



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

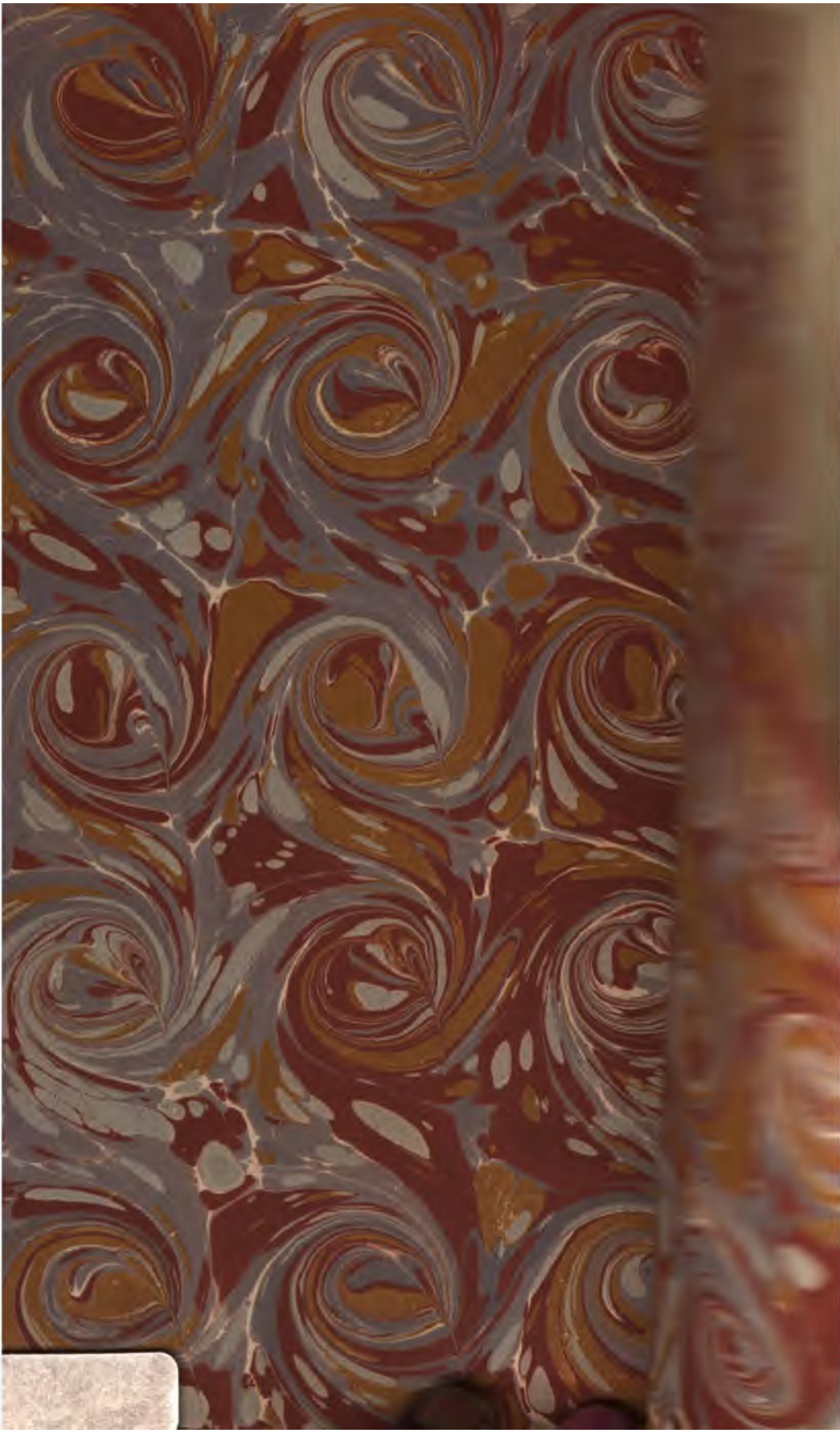
Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>







Stanford University Memorial Fund



*In tribute to*

Robert W. Allen

*from a gift by*

Mr. & Mrs. John Bunnell

Vertical line of text on the right side of the page.

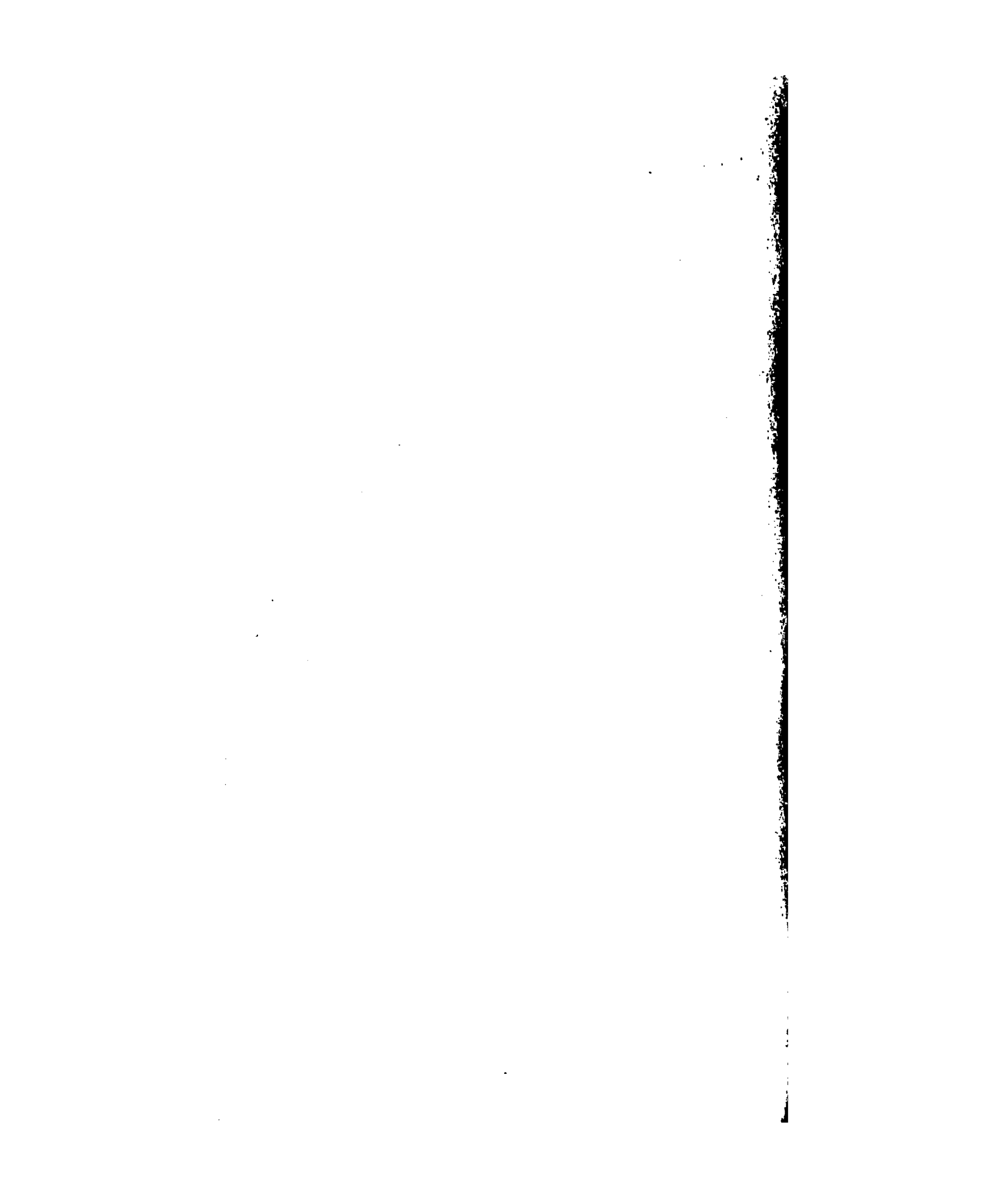
5196











GUSTAVE FAGNIEZ

# LE PÈRE JOSEPH

ET

## RICHELIEU

(1577-1638)

ŒUVRAGE CONTENANT DEUX PORTRAITS, UNE AIGLE ET TROIS FAC-SIMILÉS

TOME PREMIER

Ouvrage couronné par l'Académie Française

GRAND PRIX GOBERT 1895

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>ie</sup>

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1894

Droits de reproduction et de traduction réservés.









LE

**PÈRE JOSEPH ET RICHELIEU**







UN PORTRAIT DU R. P. JOSEPH CAPON  
FRATRE DE LA RELIGION DE CALVAIRE

GUSTAVE FAGNIEZ

---

# LE PÈRE JOSEPH

ET

# RICHELIEU

(1577-1638)

---

OUVRAGE CONTENANT DEUX PORTRAITS, UNE VUE ET TROIS FAC-SIMILE.

---

TOME PREMIER

---

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>ie</sup>

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1894

Droits de traduction et de reproduction réservés.



A

LA MÉMOIRE DE MON PÈRE





LE

# PÈRE JOSEPH ET RICHELIEU

---

## INTRODUCTION

**La lutte contre la maison d'Autriche. — Le protestantisme. — La politique de Henri IV, de Richelieu, de Mazarin et de Louis XIV. — La renaissance catholique. — La décadence religieuse sous Louis XIV. — Sources relatives à Richelieu et au Père Joseph. — Ouvrages de Lepré-Balain. — Ouvrage de Dom Damien Lherminier. — L'abbé Richard. — Caractère du présent ouvrage.**

Le meilleur moyen d'apprécier les idées qui ont joué un rôle dans l'histoire, c'est peut-être de les étudier dans les hommes qui les ont servies. N'est-ce pas, en effet, par leur application et leur fortune qu'elles nous intéressent plus que par leur valeur abstraite? Celle de la restauration de l'empire d'Occident, par exemple, reste vague tant qu'elle ne se définit pas par la façon dont un Charlemagne ou un Othon le Grand l'a conçue et réalisée. De même la fondation du gouvernement parlementaire en Angleterre ne devient claire que lorsqu'elle apparaît comme l'œuvre successive des Henri II, des Simon de Montfort, des Édouard I<sup>er</sup>. C'est pour cela qu'en exposant la part prise par le Père Joseph et Richelieu à la lutte contre la maison d'Autriche et à la renaissance catholique, nous avons cru pla-

cer dans un de leurs jours les plus favorables ce système politique et ce mouvement religieux. Toutefois, si, en personnifiant l'un et l'autre, on réussit à les mieux comprendre, il est nécessaire aussi de jeter un coup d'œil sur le cours et le caractère qu'ils ont suivi et revêtu avant les deux hommes dont nous nous occupons, afin de mieux comprendre ceux-ci à leur tour.

La rivalité de la France et de la maison d'Autriche a une origine précise, une date certaine. Elle naquit le jour où le fils de Philippe le Beau et de Jeanne la Folle recueillit l'héritage des maisons de Bourgogne, d'Aragon et de Castille; elle s'aggrava le jour où ce prince, concurrent heureux du roi de France, joignit à ses couronnes héréditaires la couronne élective du Saint-Empire romain germanique.

Par suite de leur compétition à l'Empire et au Milanais une lutte de sécurité et d'équilibre prit l'apparence d'une rivalité personnelle, d'une lutte de suprématie et de magnificence. Ce fut moins pour défendre son royaume contre la prépondérance de Charles-Quint que pour acquérir lui-même cette prépondérance que François I<sup>er</sup> l'engagea; ce ne fut pas pour diviser les forces de son adversaire qu'il le combattit en Italie, ce fut pour l'y supplanter. Le roi chevalier gaspilla dans des entreprises aventureuses des forces dont les aspirations de ses prédécesseurs, aspirations assez répétées pour constituer une tradition, lui indiquaient l'emploi. Suivant la prédiction de Louis XII « ce gros garçon gâta tout ». Tout c'est trop dire pourtant. Il n'y eut pas que de brillants hors-d'œuvre dans sa politique, il y eut aussi l'alliance avec les luthériens d'Allemagne et avec Soliman. Ce sont là des antécédents qui ne seront pas perdus pour ses successeurs.

Le règne de Henri II fut marqué par un sentiment plus juste de la destinée nationale. Si la guerre ne fut pas moins dispersée, si on combattit les Impériaux en Italie, en Écosse, en Corse aussi bien que dans les pays limitrophes du nôtre, l'opinion s'ac-

crédita parmi les politiques que la France se défendrait plus efficacement contre la maison d'Autriche en fermant et en étendant ses frontières qu'en essayant de fonder, au delà des Alpes, sur la foi d'alliés mobiles, parce qu'ils étaient faibles, des souverainetés précaires. Cette nouvelle conception de l'intérêt national alla jusqu'à l'abandon presque complet de la Savoie et du Piémont, dont la conservation aurait pu être justifiée par cet intérêt même, car l'une nous donnait la frontière alpestre et l'autre un débouché sur l'Italie, où nous devons nous réserver le moyen d'appuyer de nos armes la résistance à la domination espagnole. Les campagnes d'Italie furent beaucoup moins destinées à satisfaire les prétentions dynastiques qui y avaient conduit Charles VIII, Louis XII et François I<sup>er</sup> qu'à procurer à nos alliés (Farnèse, Caraffa) des acquisitions à leur convenance, à leur payer le prix de leur alliance. La véritable pensée du règne est dans la conquête de Calais, de Metz, de Toul et de Verdun, dans l'occupation de Nancy, dans l'espèce de reconnaissance faite par Henri II dans la vallée du Rhin et où l'Alsace se déroba.

En même temps qu'il imprime à la lutte contre la maison d'Autriche une direction nouvelle, ce règne est signalé par une scission politique et religieuse qui fera perdre à la France le bénéfice de cette clairvoyance, la réduira à l'impuissance, la mettra presque à la discrétion de sa rivale. La rupture de l'unité religieuse va retremper l'élément aristocratique affaibli, tourner contre elle-même le tempérament militaire de la nation, mêler l'étranger à ses dissensions intérieures, jeter le désarroi dans la conscience du pays hésitant entre sa foi et son roi, arrêter le progrès de l'égalité sociale et l'expansion de la nationalité vers les limites naturelles. La religion antique et populaire, se considérant comme trahie par la royauté Très-Christienne, se défendit elle-même et suscita contre un mouvement aristocratique une fédération démocratique opposant au principe de l'hérédité celui de la souveraineté du peuple, emprunté à la théocratie. La loi de la succession à la couronne était la seule garantie de stabilité, la seule règle de droit public que le passé

eût réussi à définir et à assurer; en l'abandonnant, la France entra dans l'inconnu. Une réaction contre les excès de la Ligue, un réveil du patriotisme, la conversion, à la fois opportune et digne, de Henri IV, l'habileté et la séduction du roi, en qui s'incarnaient tous les défauts et toutes les qualités françaises, conjurèrent ce danger. Restait celui dont nous menaçait l'Espagne, fortifiée de la faiblesse où nous laissaient nos discordes intestines. Henri IV nous en sauva également. Avec une heureuse témérité il prit l'offensive contre l'Espagne, dont l'hostilité, pour être indirecte, n'en était pas moins préjudiciable, et par une guerre où les succès balancèrent assez inégalement les revers, arracha à son épuisement une paix dont la France n'avait pas moins besoin. Il força le duc de Savoie à lui restituer le marquisat de Saluces et le lui laissa en échange de la Bresse, du Bugey, du Valromey, du bailliage de Gex. Il assura aux Provinces-Unies un repos de douze ans, qui n'entraînait pas la reconnaissance explicite de leur indépendance, mais qui la faisait accepter comme un fait provisoire, assez prolongé pour devenir définitif. Les résultats obtenus à l'intérieur et à l'extérieur par le mélange de souplesse et d'autorité, de calcul et d'élan, d'égoïsme et de bonté, le tout relevé de bonne humeur, qui distingue la personne et le gouvernement de Henri IV, ces résultats étaient plus brillants que durables, mais il fallut sa mort, c'est-à-dire un événement prématuré, pour faire apercevoir ce qu'ils avaient de précaire. Pendant un règne trop court, il ne put réussir qu'à contenir les desseins envahissants de l'Espagne et l'explosion des prétentions anarchiques de la féodalité formée par les guerres civiles. Il sentait si bien ce qui manquait encore à la pacification intérieure et extérieure, qu'en pansant les plaies de la guerre civile et étrangère, en donnant une vive impulsion à l'activité économique du pays, il songeait plus encore à une guerre générale qui délivrerait à jamais la France et l'Europe de la domination, à la fois hautaine et tortueuse, de la maison d'Autriche, et consoliderait la paix au dedans par le courant patriotique dans lequel elle entraînerait tous les partis.

Quelles étaient ses vues précises sur le but d'une guerre mûrement préparée et qui pouvait éveiller un légitime espoir? Il ne subsiste plus rien du « grand dessein », de ce plan grandiose et arrêté jusque dans ses détails, qui a égaré tant d'historiens de Henri IV. On est d'accord aujourd'hui pour n'y voir que la fantaisie d'un utopiste désœuvré et chagrin, désireux de se rappeler à une génération qui l'oublie, de rattacher les entreprises de Richelieu aux desseins de son roi, de se présenter ainsi, son maître et lui, comme des précurseurs (1). Ce n'est pas sur la foi d'un témoin discrédité par les mensonges et les faux dont il a été convaincu, qu'on pourrait attribuer au Béarnais un plan dont on ne trouve aucun indice dans sa politique ni dans sa diplomatie. Il ne faudrait pas pourtant, de peur d'être dupe de Sully, refuser aux desseins de son maître une portée plus grande que celle qui résulte rigoureusement des traités qu'il a passés, des préparatifs qu'il a faits ; il ne faudrait pas réduire ses plans et ses futures opérations à l'attaque de la Navarre, du Luxembourg et du Milanais. Ce serait méconnaître la vraisemblance que de croire qu'en se lançant dans une guerre dont les proportions, déjà étendues à son début, devaient évidemment s'accroître, Henri se fût interdit des projets, des rêves, si l'on veut, subordonnés à la tournure des événements. Tout ce qu'on peut dire, c'est que rien n'est venu nous révéler ces arrière-pensées et que rien ne nous autorise à les chercher dans Sully.

Quoi qu'il en soit des desseins de Henri IV, les mieux avérés et les plus modestes furent abandonnés par le gouvernement de la régente. La paix devint aussi populaire que nécessaire. On avait besoin d'y croire. On se plaisait à en voir le gage dans les mariages espagnols. On se berçait d'illusions à demi volontaires sur les intentions de l'Espagne. Pour conserver avec elle des relations pacifiques, on était disposé, sans l'avouer, à aller jusqu'à sacrifier les anciens alliés de la couronne.

Cet entraînement pourtant n'était pas partagé par tout le

(1) Voy. notamment le mémoire de Sully à Richelieu publ. par le marquis de Vogüé dans les *Notices et documents de la Société de l'histoire de France*.

monde. Bien des gens ne se résignaient à oublier les plaies encore saignantes de la patrie, la Navarre enlevée à un prince français, Pavie, Saint-Quentin, la Provence ravagée, Théroouanne et Hesdin brûlés, Paris occupé par une garnison espagnole, etc., à oublier, en même temps que tout cela, nos frontières ouvertes, que si rien, dans la conduite de l'Espagne, ne venait le leur rappeler. Ils s'aperçurent bien vite qu'il n'y fallait pas compter. Richelieu et le Père Joseph furent de ceux-là.

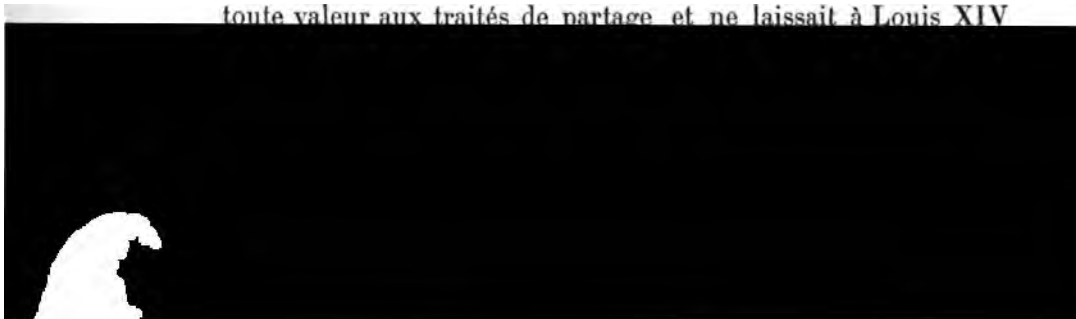
Richelieu arriva au pouvoir avec la résolution de rester sur une défensive absolue, de ne se livrer à aucune provocation, mais de ne rien passer à nos rivaux qui modifiât la situation européenne créée par le traité de Vervins. Mignet a dit de lui « qu'il eut les intentions de toutes les choses qu'il fit ». Ce mot, souvent répété, est vrai en ce sens que jamais politique ne fut plus mûrie et plus méthodique que la sienne, mais non en ce sens que tous les développements avec lesquels elle nous apparaît dans l'histoire ont été l'application rigoureuse de desseins arrêtés au début. Ce qu'on aperçoit dès l'origine, c'est l'intention de tirer parti, pour l'accroissement de l'influence et du territoire de la France, de toutes les entreprises de la maison d'Autriche contre elle ou ses alliés; c'est la pensée d'acquérir des positions qui, sans alarmer ces alliés, donnent de l'autorité à notre pays quand il fera entendre sa parole dans les affaires européennes. Mais il n'y a là, on le voit, qu'un plan rudimentaire, qu'il appartient aux événements de féconder ou de déjouer. En réalité ils le déjouèrent en faisant ressortir l'incompatibilité des deux principes qu'il unissait : le principe de l'agrandissement territorial, le principe de l'influence morale qui ne peut guère être que le prix du désintéressement. En réalité ces événements amenèrent Richelieu à une politique fort différente de celle qu'il avait tentée et à se servir, pour la soutenir, d'appuis et d'auxiliaires contraires à ceux dans lesquels il comptait chercher sa principale force. Nous n'avons pas à expliquer ici cette évolution; on en trouvera l'exposé détaillé dans le corps de cet ouvrage et le résumé dans sa conclusion.

Ce fut une politique annexionniste qu'il transmit à ses successeurs. Pour Mazarin, pour Louis XIV il ne fut plus question du système de médiation et de ménagement que Richelieu avait longtemps suivi en Allemagne. Les États de l'Allemagne, d'abord groupés dans deux confédérations formées sous l'empire de préoccupations confessionnelles, puis, à la suite de la dissolution de l'Union protestante et de la Ligue catholique, réunis autour de l'Empereur par le sentiment national, étaient retombés dans l'isolement et l'indépendance. Le traité de Westphalie consacra l'un et l'autre, fit des membres du corps germanique, en reconnaissant à chacun le droit de traiter avec l'étranger, autant d'États séparés, et paralysa l'action commune en la faisant partir des Diètes. Mazarin profita de cette situation pour fonder la ligue du Rhin.

Après les traités de Westphalie et des Pyrénées, avec l'ascendant qu'ils avaient donné à la France, l'Europe était fort en éveil sur nos desseins. Plus notre pays avait encore, pour achever l'œuvre commencée, de sacrifices à demander aux deux branches de la maison d'Autriche, plus il était nécessaire de redoubler de modération dans les procédés, de ne pas intéresser les neutres à une rivalité qui n'avait pas encore atteint son dénouement. Chez les nations comme chez les individus, les amours-propres sont encore plus faciles à alarmer que les intérêts. Louis XIV mit son honneur à les blesser, à les soulever contre lui. Il est difficile d'affirmer qu'en exécutant le testament politique de Richelieu et de Mazarin, en faisant valoir les droits de Marie-Thérèse, ce qui menait à des revendications fort étendues, il aurait pu, même avec beaucoup de modération dans la forme, éviter des coalitions européennes. Cela est pourtant assez vraisemblable. La facilité et la rapidité de la guerre de dévolution lui firent illusion sur les moyens d'entente et de résistance de l'Europe. Il est certain que la France ne pouvait s'étendre aux dépens des Pays-Bas espagnols sans provoquer l'inquiétude et l'hostilité de la Hollande, mais il fallait compter avec ces légitimes susceptibilités, se contenter des conquêtes

reconnues par le traité d'Aix-la-Chapelle, bien qu'elles ne nous donnassent pas une frontière régulière ou, la guerre de Hollande une fois allumée et conduite avec le succès foudroyant que l'on sait, accepter les sacrifices offerts par les Hollandais pour y mettre un terme, ménager en eux d'anciens alliés, des rivaux maritimes de l'Angleterre. L'abus de la victoire, commis en cette circonstance par Louis XIV, n'eut pas les conséquences qu'il méritait; il aboutit à une paix glorieuse qui donna au royaume sa frontière définitive du Nord et la Franche-Comté. Cela n'était pas fait pour corriger le grand roi. Et en effet, sous l'influence grandissante de Louvois, il adopta un système de paix armée et d'annexions arbitraires qui conduisit à la ligue d'Augsbourg et à une guerre de neuf ans, aussi ruineuse et aussi stérile que glorieuse. La période qui la précéda mit en évidence, en même temps que ce plaisir d'humilier ses adversaires qui est un trait personnel de la politique de Louis XIV, une légèreté présomptueuse qui entreprend tout à la fois, alarme tout le monde, réunit dans une commune hostilité les intérêts et les éléments les plus disparates.

Rien ne semble d'abord mieux justifier tout ce qu'on a dit de l'ambition excessive du grand roi que l'acceptation du testament de Charles II, que la résolution d'unir, par la communauté des intérêts et peut-être un jour sous le même sceptre, la France et l'Espagne et de défendre, avec les forces de la première, l'empire immense et si vulnérable de la seconde. Il semble qu'il justifiât ici les alarmes qui avaient donné naissance aux coalitions précédentes et qu'il sacrifiât à ce goût de la « gloire » que lui-même a constamment présenté dans ses mémoires comme le principe de sa conduite, la rectification de frontières qu'un démembrement amiable de la monarchie de Charles II aurait pu, ce semble, lui donner. Mais il faut se garder ici d'une illusion. Outre qu'un accroissement de territoire dans la Flandre et le Brabant rendait la guerre inévitable avec les Provinces-Unies et l'Angleterre, dirigées désormais par une même animosité, le testament ôtait toute valeur aux traités de partage et ne laissait à Louis XIV





d'autre alternative que d'accepter pour son petit-fils l'héritage entier ou de le voir échoir à l'archiduc. Louis XIV ne pouvait donc se dérober à la succession inattendue et périlleuse qui, par une péripétie extraordinaire, faisait des Bourbons les héritiers de leurs rivaux séculaires, les Habsbourgs. Son tort, ce ne fut pas de se montrer, en cette circonstance, à la hauteur de sa fortune, ce fut d'avoir, par sa politique antérieure, rendu cette fortune intolérable pour l'Europe, d'avoir fait perdre à notre pays le renom de modération et de désintéressement relatif qui avait habitué l'Allemagne à chercher en lui une médiation et une protection, d'avoir retourné contre lui la crainte et l'hostilité dont la maison d'Autriche était l'objet, d'avoir suscité contre lui d'ineffaçables rancunes.

Telles furent les vicissitudes d'un système politique qui se ressentit du caractère des trois rois et des deux ministres qui s'en inspirèrent. Complicé chez François I<sup>er</sup> d'ambitions multiples et aventureuses, il se précisa et se concentra sous Henri II, atteignit, avec Henri IV et Richelieu, sa maturité et son essor, arriva sous Louis XIV à son apogée et à son triomphe, mais au prix d'une tension fatigante et d'une hostilité générale.

L'objet de ce livre est de l'étudier dans ce qu'on pourrait appeler, à cause de ses justes et nobles proportions, sa période classique, dans celle à laquelle Richelieu a attaché son nom. Il en a encore un autre.

En voulant émanciper le fidèle du prêtre pour le mettre face à face avec Dieu, se révélant à lui par sa parole, la Réforme avait amené l'Église à faire sur elle-même un sévère examen de conscience. Menacée dans son empire moral et sa situation matérielle, elle n'avait pas eu besoin, pour ôter à ses adversaires tout prétexte spécieux, d'aller chercher hors d'elle-même le principe de sa régénération. On n'avait à lui reprocher que des abus et elle n'avait rien à changer à des doctrines qui au serf-arbitre, à la rédemption exclusivement obtenue par la foi, opposent une théologie et une morale qui concilient la prescience divine et la liberté humaine,

la responsabilité et la grâce, le mérite de la foi et le mérite des œuvres. Ces abus, le Saint-Siège et l'Église, appliquant à cette grande tâche leur concert naguère rétabli, avaient entrepris de les déraciner et, dans le concile de Trente, ils avaient révisé le dogme et décrété la réforme de la discipline.

Tout en s'annonçant comme destiné à opérer, lui aussi, une réforme morale, le protestantisme avait séduit surtout par les facilités nouvelles qu'il offrait au relâchement et à la cupidité : abolition des vœux, mariage des prêtres, confiscation des biens du clergé. En détachant les âmes de l'ancienne foi, sans pouvoir les attirer à lui, il n'avait fait qu'augmenter, chez les ecclésiastiques et chez les laïques, l'anarchie d'idées et la licence des mœurs favorisées par le dilettantisme de la Renaissance, par les horizons nouveaux ouverts à la pensée. Bien qu'elle se présentât comme une réaction contre l'indifférence religieuse, comme un retour à la rigueur de l'orthodoxie, la Ligue augmenta le désordre en faisant des prêtres des agitateurs populaires, avilissant la religion par son alliance avec les passions démagogiques et antinationales.

C'est pourtant de ce sol bouleversé mais fécondé aussi par tant d'orages que sortit une moisson abondante d'œuvres et d'hommes, qui donna au xvii<sup>e</sup> siècle son caractère distinctif de gravité morale et de conviction religieuse. Uniforme dans son principe comme il était spontané dans son éclosion, ce mouvement passa cependant par plusieurs phases, réunit bien des courants divers et, comme le système politique dont nous avons montré les modifications, présenta un aspect différent sous les trois régimes qui furent témoins de son développement.

Sous Henri IV, les doctrines religieuses, ultramontanisme, gallicanisme, protestantisme, bouillonnent encore des ardeurs de la lutte, les institutions par lesquelles le catholicisme doit attester sa supériorité sociale, ne font que s'ébaucher. On assiste à une fermentation plus féconde en œuvres doctrinales qu'en œuvres pratiques. Le gouvernement apparaît comme un arbitre qui veut assurer à chaque opinion une liberté légitime, mais qui a ses préférences ; tandis qu'il accorde à ses anciens coreligionnaires,

inquiets et aigris, une charte de garanties, où le droit est fondé sur la base fragile du privilège, Henri souhaite l'unité religieuse et seconde, notamment par le rappel des jésuites et la faveur dont il les fait jouir, la propagande catholique.

Sous Louis XIV l'unité religieuse est assurée, mais c'est au prix du dessèchement des racines morales d'où la religion tire sa sève et sa fleur. Elle devient de plus en plus une affaire d'État et presque de police. Les dissidences théologiques sont traitées comme des conspirations. Le roi soleil masque Dieu. Les droits de la papauté et de l'Église sont violés. Si l'idée de la conversion générale des protestants n'est pas nouvelle, l'emploi systématique des tristes moyens par lesquels elle s'accomplit, et qui soulèvent les protestations d'une partie du clergé, n'appartient qu'à ce règne. Il finit dans la dévotion mécanique, dans une hypocrisie qui couve et dissimule l'incrédulité et la licence du siècle naissant. Ainsi, dans le domaine religieux, l'application peu mesurée des vues de Henri IV et de Richelieu conduit à l'appauvrissement moral, comme, dans le domaine politique, il conduit à l'isolement et à l'épuisement.

Le second objet de l'ouvrage qu'on va lire, c'est d'étudier ce que le Père Joseph et Richelieu ont fait pour le succès de ce mouvement religieux qui a jailli sous Henri IV, a coulé à pleins bords sous Louis XIII, a été canalisé sous Louis XIV et est mort avec ce dernier dans le formalisme et l'ennui.

Les documents que nous avons eus à notre disposition pour retracer le rôle de tous deux sont, à l'égard de l'un et de l'autre, d'une importance bien inégale.

Richelieu a essayé de toutes les manières d'éclairer, avec la pensée de le capter, le jugement de la postérité. Dans ce qu'on appelle avec raison ses *Mémoires*, parce que, si l'homme privé ne s'y laisse jamais apercevoir, l'homme public y domine tout, dans ces *Mémoires*, aussi attachants pour l'historien que rebutants pour les amateurs exclusifs de l'histoire anecdotique, on trouve toute sa politique, à la fois dans sa doctrine et son appli-

cation, dans ses intentions et ses actes. Le *Testament politique* nous apprend ce qu'il aurait voulu faire. On ne discute plus sur l'authenticité du *Testament*. La critique des *Mémoires* n'est pas encore faite, en ce sens qu'il reste à rechercher l'origine des récits, des morceaux étudiés par lesquels sont reliés les documents qui forment comme le gros œuvre de l'ouvrage. Il y a tel de ces morceaux pour lequel on pourrait se demander si c'est bien la pensée de Richelieu qu'on y trouve, s'il n'exprime pas les idées, les passions particulières de celui qui l'a fourni. Cette conjecture est destinée seulement à éveiller l'attention sur l'inspiration première de certains éléments des mémoires, elle aurait une conséquence fort exagérée si elle jetait le doute sur le caractère personnel de l'ensemble. Tout ce qui fait partie de ces *Mémoires* doit être considéré, jusqu'à preuve du contraire, comme ayant passé sous les yeux de Richelieu, comme ayant été accepté par lui.

Un historien de talent (1), remarquant que l'ouvrage s'arrête brusquement à la mort du Père Joseph, a supposé que le capucin avait dû en être l'arrangeur et le compilateur. Cette hypothèse réunit en sa faveur plus d'une vraisemblance, mais nous n'avons rien trouvé qui en fasse une certitude. Tout ce qu'on peut affirmer, c'est que, comme beaucoup d'autres, le Père Joseph a rédigé pour ces *Mémoires* des relations, dont plusieurs existent encore.

Aux *Mémoires* et au *Testament* est venu s'ajouter de notre temps le recueil de presque tout ce qui a été dicté par Richelieu. Si l'on y retrouve certaines pièces déjà insérées dans les *Mémoires*, c'est là seulement qu'il faut chercher, élucidé avec une critique qui ne se dément presque jamais, tout le détail du gouvernement et de la politique du grand ministre.

Autant celui-ci s'est montré soucieux de se faire connaître à la postérité, autant le Père Joseph a eu, à l'égard de celle-ci comme de ses contemporains, une préoccupation toute contraire.

(1) Bazin, Préface des *Mémoires de Richelieu*, dans la Coll. Michaud et Poujoulat.

Ses écrits ont naturellement beaucoup souffert de ce détachement. Ses traités politiques ont péri ou, pour rester strictement dans la vérité, qui est moins décourageante, ont échappé à nos recherches. De sa correspondance d'affaires une bonne partie consiste dans des billets insignifiants, d'où il n'y a souvent à retenir qu'une phrase, un mot instructif (1). Ses papiers d'État proprement dits, instructions, mémoires, ont, au contraire, une grande importance, mais ils ne portent pas tous le caractère incontestable d'une inspiration exclusivement personnelle et, pour beaucoup d'entre eux, on peut entreprendre de soutenir qu'ils reflètent une pensée commune à Richelieu et à lui.

Tandis que le temps et les circonstances, parmi lesquelles il faut, nous l'avons dit, mettre au premier rang sa propre indifférence, semblent avoir conspiré contre les titres de sa gloire politique, les monuments de sa vie religieuse ont, au contraire, grâce au soin pieux qu'en ont pris ses filles spirituelles, échappé à la destruction. Les sept couvents de calvairiennes encore existants nous ont conservé la plus grande partie de ses ouvrages spirituels et autobiographiques, manuscrits et imprimés. Celui qui, sans se laisser décourager par l'abstraction de la matière et l'étrangeté de la forme, a la patience de lire ces écrits, en est récompensé par de grandes lumières sur l'âme et la destinée de leur auteur. Ils donnent la clef du problème psychologique qui se pose à son sujet, établissent définitivement le caractère dominant, la pente irrésistible de sa nature, le pivot sur lequel tourna toute sa vie, le point de vue où il faut se placer pour apercevoir l'unité de sa carrière. C'est le principal fruit que nous en ayons tiré et on voit qu'il est considérable ; il ne pouvait appartenir qu'à un théologien, doublé d'un directeur de conscience, d'assigner à l'auteur sa place parmi les maîtres de la théologie, les interprètes des Écritures et les écrivains ascétiques. Nous avons dû nous borner à

(1) Ajoutons qu'on éprouve souvent un grand embarras à s'en servir, car ces billets ne portent, pour ainsi dire, jamais la date d'année.

décrire brièvement sa méthode spirituelle et l'application qu'il en a faite aux calvairiennes.

Si nous avons donc eu raison de signaler le soin que le Père Joseph a mis à dérober au public sa personne, il ne serait pas exact de dire qu'il se soit interdit sur lui-même des révélations intimes. Seulement ces révélations, directes ou indirectes, ont toujours été amenées par la pensée de glorifier Dieu, d'affermir sa vocation, de conduire ses religieuses dans la voie de la perfection. Jamais il n'a songé à justifier sa vie politique, si sujette pourtant à de malignes interprétations, jamais il n'a eu l'idée d'écrire des *Mémoires*, bien qu'on ait donné ce nom à un ouvrage dont nous parlerons tout à l'heure. Or, quelques précautions qu'il faille prendre avec des écrits de ce genre, il n'existe pas de guide plus précieux pour l'étude d'un personnage historique, que le portrait qu'il a donné de lui-même, que les aveux et les lumières qu'en dépit de toutes les réticences et de tous les calculs, il ne peut s'empêcher de laisser échapper sur sa personne.

Si cet avantage nous manque pour le Père Joseph, s'il n'a pas pris le soin de nous expliquer lui-même ses desseins et de nous raconter sa vie, d'autres l'ont fait pour lui dans des conditions qui permettent de considérer, en quelque mesure, leurs révélations comme si elles venaient de lui-même.

Nous faisons allusion ici à deux biographies contemporaines et à un ouvrage également contemporain qui, tout en affectant un caractère plus général, n'aborde l'histoire du temps que pour la ramener à lui. Ces trois ouvrages, encore inédits, offrent ce trait commun, d'avoir été composés d'après des renseignements de première main et des documents originaux. Les deux biographies présentent, indépendamment de l'analogie de genre, des rapports étroits. Toutes deux ont été écrites par des ecclésiastiques, la première par un prêtre séculier, la seconde par un religieux bénédictin, toutes deux ont été inspirées par le désir de mettre en lumière les services rendus à l'Église par le Père Joseph; la seconde, enfin, procède de la première.

Celle-ci est contenue dans un manuscrit en papier mesurant 33 cent. de hauteur sur 22 cent. de largeur et actuellement relié dans un cartonnage bleu. Ce manuscrit compte cinq cent vingt et un feuillets, numérotés à l'époque où ils ont été écrits et un petit nombre de feuillets intercalaires. L'écriture est une minuscule serrée où l'on doit reconnaître la main même de l'auteur. Il porte pour titre : *La Vie du R. P. Joseph de Paris, prédicateur de l'ordre des peres capucins, commissaire apostolique des missions étrangères, fondateur des religieuses réformées de S<sup>t</sup>-Benott sous le titre de la congrégation de N. D. sur le Calvaire par le sieur de la Croix, prestre.* Cette attribution a été soigneusement effacée et remplacée par la suivante : *par le sieur du Pré Balain prestre.* Ces mots ont été rayés à leur tour, puis reproduits immédiatement au-dessous. Plus bas on lit, sous les traits de plume irréguliers qui les recouvrent, les mots suivants : *Il faut mettre le nom et la qualité de l'auteur : par Claude Balain, angevin, prestre.* Cette dernière mention a été également couverte d'un griffonnage, puis répétée après coup par une autre main. La dédicace, adressée à la directrice du Calvaire, est signée : *Lepré Balain.* Viennent ensuite la table des chapitres et des indications pour l'imprimeur. Ce manuscrit est conservé au couvent des capucins de la rue de la Santé, dont il porte l'estampille.

Il est donc bien certain que l'ouvrage a pour auteur Lepré-Balain (1) et qu'il ne saurait être attribué à aucun autre, notamment au Père François d'Angers qui, d'après une note anonyme moderne, serait désigné ici sous son nom patronymique de La Croix. C'est ce qui résulte aussi de l'approbation des docteurs. Malheureusement nous ne connaissons guère de Lepré-Balain que ce que nous en apprennent ce titre et cette dédicace, c'est-à-dire son nom, son pays et sa qualité. La vraie forme de ce nom, est celle donnée par la signature *Lepré Balain* et non *Du Pré*

(1) Sur cet ouvrage de Lepré-Balain, comme sur l'autre biographie dont nous allons parler, voy. l'intéressante brochure de M. l'abbé Dedouvres, *Le Père Joseph devant l'histoire.* Extrait de la *Revue des facultés catholiques d'Angers*, 1892.

*Balain* ou *Balain* tout court, que nous venons de relever aussi. Angevin, Lepré-Balain ne figure pourtant pas dans le riche répertoire historique (1) de M. C. Port, où l'on trouve seulement Jean Ballain, potier d'étain et érudit, qui vécut à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle et dans la première moitié du xviii<sup>e</sup> et qui a peut-être appartenu à la même famille. Prêtre, nous ne saurions dire où il exerçait le ministère sacré et ce titre nous apprend seulement qu'il était membre du clergé séculier. Il semble résulter d'un passage de sa dédicace que la biographie du Père Joseph ne fut pas sa première production, car il dit aux calvairiennes que c'est avec plaisir qu'il divertit sa plume d'autres sujets pour la consacrer à celui-là (2).

L'ouvrage qui nous occupe n'a pas été écrit bien longtemps après la mort du Père Joseph. Les approbations sont du 6 février et du 12 mars 1648, et c'est vers la même époque qu'on peut fixer la date de son achèvement, car il est bien probable que ces approbations l'ont suivi de près. Des allusions aux événements contemporains nous montrent que l'auteur y travaillait en 1643, 1644, 1646. Préparé pour l'impression, on ignore les circonstances qui l'empêchèrent d'être publié. Il paraît par un mot de la dédicace que, pour sa publication, Lepré-Balain ne pouvait compter que sur les calvairiennes. Considérèrent-elles cette publication comme contraire à la modestie et à l'esprit de leur fondateur (3)? Ne retrouvèrent-elles pas dans sa biographie l'image qu'elles s'en faisaient et qu'elles voulaient en donner? Reculèrent-elles tout simplement devant les frais d'impression d'une œuvre aussi considérable? On peut faire à cet égard les conjectures qu'on voudra.

Examinons maintenant le caractère et la valeur de l'ouvrage. Pour cela il faut se demander d'abord où l'auteur a puisé ses informations et ensuite comment il a su en tirer parti.

(1) *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire.*

(2) M. l'abbé Dedouvres (*op. laud.*) signale, en effet, un autre ouvrage de Lepré-Balain.

(3) C'est ce que pense M. l'abbé Dedouvres, p. 17.



Nous avons déjà dit que les informations de Lepré-Balain sont de première main. En effet, outre qu'il a été en relation, au moins passagère, avec son héros, il a interrogé sur le compte de celui-ci les serviteurs de la famille et notamment Pierre Carré, son gouverneur pendant treize ans, ses frères en religion, les capucins, et ses filles spirituelles, les religieuses du Calvaire. Il ne s'est pas contenté de renseignements oraux, il a obtenu des mémoires de tous ceux qui pouvaient l'éclairer sur tel ou tel point de son sujet. Personne ne lui en a plus fourni que le Père Ange de Mortagne, qui fut, de 1619 à 1638, le compagnon du Père Joseph. Il a eu entre les mains les documents autobiographiques dont nous parlions tout à l'heure, les confessions ou soliloques de son héros, les remarques de sa mère sur son enfance, son journal de voyage aujourd'hui perdu, ses lettres à sa mère ; il a connu ses traités politiques qui ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Si les documents diplomatiques ne figurent pas dans cette énumération, cela tient à la façon dont il a conçu son œuvre et à l'emploi qu'il leur réservait pour une autre publication.

Ceci nous amène à dire comment il a compris et traité son sujet.

L'intérêt qui, pour la grande majorité du public et des historiens, s'attache au Père Joseph est dû presque exclusivement au mystère dont son rôle politique est entouré ; on voit presque uniquement aujourd'hui en lui le collaborateur de Richelieu dans les affaires d'État, et un historien de notre temps estimerait vraisemblablement sa tâche bien remplie s'il avait réussi à déterminer la part qu'il faut lui faire dans la direction et l'application de la politique du grand ministre. Il n'oublierait pas, il ne pourrait oublier que le Père Joseph fut un moine mais, comme il se piquerait, s'il était vraiment l'homme de son temps, de ne rien entendre aux choses religieuses, il ne verrait là qu'un caractère accessoire, propre seulement à donner du piquant à un rôle incompatible, à ses yeux, avec l'habit monastique. Ce point de vue radicalement faux, mais auquel il est aujourd'hui si dif-

ficile de se soustraire, fait ressortir la justesse et l'intérêt du point de vue tout contraire où Lepré-Balain s'est placé. La façon dont il a envisagé le Père Joseph, tout étroite et vieillie qu'elle puisse paraître à la plupart de nos lecteurs, lui assure par elle-même une grande supériorité sur les historiens modernes qui n'ont pu, en parlant du capucin, se défendre des préventions de leur temps. L'exemple de Sainte-Beuve, se faisant presque janséniste pour pénétrer le secret de Port-Royal, est, en effet, resté isolé ou à peu près. En s'attachant à nous montrer le Père Joseph comme un religieux exemplaire, répandant son âme ardente sur toutes les questions où l'intérêt de l'Église est en jeu et la reprenant sans effort pour l'élever, dans des méditations solitaires, jusqu'à l'extase séraphique, en faisant ressortir chez lui, avec une insistance trop exclusive, l'obsession de la croisade et de la pacification européenne, Lepré Balain a tracé et éclairé la voie où il faut s'engager pour conduire avec fruit l'enquête qui doit nous révéler la conception maîtresse et le caractère distinctif du capucin, pour rétablir en lui l'harmonie morale sans laquelle, si ondoyante et si diverse qu'on suppose la nature humaine, il n'y a pas d'individualité. L'identité et la personnalité disparaîtraient, en effet, si l'on ne voyait chez les hommes et surtout chez ceux qui s'élèvent au-dessus de la moyenne, qui atteignent à la haute originalité, qu'une succession de phénomènes, de variations, de transformations. Sans prétendre renfermer dans une formule la complexité humaine, sans vouloir décrire et classer un homme avec la même rigueur qu'on classe une plante dans un herbier ou un animal dans un musée d'anatomie, la psychologie historique doit viser à découvrir la loi de l'organisme moral qui rapproche le sujet qu'elle étudie de ses congénères et qui, en même temps, l'en différencie. La lumière que Lepré-Balain a projetée sur notre investigation est d'autant plus précieuse qu'il la doit beaucoup moins à sa sagacité qu'à la tradition qu'il a recueillie dans le milieu où il vivait et où avait vécu aussi le Père Joseph.

- Ce n'est pas, en effet, par la sagacité et la pénétration que

brille notre biographe, et, pour en donner une idée, il suffira de dire qu'il a cru pouvoir consacrer un ouvrage à la vie religieuse du Père Joseph et un autre, dont nous allons bientôt nous occuper, à sa vie politique. Nous doutons beaucoup qu'en général un pareil procédé puisse conduire à de bons résultats, mais ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'appliqué au Père Joseph, il ne peut que perpétuer le préjugé qui tend à voir en lui deux hommes différents et que nous réduire ou à sacrifier l'un à l'autre, comme on l'a fait généralement ou, en les rapprochant, en les soudant, pour ainsi dire, à aboutir au monstre qu'Horace a décrit.

Il ne faut pourtant pas être trop sévère pour Lepré-Balain. S'il n'a pas saisi nettement l'unité de notre personnage, si l'image qu'il nous en a donnée a la raideur d'une abstraction au lieu de l'enchaînement, de la logique et du mouvement de la vie, la faute en est moins encore peut-être à sa pénétration qu'à un goût littéraire détestable, même pour le temps où il écrivait. Il est bien difficile de rendre justice à un auteur aussi pédantesque, aussi diffus, aussi emphatique, aussi rebutant. Il le faut pourtant. Il faut reconnaître qu'on peut apercevoir chez lui les éléments de l'idée que l'histoire doit se faire du Père Joseph et même qu'on entrevoit de temps en temps, sous sa phraséologie édulcorée, la couleur historique des documents qui ont déteint sur elle.

Pour en finir avec un ouvrage sur lequel le public a d'autant plus le droit de nous demander une conclusion que nous lui en avons révélé l'existence et que très vraisemblablement il ne sera jamais publié, nous dirons que Lepré-Balain s'y est montré un annaliste consciencieux, presque toujours exact, précieux par le temps où il a écrit, par la connaissance de matériaux en partie disparus. Nous lui devons beaucoup et nous ne concevons guère comment nous aurions pu nous passer de lui.

Nous avons déjà fait plusieurs fois allusion à un autre ouvrage de Lepré-Balain. C'est celui qu'il a composé pour retracer la vie politique du Père Joseph et auquel il a donné le titre de *Supplément à l'Histoire de France où sont expliquées les plus*

*considérables affaires de cet État durant l'administration du cardinal de Richelieu depuis l'année 1624 jusqu'à 16[38].*

Cet ouvrage a eu une destinée singulière. Tandis que le manuscrit autographe et complet, après avoir appartenu à Denis-François Secousse, puis à Claude-Robert Jardel (1), après avoir été signalé par le Père Lelong (2), était acquis par le *British Museum* à la vente de M. Moore le 23 avril 1856 et y restait ignoré jusqu'à ce que nous l'y ayons découvert, une copie fragmentaire et fort défectueuse, conservée à la Bibliothèque nationale (3) faisait, dès 1849, l'objet d'une communication de L. Ranke à l'Académie des sciences morales (4) et était présenté par lui comme l'ouvrage plusieurs fois cité par Siri sous le titre de *Mémoires manuscrits du Père Joseph*. La bonne fortune, un peu inméritée, de ce manuscrit ne devait pas s'arrêter là. Longtemps après, en 1877, il était choisi pour sujet de thèse française par un candidat au doctorat ès lettres, M. Parmentier, et, après l'illustration d'un des plus grands historiens de notre temps, c'était le paradoxe d'un débutant qui venait appeler de nouveau sur lui l'attention. Jaloux d'entrer dans la carrière universitaire par un coup d'éclat et peut-être d'humilier la science germanique dans la personne d'un de ses maîtres les plus admirés, le candidat soutint que le manuscrit où Ranke avait reconnu l'ouvrage désigné par Siri comme des *Mémoires* du Père Joseph, et auquel il attribuait le même caractère, n'était autre chose qu'un supplément des *Mémoires* de Richelieu. La thèse valut à M. Parmentier le diplôme de docteur. L'accueil du public savant fut moins favorable que celui de la Sorbonne. Pour ma part, je réfutai (5) l'opinion de l'auteur, ce qui n'était pas sans présenter une certaine difficulté, précisément parce que,

(1) C'était un collectionneur qui habitait Braine, près de Soissons, et qui avait la charge de *maître-gueux* dans la maison du roi.

(2) N° 21963 de la Bibl. historique.

(3) Fonds franç. N° 3754-3757.

(4) Cette communication a été reproduite dans l'appendice du tome V de la *Französische Geschichte*.

(5) *Revue critique*, nos du 18 janvier et du 15 février 1879.

n'offrant pas l'ombre d'une apparence, elle se déroba à la discussion, et je m'évertuai à découvrir quels pouvaient être les ouvrages auxquels renvoie le manuscrit sous les titres d'*Histoire générale des guerres*, *Histoire*, *Histoire entière*, *Corps d'histoire*. J'établis que ce manuscrit, qui s'annonce comme un supplément historique, visait deux ouvrages distincts, d'une part l'*Histoire générale des guerres*, de l'autre une histoire plus vaguement désignée, bien que ses diverses désignations s'accordent pour en déterminer le caractère général. J'établis également que le premier n'était autre chose que les *Remarques d'Histoire ou description chronologique des choses plus mémorables passées tant en France qu'es pays estrangers depuis l'an 1600 jusques à présent* par le S<sup>r</sup> de S<sup>t</sup> Lazare, historio- graphe (Paris, Claude Collet, 1638), compilation qui était également connue dans le public sous le titre d'*Histoire générale des guerres arrivées en France*. Je dus, au contraire, renoncer à identifier le second. Ces conclusions ont été à la fois confirmées et complétées par la découverte du manuscrit du *British Museum*. Le premier ouvrage est bien l'*Histoire générale des guerres*; quant au second, c'est tout simplement l'*Histoire de France* de Dupleix. Des renvois, indiquant le titre, l'édition, la page ne permettent pas d'en douter.

Ce n'était là, d'ailleurs, qu'un résultat accessoire. Ce qui était véritablement important dans cette découverte, c'est qu'elle exhumait le manuscrit complet d'une composition historique qui embrasse dix ans de plus que le fragment connu jusque-là, et qui, sous sa forme intégrale, ne laisse subsister aucun doute ni sur son auteur, ni sur son origine, ni sur son caractère. C'est ce qu'il nous reste à démontrer.

Le manuscrit qui la contient est un manuscrit en papier de 29 centimètres de long sur 21 de large, qui appartient, comme nous l'avons dit, au *British Museum*, fonds Egerton, n° 1673. Il est à la fois paginé et folioté. La pagination est ancienne et accuse 887 pages. Il commence par : « Deux choses principales rendent les histoires défectueuses » et se termine ainsi : « La mort le

priva de la pourpre dont son humilité l'avait jusqu'alors garanti. » Il est écrit de la même main que la *Biographie* du Père Joseph dont nous avons parlé et, d'après le caractère de l'écriture, cette main n'est pas celle d'un copiste, mais celle de l'auteur lui-même. Les deux ouvrages ont donc le même auteur. C'est ce qu'attestent encore les renvois perpétuels de l'un à l'autre (1).

Le dessein de Lepré-Balain, en entreprenant le *Supplément à l'Histoire* a été, comme il le dit lui-même (p. 886 *in fine*) « de rendre service au public, en lui réservant avec ma plume le secret des plus belles affaires qui se soient passées dans l'Europe ». Il l'a commencé au moment de l'entrée du Père Joseph aux affaires et il le termine à sa mort. Il l'a composé à l'aide des documents et des renseignements qui lui ont été fournis par le compagnon et le secrétaire habituel du Père Joseph, le Père Ange de Mortagne. C'est à ces communications qu'il fait allusion quand il dit à la fin de son ouvrage (2) : « Je finis en novembre [1638] ce travail qui est le même mois où finissent les *Mémoires* qu'on m'a fournis. J'attends les autres pour achever. » Le titre que Siri lui a donné et que Ranke lui a conservé, n'est donc pas rigoureusement exact. Ce n'est pas des *Mémoires* du Père Joseph, c'est un recueil de pièces tirées de son cabinet et reliées par des récits écrits sous l'inspiration du Père Ange de Mortagne. C'est dire toute la valeur qu'il a pour nous. D'une part, en reproduisant les versions et les appréciations du Père Ange, il nous transmet, dans une certaine mesure, la façon dont le Père Joseph voyait et jugeait les événements; de l'autre, en nous faisant connaître les pièces dictées par le Père Joseph, il détermine, en grande partie, son point de vue et sa direction personnelle dans les affaires, surtout si l'on compare ces pièces avec la rédaction définitive que Richelieu et les bureaux leur ont donnée.

(1) On trouvera à l'appendice n° 1 les sommaires des chapitres du *Supplément à l'Histoire*. C'est le meilleur moyen d'en faire connaître le contenu. Les deux ouvrages ont été composés en même temps.

(2) Page 886, *in fine*.

Nous avons espéré jusqu'au dernier moment pouvoir fournir, sur la seconde des biographies contemporaines que nous avons signalées, autant de renseignements que sur la première. Mais le manuscrit original, qui était conservé chez les capucins du Mans, depuis assez longtemps égaré, n'a pas encore été retrouvé et nous ne pouvons parler de cette biographie que d'après la table des chapitres et d'après les notes prises sur une copie qui nous a été communiquée au début de nos recherches et qui s'y dérobe aujourd'hui. Composée par un bénédictin de Saint-Maur, dom Damien Lherminier, aussi inconnu que Lepré-Balain, elle a été également écrite sous les auspices des religieuses calvairiennes. Il est probable que celles-ci, effrayées de l'étendue et de la diffusion de la biographie de Lepré-Balain, souhaitèrent de posséder, sous une forme plus dégagée, plus vive et réduite encore plus que la première à ce qui justifiait leur vénération, la vie de leur fondateur. Dom Damien Lherminier leur a donné ce qu'elles désiraient. Il s'est rigoureusement interdit toute incursion dans le domaine politique. Des trois livres dans lesquels il a divisé son œuvre il a surtout consacré le premier à la carrière monastique de son personnage, le deuxième à sa lutte contre l'hérésie, à la fondation des missions, le troisième à l'institution et à la direction du Calvaire. L'examen comparé de la biographie de Lepré-Balain et de celle de dom Lherminier, bien qu'il n'ait pas été aussi prolongé que nous l'aurions voulu, nous permet cependant d'affirmer que la seconde est l'abrégé de la première; l'auteur bénédictin n'a presque rien ajouté à son devancier et il est rare qu'il ait eu à sa disposition des informations ignorées de celui-ci. Cela doit diminuer le regret causé par la perte de son ouvrage.

Quand on passe de Lepré-Balain et de dom Damien Lherminier à l'abbé Richard, on change brusquement de milieu. Nous nous trouvons dans la compagnie d'écrivains consciencieux, bien informés, respectueux de leur habit et de leur plume; avec Richard nous tombons dans ce monde interlope d'écrivains à gages et à tout faire, compilateurs, traducteurs, auteurs de tra-

gédies et de prospectus, plagiaires et maîtres chanteurs qui s'agite au-dessous des grands penseurs du xviii<sup>e</sup> siècle et avec lequel ceux-ci ne dédaignent pas de frayer, soit par analogie de nature, soit parce qu'ils en ont besoin pour la propagation de leurs idées et de leur renommée (1). Né le 23 juin 1654, aux Rosiers en Anjou, l'abbé René Richard fit son éducation à l'Oratoire, y professa, entra dans les ordres, prêcha avec succès d'abord dans les missions de Luçon et de La Rochelle, puis à Paris, obtint d'assez nombreux bénéfices et les titres de censeur et d'historiographe des fondations royales (2). Il a été assez fécond, mais son ouvrage sur le Père Joseph est le seul qui ait valu à son nom quelque notoriété. Il le publia en 1702 sous le titre de : *Histoire de la vie du R. P. Joseph Le Clerc du Tremblay, capucin*, Paris, 1702 (2 vol. in-12) (3). Il l'entreprit, suivant toute apparence, sous les auspices du marquis du Tremblay, Charles Le Clerc, petit-neveu du capucin (4). Nous avons donc affaire à un de ces panégyriques commandés et payés par la famille du personnage qui en est l'objet, comme il y en eut tant au xvii<sup>e</sup> siècle. Cette origine suspecte n'a pas empêché beaucoup de ces ouvrages d'être de bons livres d'histoire, à cause surtout des documents d'après lesquels ils ont été composés. Mais Richard n'était pas de la race des Duchesne, des Le Laboureur, des Aubery. Il n'a rien fait pour justifier le choix du marquis du Tremblay ni pour s'élever à la hauteur de son sujet. La seule source vraiment précieuse qu'il ait consultée, est la biographie de dom Damien Lherminier, qu'il ne cite pas sous son titre, qu'il désigne même avec son insouciance habituelle de l'exactitude, mais qu'il est pourtant difficile de ne pas reconnaître dans « les Mémoires d'un religieux bénédictin contemporain qui... a réduit dans une espèce de journal ce que le Père Ange, compagnon du Père Joseph lui en mandait sou-

(1) Voltaire a crayonné dans sa satire du *Pauvre diable* quelques types de ce monde-là.

(2) C. Port, *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*.

(3) M. l'abbé Dedouvres cite une autre édition publiée à La Haye en 1705, in-8.

(4) Préface.



vent... » Quant aux témoignages fournis par le gouverneur du Père Joseph, dom Carré, Richard ne les a pas recueillis directement de ce religieux qui ne vivait certainement plus au moment où l'ouvrage a été composé, ils lui ont été transmis avec les autres par dom Lherminier. Lorsque nous aurons nommé les *Soliloques* du Père Joseph, les *Négociations manuscrites* du maréchal d'Estrées, une pièce communiquée par le marquis du Tremblay, la vie de Richelieu du Père Le Moine (1), nous aurons énuméré tous les documents inédits d'après lesquels Richard a travaillé. Nous ne croyons pas, en effet, qu'il faille être dupe de ces « journaux bruts » et de ces « relations imparfaites » qu'il se vante d'avoir eus à sa disposition. Parmi les sources imprimées qu'il a consultées, il cite les *Mémoires* de Richelieu (2), de Bassompierre (3), de Wicquefort (4), de Pontis (5), les *Vies de Richelieu* d'Aubery (6), de Sponde (7), de Dupleix (8), celle de 1695 imprimée à Amsterdam, celle de 1696 imprimée à Cologne (9). L'historien capable d'aborder, avec un bagage aussi léger, un pareil sujet, donnait sa mesure et l'ouvrage sorti d'une préparation aussi insuffisante, ne pouvait être que ce qu'il est : superficiel, sans vues, sans horizon, dépourvu de l'intelligence des questions, des milieux, des individus et en premier lieu du personnage qui en est l'objet. C'est à peine si

(1) Sur cet ouvrage, aujourd'hui disparu, voy. l'*Histoire de Louis XIII* du P. Griffet, *Préface*.

(2) Richard a désigné sous ce titre soit le recueil d'Aubery, soit le *Journal de Richelieu pendant le grand orage*, etc., dont il avait paru en 1650 une édition intitulée *Mémoires du cardinal de Richelieu*.

(3) Publiés en 1665.

(4) *Mémoires touchant les ambassadeurs et les ministres*, p. p. L. M. P. Cologne, 1676.

(5) 2 vol. in-12, 1676.

(6) *Histoire du cardinal-duc de Richelieu*, Paris, 1660, in-fol. Cologne, 2 vol. in-12, 1636.

(7) Nous ne connaissons de Sponde que sa continuation des *Annales* de Baronius, Paris, 1639, 2 vol. in-fol.

(8) Sous cette mention inexacte il faut reconnaître : *Histoire de Louis le Juste, XIII<sup>e</sup> du nom, roi de France et de Navarre*, par M. Scipion Dupleix, Paris, 1635, in-fol., dont l'auteur a donné en 1648 une continuation.

(9) Il s'agit des deux éditions de la *Vie de Richelieu* publiée par Le Clerc.

l'intuition la plus pénétrante et la mise en œuvre la plus habile auraient pu faire illusion sur une pareille pauvreté d'informations, mais Richard était bien le dernier homme qui fût capable de tromper de cette façon son lecteur.

Et pourtant c'est plutôt par ce qui y manque que par ce qu'il contient que son ouvrage reste si fort au-dessous de ce qu'exige un tel sujet. Assurément on peut y relever plus d'une erreur, mais, somme toute, elles ne sont pas bien nombreuses. C'est à Damien Lherminier que Richard doit cette exactitude matérielle.

Pour avoir le premier publié une biographie du Père Joseph, pour avoir le premier grossièrement dessiné les linéaments d'une figure aussi énigmatique, Richard aurait donc droit à notre reconnaissance si, presque aussitôt après, il ne s'était acquis des titres à notre mépris. Deux ans plus tard, en effet, il transformait en satire son panégyrique et publiait cette satire sous le titre : *Le véritable P. Josef, capucin, nommé au cardinalat, contenant l'histoire anecdote du cardinal de Richelieu*, Saint-Jean-de-Maurienne [Paris], 1704, 1 volume in-12.

On ne sait ce qu'il faut le plus admirer, de l'impudence de l'auteur présentant au public comme une réfutation sortie d'une plume différente un ouvrage qui, malgré l'addition de quelques phrases et de quelques pages et la suppression de quelques autres, ne cesse pas d'être identique au précédent et qui, par suite de ces modifications, présente les plus évidents disparates, ou de la légèreté du public et de la critique du temps qui ne paraissent pas s'être aperçus de cette supercherie (1).

Aucun doute n'est possible sur le motif de cette palinodie. C'est évidemment le dépit de l'auteur de n'avoir pas été récompensé autant qu'il croyait l'avoir mérité par son panégyrique.

Quel est le mobile qui l'a poussé à réfuter le pamphlet qu'il en avait tiré, dans une *Réponse au livre intitulé le véritable Père Josef, contenant l'histoire anecdote du cardinal de Richelieu*, im-

(1) Voy. *Mercur galant*, mai 1704. *Journal des savants*, 14 avril 1704. *Histoire des ouvrages des savants*, janvier 1704.

*primé à Saint-Jean-de-Maurienne, et aux autres critiques de la vie de ce capucin*, réponse dont il s'occupait en même temps que du *Véritable P. Joseph*? On n'en aperçoit pas d'autre que le désir de faire, comme nous dirions aujourd'hui, de la réclame pour son livre et l'intérêt de montrer au marquis du Tremblay qu'il n'était pas irréconciliable; que sa plume était prête, moyennant un bon prix, à guérir les blessures qu'elle avait faites. Ce calcul résulte clairement de l'appel qu'il adresse au marquis pour qu'il cherche un apologiste capable de justifier la mémoire du Père Joseph; dans cet appel il y avait une offre.

Des deux portraits que Richard a présentés au public, en se bornant à métamorphoser le premier, c'est le second qui a fait et devait faire le plus d'impression, parce qu'il flatte ce goût pour la téréologie morale qui donne à un moine criminel le même attrait malsain qu'à un monstre dans l'ordre physique. C'est donc sous l'influence exclusive d'une œuvre de vénalité et de chantage que s'est formée l'opinion qui domine actuellement sur le Père Joseph. Cette opinion, il est vrai, n'est pas arrêtée dans les esprits cultivés, réfléchis et un peu familiers avec les documents, comme elle l'est chez le grand public. Les premiers ne s'abusent pas sur Richard et sentent le peu de sûreté d'une tradition qui ne s'appuie que sur lui; sans pouvoir se dérober entièrement à son influence, ils restent sur la réserve, ils attendent, ils appellent le jour où la cause du Père Joseph sera instruite et jugée à nouveau.

C'est pour répondre à ce vœu que nous avons entrepris cet ouvrage. Il nous reste à faire connaître les sources que nous avons consultées, en dehors de celles dont nous venons de parler, et la méthode que nous avons suivie.

Dès le début de notre entreprise, nous avons reconnu qu'elle exigeait la connaissance de toutes les questions, politiques et religieuses, dont le Père Joseph s'est occupé, soit isolément, soit de concert avec Richelieu. Nous avons donc été amené à nous mettre au courant de toutes ces questions, mais nous ne les avons traitées que dans la mesure indispensable pour éclairer

le rôle des deux hommes que nous avons unis dans notre étude, parce qu'ils sont inséparables dans l'histoire. C'est ainsi qu'on ne trouvera pas dans ce livre un exposé complet de la question palatine, embrassant tous les points de vue sous lesquels elle se présentait pour les divers intéressés, mais seulement la façon dont Richelieu et le Père Joseph désiraient la résoudre. C'est ainsi encore qu'à propos de l'arrestation de Saint-Cyran, nous avons dû nous demander ce que le jansénisme était dans sa personne, tout en nous abstenant de le définir dans ses phases ultérieures. Il n'en a pas moins paru nécessaire d'indiquer l'état des questions au moment où elles se sont posées devant Richelieu et le Père Joseph, les intérêts qu'elles mettaient en jeu chez les adversaires et les alliés de la France et, en le faisant, nous nous sommes inévitablement donné l'apparence d'écrire une histoire générale plutôt qu'une étude individuelle.

Ce n'est pourtant pas une histoire générale que nous avons voulu faire, non plus qu'une biographie. A l'histoire générale nous avons seulement emprunté le train des événements où nos deux personnages se sont trouvés jetés et qu'ils ont cherché à dominer et à diriger, à la biographie le détail qui les peint, en y laissant ce qui n'ajoute rien à leur physionomie morale. Nous avons essayé d'expliquer l'un par l'autre. On n'a pas assez tenu compte, en effet, de l'analogie de nature et d'idées que supposent une intimité et une collaboration aussi étroites et aussi prolongées. En voyant cette collaboration à l'œuvre, nous en avons déterminé le caractère et par là même les conceptions et la méthode que chacun y a apportées. Le Père Joseph sortira, nous l'espérons, de la restitution morale que nous avons tentée, avec l'individualité que les tâtonnements et les contradictions de l'histoire n'avaient pu jusque-là lui assurer et Richelieu avec plus d'idéalisme qu'on ne lui en accorde d'ordinaire, sans cesser pour cela d'être le *réaliste* puissant que l'on connaît.

L'étendue de nos recherches a été en raison de l'ampleur avec laquelle nous avons compris notre sujet. Aucun document

relatif aux questions qui ont occupé nos deux personnages ne nous a paru étranger à notre domaine. Indépendamment des publications consacrées à la guerre de Trente ans et au mouvement religieux de la première moitié du xvii<sup>e</sup> siècle, nous avons exploré, à ce double point de vue, les dépôts publics de la France et de l'étranger. Dans ces derniers, rien ne nous a paru plus précieux pour nous que la correspondance des agents diplomatiques accrédités en France, avec leur gouvernement. Nous avons eu sous les yeux les dépêches des agents anglais, bavares, brandebourgeois, espagnols, hollandais, impériaux, mantouans, savoyards, suédois, toscans, vénitiens et des nonces apostoliques. L'importance qu'on attache aujourd'hui, en partie à la suite et sous l'influence de Ranke, à ce genre de documents, nous paraît pleinement justifiée, pourvu qu'on les contrôle les uns par les autres et qu'on n'oublie pas que, si bons observateurs qu'ils soient, ces agents voient toujours les affaires de notre pays à travers les intérêts du leur.

Nous n'aurions pu profiter entièrement des richesses conservées dans les dépôts publics de la France et de l'étranger, si nous n'avions été secondé par la complaisance de ceux qui en ont la garde. Nous leur en adressons ici nos sincères remerciements.

Ce n'est que dans les maisons de capucins et de calvairiennes qu'on peut trouver l'œuvre spirituelle du Père Joseph. Si nous avons pu l'étudier, c'est grâce à l'intérêt que les premiers, sans distinction, et les secondes, à une exception près, ont témoigné à notre travail. Mais ce n'est pas seulement par leurs communications documentaires, et en première ligne par celle de la biographie de Lepré-Balain que les capucins ont facilité notre tâche, c'est aussi en nous révélant, dans leurs conversations, un type moral qui, grâce à la fixité de la règle et de l'esprit et malgré le déclin de l'influence de l'ordre, ne s'est pas, depuis le Père Joseph, sensiblement modifié. Dans l'impossibilité d'énumérer tous ceux dont nous avons éprouvé la bienveillance, nous nommerons, du moins, les Révérends Pères Arsène du Châtel, Apollinaire de Valence, Emmanuel de Lanmodez, Édouard d'Alençon.

Nous devons des remerciements particuliers au comte Arthur de Rougé qui nous a autorisé à consulter les titres de famille et de propriété des Le Clerc du Tremblay, dont il est l'héritier. C'est de là que viennent la plupart des renseignements que nous avons donnés sur l'état civil et la situation sociale des ancêtres et des collatéraux du Père Joseph, c'est-à-dire sur le milieu où il naquit, s'éleva et commença cette carrière séculière qui devait être si brusquement interrompue. Nous devons aussi signaler le désintéressement avec lequel M. l'abbé Dedouvres, qui, depuis plusieurs années, poursuit, avec un zèle et une méthode que le public a déjà pu apprécier<sup>(1)</sup>, des recherches sur le Père Joseph, a mis à notre disposition une trentaine de lettres de notre personnage tirées des archives de la Propagande, où, plus heureux que nous, il a pu pénétrer. Enfin, parmi les personnes qui nous ont aidé dans nos recherches, nous devons faire une mention spéciale de M. Pierre Bertrand, dont nous nous faisons un plaisir de reconnaître la conscience, l'intelligence et le dévouement.

---

(1) *Le Père Joseph du Tremblay. Notice biographique d'après le sieur de Hautebresche. Essai bibliographique, 1889. Le Père Joseph devant l'histoire. Extrait de la Revue des facultés catholiques d'Angers, 1892.*

## CHAPITRE PREMIER

### LA JEUNESSE DU PÈRE JOSEPH ET SON DÉBUT DANS LA VIE PUBLIQUE

(1577-1616)

Les ascendants paternels. — Le père. — La mère et la famille maternelle. — Les deux époux. — Influence paternelle. — L'éducation. — Dévotion précoce. — Achèvement des études. — L'académie. — Le voyage traditionnel. — Triomphe de la vocation. — Noviciat. — Situation où le Père Joseph laisse sa famille. — Premières années de profession. — L'article du tiers état. — Intervention du Père Joseph. — Son succès — Vues échangées entre le Père Joseph et Richelieu. — Influence du Père Joseph sur la carrière de Richelieu.

François Le Clerc du Tremblay, qui devait, sous le nom de Père Joseph, jouer dans l'Église et dans le monde un rôle si important et si mal connu, naquit à Paris le 4 novembre 1577. Il était le fils aîné de Jean Le Clerc du Tremblay, conseiller du roi, premier président des requêtes du Palais, chancelier du duc d'Alençon, et de Marie de La Fayette. Par son père il appartenait à une de ces vieilles familles de robe dont les membres passaient souvent, sans que cela étonnât personne, des cours souveraines dans l'administration et la diplomatie ou allaient, au contraire, se reposer sur les fleurs de lis des fatigues de la vie active. Jean Le Clerc était issu de la branche cadette d'une ancienne famille parisienne dont nous n'avons pas à retracer les vicissitudes. Cette branche se distinguait de la branche aînée, les Le Clerc de Fleurigny soit par le nom de sa principale seigneurie(1), le Tremblay, près de Montfort-l'Amaury, soit par le

(1) Elle était entrée dans la famille au xv<sup>e</sup> siècle. (Aug. Moutié, *Chevreuse, recherches hist., arch. et généalogiques* dans les *Mém. et documents*, p.p. la Société

surnom familial : *aux Roses* tiré de l'une des pièces de son blason ; elle portait, en effet, d'argent au chevron d'azur accompagné de trois roses de gueules. Elle eut pour auteur le quatrième ascendant du Père Joseph, Jean Le Clerc (1), seigneur du Tremblay et de Limoy, trésorier de France. Connu sous le même prénom et les mêmes titres, le trisaïeul de notre héros eut, entre autres enfants, une fille, Marguerite, qui contracta une alliance digne d'attirer notre attention. Elle épousa Jacques Coictier, ce médecin de Louis XI, qui exploita à son profit les terreurs de son maître et qui fait partie de ce groupe intime et vulgaire où se complaisait le sombre châtelain de Plessis-lez-Tours.

Jacques Coictier, n'ayant pas d'enfant de sa femme, Marguerite Le Clerc, institua pour principal légataire son filleul, neveu de celle-ci, à condition qu'il ajouterait à son nom le surnom de Coictier. C'est en vertu de ce legs que Jacques Le Clerc, dit de Coictier, devint propriétaire de la seigneurie d'Aulnay qui, en même temps que ce surnom, servit à le distinguer lui et sa postérité. La succession du médecin de Louis XI comprenait sa

archéologique de Rambouillet, II, 516.) Le château dont elle dépendait existe encore aujourd'hui. Situé sur un soulèvement de la riante vallée de la Mauldre, dominé par les coteaux boisés sur lesquels s'étend son vaste parc, il offre encore, malgré les modifications qu'il a subies, un beau type de l'architecture du premier quart du xvii<sup>e</sup> siècle. On rencontre d'abord, quand on a franchi la grille, deux pavillons qui, sur un ancien plan du domaine, portent le titre de *pavillons de musique* et dans l'un desquels sont actuellement conservées les archives. Au delà se présentent deux autres pavillons à grands combles, autrefois reliés au château par des fossés. Dans celui de droite on remarque des solives apparentes peintes aux chiffres des Le Clerc. Le château, bâti en pierres et en briques, a été malheureusement recouvert d'un crépi. La façade principale se compose d'un corps de logis central de deux étages avec double rang de fenêtres dans les combles. Les deux ailes sont doublées chacune d'un pavillon oblong, auquel s'en rattachent perpendiculairement deux autres très en saillie. La façade latérale gauche offre dans ses toitures inégales un ensemble de lignes d'un bel effet. Les portes latérales du perron ont de belles boiseries, elles sont surmontées des initiales entrelacées du Père Joseph (François Le Clerc) traversées de dards en sautoir. Le parc, dessiné à la française, a été transformé dans notre siècle en jardin anglais.

(1) Une généalogie ms., conservée à la bibliothèque de Tours sous le n<sup>o</sup> 1182, l'appelle Charles.



Château du Tremblay du côté de la Justice, vers Dourdan et Montfort

*Paris, chez J. B. Baillière*



IMP. PHOT. ARON FRÈRES, PARIS.

VUE DU CHATEAU DU TREMBLAY AU TEMPS DU PÈRE JOSEPH,  
D'APRÈS UN LAVIS DE LA POINTE.

*(Bibl. nat. Cab. des estampes).*



maison, sise rue Saint-André-des-Arcs, contiguë, d'un côté, aux murs de la ville. de l'autre à l'hôtel de Jean Ruzé, conseiller au parlement (1). Son légataire principal y habita aussi après lui, mais sans en être propriétaire exclusif, car elle paraît être restée indivise entre ses cohéritiers et lui.

Déjà fort avantagé par son oncle et parrain, Jacques Le Clerc Coictier reçut encore une donation d'un autre de ses oncles, M<sup>r</sup> Nicole Le Clerc, docteur régent de la faculté de théologie de Paris, curé de Saint-André-des-Arcs (9 septembre 1540) (2). Cette libéralité n'était qu'une compensation de l'exclusion que celui-ci, en disposant, en faveur de ses autres neveux et de sa nièce, de la succession de ses père et mère et de son frère, avait faite du donataire (11 août 1540) (3). Cette exclusion était fondée sur l'inégalité qui résultait entre ce dernier et ses frères des dispositions testamentaires que Jacques Coictier avait prises en sa faveur et de la somme de 375 écus d'or que ses oncles avaient déboursée à son profit pour lui acheter une charge de conseiller au Châtelet de Paris. Invité à renoncer à une partie de ses droits successifs sur la fortune du curé de Saint-André-des-Arcs et à rétablir ainsi une certaine égalité entre ses frères et lui, Jacques Le Clerc Coictier s'y était refusé et c'est à la suite de ce refus que le curé ne l'avait pas compris dans la donation entre vifs qu'il avait faite à ses autres neveux et à sa nièce. Irrité de n'avoir pas été traité comme ses frères et sa sœur, ne considérant pas comme une compensation suffisante la donation dont il avait été gratifié le 9 septembre 1540, Jacques Le Clerc Coictier suscita à son oncle une foule d'ennuis, essaya de le brouiller avec sa famille et, au moment où celui-ci était entre la vie et la mort, le fit assigner à bref délai. Le 9 août 1541, Nicolas Le Clerc révoquait la donation faite au neveu dont il avait à se plaindre. Le 18 mai 1547, il confirmait celle qu'il avait passée au profit de ses autres neveux et de sa nièce en invalidant de nouveau la

(1) Arch. nat. Insinuations du Châtelet, 6 juillet 1533. Y 93, f<sup>o</sup> 51.

(2) Insinuations du Châtelet.

(3) *Ibid.*

première. Enfin, le 25 juillet de la même année, il annulait cette dernière libéralité elle-même et la remplaçait par une donation universelle entre vifs au bénéfice exclusif de sa nièce, Philippe Le Clerc, femme de Guillaume Bourgouin, conseiller au parlement (1).

L'aïeul paternel du Père Joseph, Jean Le Clerc n'avait pu assister à l'acte de donation du 11 août 1540; il se trouvait, en qualité de procureur général du roi au conseil privé, à la suite de la cour et ses frères avaient accepté pour lui. Il avait épousé Madeleine Barthélemy.

Au sujet de tous ces ascendants plus ou moins éloignés du Père Joseph, il n'y a vraiment, au point de vue des influences morales qui ont pu agir sur son berceau, qu'une observation intéressante à faire; c'est qu'ils appartiennent tous, en dépit des seigneuries dont ils portent les titres, à la haute bourgeoisie, c'est que tous exercent des charges judiciaires ou administratives, c'est qu'aucun n'est allé chercher dans les camps une illustration plus éclatante. Tel fut aussi le milieu où s'écoula la carrière du père de notre personnage, Jean Le Clerc, telles furent les habitudes professionnelles qui formèrent son esprit. Il règne un grand vague sur ses états de service comme sur sa vie privée et son caractère. Lenain, dans sa *Table des registres du parlement*, relève la réception d'un Jean Le Clerc à la présidence de la première chambre des enquêtes comme ayant eu lieu le 14 mai 1587; mais est-ce bien du nôtre qu'il s'agit? Il n'aurait alors occupé cette charge que bien peu de temps, car le 1<sup>er</sup> décembre de cette année sa femme était veuve. Dans l'acte qui nous l'apprend, il est qualifié de président aux requêtes et non aux enquêtes. D'un autre côté, dans un acte de 1574, il prend déjà le titre de président des enquêtes. Même obscurité sur ses fonctions de chancelier du duc d'Alençon, qui lui sont attribuées par des documents de seconde main. Cette tradition semble confirmée par le rôle de parrain rempli par François de

(1) Insinuations du Châtelet.

Valois au baptême du premier enfant de Jean Le Clerc et elle n'est pas contredite par l'absence de ce nom dans les états de la maison de ce prince. Ceux de 1579 et de 1580 sont, en effet, à notre connaissance, les seuls qui se soient conservés et tout ce qu'ils nous permettent d'affirmer, c'est que ni en 1579 ni en 1580 (1) Jean Le Clerc n'était le chef du conseil du duc. Nous ne sommes pas non plus en mesure de déterminer l'époque à laquelle il fut nommé ambassadeur à Venise, où d'ailleurs il n'alla jamais.

Nous avons, au contraire, quelques notions précises sur sa vie privée. Ainsi nous sommes autorisé à fixer la date de son mariage au second semestre de 1574, car cet événement a dû suivre de près la donation faite à son occasion par la duchesse d'Étampes. Anne de Pisseleu s'intéressait aux deux époux et ce fut elle qui les maria. Elle avait pour Jean Le Clerc une vieille amitié et la fiancée, Marie de La Fayette était sa petite-cousine par sa mère Marie de Suze. Par cette donation, la duchesse constituait en nue propriété au futur une rente perpétuelle de 3000 livres tournois, dont elle se réservait l'usufruit et dont la nue propriété devrait lui faire retour dans le cas où le donataire décéderait avant elle sans enfants (28 juillet 1574) (2). La future avait dé-

(1) Recette générale des finances du duc d'Anjou aux Arch. nat., KK 237, fo 331 v°.

(2) Par-devant Mathurin Nutrat et Charles Maheu, notaires du Roy, n. s. en son Chastelet de Paris fut presente en sa personne..... Anne de Pisseleu, duchesse d'Étampes, veuve de... mess. Jehan de Bretagne, lui vivant duc d'Étampes et comte de Penthievre, chevalier de l'ordre..., capitaine de cinquante hommes d'armes, lieutenant général de S. M. et gouverneur au pays de Bretagne, disant icelle dame que, pour la bonne amitié qu'elle porte de long temps à noble seigneur messire Jehan Le Clerc, s<sup>r</sup> de Tremblay et de S<sup>t</sup> Melin conseiller du Roi en son conseil privé et président des enquêtes de son palais à Paris et aussi en faveur et esperance... que led. s<sup>r</sup> président Le Clerc prendra à femme... damoiselle Marie de Lafayette, fille de noble seigneur mess. Claude de Lafayette, chevalier de l'ordre.. seigneur de S<sup>t</sup> Romain et de Maffliés en France et de dame [Marie] de Suze, cousine de lad. dame duchesse d'Étampes..... reconnut avoir donné.. et par ces présentes donne.. à toujours en pur et vrai don irrévocable.. entre vifs.... promet.... faire valoir aud. s<sup>r</sup> president Le Clerc à ce présent et acceptant... trois mille livres tour. de rente annuelle et perpetuelle..... à la reservation de l'usufruit... que lad. dame duchesse... reserve à elle sa vie durant.... .... a été lad. donation faite à la charge..., le cas advenu que led. s<sup>r</sup> president

passé sa vingt et unième année (1), elle était la deuxième fille de Claude de La Fayette, baron de Saint-Romain, Maffliers, Montsoulst et Bethemont, seigneur de la Malmaison, Merville, Hérouville et Hautefontaines, écuyer d'écurie du roi, et de Marie de Suze (2), dame de la Versine. Marie de Suze avait été féconde mais elle n'avait donné à son mari que des filles ; il en était né six de leur union. Disons de suite leurs alliances, elles nous feront connaître les collatéraux du Père Joseph, sur plusieurs desquels nous aurons occasion de revenir. L'aînée, Claude de La Fayette épousa messire Michel de Gaillard, seigneur de Longjumeau. La cadette fut la mère de notre capucin. La troisième, Suzanne devint la femme d'Anne de Chaumont, seigneur de Persigny (3). Le mari de la quatrième, Charlotte, fut messire Jean de Dreux, chevalier de l'ordre, gentilhomme ordinaire de la chambre, seigneur de Neufville, de Saint-Ouen et autres lieux. La cinquième, Madeleine, fut mariée à François de Pas, écuyer, seigneur de Feuquières. Antoine de Brouilly, chevalier, seigneur de Brouilly, obtint la main de la sixième, Esther. Marie de La Fayette fut la dernière dans l'affection de ses parents. Tandis qu'Esther paraît avoir été l'objet de la prédilection de son père (4), Marie fut destinée au cloître, que ses

allat de vie à trespas auparavant lad. dame duchesse sans être ou avoir été nés.. aucuns enfans dud. mariage..., lesd. rentes... retourneront entièrement au profit d'icelle dame duchesse... mercredi 28 juillet 1574. (Arch. nat. Insinuations du Chât. Y 115, f° 383 v°). On voit, par les termes de cette donation, que le Père Anselme s'est trompé de deux ans en plaçant le mariage de Jean Le Clerc et de Marie de La Fayette au 9 novembre 1576.

(1) S'il est vrai qu'elle eût à sa mort, en 1635, plus de quatre-vingts ans (*Nouvelles de Paris*, 16 nov. 1635. Bibl. Inguibert, n° 484, f° 320), elle était née vers 1555. Elle mourut le 9 novembre. Le nonce Bolognetti au cardinal secrétaire d'État, Paris, 11 novembre 1635. Arch. du Vatican, Nunziatura di Francia, vol. 82.

(2) Contrat de mariage de Claude de La Fayette et de Marie de Suse, 28 juin 1539 (Arch. du Tremblay, carton 1, chemise 2).

(3) Nous avons suivi l'énumération de l'acte de partage de la succession paternelle passé le 19 juillet 1584 entre les filles de Claude de La Fayette. (Bibl. nat. mss. pièces orig. 1119, art. *La Fayette*, n° 73.) Une généalogie conservée dans la même collection (nos 75-78) fait de Charlotte la troisième fille et donne pour mari à Suzanne, qui vient la quatrième, M. de Brasseuse au lieu d'Anne de Chaumont.

(4) Donation de Claude de La Fayette à Esther de La Fayette, 31 mai 1583. (Arch. nat. Insinuations du Chât., Y 124, f° 479.)

parents n'envisageaient certainement pas comme la condition d'une vie plus parfaite, puisqu'ils étaient protestants. Le calcul qui les avait guidés lui valut l'avantage d'être élevée dans la religion catholique. Son union avec le président Le Clerc fut inespérée. Sans être, à proprement parler, une mésalliance, elle rapprochait deux familles bien inégales. Sur le tronc bourgeois des Le Clerc elle venait greffer le tempérament et l'illustration militaires de la vieille maison auvergnate des Motier. Au point de vue de la fortune, elle ne dut pas être brillante. Si la fiancée apporta autre chose que sa noblesse et ses mérites personnels, la dot qu'elle y joignit ne dut pas être considérable, car c'est précisément pour ne pas lui en donner que ses parents l'avaient élevée dans une religion et vouée à un genre de vie contraires à leurs sentiments. L'union du président Le Clerc et de Marie de La Fayette semble, en revanche, avoir été cimentée par une mutuelle affection et s'être écoulée dans une grande harmonie. Nous en donnerons un témoignage, d'autant plus intéressant pour nous qu'il se rattache vraisemblablement à la naissance de celui dont nous écrivons l'histoire. Mariée, ainsi que nous nous sommes cru autorisé à le supposer, dans la seconde moitié de 1574, Marie touchait, après trois ans de mariage, au terme d'une grossesse qui était probablement la première, la première du moins qui ne dut pas tromper son espoir. L'attente du bonheur que s'en promettaient les deux époux, l'inquiétude d'une épreuve qui était nouvelle ou qui n'avait pas encore bien tourné, resserrait leurs liens et augmentait leur tendresse. Ce fut sous l'empire de ces sentiments qu'ils se firent donation mutuelle et irrévocable, au profit du dernier survivant, de tous les biens meubles et des acquêts et conquêts immobiliers qui leur appartiendraient lors du prédécès de l'un d'eux, « pour l'amour et dilection mutuelle et conjugale qu'ils ont l'un envers l'autre contractée entre eux par le lien indissoluble de leur mariage et en contemplation des peines, travaux et labeurs qu'ils ont soutenus et soutiendront durant leur mariage à acquérir les biens qu'ils ont et auront ci-après »

(18 septembre 1577) (1). Il y a ici, croyons-nous, plus qu'une formule, il faut y voir l'expression sincère de l'affection et de la solidarité conjugales. Malheureusement l'union dont les deux époux se faisaient une si noble et si douce idée, ne dura pas plus de onze ans, le président mourut en 1587.

Le Père Joseph n'avait donc pas plus de dix ans quand il le perdit. Toutefois la précocité de l'enfant était telle que, sans parler des aptitudes natives dont il en hérita, il put profiter d'une influence qui, chez les autres enfants, ne commence guère à s'exercer que plus tard. Le président Le Clerc était lettré(2), il semble avoir appartenu à cette société de magistrats érudits, qui se délassait, par une correspondance savante et un commerce de vers, de la gravité de leurs fonctions et des préoccupations publiques, classe d'élite dont Pasquier et de Thou sont les représentants les plus connus. Ce qui le ferait croire, c'est qu'Étienne Pasquier lui a adressé une épigramme (3) où malheureusement l'on n'apprend rien sur celui qui nous occupe. Son fils lui dut certainement ces premières ouvertures sur les choses de l'esprit, qui résultent de l'intimité d'un père instruit et ôtent aux études régulières leur aridité. En lui donnant pour parrain son maître, le duc d'Alençon, et pour marraine Diane légitimée de France, duchesse d'Angoulême, fille naturelle de Henri II, il lui prépara de puissants protecteurs.

Marie de La Fayette, demeurée veuve, avait à pourvoir à l'éducation et à l'établissement des trois enfants mineurs qui lui restaient : son fils aîné, François, âgé de dix ans, un fils cadet,

(1) Insinuations du Châtelet, Y 129, fo 23 v°.

(2) Nous possédons la prise de la bibliothèque qui se trouvait dans sa maison de la rue Sainte-Avoye, au moment de sa mort. Elle se composait d'ouvrages de littérature ancienne, de livres de droit et de pratique. Elle n'était pas considérable, mais il est permis de penser que beaucoup de livres étaient conservés au Tremblay. (Arch. du Tremblay, 16 déc. 1587, carton 2, chemise 2.)

(3) Septenis quod tu repetitis sæpius ornas  
Versibus, has Regis, pia lustra, potentis eremos,  
Nil Regali animo, nil hac pietate, tuisque  
Nil numeris, numero nil denique sanctius illo.

(Épigr. 76 du livre VI : *Ad Janum Clericum, libellorum supplicum in senatu Paris. præsidem.*)



Charles, âgé de trois ans (1), une fille de neuf ans, Marie.

Elle avait dû, pendant qu'elle était grosse de François, s'imposer un régime très débilitant et la joie d'avoir un fils avait été troublée par le danger qu'elle avait couru. Elle-même a pris soin de nous dire que, pendant sa grossesse, elle ne put supporter ni viande ni bouillon, qu'elle se nourrit exclusivement de potages aux herbes et de cerises sèches bouillies à l'eau, et qu'après ses couches, elle demeura pendant six semaines entre la vie et la mort, mais elle ajoute que son enfant n'en fut pas moins fort et moins bien portant. Ce témoignage est confirmé par l'âge relativement avancé atteint par le Père Joseph; s'il put résister jusqu'à soixante et un ans à un travail excessif et à des austérités inouïes, c'est que la constitution qu'il avait apportée en naissant était excellente.

Au moment où il perdit son père, il était, depuis deux ans et demi, au collège de Boncourt. Redoutant les gâteries maternelles (2), il avait lui-même demandé à être séparé de la famille. A cette époque, les collèges combinaient les avantages de l'éducation publique et de l'éducation particulière. Les écoliers se réunissaient bien, comme aujourd'hui, dans des cours communs, mais ils étaient en même temps répartis en petits groupes chez des professeurs dont ils étaient les pensionnaires et qui leur donnaient des répétitions. Ces répétiteurs s'appelaient des *maîtres de chambre* (3). François Le Clerc eut pour maître de

(1) Né en 1584, comme l'atteste l'acte de baptême suivant : « Le 6 mars 1584 fut baptisé un fils en la chapelle M<sup>me</sup> S<sup>te</sup> Avoye, sur les cinq heures après midi et nommé Charles, fils de... Jean Le Clerc, conseiller du roi et president aux requetes du Palais et de.. Marie de La Fayette., parrains.. Odet de Matignon, fils de M. le maréchal de Matignon, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, lieutenant général pour le Roi en Guyenne et noble homme M<sup>re</sup> Nicolas Le Clerc, conseiller du Roi et maistre des requetes de son hostel, la marraine mad. de Randin, premiere dame de la reine regnante. » (Arch. du Tremblay, 1<sup>er</sup> carton, 1<sup>re</sup> chemise.)

(2) « Il disoit à son père, lequel s'étonnoit du désir si grand qu'il avoit de sortir de la maison, que c'étoit que sa mère le gatoit et en vouloit faire un délicat. » *Remarques des actions du R. P. Joseph en son enfance et jeunesse, trouvées dans les papiers de M<sup>re</sup> sa mère.*

(3) « Richer arriva au collège du Cardinal-Lemoine et se mit à servir un docteur nommé Bouvart, demeurant audit college, ayant nombre d'écoliers en pension chez lui. » (*Mém. de Richelieu*, II, 136.)

chambre l'Écossais Georges Critton, professeur de grec au collège royal, caractère inquiet et difficile, mais érudit de premier ordre et il fut son meilleur élève (1). Il apprit le latin par la méthode de son temps. On lui mit probablement dans les mains les livres adoptés, à la même époque, pour les classes de grammaire au collège du Cardinal-Lemoine, c'est-à-dire les *Épîtres* de Cicéron, les *Églogues* de Virgile, les *Comédies* de Térence (2). Quant au grec, il l'apprit sans grammaire, par la conversation avec son père et son maître. Il fit dans le latin des progrès si rapides qu'il pouvait, avant dix ans, le parler plus d'une heure devant une brillante assemblée, et traduire à douze, dans la même langue et à son honneur, une version française de Plutarque. Il eut pour condisciples à Boncourt deux hommes qu'il devait retrouver plus tard dans des entreprises communes : Claude de Mesmes, comte d'Avaux, l'un des meilleurs serviteurs de sa politique ; Pierre de Bérulle, le fondateur de l'Oratoire.

La mort de son père eut une influence décisive sur sa vie. Ses premières impressions avaient été des impressions de piété. Il n'y aurait pas d'importance à attacher à ces premières manifestations d'une dévotion difficile à prendre au sérieux quand elle est si précoce, si elle n'avait été, comme chez la plupart des enfants, qu'un jeu de la sensibilité et de l'imagination naissantes, mais il faut se rappeler qu'elle ne fut pas une crise passagère, qu'elle donna à son âme un pli ineffaçable, à sa vie une direction définitive, qu'elle fut le principe de grandes œuvres et de grands sacrifices. Peut-être dès lors a-t-elle quelque droit à notre respect. Nous épargnerons cependant au scepticisme de nos lecteurs des scènes enfantines, dont la grâce ne sauverait peut-être pas le ridicule. Nous ne ferons exception que pour une seule, parce qu'elle montre l'amorce par laquelle la religion gagna l'âme du Père Joseph et découvre l'un des principaux ressorts de sa nature.

(1) Goujet, *Mém. histor. et littér. sur le Collège royal de France*. Paris 1758, I, 386. Inpré-Balain, *Biographie*. Jourdain, *Hist. de l'Université*, p. 28.

(2) *Mémoires d'André LeFèvre d'Ormesson*.

Un jour que son père avait prié à dîner une société nombreuse et distinguée, l'enfant (il n'avait alors que quatre ans) interrompt la conversation générale, monte sur un tabouret et, s'adressant aux convives, il se met à leur raconter la Passion, dont il avait, pour la première fois, entendu le récit quelque temps auparavant de la bouche d'un serviteur, mais, arrivé à la mise au tombeau, l'émotion l'empêche d'achever. Cet enfant, si touché par le drame du Calvaire qu'il triomphe de la timidité de son âge pour faire partager son émotion à une assemblée imposante, jusqu'au moment où l'émotion qui l'a fait parler l'oblige à se taire, n'annonce-t-il pas le fondateur d'un ordre dont les membres devront s'unir par la prière aux souffrances et aux grâces de Marie au pied de la croix? Ce rapprochement entre deux faits d'une importance assurément fort inégale n'indique-t-il pas que le Père Joseph est venu à la religion par l'amour, qu'il y a vu surtout ce qui en fait, à vrai dire, le fond, mais ce que tous les chrétiens n'y voient pas au même degré : le sacrifice sanglant de la charité appelant en retour, pour être efficace, un autre sacrifice ? Ne doit-il pas mettre en garde contre de fausses apparences de dureté et de sécheresse que la vie de notre héros pourrait offrir(1)?...

La mort d'un père tendrement aimé mûrit les dispositions dont nous venons de donner un témoignage si caractéristique. Ce malheur inattendu révéla à cet enfant de onze ans, dont on connaît déjà la maturité, le sentiment amer de la fragilité générale des choses humaines; il le privait, en outre, d'un guide dont l'autorité et l'esprit positif auraient peut-être réussi à le faire rester dans le monde. Quand les troubles de la fin du règne de Henri III rendirent le séjour de Paris peu sûr, la présidente quitta son hôtel de la rue Sainte-Avoye (2) et alla s'établir avec

(1) Cette précocité de dévotion se retrouve dans beaucoup d'existences consacrées à Dieu, notamment dans celle du Père Joseph de Morlaix, capucin qui présente, à ce point de vue, plus d'une frappante analogie avec celle de notre héros. Voy. *Oraison funèbre du R. P. Joseph de Morlaix*, par le P. Joseph de Dreux, capucin.

(2) C'est là que le Père Joseph était né. Bien que venu au monde sur la paroisse Saint-Merry, il avait été baptisé à l'église Sainte-Croix de la Bretonnerie, parce que

ses enfants au château du Tremblay, qu'elle fit fortifier contre les hasards de la guerre civile. Le séjour à la campagne, les rêveries sous les beaux ombrages du parc patrimonial ne purent qu'approfondir la blessure de l'enfant, que donner un tour plus austère et plus mélancolique à ses pensées. Des lectures qui lui offraient des exemples de vie ascétique, imprimaient une direction précise à ce détachement précoce. Sa destinée future se dessinait par un petit traité de la vie monastique et par une première sortie de la maison maternelle pour aller goûter les charmes de l'existence qu'il venait de célébrer. La nature, toutefois, allait reprendre ses droits. De douze à quatorze ans, sa vocation fut combattue par une de ces inclinations d'autant plus puissantes qu'elles sont entretenues par l'habitude. Il nous a raconté lui-même ses sentiments, ses luttes, le triomphe, puis l'échec et enfin le triomphe définitif de la vocation, après qu'une imprudence eût failli faire de lui le meurtrier de sa mère, de son frère et de sa sœur. Il manque à ce petit roman, pour qu'il intéresse un lecteur contemporain, des noms propres, des circonstances précises de temps et de lieu et la peinture minutieuse et complaisante d'un sentiment partagé, mais qui resta pur; nous le laisserons donc dans les souvenirs autobiographiques de son héros. Ce fut cette passion qui lui suggéra la première idée de l'ordre où il devait passer sa vie; pour la combattre, il fit vœu d'entrer dans l'ordre de Saint-François, qu'il choisit, nous dit-il, sans en avoir jamais entendu parler et par une inspiration divine, mais en réalité parce qu'il portait le nom de son fondateur.

Cependant l'affermissement de ses idées religieuses ne l'empêchait pas de poursuivre ses études. Sa mère fit venir au Tremblay, où elle se fixa, un humaniste distingué dont son mari faisait cas, et qu'il appelait familièrement Minos (1). L'enfant

cette église était plus rapprochée de la maison paternelle. (Donation faite par Marie de La Fayette, veuve de mess. Jean Le Clerc à son domestique Pierre Le Queux, 1<sup>er</sup> décembre 1587. Insinuations du Châtelet. Y 129, f<sup>o</sup> 366 v<sup>o</sup>.)

(1) Les termes dans lesquels la mère du Père Joseph parle de ce personnage dans ses *Remarques des actions du R. P. Joseph en son enfance et jeunesse* ne permettent pas de reconnaître en lui Cl. Minos, l'auteur de commentaires sur les *Emblemata*

fit de grands progrès pendant les deux années que durèrent les leçons de ce précepteur. Un certain Muret (1) lui enseignait en même temps les éléments du droit et de la philosophie.

Quand Henri IV eut ramené avec lui à Paris l'ordre et la tranquillité (mars 1594), François Le Clerc entra à l'Université. Elle n'était plus alors que l'ombre d'elle-même. Depuis le jour où sa décadence avait arraché à Ramus un cri d'alarme (2), elle ne s'était plus arrêtée sur la pente où elle glissait déjà. Ce n'était plus seulement son attachement superstitieux à des méthodes surannées qu'on pouvait lui reprocher, les passions politiques y avaient pénétré. La Ligue avait divisé la France en deux peuples ennemis, l'Université n'avait pas échappé à cette division. L'indifférence pour la science, la brutalité des mœurs, fruits de la guerre civile, y avaient ruiné les études et la discipline et l'avaient fait désertier. Si les auteurs de la *Satire Ménippée* ont cédé à l'entraînement de l'esprit satirique en écrivant que « maintenant les beurriers et beurrières de Vanves, les vigneronns de Saint-Cloud sont devenus maîtres ès arts, bacheliers, principaux présidents et boursiers des collèges, régents des classes et si arguts philosophes que mieux que Cicéron maintenant ils disputent *de inventione* », ils n'ont rien exagéré en nous représentant les collèges fermés, transformés en casernes et en étables et retentissant « de l'harmonie argentine et de la vraie idiome des vaches et veaux de lait et du doux rossignolement des ânes et des truies ». Le jeune François ne connut guère un autre régime que celui-là, car ce ne fut qu'en 1600, c'est-à-dire après qu'il l'eut quittée, que l'Université reçut la nouvelle organisation que lui donna Henri IV. Il

d'Alciat, l'un des commissaires nommés par l'Université pour l'élaboration de la réforme universitaire de 1600.

(1) Il ne serait pas impossible que Muret et Minos n'aient été qu'une même personne, qui aurait perfectionné le jeune François dans les langues classiques et lui aurait en même temps fait aborder le droit et la philosophie. Les *Remarques de Marie de La Fayette* et la *Biographie* de Lepré-Balain ne parlent que d'un seul précepteur. Il ne faut pas confondre ce Muret avec le grand humaniste Marc-Antoine Muret qui mourut en 1585.

(2) *Advertissement au Roy*, 1562.

dut, toutefois, en souffrir moins qu'un autre, car il était déjà, on l'a vu, fort avancé dans ses études. Il se perfectionna dans la connaissance du grec avec Frédéric Morel, lecteur du roi en cette langue au Collège de France, et apprit l'italien et l'espagnol avec un maître célèbre nommé César Oudin (1). Ces deux langues, alors les plus utiles et les plus étudiées parmi les langues vivantes, lui devinrent aussi familières que le français. La facilité avec laquelle il les parla et les écrivit toute sa vie (2) compta parmi les causes qui rendirent son concours si précieux à Richelieu. Quant à sa connaissance du grec et du latin, elle était approfondie ; aux témoignages que nous avons déjà cités on peut ajouter celui d'un de ses biographes contemporains, le sire de Hautebreche (3), qui rapporte qu'il savait par cœur des œuvres entières de la littérature profane et qu'il écrivait avec élégance le latin et le grec, les vers comme la prose.

A dix-sept ans, ses études étaient terminées. Il lui restait à acquérir les talents et les connaissances que l'on considérait alors comme indispensables au gentilhomme ou simplement à l'homme bien né. Pour cela, le jeune homme qui appartenait aux classes privilégiées entra, parfois même avant d'avoir quitté le collège, dans ce qu'on appelait une *académie*. Ces établissements recevaient des pensionnaires et des externes. Le personnel administratif et enseignant se composait d'un directeur, d'un écuyer en chef ou écuyer ordinaire, d'un écuyer cavalcadour, d'un gouverneur, d'un aumônier, d'un économiste, d'un professeur de mathématiques, d'un maître d'armes, d'un maître de danse, d'un maître d'écriture et d'arithmétique. Cette énumération fait suffisamment connaître en quoi consistait l'en-

(1) Nos documents le nomment simplement César, mais nous adoptons la conjecture de notre savant confrère, M. Morel-Fatio qui croit que ce prénom désigne César Oudin, l'auteur des ouvrages les plus répandus alors pour l'étude de l'espagnol et de l'italien.

(2) Dans une lettre à sa mère, il exprime le regret de ne pas savoir l'allemand « qui a avancé la plupart de ceux qui ont plus de voix aujourd'hui ». (Bibl. Maz. ms. T 2301, f° 1065.)

(3) *La Vie du R. P. Joseph de Paris*, en latin, du sr de Hautebresche, p.p. M. l'abbé Dedouvres, 1889.



seignement ; il n'est pas, toutefois, inutile de remarquer que le professeur de mathématiques enseignait aussi le dessin, que le maître d'armes n'apprenait pas seulement l'escrime mais aussi le manie- ment et l'exercice de la pique, de l'esponon, du fusil, du drapeau ainsi que la voltige, c'est-à-dire les évolutions militaires à pied (1) ; que le gouverneur était chargé de faire repasser aux académistes ce qu'ils avaient appris, de donner des répétitions à ceux qui étaient encore sur les bancs du collège, de les y conduire et de les en ramener, de leur faire remplir leurs devoirs de société, de les accompagner dans le monde (2). Les académies étaient avant tout, on le voit, des écoles d'équitation et des écoles militaires. Il y en avait plusieurs à Paris : celle de Belleville, celle d'Antoine de Pluvinel (3), tous deux écuyers de la grande écurie du roi. François Le Clerc resta un peu moins d'un an dans cette dernière. Il y connut Henri de Rohan (4).

Les voyages et l'apprentissage des armes complétaient un système d'éducation dont on ne saurait se faire une idée plus juste qu'en lisant une lettre de Nicolas Pasquier à ses enfants : « J'employai deux ans et demi pour vous enseigner l'institution du gentilhomme, que je dressai pour l'amour de vous autres, pendant lequel temps je vous fis apprendre, selon vos forces, à tirer des armes, à danser, les mathématiques et la musique. Comme je vous sentis assez forts pour porter la fatigue, je vous envoyai à Metz en garnison sous la conduite de Bonouvrier, lieutenant du duc d'Épernon, gouverneur de la place... où l'un de vous demeura trois ans et l'autre un an et demi, et le reste du temps dans le régiment des gardes. Au sortir de là je vous ai mis avec Belleville, l'un des meilleurs ecuyers de ce siècle,

(1) Les exercices à cheval, que l'on désigne aujourd'hui sous le nom de voltige, ne pouvaient être enseignés que par les écuyers.

(2) État des dépenses de l'académie fondée par Louis XIII à Aix, en février 1611, à l'instar de celle de Paris. (Arch. nat. O<sup>1</sup> 909. Cf. l'organisation de l'académie fondée rue de Tournon en 1678, O<sup>1</sup> 910.)

(3) Richelieu en fonda une autre rue Vieille-du-Temple en 1636. L'enseignement y durait deux ans. (*Merc. français*, XXI, p. 278.)

(4) Lepré-Balain, *Biographie*.

pour vous faire bons hommes de cheval, sous lequel il y a quinze mois que vous etes..... Je vous permis le voyage d'Italie pour continuer vos exercices afin que, voyans et pratiquans divers maîtres, vous y pussiez exceller..... Maintenant qu'etes sur votre retour d'Italie, je ne veux point ..... que veniez me voir mais qu'alliez droit à la cour, d'où dépend..... votre avancement (1).... »

A cette différence près que les fils de Nicolas Pasquier apprirent le métier des armes avant de devenir de vrais « hommes de cheval », le jeune François ne fit pas autrement qu'eux. Comme eux, son année d'académie finie, il partit pour l'Italie (2). Il allait s'y perfectionner dans les exercices auxquels il venait de se livrer et dans la pratique de l'italien ; il allait aussi y étudier l'art de la politique et de la diplomatie, dont elle était la meilleure école. Le but sérieux de son voyage n'ôta rien à son agrément. François se mettait en route avec douze compagnons de même condition que lui et, comme lui, *académistes* de la veille. De ce nombre était le fils du président Perrot. Il emmenait aussi son fidèle gouverneur Pierre Carré, qui depuis 1586 environ, c'est-à-dire depuis la mort de son père, était attaché à sa personne et qui tint la bourse commune. La bande joyeuse rencontra en route la duchesse de Nemours, qui se rendait à Lyon et l'escorta courtoisement jusque-là (3). Elle y trouva les députés du Comtat qui revenaient de la cour et retournaient dans leur pays ; on descendit gaiement le Rhône avec eux et ils se firent les guides

(1) Nicolas Pasquier à ses fils. Sans date, dans les *Œuvres* in-f<sup>o</sup>, 1723, liv. VII, lettre III.

(2) Le 12 septembre 1595 et non 1596, comme l'écrit Lepré Balain. Il fournit lui-même le moyen de rectifier ce lapsus en ajoutant que le jeune François se mit en route à l'âge de dix-huit ans moins deux mois. Or c'est le 4 novembre 1595 que celui-ci devait accomplir sa dix-huitième année. Le 12 septembre il ne lui manquait donc pour cela que deux mois et huit jours. La date de la présence de la duchesse de Nemours dans le Lyonnais, telle que nous l'avons établie dans la note suivante, justifierait encore, au besoin, cette correction.

(3) Le séjour de la duchesse de Nemours dans le Lyonnais et à Lyon à cette date est attesté par des lettres du s<sup>r</sup> de la Guiche au connétable de Montmorency. Cette princesse quitta Lyon le 29 octobre 1595. (Bibl. nat. Fonds franç. 3581, n<sup>o</sup> 54.)



de cette jeunesse curieuse dans la visite d'Avignon. S'il faut en croire dom Damien Lherminier, leur bonne étoile faillit s'éclipser à Marseille. Les chefs du parti ligueur marseillais, qui étaient encore les maîtres de la ville (ce ne fut que le 17 février 1596 que le coup de main de Liberta la livra au duc de Guise), soupçonnant que cette jeunesse d'élite ne voyageait pas sans avoir la bourse bien garnie, songèrent à s'emparer de leurs personnes pour en tirer une forte rançon. François Le Clerc, à la tête de ses compagnons, leur parla avec tant d'énergie et de sang-froid qu'on les laissa partir.

C'est ou à peu près le seul épisode que l'on connaisse de son voyage. Ce qui aurait été plus intéressant pour nous que de pareils incidents, c'eût été l'impression éveillée dans l'âme du jeune homme par les monuments du passé de l'Italie et par le contact des sociétés si affinées des principaux centres de la péninsule. C'est ce que nous aurions vraisemblablement trouvé dans son journal de voyage et sa correspondance, mais ce journal est perdu (1) et de cette correspondance il ne nous reste qu'une lettre à sa mère. Il s'y montre tellement absorbé par l'escrime, par l'équitation (2) pour laquelle il témoigne un goût très vif, et par l'étude de l'italien et de l'espagnol, qu'il néglige la société ; il se fait une fête d'aller travailler dans les manèges du grand-duc, que la grande-duchesse lui a promis de lui faire ouvrir ; il désire, sans oser l'espérer, passer une année en Allemagne. Ce vœu ne put, en effet, être réalisé ; notre voyageur ne fit que traverser du sud à l'ouest, en rentrant en France, ce pays dont les affaires devaient tant l'occuper plus tard. Au lieu de le montrer attaché par le spectacle de ce monde qu'il va quitter, accumulant des observations dont il est loin de pressentir l'emploi, nous en sommes réduit à la sèche énumération des stations de

(1) Lepré-Balain l'avait eu entre les mains.

(2) On sait que l'Italie fut le berceau de l'équitation savante et que c'est chez elle que se formèrent les fondateurs de l'école française, dont le dernier représentant, le capitaine Raabe, notre excellent maître, est mort il y a quelques années. Voy. Musani, *L'enseignement de l'équitation en France* dans *Revue des Deux Mondes*, du 1<sup>er</sup> octobre 1892.

son itinéraire. Parti de Paris le 12 septembre 1595, il passa à Marseille, à Gènes, à Pise, à Florence, à Rome, « auquel, comme il l'écrivait à sa mère, si l'on n'a demeuré quelque temps pour apprendre l'humeur de cette cour, on ne se doit vanter de rien rapporter des mœurs et des ruses de l'Italie, » à Padoue, où il se remit, sous le fameux jurisconsulte Aurelio, à l'étude de la jurisprudence, à Venise, à Ferrare, à Bologne, à Lorette, à Trente, à Augsbourg, à Nuremberg et à Strasbourg.

Que devenait au sein de cette vie agitée et légèrement frivole sa vocation religieuse? Elle n'avait pas encore pris le dessus; dans la lettre que nous avons déjà citée, il se montre disposé à rester dans le monde et à y chercher fortune dans la voie que sa mère lui désignera. C'est sous les auspices du connétable de Montmorency, son parent, que cette fortune lui paraît devoir être la plus brillante et la plus rapide, et il fait part de cette pensée à sa mère. Il prévoit que les circonstances ne lui permettront pas de prolonger son voyage et par là il fait allusion à la guerre qui venait d'être déclarée à l'Espagne (16 janvier 1595), et à l'occasion qu'elle lui offre de se mettre en évidence. On voit sa conduite répondre à ses intentions. Revenu en France à l'âge de dix-huit ans et demi, il paraît à la cour avec le titre de baron de Maffliers (1), conquiert, par sa connaissance des affaires et la séduction de son langage, l'estime de Henri IV et de la duchesse de Monceaux, sert avec distinction au siège d'Amiens (1597) en

(1) Cette baronnie avait été l'un des principaux fiefs de son grand-père maternel, Claude de La Fayette. En 1583 celui-ci en avait donné la nue propriété, en s'en réservant l'usufruit, à sa fille préférée, Esther, qui n'avait pas encore épousé Antoine de Brouilly. A cette époque, la seigneurie de Maffliers ou de Mon-soult (elle comprenait ces deux villages et portait indifféremment le nom de l'un ou de l'autre) se composait d'un château, entouré d'une enceinte fossoyée et contenant une chapelle à la collation du seigneur, des cours hautes et basses, un jeu de paume, un colombier, des écuries et des granges. Autour du manoir s'étendaient un parc et des bois. L'ensemble avait une superficie de cinquante arpents. Les seigneurs avaient haute, moyenne et basse justice et tous les droits féodaux, utiles et honorifiques. Ils relevaient du duché de Montmorency. (Donation faite par Claude de La Fayette à sa fille Esther, 30 mai 1583, Arch. nationales. Insinuations du Châtelet, Y 124, f<sup>o</sup> 479). Par suite de quelles circonstances cette seigneurie passa-t-elle d'Esther de La Fayette à sa sœur aînée, Marie, pour devenir l'apanage du premier-né de celle-ci? C'est ce que nous ignorons.

qualité de volontaire, sous les ordres du connétable qui l'a pris en amitié, et accompagne Hurault de Maisse en Angleterre (même année), où cet ambassadeur va justifier la conclusion prochaine de la paix avec l'Espagne.

On le voit, quand il renonça au monde, François Le Clerc savait ce qu'il sacrifiait, il en connaissait les attraits sans en connaître les déboires (1), il s'était essayé avec succès dans deux des plus grands emplois de l'activité humaine : la guerre et la politique ; l'accueil fait à son mérite, à sa jeunesse et à sa naissance, l'intérêt de protecteurs puissants avaient fait luire à ses yeux ces premiers rayons de la fortune qui ne sont guère moins doux que ceux de la gloire. Mais quand une âme est prévenue de la grâce, tout la ramène à Dieu, même ce qui semble devoir l'engager davantage dans les intérêts du monde. Les émotions de la tranchée, le spectacle de la cour d'Élisabeth fortifièrent chez le jeune homme les sentiments secrets qu'il avait rapportés d'Italie. La guerre le rendit témoin de la mort d'un grand seigneur abandonné sans secours matériels ni spirituels par ceux qui l'entouraient naguère de leur empressement intéressé. Cette scène, insignifiante pour tant d'autres, rendait sensible à une âme préoccupée de son salut le péril d'une mort sans préparation, le peu de solidité des affections humaines. Le séjour du jeune François en Angleterre acheva de l'affermir dans sa vocation, soit que ses rapports avec les protestants de ce pays aient exalté son orthodoxie et développé son zèle pour la propagande, soit pour toute autre raison. A son retour, il préluda par une vie très retirée, par un commerce exclusif avec des personnes d'une haute piété, telles que M. de Bérulle et M. Du Val, docteur de Sorbonne, dont il fit son confesseur, à une séparation complète du monde à laquelle il était dès lors

(1) Il appréciait dans les termes suivants les six années qui s'étaient écoulées pour lui depuis l'âge où sa nature avait pu s'ouvrir aux jouissances d'ici-bas jusqu'à son entrée au couvent : « ... Les six autres..., combien que soulagées par tous les objets les plus agréables à l'esprit humain, voyages, compagnies, exercices de toutes sortes. . . m'ont tant ennuyé que, quand j'y pense, je tiens cela pour un siècle. . . » (Lettres à sa mère.)

résolu. Il se mit en route pour la Grande-Chartreuse avec la pensée d'y fixer sa retraite mais, un peu au delà de Nevers, il fut arrêté par une voix intérieure qui lui commandait de retourner sur ses pas (1). C'était celle de l'amour filial qui lui disait qu'il ne devait pas faire à sa mère comme le larcin de lui-même, qu'il devait redoubler ses efforts pour obtenir son consentement, qu'en l'obtenant il l'associerait au mérite de son immolation et donnerait à Dieu deux âmes au lieu d'une (2). Revenu près d'elle, il lui avoua sa vocation et sa tentative pour la suivre. Alors eut lieu, pendant quinze mois, entre la mère et le fils une lutte de générosité, comme le grand Corneille excelle à les peindre, la première essayant de vaincre l'affection maternelle, telle qu'elle découle de la nature, le second de surmonter la grâce. Dans cette lutte, ce fut, comme on devait s'y attendre, la femme qui triompha, car ce fut elle qui se sacrifia. En voyant son fils malade du combat qu'il soutenait, elle laissa échapper une sorte de consentement : « Je vous vois dépérir et vous en aller, lui dit-elle. Vos souffrances me tuent. Sachez comme l'on est chez les capucins et entrez-y, peut-être me résignerai-je. » Le jeune homme saisit cette autorisation échappée à l'inquiétude, à la lassitude maternelle. Il alla demander au Père Benoît de Canfeld, gardien des capucins de Saint-Honoré une obédience qui l'envoyait au noviciat d'Orléans.

Avant d'y entrer, il voulut acquitter entièrement une vieille dette de reconnaissance. Pendant treize ans, Pierre Carré avait été attaché à sa personne avec le triple caractère de domestique de confiance, d'intendant et de gouverneur, situation mal définie où cet homme dévoué n'avait vu que plus de moyens de rendre à son jeune maître des services variés. Celui-ci avait particulièrement apprécié ses qualités dans ses voyages en Italie et ailleurs. Déjà il lui avait donné 400 écus, mais il ne considérait

(1) « Je me ressouviens de ce qui me fut dit en l'esprit au voyage de Nevers comme je devois retourner pour vous. » (Le P. Joseph à sa mère. Orléans, février 1599.)

(2) « Il entendit lors comme une voix qui lui dit : « Retourne pour ton salut et celui de ta mère. » (*Souvenirs de Marie de La Fayette.*)

pas cette récompense comme suffisante. Le 29 janvier 1599, quelques jours avant de prendre l'habit de novice, il fit venir un notaire du Châtelet d'Orléans et lui fit rédiger, au profit dudit Carré, un acte de donation de 200 écus soleil. Il voulait qu'en attendant le paiement intégral de cette somme, le donataire pût jouir de l'usufruit d'une maison appelée la *Cour aux Vallées*, sise au terroir du Tremblay, telle qu'elle était décrite, avec ses dépendances, dans le titre d'acquisition qui l'en avait rendu lui-même propriétaire (1). Dans le cas où ses héritiers se refuseraient à payer les 200 écus, il lui donnait ladite maison, qu'il estimait valoir cette somme. Il imposait alors au donataire et à ses héritiers la condition de faire célébrer à son profit, chaque mardi, dans la chapelle qu'elle renfermait ou ailleurs, une messe basse en l'honneur de sainte Anne. Le 4 juin de la même année, il confirmait sa donation (2).

Entre ces deux dates un grand événement s'était accompli dans sa vie. Le 2 février il avait revêtu la robe de novice dans le couvent de Saint-Jean-le-Blanc, près Orléans. Cette nouvelle surprit sa mère, qui aurait dû pourtant y être préparée. Elle ne se rappela plus le consentement qu'elle s'était laissé surprendre, elle ne vit d'abord dans ce qui venait de se passer qu'un fils enlevé à son affection, qu'un attentat à son autorité, une espèce de rapt. Elle fit agir ses amis, obtint l'appui du bras séculier et accourut à Orléans avec des lettres de jussion du roi ordonnant aux capucins de lui rendre son fils et une défense du parlement aux mêmes religieux de le recevoir; pour faire obéir le roi et le parlement, elle avait eu soin d'amener le procureur général de La Guesle. Mais elle ne devait pas s'opposer longtemps à une

(1) Le Père Joseph n'ayant pas payé intégralement le prix stipulé par le contrat de vente en date du 10 janvier 1599, sa mère, héritière, par suite de son entrée au couvent, de ses biens meubles et acquêts, dut rétrocéder au vendeur, M<sup>re</sup> Philippe Deue, prêtre, une partie de la propriété. (6 oct. 1600. Arch. du Tremblay.)

(2) Arch. nationales, Insinuations du Châtelet de Paris, Y 138, f<sup>o</sup> 66. Quelques années après, Pierre Carré faisait profession à la Chartreuse de Nantes. En 1633 il était procureur du couvent. (Arch. de la Loire-Inférieure, H 277, Reg. p. 22. 40.) Il survécut au Père Joseph.

résolution où son âme chrétienne ne pouvait voir qu'un effet de la grâce. Elle qui avait défendu sa nouvelle foi contre les efforts de sa famille pour la ramener à l'ancienne, elle était faite pour comprendre la résistance de son enfant; elle devait se dire qu'elle-même n'était pas étrangère, par ses exemples et ses encouragements, à un développement moral qui aboutissait à une conséquence pénible pour ses rêves d'orgueil maternel. Sa tendresse se mêlait d'ailleurs d'un certain respect inspiré par la précoce raison du jeune François et le sceau de Dieu sur lui, d'une déférence dont elle lui avait donné une preuve significative en renonçant, par considération pour lui, à se remarier. De son côté, celui-ci, par égard pour sa mère, avait imposé à sa vocation des ajournements et avait même été près de la sacrifier à un mariage (1), sa mère lui devait bien de la respecter alors qu'elle devenait irrésistible. Dominant bientôt les premières impressions de la chair et du sang, elle comprit que son fils échangeait contre des biens éternels, auxquels elle serait associée, des avantages périssables, et elle renonça à se servir des armes qu'elle avait dans les mains. Elle le comprit si bien, la grâce la gagna tellement elle-même qu'elle l'amena aussi à des pensées de retraite. Tout en les condamnant, le nouveau religieux se réjouissait des dispositions qui les inspièrent et il constatait avec bonheur entre elle et lui cette harmonie morale qui, en dépit de la distance, établit entre deux âmes unies en Dieu une correspondance permanente : « L'esprit de Dieu, lui écrivait-il, leur confère en quelque sorte la perfection qu'il a de n'être point sujet aux distances des lieux et fait que leurs cœurs se parlent un même langage par la conformité de leurs volontés unies en un même dessein d'aimer une même chose, laquelle contient tout le vrai bien. Ce langage est beaucoup plus intelli-

(1) « ... Ayant esté en grande partie l'auteur de la louable resolution qu'avez prise de votre viduité. . . Jamais enfant ne reçeut une si tendre et parfaite amitié de mere que j'ay faict de vous, qui avez plustost condescendu à mes volontés que moy obel aux vostres. . . depuis [sa vocation religieuse]. . . pour seulement vous complaire, j'ay esté tout prest de me lier au monde par mariage... » (Le Père Joseph à sa mère, Orléans, 8 février 1599.)

gible que celui de la voix qui ne procède que des lèvres et rend celui qui l'écoute incertain de ce que dit le cœur, qui souvent ne s'accorde pas avec la bouche. L'impression que la main de Dieu fait dans les âmes opère cette merveille que l'on peut lire dans soi-même et dans son esprit ce qui est écrit dans un autre, touché du même sentiment, ainsi qu'en lisant un livre, on voit ce qui est contenu dans tous les exemplaires moulés de mêmes mots et de semblables caractères ».

La retraite de François Le Clerc ne semblait pas moins inopportune pour les intérêts de sa famille que pénible pour sa mère. Au moment où il l'accomplissait, cette famille avait besoin d'un chef pour la relever. Les services du président Le Clerc, qui, d'ailleurs, n'avaient pas été éclatants, avaient été un peu oubliés pendant les douze ans qui s'étaient écoulés depuis sa mort. Les guerres civiles avaient suscité et mis en évidence des mérites qui éclipsaient ceux des serviteurs du feu roi. Tous les gouvernements tendent à s'entourer d'hommes nouveaux et il en est surtout ainsi quand ils ont été longtemps contestés, quand ils ont eu besoin, pour triompher de leurs adversaires et pour se fonder, d'une foule de dévouements et de talents qui ont droit, après la victoire, à des récompenses. Les titres des Le Clerc, ceux des La Fayette devaient, on le comprend, être moins comptés que ceux qui avaient été acquis au service du roi régnant. Heureusement ce roi n'était pas de ceux qui tiennent systématiquement à l'écart ceux qui ont bien mérité de leurs prédécesseurs, heureusement aussi les Tremblay et les La Fayette avaient des alliances (1) qui promettaient aux héritiers de leur nom de nombreuses et puissantes protections. Personne ne pouvait mieux en profiter et en faire profiter les siens qu'un jeune homme doué et élevé comme François Le Clerc. La présidente n'avait plus, il est vrai, à établir sa fille, mariée, depuis le 24 septembre 1595 (2), à Hector

(1) Nommons seulement les Bourbons par la branche des Condés, les Montmorency, les Joyeuse, les Brissac.

(2) Contrat de mariage de messire Hector de Rouville, seigneur de Lery et Girondelle et de Marie Le Clerc. (Arch. ou Tremblay, carton 1, chemise 2.)

de Rouville, mais il lui restait à pourvoir un fils qui n'était que dans sa quinzisième année. Ce fils perdait dans son frère aîné un tuteur, un second père (1).

La famille avait d'autant plus besoin de son chef que son patrimoine, soit par suite de la mauvaise administration de la présidente, soit plutôt à cause des guerres civiles, se trouvait assez fortement ébréché (2).

Est-ce par l'incurie de Marie de La Fayette qu'il faut expliquer la saisie (3) féodale de la terre du Tremblay, opérée en 1588 pour défaut de foi et hommage et levée presque aussitôt ? La présidente avait pourtant, à cause de la minorité de son fils qui le rendait incapable de desservir le fief, demandé souffrance (4) au duc de Guise et de Chevreuse, de qui ce fief relevait. Quoi qu'il en soit, François qui déjà, le 2 novembre 1592 (5), avait donné aveu et dénombrement, s'empessa, dans l'année qui suivit

(1) Le Père Joseph ne considéra pas que la vie monastique l'exemptat de ses devoirs de frère aîné. Ce fut sans doute peu de temps après sa profession qu'on le voit occupé d'ouvrir une carrière à son cadet : « J'ai reçu votre lettre du 27 janvier, écrit-il à sa mère à une année qui ne nous est pas exactement connue. Je ferai recommander à Dieu l'affaire de mon cher frère, j'estime cela fort à propos et crois que n'en laisserez perdre l'occasion. Cette maison a toujours aimé la notre et crois qu'il y a même quelque alliance de loin. Nos Peres ont grand pouvoir vers eux et vous y aideront en leur possible . . . » La maison dont il s'agit ici est vraisemblablement celle de Condé, dont le chef, en effet, prit Charles Le Clerc à son service.

(2) Le Père Joseph, dans une lettre à sa mère du 8 février 1599, fait allusion au délabrement de la fortune patrimoniale et s'excuse de n'en avoir pas gardé l'administration : « Quant à l'état de notre maison, vous verrez que Dieu en bref y mettra la main, de laquelle je ne me fusse retiré sitot, si je ne me fusse senti trop pressé de mon infirmité et de trop de pièges que le monde me tendoit. »

(3) Sentence du bailliage du duché de Chevreuse donnant mainlevée à Marie de La Fayette, veuve de Jean Le Clerc, de la saisie de la terre du Tremblay et dépendances faite à la requête du procureur fiscal dudit bailliage (27 août 1588.) (*Inventaire des titres et papiers des archives de Tremblay*, dressé en 1775. Arch. du Tremblay.)

(4) Procuration passée par Marie de La Fayette, veuve de Jean Le Clerc, tant pour elle que pour ses enfants, à l'effet de demander souffrance à M. le duc de Chevreuse pour raison des terres et seigneuries du Tremblay et de Bazoches (2 août 1588). *Ibid.*

(5) Aveu et dénombrement rendu à M. le duc de Guise, seigneur de Maurepas, par François Le Clerc, de la terre et seigneurie du Tremblay et des Mousseaux, seigneur de la Haute, Behourt, Couppeville, Clos Petit-Pas, justice haute, moyenne



sa majorité, de rendre la foi et l'hommage (4 septembre 1598)(1).

Entré dans la vie religieuse, il eut le chagrin de voir ceux qu'il aimait divisés par des questions d'intérêt. Le 15 mai 1607, sa sœur et son frère faisaient condamner leur mère à leur payer la somme de 20 310 livres 9 sous tournois, dont elle était reliquataire en vertu de son compte de tutelle et faisaient procéder à la saisie réelle de la terre et seigneurie du Tremblay (26 mai 1607). Six ans après, la présidente abandonnait à ses enfants, à titre d'acompte, les 2000 livres de son douaire (31 juillet 1613)(2).

et basse, droit de halle, four, moulin et pressoir banaux, grurie, voirie, rouage, forage et tabellionage, droit de plat aux noces et mariages, etc., la ferme à Loyseau. (2 novembre 1592.) *Ibid.*

(1) *Ibid.*

(2) A tous ceux... le garde du scel royal... aux contrats, sentences, etc., du comté et bailliage de Montfort l'Amaury pour S. M. et Mgr le comte dudit Montfort, duc d'Épernon, salut. Savoir faisons que par-devant... tabellion héréditaire... furent presens en leurs personnes dame Marie de La Fayette, veuve de feu messire Jehan Le Clerc, vivant conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé et président des requêtes du Palais à Paris, demeurante au Tremblay... d'une part et Charles Le Clerc, écuyer, seigneur du Tremblay, demeurant audit lieu du Tremblay, d'autre part, disans les parties que, par plusieurs acomptes par lad. dame rendus audit seigneur du Tremblay du régime et gouvernement qu'elle aurait eu de sa personne et biens, icelle dame se serait trouvée... redevable envers led. seigneur du Tremblay de la somme de vingt-six mil soixante-dix livres trois sols huit den. tourn., pour avoir paiement de laquelle [et] des intérêts d'icelle, led. s<sup>r</sup> du Tremblay aurait, tant en vertu de certaine sentence donnée par M. le prevost de Paris ou son lieutenant civil, le quinziesme jour de mai mil six cent sept, entre lad. dame de La Fayette, défenderesse d'une part, led. s<sup>r</sup> du Tremblay, son fils et dame Marie Le Clerc, veuve de feu mess. Hector de Rouville, demandeurs, d'autre part, laquelle.. dame de La Fayette est condamnée leur payer la somme de vingt mil trois cens dix livres neuf sous tournois, de laquelle somme en appartient moitié aud. s<sup>r</sup> du Tremblay..., ensemble condamnée de leur paier le profit de lad. somme... à compter du premier jour de juin 1602.... ..... confessé avoir.... transigé..... a remis et délaissé aud. sieur du Tremblay... les deux mille livres tourn. de douaire à elle constitués par son contrat de mariage par led. défunt s<sup>r</sup> president.... sans que, pour raison du reste de lad. somme de vingt-six mil soixante-dix livres trois sols huit den. tourn. montant led. reste vingt deux mil cinq cens quarante-neuf livres 18 s. 9 den. tourn., profits et interets d'icelle echus depuis lesd. dernier fevrier... et septieme du present mois et à echoir, led. s<sup>r</sup> du Tremblay ait entendu aucunement nuire... ni préjudicier auxd. sentences et condamnations par lui obtenues... pourquoi led. s<sup>r</sup> du Tremblay demeure en son entier et primitives hypotheques jusques au parfait paiement, attendant lequel... lad. dame... s'oblige par ces presentes et sans déroger... auxd. sentences et condamnations, paier aud. s<sup>r</sup> du Tremblay lesd. profits et intérêts à lad. raison du den. seize echus... et à echoir

Plus tard c'était le frère et la sœur qui étaient en contestation sur le partage des biens de leur père et de leur frère aîné devenu capucin. Le 19 juillet 1616, Charles Le Clerc faisait signifier à sa sœur qu'il était prêt à procéder au partage de la succession paternelle et la sommait d'y concourir et de rapporter les avances d'hoirie qu'elle avait reçus, comme il offrait lui-même de le faire (1). Les 28 et 29 juillet 1619, leurs différends étaient réglés par une sentence arbitrale (2). Le 26 février 1631, Marie Le Clerc, pour se libérer d'une somme de 5000 livres qu'elle devait à son frère Charles, lut cédait tous ses droits sur les acquêts faits par leur père (3). A ce moment, devenue veuve d'Hector de Rouville, elle était la femme de Jean de Beaumont, baron de Saint-Étienne. Ce mariage ne rendit pas les relations meilleures entre la mère et la fille ; bien au contraire, sans que nous en sachions les raisons, la belle-mère conçut contre son second gendre une animosité telle qu'elle essaya de le faire arrêter (4).

de lad. somme de vingt deux mil cinq cent quarante neuf livres dix huit s. neuf den. tourn., restant desd. vingt six mil soixante dix livres tourn. 8 den. . . . .  
 moiennant ce que dessus, se sont lesd. parties mises hors de court. . . . .  
 (31 juillet 1613. Arch. du Tremblay carton III, chemise 3). — Saisie réelle de la terre et seigneurie du Tremblay à la requête de Marie Le Clerc, veuve d'Hector de Rouville, sur Marie de La Fayette, veuve de Jean Le Clerc et débitrice envers lad. Le Clerc de 20 310 livres 9. s. (*Invent. précité des titres.*)

(1) A la requête de M<sup>re</sup> Charles Le Clerc, chevalier, s<sup>r</sup> du Tremblay, soit signifié et déclaré à dame Marie Le C., femme autorisée par justice, au refus du s<sup>r</sup> de S<sup>t</sup> Étienne, son mari, que le d. s<sup>r</sup> du Tremblay, sans aucunement approuver les prétendues sentences de sequestre par elle obtenues par protestation qu'il fait de se pourvoir contre icelles, mesme contre la sentence du 1<sup>er</sup> juillet dernier en ce qu'elle porte, le sequestre ce pendant tenant, il est prest et offre, comme il a toujours esté, de venir à partage des biens de la succession de feu monsieur le president Le Clerc et qui sont à partager entre les parties, sommant et interpellant lad. dame de S<sup>t</sup> Étienne de le consentir de sa part et rapporter les avantages et ce qu'elle a receu, comme il offre de sa part, et de bailler par etat les sommes de den. qu'il a payés et avancés en l'acquit des dettes de la succession, déclarant led. du Tremblay qu'il séjourne expres en cette ville pour l'effet dud. partage, le tout aux protestations susd., dont il a requis acte. Signé : CHARLES LE CLERC. L'an mil VI<sup>e</sup> seize le dix neuf juillet. (Arch. du Tremblay, 4<sup>e</sup> carton.)

(2) Arch. du Tremblay.

(3) *Ibid.*

(4) La baronne de S<sup>t</sup> Étienne à la présidente Le Clerc, sa mère. « Madame, depuis ma lettre écrite, j'ai sceu comme vous avez dépeché les prevosts de maréchaux

Charles Le Clerc s'était marié lui aussi. Le 28 janvier 1615, il faisait dresser son contrat de mariage avec Françoise d'Allenas, veuve de Gilles Le Maistre, seigneur de Montmor (1). Bien que depuis longtemps majeur (il avait trente et un ans), il avait sollicité et obtenu pour ce mariage l'agrément de sa mère et aussi celui de Henri de Bourbon, prince de Condé, dont il était l'un des gentilshommes ordinaires. Le contrat accordait à la future, en cas de survie, la jouissance, en commun avec sa belle-mère, du château et du parc du Tremblay et, à la mort de celle-ci, d'une façon exclusive, à la condition qu'elle ne convolerait pas en troisièmes noces. Cette cohabitation n'amena pas des dissentiments analogues à ceux dont la prolongation insolite de l'indivision entre la mère et les enfants avait probablement été la source. Ces désaccords firent place à des sentiments et à des rapports si affectueux et si étroits que Marie Le Clerc se retira à la Bastille auprès de son fils qui en était gouverneur et qu'elle y resta jusqu'à sa mort, en 1635 (2).

pour prandre M. de S<sup>t</sup> Estienne et les habitans d'Auvilé. Je vous supplie de croire que, si vous voulez continuer vos poursuites, que vous mettrez toutes les choses en termes de n'y pouvoir jamais apporter de remede et moi, cela estant, au desespoir qui [de]sadvouré (?) toutes vos procedures. Advisés donc, s'il vous plaist, ce que vous voulez faire. Je reconnois bien que ce n'est point pour mon interest particulier ce que vous en faictes et que c'est une animosité que vous avez contre M. de S<sup>t</sup> Estienne, de quoy il se scaura fort bien parer. Ce n'est pas le moien de faire reussir toute chose selon la raison. Vostre tres humble fille, LE CLERC. (Orig. Arch. du Tremblay, 4<sup>e</sup> carton.)

(1) Charles Le Clerc, seigneur du Tremblay, de Bazoches, S<sup>t</sup> Remy et S<sup>t</sup> Honoré, gentilhomme ordinaire de Mgr le prince de Condé, demeurant en son hotel rue Neuve S<sup>t</sup> Lambert, faubourg S<sup>t</sup> Germain des Prés, pour lui et en son nom, d'une part, en la presence, par l'avis et consentement de . . . Henri de Bourbon, prince de Condé . . . et de . . Marie de La Fayette, veuve . . . mere dud. seigneur du Tremblay et dame Françoise Dellenas, veuve de . . mess. Gilles Le Maistre, vivant chevalier, seigneur de Montmor . demeurante a present en la rue de Tournon. . . . lesquelles parties. . . par-devant lesd. notaires. . reconnurent . . avoir fait . les traité, accord, dons, douaire. . . et conventions matrimoniales qui ensuivent. . . . .  
aura lad. future épouse l'habitation de la maison du Tremblay près Montfort l'Amaury, de laquelle elle jouira et du jardin, enclos et pourpris, tant qu'elle demeurera veuve et avec lad. dame Marie de La Fayette, mere dud. . . futur époux, et, apres le decès de lad. dame mere, icelle future épouse en jouira entiere ment . . . . . 28 janvier 1615. (Arch. du Tremblay, carton 1, liasse 2.)

(2) Pour ceux qui seraient curieux de connaître les mutations de la seigneurie

Au moment où le jeune François se sépare de sa famille pour entrer dans une famille plus étendue et que les liens du sang n'ont pas formée, il était utile de signaler la situation où il laissait la première, les préoccupations (1) et les chagrins qu'elle lui coûta, les satisfactions dont il lui fut redevable. On regrette de ne pouvoir se rendre compte, dans le détail et jusqu'à la fin de sa carrière, de ses relations avec les siens; on aimerait, par exemple, à savoir dans quelle mesure il contribua à la fortune de son frère, à recueillir les marques de son intérêt pour son beau-frère, Saint-Étienne, à qui il ouvrit très vraisemblablement la carrière diplomatique. Mais les papiers intimes où se trouvait tout cela, ne nous ont pas été conservés. Il faut ajouter que si, dans son histoire, la page consacrée à ses relations domestiques est moins bien remplie qu'on ne le voudrait, il en résulte un moins grand vide que dans la vie de beaucoup d'autres. Ses sentiments privés se transformaient si naturellement en sentiments généraux, il rapportait tellement tout ce qu'il sentait et faisait à la religion et à la France, il fut tellement, par son âme plus encore que par sa profession, au-dessus ou, si l'on veut, à côté des passions qui font le plus souvent battre le cœur humain, que la connaissance plus approfondie de ce qu'il fut pour les siens nous montrerait surtout ce que nous voyons ailleurs : un grand chrétien et un grand patriote. Qu'il nous suffise de savoir combien il a aimé sa mère, humainement et en Dieu, de deviner

du Tremblay depuis le frère puîné du Père Joseph jusqu'à nos jours, nous signalerons les faits suivants. En 1605 elle était passée à ce frère, Charles Le Clerc, qui en fit hommage le 16 novembre de cette année. Le 16 octobre 1643, lui et sa femme, Françoise d'Allenas, en donnèrent la nue propriété à leur fils, Henri-Marie Le Clerc, en se réservant l'usufruit. Le 23 juin 1717, le fils de Henri-Marie, Charles Le Clerc, marquis du Tremblay, resté célibataire, institua pour légataire universel son cousin, Charles-François d'Angennes, marquis de Maintenon. Françoise-Hélène d'Angennes, petite-fille de Charles-François, ayant hérité, après la mort sans postérité de ses frères, François-Hervé et Charles-François, de la terre du Tremblay et n'ayant pas contracté d'alliance, en fit donation en 1802 à son petit-cousin, Charles-Olivier, marquis de Vérae. La fille du marquis de Vérae l'apporta en 1833 à son mari, le comte de Rougé, père du propriétaire actuel. (Voy. les Archives du Tremblay, l'ouvrage déjà cité de M. Moutié et *Le marquis de Vérae et ses amis*, par le comte A. de Rougé. Plon.)

(1) Voy. ses lettres à sa mère.

la nature du sentiment le plus fort qu'il ait jamais ressenti pour une créature. Résignons-nous à ignorer le caractère précis de ses rapports avec son frère, avec sa sœur, avec sa belle-sœur, avec son beau-frère, avec ses autres parents. Faisons comme l'histoire a fait jusqu'ici, oublions François Le Clerc pour ne nous rappeler que le Père Joseph; suivons-le dans l'apostolat et la vie publique qui l'ont immortalisé.

En entrant dans l'ordre de Saint-François, le Père Joseph avait probablement choisi l'institut le mieux en harmonie avec ses aspirations et ses besoins. Il se serait certainement étioilé dans la vie d'isolement et de pure contemplation des Chartreux. Chez les enfants régénérés de Saint-François, c'est-à-dire du saint le plus évangélique et le plus populaire du christianisme, chez des religieux vivant de l'existence précaire de l'aumône, mêlés au peuple qui aimait en eux son âme prime-sautière et sa rusticité, toujours en route pour se rendre où les appelaient le prosélytisme, les épidémies et les incendies, il trouvait sa conception à la fois simple et exaltée de la religion, la vie de méditation et d'action qui lui était nécessaire. Les premières années qui suivirent sa profession furent absorbées par les devoirs de son nouvel état. Il en supportait gaiement les rigueurs : « Contre le froid, écrivait-il à sa mère, il nous faut échauffer à prier, les deux premiers jours passés on ne sent plus rien... Cette vie est une vie de soldat. La différence, c'est que les uns reçoivent la mort pour le service des hommes, et nous, nous espérons la vie pour le service de Dieu. » Ordonné prêtre en 1604, il fut nommé lecteur en philosophie au couvent de Saint-Honoré; il avait étudié cette science pendant deux ans et il n'avait pas consacré plus de temps à la théologie, bien que le cours de théologie durât généralement trois années. Élève ou professeur, il suivit la doctrine de saint Bonaventure, le docteur séraphique (1). L'affaiblissement de sa vue l'obligea à abandonner l'enseignement; il fut alors chargé du noviciat au

(1) Le Père Prosper de Martigné, *La scolastique et les traditions franciscaines*, 1888.

couvent de Meudon, où il exerça en réalité les fonctions de gardien, le Père Jérôme de Rouen, qui en avait le titre, étant absorbé par la direction des Filles de la Passion. Il fit son premier sermon à Paris, dans l'église Sainte-Geneviève. Il se fit entendre ensuite à Bourges, au Mans, à Angers, à Saumur, à Caen, à Loudun, à Nantes, à Fontevrault, à Lencloître, à Châtellerault. La puissance de son éloquence est attestée par Lepré-Balain, qui en parle d'après une impression personnelle et l'empressement des fidèles, mais aucun monument ne nous en est resté qui nous permette d'en juger nous-mêmes. Elle opéra un grand nombre de conversions, provoqua plus d'une vocation religieuse : ce fut elle qui donna à l'ordre des capucins le P. Pierre d'Alençon, martyr de la foi au Maroc et le P. Ange de Mortagne, le compagnon et le secrétaire du Père Joseph pendant plus de vingt ans. Le Père Joseph concentra son activité dans les provinces de l'Ouest, où l'on comptait beaucoup de protestants et où la moisson apostolique devait être plus abondante. Ses supérieurs, d'ailleurs, ne voulaient pas l'éloigner de Fontevrault, où ils le destinaient à une grande œuvre, que nous raconterons plus tard.

Le voilà lui-même devenu supérieur; au mois de septembre 1613, il est élu provincial de Touraine et cette dignité va le conduire, d'une façon indirecte et inattendue, au rôle de médiateur entre le roi, le Saint-Siège et les grands révoltés.

On n'a vu dans la guerre civile dont les mariages espagnols furent le prétexte, dans les conférences et le traité qui la terminèrent, qu'un épisode de ces agitations périodiques, étrangères à tout sentiment d'intérêt public, qui firent perdre à la noblesse française ses titres à une influence sérieuse sur les destinées nationales et, pour ainsi dire, ses droits de primogéniture dans la famille française (1). Il est très vrai qu'en prenant les armes,

(1) O noblesse, ô clergé, les aînés de la France,  
Puisque l'honneur du roi si mal vous maintenez,  
Puisque le tiers état en ce point vous devance,  
Il faut que vos cadets deviennent vos aînés.

(Quatrain du temps, cité par H. Martin, *Hist. de France*, XI, 73.)

Condé et ses adhérents, Mayenne, Bouillon, Longueville, etc., n'obéirent qu'à des calculs personnels, mais les intérêts privés ne peuvent prétendre à obtenir quelque faveur et quelque succès s'ils ne prennent le masque de l'intérêt public, et il arrive quelquefois que les griefs et les revendications populaires, dont des factions égoïstes ont fait leur drapeau, s'imposent plus qu'elles ne le voudraient à leur sollicitude. C'est ce que l'on remarque dans la seconde guerre civile qui signala le gouvernement de Marie de Médicis. Or, parmi les questions générales par lesquelles les mécontents essayèrent de donner le change sur les vrais mobiles de leur conduite, il en est une dont nous devons faire comprendre le caractère et la portée, parce qu'elle amena le début de notre héros dans la vie publique.

Le principe et les excès de la Ligue, l'excommunication et l'absolution de Henri IV, l'assassinat de deux rois, les doctrines et les polémiques suscitées par ces événements, avaient donné un caractère passionné à la lutte éternelle des deux pouvoirs. Comment les états généraux, réunis sous l'impression encore profonde d'un parricide, à l'auteur duquel l'opinion cherchait obstinément des complices, auraient-ils pu rester étrangers aux passions soulevées par cette lutte? Ce furent les députés du tiers qui la rouvrirent en revendiquant l'indépendance absolue de la couronne à l'égard de l'Église. » Il n'y a puissance en terre, spirituelle ou temporelle, déclaraient-ils dans le premier article de leur cahier, qui ait aucun droit sur le royaume... » Mais le tiers ne se bornait pas à cette déclaration doctrinale, il en tirait la conséquence logique qu'aucune puissance ne pouvait affranchir les sujets du roi de l'obéissance, il demandait qu'on imposât à tous les bénéficiers et à tous les fonctionnaires le serment de respecter ce principe, qu'il fût enseigné et prêché partout, que la discussion en fût interdite.

Cette doctrine, adoptée en 1682 par le clergé de France et conforme à l'enseignement de l'Église primitive, qui avait toujours prêché l'obéissance, même envers les persécuteurs, était trop en contradiction avec des prétentions et des usurpations

récentes pour ne pas soulever l'opposition unanime du premier ordre de l'État. Il suffira de dire qu'elle compta parmi ses adversaires deux prélats aussi modérés que le cardinal du Perron et Richelieu (1). Le premier, que tout autorisait à parler au nom de son ordre, essaya de faire revenir le tiers état sur son vote. Le clergé, disait-il, partageait pour la sûreté des rois la sollicitude qui avait inspiré l'article du tiers, et reconnaissait également leur souveraineté temporelle, mais, en acceptant le principe de cette souveraineté, l'organe du clergé en repoussait la conséquence, c'est-à-dire l'inviolabilité de la couronne, sous prétexte que, loin d'être universellement admise dans l'Église catholique, elle était contestée même au sein de l'Église gallicane, et qu'elle ne pouvait être établie que par l'autorité ecclésiastique (2).

La netteté dans la conception des deux pouvoirs, le sentiment de l'avenir étaient du côté du tiers état, l'équivoque et la confusion dans la distinction arbitraire par laquelle le clergé et son éminent représentant essayaient de mettre d'accord leur fidélité au roi et la tradition théocratique. Mais cette tradition était si vivante, si fermement maintenue par le Saint-Siège, si bien acceptée par le clergé gallican que l'adoption du vœu du tiers état comme loi de l'État aurait conduit à un interdit et à un schisme. Ces conséquences n'avaient pas effrayé le parlement. Il avait confirmé par un nouvel arrêt la doctrine qu'il avait toujours professée sur cette matière (3) et accusé les gens du roi de tiédeur dans la défense des intérêts de la couronne (4). Ce blâme ne pouvait s'appliquer à l'avocat général Servin, qui avait, au contraire, requis la cour de placer au-dessus de toute discussion la question de l'indépendance absolue des rois (5), et qui se montrait si in-

(1) *Mémoires de Richelieu*, coll. Michaud et Poujoulat, I, 79, col. 2, — 80, col. 2. *Les principaux points de la foy défendus contre les ministres* de Charenton, p. 277. *Maximes d'État*, CLXII.

(2) Harangue du cardinal du Perron.

(3) H. Martin, XI, 24.

(4) Le nonce Ubaldini au cardinal Borghèse, 3 mai 1615. (Arch. Borghèse.)

(5) H. Martin, *Ibid.*



traitable que le nonce Ubaldini ne voyait d'autre moyen de le réduire au silence que d'obtenir sa révocation (1). Henri de Bourbon et ses adhérents catholiques avaient donné des gages à leurs alliés protestants et cherché à procurer quelque popularité à leur cause en se faisant les champions des idées nationales et galli-canes et en inscrivant l'article du tiers état dans le programme de leurs revendications.

Si nous avons fait ressortir la gravité doctrinale et pratique du principe proclamé par les députés du tiers état, la force qu'il puisait dans l'adhésion de la classe moyenne et dans l'appui armé du premier prince du sang et de ses alliés, c'est pour faire bien comprendre l'importance du rôle du Père Joseph dans la pacification de Loudun. On sait maintenant qu'il n'y a pas eu seulement en jeu dans les conférences de Loudun des intérêts privés, mais que les rapports des deux pouvoirs, la paix religieuse de notre pays, ses relations avec le Saint-Siège y ont été en discussion et en compromis. Il nous reste maintenant à déterminer les circonstances d'où est sortie l'issue pacifique d'une crise dont la gravité n'a pas été assez remarquée et la part du Père Joseph dans cet heureux résultat (2).

Le Père Joseph venait d'être élu pour la troisième fois provincial de Touraine. La visite des couvents de sa province l'amena à Saint-Maixent, où se trouvait alors Monsieur le Prince (1615) (3). Le frère de notre héros, Charles Le Clerc du Tremblay était gentilhomme de la chambre de Henri de Bourbon (4), sous les auspices duquel il se mariait cette année même, et le capucin ne pouvait par suite être pour le prince un inconnu. Le Père Joseph alla donc présenter ses devoirs au chef des mécontents et lui fit des ouvertures d'accommodement qui furent favorablement écoutées. L'accueil qu'il reçut des ducs de

(1) Ubaldini à Borghèse, 19 mai 1615 (Arch. Borghèse.)

(2) L'ensemble de notre récit s'appuie sur Lepré-Balain, dont la biographie est confirmée par la correspondance du nonce et du cardinal Borghèse et par d'autres documents originaux et inédits auxquels nous renverrons.

(3) Saint-Maixent, qui est en Poitou, dépendait du provincialat de Touraine.

(4) *Mémoires de Bassompierre*, éd. Chanterac, II, 90.

Mayenne et de Longueville ne fut pas moins bienveillant ; tous deux étaient parents du duc de Nevers, chef désigné de la croisade dont le capucin était l'âme, et le second était en outre le neveu d'Antoinette d'Orléans, fille spirituelle du futur fondateur du Calvaire. Le Père Joseph prêcha devant ces princes sur la charité, l'obéissance et l'union, et ne négligea aucun moyen, pendant les sept jours qu'ils passèrent à Saint-Maixent, pour les disposer à la soumission. Jusque-là il n'avait agi que de son chef, avec le zèle qui l'anima toujours, avec la liberté qu'autorisait son habit. Informés de la bienveillance qu'il avait trouvée chez les mécontents, le nonce Ubaldini et la reine mère résolurent d'en profiter et l'autorisèrent à se mettre en rapport avec les commissaires du roi et avec les confédérés. Il était l'intime confident du premier (1) et il jouissait auprès de la seconde de la faveur accordée par elle à tous les auteurs de pieuses entreprises.

Lorsqu'il arriva à Loudun dans les premiers jours de mars 1616, il trouva la cause qu'il venait défendre bien compromise. La résolution des princes au sujet de l'article du tiers paraissait si inébranlable, et les commissaires du roi, sans ériger cet article en loi de l'État, comme on le leur demandait, avaient cru nécessaire de donner tant d'étendue dans leur projet d'articles à la souveraineté royale, les droits du Saint-Siège paraissaient si près d'être sacrifiés sous une forme plus ou moins explicite que le nonce, désespérant de les faire respecter et voulant du moins sauvegarder la dignité de son gouvernement, crut devoir rappeler auprès de lui, à Tours, M. du Nozet, abbé d'Aumale, agent du pape auprès des princes (2). Ce personnage quitta Loudun le 4 mars, peu après l'arrivée du Père Joseph et malgré les instances de celui-ci. Cependant la concession contre laquelle l'abbé d'Aumale protestait par son départ ne paraissait pas suffisante aux confédérés, et ceux-ci, sans exiger l'adoption immédiate et

(1) « . . . aiutato anco dai buoni officii d'un mio confidentissimo, che ha credito con i detti principi, il quale io mandai espressamente a Loudun .. » (Ubaldini à Borghèse. Tours, 26 mars 1616. Arch. Borghèse.)

(2) *Ibid.*

pure et simple de l'article du tiers état, proposaient une déclaration qui, plus explicite encore que celle acceptée par les commissaires, repoussait expressément la prétention de délier les sujets du roi de leurs devoirs d'obéissance et de fidélité (1). Brisac, Villeroy, Pontchartrain et le duc de Nevers, qui allèrent soumettre ce désaccord à la cour, n'en rapportèrent pas l'adhésion de la reine à la rédaction demandée par les mécontents. Sous l'influence du nonce, qui lui avait fait comprendre l'importance de la question et qui n'admettait pas d'autre réponse qu'une fin de non-recevoir, fondée sur le rejet de l'article par les deux premiers ordres, Marie de Médicis avait refusé d'aller plus loin dans la voie des concessions (2). La conférence du 15 mars fit ressortir un désaccord (3) qui mettait en péril soit la pacification du royaume, soit nos relations avec le Saint-Siège. Il ne semblait pas possible de concilier ces deux intérêts, car la nouvelle rédaction proposée par Condé et portée à Tours, le 22 mars, par Phélypeaux, soulevait les protestations du nonce et était, sur ses observations, repoussée par la reine; bien plus, celle-ci revenait sur la déclaration que les commissaires avaient voulu, au début, substituer à l'article présenté par les princes, et s'arrêtait à une nouvelle qui allait beaucoup moins loin. Mais, tandis que Phélypeaux était à Tours, une lettre du Père Joseph, écrite le 21 mars, annonçait au nonce que Condé et ses alliés catholiques consentaient à la remise indéfinie de la question (4). D'où venait ce

(1) Bouchitté, *Négociations de Loudun*, dans les *Documents inédits*, p. 377, art. 2, 378.

(2) Ubaldini à Borghèse. *Ubi supra*.

(3) *Mémoire de ce qui s'est passé à la conférence...* Bouchitté, 456.

(4) « Mon pere, vostre lettre ecrite hier m'a rempli de joye. Vraiment *haec [est] mutatio dexterae Excelci* qui a fait des miracles par vostre moien. La remise de cet article ne me laisseroit jouir de la paix, comme je fais, si ces princes n'estoient tout à fait detrompés et si bien disposés comme vous dites. . . Ce que vous a dit M. le Prince pour me faire entendre de sa part m'a extremement contenté et me fait esperer de lui grandes choses, quand il sera en cour où je l'ay toujours tant désiré... Vous l'asseurerés aussi, suivant les promesses qu'il vous a faites, que S. S. aura un soin particulier de lui, et procurera que parmi la Reine et lui passe une parfaite confiance. . . J'espere qu'il fera que cette mechante demande reste ensevelie et ne soit point insérée dans la paix, selon que vous m'avez écrit par l'autre qu'il vous avoit offert. . . Je loue aussy

revirement? Pendant qu'Ubal dini agissait directement sur la reine mère et lui inspirait une réponse qui dissimulait, sous un ajournement, un véritable abandon, le Père Joseph avait ouvert les yeux des commissaires, entraînés par le désir de la paix, sur les conséquences de leur faiblesse et s'était efforcé d'ébranler

Dieu que les instrumens de ce bien ayent été M. de Nevers et M. de Mayenne, comme je l'ay toujours esperé. . . Je vous ay mandé beaucoup de choses par M. de Marconay, je vous attends icy avec impatience pour vous embrasser et entendre de vous le reste. . . Je vous envoie une lettre pour M. de Nevers, que je vous prie lui donner. » Ubal dini au P. Joseph. Tours, 22 mars 1615. Arch. Borghèse. « Hora ringratio il s. Iddio di poterle mandare l'aggiunta copia di lettera, che ricevi sabato notte dal mio confidente in Loudun (1) e soggiungerle che s'hebbe hieri la confirmatione del contenuto in essa (2) per un corriero spedito da Villeroy alla Regina, la quale disse a d. Scappi, che in fine s' erano contentati il principe e gl' altri che si risponda alla proposta questo semplicemente che il Re con i Principi del sangue et altri del suo consiglio e del Parlamento da eleggersi da S. M. ci delibererà in rispondendo agl' articoli delli stati generali. Della qual risposta pare a i buoni e devoti di cotesta s. Sede che si possi e debbi stare quieto, et ne giubilano sicuri che non se ne parlerà mai piu, separati che siano una volta i Principi cattolici da questi Ugonotti, di che io ho giusta causa d'assicurarmi molto maggiormente, non tanto per la parola, che S. M. fu servita di farmi pur anco hieri sera replicare per d. Scappi, cioè ch' ella non permetterà mai che si tratti piu di questa materia, e per non disgustare S. S. e per che conosce hora benissimo che cosi comple al servizio del Re et al suo proprio, quanto per quello, che mi fece la M. S. dire, esserle scritto e promesso da Villeroy, per parola et di ordine del Principe, cioè che, quando sarà in corte, impedirà efficacemente che se ne parli piu et che, se hà specificati in questa riposta alcuni del Parlamento, l' ha fatto piu per indurre gl' Ugonotti ad accettarla che per altro; a tutto che s' aggiunge la dispositione del marescial di Buglione sopra di cio, la quale m' ha fatto la Regina assicurare essere quale io la potrei desiderare in un buon cattolico, havendo esso vivamente interposto il credito e l'auttorità sua appresso i deputati degl' Ugonotti, accio aggradissero questo temperamento in modo che non si puó piu havere probabile apprensione, di che per questo punto s'habbi da sentir nell' avvenire travaglio o amaritudine alcuna, ma ci è ben grandissimo sogetto d'ammirare gl' effetti della mano di Dio, che in un instante e quando meno vi si pensa, muove e muta i cuori e le volonta degl' huomini e lodarsi infinitamente della constanza e virtù della Regina in risolversi immutabilmente a questa tale riposta per gratia di Dio accettata. . . il Principe s' è loro [aux huguenots] dichiarato che non accettando le conditioni che si propongono [pour la paix], gli abandonerà. In questo punto vengo di ricevere un' altra lettera dal confidente che ho in Loudun, di cui mando a V. S. I. la qui aggiunta copia (3). . . » (Le nonce au cardinal Borghèse. Tours, 26 mars 1616. Arch. du Vatican. Nunz. di Francia, vol. 56.)

(1) Cette copie de la lettre du Père Joseph manque.

(2) Au sujet de l'art. du tiers état.

(3) La copie de cette autre lettre du Père Joseph manque également.

les princes. Le duc de Nevers était tout acquis à la cause de la paix, puisqu'il s'en était porté médiateur, mais le Père Joseph gagna la comtesse de Soissons, chez qui se tenaient les conférences, puis le duc de Mayenne, qui se laissa persuader assez facilement, grâce à l'influence du duc de Nevers, son beau-frère, et aux sentiments ultramontains héréditaires dans sa famille (1). Mais rien n'était fait tant que Monsieur le Prince restait indécis. Quelle considération pouvait donc le faire persévérer dans la révolte du moment où ses intérêts particuliers étaient satisfaits?... Sans doute il n'y avait été poussé que par des calculs personnels, et l'indépendance de la couronne lui était aussi indifférente que la recherche des complices présumés de Ravail-lac, et que les autres intérêts généraux pour lesquels il prétendait avoir pris les armes. Mais ce qui ne lui était pas indifférent, c'était de tenir en échec l'autorité de la reine mère, de fixer sur lui les yeux et l'espoir de tous les mécontents, de ménager et d'accroître une popularité dont il prévoyait tout le prix, si d'heureux hasards le rapprochaient du trône, et qui peut-être lui permettrait de se passer de ces hasards. Or, il ne pouvait s'assurer ces avantages et ouvrir une vaste carrière à son ambition, qu'en se faisant, au conseil ou dans un isolement frondeur, le représentant de la politique nationale, abandonnée par le gouvernement de Marie de Médicis. Faire bon marché d'un principe qui intéressait au plus haut degré la couronne, passionnait l'élite intellectuelle de la nation et devait contribuer, plus que tous les autres articles de son programme, à rallier à sa personne et à sa cause la bourgeoisie et le parti protestant, c'était avouer qu'il n'avait obéi, en prenant les armes, qu'à des considérations personnelles, c'était se condamner à s'isoler dans une opposition mesquine et stérile ou à n'être que le premier sujet du roi, l'auxiliaire effacé de la reine mère. Même une fois assuré des avantages matériels et de l'ac-

(1) Son nom et ses sentiments l'avaient rendu si populaire à Paris qu'en apprenant qu'il avait été tué devant Montauban par une arquebusade protestante, la populace parisienne se souleva contre les huguenots et détruisit le temple de Charenton.

croissement d'influence qu'il avait eus surtout en vue, Condé devait beaucoup hésiter à sacrifier la force indépendante, à l'abridés revirements et des pièges de la cour, qu'il avait trouvée dans la faveur publique et qu'il pouvait beaucoup augmenter par plus de suite et de fermeté. Ce n'était donc pas une tâche facile que de l'amener à renoncer à celle de ses revendications qui lui assurait le plus de sympathies dans le pays, et ce fut celle que le Père Joseph entreprit et mena à bien. Il fléchit les résolutions de deux des huguenots les plus entêtés de l'article du tiers état (1), Bouillon et Sully, et, ne se fiant pas exclusivement, pour agir sur l'esprit de Condé, à son frère du Tremblay, il se ménagea l'appui d'une des créatures les plus affidées de ce prince, Vidard de Saint-Clair, procureur du roi à Poitiers. Ce personnage, gagné par les promesses de la cour, l'introduisit secrètement à minuit auprès de son maître, dont il avait déjà travaillé l'esprit. Quel langage notre capucin tint-il à son interlocuteur ? C'est ce que nous saurions peut-être, si l'on avait conservé ses lettres au nonce (2) et la relation particulière qu'il avait rédigée sur cet épisode de sa carrière (3), mais, même en l'absence de témoignages directs,

(1) « . . . gli è riuscito di già d'ammollire gl' animi di due de principali Ugonotti stati sin qui i piu pertinaci in questo articolo e lo stesso Conde. . . » (Ubal dini à Borghèse. Tours, 26 mars 1616. Arch. Borghèse.)

(2) Ces lettres, jointes originairement aux dépêches originales d'Ubal dini au cardinal Borghèse, avaient disparu au moment où les archives de la maison Borghèse nous ont été ouvertes. Nous espérions qu'elles n'étaient qu'égarées et, quand ces archives ont été réunies à celles du Vatican, nous avons prié le R. P. Denifle, archiviste adjoint du Saint-Siège, de les rechercher. Ses recherches, faites avec tout le soin dont il est capable, ont été infructueuses. Comme tant d'autres pièces annexes et justificatives, celles-ci ont été détruites. Voici l'indication de plusieurs d'entre elles. « . . . come vedra in parte S. S. da una copia di lettera ch' egli [le P. J.] mi scrive. . . » 26 mars 1616 : « . . . come vedra V. S. I. dalla copia della lettera, che le mando aggiunta segnata P. . . » Même date : « . . . rispondo con l'aggiunta cifra, che viene accompagnata de solito foglio d'avisi publici e da un pacchetto di Mons. di Nozet, che le da piena relatione di quando è sin qui passato a Loudun in questa conferenza. . . » (Tours, 23 février 1616. Arch. Borghèse.)

(3) « Il a composé un discours ravissant sur le sujet de cette proposition ; on en présenta une copie à S. M., la seconde à M. le Prince et la troisième fut désirée de M. le nonce Ubal dini pour l'envoyer au Saint-Père. L'original de cette pièce excellente ne s'est pas rencontré entre le peu de papiers de ce grand homme. » Lepré-Balain, *Biographie*.

n'est-il pas facile d'imaginer la nature des considérations auxquelles il eut recours? Il parlait à un homme léger, mobile, intéressé et bigot, à un ambitieux vulgaire, recherchant le pouvoir surtout pour ses profits, fatigué du rôle de chef de parti, du moment où les avantages matériels lui en étaient assurés, mais y tenant néanmoins, à cause des perspectives qu'il lui ouvrait, attaché pour cette raison à un programme qui élevait sa cause à la hauteur d'une cause générale, et inquiet de l'isolement et de l'impopularité où il tomberait, s'il en faisait bon marché. Le Père Joseph dut l'effrayer de la responsabilité qu'il encourrait par une obstination qui déchaînerait sur le royaume le schisme et l'interdit; il dut se porter fort que ni la reine ni le Saint-Siège ne lui tiendraient rigueur de son intelligence avec le parti protestant et le parti gallican (1) et lui persuader qu'en se ralliant à la reine mère, en gouvernant avec elle, il n'amoin-drirait pas sa situation. Il s'adressa à sa conscience en même temps qu'à son intérêt et le fit frémir du compte que Dieu lui demanderait un jour de sa connivence avec les hérétiques et du schisme où il allait jeter le premier royaume chrétien. Tout cela était présenté avec une éloquence à la fois enflammée et

(1) « . . . stimo d'altra parte necessario usare ogni arte et industria per vedere se si puo' riguadagnare il Principe aprendoli la porta di poter ritornare in gratia di S. S.<sup>ta</sup> et in buona opinione presso i cattolici, in che mi vaglio dell' opera del Provinciale de' Cappuccini, che ha travagliato et travaglia con grandissimo zelo et valore in questa causa. . . . » (Ubal dini à Borghèse. Tours, 26 mars 1616. Arch. Borghèse). « Il Principe, in conformità di discorsi che haveva tenuti col Provinciale de' Cappuccini, ha, questa settimana santa, inviato qui esso Padre alla Regina et a me per assicurar l'una e l'altro della sua buona intentione et per riportarne sicurezza di quella di S. S. et di S. M. verso di lui, mostrando di desiderare che per l'avvenire S. S. fusse mediatore et arbitro confidente per conservare una sincera unione tra S. M. et lui, di che ha mostrato la Regina gran gusto, et essendo S. M. d'accordo meco che così conveniva, gli habbiamo rinvitato il Padre per assicurarlo che operando egli conforme all' intentione che dice havere, et S. S. et la M. S. l'haverebbono piu che mai amato et favorito et che l'uno si sarebbe reso instrumento appresso l'altro per conservare et accrescere ogni giorno piu questa confidenza. . . » (Ubal dini à Borghèse, 15 avril 1616. *Ibid.*) « Si stara aspettando che V. S. Ill<sup>ma</sup> rimetta la relatione del Padre Gioseffo, già provinciale de' Padri cappuccini intorno a quel ch' é passato nell' accordo et sottoscrizione de' capitoli. . . » (Borghèse à Ubal dini, 23 juin 1616. *Ibid.*)

insinuante. En même temps qu'il faisait vibrer dans l'âme de Condé tous les sentiments qui pouvaient l'amener à une abdication politique, il obtenait d'un confident du duc de Bouillon la révélation des ressorts que faisaient jouer les alliés protestants de Monsieur le Prince pour n'être pas sacrifiés par lui, et il inspirait à Henri de la Tour des sentiments si différents de ses premières dispositions que celui-ci intervenait auprès de ses coreligionnaires pour obtenir leur adhésion à la transaction qui devait définitivement prévaloir. Une maladie de Henri de Bourbon, qui mit ses jours en danger (1), en ajournant la conclusion des négociations, donna aux partisans de la guerre le temps de se remuer et de brouiller, mais ni la perspective de la mort, ni les efforts des adversaires de la paix ne modifièrent les dispositions nouvelles du chef des mécontents. Loin de là, la crainte de paraître devant Dieu avec le caractère d'un rebelle et d'un schismatique rendit les exhortations du Père Joseph plus efficaces. Appelé près du prince pour lui donner les secours spirituels, notre religieux y mit pour condition que le malade signerait la paix, et le 3 mai la paix fut signée.

L'intervention décisive du Père Joseph dans les négociations de Loudun l'avait obligé à de nombreux voyages entre cette ville et Tours. Pendant ces allées et venues, il avait de fréquents rendez-vous avec Richelieu, qui résidait alors dans son prieuré de Notre-Dame de Coussay, et qui allait quelquefois à sa rencontre jusqu'à une demi-lieue de Loudun. De quoi était-il question dans ces entrevues ? D'abord, cela va sans dire, de la marche, des vicissitudes des négociations. Richelieu, déjà affilié à la coterie de Concini et qui attend sa fortune de la reine mère et du favori, a sur Condé les mêmes vues que le Père Joseph : l'enlever à la cause dont les circonstances l'ont fait le chef, le séparer de ses alliés, l'annuler en l'attirant à la cour. Tous deux se concertent dans ce but, mais certainement ils ne

(1) C'était une rechute. Condé avait déjà été malade en janvier, il fut repris du même mal le 16 avril. (*Avvisi* d'Ubal dini. Blois, 14 mai 1616. *Ibid.* Bouchitté, 601. Duc d'Aumale, III, 62, 65.)



s'en tiennent pas là. Escomptant le pouvoir qui, au mois de novembre, va échoir à l'évêque de Luçon, ils en envisagent l'emploi, ils abordent avec une franchise sans réserve toutes les questions sur lesquelles le ministre de demain aura à prendre parti : entretiens féconds pour l'avenir de la religion et de la patrie et où se scelle, au profit de l'une et de l'autre, l'alliance d'une nature enthousiaste, inaccessible au découragement, fertile en expédients, avec un esprit hardi dans la conception, persévérant et circonspect dans l'exécution. Comment Richelieu comprenait alors le rôle de la France en Europe, nous le savons par la direction qu'il essaya d'imprimer à la politique extérieure pendant son court passage aux affaires (novembre 1616-avril 1617). Le baron de la Tour, La Noue et Schomberg furent envoyés en Angleterre, en Hollande et en Allemagne pour convaincre nos alliés que l'arrestation du prince de Condé ne devait pas être interprétée comme un abandon de nos alliances traditionnelles. Les instructions données à Schomberg, apologie peu sincère mais inévitable du passé, programme très net pour l'avenir, font valoir les quelques marques d'intérêt que nos anciens alliés ont reçues du gouvernement de la régente et annoncent la ferme intention de leur en donner de plus sérieuses (1). Richelieu, en effet, quoi qu'on en ait dit, n'avait pas en 1616 des idées différentes de celles dont il s'inspirera de 1624 à sa mort ; tout ce qu'il entend alors concéder au patronage sous lequel il est entré dans le gouvernement, au milieu où il se trouve, c'est de poursuivre l'application de ces idées avec une modération et une prudence imposées d'ailleurs par l'état du pays (2). Quant au

(1) Instruction de M. de Schomberg, 29 décembre 1616. Avenel, *Lettres et papiers d'État*, I, 208. *Mém. de Richelieu*, I, 137 et suiv. *Crayon des affaires et état présent de l'Allemagne*. . . . mémoire adressé à Richelieu par Villiers Hotman, 1617. Arch. des aff. étrang. Allemagne. Suppl. I pièce 22.

(2) « . . . C'est une pure calomnie. . . de dire que nous soyons tellement Romains ou Espagnols. . . Les diverses créances ne nous rendent pas de divers États ; divisés en foy, nous demeurerons unis en un prince au service duquel nul catholique n'est si aveuglé d'estimer, en matière d'estat, un Espagnol meilleur qu'un François huguenot, . . . autres sont les intérêts d'État qui lient les princes et autres les intérêts du salut de nos ames qui, nous obligeant pour nous

Père Joseph, il souhaitait passionnément voir la France reprendre son influence en Europe en resserrant ses anciennes alliances (1), mais il ne songeait pas alors qu'il était destiné à travailler à cette œuvre nationale, et il était absorbé par la préoccupation d'arracher son pays à l'hérésie et les Lieux-Saints aux infidèles. L'approbation et le concours de Richelieu étaient acquis à la première de ces entreprises, qui flattait en lui le goût d'unité politique de l'homme d'État et le prosélytisme du théologien, mais il ne partageait pas, au sujet de la seconde, la confiance du Père Joseph (2), bien que, dans une entrevue avec le duc de Nevers sous les auspices du capucin, il eût échangé la promesse de favoriser le projet de croisade contre celle d'un appui donné à ses ambitieuses espérances (3). Du reste, le Père Joseph lui-même ne devait pas tarder à reconnaître que l'ambition de l'Espagne était un obstacle insurmontable à ce projet et que l'abaissement de cette puissance, et, par une suite inévitable, de la maison d'Autriche, était le préliminaire indispensable de la conquête des Lieux-Saints. Alors, il prendra cette nouvelle tâche tant à cœur qu'on pourra croire qu'il oublie la première, tant il déploie d'animosité, d'activité, de fertilité

mesmes à vivre et mourir en l'Eglise en laquelle nous sommes nés, ne nous astreignent, au respect d'autrui, qu'à les y désirer, mais non pas à les y amener par la force et les contraindre . . . la France estant comme le cœur de tous les Estats chrestiens, comme le centre au milieu de tous les autres. . . » (Instr. à Schomberg. Avenel, I, 224, 225, 227.) Cette idée que la France est pour l'Europe ce qu'est le cœur pour le corps humain se retrouve quelques années plus tard sous la plume du Père Joseph : « C'est de la France que doit venir le remède, comme estant le cœur de ce corps... » (Épître ms. à la prieure de Lenclotre, 4 avril 1621.)

(1) Lepré-Balain, *Supplément de l'histoire*, année 1625, au § intitulé : *Le cardinal et le P. Joseph unis ou dessein de s'opposer à l'ambition d'Espagne*.

(2) *Mém. de Richelieu*, I, 115, 116, 129.

(3) Il est difficile de comprendre autrement cette allusion du P. Joseph dans une lettre à Charles de Gonzague : « Les promesses mutuelles que se firent autrefois de part et d'autre à Chinon en un lieu de suite (?) après l'assemblée de Loudun, encores qu'elles ayent esté suivies de divers accidens, ne seront pas sans fruit, puisqu'elles ont pris leur racine dans un des plus louables desseins du monde, que Dieu va conduisant par des voyes dignes de luy, qui est l'auteur de cet ouvrage. » (Du camp devant la Rochelle, 4 juin 1628.) Archives des Gonzagues à Mantoue.

d'expédients contre l'ennemi héréditaire ! Mais ni la différence de leur point de vue ni celle de leur nature n'empêchèrent Richelieu et le Père Joseph de s'ouvrir l'un à l'autre, de se comprendre et de s'apprécier : le premier, en souriant peut-être de ce qu'il y avait de chimérique dans le second, admirait son grand cœur, l'abondance et l'originalité de ses vues, sa fougue tempérée d'adresse, et se promettait d'en faire un auxiliaire d'autant plus précieux qu'il ne deviendrait jamais un rival ; le second, ravi de retrouver ses idées chez un prélat résolu à ne négliger aucune occasion pour les faire arriver avec lui au pouvoir, reconnaissait dans Richelieu l'homme désigné par la Providence pour relever l'Église et la France. Il sortit de ces entretiens subjugué par l'ascendant de son interlocuteur, et n'attendit pas pour vanter à la reine mère les hautes qualités qui l'avaient séduit.

Si l'on considère la situation de l'évêque de Luçon au moment de la paix de Loudun, il semble que ses chances d'entrer dans le ministère ne pouvaient pas s'augmenter par la recommandation et l'influence du Père Joseph. Fils d'un capitaine des gardes de Henri III (1), d'un gentilhomme qui unissait les charges de prévôt de l'hôtel et de grand prévôt de France (2) et jouissait de la confiance du feu roi (3), frère d'un favori du même prince (4), il approchait Henri IV et ses ministres (5), il était, au lendemain de la mort du roi, distingué et mis hors de pair par le cardinal du Perron (6), c'est-à-dire par le juge le plus autorisé, il se sentait

(1) Ouvré, *La Ligue à Poitiers*, p. 91.

(2) Ces deux charges étaient toujours réunies.

(3) Sully, *Économies royales*, VII, 104-105 ; VIII, 54.

(4) Tallemant, éd. Monmerqué, *Historiette de Richelieu*, II, 247.

(5) Voyez l'inappréciable document découvert et publié par notre regretté confrère Armand Baschet, *Mémoire d'Armand du Plessis de Richelieu, évêque de Luçon, écrit de sa main l'année 1607 ou 1610, alors qu'il méditait de paraître à la cour.* Plon, 1880, in-8°.

(6) « Cependant je vous diray que M. le cardinal du Perron fait paroistre en toutes occasions l'estime qu'il fait de vous, car j'ay sceu que, comme on parloit il y a quelques mois en sa présence des jeunes prélats de France et que quelqu'un vint à vous nommer et vous louer selon la réputation que vous avez acquise,

assez bien en cour pour songer à faire une grande fortune et se tracer les moyens d'y parvenir (1). On le voit, immédiatement après l'attentat de Ravallac, pendant un séjour à Paris, où il était venu tâter le terrain, recommander à la reine mère les intérêts d'autrui (2), ce qui donne à penser qu'il n'avait besoin de personne pour appuyer les siens. Mis en évidence par ses sermons, par ses controverses, par son rôle aux états généraux, présenté par le surintendant de la maison de la reine, Barbin, à Léonora Galigaï, patronné par celle-ci auprès de Marie de Médicis (3), il venait d'être attaché à la cour par le double titre de grand aumônier de la reine régnante et de conseiller d'État (4). S'il n'y joignait pas encore celui de secrétaire des commandements de la reine mère, il en exerçait déjà les fonctions, car le 4 juin 1616 il répondait au nom de celle-ci à Monsieur le Prince (5). Ces postes de confiance, il ne les devait pas seulement à la protection de Barbin et de Léonora Galigaï et à un mérite reconnu, mais aussi à un zèle officieux pour le maréchal d'Ancre (6) et pour Marie de Médicis (7). Il ne lui manquait donc, ce semble, qu'une occasion pour passer de cette position intime au gouvernement et trouver l'emploi de son génie. Et cependant l'appui du Père Joseph ne fut pas sans

M. le cardinal dist lors qu'il ne vous falloit point mettre entre les jeunes prélats, que les plus vieux devoient vous céder et que, pour luy, il en désiroit montrer l'exemple aux autres. M. de Richelieu, à qui on le dist, me l'a rapporté en ces propres termes. » (Bouthillier d'Arçay à l'évêque de Luçon, 16 mai 1610. Arch. des aff. étrang., France, 767, pièce 67, fol. 174.) M. G. Hanotaux avait de son côté découvert et signalé cet hommage rendu à Richelieu par un homme dont rien ne pouvait égaler le suffrage aux yeux de celui qui en était l'objet. (*Études hist. sur le XVI<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> s. en France*, 201.)

(1) Baschet, *ubi supra*, et « lettre du sr Richard par laquelle il paraît que ce prélat [Richelieu] avait déjà de grandes vues. » (29 octobre 1611, citée *ibid.*)

(2) Richelieu à un inconnu. Juillet 1610, Avenel, I, 56.

(3) *Mémoires de Montglat*, p. 9-10. Coll. Michaud et Poujoulat.

(4) Avenel, I, 188. La présidente d'Arconville, *Vie de Marie de Médicis*, 1774, II, 279-280.

(5) Avenel, VII, 319.

(6) Richelieu au maréchal d'Ancre, 12 février 1614. Avenel, I, 121.

(7) Lettre de Richelieu à la reine mère, contenant des révélations sur les menées des princes rebelles, 6 novembre 1615. Avenel, VIII, 9. Sur les débuts de Richelieu, voy. encore Avenel, *La Jeunesse de Richelieu*, dans la *Revue des questions historiques*, t. VI, et le *Richelieu* de M. Martineau.

influence sur l'entrée de Richelieu au ministère. Bien que celui-ci approchât fréquemment de la personne de Marie de Médicis, la reine mère n'était peut-être pas capable de se rendre compte des services qu'elle pouvait attendre d'un homme dont les mérites passaient autant sa portée; le Père Joseph dut lui faire comprendre quelle force son ami donnerait au gouvernement contre de nouvelles intrigues et de nouveaux soulèvements, quel prestige acquerrait ce gouvernement discrédité en s'adjoignant un évêque exemplaire et considéré. Il amena la reine à mettre de suite à l'épreuve la capacité qu'il lui vantait et fournit à Richelieu l'occasion de rendre à sa maîtresse et à l'État un service important.

La paix de Loudun n'avait pas rétabli la confiance et l'harmonie entre la reine et les princes. Condé était allé prendre possession de son gouvernement de Berry et ne se pressait pas de venir s'associer aux responsabilités du pouvoir et de donner par cette démarche un gage non équivoque d'une réconciliation sans réserve. Ses méfiances, inspirées par le duc de Mayenne et de Bouillon, et fondées sur la présence du baron de la Châtre, l'ancien gouverneur du Berry, à Bourges, et sur l'inexécution d'une clause du traité stipulant la rentrée de ses partisans à Poitiers, le retenaient loin de la cour, et les négociations entamées pour l'y attirer restaient infructueuses. La tranquillité du royaume, achetée par de si grands sacrifices, était remise en question. Le Père Joseph fit donner à Richelieu la mission de tirer Monsieur le Prince de son inquiétante réserve. Cette tentative réussit; l'évêque de Luçon promit satisfaction au premier prince du sang sur les deux points qui lui étaient à cœur et en obtint, en échange, l'approbation de la modification ministérielle qui venait de remplacer Villeroy et Jeannin, les vieux ministres de Henri IV, par Mangot et Barbin, ainsi que la promesse de venir autoriser de son nom et de sa présence le gouvernement de la reine et de vivre avec elle dans les termes d'une étroite confiance (1).

(1) « Monsieur. J'ay eu un extreme desplaisir de ne vous avoir point rencontré auprès de Mgr le Prince... Je vous conjure... de contribuer ce qui est en

La part du Père Joseph dans ce rapprochement, malheureusement éphémère, ne se borna pas à faire choisir celui qui devait l'accomplir; il n'est pas douteux qu'il se soit servi de son frère, le sieur du Tremblay, qui était venu à la cour exposer les griefs de son maître, pour fortifier celui-ci dans la résolution que Richelieu lui avait fait prendre (1).

vous pour le commun bien, duquel vous sçavez que deppend le repos de l'Estat et disposer Mgr à haster son retour, il recevra de deçà tout le contentement qu'il scauroit désirer. Je ne veux pas oublier à vous dire que quelques-uns sont fâchés de l'entremise bastie par le bon Père pour l'intelligence et union de leurs majestés et Mgr le Prince, leur envie est venue à ce point d'interpréter le sujet de mon voyage à leur poste, mais je ne me soucy pas beaucoup de quoy qu'on puisse dire, pourveu que je fasse bien. Au reste, ne vous mettez point en peine, s'il vous plaist, de vostre brevet, tout vient à temps [à] qui peut attendre. Maintenez tout en bon estat et croyez que, Mgr le Prince persistant en ces bonnes résolutions, comme je ne doute point, tout yra bien... » (Minute de lettre écrite à M. de Saint-Cler le 20 juin 1616. Corrections de la main de Richelieu, sans date de lieu. Aff. étrang., France, n° 770, fol. 148, analysé dans Avenel; Lepré-Balain, *Biographie. Mém. de Richelieu*, I, 112-113; duc d'Aumale, III, 69-73.) Sans l'allusion de la lettre précitée, on ne connaîtrait le rôle du P. Joseph dans cette circonstance que par la biographie de Lepré-Balain.

(1) Richelieu à M. le Prince, 4 juin 1616. Avenel, VII, 320. Condé à Richelieu 4 juin 1616. Arch. des aff. étrang., France, 29 N<sup>o</sup> 772, f<sup>o</sup> 102.

## CHAPITRE II

### L'AVÈNEMENT DE RICHELIEU AU POUVOIR ET LA FONDATION DU CALVAIRE

(1617-1636)

Richelieu revient auprès de Marie de Médicis. — Guerre contre les protestants. — Parti puissant en faveur de Richelieu. — Situation du Père Joseph dans la famille royale. — Intimité du Père Joseph avec Richelieu. — Appel de Richelieu au Père Joseph. — Réforme du prieuré de Haute-Bruyère. — Antoinette d'Orléans et le Père Joseph. — Antoinette s'établit à Poitiers. — Sa congrégation soumise aux Feuillants. — Mort d'Antoinette. — Fondation du couvent d'Angers. — La congrégation devient indépendante. — Richelieu et le Calvaire. — Les protecteurs du Calvaire.

Le Père Joseph fut conduit à Rome en 1616 par trois grandes entreprises : les missions de Poitou, la croisade contre les Turcs, la fondation du Calvaire. Nous parlons ailleurs des deux premières (1), nous voudrions ici tenter d'intéresser à la troisième des lecteurs pour la plupart peu prévenus en faveur d'œuvres religieuses qui s'isolent du monde et choquent la morale commune et pratique en s'attachant à la recherche de vertus singulières et en apparence stériles. Mais, avant de nous engager, à la suite du Père Joseph, dans les sereines et froides régions de la vie spirituelle, nous allons rester encore un peu avec lui dans le siècle, et retracer son intervention dans les événements qui se sont déroulés depuis la mort du maréchal d'Ancre (24 avril 1617) jusqu'à l'installation définitive

(1) Voy. les chap. III et VI : *Le Projet de croisade et Les Missions françaises et étrangères.*

de Richelieu au pouvoir (août 1624). S'il est vrai de dire que c'est Richelieu qui a fait du Père Joseph un homme politique, en ce sens qu'il l'a associé au maniement constant et quotidien des affaires, on peut, dans une certaine mesure, dire également l'inverse; il est certain, du moins, que, si le cardinal est rentré au gouvernement pour ne plus le quitter, il l'a dû en partie au capucin. Jeté dans le cloître par le dédain des satisfactions temporelles que son ambition pouvait se promettre, celui-ci allait se trouver ramené dans le monde par ses entreprises religieuses même et par son dévouement à Richelieu. Quel rôle y joua-t-il pendant ces quatorze mois, et en quoi consista le concours dont ce dernier lui fut redevable? c'est ce que nous essayerons de montrer.

Le moment où le Père Joseph revenait en France (juin 1617) était celui où Richelieu, poursuivi par les soupçons du duc de Luynes dans l'exil où il avait accompagné la reine mère, se séparait de cette princesse pour aller vivre dans son diocèse. Si, à la veille de quitter le souverain pontife, notre capucin se représentait la situation de son pays comme un « obscur labyrinthe où il tremblait d'entrer (1), » combien ne devait-il pas douter davantage de lui-même et du succès de ses entreprises en ne retrouvant plus au gouvernement Marie de Médicis ni Richelieu, c'est-à-dire les deux principaux appuis sur lesquels il comptait! On peut cependant affirmer que pour aucun des nouveaux dépositaires du pouvoir il n'était un inconnu; il était particulièrement bien accueilli par ceux qu'il appelle dans ses lettres « les amis du roi », c'est-à-dire par le favori et ses créatures. Aussi en obtint-il facilement l'autorisation d'aller calmer les ressentiments de la reine mère. Dans une lettre au cardinal Borghèse, du 13 septembre 1617, il se flatte d'y avoir réussi. La condition de cet apaisement, c'était le rappel de Richelieu auprès d'elle. Le Père Joseph espérait que le roi allait l'accor-

(1) « ... come tutto spaventato d'entrare in quello oscuro labirintho, nel quale all'hora si ritrovan le cose di questo regno. » (Paris, 13 avril [1618]. Arch. Borghèse.)



der et la bonne influence que l'évêque de Luçon exerçait de loin sur sa maîtresse, fournissait, en effet, un argument en faveur de cette mesure (1). Malheureusement la modération recommandée par le premier et adoptée par la seconde ne pouvait tromper la clairvoyance du favori sur l'intérêt capital qu'il y avait à les tenir séparés. Aussi se fit-il un système d'accueillir et peut-être de provoquer des dénonciations incessantes sur l'un et sur l'autre. Dans la petite cour de Marie de Médicis, à Blois, parmi ceux qui se donnaient pour défendre auprès du roi ses intérêts et ceux de Richelieu, il y avait plus d'un personnage équivoque. Tel était un intrigant italien nommé Tantucci, dont les services appartenaient au plus offrant, tel l'évêque de Béziers, Bonzi, dont le zèle pour la reine mère cachait l'arrière-pensée de supplanter dans sa faveur l'évêque de Luçon (2). Désespérant de dissiper par sa conduite et par ses perpétuelles apologies une défiance systématique, celui-ci fit appel à l'intervention du Père Joseph (fin septembre 1617). Depuis les négociations de Loudun, c'est-à-dire depuis environ quinze mois, ils ne s'étaient pas revus, mais leurs sentiments réciproques n'avaient nullement souffert de cette séparation, dont le long séjour du Père Joseph à l'étranger avait été la principale cause. Richelieu avait appris que son ami était en relation d'estime et de sympathie avec Déagent, l'un des familiers du duc de Luynes, et il lui demandait d'obtenir de ce personnage l'emploi de son influence pour persuader le roi et le favori de sa parfaite innocence. L'évêque de Luçon était déjà

(1) « Vanno poco a poco radolcite le cose del Re con la Regina madre. Fra Gioseffo ha parlato con lei con licenza del Re. Par che essa stia con animo tranquillo e da buon essemplio. Si tratta che il vescovo di Lussone sia per star di nuovo con la Regina madre col gradimento del Re, restando la Regina madre unicamente e sommamente in confidenza con il d<sup>e</sup> Lussone, il qual mantiene, benche di lontano, con i buoni consigli la Regina madre nella dovuta tranquillità e lontananza di dar sospetto delle cose sue. Il Re vuol esser ubidito tanto che nessun altro de i suoi antenati e dà grandissimi segni di pieta e valore. » (Le P. Joseph au card. Borghèse, 13 sept. 1617. Arch. Borghèse.)

(2) Voy. aux archives des affaires étrang. (France 771 fol. 344) un mémoire apologétique de Tantucci, et Avenel, VII, 386 n. 2, 402.

en rapports personnels avec Déagent ; déjà ce dernier, dont la loyauté en cette circonstance n'est pas à l'abri du soupçon, recevait ses protestations et ses confidences, lui adressait ses conseils et se faisait sa caution ; la recommandation du Père Joseph ne pouvait que le confirmer dans les sentiments de bienveillance dont il paraissait animé. N'était-il pas déplorable, écrivait Richelieu au capucin, de voir le parti que les huguenots tiraient des calomnies dont il était l'objet, pour affaiblir à l'avance l'autorité de la réfutation qu'il était à la veille de publier contre eux et qui absorbait tous ses instants (1)?... Mais il y a des circonstances où la réserve la plus grande, l'abnégation la plus complète ne peuvent désarmer la méfiance et l'hostilité : le 7 avril 1618, Richelieu était relégué dans le comtat d'Avignon.

C'était un peu avant l'époque où le Père Joseph se mettait en route pour l'Espagne. Nous disons ailleurs (2) ce qu'il allait y faire, et l'on verra qu'il en revint au mois de janvier 1619.

L'évasion de la reine mère, de Blois, dans la nuit du 21 au 22 février de cette année, sa retraite à Angoulême, dans le gouvernement de l'altier et puissant d'Épernon, inspirèrent à Luynes de vives inquiétudes. Elles étaient justifiées : le secret avec lequel le complot avait été dérobé à sa vigilance, la présence à sa tête du membre le plus important peut-être de la nouvelle féodalité, l'intérêt que semblait devoir inspirer dans le pays la veuve de Henri IV, la mère de Louis XIII, persécutée par un parvenu sans titres et sans prestige, tout pouvait faire craindre à celui-ci une faction étendue et puissante. Témoin de ses perplexités, Déagent lui conseilla de consulter le Père

(1) Richelieu au Père Joseph, fin sept. 1617. Arch. des aff. étrang. France n° 771, fol. 336. Déagent à Richelieu, 10 et 15 mai 1617. Arch. des aff. étrang. *Ibid.* fol. 112, 118, 119. Avenel, VII, 412. L'ouvrage auquel Richelieu fait allusion est celui qui parut en 1618 sous le titre : *Les principaux points de la foy de l'Église catholique deffendus contre l'escrit adressé au Roy par les quatre ministres de Charenton.*

(2) Voy. le chapitre : *Le Projet de croisade.*

Bérulle et le Père Joseph. Tous deux furent d'avis de faire porter à la reine mère, par une personne jouissant de sa confiance, des paroles conciliantes : ils désignèrent son aumônier, Sébastien Bouthillier, abbé de la Cochère et doyen du chapitre de Luçon. Cette proposition, qui fut agréée, tendait à deux fins : adoucir les sentiments, modifier les résolutions dont la conduite de Marie de Médicis semblait être l'indice, et fortifier chez elle, au moment où elle obéissait à de nouvelles influences, le regret de l'absence de Richelieu, le désir de le rapprocher de sa personne. Si Sébastien Bouthillier allait défendre à Angoulême la cause de la tranquillité publique et par cela même celle du favori, il allait aussi sauvegarder le crédit de Richelieu menacé par les nouveaux conseillers de sa maîtresse (1). Personne n'était plus propre à cette double tâche que l'abbé de la Cochère. Nous venons de dire qu'il était aumônier de la reine mère, ajoutons que, comme son père et ses trois frères (2), il avait été introduit par Barbin dans le cercle intime présidé par Léonora Galigai (3). Quant à ses relations avec l'évêque de Luçon, elles étaient bien antérieures à l'époque où il était devenu le doyen de son église épiscopale, et c'était, au contraire, grâce à l'amitié qui les unissait depuis l'enfance qu'il avait obtenu ce bénéfice. On se souvient qu'ils avaient été élevés ensemble, Bouthillier père ayant entouré les enfants orphelins de François du Plessis et de Suzanne de la Porte des mêmes soins et de la même affection que les siens propres (4). De retour d'Angoulême, Sébastien Bouthillier se joignit au Père Joseph pour suggérer à Déagent l'idée d'y envoyer Richelieu qui continuerait avec plus d'autorité la même œuvre d'apaisement. Luynes, dont l'intérêt le plus pressant était d'éviter la guerre civile, fût-ce par la rentrée en scène de celui en qui il pressentait un rival, accepta cette

(1) Lepré-Balain, *Biographie*.

(2) Claude, Victor et Denis. Le père s'appelait Denis Bouthillier de Fouilletourte, Avenel, I, 702 n. 3.

(3) Montglat, *Mémoires*.

(4) *Mémoires de Montglat et Avenel, La Jeunesse de Richelieu dans Revue des Questions historiques*, VI.

ouverture. Le frère du Père Joseph, Charles du Tremblay, fut chargé de porter à l'évêque de Luçon l'ordre de se rendre auprès de Marie de Médicis (1). En le tirant de l'exil, en lui faisant confier par son ennemi déclaré le rôle de médiateur, ses deux amis lui rendaient un service dont on ne saurait exagérer l'importance; ce rôle, qui le plaçait entre une maîtresse dominée par des hommes d'intrigue et d'action, ses libérateurs, et un favori dont rien ne pouvait désarmer la défiance, était, il est vrai, difficile, si difficile qu'il a fait planer sur lui le double soupçon d'avoir organisé contre ce favori une ligue redoutable et de lui avoir sacrifié les intérêts de la reine (2), mais il lui fournissait le moyen d'affermir son influence auprès d'elle et de se faire apprécier par le roi, dont les préventions n'étaient peut-être pas invincibles; avant tout, il lui permettait de sortir de l'inaction et de l'oubli, qui, pour un ambitieux, sont pires que les situations les plus embarrassantes.

Richelieu arriva à Angoulême le 27 mars, non sans avoir été victime de l'excès de zèle du marquis d'Alincourt, gouverneur de Lyon, qui le fit arrêter et ne lui rendit la liberté que lorsque le baron du Tremblay lui eut fait connaître les ordres du roi. Il se heurta en arrivant à l'hostilité des rivaux que les derniers événements lui avaient donnés dans la faveur de sa maîtresse et qui exploitèrent contre lui son abstention dans ces événements, l'origine et le caractère de sa mission; divisés entre eux, Épernon, Ruccellai, Chanteloube, tous se trouvèrent unis contre lui (3). Par sa souplesse et sa fermeté il rompit ce faisceau d'ennemis. Les incartades de Rucellai l'y

(1) Nous avons combiné le récit de Lepré-Balain avec celui de Richelieu et de Siri. D'après les *Mémoires* de Richelieu, Séb. Bouthillier serait allé trouver la reine en même temps que Charles du Tremblay allait porter à l'évêque de Luçon les ordres du roi. *Mém.*, I, 194, col. 2.

(2) Avenel, VII, 441.

(3) *Mém. de Richelieu*, I, 194, col. 2, et Avenel, IV, 656. La façon dont le secrétaire du duc d'Épernon présente les rapports de son maître et de Richelieu en ces circonstances (Girard, *Vie du duc d'Épernon*, II, 407 et suiv.) ne nous a pas paru pouvoir infirmer le témoignage de l'évêque de Luçon, qui range d'Épernon au nombre de ses adversaires; unis contre Ruccellai, ces deux personnages, ambitieux du premier rôle, ne pouvaient qu'être divisés entre eux.

aidèrent beaucoup. C'était un de ces « ultramontains » comme nos reines italiennes et la fortune de Concini en avaient trop attiré chez nous ; trahissant tous les partis, tour à tour rossé et bravache, il offrait un mélange de Scapin italien et de Matamore espagnol (1). Dans la lutte qu'il engagea contre ce personnage, l'évêque de Luçon fut secondé par le Père Joseph. Celui-ci lui transmettait, au nom du nonce Bentivoglio, les vœux et les encouragements de la curie, très hostile à Rucellaï, il se concertait avec lui pour faire échec à cet intrigant (2). Richelieu réussit à faire prévaloir son influence et les idées de conciliation ; la paix fut signée à Angoulême, le 31 avril, et quelques mois après, le marquis de Mosny (3), chaud partisan de Rucellaï, puis Rucellaï lui-même, convaincus que la lutte n'était plus possible, quittaient cette ville. La paix, toutefois, ne ramena pas la reine mère près du roi aussi vite qu'on avait pu l'espérer ; la défiance de Marie de Médicis, l'inexécution des engagements stipulés en sa faveur par le traité, la retinrent à Angoulême. Le 17 juillet, le Père Joseph, qui était à Tours, partit pour Angoulême afin de la rassurer et de la décider à venir à la cour ; honoré de sa bienveillance, en étroite intelligence avec Richelieu (4), il était doublement désigné pour cette tâche. De concert avec l'évêque de Luçon, avec le Père de Bérulle et le Père Suffren, confesseur de la reine, il travailla à rétablir la confiance entre cette dernière et le favori par l'échange de mutuelles assurances. Tous quatre furent d'accord pour penser que le Père Arnoux, confesseur du roi, qui s'était montré l'agent dévoué du duc de Luynes, devait écrire à la reine mère une lettre où il la convierait à se réunir à son fils,

(1) *Mém. de Richelieu*, I, 194-200, §268 col. 2-269.

(2) Bentivoglio à Borghèse, 8 mai et 2 juillet 1619. Correspondance de Bentivoglio, p. p. Stefani III, n° 1688. Siri, IV, 634. *Mém. de Richelieu*, I, §268, col. §2.

(3) Louis de la Marek, marquis de Mosny, premier écuyer de la reine régnante et commandant du régiment de la Reine-Mère.

(4) Bentivoglio à Borghèse. Tours, 16 juillet 1619. Siri, V, 40. M. Avenel a reculé à tort ce voyage (VII, 471 n. 1), pour l'avancer trop ensuite (VIII, 190), ce qui est d'autant plus étonnant qu'il connaissait la dépêche de Bentivoglio.

lui promettrait pour le duc d'Épernon et ses autres alliés un traitement favorable, pour elle-même le libre choix de sa résidence et se porterait fort qu'on fermerait l'oreille aux insinuations et aux calomnies dont elle pourrait être l'objet. La substance de cette lettre (1) fut délibérée entre ces quatre personnes et envoyée par le Père Suffren à son confrère. Ce fut probablement le Père Joseph qui fut chargé d'en remettre le projet à son adresse, ainsi que des lettres de Richelieu à Luynes et au cardinal de Retz (2). Ces dernières le présentaient comme l'interprète le plus fidèle des sentiments de celui qui les avait écrites, comme le directeur de sa conscience et l'accréditaient pour traiter des intérêts de la reine (3). Il était revenu à Tours à la fin d'août (4). Ses efforts, ceux de Richelieu et des partisans de

(1) On la trouvera dans Avenel, VII, 469.

(2) C'est alors, selon nous, que fut écrite la lettre par laquelle Richelieu adressait le P. Joseph au P. Arnoux pour lui porter les assurances de son désir de travailler à l'union du roi et de sa mère. Cette lettre, datée par Avenel d'avril 1619, ne fut pas envoyée (I, 593) peut-être parce que le P. Joseph n'avait pas besoin d'être accrédité auprès du P. Arnoux, pour qui il n'était pas un inconnu.

(3) Richelieu à Luynes. Vers la fin d'août 1619. Avenel, VII, 471. « Ayant de longue main cogneu le P. Joseph très affectionné à vostre service, j'ay creu que vous auriez agréable que je vous réitérasse par luy les protestations que je vous ay faites de la passion que nous avons tousjours. [Il vous représentera, en outre, quelques particularités importantes au bien du service de Leurs Majestez, lesquelles je vous supplie recevoir ainsy que d'une personne en la bouche de qui la vérité se trouve, et qui, voyant à clair au plus profond de mon intérieur, ne vous rapportera que ce qu'il y a recogneu.] Vous prendrez donc, s'il vous plaist, Monseigneur, une parfaite créance en luy, et me tiendroy très heureux si vous l'avez de moy telle que je la désire pour estre recogneu de vous comme je suis et seray toute ma vie, etc. » Les mots entre crochets ont été barrés et remplacés par les suivants : « Il vous la représentera, je m'assure, telle qu'elle est en effet; c'est ce qui fait, Monseigneur, que, ne pouvant rien adjouster à son témoignage, je me contenteray de vous supplier de le croire et moy pour estre entièrement comme je suis, etc. » Richelieu au card. de Retz. Avenel n'a donné qu'une analyse de cette lettre, VII, 931. Il n'est pas douteux que Richelieu désigne le P. Joseph comme son confesseur, en parlant de lui au card. de Retz, comme d'un homme « voyant à clair au plus profond de mon intérieur », et en parlant, dans sa lettre au P. Arnoux (Avenel, I, 593), de « la connoissance qu'il a de l'intérieur de ma conscience ».

(4) « Voyant que jusqu'à maintenant mon voiage a été différé pour des occasions très utiles, et que je suis proche de vous voir bientôt, Dieu aidant... » Épitre du Père Joseph aux calvairiennes, 25 août 1619. *Arch. du Calvaire*. Bentivoglio

la conciliation semblèrent triompher; peu de temps après le retour de notre capucin en Touraine, le roi et sa mère eurent une entrevue à Cousières, chez le duc de Montbazon et passèrent plusieurs jours ensemble à Tours. Mais les provocations du favori, l'obstination de Marie à rester dans son nouveau gouvernement d'Angers, ses illusions en se voyant en quelque temps à la tête d'un parti considérable, rendirent la guerre civile inévitable. La soumission rapide de la Normandie, l'échauffourée des Ponts-de-Cé (7 août 1620) vinrent révéler le peu de consistance de cette nouvelle faction et la sagesse des conseils qui poussaient la reine à chercher non dans les armes, mais dans un rapprochement avec le roi, le rétablissement de son influence. La débandade des Ponts-de-Cé ne découragea pas cependant tous ses partisans, il y en eut qui lui conseillèrent de continuer la guerre au delà de la Loire en donnant la main aux protestants du Poitou et aux ducs d'Épernon et de Mayenne; on traverserait le fleuve à Ancenis qu'on abandonnerait au pillage. Déjà, malgré la résistance et la désolation des habitants, on faisait sortir de la ville les femmes et les filles avant de la livrer aux soldats, quand le Père Joseph, instruit de ce qui se passait, effraya la reine de la responsabilité morale qu'elle encourait et en obtint la révocation de cette mesure barbare. Il contribua ensuite à faire renouer les négociations qui aboutirent au traité d'Angers (10 août 1620).

La réconciliation de la mère et du fils entraînait celle des chefs de leur conseil; cette dernière fut scellée par la promesse d'un chapeau de cardinal pour Richelieu et par un projet de mariage entre sa nièce, Marie-Madeleine de Vignerod du Pont-Courlay et un neveu de Luynes, Antoine du Roure, marquis de Combalet. Ce fut le Père Joseph qui arrangea cette union; elle s'accomplit le 26 novembre, non sans avoir rencontré de grands obstacles (1). Quant au cardinalat, la duplicité avec laquelle

(1) « Un certain mariage entre les proches de leurs intimes [des intimes du roi et de sa mère], que le vigilant avait concerté, à quoy tout l'enfer s'est opposé, a esté effectué. Les susd. me tesmoignent grande confiance, voyant les bons effects

Luynes manqua à sa parole, tout en paraissant la tenir, devait démontrer l'impossibilité d'une réconciliation sincère entre les deux rivaux.

Le Père Joseph vit dans cette pacification et dans la concentration de forces militaires qu'elle laissait inoccupées, des circonstances favorables pour entraîner le roi en Béarn et y assurer par sa présence le rétablissement du culte catholique. On sait que Jeanne d'Albret avait dépouillé de ses biens le clergé béarnais pour doter et ériger en Église nationale la religion protestante professée par la minorité de ses sujets (1559) (1). Luynes hésitait à s'enfoncer dans le Midi, à s'éloigner du centre du gouvernement, à laisser derrière lui la reine mère sur l'hostilité de laquelle il ne pouvait se faire aucune illusion, à imposer par la force une mesure équitable et légale, mais destinée à avoir dans toutes les églises protestantes du royaume un douloureux retentissement, à y produire un ébranlement dangereux. Il céda toutefois à la pression exercée par le Père Bérulle, le Père Arnoux, les cardinaux de Retz et de La Rochefoucauld, l'archevêque de Sens, le nonce, le prince de Condé et le Père Joseph. Celui-ci contribua particulièrement à sa décision en se portant garant des intentions rassurantes de la reine mère et de l'évêque de Luçon (2).

L'autorité et la force dont le roi fit preuve en abolissant l'église privilégiée et l'autonomie du Béarn, semblaient de nature à imprimer la crainte dans le parti protestant et à le maintenir

qui les consolent fort. » Le P. Joseph à la prieure de Lencloître [décembre 1620]. Arch. du Calvaire. « ... fatta la pace subito L. ha maritato suo nepote in una nezza del vescovo di Lusson. » Anz. Contarini au doge. Poitiers, 22 août 1620. Bibl. nat. *Filze*. L'ambassadeur vénitien veut dire non que le mariage fut accompli, mais qu'il fût arrêté immédiatement après la paix.

(1) L'abbé Puyol, *Louis XIII et le Béarn*, et particulièrement, pour l'évaluation du nombre des protestants, note B, p. 52. L'affirmation contraire de Michelet (*Henri IV et Richelieu*, p. 357), sur la proportion des catholiques et des protestants, est empruntée à Lescun et n'a pas par conséquent de valeur.

(2) Lepré-Balain, *Biographie*. Pesaro au doge, 30 sept. 1622. Bibl. nat. *Filze*. correspondance de Bentivoglio, p. p. L. Stefani IV, n° 2428, 2430, 2444, 2471, 2472 et *passim*.



dans la soumission. C'est ce qui serait arrivé si l'assemblée réunie à la Rochelle sans l'autorisation du roi, désavouée par la presque unanimité des chefs de la religion mais excitée par le fanatisme de quelques meneurs et d'une population inquiète pour ses privilèges municipaux, n'avait refusé de se dissoudre et jeté le défi à la royauté en organisant sur le papier un gouvernement insurrectionnel qui, tout en ne pouvant fonctionner que d'une façon très imparfaite, ne laissait pas d'être menaçant. Cette fois encore, Luynes hésitait, négociait ; cette fois encore, il finit par obéir à l'impulsion des partisans de la politique catholique, qui ce jour-là se confondait avec la politique nationale. L'honneur de ce résultat revient pour une bonne part au Père Joseph ; il n'agissait pas directement, mais il faisait agir le cardinal de Retz et l'archevêque de Sens, Jean Davy du Perron, auquel l'unissait une étroite intimité. La tiédeur de Luynes le révolte, le zèle de du Perron le ravit. Dans ses lettres spirituelles aux capucins et aux calvairiennes, à travers le langage mystérieux, bizarre et plein de saillies qu'il affectionna toujours, on entrevoit le mouvement auquel se livrent ses amis, auquel il se livre lui-même pour pousser le favori vers une politique active et énergique. Un jour il écrit à une calvairienne : « ... Il faut à présent... demander la ruine de l'hérésie en ces quartiers... priez (1) sans cesse [pour] le bon prélat (2), c'est le bras de Dieu. Il appelle à son aide l'inutile proche (3), il faudra qu'il y aille dans un mois (4)... » Et à une autre religieuse, au mois de décembre 1620 : « Obtenez, je vous prie, l'affaire désirée contre l'hérésie, faites que vos rigueurs (5) crient après Dieu. Sans cela l'on ne peut aller au loin (6), de l'un il faut aller à l'autre. Dieu y a disposé telle-

(1) Il y a dans le texte : *offrez*, qui n'a aucun sens.

(2) Ce nom de convention désigne l'archevêque de Sens. Cela résulte clairement de la fin de la lettre qui nous apprend que le *bon prélat* était le frère du cardinal du Perron.

(3) C'est le nom sous lequel le P. Joseph se désigne lui-même.

(4) Épître à une calvairienne de Lencloltre. Non datée. Arch. du Calvaire.

(5) C'est-à-dire vos austérités.

(6) Contre le Turc.

ment toutes choses qu'il ne tient plus qu'au roy et à M. de L[uynes] de le vouloir, car ils le peuvent en se jouant et au hasard. Sathan les divertit par vains obstacles. Le prélat se tue après cela et presse vostre proche de l'aller secourir (1)... » Parfois le découragement le saisit et il parle de fuir dans une retraite absolue le spectacle de l'hérésie triomphante et de la lâche inertie qui la tolère : « Quant à M. de L[uynes,] il y a tant d'aveuglement, d'inconstance et de désordre en tout que l'on ne scayt qu'espérer... Il ne se résout pas de remédier à l'hérésie, qui va croissant de force... Le bon prélat ne perd courage ny moy aussi... Dans quinze jours on y verra plus clair... que la Reyne et M. de Luçon soient grandement recommandés en vos prières, comme aussy le bon prélat, lequel faict par dessus la puissance humaine et combat généreusement en l'esprit de M. de L[uynes]... il pourra estre que je serai par delà dans un mois, soit que l'on aille au remède contre les hérétiques ou non, car, si l'on ne fait rien qui vaille, je veux abandonner ce monde là et attendre que Dieu y mette la main, luy seul scayt la mort que c'est à mon esprit d'estre parmy telles ordures (2). » Et enfin à la même religieuse, le 31 janvier 1621 : « Le bon prélat persévère, croît en grace et en affection pour toutes bonnes choses, il combat presque luy seul généreusement et par escrit et par parole. Le prélat, vostre parent, n'est pas si ponctuel et attaché par les mesmes liens que le bon prélat, mais il peut et veut grandement ayder, il est une mesme chose avec vostre proche... Vostre proche est résolu de parler en bref d'un bon ton et au nom de son maistre en l'union du bon prélat et voir s'il n'y aura pas moyen d'avoir entrée en l'esprit de M. de Luynes... ne craignez pas que cela puisse nuire audit proche, il ne fera rien de mal à propos et que l'on ne soit disposé de l'ouir. Dieu veuille y remédier par les voies qu'il connoist, car il n'a pas espoir en ce qui est humain. Il veut que l'on le connoisse autheur du remède et saura grand

(1) Épitre ms. à la prieure de Lencloître [décembre 1620]. Arch. du Calvaire.

(2) Épitre à la même. 24 janvier 1621. *Ibid.*

gré à qui se joindra à ses divines intentions. Il est vray que le temps s'approche, les secrettes dispositions des choses tournent à un grand effect de Dieu sur son peuple, et malheureux qui s'y opposera. Il faut aymer Dieu vengeur aussi bien que Dieu miséricordieux (1). »

L'une des causes de l'hésitation de Luynes, c'était la crainte des menées de la reine mère. Le Père Joseph le fit rassurer par le cardinal de Retz; à Tours, où ils le rencontrèrent au moment où il ouvrait la campagne contre les protestants (mai 1621), la reine et l'évêque de Luçon cherchèrent à augmenter sa sécurité et, pour cela, il fut décidé que Marie de Médicis accompagnerait son fils. S'il faut en croire Lepré-Balain, on n'aurait pu arracher de Paris le nouveau connétable qu'en flattant son désir d'aller en Bretagne pour ajouter le gouvernement de cette province à ceux qu'il avait déjà; après la prise de possession de Saumur, le Père Joseph, qui suivait l'armée, se servit de ses deux intermédiaires habituels, le cardinal de Retz et l'archevêque de Sens pour persuader au favori qu'il fallait avant tout poursuivre vivement la campagne en Poitou et n'aller en Bretagne que lorsqu'elle serait terminée; les villes du Poitou, pratiquées par des intelligences, dont mieux que personne il avait le secret, étaient, disait-il, disposées à la soumission.

Ce n'était pas seulement des rebelles qu'on allait soumettre, c'était des hérétiques qu'on espérait convertir. Jésuites et capucins se mêlaient aux soldats pour les animer, les confesser et les soigner, et l'expédition avait quelque chose d'une croisade. A Saumur, c'est dans la chapelle de Notre-Dame des Ardiliers que Louis XIII tient son premier conseil de guerre, il y communie avec toute sa suite et l'on sort de ce sanctuaire vénéré, où le Père Joseph a ressenti le premier mouvement qui fera de lui le fondateur du Calvaire, plus exalté contre les huguenots (2).

(1) Arch. du Calvaire.

(2) Corsini au card. neveu Orléans, 20 mai, 1621. Bibl. Corsini, 525 fol. 215, v et 5 juin 1621, dans Zeller, *Le Connétable de Luynes*, append. n° 57. *Vie d'Antoinette d'Orléans*, par un religieux Feuillant, p. p. M. l'abbé Petit, p. 152-153.

Le fanatisme, excité par les nouvelles d'Allemagne, s'empare de l'armée, chefs et soldats lacèrent les livres du gouverneur protestant, du Plessis-Mornay (1). De Saumur on va à Jargeau, puis à Thouars, dont le duc de la Trémoille ouvre les portes et où notre capucin fonde un couvent de son ordre. Le roi passe à Parthenay et reçoit les clefs de Fontenay-le-Comte; c'est la gouvernante de cette place, Marie Hurault, la veuve de Philippe Eschallard, baron de la Boulaye, qui les lui envoie; l'homme dont elle suit les conseils l'a décidée à cet acte de soumission dont le Père Joseph lui a fait comprendre la nécessité (2). La résistance commença à Saint-Jean-d'Angely où commandait un homme entreprenant et résolu, Benjamin de Rohan, duc de Soubise. La place, déjà investie, fut canonnée pour la première fois le 1<sup>er</sup> juin, et le 22, le Père Joseph écrivait: « Cette ville tient plus longtemps qu'on ne pensait, l'on en a encore pour dix ou douze jours (3). » Elle ne résista pas si longtemps; elle se rendit sans conditions le 24. On eut beaucoup de peine à empêcher les soldats de la livrer au pillage; malgré l'opposition de leurs officiers, ils passaient par les brèches et commençaient à donner libre cours à leur cupidité et à leur brutalité. Le Père Joseph et ses religieux se jetèrent au milieu d'eux et leur popularité, leur rude et familière éloquence, aidées de l'énergie du duc d'Épernon et de Lesdiguières (4), décidèrent les pillards à rentrer dans leur camp. Notre capucin prêcha dans la principale église et obtint du roi, pour l'édification d'un couvent de son ordre, une partie de l'emplacement occupé par les fortifications, qui étaient destinées à être démolies (5). La reine mère et Richelieu n'allèrent pas plus loin. Quant à Louis XIII et au connétable, laissant

(1) Corsini au card. neveu. Orléans, 20 mai 1621. Bibl. Corsinienne.

(2) Lepré-Balain, *Biographie*. Avenel, I, 434.

(3) Le P. Joseph à la supérieure de Lençloître, 22 juin 1621. Bibl. Maz. T. 2301, p. 443. « Il nous tarde de voir la réduction de cette place et l'espérance qu'on nous donne que, celle-ci rendue, La Rochelle ne fera pas de grande résistance... Nouvelles écrites du camp devant S. Jean d'Angely, 1<sup>er</sup> juin 1621. Bibl. de Carpentras. Fonds Iuguibert, n° 484.

(4) Zeller, 77-78. Girard, *Histoire du duc d'Épernon*, II, 476-77.

(5) Lepré-Balain, *Biographie*.

à d'Épernon le soin de bloquer et d'affamer par terre la Rochelle, ils s'enfoncèrent en Guyenne. D'après Lepré-Balain et dom Damien Lherminier, le Père Joseph serait resté en Poitou, occupé à gagner au roi le pays qui environne la capitale de l'Aunis, à s'informer de tout ce qui se passait dans la ville elle-même et à y acquérir des intelligences, mais des lettres écrites par lui ou par ceux qui, comme lui, avaient poussé à la guerre et se défiaient de la persévérance du favori, attestent sa présence à Cognac, à Thoneins et à Clairac (1). Il faut en conclure que son biographe a avancé de quelques mois son séjour prolongé en Poitou et son travail de reconnaissance à la Rochelle et aux environs en vue d'un siège ardemment souhaité. Il est probable qu'il assista à la fin de la campagne, qu'il fut témoin de l'humiliation des armes du roi devant Montauban et de la mort du connétable (14 décembre 1621).

Ce dernier événement faisait disparaître le plus grand obstacle aux vues ambitieuses de Marie de Médicis et de son intime conseiller, mais ni l'un ni l'autre ne l'avaient attendu pour préparer la revanche de la révolution de palais qui, quatre ans auparavant, les avait brusquement précipités du pouvoir, et le Père Joseph les y avait aidés. Du jour où ils avaient été réunis, où la mère avait pu voir librement son fils et exploiter contre le favori les accès d'humeur auxquels le roi se laissa toujours aller contre ceux qui le dominaient, la lutte était devenue possible et elle avait recommencé. Dans cette lutte, la reine n'était pas isolée, elle pouvait compter sur l'appui des plus grands seigneurs du royaume, Mayenne, Épernon, Montmorency, Vendôme, Longueville, Nevers, Vitry (2), jaloux de l'élévation rapide de Luynes et de ses frères. « Il n'a pas parmi les grands un ami, écrivait le nonce Corsini, témoin hostile, il est vrai, mais, en cette circonstance, véridique, mais tous le cèdent en animosité au jeune

(1) Le P. Arnoux à Richelieu. Cognac, 5 juillet 1621. — L'archevêque de Sens à Richelieu. Thoneins, 28 juillet 1621. — Épître à une calvaire, écrite à l'époque du siège de Cognac. — Le P. Arnoux à Richelieu. Thoneins, 5 août [1621]. Arch. des aff. étrang. France et Arch. du Calvaire.

(2) Contarini au doge. Paris, 12 mai 1620. *Filze*.

comte de Soissons, c'est-à-dire au second prince du sang. Quant à Condé, il devrait être uni à lui, ne fût-ce qu'à cause de l'hostilité qui leur est commune contre la reine mère, et cependant le premier prince du sang, lui aussi, doit être rangé parmi les mécontents. Seuls les Guises, à cause de leur alliance de famille avec lui, font mine de le soutenir, mais c'est uniquement pour avoir part à sa fortune et, s'ils la voyaient ébranlée, ils se tourneraient contre lui (1). » L'accueil empressé que Marie de Médicis reçut de la population et des grands, quand elle revint à Paris au mois de novembre 1621, eut le caractère d'une manifestation hostile au connétable et sembla annoncer un nouveau parti ayant à sa tête, en face d'un favori impopulaire, la mère du souverain entourée de la noblesse et des états généraux (2). Mais Luynes n'avait pas seulement à redouter quelques-unes des grandes maisons du royaume ; parmi les hommes qui possédaient l'oreille et la confiance du roi et dont le connétable se croyait sûr, il avait des ennemis secrets, qui travaillaient pour son rival. C'est le rôle qu'on est en droit d'attribuer notamment à l'archevêque de Sens. Jean Davy du Perron, à qui il n'a manqué, ce semble, pour attirer davantage l'attention, que d'avoir une vie plus longue et un frère moins illustre, était fort écouté du roi et du favori. Par son zèle religieux et son sens politique il avait acquis une grande considération et était en passe de devenir cardinal (3). Or il entretenait avec la reine et Richelieu une correspondance intime, celui-ci lui communiquait ses affaires, l'appelait son protecteur, son « confesseur », entendez ici son

(1) Relation de Corsini, 4 oct. 1621, dans Zeller, 285. Le marquis de la Force à la marquise. La Rochelle, 3 août 1621. Corresp. des La Force p. p. le marquis de la Grange, II, 564.

(2) Dép. de l'ambassadeur vénitien, 5 décembre 1621, dans Zeller, 123-126.

(3) Relation de Corsini, dans Zeller, 284 : « Ce digne personnage avoit cet avantage d'être volontiers écouté du duc de Luynes. » Lepré-Balain, *Biographie*. « ... et surtout M. de Sens, lequel, sans doute, a un grand pouvoir sur les esprits, et se comporte en toutes choses avec une merveilleuse prudence et une candeur et sincérité incroyables... » Bouthillier de la Cochère à Claude Bouthillier, son frère. Tours, dernier sept. 1620. Arch. des aff. étrang. Voyez encore les dépêches de Bentivoglio, nos 2218, 2275, 2442, 2470.

confident, et il avait, comme sa maîtresse, trouvé en lui un avocat zélé et autorisé près du connétable (1). A la façon dont du Perron parle à Richelieu, à celle dont il parle du Père Joseph on devine un ami secret, on peut dire un complice. Il pousse Luynes à la lutte contre l'hérésie et la rébellion, mais on sent qu'il voudrait voir cette entreprise dans de meilleures mains (2) et que la gloire de l'accomplir doit, à ses yeux, revenir à Richelieu. Tel était le sentiment auquel était arrivé le Père Arnoux, après s'être fait d'abord l'agent dévoué du connétable. Dès le siège de Saint-Jean-d'Angely, le confesseur du roi se révèle comme l'adversaire secret du duc de Luynes qui était aussi son pénitent, et il exprime le vœu de le voir bientôt remplacé par l'évêque de Luçon. Le 2 juin 1621 il écrivait de l'armée à celui-ci : «... Quand un nouveau chevalier fait aux fauxbourgs de Saint-Jean-d'Angely sur la tranchée (3) vous aura donné sa place effectivement, personne n'en sera plus aise (je n'excepte

(1) « J'espérois toujours que le bon Pere qui régit la mission de Poitou viendroit vous voir comme il vous l'avoit mandé. Si cela est, je ne crains pas d'être éloigné de vos bons entretiens. » L'archevêque de Sens à Richelieu. Sens, 3 janvier 1621. Arch. des aff. étrang. France, n<sup>o</sup> 775, fol. 20. « Je crus hier que mon devoir ne se rencontreroit pas avec la tourbe qui vous fut visiter et aujourd'hui je reste en l'espérance que vous vous approcherez demain de ces quartiers, à faute de quoy je ne manqueroi d'aller faire la reverence à la Roine, en ayant plus d'impatience que vous n'avez eu d'artifice pour m'y convier, quoi que vous n'en ayez point eu faute, non plus de belles paroles pour me persuader ce que le P. Joseph ne veut pas que je croye, qui est que vous savez mieux aimer vos amis que lui. Attendant que le differend en soit vuidé... » Le même au même [1621], même vol. fol. 21. « Je croy que vous aurez reçu les lettres que je vous ay envoyées par la voye du bon Père, et appris par leur moyen la cause du silence où je me suis trouvé depuis nostre séparation, qui est un peu d'indisposition qui m'arriva à ce partir de Libourne. » Le même au même. Thoneins, 18 juillet 1621. Même vol. fol. 24. Le frère du Père Joseph, Charles du Tremblay, était quelquefois le porteur de cette correspondance. L'archevêque de Sens à Richelieu. Preignac, 9 oct. 1620. Passé du service de Condé à celui de la reine mère, c'était un intermédiaire actif et sûr entre Richelieu et ses partisans. Aussi celui-ci montrait-il pour ses intérêts une grande sollicitude. Voy. notamment une lettre de l'archevêque de Sens à Richelieu. Paris, mai 1621, [et non 1622] même série, vol. 776, fol. 141.

(2) *Mém. de Richelieu*, I, 233, 250.

(3) Luynes n'est pas le seul que Louis XIII se soit plu à armer chevalier; il fit revivre aussi cette antique cérémonie en faveur de l'ambassadeur vénitien, Contarini. Voy. Zeller, *Le Connétable de Luynes*, 190.

pas mesme le Père Joseph, à qui je cède dans vos affections) que moy (1)... » Si le jésuite avait déserté la cause du connétable pour embrasser celle de l'évêque de Luçon, c'est que ce dernier lui apparaissait comme un serviteur plus résolu et plus capable de la politique catholique. Richelieu était devenu l'espoir des partisans de cette politique (2). L'idée qu'il a laissée de lui dans l'histoire semble sans doute difficile à concilier avec cette situation de protégé, de favori de ce qu'on appelait alors les « dévots », mais cette difficulté n'existe que parce qu'on oublie l'affinité de ses sentiments avec les leurs pour ne penser qu'au rôle que les circonstances, autant que ses inclinations lui ont fait prendre. La vérité, c'est que Richelieu, évêque zélé, protecteur des missions du Poitou, controversiste très estimé, candidat au cardinalat, conseiller intime de la reine mère, promettait à la majorité catholique du pays, alarmée par la crise que le catholicisme subissait en Europe, un ministre capable de le défendre et de profiter des imprudences des protestants français pour les désarmer, et, par une pression plus habile que violente, les faire rentrer au giron de l'Église. Ce qui est vrai, c'est que Richelieu, sans se compromettre avec aucun parti, se prêtait à ces espérances, d'abord parce qu'elles répondaient à ses idées et ensuite parce qu'elles lui assuraient l'appui de l'élément le plus considérable et le plus remuant de l'opinion. Le Père Joseph se faisait sa caution auprès du catholicisme militant. Il était avec le Père Arnoux dans les termes d'une intime familiarité (3). Moins

(1) Arch. des aff. étrang. France, n<sup>o</sup> 774, fol. 35. « Il se justifie par les lettres du P. Arnoux que, durant son séjour à la cour, il a négocié plusieurs affaires secrètes et importantes, dressé plusieurs mémoires lorsqu'il partit pour suivre le Roy au voyage de... 1621, et desquelles il a recommandé depuis la sûreté et le secret avec grand soin. » *Mémoire contenant les principaux points des lettres que le P. A., jés., avoit écrites à un nommé Oudin, après qu'il fut chassé de la cour, présenté au Roi et dressé par un des commissaires députés par S. M. pour voir lesd. lettres et informer sur le contenu en icelles.* De Coutras, du 23 sept. 1622. Ms. de la Bibl. de Carpentras. Coll. Peiresc, XLVIII, fol. 446.

(2) Citons seulement le début de la lettre du Père Arnoux à Richelieu, dont nous venons de citer la fin : « Quelle réponse saurois-je faire à vostre zèle ardent pour ce qui le plus importe et à l'honneur de vos lettres affectionnées qu'en vous assurant de fort bonne part et en un mot que l'enfer est perdu... »

(3) « Il est impossible que je m'oublie jamais du tort que vous me fités hier. Je



mesuré, plus ardent que l'archevêque de Sens, le jésuite ne sut pas dissimuler ses sentiments et ses menées et une brusque disgrâce lui fit perdre la direction de la conscience royale. Ce que le favori, par un acte d'autorité qui devait être le dernier, frappa en lui, ce fut l'amî de la reine mère et de l'évêque de Luçon, non moins que le censeur des ménagements gardés envers les hérétiques (1).

Le Père Arnoux et l'archevêque de Sens n'étaient pas les seuls personnages de l'entourage du roi qui conspirassent en faveur de Marie de Médicis et de Richelieu. On serait d'abord tenté de ranger au nombre de leurs partisans le cardinal de Retz, Henri de Gondi, chef nominal du conseil. En effet, le résident florentin nous apprend qu'il ne faisait qu'un avec le Père Arnoux (2), qu'il s'associa à ses menées et qu'il aurait partagé son sort, si la pourpre ne l'avait protégé (3). Que le cardinal de Retz se soit compromis dans l'opposition du confesseur contre le connétable, on peut l'admettre, mais, en critiquant la politique et les opérations militaires de celui-ci, il n'avait pas la pensée de le renverser et de mettre Richelieu à sa place. Fanatique et faible, subissant facilement l'influence d'autrui, généralement timide devant le pouvoir, redevable de la présidence du conseil à son insuffisance même, mal dissimulée par sa gravité (4), il redoutait Richelieu et chercha à entraver sa promotion au cardinalat (5);

m'en suis déchargé au bon P. Joseph; je ne sais s'il me vengera comme il fault... » Le P. Arnoux à Richelieu. Cognac, 5 juillet 1624. Arch. des aff. étrang. France, n<sup>os</sup> 174 fol. 779. C'est très probablement le P. Joseph que le P. Arnoux désigne en datant ainsi une lettre à Richelieu: « De Thoneins, ce 5 d'aoust [1621], au retour d'une promenade avec un qui vous veut bien du mal. » Même vol. fol. 106.

(1) Corsini au P. Arnoux. Bordeaux, 14 déc. 1621. Bibl. Corsini, 525, fol. 489. Siri, V, 58. L'entente entre Richelieu et le P. Arnoux n'est nullement démentie par la sévérité avec laquelle le cardinal apprécie dans ses mémoires la conduite du Père Arnoux (I, 248).

(2) Cf. *Mém. de Richelieu*, I, 248, col. 2.

(3) Dép. du 15 déc. 1621, citée par Zeller, 352.

(4) Dép. du nonce, 23 février 1622, dans Zeller, *Richelieu et les ministres de Louis XIII*, p. 32. Cf. son portrait par Richelieu, *Mém.*, I, 267, col. 2. Sur les sentiments du cardinal de Retz, voy. trois dépêches de Bentivoglio, du 15 et du 29 juillet et du 11 août 1620. N<sup>os</sup> 2363, 2374, 2406.

(5) *Mém. de Richelieu*, I, 249.

il conserva au contraire jusqu'à la fin la confiance de Luynes qui, en mourant, le recommanda au roi (1). Comme le cardinal de Retz, le Père de Bérulle était en relation avec le Père Joseph et, tandis que celui-ci n'avait pu vaincre les préventions de Henri de Gondi contre Richelieu, il avait la satisfaction de pouvoir compter le fondateur de l'Oratoire au nombre des adversaires du connétable et des partisans de l'évêque de Luçon (2). Bérulle et Richelieu avaient été rapprochés par des circonstances dont le souvenir fut longtemps plus fort que la diversité fondamentale de leurs opinions et de leur nature. C'était à Luçon, sous le patronage de son évêque, que s'était établie la seconde maison de l'Oratoire que la France ait possédée; Bérulle avait reçu le dernier soupir de Henri de Richelieu tué en duel par Thémises (3); on se rappelle son entremise entre la mère et le fils; tous deux enfin s'étaient voués aux intérêts de Marie.

Dans le groupe ou plutôt au premier rang des catholiques militants nous rencontrons encore le nonce Corsini et le cardinal François de La Rochefoucauld. L'hostilité du premier contre Luynes ne l'empêchait pas d'être l'adversaire de Richelieu, en qui il voyait un rival au cardinalat (4). Quant au second, qui offrait un mélange séduisant de piété, de modestie, de culture et d'urbanité (5), il restait étranger à toutes les intrigues, se consacrait surtout à la réforme de l'Église, et rien n'indique qu'il ait préparé ou simplement souhaité la chute du favori et l'avènement de celui que les catholiques lui donnaient pour successeur. On se hâta, après la mort du cardinal de Retz, de l'appeler à la présidence du conseil pour empêcher Richelieu d'y arriver (6).

(1) *Mém. de Richelieu, loc. cit.*

(2) *Mém. de Richelieu, I, 250.*

(3) Richelieu au P. Cotton [fin juin 1619]. Avenel, I, 603. Voy. dans les *Mém. de Richelieu*, II, 50, col. 2, l'exposé des rapports de Richelieu et de Bérulle.

(4) Avenel, I, 728, n. 1.

(5) Ameyden, *Eloggia summ. pontificum*, etc. Ms. « ... Oltre ad essere egli uomo che pende al severo e che non ha i talenti necessari per negoziare... » Bentivoglio à Borghèse, 1<sup>er</sup> juillet 1620. *Ubi supra*, n° 2333.

(6) Pesaro au doge. Arles, 30 sept. 1622. Bibl. nat. *Filze*.

Au reste cette énumération de ceux qui désiraient un changement de gouvernement et qui y travaillaient n'est certainement pas complète. Il faut y joindre notamment Tronçon, secrétaire du cabinet, et des personnages encore plus subalternes. Après la disgrâce du Père Arnoux, ses papiers furent saisis et examinés, ils établirent qu'il était d'intelligence avec Corsini, dont le confesseur était dans sa main, que son ordre lui fournissait des agents pour ses desseins, qu'il s'était notamment concerté à la Flèche avec le Père Fileau, recteur de la maison et six de ses confrères, pour faire chasser le connétable, que ses confidents et ses complices se recrutaient parmi les anciens ligueurs et parmi ceux qui avaient hérité de leurs doctrines, tels que Compagnon, Advocat, Pelletier (1). Des deux premiers le nom seul nous est connu, et nous ne le connaissons que par les papiers du Père Arnoux. Il est impossible, au contraire, d'avoir un peu suivi les polémiques du temps sans avoir rencontré le dernier. Protestant converti, pensionnaire du clergé, commensal du cardinal du Perron, convaincu bien que mercenaire, il servait de secrétaire à la reine mère et mettait une plume alerte au service de sa maîtresse, des jésuites et des idées catholiques (2). Quand Richelieu fut nommé cardinal, Pelletier lui adressa une lettre qui était un panégyrique et qui fut rendue publique (3). C'est que cet événement était considéré comme un succès par le parti dont Pelletier était l'organe, c'est que ce parti croyait pouvoir compter sur les talents et sur l'avenir du nouveau prince de l'Église. On verra dans un instant que celui-ci avait des partisans qui attachaient à son élévation des espérances toutes contraires.

En résumé, des indices significatifs, quoique trop rares, nous laissent deviner, pendant la dernière année de la vie du conné-

(1) Mémoire contre le P. Arnoux. *Ubi supra*.

(2) « Ce que M. Pelletier, bon ami de notre Compagnie, ne pouvant supporter, fit une apologie pour notre innocence... » *Mém. du P. Garasse*, p. 94. Pelletier à Richelieu. Paris, 18 septembre 1627. Coll. Godefroy, 270. Hotman-Villiers à Fancan, 12 oct. 1621. Cinq-Cents Colbert, 467 fol. 240. Richelieu à la reine mère, 2 oct. 1627. Avenel VII, 961. Bentivoglio à Borghèse, 21 nov. 1618. Steffani n° 1463.

(3) Richelieu à Pelletier [octobre 1622]. Avenel, I, 738.

table, l'existence d'une puissante cabale. Cette cabale ne nous a pas livré tous ses secrets et l'on ne s'en étonnera pas si l'on réfléchit que ce n'est pas pour cela que se forment les cabales. En pareille matière, il ne faut pas se montrer trop exigeant et l'on doit s'estimer heureux des quelques traits de lumière qui sont venus tomber au hasard sur les desseins, sur l'esprit, sur le personnel d'une opposition qui était à la fois une coterie à la cour et un mouvement d'opinion dans le pays. Grâce à ces traits épars, on peut dire que cette opposition s'autorisait du nom de la mère du roi, qu'elle considérait Richelieu comme le chef du gouvernement de ses vœux, qu'elle se composait de tous ceux qui étaient las de la politique indécise et intéressée du connétable, mais cherchait principalement sa force dans le courant catholique qui dominait dans les classes moyenne et inférieure et se confondait en ce moment, par l'imprudence des protestants, avec le sentiment national. Personne, dans cette opposition, ne travaillait pour Richelieu avec plus d'ardeur que le Père Joseph. Écoutons-le parler de lui ; nous aurons l'idée de la séduction exercée par le cardinal, de ce qu'il entraînait d'admiration dans les sentiments que le Père Joseph lui avait voués : « Tenez pour vrai, écrivait-il aux capucins, que le bon personnage duquel me parlez et auquel je fis ouverture de l'affaire de Dieu (1), est *in visceribus meis ad convivendum et commoriendum*. Faictes près de luy qu'il croisse chasque jour en la sainte résolution d'employer pour luy les talens considérables qu'il luy a donnés... J'ai veu cet aiglon pendu à l'ongle (par les serres, dirions-nous aujourd'hui) et approcher des rayons du soleil sans cligner les yeux... (2) » Ce qu'il priait les capucins de faire, lui-même le faisait tout le premier, car son admiration n'enlevait rien à son indépendance, à son autorité ; il demandait à son ami un compte sévère des talents que Dieu lui avait donnés, il combattait en lui, comme chez la reine, la tiédeur, le relâchement, les vaines distractions auxquelles la nature ouverte et mondaine de l'évêque-gentilhomme se laissait

(1) La croisade contre les Turcs.

(2) *Epîtres, mss. Bibl. Mazarine, ms. T. 2301, p. 1047.*

aller (1). Pour lui, qui avait renoncé, en entrant dans le cloître, à toutes les curiosités du siècle, qui consacrait exclusivement à Dieu et à la patrie les talents et l'influence qu'il devait au monde, il considérait comme perdus tous les instants qui n'étaient pas employés à la défense et à l'extension du catholicisme. C'était encore pour cette grande cause qu'il agissait quand il cherchait à entretenir le zèle des partisans de Richelieu et à en augmenter le nombre.

Nous aurions un témoignage bien curieux des idées du Père Joseph sur la conduite la plus propre à rétablir l'influence de la reine et de Richelieu, si nous pouvions lui attribuer une lettre anonyme (2), sans suscription et sans date, mais écrite certainement à ce dernier entre la mission de l'abbé de la Cochère à Rome et la mort du duc de Luynes. M. Avenel n'hésite pas à en faire honneur au Père Joseph par ce motif que lui seul avait assez d'autorité sur Richelieu pour lui adresser les conseils qu'elle contient. Cette autorité était, en effet, sans rivale; en outre, le plan de conduite conseillé à la reine mère par l'auteur de cette lettre et qui consiste à se renfermer dans une vie privée, à affecter le désintéressement absolu des affaires publiques, ne répugne nullement à l'origine adoptée par M. Avenel. Mais, si l'on examine de plus près le document en question, on est amené à lui en attribuer une autre. Il est impossible que le Père Joseph ait envisagé les pratiques de dévotion recommandées à la reine uniquement comme des manœuvres destinées à tromper ses ennemis sur ses visées ambitieuses. En outre, le style n'est pas celui du Père Joseph, on n'y trouve pas la force et la véhémence du sien ni ces dissonances qui sont comme les éclats de passion de son âme ardente. Enfin l'auteur se décèle clairement quand il écrit : « Au surplus, il fault que la reyne et vous pareillement acqué-

(1) « La Reyne et son amy ont faict scavoir qu'ils ont des mouvemens fort particuliers de se donner tout à Dieu et se consacrer à sa gloire. » Le P. Joseph à une religieuse calvairienne [août 1621]. Arch. du Calvaire.

(2) Avenel, I, 685, n. 1.

riez du crédit parmi les bons François; que vous ne faciez point paroytre d'avoir une estroite intelligence avec les maison et religion qui sont suspectes à la France, et la reyne ne feroit pas peu pour ses affaires si elle prenoit quelquefois un bon docteur de Sorbonne ou quelque bon chartreux pour se confesser et pour prédicateur quelqu'un qui feust d'un autre habit que celui du Père Arnoux et pratiquer cela judicieusement. » Comment, en lisant ces lignes, ne pas penser à Fancan? Ancien sorboniste, chanoine de Saint-Germain-l'Auxerrois, pamphlétaire habile, Fancan-Langlois, comme Pelletier, mettait sa plume au service de la reine mère et de Richelieu, mais dans un esprit tout opposé, car, tandis que Pelletier faisait appel, en leur faveur, aux idées catholiques, Fancan défendait leur cause aux dépens des jésuites et des ultramontains et au nom de ceux qu'il appelait les « bons François », c'est-à-dire au nom des « politiques », des gallicans, voire des « libertins » (1). N'avions-nous pas raison de dire tout à l'heure que, tout en étant particulièrement adoptée et soutenue par le parti catholique, la candidature de Richelieu au gouvernement ralliait à elle des aspirations et des tendances diverses? C'est que, grâce au caractère négatif et par conséquent éclectique de toute opposition, grâce à d'habiles ménagements, le cardinal avait pu, tout en obtenant la confiance des catholiques, donner des espérances aux héritiers des « politiques » du xvi<sup>e</sup> siècle, c'est que, dans les diverses régions de l'opinion, on était également las de la politique molle et égoïste du connétable, c'est que les esprits les plus différents appelaient un gouvernement national et énergique, que chaque parti se flattait de voir marcher dans le sens de ses préférences.

Richelieu fut donc porté au pouvoir par un mouvement d'opinion en même temps que par une coterie de gens dévoués et remuants. De cette coterie, — qu'on hésite à appeler de ce nom quand on considère qu'en travaillant à la fortune d'un homme

(1) Voir le livre si neuf et en même temps si insuffisant de Gelley.

elle préparait la grandeur de la patrie — le Père Joseph était le lien et le centre. On pourrait, pour prouver à quel point il contribua à l'élévation de Richelieu, se contenter d'invoquer le témoignage du cardinal lui-même, mais il importe à la connaissance de notre héros de rechercher quelle sorte de concours il lui apporta.

Luynes une fois mort (1), une inclination naturelle, d'autant plus forte qu'elle avait été plus comprimée, une ancienne habitude de docilité devaient pousser Louis XIII à aller chercher auprès de sa mère des conseils et peut-être, par une pente insensible, une direction, mais deux choses s'y opposaient : le souvenir d'une régence où la dignité royale avait été sacrifiée à un indigne favori, la présence aux côtés de Marie d'un homme dont la supériorité était reconnue de tout le monde, mais dont l'esprit résolu et altier, perçant sous des ménagements calculés, était universellement redouté. L'appréhension inspirée au roi par cette réputation fut le point décisif sur lequel portèrent les efforts du Père Joseph. Mais où donc prenait-il la confiance et l'autorité nécessaires pour combattre de pareilles préventions ? C'est ici le lieu de rappeler les sentiments que le clergé régulier inspirait à la société du xvii<sup>e</sup> siècle, la place qu'elle lui faisait.

(1) A la mort de Luynes, Marillac, le futur maréchal de France, alors maréchal de camp fut envoyé au roi par la reine mère pour se rendre compte des dispositions dont elle était l'objet dans l'entourage royal (Lettre de créance de Marillac, 22 déc. 1621, Bibl. nat. Franç.; 3811 fol. 50). Dans une lettre à Richelieu du 29 décembre 1621 (Arch. des aff. étrang., France N<sup>o</sup> 775 fol. 83), Marillac expose ainsi la situation. Il a reçu un bon accueil du roi. Celui-ci lui a déclaré qu'il n'avait plus de favori, qu'il avait formé un conseil de trois personnes capables et sûres. L'agent de la reine croit les ministres disposés, par conscience et par intérêt, à faire donner à sa maîtresse la première place auprès du roi. Telles sont les intentions du cardinal de Retz, de Schomberg, du garde des sceaux, de Puisieux, de La Ville aux Clercs et d'Herbault. Il y a, il est vrai, des indices que les parents et les créatures du défunt n'ont pas perdu la faveur. Il ne faut pas espérer la rentrée en grâce du P. Arnoux. Il a voulu venir, le roi n'y a pas consenti. Le P. Seguiran est favorable, grâce au P. Coton. Blainville et La Vieuville se comportent bien, Chaulnes et Luxembourg font appel à l'indulgence, à la bonté de la reine. Hérouart a promis d'agir en sa faveur. « Je n'ai rien remué auprès de Rucellai, car c'est un saint qui ne garit de rien ». Le cardinal de Retz ayant dit au roi que, lorsque lui et sa mère seraient réunis, il faudrait appeler celle-ci au conseil, il a répondu brusquement : « Point de conseil, point de conseil. »

La renaissance catholique, le péril de la foi avaient relevé le moine du dédain où le protestantisme et l'humanisme du siècle précédent l'avaient fait tomber et lui avaient acquis la déférence et la popularité qui revenaient de droit au champion le plus actif et le plus hardi de la contre-réformation. Cette déférence et cette popularité appartenaient surtout aux religieux engagés avec éclat dans le mouvement catholique qui, par l'enseignement, par la prédication, par la charité, par la prière, était en train de renouveler dans notre pays les sources de la vie morale, de refaire une âme à la France. Or le Père Joseph était de ceux-là. Les titres qu'il avait acquis, ceux qu'il acquérait tous les jours au service du catholicisme lui ouvraient l'accès de la cour et lui permettaient d'y user de la plus grande liberté de langage. Quand il s'adressait au roi, c'était presque toujours dans un intérêt religieux, tantôt pour lui parler de son projet de croisade et faire briller à ses yeux la gloire de libérateur des chrétiens d'Orient, tantôt pour obtenir son intervention auprès du Saint-Siège en faveur des capucins ou de la nouvelle congrégation qu'il voulait fonder. Ces questions, qui ne trouvaient jamais Louis XIII indifférent, en amenaient d'autres d'un ordre plus intime et plus délicat. On ne peut dire qu'en les abordant le Père Joseph passât du domaine de la religion dans celui de la politique, car c'était au point de vue chrétien qu'il se plaçait pour parler à Louis de ses devoirs de fils, d'époux et de roi. Il en parlait avec le ton véhément et inspiré qui lui était habituel, mais sans éveiller l'humeur ombrageuse de son interlocuteur, grâce au désintéressement qu'il y portait. Et cependant le nom de Richelieu revenait souvent dans ces entretiens, souvent le capucin, faisant appel au patriotisme du roi pour combattre ses préventions, lui montrait le cardinal comme le seul homme capable de relever son autorité et de lui faire jouer le rôle glorieux auquel il aspirait. Louis perdait chaque fois un peu de ses appréhensions, chaque fois il comprenait davantage les services qu'il pouvait attendre de celui qu'on lui vantait. La position du Père Joseph dans l'intimité du palais était devenue



celle d'un directeur officieux, recevant toutes les confidences, exerçant toute l'autorité que comporte un tel emploi. L'alcôve royale même n'avait pas de secrets pour lui; les détails qu'il donne dans une lettre du 14 février 1619 (1) sur la consommation du mariage entre Louis XIII et Anne d'Autriche semblent lui avoir été communiqués par le roi lui-même et indiquer qu'il avait contribué à cet heureux rapprochement. Le duc d'Anjou, lui aussi, acceptait son influence, qui était secondée par le gouverneur de ce jeune prince, le colonel d'Ornano et qui, plus tard, souvent combattue, souvent impuissante, ne devait jamais devenir entièrement inefficace.

Pendant qu'il obtenait ainsi le droit de parler librement au roi, à sa mère et à son frère de leurs devoirs, et par suite des affaires publiques, ses liens avec Richelieu se resserraient de plus en plus. Ce n'était plus pour celui-ci, pour le petit cercle intime dévoué à sa personne et à sa fortune le Révérend Père Joseph, c'était Ezechiely et, à lui seul, ce sobriquet marque la nuance d'affectueuse familiarité qui s'était introduite dans les sentiments dont il était l'objet. On sait que Louis XIII avait officiellement accrédité l'abbé de la Cochère, envoyé à Rome par Richelieu pour presser sa nomination au cardinalat, on sait aussi que le connétable de Luynes et après lui les Brularts neutralisèrent par des démarches secrètes l'effet de la présentation officielle. Le Père Joseph était tenu constamment au courant des vicissitudes de la campagne de Sébastien Bouthillier. La correspondance à laquelle elle donna lieu et dont une partie est arrivée jusqu'à nous, lui était communiquée (2). Lui-même

(1) *Revue rétrospective*, 1<sup>re</sup> série, II, 253. — Cf. dépêches de Bentivoglio et de l'ambassadeur vénitien, citées par Cousin. *Madame de Chevreuse*, 337-38. Puyzieux à Marquemont, 30 janvier 1619. Brienne 353 fol. 387.

(2) « Je vous supplie de donner communication de la lettre de M. de la Cochère au bon P. J... » Richelieu à l'archevêque de Sens [janvier 1621]. Arch. des aff. étrang., France N<sup>o</sup> 772 fol. 219. La lettre de l'abbé de la Cochère, que Richelieu envoie à l'archevêque de Sens, est celle qui lui avait été écrite par son agent le 10 janvier 1621 (mal datée, 1620), au sujet de la promotion qui venait d'avoir lieu et dans laquelle il n'avait pas été compris. Cette lettre est signée *Saint Caliste*, mais sa teneur et son écriture ne permettent pas de l'attribuer à un autre qu'à

en avait une avec l'agent de Richelieu, mais, moins heureuse que la première, elle n'a pas été conservée. Nous savons seulement que l'abbé entretenait son correspondant de ses intérêts particuliers et de ses démarches pour faire approuver par la curie la fondation du Calvaire (1).

Tandis que le Père Joseph habitait Louis XIII à l'idée de donner à son gouvernement la force et l'éclat, au risque de faire apparaître davantage sa propre insuffisance, les événements travaillaient pour Richelieu. La politique de combat s'usait avec Condé, qui discréditait l'énergie par le fanatisme, l'impéritie, l'âpreté au gain; la politique expectante avec les Brularts qui faisaient dégénérer la prudence en faiblesse et en égoïsme, il ne restait plus de place que pour la politique nationale. Au commencement de février 1623, le Père Joseph, alors à Poitiers, recevait de Richelieu l'invitation pressante de venir à Paris; pour le décider à se mettre en route, malgré la maladie dont il était alors atteint, il le faisait mander aussi par le nonce et lui envoyait, avec une obédience, son propre médecin et le baron du Tremblay (2). Était-ce seulement, comme le ferait croire la lettre de Corsini, pour que le capucin s'entendît avec la reine mère au sujet de l'établissement des calvairiennes dans le palais de Luxembourg, qu'il lui adressait cet appel? N'était-

Séb. Bouthillier. Arch. des aff. étrang., Rome XXIII fol. 484 à 487, Cf. Avenel, VII, 446. Richelieu à M. Ezechiel, janvier 1621. Avenel, I, 639, et VIII, 20. Séb. Bouthillier à son frère, Claude Bouthillier. Rome, 6 janvier et 8 juin 1621. Arch. des aff. étrang., Rome XXVIII.

(1) Bouthillier La Cochère à son frère, 30 sept. 1620, 16 janvier, 18 février, 17 et 18 mars 1621. Arch. des aff. étrang., Rome XXVII.

(2) « Invio à V. S. I. qui aggiunte le due lettere del Padre procuratore generale de Cappucini per il P. G. conforme ch'ella mi ha comandato. » Le Card. Ubaldini à Richelieu. Rome, 30 janv. 1623. Arch. des aff. étrang., Rome XXVIII, fol. 179. « Non ha bisogno V. R. d'esortatione alle opere pie; pero non dubito che le sia grandemente a cuore la fondatione del monasterio delle Benedittine, che la M<sup>te</sup> della Regina madre instituisce nel sobborgo di S. Germano, la quale ha bisogno della presenza di V. R., si come dal S. Card. di Rich. piu a lungo le sarà scritto; non si vogliono differire l'opere così fatte, pero trasferiscasi ella quanto prima in questa citta, sicura che farà cosa grata à S. B. et io aspetto ch'ella mi risponda non con la penna ma di bocca... » Le Nonce Corsini au P. Joseph, à Poitiers. Paris, 10 février 1623. Bibl. Corsini 992. Lepré-Balain a placé cet appel de Richelieu au mois d'octobre.

ce pas aussi pour le consulter et s'en servir, au moment où Schomberg était remplacé dans la surintendance par La Vieuville et où, malgré ce succès, l'influence de la reine mère avait besoin d'être fortifiée ? On sait par son biographe qu'il travailla, une fois rétabli, à maintenir et à resserrer l'union du roi et de sa mère, qui probablement avait été mise en péril, et cela seul suffirait à prouver que la politique ne fut pas étrangère à son voyage. Quoi qu'il en soit, quand, au mois d'août de l'année suivante, Richelieu devint chef du conseil, il n'eut rien de plus pressé que d'en faire part au Père Joseph comme au principal auteur de son élévation et de lui exprimer le besoin urgent qu'il avait de ses conseils. Le capucin se trouvait alors à Orléans, où il venait de prendre part au chapitre qui lui avait de nouveau conféré la charge de provincial, quand son frère, Charles du Tremblay, lui remit une lettre du nouveau ministre. Celui-ci lui apprenait « la faveur qu'il avait reçue du roi l'établissant chef de son conseil et du maniement des affaires de son État ». Il ajoutait que « comme, après Dieu, il était le principal agent duquel il s'étoit servi pour le conduire et l'élever à ce haut degré d'honneur, il n'avoit pas voulu diférer davantage à lui en donner avis, remettant au sieur du Tremblay à lui faire le narré des particularités qui s'étoient passées en cette promotion en attendant qu'il lui en dit lui-même tous les secrets, le conjurant de le recommander aux prières publiques et privées d'une si considérable compagnie, à ce qu'il put y servir utilement à la gloire de Dieu et au bien de l'État ». Il le priaient enfin « de hâter son voyage à cause qu'il y avoit d'importantes affaires dedans et dehors le royaume, sur lesquelles il falloit prendre résolution et qui pressoient, qu'avant de les résoudre il lui vouloit communiquer (1) ».

Si (2) le Père Joseph avait pu aider à la fortune de Richelieu

(1) Le texte de cette lettre nous a été conservé par Lepré-Balain. Sur les idées qui en forment le fond, l'abbé Richard a composé une lettre de fantaisie.

(2) Pour les preuves de ce qu'on va lire sur les origines du Calvaire, il faut, en

dans la large mesure que celui-ci s'empressait de reconnaître, il le devait, nous l'avons dit, à l'influence et au prestige que son zèle religieux lui avait acquis. Parmi les œuvres qui avaient fait connaître et révérer son nom, il en est une qui doit maintenant nous occuper : c'est la fondation de la congrégation des bénédictines réformées de Notre-Dame du Calvaire. Après avoir été l'occasion des premiers rapports bien constatés de Richelieu et du Père Joseph, cette entreprise, si éloignée, dans la pensée de ses fondateurs, de toute vue mondaine, devait, par les sympathies qu'elle éveilla, par les hommes qu'elle groupa, par l'autorité mystique qu'elle conféra au Père Joseph, servir efficacement la destinée politique du cardinal et du capucin.

Au mois d'août 1606, le Père Joseph, en se rendant au chapitre de son ordre qui allait se tenir à Paris, s'arrêta chez sa mère, au château du Tremblay. Il y fut vivement pressé de se faire entendre au prieuré voisin de Haute-Bruyère, qui dépendait de l'ordre de Fontevrault. Comme beaucoup de membres de Fontevrault, le prieuré de Haute-Bruyère était tombé dans le relâchement. L'impression produite par la parole du capucin fut si profonde que, dans un élan unanime, les religieuses manifestèrent le désir de revenir à l'observance étroite de la règle et le chargèrent de faire part à la supérieure générale de leur résolution. Cette mission ne fut pas le seul motif qui l'appela à Fontevrault, il voulait aussi obtenir l'appui de l'abbesse, Éléonore de Bourbon, tante du roi, pour établir à Saumur, malgré la résistance du gouverneur protestant, du Plessis-Mornay, un couvent de capucins. Alors vivait dans l'abbaye une autre princesse de sang royal. Veuve d'Albert de Gondi, marquis de Belle-Isle, Antoinette d'Orléans-Longueville avait commencé par embrasser la vie religieuse dans le monastère réformé des feillantines de

l'absence d'autres renvois, se reporter à l'Hist. ms. de la congrégation du Calvaire. Bibl. nat. Franç. 10571, à la *Vie d'Antoinette d'Orléans*, écrite par un religieux Feillant et publiée par M. l'abbé Petit, à une autre vie inédite et anonyme qui va jusqu'à l'établissement d'Antoinette d'Orléans à Lencloître, à l'ouvrage de M. Bouchet, *Antoinette d'Orléans et le Père Joseph*. Nous devons aussi plus d'un renseignement au R. P. Emmanuel de Lanmodez, capucin.

Toulouse, puis l'éclat de sa naissance, la réputation de sa sainteté avaient inspiré à quelques personnes de haute piété la pensée de la tirer de l'obscur couvent où elle ensevelissait ses vertus pour l'appeler à la succession de sa tante, Éléonore de Bourbon, et en faire la réformatrice de l'ordre de Fontevrault. Ce projet, soutenu par son cousin, le comte de Soissons et par l'abbesse, avait obtenu la sanction du pape et du roi et, malgré sa répugnance, Antoinette de Sainte-Scholastique (tel était le nom que la marquise de Belle-Isle portait en religion) avait dû venir assister sa tante dans l'exercice de sa charge avec le titre de grande vicairie et la perspective de lui succéder. En butte à l'hostilité de la plus grande partie des religieuses qui redoutaient son zèle et regrettaient Jeanne de Lorraine, précédemment désignée à la succession d'Éléonore de Bourbon, aspirant, d'un côté, à retourner chez les feillantines de Toulouse et croyant reconnaître dans cette inclination une suggestion de Dieu, retenue, de l'autre, par l'abbesse et par le sentiment de l'obéissance, elle hésitait sur son devoir et était douloureusement agitée par ces mouvements contraires. Quand elle connut la présence du Père Joseph à l'abbaye, un instinct très net l'avertit qu'elle trouverait en lui le guide qu'elle attendait pour mettre fin à ses tourments. Bien que les conseils du capucin contrariassent ses désirs, cette impression ne s'effaça pas et l'on peut faire remonter jusqu'à cette première entrevue la parenté spirituelle qui devait conduire à la fondation du Calvaire. Cette parenté se développa et s'affermi quand, à la demande d'Éléonore de Bourbon, désireuse de se servir de ce puissant auxiliaire, le Père Joseph fut mis à la disposition de l'abbesse par ses supérieurs qui, dans cette vue, le nommèrent gardien à Chinon. C'était lui faire un devoir de s'occuper avec suite d'une affaire où il n'avait vu d'abord qu'une diversion de sa véritable mission c'est-à-dire de la propagation de la foi catholique, et vers laquelle, depuis, un mystérieux entraînement l'avait attiré malgré lui. Il la prit en effet entièrement à cœur et devint le véritable directeur d'Antoinette. Il ne put cependant triompher de la répugnance de celle-ci pour sa situa-

tion à Fontevrault ni pour celle, plus brillante encore, qui l'y attendait, et elle ne s'y résigna que sur le commandement itératif du Saint-Siège. Sa résignation fut même plus apparente que réelle, car de nouveaux dégoûts provoquèrent de sa part un nouveau recours au souverain pontife. Ce recours eut un meilleur succès que les précédents. En effet, par un bref du 3 novembre 1609, Paul V chargea le cardinal de Joyeuse d'examiner ses raisons et de l'autoriser, s'il le jugeait à propos, à se démettre de sa charge. Le cardinal commença par chercher à la retenir dans l'ordre en l'exemptant de l'honneur qui coûtait tant à son humilité ; il lui proposa ou de se retirer dans une maison de Fontevrault avec les religieuses qui voudraient embrasser comme elle la réforme ou d'établir un noviciat où elle formerait pour les autres couvents des religieuses réformées ou enfin de vivre dans l'abbaye en qualité de simple religieuse. Mais il ne réussit à lui faire agréer aucun de ces trois expédients et il se décida à lui accorder purement et simplement la liberté de retourner chez les feillantines de Toulouse (mars 1610). Telles étaient les résolutions et la situation d'Antoinette quand s'ouvrit la succession d'Éléonore de Bourbon (26 mars 1611). L'évêque de Luçon, appelé par le Père Joseph pour modifier ces résolutions, ne put y parvenir et tous deux se rendirent à Fontainebleau pour les faire connaître à la reine mère et diriger son choix. Cependant un revirement subit s'était produit chez Antoinette, elle se sentait portée maintenant vers l'un des expédients proposés par le cardinal de Joyeuse ; une impulsion qu'elle faisait remonter à Dieu, la faisait incliner à établir un noviciat de religieuses réformées, qui serait l'instrument d'une réforme générale, et elle ne doutait pas de cette origine surnaturelle en apprenant que, peu d'instants auparavant, le Père Joseph avait ressenti la même inspiration. Cette commune pensée se réalisa. Tandis que Louise de Bourbon-Lavedan était élue abbesse, Antoinette obtenait de la reine mère, et bientôt du souverain pontife l'autorisation de se retirer dans un couvent de Fontevrault avec le titre de coadjutrice et des pouvoirs assez étendus pour entreprendre et mener

à bien la réforme de l'ordre tout entier. Le couvent choisi par elle et par le Père Joseph fut le prieuré de Lençloître en Gironde, à cinq lieues de Poitiers. Le 26 juillet 1611, elle y fut installée par le Père Joseph et par Richelieu, toujours unis dans une même sollicitude pour elle et son œuvre. Elle y obtint un succès complet : le bruit de la réforme qu'elle y opéra se répandit au loin, les novices y affluèrent, un assez grand nombre de couvents, désireux d'introduire la régularité dans leur sein, vinrent lui demander des religieuses. Mais ce succès fut précisément ce qui, en éveillant les ombrages de l'abbesse, compromit l'entreprise. Il était difficile à Louise de Bourbon-Lavedan d'assister sans envie et sans appréhension à une transformation qui menaçait d'éclipser son influence au profit de sa coadjutrice et de remplacer la dévotion aisée, qui attirait tant de néophytes, par une austérité propre à séduire seulement un petit nombre d'âmes d'élite. Elle chercha donc à entraver et à ruiner l'œuvre d'Antoinette. Celle-ci dut regretter alors d'avoir, par humilité et par crainte de la lutte, refusé la charge de supérieure générale et avec elle l'autorité nécessaire pour accomplir ses projets. Dans ces circonstances, le Père Joseph lui conseilla de faire construire un couvent à Poitiers et de s'y établir avec celles de ses filles qui voudraient y vivre avec elle dans la stricte observance. Il croyait pouvoir compter sur la protection de l'évêque de cette ville, Henri Chasteigner de La Rocheposay, qui était son ami et celui de Richelieu, et son espoir ne fut pas trompé. A la fin de 1614, la première pierre du nouveau couvent était posée dans le haut quartier de Saint-Hilaire. Mais l'évêque de Poitiers n'avait pas le pouvoir de délier Antoinette et ses compagnes de leurs engagements envers Fontevrault, qui était exempt de sa juridiction, et, tant que l'autorité pontificale ne l'avait pas fait, elles ne pouvaient se considérer comme à l'abri des poursuites de leur supérieure générale. Ce fut encore le Père Joseph qui régularisa cette situation. L'avenir de la réforme entreprise par Antoinette fut un des trois grands intérêts qui l'appelèrent à Rome en 1616. Cet avenir ne lui apparaissait pas alors comme nécessairement lié à

la création d'une congrégation indépendante (1), mais il était dès lors fixé sur la règle que la prieure de Lencloître et ses compagnes devaient adopter et sur l'application qu'elles devaient faire de leurs austérités et de leurs prières. La règle primitive de saint Benoît fut celle qu'il choisit et il voulut que toute leur vie spirituelle fût dirigée vers la conversion des hérétiques et l'expulsion des infidèles. Le drame du Calvaire, qui avait si violemment ému sa sensibilité enfantine et donné l'éveil à sa vocation (2), était resté l'objet habituel de ses méditations. Ce fut à la délivrance des Lieux-Saints qu'il voulut faire servir les prières et les mortifications du petit troupeau d'Antoinette, à cette délivrance en faveur de laquelle il essayait dans le même temps d'émouvoir l'Europe chrétienne et qui resta, à travers les événements qui l'entraînaient vers un autre but, le rêve obstiné de sa vie.

L'idée de fonder une congrégation nouvelle, fût-ce en la plaçant sous la dépendance d'un ordre déjà existant, souleva les objections de la curie ; n'était-il pas préférable de réformer les anciennes et de faire profiter ce grand ordre de Fontevault des vertus et de l'exemple d'Antoinette ? Un moment le Père Joseph désespéra du succès, mais un revirement inattendu se produisit dans les dispositions de Paul V et de ses conseillers. Le Père Joseph en attribua le mérite à l'intercession de saint Charles Borromée, parce que ce fut le jour de sa fête (4 novembre) et à la suite d'un recours au saint archevêque de Milan que deux des cardinaux les plus contraires à sa proposition, vinrent lui annoncer que le souverain pontife consentait à toutes ses demandes. Ses contradicteurs avaient sans doute réfléchi que l'antagonisme de l'abbesse et de la coadjutrice laissait à la réforme peu de chance de s'accomplir au profit de l'ordre où elle avait pris naissance et que, sous peine de rester stérile, elle devait être trans-

(1) « ... J'ay voulu que vous fussiez en quelque dépendance des évêques.. d'autres fois, il me semblait que ce devoit être de Fontevrault, puis des Feuillants ou bien des religieux de la Congrégation de Saint-Maur... » Première exhortation aux calvairiennes. (Arch. du Calvaire.)

(2) Voy. *La Jeunesse du Père Joseph et son début dans la vie publique.*



plantée dans un terrain plus favorable. En séparant de Fontevault et en constituant en congrégation la communauté dirigée par Antoinette, le Saint-Siège n'en fit pas pourtant une congrégation indépendante, il la rangea sous l'autorité d'un autre ordre. Par trois brefs rendus le même jour (26 avril 1617), Paul V transférait Antoinette et ses religieuses de Lencloître à Poitiers, dans le couvent dont la construction avait été commencée deux ans auparavant, les plaçait sous la règle et la direction des feuilants, dans l'institut desquels elle avait fait profession, l'autorisait à fonder à Angers, à Laval et à Saint-Pol-de-Léon des couvents soumis aux mêmes conditions et, pour ne pas perdre le fruit qu'elle avait obtenu à Lencloître, défendait d'y introduire des religieuses non réformées. Au mois de juin 1617, le nonce Bentivoglio remettait ces brefs au Père Joseph (1), au mois d'octobre les actes nécessaires à la translation d'Antoinette et de ses compagnes étaient expédiés par la chancellerie royale. Le Père Joseph le lui notifia aussitôt et, le 24 du même mois, elle se transporta à Poitiers avec vingt-quatre religieuses professes de Lencloître. Il ne lui fut pas donné de voir sa communauté grandir, conquérir son autonomie et la faire reconnaître par l'ordre même dont elle était un rameau. Elle ferma les yeux le 25 avril 1618 en désignant le Père Joseph, dont l'assistance lui fit défaut à ses derniers moments, comme le guide infaillible qui avait conduit tous ses pas et que ses filles devaient suivre aveuglément. Cette déclaration ne lui était pas seulement dictée par son humilité habituelle, elle était conforme à la vérité. Sans doute la mort prématurée d'Antoinette ne doit pas faire méconnaître sa part dans la fondation du Calvaire. L'âme de toute œuvre spirituelle ou morale, c'est toujours la personne dont l'initiative et l'exemple entraînent et retiennent les premiers adeptes. En ce sens, Antoinette fut bien la vraie fondatrice du Calvaire ; ses vertus, rehaussées par sa naissance, entourèrent les débuts du Calvaire d'un éclat mystique, qui provoqua des vocations et attira la vénération du

(1) Bentivoglio à Borghèse. Melun, 20 juin 1617. Stefani, I, n° 334.

siècle, mais les qualités qui donnent l'ascendant moral et le concours dévoué des volontés ne suffisent pas à assurer le succès d'une entreprise, si étrangère qu'on la suppose aux préoccupations temporelles; il y faut encore des qualités d'un ordre en apparence secondaire: le caractère, l'énergie, le savoir-faire. Ce n'est pas faire injure à Antoinette que de dire qu'elle semble avoir été dépourvue de ces dons qui, au point de vue de l'idéal mystique, ne valent peut-être pas le complet abandon à Dieu. La résolution hardie de rompre avec Fontevault (1), la conception de l'autonomie, le recours à Rome, tout cela vint du Père Joseph. C'est encore grâce à ses efforts que nous allons voir l'œuvre commune se développer après la mort d'Antoinette et jeter des racines assez profondes pour subsister jusqu'à nos jours.

Ce fut toutefois sans le consulter que les religieuses de Poitiers fondèrent en 1619 un couvent à Angers. Il est vrai qu'elles agissaient en cela suivant ses intentions et ne faisaient qu'user du droit que leur avait accordé l'un des brefs du 26 avril 1617, mais leur précipitation les plaça dans une situation fautive et périlleuse, car, en acceptant les conditions d'établissement proposées par l'évêque d'Angers, elles ne s'aperçurent pas qu'elles se soumettaient à sa juridiction et rompaient ainsi leur lien avec leur couvent de Poitiers, placé, lui aussi, sous la juridiction de l'ordinaire. Ce ne fut qu'en 1631 que le Père Joseph parvint, en obtenant la renonciation de l'évêque d'Angers à ses droits, à réparer les conséquences de leur imprudence. Leur établissement dans cette ville provoqua la protestation des feuillants. Ceux-ci voulaient bien garder les religieuses sous leur direction, mais ils ne désiraient pas les voir multiplier leurs maisons de façon à devenir une congrégation, et ils espéraient que leur réforme ne s'étendrait pas au delà du couvent de Poitiers. Quand ils reconnurent qu'ils tenteraient vainement d'en arrêter l'essor, ils préférèrent renoncer à l'union. En même temps l'abbesse de Fontevault abandonnait la prétention

(1) Sur l'opposition de l'abbesse de Fontevault à l'indépendance de la congrégation, voy. le roi à Marquemont, 30 mai 1618. Arch. des aff. étrang., Rome XXVI.

de faire rentrer les anciennes religieuses de Lençloître sous son autorité, et la congrégation, libre de tous liens, put dès lors s'avancer vers sa destinée définitive. Marie de Médicis et le Père Joseph eurent la plus grande part à cet abandon. C'est la reine mère et le Père Joseph qui obtinrent de Louise de Bourbon-Lavedan son désistement à l'appel comme d'abus qu'elle avait introduit au grand conseil contre les brefs du 26 avril 1617; c'est à la sollicitation du Père Joseph que, le 21 mai, le roi adressa au sénéchal d'Anjou des lettres autorisant l'établissement des religieuses à Angers, c'est lui qui, le 8 juin, fit évoquer au conseil du roi l'instance portée par l'abbesse devant le grand conseil. Il prêchait en même temps à celle-ci la conciliation. La nouvelle congrégation lui fut redevable de la protection déclarée et persévérante de la reine mère. Cette dernière écrivait à l'abbesse et lui envoyait son homme de confiance, Sébastien Bouthillier, pour l'amener à une transaction définitive, elle acceptait le titre de fondatrice du couvent qu'on allait élever à Angers, capitale de son gouvernement, donnait le terrain et présidait à l'érection solennelle de la croix sur l'emplacement qu'il devait occuper. Sa prédilection pour les calvairiennes se manifesta d'une façon plus sensible encore le jour où elle les établit à côté d'elle, dans le parc de son palais de Luxembourg, en les gratifiant de cinq arpents de terre, d'une somme considérable et d'une rente de 4000 livres (6 juin 1621) (1). Son nom, son influence se trouvent à l'origine de presque tous les actes qui ont constitué la congrégation du Calvaire. Le plus important de ces actes, le premier qui fonda son autonomie est la bulle *Ad militantis ecclesie regimen* du 22 mars 1621, par laquelle Grégoire XV consacrait sa séparation de l'ordre des feullants, la plaçait sous l'autorité de trois supérieurs majeurs nommant eux-mêmes leurs successeurs

(1) Le cloître et le portail du couvent fondé par Marie de Médicis existent encore et ce dernier attire par le caractère original de son architecture l'attention de tous ceux qui passent devant le Petit-Luxembourg. Voy. Lebœuf, *Hist. de la ville et du diocèse de Paris*, édit. Cocheris, III, 175

et, en l'autorisant à introduire la règle primitive de saint Benoît dans les couvents de bénédictines non réformées, en autorisant les couvents réformés à s'unir à elle, en faisait pour les religieuses de l'ordre de Saint-Benoît ce que la congrégation de Saint-Maur était pour les religieux : le type et le fondement de la réforme. C'est encore sous l'influence de Marie de Médicis que furent rendues, au camp de Saint-Jean-d'Angely, peu de temps avant qu'elle se séparât du roi, les lettres patentes confirmant cette bulle. En 1625, quand le Père Joseph retourna à Rome, la reine mère appuya auprès du souverain pontife et de l'ambassadeur du roi les démarches que le capucin allait faire dans l'intérêt du Calvaire (1). En un mot, parmi les œuvres d'édification qui profitèrent de la piété de Marie de Médicis, le Calvaire eut une place à part et cette prédilection ne contribua pas peu aux sentiments que cette princesse portait au Père Joseph et qu'elle lui conserva dans l'exil (2).

Uni au Père Joseph et à la reine mère par les mêmes vues politiques, Richelieu le fut aussi par sa sollicitude et sa sympathie pour le Calvaire. En 1624, la première pierre du couvent de Loudun fut posée en son nom et il contribua, pour une large part, aux dépenses. Ce couvent recueillit les religieuses qu'Antoinette avait laissées à Lencloître et qui brûlaient de rejoindre leurs sœurs dans la congrégation nouvelle. Les cons-

(1) Marie de Médicis à Marquemont. Paris, 31 janvier 1625.

(2) On trouve, dans le registre inédit des fondateurs et bienfaiteurs du monastère du Calvaire de la Compassion, des témoignages de la générosité et de la prédilection persistantes de Marie de Médicis pour la congrégation. « Notre T. R. M. Madeleine de la Passion de Rieux... la [la reine mère] fit plusieurs fois visiter dans son exil par des expres... auxquels elle disoit : « Tout le monde m'a « délaissé dans mon affliction; il n'y a que les Filles du Calvaire qui se soient souvenues de moi... » Elle envoya de l'exil au même monastère plusieurs cadeaux, notamment une chapelle de bois argenté, à laquelle elle joignit le billet suivant : « Recevez, mes filles, ce present... qui n'est pas tel que j'eusse bien « désiré, mais la pauvreté où je suis réduite est cause que je ne vous en puis « envoyer de plus beau... » Cette très regrettée princesse eut sans doute fait son Val-de-Grâce du Calvaire de Saint-Germain, sans sa disgrâce... » Voy. aussi l'Épître à la Reine mère du Roi, en tête de *La Vocation des religieuses de la première règle de saint Benoist, fondée par la R. M. Antoinette d'Orléans de Sainte-Scholastique*, etc., chez Jean Fouet, 1621.

tructions épuisèrent toutes leurs ressources et, si restreints que fussent leurs besoins, ils se trouvèrent encore supérieurs à leurs moyens d'existence, imprévoyance touchante qui signala la naissance de plusieurs de leurs établissements. La participation de Richelieu à la fondation du Calvaire de Loudun ne fut ni le premier ni le dernier témoignage de son intérêt pour la congrégation. On sait déjà combien il fut étroitement mêlé à ses débuts. Une de ses cousines germaines, Madeleine de la Porte entra au Calvaire de Morlaix. En 1634 il faisait poser la première pierre du Calvaire du Marais ou de la Crucifixion par sa nièce, la duchesse d'Aiguillon (1). Le 8 juillet 1636, il constituait, au profit de ce couvent, destiné à devenir la maison mère et le séminaire de la congrégation, une rente perpétuelle de 1000 livres ; cette rente était affectée à l'entretien d'une lampe devant l'autel de la Vierge et à la célébration d'une messe hebdomadaire à l'intention du fondateur ; en même temps il mettait à la disposition des administrateurs une somme de 6000 livres pour l'avancement des travaux. Quelques mois après, il ajoutait à ces libéralités une somme de 30 000 livres, destinée au même objet et aussi à la fondation d'une messe dans le couvent de la Compassion, au faubourg Saint-Germain. C'est au sortir de la communion, le Père Joseph nous l'apprend, que Richelieu prit cette pieuse résolution (2) ; c'est aussi sous l'impression des revers militaires qui, en 1636, dans la terrible « année de Corbie », ébranlèrent sa fermeté et portèrent l'alarme jusque dans Paris. Mais il faut se garder de ne voir dans ces fondations pieuses et dans l'accent de dévotion grave et pénétrant avec lequel elles sont faites, qu'un élan passager, superficiel, dû à des circonstances extérieures. C'est, au contraire, du fond intime, originel et persistant de l'âme de Richelieu que procèdent ici ses actes et son langage, comme en procède sa prière

(1) « Aux marais du Temple près le regard de la fontaine, au-dessous du rempart on bâtit à présent le couvent des filles nommé le Calvaire. On dit que c'est le Père Joseph qui le fait faire. » Journal ms. d'Hautin, 19 février 1636. Bibl. Mejanès à Aix.

(2) Avenel, V, 497-499.

à la Vierge pour qu'elle obtienne la paix de la chrétienté, cette paix qui permettra de soulager « le pauvre peuple de France » et d'accomplir dans le pays, en même temps qu'une réforme sociale, une réforme morale. Catholique par intelligence des intérêts de la France, par éducation, par profession, par l'atmosphère morale qu'il respirait, Richelieu l'était encore par le tour de son esprit sérieux, réfléchi, replié sur lui-même. C'est par ce sentiment, à la fois très vif et très raisonné, que le Père Joseph avait prise sur lui. Les termes mêmes dans lesquels notre capucin fait part à la supérieure, sœur Madeleine de la Passion, de la fondation de Richelieu, laissent entrevoir cette influence (1). Le Calvaire y entrait pour beaucoup. Entre Richelieu et le Calvaire il y avait un commerce spirituel, dont le Père Joseph était l'intermédiaire. Le capucin donnait au cardinal des nouvelles des calvairiennes malades et entretenait les calvairiennes des succès, des anxiétés, des périls de son ami, il le leur présentait comme un génie supérieur doué et élu par Dieu pour travailler ici-bas à sa gloire et qui devait être soutenu par leurs prières (2). La politique, en tant qu'elle se ramène à des questions de conscience, franchissait donc le seuil du Calvaire; dans ce milieu, exalté par les austérités et la méditation, elle enfantait des visions et des révélations qui venaient fortifier l'autorité des conseils que le Père Joseph adressait au roi, à la reine mère, à Richelieu, à Gaston d'Orléans.

Ce fut à ce dernier, docile instrument pour le bien comme pour le mal de ceux qui l'entouraient, que le Calvaire d'Orléans dut son existence. Conçue et entreprise par la pieuse Marguerite

(1) Avenel, *Ubi supra*. Marie-Madeleine de Rieux-Sourdéac, élue supérieure générale au chapitre de 1629. Voy. *Les premières mères de la congrégation bénédictine de N.-D. du Calvaire*. Poitiers, Oudin, 1865.

(2) Sur les rapports de Richelieu et des calvairiennes voy. *Les calvairiennes à Richelieu*, 19 juillet 1636. La mère Anne-Marie de Jésus à Richelieu, 1636. Arch. des aff. étrang. France 821. « Il s. card. di R., prima di partir...., fu a visitar le monache del Calverio dilette e regolate dal Padre Giuseppe, et, se ben d. convento sia contiguo alla porta di Mad. Combalet.... » Mondino au duc de Savoie. Paris, 14 août 1637. Arch. de Turin.

Mallier, femme de Jean Cardinet, prévôt d'Orléans (1), avec laquelle le Père Joseph entretenait une correspondance spirituelle et que peut-être il avait convertie (2), cette fondation se heurta pendant longtemps à la résistance de l'évêque et des habitants et ce ne fut qu'en 1638 et grâce à l'intervention du frère du roi qu'elle pût être accomplie.

Nous venons de nommer les protecteurs les plus éminents du Calvaire ; il en est d'autres que nous devons également signaler, parce qu'ils font partie de ce groupe que le zèle religieux avait formé autour du Père Joseph, et au sein duquel il faut le replacer, si l'on veut se rendre compte de sa situation et de son influence sociales.

Ce fut, par exemple, à l'ombre du Calvaire que se formèrent et se resserrèrent ses liens avec Philippe Cospéan, qui fut successivement évêque d'Aire, de Nantes et de Lisieux. Prédicateur estimé, ayant peut-être fait faire à l'éloquence de la chaire moins de progrès qu'on ne l'a dit (3), mais sachant du moins par moments trouver le chemin du cœur, sa parole avait éveillé chez les religieuses de Lençloître le premier désir d'une réforme (4). Il avait eu un grand commerce avec Antoinette d'Orléans, quand elle était coadjutrice de Fontevrault, et avait gardé un pieux souvenir de sa mémoire. En 1623, il appela les calvairiennes dans sa ville épiscopale de Nantes et, avec la reine mère qui accepta encore le patronage de cette nouvelle fondation, les assista dans les mille traverses qu'elles eurent à subir. La même année, il devint l'un des supérieurs majeurs de la congrégation et approuva les constitutions rédigées par le Père Joseph, une première fois à cette date de 1623, puis,

(1) Il était prévôt d'Orléans, en 1614. Arch. du Loiret, A, 1083.

(2) « Le P. J. entretenoit une correspondance pieuse avec feu M<sup>lle</sup> la prévôte, mère de celui qui exerce la charge de juge-prévôt d'Orléans. Je ne m'arrête pas à des éloges qui méritent un livre exprès ; seulement, je dirai que, peu après sa conversion miraculeuse, etc... » Lepré-Balain, *Biographie*.

(3) Jacquinet, *Les Prédicateurs du XVII<sup>e</sup> siècle avant Bossuet*, p. 74-78. Livet, *Philippe Cospéan, sa vie et ses œuvres*, 1854.

(4) Le Père Joseph a raconté, dans une lettre à sa mère, l'effet produit à Lençloître par la prédication de l'évêque d'Aire.

sous une forme plus développée et définitive, en 1634 (1).

Parmi ceux qui concoururent avec celui-ci à la fondation et au développement du Calvaire, il faut encore nommer quatre prélats, qui furent appelés à le diriger en qualité de supérieurs généraux : Jean Davy du Perron, archevêque de Sens (2); Sébastien Bouthillier, évêque d'Aire; Henri de Gondi, cardinal-évêque de Paris; René du Louet, évêque de Quimper. Nous avons dit l'intimité, l'étroite entente qui unissait les deux premiers au Père Joseph et à Richelieu. Le troisième était beau-frère d'Antoinette d'Orléans et l'intérêt de ses neveux, privés de leur mère dans un âge encore tendre, peut-être aussi l'ambition de lui voir occuper dans la vie religieuse un rang plus digne de sa naissance, lui avaient fait faire tous ses efforts pour arracher sa belle-sœur du couvent des feillantines de Toulouse. Cela ne l'empêcha pas plus tard de porter un grand intérêt aux calvairiennes et de devenir l'un de leurs premiers supérieurs. Il avait pour le Père Joseph une grande estime et une vive affection (3). Quant à René du Louet, plus souvent désigné dans la littérature calvairienne sous le nom de M. de Kerguilio, personne mieux que lui ne connut la tradition historique du Calvaire, car, associé à ses origines, il assista et prit part à ses progrès jusqu'à la fin de sa carrière qui ne se termina qu'en 1666. Le Père Joseph n'eut pas de collaborateur plus actif dans son entreprise; René du Louet contribua notamment, n'étant encore que chantre de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon, à fonder le Calvaire de Quimper, sa future ville épiscopale (1634). Le Calvaire rappelle encore les noms de l'évêque de Poitiers, Henri Chasteigner de La Roche-posay, dont nous avons dit les titres

(1) *Approbaton des présentes constitutions par l'autorité apostolique à la suite des Considérations sur la règle de saint Benoist sur lesquelles sont fondées les constitutions...* Paris, Séb. Cramoisy, 1634.

(2) « ... L'amitié qu'il a portée à M<sup>me</sup> d'Orléans... Il est tout feu pour vous... » Le P. Joseph à la supérieure générale du Calvaire, 18 novembre 1620. Arch. du Calvaire.

(3) « ... Le Cardinal de Retz qui estimoit et cherissoit grandement le R. P. » Lepré-Balain, *Biographie*.



à la reconnaissance des calvairiennes, d'Anne-Geneviève de Bourbon, duchesse de Longueville et nièce d'Antoinette, de Françoise de Lorraine, duchesse de Vendôme, de la mère Anne de Saint-Barthélemy (1), disciple préférée de sainte Thérèse, du Père Hubert Charpentier, fondateur des prêtres du Calvaire (2), de madame de Lozon (3), de De Launay de Razilly, le marin et l'explorateur.

C'est au sein de ce cortège qui se grossissait d'une foule de gens obscurs mais non moins remuants pour cela, que nous apparaît le fondateur du Calvaire. On comprend maintenant qu'en racontant la naissance et le développement de cet institut, nous avons fait connaître une partie des titres du Père Joseph à cette influence sociale dont Richelieu profita. On méconnaîtrait entièrement l'esprit du xvii<sup>e</sup> siècle si l'on oubliait que la religion obtenait alors l'assentiment et le dévouement presque universels des esprits et des cœurs et que les services qu'on lui rendait étaient le chemin le plus sûr pour arriver à la popularité, à la considération et à l'influence.

(1) Voy. sur cette religieuse carmélite qui fut en correspondance avec le Père Joseph, l'ouvrage du R. P. Bouix, 1872.

(2) *Obituaire du Calvaire*. Arch. du Calvaire.

(3) Elisabeth Damour, femme de M. de Lozon, conseiller à la grand'chambre du parlement de Paris, seigneur d'Aubervilliers et de Clamart, morte le 30 janvier 1631. Arch. nat. Fonds du Calvaire, L 1053.

## CHAPITRE III

### LE PROJET DE CROISADE

(1616-1625)

La tradition de la république chrétienne au xvii<sup>e</sup> siècle. — Charles de Gonzague, duc de Nevers. — Négociations des Maniotes avec le duc de Nevers. — Plan d'une insurrection grecque et slave. — Appel aux puissances européennes. — La France et le Saint-Siège prennent la direction de l'affaire. — Le Père Joseph à Rome. — Situation de l'Europe. — Situation de l'empire ottoman. — Dispositions du grand-duc et du duc de Savoie. — Retour du Père Joseph en France. — Attitude de la France. — Fondation de l'ordre de la milice chrétienne. — Action diplomatique du Saint-Siège. — Mission du Père Joseph à Madrid. — Dispositions de l'Espagne. — Le duc de Nevers en Allemagne et en Pologne. — Médiation de la France en Allemagne. — Extension de la milice chrétienne. — Ressources militaires du duc de Nevers. — Pourquoi le projet de croisade n'eut pas de suite. — Sa portée et ses chances de succès.

La vie religieuse et politique du Père Joseph a été dominée par un sentiment et par une idée : la douleur de voir les Lieux-Saints aux mains des infidèles, la préoccupation de les leur arracher. En même temps qu'il fonde une congrégation dont les mérites spirituels doivent obtenir leur délivrance, il entreprend d'unir dans le même but les nations chrétiennes. Il semble malaisé de défendre une pareille entreprise du ridicule réservé aux tentatives en disproportion avec les forces de leur auteur et en contradiction avec l'esprit du temps où elles se produisent. Pour être justifiés, de tels desseins doivent s'appuyer sur un puissant courant fourni par les faits ou tout au moins par l'opi-

nion. Or, depuis l'époque où la prise de Constantinople par les Turcs, tardif et dernier flot des invasions barbares, inaugure les temps modernes jusqu'à celle où le Père Joseph cherche à gagner les puissances à son projet, l'Europe semble n'avoir plus rien de commun avec cette république chrétienne du moyen âge qui gardait encore l'empreinte de l'unité romaine et carolingienne, qui en vénérât dans le pape et l'empereur les représentants et qu'une même foi, un même élan poussait aux croisades. Le progrès du pouvoir royal et la formation des nationalités, la rupture de l'unité religieuse et les luttes intestines et internationales qui en sont la suite, les guerres d'équilibre et de prépondérance, les découvertes et les expéditions maritimes, l'opposition des races germaniques et des races latines, l'importance nouvelle des intérêts économiques, tout, dans cette période d'un siècle et demi, nous montre des peuples isolés par l'enfantement douloureux de leur nationalité et de leur foi, et ne se rapprochant que pour se combattre; tout atteste une anarchie qui sera féconde mais qui, au début du xvii<sup>e</sup> siècle, ignore encore elle-même ce qu'elle porte dans son sein. Et cependant, si l'on regarde de plus près, on s'aperçoit que la tradition d'une religion et d'une civilisation communes est encore bien vivante. Deux choses assurent la perpétuité de cette tradition : le caractère cosmopolite de la papauté qui reconquiert en partie, en réformant l'Église et en se réformant elle-même, l'autorité que l'hérésie lui a fait perdre, la crainte de l'islamisme qui se répand au delà du Danube et écume la Méditerranée et ses rivages. Des projets de croisade, l'anéantissement de la marine ottomane à Lépante, la réprobation générale soulevée par l'alliance des rois très chrétiens avec les sultans, les desseins prêtés par Sully à Henri IV, d'assez nombreux écrits prouvent que les divisions de la chrétienté ne lui faisaient oublier ni la solidarité de ses membres ni le danger de l'islamisme. Nous ne pourrions multiplier les preuves de la persistance de ces deux sentiments sans mettre sous les yeux du lecteur des faits en grande partie connus et déjà réunis avec la

même intention dans des travaux spéciaux (1). Nous avons hâte d'arriver aux antécédents immédiats de l'entreprise du Père Joseph, car il nous appartenait seulement de faire remarquer que le sentiment public était mieux préparé qu'on ne serait tenté de le croire à la comprendre et à la seconder.

Parmi ceux qui cherchaient à attirer sur l'Orient l'attention de l'Europe, on rencontre des Grecs (2). Ceux-ci apportaient dans la prédication de la croisade un sentiment particulier : par elle ils voulaient arriver à l'affranchissement de leur patrie, à la restauration de l'empire grec. En 1607, quelques Macédoniens de grande famille cherchaient à faire du duc de Savoie Charles-Emmanuel le restaurateur de leur nationalité, et celui-ci faisait sonder Henri IV sur l'appui qu'une pareille entreprise pourrait trouver chez lui (3). Vers la même époque, on rencontre un projet d'insurrection plus mûri ou peut-être seulement mieux connu : c'est un Grec influent de la Canée, Giovanni Fantin Minotto qui en est l'auteur. Depuis le commencement du siècle, ce personnage s'occupait de former, notamment à Chio, dans les îles de l'Archipel et dans la Morée, des hétaires ou sociétés secrètes où s'organisait un soulèvement général. Il sentait, lui aussi, le besoin de trouver des soutiens en Occident, et, songeant tout naturellement à l'arbitre de la chrétienté, à Henri IV, il avait recours à l'un de ses compatriotes, Manuel de Cerigo, serviteur et favori du roi, pour essayer de le séduire par la grandeur du rôle qu'il lui offrait et pour lui promettre le concours de Venise, des rois d'Écosse et d'Angleterre, du pape et des princes d'Italie (4). Le chef de la dynastie de Bourbon avait

(1) L. Drapeyron, *Un projet français de conquête de l'empire ottoman au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècle*. — Dom Piolin, *De l'esprit des croisades en France au XVII<sup>e</sup> siècle*.

(2) Sur la part du patriotisme grec dans le projet de croisade et sur l'athénien Léonard Philaras, l'un des Grecs qui y concoururent dans un sentiment national, voy. Joannis Cottunii *Epigrammata Græca*, Padoue, 1654 ; Sathas, *Νεοελληνική Φιλολογία*. Athènes, 1868, p. 289 ; Chardon de La Rochette, *Mélanges de littérature et de critique*, Paris, 1812, t. II.

(3) Philippson, *Heinrich IV u. Philipp III*, t. III, p. 269.

(4) Zinkeisen, *Geschichte des Osmanischen Reiches in Europa*, t. III, p. 859. Arch. des affaires étrangères. Venise.

trop besoin de la Turquie dans la guerre qu'il préparait contre la maison d'Autriche pour prêter l'oreille à de pareilles suggestions, mais ce qu'il ne pouvait faire, un de ses sujets allait l'entreprendre.

En prenant la place du roi, Charles de Gonzague, duc de Nevers, répondait à l'appel des Grecs, et ce n'était pas le hasard qui avait dirigé leurs yeux sur lui. Petit-fils de Marguerite Paléologue de Montferrat, il était destiné à devenir, par la fusion de la branche aînée avec la branche cadette des Gonzagues en 1627, le chef de la maison des Paléologues et il pouvait, en attendant, faire valoir les droits de cette maison sur le trône de Constantinople. Ce n'était donc pas pour les Grecs un libérateur ordinaire, c'était un prétendant dont le nom (1) et les titres parlaient à l'imagination populaire. Était-ce la seule force qu'il apportât à la cause nationale? Y joignait-il celle qui résulte du caractère et du talent? Il n'existe aucun document intime — correspondance ou mémoires (2) — pour nous révéler la véritable valeur d'un personnage qui doit cependant compter pour beaucoup dans la tournure des événements que nous allons raconter; c'est donc seulement sur sa conduite, si imparfaitement connue, qu'il faut le juger. Fils de Louis de Gonzague et de Henriette de Clèves, Italien par son père, Allemand par sa mère, grand seigneur en France et membre d'une maison souveraine en Italie, Charles de Gonzague nous frappe surtout par l'ardeur héréditaire de ses sentiments catholiques, par une chaleur dans ses entreprises qui n'avait d'égale que la mobilité avec laquelle il s'en laissait distraire, par une humeur singulière et relevée qui lui faisait suivre dans les affaires des voies particulières et l'exposait à de fréquents dégoûts, par une bravoure chevaleresque, par la passion de la gloire et de la magnificence. Il n'a pas trouvé et ne trouvera vraisemblablement pas

(1) Les Grecs ne s'adressent jamais à lui qu'en lui donnant le nom de Constantin Paléologue.

(2) Les *Mémoires* de Michel de Marolles, homme de confiance du duc, ne satisfont pas eux-mêmes notre curiosité à cet égard.

de biographe, et l'histoire générale, qui n'a pas le loisir de démêler la conduite de tous les personnages qu'elle met en scène, ne s'est guère occupée de lui qu'à l'occasion des troubles de la régence de Marie de Médicis et pour le confondre avec tous les aristocrates fautés de sédition qui ont fait de cette période une page si ingrate de nos annales. Il y aurait bien des choses à dire contre cette condamnation sommaire et générale. Sans vouloir atténuer les torts du duc de Nevers en ces difficiles circonstances, nous nous contenterons de remarquer qu'il y fit preuve, plus d'une fois, de fermeté, d'habileté, de sens politique, d'un vrai dévouement aux intérêts communs du royaume et du Saint-Siège; qu'il chercha à s'y faire le chef d'un tiers parti, à y jouer le rôle de médiateur entre la royauté et les mécontents. La création de Charleville, le luxe qu'il déploya dans son ambassade d'obédience auprès de Paul V, les préparatifs de sa campagne contre les Turcs, attestent sa prodigalité et ses ressources. En les combattant vaillamment au siège de Bude (1602), en y recevant une arquebusade à travers le corps, il se désignait davantage encore au choix des Grecs, dont sa naissance attirait déjà les regards (1).

C'est de la Morée et plus particulièrement du Magne que partit l'appel adressé au duc de Nevers. Bornée au nord par la Messénie, le Taygète et la vallée de Lacédémone, à l'ouest par le golfe de Coron ou de Messénie, à l'est par celui de Laconie, terminée au sud par le cap Matapan, la presqu'île du Magne,

(1) *Mémoires de Richelieu*, Co<sup>is</sup> Michaud et Poujoulat, I, 161; Brantôme, *Les Grands capit. franç. Louis de Nevers*, éd. Lalanne, IV, 387-88; Anquez, *Hist. des assemblées politiques des protestants*, p. 383; Panégyrique funèbre de Ch. de Gonzague, prononcé par Duchesne, 1638; Berger de Xivrey, *Mémoire sur une tentative d'insurrection organisée dans le Magne, de 1612 à 1619, au nom du duc de Nevers*; Siri, V, 408; VIII, 408, 478; Villermont, *Ernest de Mansfeld*, II, 82-95. Poirson, *Hist. de Henri IV*, IV, 279. Voici quelques strophes inspirées par Charles de Gonzague au Père Joseph dans sa *Complainte de la pauvre Grèce au roi Louis le Juste et aux Français*: Issu des empereurs de l'antique Byzance — A leur sceptre il devait justement succéder. — Un plus grand poids lui fait emporter la balance. — Tel grade au droit humain ne se doit concéder. — Ce centre des vaillants, cette école guerrière — La cour du grand Henri ne borna ses élans — Dans les lances du Turc il poussa sa carrière. — Jeune Alcide, à bonne heure assaillant les

longue de soixante kilomètres, large à sa base de vingt-cinq à trente, avait, grâce aux montagnes qui la séparent du reste de la Morée et à son littoral escarpé et inhospitalier, échappé à la domination turque. Elle renfermait une population qui unissait à des vertus patriarcales les vices qui en sont l'accompagnement ordinaire : les attentats contre la propriété y étaient fréquents, l'habitude de se faire justice soi-même, la pratique de la vendette y étaient constantes. Aux violences du régime patriarcal le régime féodal était venu ajouter les siennes en faisant de tous les fortins (πέργαι) dont les montagnes étaient hérissées, autant d'asiles d'une indépendance sans frein. S'il faut en croire les voyageurs modernes, les Maniotes de notre temps rappellent beaucoup leurs ancêtres. Quoi qu'il en soit, à l'époque qui nous occupe, la population maniote en état de porter les armes était de dix à douze mille hommes, de quinze mille d'après un autre recensement, c'est-à-dire assez supérieure au chiffre de palikares constaté en 1813 (1). En 1609, ces montagnards et leurs voisins de la plaine, qui payaient tribut aux Turcs, envoyèrent à Charles de Gonzague deux archevêques et trois évêques pour lui demander de se mettre à la tête du soulèvement auquel ils étaient résolus, s'entendre avec lui au sujet d'une action commune et stipuler leurs intérêts, soit pendant la guerre d'indépendance, soit l'indépendance une fois conquise. Des prêtres, c'était bien là les représentants naturels d'une population pour qui la religion était la meilleure sauvegarde de la nationalité, le seul titre à l'autonomie dans ses rapports avec ses maîtres. Ce qu'ils venaient demander à l'Occident, au nom de leurs compatriotes, c'était non seulement des soldats, mais des armes, des cadres,

géants — La piste de son sang qu'il versa dans l'Hongrie — Sans cesse offre à ses yeux ce chemin de valeur — Comme un lion frappé, dont la colère aigrie — Contre l'auteur du coup enflamme sa chaleur. — France, mon doux espoir et ma sœur plus germane, — Souvent avons mêlé nos noms et notre sang, — Gallates, Gallogrees et ta franchise humaine. — M'invite que surtout je t'aime au premier rang.

(1) Buchon, *Nouvelles recherches historiques sur la principauté française de Morée*, 254, 280, 283; Michaud et Poujoulat, *Corresp. d'Orient*, I, Vivien de Saint-Martin, *Dictionnaire de géographie*, V<sup>o</sup> MAGNE.

des instructeurs, des ouvriers militaires; ils promettaient que, moyennant cet appui, la Morée serait purgée du mahométisme (1). Mais ils n'avaient pas reçu seulement le mandat d'obtenir cet appui, ils avaient à s'occuper aussi de la situation des Grecs lorsqu'ils jouiraient de l'indépendance, à poser les conditions auxquelles la souveraineté du duc de Nevers serait acceptée. Ils stipulaient la restitution de toutes les propriétés dont les Turcs les avaient dépouillés, l'exemption de tout autre impôt que des droits sur l'entrée, la circulation et la vente des marchandises, la réédification des monastères en ruine, la construction et la dotation d'hôpitaux pour les indigènes ou les étrangers blessés dans la guerre, le rétablissement des collèges, des séminaires et des écoles supérieures pour préparer au ministère sacré et aux fonctions judiciaires, l'institution de cours de justice analogues à celles de France. Ainsi, il est intéressant de le remarquer, ce n'était pas seulement aux armes de la France que les Grecs avaient recours, c'était aussi un peu sa civilisation qu'ils aspiraient à planter sur leur sol en même temps qu'ils y feraient renaître la civilisation nationale. Ces Clephtes et ces Armatoles se souvenaient qu'ils étaient les descendants des Spartiates et des Messéniens, maintenant confondus dans la même infortune; ils ne comprenaient pas le régime d'indépendance qu'ils rêvaient sans établissements d'instruction, pas plus qu'ils ne le concevaient avec des impôts; à leur futur libérateur ils demandaient des garanties. Ils lui demandaient aussi un secours de quinze mille hommes armés et équipés. Heureux de combattre à leurs frais pour l'indépendance de leur patrie, ils prétendaient, au cas où le duc voudrait les employer à un plus vaste dessein, jouir de la solde et des autres avantages assurés aux autres soldats enrôlés par lui. Les biens confisqués sur les juifs, les marchandises de grande valeur, les armes, les munitions, les approvisionnements de vivres, les chevaux, le bétail, tout ce qui pouvait servir à la guerre, devait être mis à sa disposition. Les

(1) Buchon, 254-255.



Maniotes étaient disposés à reconnaître l'Église romaine, à se laisser instruire par des capucins (1).

Leurs émissaires avaient-ils rendu fidèlement leurs sentiments et leurs dispositions? Les circonstances étaient-elles aussi favorables qu'ils le disaient à une insurrection? Si le caractère de ces émissaires, si les détails dans lesquels ils entraient, garantissaient leur véracité, ils pouvaient être suspects d'illusion. Le duc de Nevers envoya en Grèce trois gentilshommes pour le renseigner sur le véritable état des choses. Ces agents constatèrent la vérité de tout ce que les évêques avaient dit, rapportèrent les engagements signés et scellés des principaux notables du Magne, reçurent leurs serments, ramenèrent des otages. Ils avaient aussi traversé le pays dans tous les sens, reconnu les points fortifiés occupés par les Turcs, les passages, les lieux favorables à un débarquement, les centres d'approvisionnement; ils avaient pratiqué partout des intelligences, convenu de rendez-vous et de signaux. Enfin ils avaient arrêté avec les chefs des principales familles, sur les bases proposées par les émissaires des Grecs, les conditions d'une action commune et les droits des parties. Dès l'arrivée de l'armée chrétienne, les Maniotes devaient se diviser en trois troupes : l'une s'emparait de Coron, l'autre de Mistra (anciennement Lacédémone), une partie de la troisième se fortifiait dans une place qui n'est pas nommée dans le plan d'opération, mais qui est indiquée comme située sur le cap Matapan et commandant Porto-Quaglio et Porto-Marinari, l'autre partie s'établissait à Kolokythia, sur le golfe de ce nom. L'occupation de ces points était évidemment destinée à assurer le débarquement de l'armée chrétienne. Puis, à un signal convenu, les Grecs, conduits par leurs chefs féodaux, par leurs évêques et leurs *papas*, massacraient les Turcs disséminés dans toute la Morée, s'emparaient de leurs armes et de leurs chevaux et se réunissaient au nombre de huit ou neuf mille au rendez-vous fixé. Les insurgés promettaient de fournir soixante mille

(1) Mémoire du duc de Nevers au roi Philippe III, et projet de traité entre le duc et les Maniotes, dans Buchon, 253, 262 et suiv.

hommes ; ces hommes se rendraient par des sentiers inaccessibles pour d'autres que pour eux aux lieux de rassemblement, où ils recevraient les armes apportées par le duc de Nevers. Celui-ci, de son côté, promettait d'amener quinze mille hommes armés et équipés, de fournir des armes, des munitions, les ouvriers et les outils dont une armée a besoin. Tel était le plan d'opération. Quant aux droits des parties, ils étaient réglés conformément au projet proposé par les émissaires grecs. Tout cela était consigné dans des articles signés, d'une part, par les représentants du duc de Nevers et, de l'autre, par les principaux chefs féodaux et les principaux membres du clergé (1).

Les troubles qui agitèrent la France depuis le commencement de 1614, et auxquels le duc de Nevers prit une part active, le détournèrent de son dessein. Il y revint quand le traité de Sainte-Menehould (16 mai) eut rétabli pour un temps l'accord entre la royauté et les grands révoltés. Il renvoya en Morée de nouveaux agents qui trouvèrent la population dans les mêmes dispositions. Ces agents ne se bornèrent pas à entretenir ces dispositions, à confirmer le pacte conclu entre leur maître et les Grecs, ils étendirent leur propagande dans la population slave. Introduits dans ce milieu nouveau par deux Grecs influents, ils revinrent par terre en visitant sur leur route les évêques et les notables de Macédoine, de Serbie, d'Albanie, de Dalmatie et de Croatie. Ils rencontrèrent chez tous le désir passionné de l'indépendance, un parfait concert et reconnurent qu'il ne leur manquait que des armes pour pouvoir former un corps de soixante-dix mille hommes résolus. Leurs hôtes leur promirent de réunir, sous prétexte de s'occuper des intérêts de leur Église, une assemblée d'évêques qui fonderait parmi leurs compatriotes une association et enverrait des délégués au duc de Nevers (2). Cette assemblée eut lieu le 18 septembre 1614 à Cucci, dans la Haute-Albanie. Son objet apparent était de délibérer au sujet d'une taxe vexatoire que les pachas voulaient mettre sur le

(1) Buchon, p. 259.

(2) Mémoire précité du duc de Nevers.

clergé. Le patriarche de Serbie et les personnages importants de l'Albanie Supérieure, de la Bosnie, de la Macédoine, de la Bulgarie, de la Serbie, de l'Herzégovine et de la Dalmatie s'y rencontrèrent. On y ébaucha un plan d'insurrection qui ne tendait à rien moins qu'à conduire en huit mois les insurgés à Constantinople. Des armes devaient être introduites dans les montagnes du Monténégro et de Khimara, qui confinent au littoral et étaient restées indépendantes, une partie en serait distribuée dans les tribus montagnardes et catholiques des Duccagini, des Piperi, des Klementi, des Cucci, des Versevo et des Bielopolie, affranchies depuis trente ans de la domination du Grand Seigneur. On estimait à trente mille le nombre des soldats que cette région pourrait fournir. A ces trente mille soldats levés sur place s'en joindraient douze mille autres qui, sortant des pays limitrophes, Serbie, Herzégovine, Macédoine, Albanie et Bosnie, pénétrant par petits groupes dans les montagnes du littoral, s'y trouveraient réunis au moment où éclaterait l'insurrection. Ces forces se sépareraient ensuite pour opérer dans des directions différentes. Les Khimariotes s'empareraient par surprise de la ville et du château de la Vallone. La tribu des Duccagini occuperait Kroia (Ac-Hissar), dont les fortifications tombaient en ruine. Un autre corps marcherait sur Scutari où l'on avait des intelligences, pendant que les Monténégrins, également favorisés par des intelligences avec les chrétiens, emporteraient Castel-Novo. Ces coups de main devaient provoquer le soulèvement des pays que nous avons énumérés ; isolés au milieu des chrétiens, vingt fois plus nombreux, les Turcs seraient facilement taillés en pièces. Les volontaires de ces divers pays feraient leur jonction à Scoppia avec les montagnards qui avaient donné le signal du mouvement, et leurs forces réunies, formant un ensemble de cent vingt mille hommes, marcheraient sur Andrinople, en se grossissant dans leur passage à travers des pays amis. On comptait sur l'assistance des waïvodes de Valachie et de Moldavie ; ils étaient catholiques et grecs, et on avait traité avec eux par l'intermédiaire de l'archevêque de Valachie. On espérait, dans huit mois,

être maître de Constantinople ; d'une part, en effet, on ne devait rencontrer en chemin aucune place forte, sauf sur les confins de la Hongrie et de la Croatie, et celles-là, on les laisserait derrière soi, dans la pensée que l'empereur et l'archiduc Ferdinand s'empresseraient de conquérir ces deux pays ; de l'autre, l'insurrection aurait lieu au mois d'octobre, c'est-à-dire à une époque où les Turcs étaient désarmés en Europe et ne pourraient guère lui opposer leurs troupes d'Asie avant six mois. L'assemblée résolut d'émettre, pour l'usage de l'armée, une monnaie de bas titre et d'affecter au trésor royal, c'est-à-dire au duc de Nevers, le produit des dépouilles des Turcs et des Juifs (1).

Malgré la confiance dont témoigne un pareil plan, en dépit des preuves de dévouement qu'il recevait de la Grèce, Charles de Gonzague n'avait jamais considéré les ressources de l'insurrection ni celles qu'y ajouterait une armée de volontaires européens comme suffisantes pour exécuter une entreprise bien vaste encore, même s'il avait voulu la réduire à l'affranchissement du Péloponèse. Né du recours d'une nationalité opprimée à un prince qui représentait son ancienne indépendance et son ancienne grandeur, ce projet d'émancipation nationale devait presque immédiatement, par l'appel aux puissances chrétiennes, se transformer en un projet de croisade et prendre par là une place dans la politique européenne. Parmi ces puissances, il y en avait deux qui devaient tout d'abord en être instruites et y être associées : c'était le Saint-Siège et l'Espagne. Aussi, tandis qu'il dissimulait encore son dessein au gouvernement de son pays (2), lié à la Turquie par des intérêts politiques et économiques, le duc s'en ouvrait au nonce et à l'ambassadeur d'Espagne, don Inigo de Cardeñas. Plein d'espérance du côté de Rome et de Madrid, croyant pouvoir compter sur le grand-duc de Toscane, sur les ducs de Savoie, de Mantoue et de Modène (3), sur l'électeur de Cologne, il résolut de se rendre en Espagne,

(1) Compte rendu de l'assemblée de Cucci, dans Buchon, p. 300.

(2) Ubaldini à Borghèse. Paris, 12 mai 1611. Bibl. nat. Fonds Ital.

(3) Le même au même. Paris, 5 juillet 1612. *Ibid.*

en Italie et en Allemagne pour faire aboutir ces dispositions favorables à des engagements positifs et à une ligue aussi étendue que possible. Des circonstances que nous ignorons l'empêchèrent d'aller en Espagne, mais, en 1612 et 1613, on constate sa présence à Rome, à Florence et à Ratisbonne, où la diète était réunie. Partout il recueillit des encouragements et des promesses, partout aussi ces promesses furent subordonnées à l'adhésion et à la participation du roi catholique (1).

Il n'en coûtait nullement à Charles de Gonzague d'admettre cette nécessité. Sa conduite le témoignait assez. Non content de faire de l'ambassadeur d'Espagne son premier confident, il poussait à une descente des Espagnols en Afrique. Dans cette opération, à laquelle Henri IV s'était opposé (2), il ne voulait voir qu'une diversion utile à son entreprise, et l'Espagne était si persuadée de ne plus rencontrer à Paris le même obstacle, qu'elle méditait une expédition contre Alger (3). Il était décidé, si, conformément à sa conviction, la France ne se souciait pas d'accepter ses conquêtes en Morée, à les céder à l'Espagne, qui en sentirait, au contraire, tout le prix, à cause du voisinage de Naples et de la Sicile (4). Il offrait d'employer au profit de cette puissance, pour une entreprise quelconque favorable à la grandeur de la maison d'Autriche et à l'extension du catholicisme, l'armée qu'il espérait réunir et que, dans le principe, il destinait spécialement à la délivrance de la Grèce et à une attaque contre l'empire ottoman; tant ses desseins étaient encore peu arrêtés, tant l'esprit d'aventure, tant le désir de servir n'importe comment la cause du catholicisme en Europe, y avaient de part!... Dans ses offres de service il réservait, toutefois, le cas où il ne pourrait les réaliser sans devenir l'adversaire de son roi, mais il se hâta d'ajouter que cette prévision était contraire à toutes les

(1) Ubaldini à Borghèse. Paris, 5 juillet 1612, 29 janvier et 14 mars 1613. *Avvisi d'Ubaldini*. Paris, 22 mai 1612. Mémoire du duc de Nevers à Philippe III. Inigo de Cardenas à Philippe III. Paris, 7 octobre 1613. Arch. nat. Simancas, K 1468, n° 104.

(2) Le même au même. Paris, 27 mars 1608. Fonds Italien, 1264 f° 55 v°.

(3) Ubaldini à Borghèse. Paris, mars 1611. *Ibid.*

(4) Dép. précitée d'Ubaldini. 12 mai 1611.

vraisemblances, que l'harmonie entre les deux gouvernements était inébranlable et que l'influence de l'Espagne pourrait même entraîner la France, déjà favorablement disposée. Nul doute que l'entreprise n'ait souffert du vague dans les desseins, de l'inconsistance dans les vues qui se trahissent ici chez son chef.

La rencontre du Père Joseph et du duc de Nevers à Loudun, leurs communs efforts pour faire déposer les armes aux princes révoltés et conjurer un conflit de la France avec la papauté (1), inaugurent une nouvelle phase dans le projet que nous étudions. Non que ces circonstances lui aient donné, comme on l'a dit (2), une portée européenne en ce sens qu'elles l'auraient introduit dans les conseils de l'Europe, on vient de voir que Charles de Gonzague en avait déjà saisi certains États. Ce qui est vrai, c'est que l'intervention du Père Joseph décida la France, à qui le chef de la future croisade n'avait révélé que tardivement ses desseins, et à qui il n'avait attribué dans leur exécution qu'un rôle secondaire, à prendre, sinon en apparence, du moins en fait, l'initiative de l'affaire et le Saint-Siège à en accepter la direction ostensible. Les conférences de Loudun furent l'occasion d'une sorte de pacte conclu, sous les auspices du Père Joseph, entre Charles de Gonzague et Richelieu; ce pacte reposait sur l'engagement du premier de persévérer dans son dévouement au gouvernement de la régente et de favoriser l'entrée de l'évêque de Luçon aux affaires, sur l'engagement du second de servir auprès de Marie de Médicis les hautes visées du duc, de leur assurer l'appui du gouvernement.

Les fréquentes entrevues du prince et du capucin, l'influence réciproque de ces deux hommes s'exaltant l'un l'autre dans les sentiments que leur inspirait l'état de la chrétienté, l'entente ménagée par le second, donnèrent une vive impulsion à leurs communs desseins sur l'Orient. Le départ du duc de Nevers

(1) Voy. *La Jeunesse du Père Joseph et son début dans la vie publique.*

(2) Berger de Xivrey, *Mémoire sur une tentative d'insurrection organisée dans le Magne de 1612 à 1619, au nom du duc de Nevers.*

pour Prague fut résolu. La France n'avait pas encore fait porter à l'empereur Mathias ni ses félicitations sur son avènement, ni la notification de la double alliance qui, en unissant les deux familles royales de France et d'Espagne, semblait être le symbole et le gage du concert des deux pays. En même temps qu'il remplirait ce devoir de courtoisie internationale, Charles devait chercher à pacifier le différend qui s'était élevé entre Venise et l'archiduc Ferdinand au sujet des Uscoques et où l'empereur avait pris parti, enfin il était autorisé à se servir du nom du roi pour solliciter l'adhésion et le concours de Mathias, du roi de Pologne et des princes d'Allemagne à ses desseins contre les Turcs (1). Il y avait là pour lui une mission honorable et une sanction officielle donnée à ses aspirations, pour le gouvernement l'avantage d'éloigner un personnage puissant, ombrageux, dangereux par son activité et son ambition et dont la récente attitude ne rassurait pas sur la conduite future. En même temps qu'il recevait cette mission, il réglait l'effectif d'hommes de pied et de cheval qui devaient composer le corps expéditionnaire et ses frais de recrutement, d'armement, de nourriture et de transport par terre et par mer (2).

Malheureusement le sort inévitable de ce grand dessein était de subir le contre-coup des mouvements intérieurs de la France et des événements qui menaçaient la paix européenne. Au moment où le duc de Nevers allait franchir la frontière, la nouvelle de l'arrestation de Condé (1<sup>er</sup> septembre 1616) vint empêcher son départ; les méfiances à peine assoupies se réveillèrent; le prince, se cantonnant dans son gouvernement de Champagne, y leva des troupes et y fortifia ses places. Toutefois,

(1) Contarini au doge. Tours, 20 avril 1616. *Filze*. Lettres de créance du duc de Nevers, 1616. Clairambault 370, f<sup>os</sup> 6441-6472, Résumé de la correspondance de Monteleone du 4 au 20 août 1616. Simancas K 1612. Bon et Gussoni au doge, 24 sept. 1615. *Filze*.

(2) Le duc de Nevers comptait lever 7200 fantassins répartis en vingt-quatre régiments à cinq compagnies de soixante hommes chacune, y compris les cadres. Cette infanterie devait être groupée en brigades de quatre régiments placées sous le commandement d'un colonel. La cavalerie, composée de trois régiments, devait compter mille chevaux. Les soixante compagnies d'infanterie seraient

ces préoccupations nouvelles ne diminuaient pas à ses yeux l'importance de son projet favori. Quand la régente lui envoya l'évêque de Luçon afin de le ramener à l'obéissance, celui-ci se servit beaucoup, pour y réussir, de l'espoir d'obtenir de Marie de Médicis des hommes et de l'argent pour son entreprise, et il fit un grand effort pour l'y engager en la lui présentant comme ayant des chances de succès (1). Cette perspective ne fut pas ce qui contribua le moins au revirement pacifique dont Richelieu croyait pouvoir se féliciter (2). Richelieu se trompait; le duc, au contraire, entra bientôt, pour y rester jusqu'à la mort du maréchal d'Ancre, en état de révolte ouverte.

Ce n'est pas seulement en autorisant le duc de Nevers à se prévaloir en Allemagne de l'approbation accordée à son dessein que le gouvernement de la régente avait rempli les engagements contractés à Loudun. Peu de temps après la conclusion du traité signé dans cette ville, le Père Joseph était parti pour Rome, où l'appelaient les deux grandes œuvres qui avaient réclamé jusque-là la meilleure part de son activité : les missions de Poitou et la fondation d'une congrégation réformée de l'ordre de Saint-Benoît. Il parut désigné pour annoncer au pape que la France s'appropriait le projet du duc de Nevers et pour obtenir, en faveur de ce projet, le patronage du Saint-Siège et la participation de certains princes italiens. Tel était l'objet principal de la mission que lui confiaient Marie de Médicis et Charles de Gon-

recrutées et embarquées moitié sur le littoral de la Méditerranée, moitié sur le littoral de l'Océan. Pour la première moitié, les frais de levée, d'armement, de nourriture, d'embarquement et de transport étaient calculés à raison de 2685 livres par compagnie soit 161 100 livres pour l'ensemble; pour la seconde, la durée du voyage, plus long d'un mois, élevait les frais à 231 300 livres. Ces mêmes dépenses étaient calculées pour la cavalerie à la somme de 177 750 livres, auxquelles il fallait ajouter 200 000 livres pour l'achat de mille carabines, c'était donc pour les deux armes une somme totale de 600 000 livres. Avec la dépense pour l'armement et les munitions de guerre on arrivait à un total général de 800 000 livres. Dans l'état qui nous fournit ces chiffres (Loudun, 24 mars 1616) la destination des troupes est à dessein passée sous silence, mais l'époque de l'expédition est fixée à l'automne de 1616 et il n'est question que de transport maritime. Franç. 4723.

(1) Avenel, VII, 321-325.

(2) Richelieu à Charles du Tremblay, non datée. Archives du château du Tremblay.



zague ; elle comprenait aussi la tâche d'intéresser le Saint-Père et ces mêmes princes à la conservation des droits éventuels du duc de Nevers à la succession de Mantoue, convoitée par le duc de Savoie. Enfin le prince de Condé l'avait chargé de dissiper la mauvaise impression produite sur la curie par sa récente alliance avec les protestants, de faire connaître ses vrais sentiments, ses nouvelles intentions (1).

Après avoir été à Gênes soumettre au général de son ordre ses vues sur les fondations religieuses qui l'occupaient, le Père Joseph arriva à Rome dans la seconde moitié du mois de juin 1616. Précédé par la réputation que lui avait faite son intervention zélée et efficace dans les négociations de Loudun, accrédité comme l'homme de confiance de la reine mère, du premier prince du sang, d'un des plus grands seigneurs du royaume (2), retrouvant peut-être dans la ville éternelle quelques-uns des prélats à qui, dix ans auparavant, il était venu demander des leçons de politique et de diplomatie, le Père Joseph ne pouvait être que fort bien accueilli par le pape et la curie (3). Il intéressa Paul V par le récit détaillé des difficultés qui, pendant plusieurs jours, avaient tenu en suspens la bonne harmonie de la France et de la papauté (4). Abordant ensuite l'objet principal de sa mission, il commença par présenter le projet de croisade comme une œuvre de Dieu et par invoquer en sa faveur les révélations et les visions dont il avait été favorisé, particu-

(1) Borghèse à Ubaldini, 23 juin 1616. Paul V au duc de Nevers, 4 juillet 1616. Arch. Borghèse. Bullarium Capuc. V pars pr. p. 48. Le duc de Nevers au duc de Mantoue, 17 avril et 23 mai 1616.

(2) « Es persona de mucha autoridad en este reyno ansy por muchos deudos suyos como por tener por su muger toda la casa de Guisa, tiene... el cargo de general de toda la cavalleria francesa con que es dueño de los soldados y aun de la mayor parte de la noblessa... » Inigo de Cardeñas au roi cath. Paris, 7 oct. 1613. Simancas 1462 n° 104. « Il duca di Nivers... havendo in Francia venticinque o trenta castelli murati et assai ben ridotti... » Zorzi au doge. Paris, 14 janv. 1627. *Filze*.

(3) « Il detto P. Giuseppe sara visto et accolto con ogni buon termine. » Borghèse à Ubaldini. 23 juin 1616. Arch. Borghèse.

(4) *Cuncta enim diligenter et accurate nobis fr. J. exposuit.* Paul V au duc de Nevers, 4 juillet 1616.

lièrement pendant le saint sacrifice, puis, passant aux considérations humaines, il montra les avantages de l'entreprise au point de vue de la paix européenne.

Le dessein dont le Père Joseph venait entretenir le souverain pontife ne pouvait soulever de la part de celui-ci aucune objection de principe. Il n'aurait pu le repousser *a priori* sans se mettre en contradiction avec les traditions du Saint-Siège ni avec l'attitude prise par son représentant à Paris. Aussi le cardinal-neveu, Scipion Borghèse, se félicitait de voir, en pareille matière, l'initiative partir du pays qui, dans d'autres temps, avait été le principal obstacle (1). Mais, pour prendre l'affaire entièrement à cœur, pour créer, en sa faveur, un puissant mouvement européen, Paul V n'était pas le pape qu'on pouvait souhaiter. Ayant surtout apporté dans la chaire de Saint-Pierre des préoccupations de juriste et d'administrateur, il visait principalement, tout en sacrifiant au népotisme, à faire jouir ses sujets d'une administration ferme et équitable, à orner sa capitale de somptueux édifices et mettait dans ses rapports avec les princes de l'Europe, malgré la haute idée qu'il se faisait de ses devoirs apostoliques et des droits de l'Église, de la modération et même de la timidité, fruit en partie du grave et long conflit avec les Vénitiens qui avait inauguré son pontificat (2).

Le mobile surnaturel auquel le Père Joseph rapportait sa proposition, éveilla les scrupules et la méfiance du Saint-Père. On ne saurait s'en étonner, si l'on réfléchit que le principe d'autorité sur lequel est fondée l'Église catholique lui rend naturellement suspectes les inspirations individuelles, où d'autres Églises cherchent une force. Le pape eut besoin de se rappeler la haute piété et l'humilité de son interlocuteur, les services qu'il avait rendus tout récemment encore à la foi et à l'Église, pour ne pas considérer les mouvements surnaturels invoqués par le Père

(1) Borghèse à Bentivoglio, 23 juin 1616. Arch. Borghèse.

(2) Ameyden, *Elogia summ. pontificum et card. S. R. E. suo ævo defunctorum*. Ranke, *Rom. Päpste* II, 211-213, 288, 294. *Mém. de Richelieu*, I, 256; Dépêches de M. de Breves dans Perrens, *Les Mariages espagnols*, p. 31.

Joseph comme des illusions de l'amour-propre. Il ne put cependant s'empêcher de tenir compte de l'opinion fort répandue qui, frappée par le zèle ardent et communicatif du capucin, croyait reconnaître en lui une « lumière intérieure ». Le pape avait raison de dire que le zèle ne suffisait pas pour faire réussir une pareille entreprise, mais notre ambassadeur Marquemont n'avait pas tort de lui répondre par l'exemple du « bon Pierre Lhermite (1) », qui reculait encore moins que le Père Joseph devant les difficultés, car, si les temps étaient changés, la foi et l'initiative étaient encore, comme elles le seront toujours, les conditions indispensables du succès. En déroutant par sa hardiesse et sa fougue l'esprit circonspect et terre à terre de Paul V, le Père Joseph lui imposa par l'autorité que l'habitude de la vie méditative, la connaissance intime des hommes et des choses de France donnaient à sa personne et à son langage : le pape se sentit en face d'un apôtre doublé d'un politique, en présence d'un homme possédé par un démon aussi séduisant qu'inquiétant. Aussi n'obéissait-il pas simplement au désir de faire plaisir au duc de Nevers quand il lui exprimait le vif plaisir qu'il avait goûté dans les entretiens de son envoyé (2).

Quand celui-ci descendait du domaine surnaturel où il s'était d'abord placé, pour envisager le projet dans ses rapports avec la situation européenne, il trouvait le pape mieux préparé à le comprendre. Toutefois cette situation, telle qu'elle apparaissait aux yeux de Paul V, ne présentait que des obstacles.

N'ayant pu se faire payer les *mois romains* que la majorité de la diète de Ratisbonne (1613) lui avait accordés contre les Turcs, l'empereur Mathias avait dû faire avec eux une trêve d'un an (1615). Rien ne permettait d'espérer une entente entre le parti catholique et le parti protestant au sujet de l'interprétation et de l'exécution de la paix d'Augsbourg. L'empereur n'avait pas d'enfant, et ses frères, les archiducs Maximilien et Albert, avaient, dans l'intérêt de leur maison, renoncé à leurs droits en faveur de

(1) Marquemont au roi. Rome, 2 mai 1618.

(2) Paul V au duc de Nevers, 4 juillet 1616.

leur cousin, l'archiduc Ferdinand de Styrie, représentant d'une branche cadette. Mais leur désintéressement et les efforts de Maximilien, qui avait obtenu pour Ferdinand l'appui des électeurs catholiques et de l'électeur de Saxe, n'avaient pas réussi à assurer le règlement incontesté et définitif de la succession impériale, d'abord à cause des prétentions élevées par Philippe III pour prix de sa renonciation aux droits qu'il tenait de sa mère, puis par suite de la mauvaise volonté du ministre tout-puissant de l'empereur, le cardinal Khlesl, qui reculait la désignation de l'héritier de l'Empire pour faire durer plus longtemps son autorité. En admettant l'aplanissement de ces difficultés de famille, restaient les troubles et les compétitions dont l'avènement de Ferdinand pouvait être le signal, car cet avènement était considéré par tout le monde comme une victoire pour le catholicisme militant, comme une menace pour les dissidents. Aussi leur chef, l'électeur palatin, se remuait activement pour lui opposer un autre candidat(1).

Si alarmante que fût la situation de l'Allemagne, celle de l'Italie touchait le pape plus directement et le préoccupait plus vivement encore. Ici il ne s'agissait pas d'un conflit possible, mais d'un double conflit actuellement déchainé à la porte des États de l'Église, et ce double conflit, qui ne semblait mettre en jeu que la succession du Montferrat et la suprématie de Venise dans l'Adriatique, était en réalité un épisode de la lutte de la maison d'Autriche et des États qui cherchaient à défendre contre elle leur indépendance.

Aux craintes et aux objections inspirées par ces circonstances que pouvait répondre le Père Joseph ? Il s'appliqua à réduire à leur juste valeur ces sujets d'inquiétude et à montrer pourquoi ils ne pouvaient ébranler l'impression rassurante qui dominait chez lui. Fallait-il attendre, pour tenter l'entreprise, le moment où l'état de l'Europe justifierait une sécurité sans mélange ? Autant dire qu'on ne la tenterait jamais. La crise européenne

(1) Gindely, *Geschichte des dreissigjährigen Krieges*, I, 45-47.

était aiguë et le danger qu'elle recélait était réel, mais tout le monde avait le sentiment de ce danger et ce sentiment refroidissait les plus ardents. Le chef de l'opposition contre la maison d'Autriche, l'électeur palatin, n'avait pas d'autre appui en Europe que des sympathies éparses et stériles. L'hostilité qu'il cherchait à fomenter n'aurait pu devenir redoutable que si une puissance militaire s'en était faite le centre et le chef. Cette puissance, qui s'appellera un jour le Danemark, puis la Suède, et enfin la France, elle était désignée par l'opinion, par le rôle que Henri IV lui avait préparé. Mais la France soutenait la candidature de l'archiduc Ferdinand et n'était guidée dans la question de la succession impériale que par deux intérêts : la transmission paisible de l'Empire dans la maison d'Autriche et la renonciation des Espagnols à leurs prétentions sur la Hongrie et la Bohême. Quant aux Habsbourgs d'Espagne, ce n'était pas seulement de la bienveillance qu'ils rencontraient à Paris, c'était de la déférence et de la cordialité. Le Père Joseph insista beaucoup sur les relations de son pays avec l'Empire et le roi Catholique : elles formaient, en effet, le trait le plus nouveau et le plus important de la situation, et il était à même d'en parler avec autorité et abondance. Il avait été le confident des sentiments et des vues qui dirigeaient la politique actuelle de la France : lui-même les partageait et, non content de les partager, il y ajoutait le désir de les faire aboutir à une action commune au profit de la cause catholique. La meilleure preuve de la sincérité et de la solidité de cette politique, c'était la proposition qu'il était chargé de faire au Saint-Père. Grâce à l'appui moral de notre pays, les Habsbourgs devaient vraisemblablement assurer la transmission pacifique des couronnes de Mathias à l'héritier qu'ils avaient désigné et ils pourraient dès lors songer à une entreprise de nature à les affranchir des perpétuelles alarmes que les Turcs faisaient peser sur eux.

Ce n'était pas seulement l'accord si nouveau de la France et de la maison d'Autriche qui donnait de l'opportunité au projet ; l'état critique de l'Europe, qu'on opposait au Père Joseph,

devenait dans sa bouche un argument de plus. Assurément la perspective d'une croisade ne pouvait suffire pour résoudre à l'amiable les questions qui menaçaient la paix européenne, mais l'animosité que ces questions soulevaient était singulièrement aggravée par le malaise moral dont souffrait la société à la veille de la guerre de Trente ans, et par l'existence d'une classe nombreuse de gens d'épée sans emploi, intéressés à tout pousser aux extrémités. C'était le moment où un Gonzague, un Montmorency, un Lorraine, un Vendôme et nombre de gentilshommes de moins haut rang, las d'intrigues mesquines, de factions sans grandeur, s'offraient au duc de Savoie, à la Sérénissime République, au roi Catholique pour leur recruter et leur conduire des soldats ; c'était le moment où la noblesse française s'enrôlait en foule sous les drapeaux de Lesdiguières pour aller défendre Charles-Emmanuel. Ce dégoût du présent, cette aspiration vers un meilleur avenir, ce besoin d'activité guerrière pouvaient trouver leur soulagement et leur satisfaction dans un grand mouvement européen contre l'islamisme. De même que, dans le monde physique, une force peut se transformer en une autre force, de même dans l'ordre social, il arrive maintes fois qu'un courant puissant change de direction, qu'une crise révolutionnaire, par exemple, aboutit à une guerre, un mouvement religieux à une révolution politique. La fièvre qui travaillait l'Europe et qui paraissait devoir éclater sous la forme d'une lutte entre les communions et les nationalités chrétiennes, pouvait aussi se manifester sous la forme d'une marche offensive de l'Occident contre l'Orient. Cette perspective, une fois qu'elle se serait emparée des imaginations et qu'elle aurait parlé aux convoitises, devait fournir un dérivatif immédiat aux ferments qui couvaient dans une grande partie du continent européen.

Mais si l'entente de la France et de la maison d'Autriche était capable d'imposer un désarmement aux ambitions et aux mécontentements dont l'Europe était agitée et de les faire tourner au profit de la chrétienté, que penser de la résistance que les Turcs étaient en état d'opposer à une coalition chrétienne ?

Pour l'empire des Osmanlis l'heure de la décadence avait suivi de près celle de l'apogée. A Sélim I<sup>er</sup> et à Soliman II avaient succédé des sultans à la fois incapables et féroces, sous lesquels le génie guerrier de l'Islam n'avait brillé que d'un éclat intermittent. Organisé pour la conquête, cet empire devait dépérir le jour où il ne pourrait plus s'accroître. Sa vaste étendue, qui le mettait en contact avec d'irréconciliables ennemis, divisait ses forces. La féodalité militaire (janissaires et sipahis), à laquelle il avait dû ses succès, était, comme tout le reste, dénaturée par la faveur et devenait aussi dangereuse pour ses maîtres que pour l'ennemi. Le traité de Sitvatorok (1606) avait mis fin à la suzeraineté que les sultans s'attribuaient sur les empereurs, affranchi de leur dépendance la Transylvanie et une partie de la Hongrie. Au moment où le Père Joseph se trouvait à Rome, la Porte poursuivait contre la Perse une campagne infructueuse, et le seul événement qui pût la consoler de son abaissement en face de ses ennemis d'Europe et d'Asie, était la victoire à la suite de laquelle elle avait replacé sur le trône de Moldavie Étienne Thomsa, qui en avait été chassé par les Cosaques. L'opportunité de l'entreprise paraissait donc encore plus grande au point de vue de la faiblesse dans la résistance que du concert dans l'attaque (1).

En dépit de sa prudence et de sa préoccupation dominante pour l'administration intérieure, Paul V ne put s'empêcher d'être frappé par la façon dont le projet lui était présenté; les chances que lui donnaient la faiblesse du Croissant et l'union des deux maisons dont la rivalité avait si longtemps troublé le monde, ne pouvaient être contestées; il était difficile aussi de ne pas le considérer comme un remède ou, tout au moins, comme une diversion aux maux de la chrétienté, soit que la lutte contre l'islamisme rapprochât les diverses communions chrétiennes, soit qu'elle donnât au catholicisme un ascendant qui préparerait son triomphe. Le souverain pontife ne put manquer aussi

(1) Hammer, *Histoire de l'empire ottoman*, trad. Hellert, t. VII et VIII; Ranke, *Die Osmanen u. die spanische Monarchie*.

d'être séduit par la grandeur du rôle réservé à la papauté. Le Père Joseph se crut autorisé à écrire que Paul V était entièrement disposé à favoriser l'entreprise. Et en effet le cardinal Borghèse promettait que son oncle déploierait, pour la faire réussir, tout son zèle apostolique, en ajoutant qu'il espérait que ce zèle serait mieux récompensé que par le passé. Les nonces allaient recevoir la mission de la patronner auprès des gouvernements où ils étaient accrédités et, pour commencer, on envoyait à ceux de Bohême et de Pologne l'ordre de seconder les efforts du duc de Nevers dans ces deux pays.

Ce n'était pas d'ailleurs avec le pape seulement que le Père Joseph avait traité à Rome. Il y avait recueilli aussi des agents de l'empereur et de l'archiduc Ferdinand de Graetz des assurances encourageantes. Il y avait rencontré un de ses frères en religion, probablement le Père Valeriano Magni, parti de Varsovie au mois de février 1617, avec la mission d'obtenir du Saint-Père l'approbation d'un ordre de chevalerie composé de princes et de seigneurs polonais, allemands, hongrois, transylvains, valaques et moldaves qui disposaient d'un fonds de deux millions et avaient réuni sur la frontière turque, sous prétexte de rétablir le roi de Pologne sur le trône de Suède, un corps de douze à quinze mille hommes. Ce capucin, exécutant l'ordre qu'il en avait reçu de son maître, s'était hâté de communiquer au Père Joseph ses instructions et de se concerter avec lui.

En revenant en France, le Père Joseph s'arrêta à Florence et à Turin pour solliciter le concours du grand-duc et du duc de Savoie. La marine toscane pouvait fournir un contingent important à une expédition maritime et ses fréquentes rencontres avec la marine ottomane, l'existence de l'ordre militaire de Saint-Étienne, spécialement fondé contre les Turcs (1), devaient rendre l'idée de croisade populaire dans les États du grand-duc. Celui-ci, toutefois, ne prit aucun engagement, mais, en rendant hommage à des sentiments et à des desseins dont il était instruit

(1) Voy. notamment Brantôme, éd. Lalanne. *Grands capitaines étrangers : le Grand Cosme de Médicis*, t. II, p. 18.



aurait pu cependant voyager autrement, car l'obédience du procureur de son ordre, qui lui permettait d'aller en France, en Italie, en Allemagne et de retourner à Rome devait comprendre aussi l'autorisation de voyager à cheval, comme l'obédience qui lui fut délivrée l'année suivante par le nonce Bentivoglio. Mais il ne suffisait pas au Père Joseph de ne jamais s'écarter de sa règle de sa propre autorité ; il n'usait encore des dispenses qui lui étaient accordées que dans la mesure où cela était absolument nécessaire.

Ce fut pour tromper la longueur et la fatigue de la route qu'il composa son poème épique de la *Turciade*. Ce titre dit assez qu'on y trouvera, quand M. l'abbé Dedouvres, qui l'a découvert, l'aura livré au public, les aspirations et les espérances dont l'auteur était plein (1).

Il était à la cour un peu avant le 7 juin 1617 (2). Il la trouvait dans une situation bien différente de celle où il l'avait laissée l'année précédente. Une révolution de palais (3) avait remplacé le favori de Marie de Médicis et ses créatures par le favori du roi et les anciens ministres de Henri IV, Villeroy, Jeannin, Puy-sieux. Richelieu qui, au sein des intrigues les plus mesquines, avait essayé de faire parler au pouvoir un langage plus fier, de lui faire prendre une attitude plus ferme, entraîné dans la disgrâce de la reine mère, avait suivi cette princesse à Blois et s'était retiré ensuite dans son diocèse. Le prince de Condé était en prison ; le duc de Nevers et les autres princes mécontents avaient obtenu l'oubli d'un passé dont ils étaient d'accord avec les nouveaux détenteurs du pouvoir pour faire peser toute la responsabilité sur la victime du coup d'État du 24 avril. Dans ce changement de personnes et, selon toute apparence, de système, il y avait pour le Père Joseph de quoi être déconcerté ; il ne le fut pas. Le projet qu'il avait été servir en Italie et la politique qui

(1) *Le Père Joseph du Tremblay. Notice biographique d'après le sieur de Hautebrèche. Essai bibliographique*, 1889, 47 p. C'est à la Barberine que M. l'abbé Dedouvres a fait cette découverte. Voy. *Le Père Joseph devant l'histoire (Ubi supra.)*

(2) « E giunto qui il P. Fr. Gioseppe... » Bentivoglio à Borghèse, 7 juin 1617.

(3) Assassinat du maréchal d'Ancre, 24 avril.

y était liée n'étaient pas réellement atteints par la substitution d'une coterie nouvelle et de politiques expérimentés à la coterie de la reine mère. Avec des ministres comme Villeroy, Jeannin, Puysieux, on pouvait être sûr que l'esprit du gouvernement resterait espagnol; quant au favori, en fait de politique, il n'en avait point d'autre que celle de consolider sa fortune, d'acquérir pour lui et les siens de grands établissements et d'empêcher le rapprochement du roi et de sa mère. Le retour du duc de Nevers à la cour ne pouvait que remettre en faveur une idée qui avait nécessairement souffert de son éloignement. Toute la question était de savoir si le nouveau gouvernement s'en tiendrait, dans ses rapports avec la maison d'Autriche, à la neutralité bienveillante du précédent, ou s'il irait jusqu'à une action commune avec elle. Comme avant son départ, le Père Joseph vit s'ouvrir devant lui toutes les portes : celles du roi, du favori, du conseil, celles de la Bastille même. Il trouva le moyen de communiquer avec le prince de Condé, qui y était renfermé, et le nonce le chargea de démentir auprès du prisonnier les bruits qui représentaient son prédécesseur, Ubaldini, comme l'ayant desservi et de l'assurer de la bienveillance du Saint-Père (1).

Il n'avait pas, à son retour, perdu un moment pour rendre compte au roi et au conseil des dispositions où il avait laissé le souverain pontife, des fondements qu'il avait jetés pour l'exécution du projet. Le mémoire qu'il remit au roi, sur sa demande, ne laisse rien à désirer à ceux qui, se dérochant à des préventions naturelles, voudront se rendre compte des chances d'une entreprise qu'il est certainement plus simple et assez tentant de condamner *a priori*. Aucune des circonstances qui la favorisent n'est passée sous silence : faiblesse de l'empire ottoman ; ferments de révolte qui couvent dans ses populations chrétiennes ; rassemblements militaires et maritimes formés sur la frontière valaque et dans la mer Adriatique et dirigés contre les Turcs plus encore que contre les Moscovites, les Suédois et les Vénitiens ; disposi-

(1) Dép. précitée de Bentivoglio à Borghèse, 7 juin 1617.

tions encourageantes en Afrique du patriarche d'Alexandrie, du négus d'Abyssinie et du roi de Congo, en Europe des Cosaques et des Tartares eux-mêmes, en Asie des Druses, tout ce qui menace de dislocation une domination répartie sur trois continents, mais ayant assez peu de solidité et de cohésion pour qu'on ait pu, avec justesse, la comparer à un campement, tout cela est noté avec une complaisance visible, mais avec des faits à l'appui. On apprend tout ce qui a été fait et tout ce qui reste à faire. Le Père Joseph, en effet, conclut en demandant au roi d'envoyer tout de suite, sans même attendre la paix d'Italie, des agents en Espagne, en Allemagne, en Pologne, en Turquie pour stimuler les bonnes volontés et établir entre les coopérateurs, États ou particuliers, le concert nécessaire.

Le nonce admirait l'ardeur qu'il déployait dans son entreprise. Dans cette ardeur, il n'y avait ni illusion sur les difficultés de sa tâche, ni présomption sur son influence, mais un besoin de sa nature et une foi légitime dans la puissance de la conviction et de la raison. Il stimulait la curie, le 14 juillet il pressait le cardinal Borghèse de faire ouvrir officiellement par le nonce la négociation. Auprès du roi il invoquait des révélations qui désignaient celui-ci comme le futur libérateur des Lieux-Saints, et le pieux monarque ouvrait une oreille crédule et ravie à ces exhortations et à ces prédictions. Il persuadait aussi le favori et son entourage. Non que ces esprits sans portée, ces cœurs sans courage fussent capables d'être séduits par les grands côtés de l'entreprise ni d'en affronter le péril, mais, au moment où l'anarchie intérieure et la situation troublée de l'Europe commençaient à l'embarasser, le duc de Luynes était tenté par l'avantage de se défaire d'une noblesse remuante avec laquelle il allait avoir à compter. L'élément sérieux du gouvernement se montrait, au contraire, plus rebelle à la propagande du capucin (1). Les vieux politiques, auxquels le favori était venu demander l'expérience et la considération qui lui manquaient, apparte-

(1) Puyzieux à Marquemont, 11 janv. 1618. [Lisez : 1619]. Ubaldini à Borghèse, 22 avril 1613.

naient à l'école des empiriques, qui n'est guère moins dangereuse que celle des doctrinaires; capables de rendre les plus grands services quand ils étaient dirigés par un homme comme Henri IV, ils ne savaient, livrés à eux-mêmes, que louvoyer entre les écueils et gouverner au jour le jour (1). Malgré leurs sympathies espagnoles, ils devaient hésiter à donner le coup de mort à l'alliance de la France et de l'empire ottoman, déjà si affaiblie, et à compromettre les intérêts économiques de leur pays en Orient, et il faut avouer qu'il n'avaient pas tort, du moment où ils ne croyaient pas à ce prix acheter le dénouement de la crise européenne. Le nonce n'hésitait pas d'ailleurs à attribuer à l'intérêt la froideur de Villeroy, qui tirait un gros revenu de nos consulats du Levant, en quoi vraisemblablement il calomniait un ministre dont la réputation d'intégrité était bien établie (2). Peut-être était-ce plutôt chez celui-ci jalousie de voir le chemin que pouvait faire, sous d'autres auspices que les siens, une idée qui était le développement d'une des siennes, car lui aussi, quelques années auparavant, s'efforçait d'amener la reine mère à proposer au pape une ligue entre le Saint-Siège, l'empereur, le roi Catholique et le roi Très-Christien pour la défense et la conservation du catholicisme. Cette ligue, il est vrai, devait être, dans sa pensée, purement religieuse (3); mais comment ne comprenait-il pas, ne fût-ce qu'en interrogeant ses souvenirs de vieux ligueur, qu'elle était fatalement destinée à devenir politique?... Les objections de ce groupe ministériel, dont le chef allait bientôt disparaître (4), n'allaient pas d'ailleurs jusqu'à une hostilité déclarée : il reconnaissait que l'alliance de la France avec le Grand Seigneur semblait nous avoir porté malheur.

(1) « ... timidité naturelle de... Villeroy, qui avoit toujours gouverné de sorte que, cedant aux orages, il s'estoit laissé plutôt conduire aux affaires qu'il ne les avoit conduites... » *Mém. de Richelieu*, I, p. 127.

(2) Zorzi au doge. Paris, 20 nov. 1617. *Filze*.

(3) « ... Se fatigaba mucho Villeroy per encaminar a la Reyna propusiese al Papa una liga, etc... puramente de religion y no de estados... » Inigo de Cardenas à Philippe III. Paris, 5 juin 1614. *Simancas*.

(4) Villeroy mourut le 12 novembre 1617.

Malgré cette opposition plus ou moins dissimulée, le Père Joseph avait lieu de s'applaudir des résultats de la campagne qu'il venait de mener de concert avec le nonce et le duc de Nevers. Le roi avait solennellement approuvé l'initiative prise par ce dernier, chargé le duc de Monteleone, ambassadeur d'Espagne, de faire part de ses intentions au gouvernement de Madrid et prié le nonce Bentivoglio de les communiquer à ses collègues de Prague, de Varsovie et de Cologne. Il faisait les frais de la mission de deux agents de Charles de Gonzague, envoyés l'un en Allemagne et en Pologne, l'autre à Rome et en Grèce. Le premier s'appelait Olivier de Marconnet, le second Châteaurenaud. Peu de temps auparavant, un autre émissaire cherchait à obtenir l'adhésion du duc de Bavière, des électeurs de Cologne, de Mayence et de Trèves, de l'archiduc Léopold et de la noblesse allemande de la région rhénane. Son nom nous est resté inconnu; nous savons seulement qu'il avait été choisi de façon à trouver crédit auprès de ceux qu'il était chargé de gagner. Marconnet emportait des lettres de Bentivoglio pour ses collègues de Prague et de Varsovie et devait être secondé par d'obscurs auxiliaires, probablement recrutés par les soins du Père Joseph et au sein de son ordre (1).

Tout en cherchant à obtenir l'intérêt et l'appui des puissances catholiques, les promoteurs de l'entreprise devaient se préoccuper de créer et d'organiser des ressources pécuniaires et une force militaire indépendantes. C'était le meilleur moyen de rendre efficaces les appels qu'ils allaient adresser à l'Europe, car c'est toujours aux entreprises qui font preuve de vitalité et d'avenir que vont les secours du dehors. Nous avons déjà dit combien les circonstances étaient favorables au recrutement d'une armée de volontaires. L'Europe était encore ébranlée par la longue rivalité de la France et de la maison d'Autriche, par les préparatifs militaires de Henri IV, par les guerres de religion, par celles qu'avaient suscitées les successions de Suède et

(1) Le P. Joseph à Borghèse, 13 sept. 1616. Arch. Borghèse.

*tienne* (1). Nous avons encore le registre original où les premiers adhérents ont inscrit leurs noms et leurs souscriptions; le montant de ces souscriptions correspond au rang des adhérents dans l'association. Le 29 septembre 1617, jour de saint Michel, l'un des patrons de l'œuvre, Charles de Gonzague s'inscrivait pour 300 000 livres, immédiatement après la reine mère qui ouvrait la liste avec une souscription de 1 200 000 livres. Les grands prieurs devaient en donner 30 000 et commander à quatre-vingts compagnies d'infanterie. La souscription des grands-croix était fixée à 7500 livres et l'effectif placé sous leur commandement à vingt compagnies formant quatre régiments. Les commandeurs versaient 3000 livres et étaient appelés au commandement de cinq compagnies. Aux chevaliers on demandait 900 livres et on donnait une compagnie.

Au moment où le duc de Nevers recueillait ces premières adhésions, l'organisation de la Milice chrétienne était loin d'être arrêtée, son but seul était défini : ce but, c'était, d'après la déclaration du fondateur lui-même, une entreprise dirigée, sous les auspices du pape et du roi Très-Christien, contre l'ennemi commun de la chrétienté. Le sentiment qui avait inspiré le duc de Nevers était trop répandu pour ne pas enfanter ailleurs qu'en France des fondations analogues. Ce sentiment, c'était un catholicisme exalté et militant, aussi porté à servir la cause de la contre-réformation qu'à combattre les infidèles. Aussi ne faut-il pas hésiter à rapprocher de la Milice chrétienne certaines associations qui se fondèrent ou essayèrent de se fonder à la même époque, bien qu'elles ne se soient pas donné pour but l'expulsion des Turcs. C'est ainsi qu'on peut rapporter au même esprit la tentative faite en 1619 et 1620, sous le patronage de l'empereur, par un secrétaire de la chambre impériale, Arnoldinus de Klarstein, pour lever et entretenir, à l'aide de contributions volontaires, une armée capable d'assurer à Ferdinand II la supé-

(1) « . . . . dove prima... s'intitulavano cavaglieri della Madre di Dio, hora si fan nominare cavagl. della Militia christiana... » 13 mars 1619. Bibl. de Carpentras. *Mercure français*, V, 225.

riorité sur ses adversaires (1). La Milice chrétienne elle-même dut son développement à une fusion entre l'association fondée par le duc de Nevers et deux associations du même genre créées, l'une en Italie par les trois frères Pierre, Jean-Baptiste et Bernardin Petrigiani Sforza, l'autre en Allemagne par le comte Michel-Adolphe d'Althan. L'union de ces personnages avec le duc de Nevers, l'introduction des membres étrangers qu'ils amenèrent à leur suite, donnèrent à l'ordre un caractère cosmopolite aussi conforme à son esprit qu'indispensable à son développement et nécessitèrent sa division en trois langues ou régions : la région orientale (Germanie, Hongrie et Pologne), dirigée par le comte d'Althan (2), la région méridionale (Italie et Espagne), administrée par les frères Sforza, et la région occidentale, composée de la France, de la Flandre et de la Lorraine et à la tête de laquelle fut le duc de Nevers (3). L'union des fondateurs fut scellée le 17 novembre 1618 à Olmütz, capitale de la Moravie, et l'ordre définitivement érigé à Vienne en Autriche le 8 mars 1619 (4). Il comprenait deux classes de membres : des dignitaires (grands prieurs, grands-croix, commandeurs) dont le nombre était limité, des chevaliers, confrères et soldats, qu'on devait recevoir en aussi grand nombre qu'il s'en présenterait. Son but, tel qu'il résulte des statuts et du serment imposé aux membres, était d'établir et de maintenir la concorde au sein de la république chrétienne, de travailler à son extension, de la défendre contre les infidèles, de délivrer les chrétiens qui gémissaient sous leur joug. Ce programme, on le voit, se prêtait également à une croisade et à une intervention militaire dans la lutte dont l'Allemagne était le théâtre. Dès qu'ils eurent tenu leur premier cha-

(1) Gindely, I, 365-67; Härter, *Geschichte des Kaisers Ferdinands II.*

(2) C'est évidemment dans ce groupe qu'entrèrent les rassemblements militaires formés dès 1616 en Pologne, et signalés par le mémoire du Père Joseph.

(3) Liste des grands-croix, commandeurs et chevaliers entrés en l'ordre de la Milice chrétienne au détroit occidental. — Un discorso intorno l'incremento dell'ordine portato dal s. Pasqualino Pastrorichi. 1622. Bibl. nat. Mss.

(4) « Catalogo de prencipi et cavaglieri ch' hanno preso la croce a Vienna il venerdì otto di marzo 1619 presenti o absenti qual è stato mandato a Roma da Mgr. noncio. » Bibl. de Carpentras, Coll. Peirese, cxxv f° 217. *Mercure français*, V.

pitre, les fondateurs envoyèrent des ambassadeurs à toutes les grandes puissances et sollicitèrent l'approbation pontificale (1).

Reportons maintenant notre attention sur l'accueil que le projet de croisade recevait des divers cabinets européens auxquels il était présenté. Tout en le prenant sous son patronage, le gouvernement français entendait s'effacer derrière le duc de Nevers et le Saint-Siège, et ne pas assumer publiquement le rôle d'organisateur d'une coalition contre les Turcs. Il pressait donc le pape de prendre en main l'organisation de la croisade. On ne lui demandait pas de participer d'une façon active aux opérations militaires, mais de présider aux négociations et à l'entente qui s'engageraient et s'établiraient entre les représentants des diverses puissances, accrédités auprès de lui, sur le moment et les points de l'attaque, sur les contingents respectifs et le partage des conquêtes. En fixant à Rome le centre des négociations, on ne renonçait ni à l'action isolée et concertée des nonces, ni à la propagande occulte des agents français.

Le Saint-Père ne refusa pas de répondre à l'appel de la France, mais il mit quelque lenteur à le faire, car ce ne fut pas avant le mois de février 1618 qu'il donna à ses nonces l'ordre d'aborder officiellement la question (2). Non qu'il méconnût la portée de l'entreprise ni les circonstances qui la rendaient opportune (3), mais, tant que l'Italie n'était pas pacifiée, ses préoccupations de prince italien l'empêchaient de se donner sans réserve à son rôle de chef de la catholicité. Or, au moment où le pouvoir passait des mains du favori de la reine mère dans celles du favori du roi, le gouverneur du Milanais, don Pedro de Tolède reprenait les hostilités contre le duc de Savoie, et investissait

(1) Sur les premiers développements de l'ordre. voy. les instructions données au s<sup>r</sup> de Montereau par M. de Nevers par lui envoyé vers l'empereur pour les affaires et avancement de l'ordre de la Milice chrétienne. [1619]. Bibl. nat. France 17831.

(2) Bentivoglio à [Borghèse]. Paris 9 mai 1618. Le nonce de Gratz à [Borghèse]. Gratz, 5 mars 1618. Arch. Borghèse.

(3) « ... potrebbe ora agevolarla la stretta parentela ch' è fra le medesime corone e la congiuntura di tante armi pronte... » Borghèse à Bentivoglio. Rome 3 août 1617. *Correspondance de Bentivoglio* p. p. Steffani.



Monsieur  
 Je suis bien  
 le croy que  
 animal. J'ay  
 en a nouvelle  
 avec bonne  
 moyen de non  
 pour l'edat  
 raisons. Je vous  
 de medus, le  
 et able per se  
 ces longneues  
 temoigne une  
 ferme de but

vous en  
 se voye  
 informer  
 et qui s'en

affaires et quelq  
 porteur que  
 est bon car a  
 principaux de  
 leurs Luncheon

Tous ces seruu  
 de Roullac  
 arrivee, Vous  
 des a l'abod:  
 faire espondre  
 nombre de ceux  
 telle, que vous  
 pournequils a  
 mais car ce  
 apres cela en  
 unay l'air des  
 porte a France  
 tout ontie: pou  
 bunte aux rics  
 M. le C. de  
 quel edoit pas  
 J'ay enuoye le  
 le conuue

Les autres ordres y pourroient estre veus. et ce qui  
mest ce ferat donner de gout aux Seigneurs  
et les Cours qui pretendent de estre de laire de  
lesquels ausy auroyent cette exclusion de sagreer  
et amis ont ruge quil eust a propos que le  
portat le dire qu'avecques nous, et apres un  
es les cornettes de cette Cour, et ce quil eussent  
y ruge avec des communs amis plus a propos de  
paravant la bonne reputation de le dire par la  
e l'ont pris, de sorte qu'il auroit huy le dire en est  
es a choisir de entre les plus honnests gens,  
et esperance de meiner quelque part honnests  
reputent un peu. cest la crainte de demeurer  
antiques. Je croy a propos vous mander au  
es presentes; et le Car. de Paris est her  
e le dire et approuve fort que le dit venen y  
roy estime que rien ne peut fermer plus la  
one de que les Chevaliers de le dire du roy.  
sont este vers R. de Vill car nous scauons  
igne et le chemin estoit dangereux.  
et luy, ayant veu son retour a Breigny,  
avons luy en cuines, quil se rende la.



nen lau

requieren

Salude

Vons le

mareschal

fus. ette

quante

de uide

urte:

code de

ocafens

mer et pa

1

Vercell, qui capitulait le 25 juillet 1617. Le traité de Madrid (26 septembre) n'avait pas mis fin à la guerre, et ce ne fut que dans l'été de 1618 que la paix fut assurée par la restitution de Vercell à Charles-Emmanuel et le désarmement du gouverneur de Milan.

Les instances de Châteaurenaud, arrivé à Rome le 18 décembre 1617, triomphèrent enfin des hésitations de la curie et, dans les premiers mois de 1618, les nonces de Paris, de Madrid, de Varsovie, de Prague, de Trèves, de Mayence, de Cologne et de Turin étaient spécialement accrédités pour solliciter l'adhésion et le concours des puissances auprès desquelles ils résidaient. En annonçant cette nouvelle à Bentivoglio, le cardinal-neveu s'étonnait que le roi Très-Chrétien, qui se montrait si zélé pour l'entreprise, n'eût pas encore fait savoir directement au Saint-Père sa résolution d'y prendre part. Châteaurenaud s'était bien porté garant de cette résolution, mais il ne représentait à Rome que le duc de Nevers, et le langage de l'ambassadeur de France, Marquemont, loin de donner de l'autorité à Châteaurenaud, empêchait de prendre tout à fait au sérieux ce que celui-ci témoignait des sentiments et des intentions du roi (1). Au moment même où la curie exprimait sa surprise à cet égard, le gouvernement français se décidait à rompre le silence qu'il avait gardé jusque-là. A la suite d'un conseil de cabinet où le duc de Nevers et le Père Joseph avaient été appelés et où, sous leur influence, les sympathies déjà acquises au projet s'étaient accentuées, Marquemont recevait l'ordre d'ouvrir officiellement la négociation (2).

La France ne pouvait s'engager plus avant sans avoir l'Espagne à ses côtés. D'une part, c'était la seule garantie que celle-ci ne profiterait pas de l'initiative de sa rivale pour la desservir et la supplanter à Constantinople; de l'autre, son influence

(1) Borghèse au nonce de Paris. Rome, 10 février 1618. *Corresp. de Bentivoglio* p. p. Steffani, n° 990.

(2) Bentivoglio à Borghèse. Paris, 28 février 1618. Nevers à Borghèse, 3 mars 1618. Arch. Borghèse.

et ses intérêts dans la Méditerranée, sa puissance maritime lui assignaient dans l'entreprise une part prépondérante. Or, l'accord des deux pays dans cette œuvre commune entraînait une entente sur toutes les questions européennes, un désintéressement réciproque, l'oubli des vieux griefs, l'abandon d'une ancienne rivalité. Pouvait-on s'attendre à une rupture si complète avec le passé?... L'obstacle, du moins, ne paraissait pas devoir venir de la France. A la vérité, Luynes et sa coterie n'offraient pas à l'Espagne autant de garanties que la reine mère, et parfois il était tenté de tirer parti des embarras de la maison d'Autriche; mais, entouré par les partisans de l'alliance espagnole qui lui en imposaient par leur expérience et leur réputation, inquiet à bon droit du caractère précaire de la tranquillité intérieure, absorbé par le souci de ses intérêts privés, il s'accommodait au courant qui entraînait nos hommes d'État et une notable partie de l'opinion vers la paix et vers l'Espagne. Les sacrifices de la reine mère, puis du favori, à la nécessité et au sentiment public n'avaient pu, toutefois, aller jusqu'à l'abandon sans réserve de nos alliés, ni empêcher des manifestations contraires de l'opinion, ni obtenir de l'Espagne les mêmes ménagements. La France avait senti, avec plus d'amertume qu'elle ne l'avait laissé paraître, l'humiliation de se voir enlever par son ancienne rivale la médiation qui devait lui procurer l'honneur de rétablir la paix en Italie. Les adversaires de l'Espagne, le duc de Savoie, la république de Venise, étaient populaires dans notre pays (1). Au commencement de juin 1617, sous l'impression du passage de Lesdiguières au delà des monts et de l'enrôlement d'une foule de volontaires français sous les drapeaux de Charles-Emmanuel, les rapports des deux États s'étaient aigris au point de faire craindre une rupture. Depuis, la situation s'était détendue et permettait d'espérer un rapprochement au profit de l'entreprise (2).

(1) Contarini au doge. Paris, 10 mai 1618. *Filze*. Voy. aussi note de l'ambassadeur du roi Très-Christien au roi d'Espagne. Simancas K 1431, n° 78.

(2) «... come le cose erano inacerbite et in termine di rompersi fra Francia e

Toutefois, ni la défiance inhérente à des relations où la bonne volonté n'était pas égale des deux parts, ni le désir de la France de dissimuler son initiative, ne permettaient à celle-ci de faire des ouvertures à Madrid (1). C'était le rôle et le devoir du Saint-Siège. Pour aller, en son nom, demander au gouvernement de Philippe III la confiance sans réserve, le loyal concours indispensable au succès, le Père Joseph et le duc de Nevers songèrent à un capucin. Le premier désigna le Père Diego della Marca, attaché aux missions de Savoie, déjà bien instruit de la question et, à son défaut, le Père Hyacinthe de Casal. Charles de Gonzague et le Père Joseph prièrent Bentivoglio de demander au pape l'un de ces deux religieux, qui devrait, avant d'accomplir sa mission, venir recevoir les instructions de notre capucin (2). Mais n'était-il pas préférable de se servir du Père Joseph lui-même ? C'est ce que pensa le gouvernement français, qui prenait l'affaire de plus en plus à cœur (3). Le capucin ne devait être en apparence que l'agent du nonce, mais il emportait des lettres de recommandation du roi, de la reine régnante, de Monteleone pour Philippe III, pour la princesse des Asturies, pour les ministres et il devait trouver un auxiliaire dans notre ambassadeur en Espagne (4).

Le 13 avril 1618, il demandait au pape de bénir son voyage et au cardinal Borghèse de seconder ses efforts (5). L'appui qu'il sollicitait consistait à recommander son œuvre et sa personne au nonce de Madrid, au cardinal duc de Lerme, au duc d'Uceda, au confesseur, le Père Luys de Alliaga, tout-puissants conseillers du roi Catholique, à obtenir de l'Espagne pour son ambassadeur à Rome, en vue d'un concert avec le représentant de la

Spagna..... » Le Père Joseph à Borghèse, 13 septembre 1617. Arch. Borghèse.

(1) Bentivoglio à Borghèse, 14 avril 1618.

(2) Bentivoglio à Borghèse. Paris, 29 mars 1618. *Correspondance de Bentivoglio*, n° 1030.

(3) Bentivoglio à Borghèse, 14 avril 1618. *Ibid.* n° 1058.

(4) Le nonce Bentivoglio à Borghèse, 28 mars et 14 avril 1618. Borghèse au nonce de Madrid. Rome, 1<sup>er</sup> mai 1618. Arch. Borghèse. Louis XIII à la princesse des Asturies, mai 1618. Franç. 3722 f° 25. Puyieux à Marquemont, 25 avril 1618.

(5) Le P. Joseph à Paul V et à Borghèse. Paris, 13 avril 1618. Arch. Borghèse.

France, des pouvoirs analogues à ceux dont jouissait déjà ce dernier, à lui accorder à lui-même une obédience d'une durée illimitée et à envoyer dans la péninsule le Père Diego della Marca pour le remplacer et continuer ses efforts quand il la quitterait. En même temps il pria le nonce d'appeler l'attention du Saint-Père sur la diète qui devait se réunir au mois de mai à Ratisbonne, comme sur une occasion favorable pour faire agir auprès des princes catholiques les nonces de Prague et de Cologne; enfin, il fallait profiter de la présence d'un ambassadeur persan à Madrid pour encourager Shah-Abbas à continuer les hostilités contre le Grand Seigneur (1). Le 18 avril, notre capucin quittait Paris. Il apprit en route la grave maladie de sa fille spirituelle, Antoinette d'Orléans. Malgré toute sa diligence, il n'arriva à Poitiers qu'après la mort de cette princesse (25 avril). Il y fut retenu jusqu'au mois de juillet par une indisposition, par les périls que la disparition d'Antoinette fit courir à l'œuvre naissante de réforme religieuse entreprise par elle et par lui, et par l'ordre d'attendre, pour continuer son voyage, la restitution de Verceil (2). Cette restitution, qui eut lieu au milieu de juin et qui fut suivie du désarmement opéré par le duc de Feria et de l'amnistie accordée par le duc de Mantoue à ses sujets rebelles, écartait un risque de conflit entre la France et l'Espagne et permettait au Saint-Siège de tourner toute son attention sur l'Orient. Malheureusement la sécurité résultant de la pacification de l'Italie était d'avance ébranlée par la découverte d'une conspiration contre Venise, à laquelle le gouvernement espagnol était, il est vrai, resté étranger, mais où il ne pouvait manquer d'être compromis, surtout dans le premier moment, par la complicité de son représentant auprès de la république, le marquis de Bedmar, et celle du vice-roi de Naples, le duc d'Ossuna (3).

(1) Le P. Joseph au pape et au card. Borghèse. Paris, 13 avril 1618. Arch. Borghèse. Bentivoglio à Borghèse, 14 avril 1618. *Ubi supra*.

(2) Le P. Joseph au cardinal de Sainte-Suzanne, 2 juillet [1618]. Arch. Borghèse. Bentivoglio à Borghèse. Paris, 6 juin et 28 juillet 1618. *Corresp. de Bentivoglio*, n<sup>os</sup> 1183, 1254.

(3) Voy. L. Ranke, *Ueber die Verschwörung gegen Venedig im Jahre 1618*.



C'était de mauvais augure pour le succès de la tâche que le Père Joseph allait poursuivre au delà des Pyrénées. Il en jugeait ainsi quand il écrivait : « Quand au grand affaire, toute la chrétienté y est entièrement disposée... Les seuls Espagnols tiennent le monde en échec et arrêtent ce bon œuvre et disposent la chrétienté de se trouver enveloppée en de prochaines guerres, plus périlleuses qu'aucune que nos pères aient vue cy devant et desquelles nos enfants ne verront pas la fin... Il s'est découvert depuis peu un dessein qu'ils avaient sur Venise, qui est la plus prodigieuse chose qui se puisse imaginer (1)... » Les événements allaient le rendre prophète plus encore qu'il ne pensait, car, peu de temps après que cette lettre était écrite, la défenestration de Prague (23 mai) donnait le signal de la guerre de Trente ans.

A d'autres égards aussi, la mission du Père Joseph commençait sous de fâcheux auspices. Le Saint-Père accordait bien à cette mission l'appui demandé par Bentivoglio, mais c'était d'assez mauvaise grâce. Il déclarait qu'elle n'était pas indispensable et qu'on aurait pu s'en tenir à faire traiter l'affaire à Rome par les représentants des puissances catholiques (2); il trouvait superflu d'envoyer le Père Diego della Marca en Espagne (3); il faisait remarquer ironiquement que le bruit qu'on avait fait en France autour du projet ne permettait pas, suivant le désir qui s'y manifestait, d'en dissimuler l'origine (4); il laissait percer sa mauvaise humeur contre les enthousiastes du parti qu'il appelait des imprudents; au fond de cette mauvaise volonté mal dissimulée, Marquemont reconnaissait l'influence de l'Espagne, jalouse de l'initiative de la France (5).

(1) Le P. Joseph à sa mère. Voy. les doutes exprimés par Marquemont sur la réalité de la conspiration dans une lettre au roi. Rome 21 mai 1618. Aff. étrang., Rome xxvi.

(2) Marquemont au roi. Rome, 2 mai 1618. Bienne 353 f. 62.

(3) Borghèse à Bentivoglio, Rome, 1<sup>er</sup> mai 1610.

(4) *Ibid.* et Borghèse au nonce de Madrid. Rome, mai 1618. Arch. Borghèse.

(5) Dép. précitée de Marquemont. Dép. de Marquemont au roi. Rome, 28 juin 1618. Aff. étrang. Rome xxvi. *Correspondance de Bentivoglio*, II, n<sup>o</sup> 1166.

On pouvait reconnaître la même influence dans le langage du nonce de Madrid, qui déclarait l'entreprise aussi impraticable que louable en principe (1). Du reste, ce n'est pas seulement par une voie indirecte que nous sommes instruits des sentiments du gouvernement espagnol. Dès le 4 août 1617, Monteleone avait annoncé à sa cour que le duc de Nevers poursuivait la ruine de l'empire ottoman, que son dessein, présenté à Rome par un religieux capucin, y avait été embrassé avec ardeur, que la faveur et l'appui du roi et de ses ministres lui étaient acquis et qu'un membre de l'Oratoire allait partir pour en entretenir le roi Catholique et lui demander son concours. L'ambassadeur joignait à sa dépêche un exposé du duc de Nevers, la liste des premiers souscripteurs de l'ordre de la Milice chrétienne et l'engagement de la reine mère. Saisi de cette communication, le conseil d'État fut d'avis de ne pas prendre une décision définitive avant l'arrivée de l'émissaire annoncé, et Philippe III adopta cet avis; mais les sentiments de défiance et de dédain que la délibération mit au jour ne laissent aucun doute sur le sens de cet ajournement (2). Le conseil ne jugeait pas plus favorablement le projet au mois d'avril 1618, quand Monteleone annonçait (3) le prochain départ du Père Joseph, et cependant l'ambassadeur n'avait rien négligé pour ménager à l'œuvre et à la personne de ce dernier un accueil favorable. Il le présentait dans ses lettres au roi et au secrétaire d'État, Juan de Ciriça, comme le véritable inspirateur de l'affaire, comme un homme de vertu et de talent, comme un religieux jouissant d'un grand crédit dans le siècle, conduit en Espagne par le zèle de la gloire de Dieu, incapable de se servir de cet intérêt sacré pour dissimuler des arrière-pensées politiques, digne enfin de la plus entière confiance (4). Quant à son œuvre, Monteleone déclarait qu'elle

(1) Le nonce de Madrid à Borghèse. 13 septembre et 14 décembre 1617, 13 mai et 1<sup>er</sup> juillet 1618. Arch. Borghèse.

(2) El consejo de Stado a 24 de octob. 1617 sobre lo que ha escrito el duque de Monteleone del intento del duque de Nibers. Simancas K 1430, n<sup>o</sup> 78.

(3) Monteleone à Philippe III. Paris, 30 avril 1618. Simancas K 1613, 1474 n<sup>o</sup> 93.

(4) «... Fray Joseph de Paris que fue a Roma a disponer sobre ello a Su San-

pouvait, selon toutes les apparences, compter sur la sympathie et le dévouement des ministres et du roi qui, sans lui avoir donné lui-même sa mission, y applaudissait et en espérait beaucoup. Monteleone prenait l'affaire tant à cœur qu'il envoyait en Espagne son confesseur, le Père Luigi de Vera, pour y seconder le Père Joseph de son influence (1). Mais le gouvernement de Madrid partageait si peu son enthousiasme, qu'il le blâmait d'avoir accordé son patronage à une proposition chimérique et encore plus inopportune (2).

La France n'avait plus qu'à attendre les résultats de la mission du Père Joseph et de la campagne diplomatique engagée par le Saint-Siège. Les critiques que Paul V mêlait à son approbation, l'attitude réservée de l'Espagne ne donnaient pas grand espoir au gouvernement français. Il approuva donc l'idée de Marquemont de garder le silence sur ce sujet jusqu'à ce que le pape y revint (3). La confiance du duc de Nevers lui-même était ébranlée par les troubles de Bohême (4).

Le découragement avait-il gagné aussi le Père Joseph? Était-il encore soutenu par l'espérance ou croyait-il seulement qu'il allait remplir un devoir stérile?

Ce qui dominait en lui quand, au mois de juillet 1618, il se remit en route, c'était la confiance. Non qu'il se fit illusion sur les difficultés de sa tâche (5); il se rendait compte des mille traverses que les événements pouvaient jeter entre son but et

tidad y volvio cerca de un anno ha aqui para continuar los officios que tenia empecados... val con algun temor deque no sea tenido por hombre quilleve segundas intenciones, por los ordinarios recelos que il estado caussa, y, por lo que en todo el tiempo que le he tiacado he podido conocer de su celo y religion, me parece que nos es hombre de essa calidad porque de mas de la que tiene en quanto a mundo que es de harta estimacion esta tenido comunamente por hombre de mucha virtud y de exemplar vida y, a mi parecer, a esto solo le mueve desser di la gloria de Dios. » Simancas K 1474, n° 114.

(1) Monteleone à Juan de Cirica. Paris, 25 mai 1618. Simancas K 1474, n° 114.

(2) Consulte du 31 mai 1618. Simancas K 1431 n° 16.

(3) Le roi à Marquemont. Paris, 8 mai et 5 juin 1618. Brienne 353 f° 69 v°.

(4) Bentivoglio à Borghèse. Paris, 28 juillet 1618. *Cor. de Bentivoglio*, II, n° 1254.

(5) « Ho sempre inteso dal sud. cappuccino che'l Re di Spagna sapeva molto bene il vostro disegno di Levante, ma che voi non sapete il suo. » Siri, IV, 493. Le P. Joseph à Borghèse, 13 avril 1618. Arch. Borghèse.

lui (1). Avec cette intuition de l'avenir qui comptait au nombre de ses dons les plus remarquables, il voyait l'Europe enveloppée dans un conflit qui, à sa naissance, ne semblait mettre en jeu que la liberté religieuse et les droits politiques des Bohémiens. Il connaissait la solidarité de nos huguenots avec les protestants étrangers et particulièrement avec ceux d'Allemagne. Il avait éventé et révélé au pape, l'année précédente, le plan et les menées du duc de Bouillon, de l'électeur palatin et de leurs coreligionnaires au sujet de la succession impériale. Il considérait le souverain de Sedan comme un intrigant profond, habile et dangereux. Depuis trois mois, il avait dans les mains les preuves des efforts faits auprès du roi pour le décider à combattre la candidature de l'archiduc Ferdinand de Styrie et à favoriser celle de Maximilien de Bavière, qui, étant sans enfant, aplanirait la voie à un autre prétendant. Il combattait cette tentative, dont le succès aurait fait de Louis XIII un adversaire, peut-être un compétiteur de la maison d'Autriche à la couronne impériale; il le poussait, au contraire, à prendre entre l'empereur et les protestants le rôle de médiateur ou tout au moins à n'accorder à ces derniers aucun encouragement (2).

Si l'espoir l'emportait encore dans l'âme du Père Joseph sur tous les sentiments qui se la disputaient, ce n'était donc pas faute de clairvoyance; mais, par un heureux privilège, la clairvoyance n'affaiblissait chez lui ni la résolution ni l'activité. Les troubles que son projet avait en partie pour but de prévenir avaient éclaté; il fallait les localiser, puis les étouffer et, en attendant, arrêter le plan de la grande entreprise qui devait en empêcher le retour. Fort du principe supérieur auquel il rapportait sa conduite (3), de l'empire qu'il était habitué à exercer sur

(1) « La quale puo da mille accidenti venire interrotta se... » Le P. Joseph a Borghèse, 13 avril 1618. Arch. Borghèse.

(2) Le P. Joseph au cardinal de Sainte-Susanne, juillet 1618. Arch. Borghèse. Cf. la lettre de Bouillon au roi du 24 déc. 1619 dans *Merc. franç.*, VI, 371 et l'opinion de Richelieu sur Bouillon dans *Mém.*, I, 189, 190. Gindely, I, 192.

(3) ... che ha, si puo dire, lo spirito di Dio per muovere quest'impresa. » Bentivoglio à Borghèse. Paris, 14 avril 1618. Arch. Borghèse.

les autres, il se flattait de faire comprendre aux conseillers de Philippe III la portée pacifique de l'œuvre dont il s'était fait l'apôtre, de les arracher à la préoccupation exclusive du danger qui menaçait la branche allemande des Habsbourgs pour leur faire adopter, en même temps que les mesures les plus propres à comprimer l'insurrection, un esprit et une direction politiques dénouant, par l'accord des deux maisons rivales et par un grand mouvement religieux et guerrier contre l'islamisme, la crise qui travaillait la chrétienté. Ce qui le confirmait dans cet espoir, c'était précisément la gravité du soulèvement de la Bohême, c'était les intrigues du parti protestant, ses efforts pour commettre le gouvernement français avec la maison d'Autriche. L'Espagne pourrait-elle se refuser à comprendre que le Père Joseph lui apportait le choix entre une union plus intime avec la France et son hostilité? Que, si notre pays ne trouvait pas au delà des Pyrénées un désintéressement égal au sien, il pourrait bien revenir à sa politique traditionnelle et céder aux avances des protestants? Or on ne pouvait à Madrid fournir un gage moins équivoque du prix qu'on attachait à des relations cordiales avec ses voisins, des sacrifices qu'on était résigné à y faire qu'en entrant, de concert avec eux, dans une entreprise incompatible avec la politique provocante et agressive dont nos alliés, le duc de Savoie et la Sérénissime République, avaient failli être victimes. C'est en lui présentant sa proposition sous cet aspect, c'est en lui faisant sentir cette redoutable alternative que le Père Joseph devait convier le roi Catholique à suivre son gendre le roi Très-Christien dans la voie ouverte par ce dernier et à autoriser ses représentants à Rome et à Paris à entamer à ce sujet une véritable négociation, sauf à ajourner les opérations communes au temps où la rébellion serait étouffée. Quant aux autres puissances chrétiennes, plus portées, dans une pareille aventure, à se suivre qu'à se devancer et dont l'attention paraissait devoir être absorbée par les événements de l'Europe cen-

(1) Le Père Joseph à un destinataire inconnu, 18 décembre 1617. *Ibid.* Le même au cardinal de Sainte-Susanne, juillet 1618.

trale, c'est de la papauté surtout qu'il attendait l'impulsion énergique nécessaire pour triompher de leurs hésitations. Peu de temps avant l'explosion des troubles de Bohême, il rappelait au cardinal Borghèse que l'occasion est chauve, qu'il ne fallait pas la laisser échapper ; que de nouveaux incidents pouvaient remettre en question la paix, maintenant assurée en Italie, il le pressait d'appliquer en cette circonstance le *compelle intrare* de la parabole évangélique (1).

Le Père Joseph arriva à Madrid vers le milieu d'août (2). Il y avait été précédé, nous l'avons dit, par le Père Luigi de Vera (3) et il était accompagné par deux de ses frères en religion, le Père Romain et le frère Zénon de Guingamp. Dès le mois de mai, le nonce avait reçu pour instruction de le seconder auprès du cardinal-duc de Lerme, du duc d'Uceda et du confesseur du roi Catholique (4). Fort de ces appuis, présenté par l'ambassadeur de France, accrédité par le roi et la reine régnante, il ne pouvait manquer d'être bien accueilli, mais, s'il n'eut qu'à se louer des égards rendus à sa personne, eut-il lieu de se féliciter autant de son voyage au point de vue du grand intérêt qui le lui avait fait entreprendre ?

L'entente cordiale, dont il venait faire valoir les avantages et solliciter une nouvelle et éclatante manifestation, ne rencontrait pas à Madrid des adversaires systématiques. Par suite des mêmes nécessités et des mêmes calculs, le tout-puissant favori de Philippe III ne répugnait pas moins que le favori de Louis XIII à une politique active, militante et résolument nationale. Il se rendait compte des ménagements dont le corps

(1) Le Père Joseph à Borghèse, Paris, 13 avril 1618. Arch. Borghèse.

(2) « ... Je suis arrivé en bonne santé au lieu où j'estime que sa sainte volonté m'appellait, d'où j'espère partir vers le commencement d'octobre... » Épitres mss. du Père Joseph écrites à plume volante, 23 août 1618. Arch. du Calvaire. Marquemont au roi. Rome, 18 septembre 1618.

(3) Le Père Joseph au card. de Sainte-Susanne, juillet 1618. *Ubi supra*. Bentivoglio à Borghèse. Paris, 9 mai et 6 juin 1618. *Corresp. de Bentivoglio* nos 1130, 1183.

(4) Borghèse au nonce d'Espagne. Rome 1<sup>er</sup> mai 1618. Lettres de créance du nonce d'Espagne pour le cardinal de Lerme, le duc d'Uceda et le confesseur du roi. 1<sup>er</sup> mai 1618. Arch. Borghèse.

affaibli de la monarchie avait besoin et redoutait, pour sa fortune comme pour l'État, les sacrifices, les émotions, les périls inséparables d'une pareille politique. Les dispositions du gouvernement espagnol ne changèrent pas avec la révolution de palais dont le Père Joseph fut témoin au mois d'octobre, quand le duc d'Uceda, aidé du confesseur, supplanta son propre père le duc de Lerme dans la faveur du roi Catholique. Mais les traditions sont souvent plus fortes que la volonté, toute-puissante en apparence, d'un roi ou d'un favori. Or des traditions, fondées sur une prépondérance séculaire, dont la fragilité ne frappait pas encore tous les yeux, poussaient l'Espagne à intervenir d'une façon envahissante et hautaine dans toutes les questions européennes. D'ailleurs ce gouvernement, dont l'activité était souvent paralysée au centre par une circonspection excessive et par les nombreux conseils qui entouraient la royauté, était souvent aussi représenté au dehors, dans les cours étrangères et les pays dépendant de la métropole, par des hommes imbus des maximes de Charles-Quint et de Philippe II, téméraires, remuants et fort peu dociles. C'était par de tels hommes que les autres puissances jugeaient la politique de l'Espagne, c'était eux en réalité qui faisaient cette politique. Leur influence, favorisée par le sentiment national, allait bientôt l'emporter sur la prudence et l'égoïsme des favoris qui cherchaient dans l'immobilité la conservation de l'État et de leur fortune. Aux difficultés passagères qui ont troublé l'accord des deux branches de la maison d'Autriche va succéder une union plus étroite, fondée sur le partage amiable de l'héritage de Mathias, cimentée par l'assistance pécuniaire et militaire que les rois catholiques donneront à l'empereur et redoutable pour l'indépendance européenne.

Ce renouvellement d'une solidarité naturelle va conduire l'Espagne à ambitionner, à rechercher avec ardeur la communication et, autant que possible, la contiguïté de ses possessions italiennes et flamandes par l'occupation des vallées des Alpes et de la vallée du Rhin. Du jour où il ne sera plus permis de douter du but qu'elle poursuit, c'en sera fait de l'essai

d'entente cordiale loyalement pratiqué à Paris, moins sincèrement à Madrid ; la France, menacée de se voir fermer la région dévolue à son expansion naturelle et resserrée en elle-même, atteinte à la fois dans sa grandeur future et dans sa sécurité présente, reviendra à sa politique traditionnelle et acceptera un antagonisme qui ne se terminera en réalité que le jour où un prince français ira s'asseoir sur le trône de Philippe II. Le plan de l'Espagne s'est manifesté ou se manifestera par l'occupation d'Aix-la-Chapelle et d'une partie du duché de Juliers, par ses prétentions sur le Brisgau et sur l'Alsace, par la prise de possession du Palatinat inférieur et de la Valteline. Mais, au moment de la mission du Père Joseph, les Espagnols n'étaient pas encore établis dans ces deux pays et il n'y avait pas lieu de les croire engagés sans retour dans la voie qui devait fatalement les conduire à une rupture avec la France. Pendant le séjour du capucin, peu après son départ, on constate, au contraire, les indices d'une préoccupation toute différente. Des armements maritimes considérables attirent alors l'attention de l'Europe, provoquent ses conjectures et ses inquiétudes. Le mystère qui les entourait n'est pas entièrement dissipé aujourd'hui. Mais, s'il est impossible d'en déterminer le but précis, qui peut-être n'a jamais été arrêté, il n'est pas permis de douter qu'ils n'aient été dirigés contre les Turcs, soit contre la régence d'Alger, depuis longtemps l'objet des regrets, des griefs et des vues de l'Espagne, soit contre le cœur même de leur empire (1). Quel lien peut-on établir entre ces préparatifs et la présence du Père Joseph dans la péninsule ? Nous n'avons plus sa correspondance pendant cette période ni celle de ses deux compagnons, et nous en sommes presque réduit, pour apprécier l'efficacité de ses efforts, à une dépêche de l'ambassadeur vénitien à Paris (2). Cet am-

(1) Contarini au doge, 24 mai 1618. *Filze*. Claude de Grenelle à Puy-sieux, 24 novembre et 30 décembre 1618, 25 février et 8 décembre 1619. Bibl. nat. Fr. 4124. Ribere à Puy-sieux, 25 novembre 1618. Contarini au doge. Paris, 29 novembre et 29 décembre 1618, 6 février 1619 (n. s.) 16 juin 1619. *Ubi supra*. Grenelle à Puy-sieux. Lisbonne, 27 juin et 21 juillet 1619. *Ubi supra*.

(2) 5 février 1619 (n. s.) *Filze*.



bassadeur ne tenait pas ses renseignements du Père Joseph ni d'une personne initiée au projet, car ses partisans n'avaient garde de choisir pour confident le ministre d'un État suspect d'avoir livré aux Turcs le secret des desseins dont ils devaient être les victimes ; c'est donc seulement la rumeur publique qu'enregistre l'agent de la république. On n'en est pas moins autorisé à chercher dans cette rumeur et dans la dépêche qui la reproduit la façon dont notre capucin envisageait les résultats de son voyage. Or, à en croire le bruit qui circulait, le Père Joseph rapportait des impressions tout à fait favorables. Il affirmait aux ministres français que les armements de nos voisins n'avaient pas d'autre but que de donner le branle à une entreprise contre les Turcs, dans laquelle ils comptaient avoir pour associé le roi Très-Christien ; qu'ils voulaient ériger un ordre de chevalerie, où entreraient tous les partisans de cette entreprise, quelle que fût leur nationalité, et que les membres de cet ordre se réuniraient en Allemagne sous le commandement du duc de Nevers ; celui-ci, qui remplissait alors dans ce pays une mission de son gouvernement, espérait bien rétablir la paix entre l'empereur et ses sujets révoltés et, confondant dans les mêmes rangs Impériaux et Bohémiens, entrer par la Transylvanie et la Valachie, où il avait de nombreuses intelligences, dans l'empire ottoman, tandis que les flottes espagnole et napolitaine attaqueraient le littoral. On ajoutait que le vice-roi de Naples, le duc d'Ossuna, s'était déjà emparé du port de Sainte-Maure, dans l'île de ce nom, presque à l'entrée du golfe d'Arta. Du reste, l'ambassadeur croyait savoir que le Père Joseph ne réussissait pas à faire partager aux ministres les espérances et l'enthousiasme dont le duc de Nevers et lui étaient pleins. Que le capucin ait présenté l'Espagne comme plus résolue qu'elle ne l'était, que le bruit public ait encore exagéré la satisfaction que lui causait son voyage, cela est possible, mais il n'en est pas moins vrai qu'il y a eu, en 1618 et 1619 et même dès 1617 (1), un moment où la

(1) Voy. le mémoire du Père Joseph à l'Appendice.

pensée d'une expédition maritime contre les Turcs a été adoptée dans les conseils du roi Catholique, où, en vue de cette expédition, les forces navales de l'Espagne se sont rassemblées dans les ports de Carthagène, de Cadix, de Lisbonne et ont croisé à l'entrée du golfe Adriatique, où, à son instigation, les galères pontificales, toscanes et maltaises se sont trouvées réunies. Il est difficile d'admettre que les efforts du Père Joseph aient été étrangers à cette résolution, que le gouvernement de Madrid soit resté complètement insensible aux considérations qu'il fit valoir. Ces considérations, on les connaît en partie déjà : la perspective de resserrer par une action commune avec la France une alliance profitable, la crainte, en se refusant à cette action commune, de faire suspecter ses intentions et de refroidir cette alliance. Ajoutons-y le désir de ménager, dans le duc de Nevers, un prince puissant qu'on croyait disposé à mettre son influence au service des intérêts de l'Espagne (1). Ce n'est pas tout : on pensait à Madrid, et l'on n'avait pas tort, que, si l'on réussissait à reporter chez les infidèles la terreur qu'ils faisaient régner dans la Méditerranée, ils ne seraient pas les seuls atteints ; que l'accroissement de force et de prestige qui en résulterait pour l'Espagne se ferait sentir sur le théâtre de la lutte entre Ferdinand et ses sujets et dans toute l'Europe ; en même temps qu'elle refoulerait la piraterie barbaresque et affermirait son empire dans la Méditerranée, elle avait chance d'intimider en Allemagne la révolte naissante, de pacifier la crise qui venait de s'ouvrir pour la branche cadette des Habsbourgs. Ce point de vue ne fut assurément pas oublié dans les entretiens du Père Joseph avec les conseillers du roi Catholique, particulièrement avec le confesseur, dont la disgrâce du duc de Lerme avait grandi l'influence et allait faire un inquisiteur général (2).

Quand le capucin revint en France, en janvier 1619 (3), il n'y

(1) Consulte du 15 février 1617. Simancas K 1430, n° 55.

(2) Grenelle à Puyzieux, 8 décembre 1619. *Ubi supra*.

(3) « Nous attendons dans peu de jours le P. Joseph... » Puyzieux à Marquemont. Paris, 11 janvier 1618 [*Lisez* : 1619]. Aff. étrang. Rome, xxvi.

trouva plus le duc de Nevers. Celui-ci avait, au mois d'octobre de l'année précédente, quitté son gouvernement de Champagne pour se rendre en Allemagne et en Pologne (1). Ses sentiments étaient si connus, si connues aussi les tendances du gouvernement français, qu'on supposa tout de suite que son voyage avait pour but d'aller offrir des secours à l'empereur; les ministres jugèrent nécessaire de rassurer nos alliés protestants en déclarant qu'ils n'avaient pas donné à ce prince d'autre mission que celle de poursuivre, de concert avec ceux qui s'en occupaient déjà, la pacification de l'Allemagne et qu'ils ne toléreraient pas la sortie de troupes destinées aux belligérants (2). Cette déclaration était sincère, mais l'interprétation à laquelle le départ du prince donnait lieu n'était qu'à demi inexacte. En réalité, ce qui attirait Charles de Gonzague hors de son pays, c'était ses desseins contre les Turcs, c'était le désir de donner à son ordre des adhérents et des ramifications à l'étranger, d'organiser contre l'empire ottoman et sur ses frontières une attaque par terre combinée avec l'attaque maritime dont nous avons indiqué la préparation, mais, comme le concours presque indispensable de l'empereur, des rois de Bohême et de Pologne était subordonné à la soumission volontaire ou forcée des rebelles, Charles partait avec l'intention d'offrir son épée aussi bien que sa médiation.

L'accueil qu'il reçut ne fut pas celui qui paraissait dû à sa personne et à ses dispositions. Rien pourtant ne pouvait être plus à souhait aux Habsbourgs d'Autriche qu'une suspension d'armes ou des renforts. Vers l'époque de l'arrivée du prince en Allemagne, la prise de Pilsen (21 novembre 1618) portait un coup sensible à la cause impériale, déjà affaiblie par des échecs répétés en Bohême; la frontière autrichienne était franchie

(1) C'est après son départ et un peu avant le traité d'Angoulême entre le roi et sa mère (30 avril 1619) que nous placerons une lettre autographe du Père Joseph au duc de Nevers sur l'ordre de la milice chrétienne, sans autre date que le quantième, 27 avril. Bibl. nat. Franç. 4705 fol. 90.

(2) Contarini au doge. Paris, 11 novembre 1618. Puyseux à Sainte-Catherine. Paris, 8 novembre, 20 décembre 1618, 4 février 1619. Tours, 28 juin 1619. Baugy à Sainte-Catherine. Vienne, 30 janvier et 27 février 1619.

(25 novembre); les progrès des Bohémiens faisaient trembler Vienne; la fidélité de la Haute et de la Basse-Autriche, celle de la Moravie inspirait de grandes inquiétudes. Ces inquiétudes, il est vrai, ne se réalisèrent pas immédiatement, mais le besoin de la paix n'en était pas moins vivement senti par Mathias et plus encore par Ferdinand, et ses partisans devenaient de plus en plus nombreux et écoutés. Au commencement de 1619, les hostilités proprement dites furent suspendues de fait et des négociations s'ouvrirent à Eger, mais elles n'amènèrent pas l'apaisement et n'empêchèrent pas l'esprit d'insubordination ou même la révolte ouverte de se propager dans les États héréditaires et les pays de la couronne de Bohême (1).

Mathias écouta le duc de Nevers et lui demanda un mémoire des frais que le trésor impérial aurait à supporter pour la levée et le transport des six mille fantassins et des deux mille cavaliers que le prince se faisait fort de mettre à sa disposition (2). Mais Ferdinand ne tint pas un compte suffisant de ses propositions ni de sa personne et, s'il fallait en croire l'ambassadeur d'Espagne à Paris, assez enclin à envenimer les choses, Charles se serait plaint, à son retour, d'avoir été éconduit par le roi de Bohême (3). Cet accueil s'explique par plusieurs raisons. Ferdinand partageait à l'égard de la France les sentiments de méfiance et d'ombrageuse jalousie qui régnaient à Madrid et que fomentait à Vienne le comte d'Oñate, le représentant si écouté et si influent de Philippe III; la neutralité bienveillante de notre gouvernement ne suffisait pas à modifier ces sentiments; sa médiation était suspecte de tendre à la suprématie européenne; l'abandon de nos alliances traditionnelles, une participation ouverte et armée à la contre-réformation entreprise par la maison d'Autriche, telles étaient les seules condi-

(1) Gindely, I, 410-II, 66.

(2) Memoria per la levata et pagha di doi mille, etc. dato per ordine di S. M. C. al consiglio di guerra il 3<sup>e</sup> di feb<sup>o</sup> 1619 in Vienna per l'ecc. s. duca di Nevers - Franç. 4723 f<sup>o</sup> 150.

(3) Fernan Giron à Philippe III. Paris, 29 mai 1619. Simancas 1476. Grenelle à Puyseux. Lisbonne, 24 août 1619. *Ubi supra*.

tions auxquelles notre pays aurait pu triompher de ces préventions. Peut-être aussi le duc de Nevers compromit-il sa cause par cette humeur mobile qui nuisait à son crédit (1), peut-être les ressources dont il se targuait parurent-elles illusoires.

Il obtint en Pologne un accueil et des résultats encore moins favorables. Pourtant l'hostilité que les incursions et les ravages des Tartares et des Cosaques entretenaient, depuis la paix de Busza (23 septembre 1617), entre les Polonais et les Turcs, semblait rendre imminente une rupture déclarée (2). Mais toutes les pensées de Sigismond III étaient tournées maintenant (3) vers la Russie et vers la Suède; il aspirait à faire élire son fils Ladislas grand-duc de Moscovie et plus encore à recouvrer le trône de Suède, dont son oncle Charles IX l'avait dépouillé, et à y faire remonter avec lui le catholicisme. Le comte d'Althan lui faisait espérer pour cette entreprise, à laquelle devait coopérer une flotte espagnole armée à Dunkerque, un corps de troupes important (4). Tout ce qui était étranger à ce dessein, tout ce qui pouvait y mettre obstacle, le trouvait indifférent ou hostile. Aussi la campagne d'Olivier de Marconnet en Pologne avait été, malgré les illusions dont il se berçait (5), à peu près stérile, et l'agent du duc de Nevers n'avait pas cru pouvoir se dispenser de promettre au roi le concours de son maître à ses vues sur la Suède et la Russie (6). Pas plus que Marconnet, Charles de Gonzague n'obtint ni le droit de passage pour les vingt mille hommes avec lesquels il voulait entrer en Turquie, ni une place en Podolie

(1) Voy. notamment le nonce de Cologne à Borghèse. Cologne, 10 mars 1618. Archives Borghèse.

(2) Liske, *Der Türkisch-polnische Feldzug in Jahre 1624*.

(3) Il n'en avait pas toujours été ainsi. D'après le mémoire présenté par le Père Joseph à son retour de Rome (*Append.*), la Suède et la Russie n'auraient servi qu'à expliquer des armements dirigés surtout contre les Turcs.

(4) Pauli Piasecii *Chronica gestorum in Ewropa singularium ad annum 1648*, p. 298, 299. Hammendörfer, *Gesch. Polens* II, 103. Geiger, *Gesch. Schwedens*, III, 101.

(5) Bentivoglio à Borghèse. Paris, 23 mai 1618. Borghèse à un destinataire inconnu, fragment non daté. Arch. Borghèse.

(6) Le nonce de Varsovie à Borghèse, 26 janvier et 9 février 1618. Arch. Borghèse.

pour en faire le lieu de dépôt et de ravitaillement, ainsi que la base d'opération de ses troupes. Il ne réussit même pas à voir le roi ; afin d'éviter une entrevue embarrassante, celui-ci le fit rappeler de Cracovie à Vienne (1). Ainsi le projet de croisade risquait de dégénérer, sous les yeux de son chef désigné, en une guerre dynastique à laquelle, sans doute, l'intérêt religieux n'était pas étranger, puisque le rétablissement de Sigismond sur le trône de Suède aurait entraîné dans ce pays une restauration catholique, mais où il était singulièrement rapetissé. Le duc de Nevers refusa, comme il fallait s'y attendre, de compromettre son nom et les ressources dont il croyait pouvoir disposer, dans une aventure aussi disproportionnée avec ses aspirations, aussi éloignée de ses vues. Son approbation et son concours étaient acquis, au contraire, à tout ce qui, en contribuant à une pacification ou au triomphe de la maison d'Autriche, préparait le moment où son vaste dessein pourrait être mis à exécution. En combattant pour l'empereur, les recrues levées en Pologne et ailleurs par ses partisans s'aguerrissaient et s'exerçaient à combattre les infidèles (2). Le désir de servir les intérêts de Sigismond et du catholicisme en Suède n'empêchait par le comte d'Altham de chercher à grossir le nombre des défenseurs de Ferdinand. Ce fut pour demander des soldats au roi et à la noblesse de Pologne que l'empereur l'envoya à Varsovie ; il y fut secondé par le comte hongrois Georges Drugeth de Homonna, par le frère de l'empereur, l'archiduc Charles, évêque de Bres-

(1) Le nonce de Varsovie à Borghèse, 16 novembre 1618. «... il duca... è stato d'ordine di quella M<sup>te</sup> richiamato a Vienna. » Le nonce de Varsovie à Borghèse, 23 novembre 1618. *Ibid.*

(2) «... Le comte d'Altham est allé en Pologne faire deux mille chevaux polonais aux dépens de votre ordre et en peu ils seront sur pied et me viendront joindre... le comte de Buequoy est en Bohême avec vingt mille et moi avec dix mille en Moravie. J'entrai dans cette province le premier de ce mois, l'ennemi vint pour m'attaquer... force seigneurs de qualité entrent en notre ordre, l'on traite de la paix et je crois qu'elle se fera... Si elle se fait, jamais il n'y a eu une si belle occasion que de commencer notre entreprise contre le Turc, à quoi tous les princes et provinces contribueront pour faire sortir ces troupes qui sont dedans leur pais. » Le comte de Dampierre au duc de Nevers. Du camp de Moravie, 9 août [1619]. Bibl. nat. Fr. 4722.

lau, par sa sœur, la reine de Pologne. Leurs efforts réunis obtinrent de Sigismond une armée de onze mille cosaques environ qui infligèrent à Rakoczi une éclatante défaite et délivrèrent Vienne serrée de près par Bethlen Gabor (1). Les vues du comte d'Althan ne n'éloignaient donc pas au fond de celles du duc de Nevers, mais les ambitions et les diversions auxquelles le premier se prêtait, risquaient de dénaturer l'idée qui leur était commune. Les assemblées d'Olmütz et de Vienne (17 novembre 1618 et 8 mars 1619), qui montrèrent le duc français, le comte allemand et Jean-Baptiste Petrigani unis dans la fondation d'un ordre militaire international, ne pouvaient faire oublier les dissidences qui s'étaient déjà produites, ni rassurer complètement sur celles qui pouvaient se produire encore.

Tout en se plaignant avec une certaine amertume des préventions qui avaient fait méconnaître à Prague ses intentions et ses ressources, Charles de Gonzague ne se refroidit nullement pour la cause de la maison d'Autriche. A peine revenu à la cour, en même temps qu'il se montrait partout revêtu des insignes de l'ordre qu'il venait de fonder et cherchait à lui recruter de nouveaux membres, il pressait le roi de faire marcher au secours de Ferdinand les troupes cantonnées en Champagne (2). Quand, au mois de décembre de la même année, l'envoyé de l'empereur, le comte Wrastilaw de Fürstenberg vint, au nom de la solidarité des couronnes, demander le secours armé de la France, il trouva dans le conseil l'appui chaleureux du duc de Nevers, qui offrit d'aller combattre pour l'empereur à la tête de la milice chrétienne (3). Du gouvernement l'ambassadeur ne put tout d'abord obtenir qu'une promesse de médiation, et il désespéra du succès de sa mission, mais bientôt, sous la pression du parti catholique, un revirement se produisit; les dispositions du duc de Nevers devinrent celles des ministres et Fürstenberg apprit avec autant de satisfaction que de surprise que la France était décidée à

(1) Gindely, II, 289-290.

(2) Contarini au doge. Tours, 16 juillet 1619. Bibl. nat. *Filze*.

(3) Gindely, III, 5.

intervenir en faveur de son maître, à la fois par la diplomatie et par les armes. Toutefois, sous l'empire des préoccupations causées par l'attitude de la reine mère, on recula presque aussitôt à Paris devant une intervention militaire et on chercha à esquiver ses engagements en substituant à une armée royale le duc de Nevers et sa milice, servant en partie à la solde de l'empereur (1). Ce fut en présence de cette proposition et de la résolution de s'en tenir à une simple médiation que se trouva le conseiller impérial Kurz de Senftenau, venu, au mois de février 1620, pour remercier le roi de ses promesses et en presser l'exécution (2). Il ne pouvait faire aux offres de Charles de Gonzague, bien que le gouvernement français se les fut appropriées, un meilleur accueil que ne leur avait fait l'empereur lui-même. Le duc de Nevers n'en continua pas moins de seconder les efforts de Ferdinand et de l'Espagne pour obtenir l'action armée de la France en Allemagne. Au mois de février 1621, il y eut une concentration de troupes en Champagne et le bruit courut que Charles allait se mettre à leur tête pour les conduire au secours de la maison d'Autriche (3). Les sympathies de la France pour la cause impériale ne devaient pas, on le sait, aller jusqu'à combattre pour elle, mais elle ne lui rendit pas moins de service par sa médiation qu'elle aurait pu le faire par son épée : en imposant aux alliés protestants de l'électeur palatin la neutralité dans les affaires de Bohême (traité d'Ulm, 3 juin 1620), les négociateurs français livrèrent sa jeune et fragile royauté aux coups de Maximilien de Bavière, sans sauvegarder ses États héréditaires sur lesquels, dans le même temps, l'Espagne mettait la main.

Si les offres de service du duc de Nevers en vue de rétablir par le triomphe des Habsbourgs d'Autriche la paix européenne avaient été rebutés, l'activité diplomatique déployée par les nonces en faveur de la croisade n'avait pas été mieux récompensée.

(1) Giron à Philippe III, 9 février 1620. Simancas.

(2) Sur les dispositions variables de la France voy. les dépêches de Bentivoglio au card. Borghèse dans l'édit. de Stefani, *passim*.

(3) Contarini au doge, 4 et 18 février 1621 (n. s.). *Filze*.



Il y avait là de quoi décourager des hommes moins confiants et moins ardents que Charles de Gonzague et que le Père Joseph. Mais ils conservaient encore des espérances et elles étaient, dans une certaine mesure, autorisées par les résultats qui, à un autre point de vue, avaient été obtenus. Les puissances catholiques, préoccupées par le conflit qui s'aggravait dans l'Europe centrale, s'étaient, il est vrai, dérobées, mais une foule de bonnes volontés individuelles s'étaient offertes ; on avait réuni beaucoup d'argent, enrôlé beaucoup d'hommes, noué des intelligences et créé des points d'appui en Grèce, en Moldavie, en Valachie, un peu partout. Obligés de renoncer pour le moment au concours des gouvernements, le prince et le religieux devaient se vouer d'autant plus au développement et à l'organisation de l'ordre militaire, qu'ils avaient toujours envisagé comme le ressort principal de leur entreprise. L'ordre avait été à peine fondé que ses ambassadeurs étaient allés demander aux souverains de le recevoir dans leurs royaumes et de lui accorder leur protection.

Nous ne les suivrons pas dans leur mission. Il en est un pourtant dont nous dirons un mot, parce que les vicissitudes de sa carrière caractérisent bien l'existence aventureuse et les mobiles de nombre de gentilshommes enrôlés par le duc de Nevers. Né en Italie, dépouillé de son patrimoine, menacé dans sa personne par les guerres civiles de son pays, Marc-Antoine Scotti, comte d'Agazzano, avait servi le duc de Bavière de manière à mériter sa reconnaissance ; il était passé ensuite à la cour de l'empereur, dont il avait aussi conquis l'affection, il avait longtemps combattu en Hongrie, puis il avait quitté le service impérial pour s'attacher à Charles de Gonzague. Bientôt il allait s'offrir avec trois mille hommes à la république de Venise, témoignant ainsi que, s'il se battait de préférence pour la cause catholique, il était avant tout désireux de se battre (1). Après avoir obtenu de l'archiduc Albert et de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie l'introduction de l'ordre en Flandre, Scotti se rendit en Espagne. Il y

(1) Priuli et Contarini au doge. Paris, 6 février 1622 (n. s.). Pesaro au doge. Avignon, 20 novembre 1622. Bibl. nat. *Filze*.

recueillit des assurances encourageantes (1) et put emporter l'espoir que la milice chrétienne y serait admise ; mais quand, sur la demande de l'ambassadeur de France et du duc de Nevers, la question fut reprise et plus mûrement examinée, le conseil d'État fut frappé de l'inconvénient de laisser s'établir dans la monarchie, qui comptait déjà sept ordres militaires dépendant de la couronne, un ordre nouveau et étranger (2), et Philippe III répondit par un refus, entouré de tous les ménagements dus à un ami de l'Espagne tel que le duc de Nevers. En prenant cette résolution, le gouvernement espagnol ne paraît pas avoir obéi à sa méfiance habituelle contre tout ce qui venait de la France, car, lorsque, quelques années plus tard, en 1626, le grand aumônier de la milice chrétienne vint demander pour elle, au nom du comte d'Althan et de l'empereur, l'autorisation de s'établir dans les États de Philippe IV, il ne réussit pas davantage (3). L'ordre reçut, au contraire, de Ferdinand, de Louis XIII et surtout du pape Urbain VIII de sérieux encouragements. Le premier en accepta le patronage et autorisa, en sa faveur, la levée d'une contribution dans l'Empire (4) ; le second lui accorda des lettres d'établissement et d'amortissement (5) ; le troisième en approuva par une bulle la fondation, s'en déclara le protecteur, en conféra les nouveaux insignes à Charles de Gonzague, à qui il fit les plus grandes caresses (6). Il exhortait Sigismond III à l'ériger dans son royaume et à le prendre sous sa protection (7). Déjà

(1) Grenelle à Puyseux. Lisbonne, 5 septembre 1619. Philippe III aux fondateurs et au conseil des chevaliers de la Milice chrétienne, 17 avril 1620. *Ubi supra*.

(2) Consulte du conseil d'État. Madrid, juin 1622. Simancas.

(3) Ferdinand II à Philippe IV. Vienne, 11 février 1626. Althan à Philippe IV. Komorn, 21 août 1626. Consultes du 17 février et du 11 mai 1628. Simancas, K 1441, nos 88<sup>b</sup>, 89 et 99 ; K 1442, nos 25<sup>a</sup>, 48<sup>a</sup>.

(4) Althan à Philippe IV, 21 août 1626. *Ubi supra*. Patente de Ferdinand II. Vienne, 2 février 1626. Simancas, K 1441 n° 87.

(5) Niort, avril 1622.

(6) Extrait d'une lettre de Rome du 9 février 1624. Bibl. de Carpentras n° 484. Scaglia au duc de Savoie, Paris, 30 janvier 1624. Arch. de Turin. *Mercurio francese*, X, 194-95. *Mémoires de Marolles*, I, 107-108.

(7) Bref d'Urbain VIII à Sigismond, 3 août 1624, dans Theiner, *Vetera monumenta Poloniæ et Lithuanicæ*.

l'avènement de son prédécesseur Grégoire XV (1<sup>er</sup> février 1621) avait donné à la maison d'Autriche et au projet de croisade un partisan plus ardent et plus confiant que Paul V. Grégoire unissait ce projet et la cause des Habsbourgs dans une même sollicitude ; ainsi en 1621, l'un de ses agents, le Père Hyacinthe de Casal, tout en cherchant à faire accepter par l'Espagne la translation de l'électorat palatin au duc de Bavière, travaillait à l'union des nations chrétiennes contre l'ennemi commun (1) ; l'année suivante, un autre capucin, le Père Valeriano Magni, venu en France pour obtenir l'adhésion de notre pays à un règlement de la question de la Valteline favorable à la maison d'Autriche et pour le lier aux catholiques allemands (2), ne manquait pas de faire entrevoir cette ligue chrétienne comme le dernier mot de la politique qu'il prêchait.

Cependant le duc de Nevers continuait ses préparatifs militaires. Le Père Joseph lui conseilla de se procurer tout de suite des vaisseaux pour le transport de son corps expéditionnaire (3). Au lieu d'en affréter, comme on le faisait souvent à cette époque (4), le prince préféra en faire construire. Il commanda aux constructeurs hollandais, les plus habiles de l'Europe, cinq galions qui comptèrent bientôt parmi les plus beaux navires sortis des chantiers de la république. Le plus petit était de cinq cents tonneaux, le plus grand probablement de huit cents, chacun était armé de trente à quarante canons (5). Il songea à y

(1) Ferdinand II à Philippe IV. Vienne, 15 octobre 1621.

(2) Voy. le chap. v.

(3) *Mémoires de l'abbé de Marolles.*

(4) Voy. la proposition faite par des armateurs hollandais « pour favoriser le voyage de M. le duc de Nevers pour aller au Levant ». Aff. étrang. Armoire 20. *Mémoires sur le commerce du Levant.*

(5) Contarini au doge. Paris, 7 juillet 1620. Bibl. nat. *Filze*. Pesaro au doge Poissy, 31 août 1623. *Ibid.* Priuli au doge. Paris, 12 octobre 1621. *Ibid.* « N'oubliez pas en vos prières avec un grand soin de recommander à Dieu qu'il bénisse le voyage de cinq vaisseaux et navires de la sainte milice que l'on a fait faire expres en Flandre où l'on est allé les querir. L'espoir de tout le saint œuvre est enfermé là dedans... Ceux-là [ces vaisseaux] sont pour acquerir des peuples infinis à son fils [J. C.] Recommandez chaudement M. de Nevers, etc... » Le P. Joseph à la prieure de Lencloltre, 31 janv. 1621. Arch. du Calvaire. — *Mém. de Marolles.*

embarquer les déserteurs de l'armée que Mansfeld faisait vivre, à la fin de 1623, sur la Frise Orientale (1).

Il est difficile d'évaluer d'une façon précise et sûre l'effectif que Charles de Gonzague aurait pu réunir le jour où il se serait mis en campagne. Les textes présentent des données très différentes. S'il faut en croire l'ambassadeur vénitien, Charles avait l'espoir, au commencement de 1619, de mettre sur sa petite flotte, pour laquelle il avait déjà dépensé, à cette date, cinquante mille écus, treize mille bons soldats (2). C'était, on l'a vu, pour vingt mille hommes qu'il demandait au roi de Pologne le droit de passage. Les troupes qu'il offrait vers la même époque à l'empereur Mathias ne dépassaient pas huit mille hommes. A côté de cela, on lit dans une lettre anonyme, écrite de Rome le 9 février 1624 (3), que des princes et des grands seigneurs, dévoués à l'entreprise, ont promis, l'un mille, l'autre deux mille soldats et que le total de ces soldats s'élève à soixante mille. Or la situation de l'auteur de cette lettre, attaché, selon toute vraisemblance, au duc de Nevers, alors à Rome, ne permet guère de révoquer en doute la réalité de ces promesses, tout en laissant douter beaucoup de leur exécution. Assurément il ne serait pas difficile d'expliquer ces différences de chiffres, mais, en le faisant, on ne dissiperait pas l'incertitude qui plane sur le total des forces à la tête desquelles le chef de la croisade aurait probablement pu se mettre, le moment venu. Cette incertitude existait également pour les organisateurs de l'entreprise. Ceux-ci, en effet, ne pouvaient connaître que les promesses qu'ils avaient reçues, ils ne pouvaient prévoir sûrement comment elles seraient tenues; ils ne pouvaient savoir si tel chef de bande ne manquerait pas de parole, si tel autre viendrait au rendez-vous avec autant de monde qu'il en avait pris l'engagement. On peut, toutefois, en tenant compte du nombre de soldats levés vers le

(1) Pesaro au doge. Paris, 22 décembre 1623. Bibl. nat. *Filze*. Villermont, *Ernest de Mansfeld*, chap. xvii.

(2) Contarini au doge. Paris, 27 février 1619. (n. s.) Bibl. nat. *Filze*.

(3) *Inédit*.

même temps et dans nos guerres civiles et dans la guerre de Trente ans, estimer à douze ou quinze mille celui des hommes que le duc de Nevers pouvait espérer réunir sous ses drapeaux (1). Ce chiffre paraîtra sans doute hors de proportion avec le but à atteindre, mais est-il besoin de faire remarquer que, abstraction faite du concours militaire des puissances européennes, ce corps expéditionnaire devait se grossir du contingent commandé par le comte d'Althan (2), ainsi que de tous les volontaires, de tous les insurgés, de toutes les forces, indisciplinées peut-être, mais à coup sûr pleines d'élan que son apparition devait faire surgir sur les frontières et au sein même de l'empire ottoman ? C'est ainsi que, le 7 avril 1618, Marconnet avait signé à Varsovie avec les délégués des cosaques Zaporogues un traité (3) qui plaçait sous son commandement, c'est-à-dire sous celui de son maître, toute leur armée ; c'est ainsi que Samuel (4), duc de Koresky, qui était bien placé pour le savoir, présentait la Moldavie comme un pays abondant en combattants aussi bien qu'en bétail, en vivres et en canons.

Charles de Gonzague s'était assuré aussi les services d'un grand nombre de capitaines et de pilotes familiarisés avec la navigation dans les mers du Levant (5). Parmi eux se distinguait surtout Jacques Pierre. C'était un pirate normand, connaissant à fond les côtes de la Morée, les parages de l'Archipel et qui sou-

(1) En 1617 le marquis de Villars et le baron de Thianges commandaient 5000 fantassins et 600 cavaliers levés par le duc de Nevers. Boni et Gussoni au doge, 21 mars 1617. Bibl. nat. *Filze*.

(2) « Il [Marconnet] fait état de 14000 à 15000 d'Allemands de la part du comte d'Althan avec l'argent pour leur levée et entretien pendant le temps nécessaire, lequel provient de la contribution de plusieurs princes et seigneurs... Les confédérés qu'il a vus en Allemagne lui font espérer que le nombre des confédérés de Pologne montera à quelques 15000 h., tant de pied que de cheval, levés et entretenus aux dépens des Polonais. » Extrait d'une lettre de Marconnet. Cracovie, 21 décembre 1617. Le P. Valeriano Magni, qui s'emploie en Allemagne et en Pologne en faveur du projet, confirme le contenu des lettres de Marconnet. Ces documents sont inédits.

(3) Bibl. nat. Franç. 4703, fol. 78.

(4) Samuel, duc de Koreski en Volhynie, au duc de Nevers. Kores, 12 juin 1619.

(5) Châteaurenaud au duc de Nevers. Rome, 13 et 16 janvier 1616. Bibl. de Carpentras. Coll. Peiresc, LVIII, n° 125.

vent avait été chargé par le duc de Nevers de porter à ses amis de Grèce des messages et des armes. Amis et ennemis, chrétiens et infidèles, tous étaient égaux à ses yeux quand il s'agissait de faire un coup de main hasardeux et lucratif. Enrôlé dans la marine vénitienne, il n'avait pas craint de comploter avec le duc d'Ossuna et le marquis de Bedmar la ruine de la république, qui s'était débarrassée sommairement de sa personne et avait saisi avec ses papiers le secret de l'expédition maritime préparée contre les Turcs (1).

Pour faire aboutir tous ces préparatifs, pour dissiper les dissidences entre les fondateurs de la milice chrétienne et faire prévaloir un plan unique d'opérations, il aurait fallu que la crainte des Turcs arrachât l'Europe à ses divisions. C'est ce qui aurait pu arriver quand l'hospodar de Valachie, Graziani entraîna les Polonais dans une guerre d'abord malheureuse contre la Porte. Sous le coup du désastre de Cecora (19 septembre 1620), on vit Sigismond, dont l'imprévoyance méconnaissait naguère l'utilité d'une croisade, la réclamer de l'Europe, émue elle-même du coup qui venait de frapper le boulevard de la chrétienté (2). Mais les Polonais prirent leur revanche à Chocim et la paix signée au même lieu (9 octobre 1621) rendit à la république chrétienne la sécurité et la liberté de se déchirer elle-même.

Dès lors l'idée de la solidarité chrétienne en face de l'isla-

(1) *Essa corona ha tenido aviso que en poder de algunos de los Franceses que han pesticiado en Venecia hallaron papeles tocantes a interpresas que se podian hazer en plazas del Turco... y que Venecianos han enviado dechos papeles al d. Turco por agraciarse con el, etc...* » Monteleone à Philippe III. Paris, 13 juillet 1618. Simancas. Contarini au doge. Paris, 14 juillet 1618. Bibl. nat. *Filze*. Marquemont au roi. Rome, 14 août 1618. Sur Jacques Pierre, voy. notamment Siri, IV, 445-46.

(2) Sur l'appel de Sigismond III à l'Europe, voy. le ms. de la bibliothèque de l'université de Cracovie intitulé : *Acta diplomatica anni 1621 et 1622* et une dép. de Priuli et Contarini, Paris, 4 mai 1621. Sur l'émotion en Europe voy. Grenelle à Puyseux, Madrid, 23 avril 1620. *Ubi supra*. Priuli au doge, Paris, 6 septembre 1621. *Filze*. Des Hayes Cormenin, parti pour le Levant le 15 avril 1621, était chargé d'intervenir, en vue d'une pacification, entre les belligérants. *Voyage du Levant*, p. 1-2.

même flottera bien encore, comme une épave du passé, sur le courant des événements, elle n'est plus appelée à le diriger. Énivrée de son facile triomphe, égarée par un fanatisme sincère, la maison d'Autriche s'affranchira de tout ménagement envers la France, la forcera à reprendre la lutte traditionnelle et, en défendant sa sécurité, à songer à sa grandeur; elle alarmera l'Allemagne protestante du Nord sur la conservation des évêchés sécularisés, le Danemark et la Suède sur leurs intérêts dans les mers qui les baignent et transformera ainsi une crise intérieure en une guerre européenne. Ce fut ainsi que, pour leur malheur, les Habsbourgs répondirent à la confiance et à la sympathie qui portaient la France à les assister dans leurs embarras, comme le Père Joseph et le duc de Nevers à leur offrir, en son nom, le rôle de chefs de la chrétienté contre les Turcs. Ce n'est pas seulement en Allemagne que le sentiment religieux déchet de la hauteur où le Père Joseph avait voulu le porter pour le faire servir à son entreprise; en France aussi il dégénéra en esprit sectaire. Les vaisseaux que Charles de Gonzague avait fait construire pour la croisade servirent contre les huguenots et, au lieu d'aller montrer au croissant les chrétiens unis, périrent misérablement dans nos guerres civiles (1). La succession de Mantoue fit oublier à ce prince l'héritage des Paléologues, et l'opposition des Habsbourgs à ses légitimes prétentions le rendit fort hostile à une maison dont il avait commencé par se faire le champion, nous allions dire le paladin. En 1625, Urbain VIII et le Père Joseph reconnaissaient d'un commun accord que les circonstances imposaient un ajournement indéfini (2). Ce sentiment, qui était celui de tout le monde, n'empêchait pas la milice chrétienne de subsister (3) et même de recevoir de nouveaux privilèges, soit dans l'attente de circonstances plus favorables, soit dans des vues assez différentes de sa destination première. En 1628, la

(1) Priuli au doge, Paris, 12 octobre 1621. *Filze*. Le duc de Nevers au nonce, Charleville, 20 janvier 1625. Scaglia au duc de Savoie, Paris, 23 janvier 1625. Tous ces documents sont inédits.

(2) Lepré-Balain, *Biographie*.

(3) Le Père Joseph au duc de Nevers, 2 avril 1625. Bibl. nat. Fr. 4722, fol. 99.

langue orientale, tout au moins, celle qui obéissait à l'autorité du comte d'Althan, existait encore.

Ce qui dura plus longtemps que la milice chrétienne elle-même, c'est l'idée d'une réconciliation des ambitions et des croyances aux dépens des Turcs. Impuissante à arrêter le cours des événements, elle ne fut pour cela ni moins sincère ni moins répandue; elle est familière aux personnages les plus opposés, à Gustave-Adolphe comme à Tilly, à Waldstein comme à Maximilien, elle fait presque partie du style des chancelleries. Mais elle n'est nulle part plus enracinée et plus constante que chez le Père Joseph; amené par elle à mettre la main à la politique européenne, il se console des nécessités de la guerre contre la maison d'Autriche en cherchant à se persuader que l'issue de cette guerre tournera à la réalisation du dessein dont elle a été le principal obstacle.

Il est toujours oiseux de spéculer sur les conséquences hypothétiques d'un événement qui ne s'est pas produit, à plus forte raison quand il s'agit d'un projet qui, comme celui du Père Joseph et du duc de Nevers, n'a pas été conduit à un degré de maturité suffisant pour permettre d'en apprécier les chances avec quelque certitude. On ne peut cependant s'empêcher de remarquer que si leur entreprise, à laquelle l'entente de la France et de la maison d'Autriche et la faiblesse de l'empire ottoman donnaient une grande opportunité, avait réussi, elle aurait probablement conjuré la guerre de Trente ans et résolu ou plutôt prévenu la question d'Orient, qui existait déjà mais qui naissait alors du danger que les Turcs faisaient planer sur l'Europe au lieu que, depuis longtemps, elle résulte de leur faiblesse et des compétitions qu'elle excite. Quoi qu'il en soit, on ferait tort à cette entreprise en n'y voyant que le rêve d'un moine et d'un prince d'une romanesque ambition. Elle se rattache à une tradition dissimulée mais non abolie par l'âpreté des luttes religieuses ou nationales; elle est en harmonie avec les tendances pacifiques des deux maisons rivales dont l'accord peut seul en assurer le



succès; elle ouvre une carrière à une classe nombreuse pour qui la guerre est une habitude et un besoin; elle offre aux convoitises un appât considérable; elle s'appuie sur des aspirations nationales encore confuses, dont notre siècle a pu apprécier la force. Si elle n'est pas véritablement entrée dans la période d'exécution, cela s'explique par des causes plus graves et plus générales que la mobilité et l'insuffisance de son chef militaire et que la froideur de la papauté : c'est que les divisions confessionnelles et les intérêts qui en étaient nés, l'ont emporté sur le souvenir et le sentiment encore présent de l'unité religieuse, c'est que l'attente d'un conflit européen a empêché les États qui n'y étaient pas directement engagés, de sortir de leur attitude d'observation; mais ces difficultés prévues n'autorisent pas à la considérer comme chimérique, à en méconnaître les chances non plus que la grandeur.

## CHAPITRE IV

### LA LUTTE POUR LES ALPES ET LA CONSPIRATION DE CHALAIS

(1624-1626)

Manœuvres de La Vieuville contre Richelieu. — Disgrâce et valeur de La Vieuville. — Réorganisation du gouvernement. — Plans de gouvernement. — Questions pendantes à l'extérieur. — Antécédents de la question de la Valteline. — Traité de Rome. — Première intervention du Père Joseph. — Occupation de la Valteline. — Richelieu et le Père Joseph prennent position. — Le Père Joseph jugé par le nonce. — Mission de Nari. — Expédient proposé par le Père Joseph. — Tentative de Richelieu. — Dilemme posé par Richelieu. — Politique expectante de Richelieu. — Le nouveau projet envoyé à Béthune. — Le Père Joseph chargé de négocier à Rome. — Satisfaction apparente donnée au Saint-Siège. — Portée de la négociation du Père Joseph. — Intentions de Richelieu. — Envoi d'un légat en France. — Négociation du Père Joseph à Rome. — Retour du Père Joseph en France. — Situation à son retour. — Négociation à Paris. — Assemblée de notables. — Popularité de la guerre contre les protestants. — Négociations sur un nouvel expédient. — Leur inanité. — Rôle joué par le Père Joseph. — Négociations directes avec l'Espagne. — Traité de Monçon. — Projet de mariage de Gaston. — Le Père Joseph seconde ce projet. — Cabale contre ce projet. — Rôle prêté au Père Joseph.

L'avènement de Richelieu au pouvoir ne fut une surprise pour personne. Pour lui c'était le couronnement attendu d'une ambition qui ne s'était compromise par aucune imprudence, qui avait fait son chemin en servant des intérêts élevés et patriotiques, qui avait lié son sort à la fortune de la mère du roi, c'est-à-dire à une cause nécessairement destinée à devenir un jour ou l'autre populaire. Les deux partis qui se disputaient l'opinion

tournaient les yeux vers lui et le désignaient comme le chef prochain du gouvernement. Déjà il lui était arrivé d'exercer sur les affaires une influence indirecte en faisant passer au roi par sa mère des conseils qui contenaient la critique implicite ou expresse des dépositaires du pouvoir.

Au commencement de 1624, le crédit de Marie de Médicis, sans être encore assez puissant pour faire de Richelieu un ministre, l'était assez pour ébranler et faire tomber tous les autres. Aussi le nouveau surintendant des finances, La Vieuville, qui aspirait à prendre la place du chancelier et de son fils à la tête du gouvernement, proposa-t-il à la reine de s'unir à lui pour les renverser. Mais celle-ci, conseillée par Richelieu, déclina cette offre d'alliance (1); en effet, elle n'était pas moins dirigée contre le cardinal, qu'elle tendait à séparer de sa maîtresse, que contre les Brularts. Après la chute de ces derniers, La Vieuville fit une nouvelle tentative pour détacher la reine mère de son conseiller, mais il n'y réussit pas davantage. Voyant alors qu'il était impossible de s'assurer l'appui de la première sans faire entrer le second dans le gouvernement, il fut forcé d'en ouvrir lui-même la porte à son adversaire. Il essaya du moins de lui interdire tout rôle politique en imaginant de créer un conseil des dépêches, dont les membres n'entreraient pas au conseil de cabinet et dont il lui donnerait la présidence. Mais le cardinal ne consentit pas à se laisser reléguer dans un poste qui ne le mettait pas en rapport avec le roi (2) et le 29 avril il prit place au conseil secret (3).

Cette situation le posait en rival du surintendant. Contre celui-ci, qui s'efforçait de séparer Louis XIII de sa mère et de son frère, Richelieu chercha sa force dans l'union de la famille royale et dans une politique ferme et modérée à la fois, aux raisons et à l'honneur de laquelle il associait le souverain par

(1) Fragment inédit des *Mémoires de Richelieu*, p. p. Ranke, *Franz. Geschichte*, tome V.

(2) *Mémoires de Richelieu*, I, 286, col. 2.

(3) Les ambassadeurs des Provinces-Unies aux États-Généraux. 30 avril 1624. Arch. de La Haye.

de lumineux exposés. Le Père Joseph aida beaucoup à déjouer les manœuvres de La Vieuville, à maintenir l'harmonie entre Louis, sa mère et son frère. Le duc d'Anjou fut bien persuadé que la disgrâce de son gouverneur était l'œuvre du surintendant et qu'il retrouverait Ornano à ses côtés le jour où le pouvoir passerait dans les mains de Richelieu (1). Convaincu d'avoir altéré des actes officiels et par des paroles imprudentes compromis nos intérêts dans les négociations du mariage d'Angleterre et de la Valteline, le surintendant acheva de se perdre par un mémoire adressé au roi contre la reine mère et le cardinal. Le 12 août son arrestation fut résolue et le lendemain il fut conduit au château d'Amboise. On n'a pas tout dit sur La Vieuville quand on a parlé de ses abus de pouvoir, de ses intrigues, de son intempérance de conduite et de langage, il faut ajouter qu'en dépit d'une concession regrettable dans la question de la Valteline, il était doué d'un vif instinct de la grandeur nationale et lui tenir compte, malgré la prépondérance prise par Richelieu dès son entrée au conseil, de l'alliance de famille contractée entre les Bourbons et les Stuarts, du traité de subsides avec les Provinces-Unies, des secours fournis à Mansfeld, des ordres donnés à Cœuvres. La vérité à son sujet est dans le mot recueilli par le résident hollandais de la bouche de ses apologistes : *Quod bonum fecerit sed non bene*. Il avait eu de bonnes intentions, il les avait gâtées par le défaut de mesure,

(1) « Ce marquis tacha de s'appuyer de l'autorité de la reine mere, fit tous ses efforts pres d'elle à ce qu'elle ne se servit plus des conseils du cardinal de Richelieu.... Le marquis de la Vieux Ville regardoit ceux qui aprochoient du cardinal d'un assez mauvais œil, mais de tous il apprehendoit davantage un certain Père Joseph, capucin comme l'un des plus puissans mais secrets obstacles de sa gloire prétendue. Il le voyait travailler avec efficace à la continuation de la bonne intelligence du Roi et de la Reine mere parce qu'il le savoit aussi soutenir le cardinal près de la reine..... rompant cette triple union par l'emprisonnement du colonel d'Ornano qui avoit grand pouvoir sur l'esprit de Monsieur. Ce marquis sut si bien prendre le Roi que S. M. ordonna au colonel de se retirer au Pont du St-Esprit, dont il avoit le gouvernement, pour l'eloigner de la cour, ou qu'il entrat dans la Bastille prisonnier. Il choisit le dernier pour etre plus pres pour y rentrer, prevoyant que le marquis ne subsisteroit pas longtemps, à quo

en partie naturel, en partie causé par l'affolement où le jetait le déclin croissant de sa fortune (1).

(1) Il marchese della V. fu sempre inclinato alle rissolutioni generose et nel tempo del suo ministerio ha la Francia dimostrato al mondo d'essere rissoluta di conservare la riputatione sua et gl'interessi insieme de suoi amici et collegati, quello che non pensorno giamai li suoi antecessori per lunghissima serie d'anni. Faccia Iddio che li concetti d'ora sieno gl'istessi et che le rissolutioni presenti non declinino. Morosini au doge. Poissy, 22 août 1624. Bibl. nat. *Filze*. .... Par des nouvelles de la cour j'ai appris que le marquis de La Vieuville n'était pas tres solide dans sa position, quoique le cardinal de Richelieu ait récemment plaidé sa cause aupres du roi, de sorte que le roi a même écrit à la chambre des aides qu'il n'était pas content des bruits qui persistaient à courir sur la démission dudit marquis. Mais certaines personnes prétendent que ce sont là les procédés ordinaires de S. M., qui aurait également dissimulé à l'égard du maréchal d'Ancre, du comte de Schomberg, de M. le chancelier et de Puisieux. Toutefois il y a beaucoup de gens qui prétendent que les interêts publics ont été l'objet d'une grande sollicitude sous son administration et ils disent : *Quod bonum fecerit sed non bene*. A la suite de la réconciliation du marquis avec le roi, S. M. a délibéré le 1<sup>r</sup> courant avec la reine mère, M. le cardinal de Richelieu, le garde des sceaux et un secretaire d'Etat qui forment actuellement le cabinet ou conseil secret du roi, et examiné les plaintes violentes, continuelles et générales qui s'elevent contre le marquis et il a été résolu non seulement de le révoquer, mais de l'envoyer au chateau d'Amboise... et de mettre sous scellés ses malles, son cabinet et tous ses papiers... ainsi que ceux de son beau pere, M. de Beaumarchais, trésorier de l'épargne... Le 13 courant de grand matin, le comte de Tresmes, l'un des capitaines des gardes, a accompagné..... le dit marquis avec une escorte d'une centaine de mousquetaires..... S. M. lui a dit : « Allez vous en, que je ne vous voie plus, car vous m'avez très mal servi. » Voici, d'après ce qui m'a été rapporté du conseil secret, la principale cause de sa disgrâce. Après sa reconciliation, le marquis aurait taché de diviser le roi, la reine mere et le cardinal par un mémoire imprimé, motivé, prétendait-il, par les mauvais procédés et les intrigues de ces deux derniers contre le roi. En second lieu, il aurait été ébranlé par ses plaintes mal fondées contre le duc de Vendome et les freres du grand prieur, qui faisaient obstacle à son dessein d'obtenir la lieutenance de Bretagne et d'acheter le marquisat de l'Isle-Dieu, ainsi que la grande amirauté de France, deux dignités évaluées à plus de douze cent mille ecus. En troisième lieu il aurait changé et fait arbitrairement resceller des arrêts du conseil... et aurait fait de même pour des lettres et des dépeches du roi... En quatrième lieu il aurait promis huit mille ecus à M. du Chastelet, commissaire dans l'information faite contre le prisonnier espagnol Lopez, pour que le duc de Bellegarde, grand écuyer... et le maréchal de Bassompierre, ses ennemis fussent cités comme étant aux gages de l'Espagne, ce dernier lui demandant pourquoi S. M. armait, quoique n'étant en guerre avec personne, il auroit répondu qu'il avait bien soin d'empêcher les desseins qu'on pouvait avoir d'aboutir..... Le P. Arnoux, jesuite, favori du marquis... et ancien confesseur du roi, a été banni de la cour, parce que ledit marquis a voulu en faire le confesseur de la reine mere à la place du P. Suffren qu'on ne croit pas si mauvais. Le P. Arnoux est parti de suite pour Rome..... » Boetzelaar aux États-Généraux. Paris, 16 août 1624. M. Goll

Débarassé de son rival, Richelieu réorganisa le gouvernement : il supprima la surintendance des finances, remplaça le surintendant par deux directeurs dont les décisions durent être soumises au conseil secret, rappela Schomberg dans ce conseil (1) et Ornano auprès de Gaston (2). Il ne se laissa pas arrêter par les engagements du premier avec Condé et les « catholiques zélés », parce qu'il avait besoin du concours d'un homme de valeur et qu'il se flattait d'attacher celui-là à sa personne et à sa politique par son ascendant et par la reconnaissance. Il crut aussi que la reconnaissance et l'intérêt bien entendu lui répondraient d'Ornano et donneraient tort à cet égard aux préventions du roi (3).

En même temps, il se laissait aller à l'ardeur réformatrice propre aux pouvoirs nouveaux et qui l'anima toujours, en ébauchant un vaste plan de gouvernement (4). Entourée de quatre conseils dont les attributions ne sont pas nettement déterminées, la royauté y apparaît comme une autorité paternelle qui doit se mettre en rapport direct avec ses sujets, et l'on soupçonnerait de voir Richelieu faire asseoir Louis XIII sous le chêne de saint Louis (5), si l'on ne retrouvait sous cet anachronisme

(*Die Französische Heiroth*), s'est déjà servi de cette dépêche qui, dans l'original, est en hollandais et qui se trouve aux Archives royales de La Haye. Le nonce Corsini parle de La Vieuville au cardinal-neveu (10 et 16 février 1624) comme d'un esprit très cultivé, d'un politique résolu et modéré, d'un homme pieux au point d'avoir songé à entrer dans la compagnie de Jésus. Bibl. Corsini, 989.

(1) Il y eut pour collègues le cardinal de La Rochefoucauld, le garde des sceaux et un secrétaire d'Etat rapporteur. Dep. du même du 17 août 1624. (Bibl. nat. Fonds néerlandais 86, f° 255 v°). Sur la rentrée de Schomberg aux affaires, voy. la dep. précitée de Morosini.

(2) Dépêches précitées. « M. le comte de Schomberg est de retour et est allé à Paris, M. le coronel d'Ornano doit arriver demain, les finances sont menées jusques ici par M. de Champigny et Marillac. Si l'on y met encore deux, comme le bruit est, les affaires, qui se pourront faire en un mois, dureront quatre, car il y aura autant de peine à parler à chacun des surintendants comme on avoit à un seul. » Croppet à l'échevinage de Lyon. Saint-Germain, 22 août 1624. Arch. du Rhône. AA 51 fol. 62 V°. Croppet était le chargé d'affaires de la ville de Lyon en cour.

(3) Dép. précitée du 17 août 1624 et *Mém. de Richelieu*, 304, col. 2. — 305.

(4) Mémoire. Avenel II, 159. Règlement pour toutes les affaires du royaume. II, 168. Voy. aussi Règlement pour la mer et Mémoire sur la marine. II, 163. 166.

(5) « ... Nous voulons, à l'imitation de ce grand saint dont nous portons le

de forme l'idée populaire, si longtemps persistante, que les mauvais rois ne peuvent être que des rois trompés et que contre les abus de pouvoir des ministres le peuple doit toujours trouver un recours auprès du souverain. A côté de cette conception de la royauté que Richelieu partage avec ses contemporains, il faut remarquer sur toutes les questions la conformité de ses vues et de celles des états généraux : réception du concile de Trente, fondation de séminaires diocésains, diminution et réformation des monastères, recrutement et revenus des curés, répression des duels, restriction du nombre des collèges, suppression de la vénalité, renonciation aux comptants, sur tous ces points et sur d'autres encore, Richelieu, en annonçant ses projets de réforme, exprime les vœux de l'opinion publique, tels qu'ils s'étaient, pour la dernière fois, solennellement manifestés aux états de 1614. C'est qu'en effet, dans ses vues sur l'administration intérieure, même dans celles auxquelles l'expérience des affaires l'amènera à renoncer (1), Richelieu était d'accord avec son temps. C'est ce qui fait de lui un réformateur et non un utopiste. Il en fut de même dans la politique extérieure. Là aussi il n'innova que pour renouer une tradition interrompue. Fondée par François I<sup>er</sup> et Henri II, affermie par Henri IV qui la dégagea de l'élément aventureux que les ambitions transalpines y avaient mêlé, abandonnée ou mal servie par ses prédécesseurs immédiats, il la retrouva vivante autour de lui et en lui et il l'appliqua de façon à en être considéré comme le représentant le plus remarquable. C'est sur ce terrain de la politique étrangère que nous avons hâte de revenir, parce que nous y retrouverons notre héros.

Au moment où Richelieu devenait le chef du gouvernement, il y avait, à ce point de vue, trois questions principales qu'il était appelé à résoudre : l'union d'Henriette-Marie avec le prince

nom, leur donner nous mesmes audience les festes et dimanches, à l'issue de nostre messe... »

(1) Par exemple le projet d'abolition de la vénalité des charges.

de Galles, le renouvellement de l'alliance avec les Hollandais, la défense des Grisons et l'évacuation des passages de la Valteline usurpés par la maison d'Autriche. Sur la première et la troisième La Vieuville avait laissé prendre des avantages à nos adversaires. Toutes les trois mettaient violemment aux prises le parti des catholiques zélés et le parti des *politiques*. Cette lutte est peinte avec vivacité dans une lettre d'Hotman-Villiers (1) à Fancan, qui appartenait comme lui au second : « Hier, écrit Hotman-Villiers, un homme assez qualifié, venant de Saint-Germain, me dit ces mots : « La boule de neige grossit contre » M. le cardinal. » Cela me toucha au cœur avec ce que je vous en dis dimanche dernier, sachant que le contre-coup donne sur cette bonne princesse (2) et sur le public à bon escient... Je sçay aussi que les Bavaois font des ouvertures et des caballes contre les bons desseins, qui mesme ne plaisent pas à quelques capucins bons François (3). Je sçay que quelques grands lisent et approuvent les imprimés de Pelletier (4) et autres qui dissuadent la guerre au dehors pour la rejeter au dedans, aucuns d'eux tenans ces langages : « C'est sacrifier la sœur du roy, c'est fa- » voriser l'heresie, c'est rompre la paix de la chrétienté, c'est » heurter la puissance d'Espagne, c'est misérablement hasarder » cet Estat. Il faut premièrement nettoyer le dedans. » Pour moi je ne vois à ceci autre remede que de haster ce que l'on veut faire, de conclure promptement ce mariage tant souhaité des gens de bien, tant nécessaire aux deux couronnes et au général de la chrétienté, sans pointiller sur quelque clause ou formalité possible non faisable et qui pourroit causer ou une rupture ou du moins un retardement dont chaque jour et chaque minute porte son préjudice. L'autre est que mondit seigneur (5) se for-

(1) Jean Hotman, sieur de Villiers, neveu de l'auteur de *Franco-Gallia*, François Hotman, et agent diplomatique de la France dans différents postes d'Allemagne.

(2) Henriette-Marie.

(3) Allusion au Père Joseph.

(4) Voy. ce que nous avons dit de ce personnage dans le chap. intitulé : *L'Avènement de Richelieu au pouvoir et la fondation du Calvaire*.

(5) Richelieu.



tifie d'amis et surtout d'un bon second au conseil contre cette caballe qui se forme. Mais c'est trop dit à personnes de prudence et en demanderois pardon si vous ne saviez mon zele au public, ma dévotion à son service; mon appréhension pour ces trop fréquentes révolutions de sa cour, ensemble l'affection que je porte à vous et à tous ceux qui aimez et servez ce grand et digne prelat (1). » Richelieu sut se soustraire à l'entraînement des passions qui s'agitaient autour de lui et s'inspirer à la fois, dans le règlement des trois questions que nous avons dites, de l'intérêt du pays et de l'intérêt de la religion. Si, en effet, à l'occasion du mariage, il arrachait à l'Angleterre, au profit du catholicisme, des concessions dont il n'apercevait pas le danger pour les relations futures des deux pays, il faisait comprendre au Saint-Siège qu'on se passerait de sa dispense dans le cas où il ne se contenterait pas de ces concessions. En concluant avec les Provinces-Unies un traité de subsides (10 juin 1624) (2), il y faisait insérer, pour notre ambassadeur, pour les régiments français à leur service et généralement pour tous les Français résidant chez eux, le droit de pratiquer leur religion. Nous allons voir enfin le compte qu'il tint, dans l'affaire de la Valteline, de la liberté religieuse des Valtelins.

Il y a dans le monde de petits faits, de petits pays auxquels les circonstances donnent une importance singulière. Rien de plus mesquin que les querelles des Grisons et des Valtelins, rien de plus important que la question européenne qu'elles soulevèrent.

Nous n'exposerons pas comment les Valtelins, restés fidèles au catholicisme, étaient devenus les sujets des Grisons protestants; il importe, au contraire, d'appeler l'attention sur la topographie de ces régions qui seule leur a donné un rôle dans la lutte de la France et de la maison d'Autriche.

La Valteline est la vallée du haut Adda qui s'étend sur une largeur d'une lieue et une longueur de vingt au pied des Alpes

(1) Paris, 12 octobre 1624. Bibl. nat. mss. 500, Colbert 467 f° 240.

(2) Du Mont, V, 2<sup>e</sup> partie, 461.

Grisonnnes; elle est fermée à ses deux extrémités par les deux comtés de Bormio et de Chiavenna, qui ont partagé ses vicissitudes; le premier commande le passage du Stelvio, le second celui du Splügen (1). L'Espagne, qui avait le plus grand intérêt à établir des communications entre le Milanais et les pays de la monarchie autrichienne, séparés par la république hostile de Saint-Marc, avait besoin, pour cela, d'être maîtresse des passages auxquels on accédait par la Valteline et dont les Grisons avaient les clefs. Le conflit confessionnel de ces derniers et des Valtelins lui en fournit le moyen. Ainsi, dans ce petit pays comme dans le reste de l'Europe, dans cet épisode comme dans l'ensemble de la guerre de Trente ans, ce fut l'antagonisme religieux qui ouvrit la voie aux compétitions politiques. L'alliance imprudente de Venise avec les Grisons, en portant atteinte au droit exclusif de la France sur les passages, semblait d'ailleurs autoriser de la part de l'Espagne les mêmes prétentions. En représailles de l'alliance vénéto-grisonne de Davos, le gouverneur de Milan, Fuentès avait construit près du lac de Como des forts qui avaient fait lourdement sentir aux Grisons leur dépendance. Son successeur, Feria alla plus loin : il encouragea et arma des émigrés valtelins, victimes de la tyrannie des Grisons et, le 19 juillet 1620, ces émigrés, commandés par un gentilhomme de leur pays, nommé Robustely et renforcés de soldats du roi catholique, entrèrent dans la Valteline, massacrèrent les protestants et occupèrent les passages par où Venise et les Suisses auraient pu porter secours à leurs alliés. Huit jours suffirent, il est vrai, aux troupes de Berne et de Zurich pour reprendre la vallée, mais le gouverneur de Milan, se jetant ouvertement dans le conflit, les en chassa et, comme pour établir que son intervention n'était pas passagère, éleva des forts à Morbegno, à Sondrio, à Nova et à Riva. L'Espagne ou plutôt son téméraire représentant avait fait appel à la force; elle devait s'attendre à ce qu'on lui répondit un jour par la force.

(1) Ed. Rott, *Henri IV, les Suisses et la Haute-Italie*, p. 22-27 et la carte.

Ce fut à la diplomatie cependant que la France commença par demander la réparation de la violence faite à ses alliés, et ce recours parut d'abord devoir lui donner satisfaction. A Madrid on était plus prudent qu'à Milan, moins enivré des fumées de la grandeur espagnole et le traité signé par Bassompierre dans la capitale de l'Espagne (25 avril 1621) accorda à la France le rétablissement des choses dans l'état où elles se trouvaient avant le coup de main de Feria.

Mais les parties dont le concours était nécessaire à l'exécution du traité, ne s'y prêtèrent pas. Ce traité stipulait l'amnistie pour les Valtelins, les Grisons se refusèrent à l'oubli du passé; il stipulait que les obligations imposées aux Grisons seraient garanties par les cantons catholiques, les cantons catholiques ne voulurent pas donner cette garantie. Il ne satisfaisait ni les Valtelins qu'il replaçait sous l'autorité de maîtres détestés, ni le pape qui voyait une population catholique livrée de nouveau à une domination hérétique. On peut croire que l'Espagne ne fut pas fâchée de ces résistances et même qu'elle les encouragea. Les Grisons eurent de nouveau recours aux armes, mais la chance des armes tourna contre eux. Les troupes de Féria et de l'archiduc Léopold s'emparèrent de Chiavenna ainsi que de la Haute et de la Basse-Engadine. Réduits à merci, les Grisons, qui n'avaient pas voulu sacrifier leurs rancunes, se virent forcés d'abandonner leurs intérêts les plus chers : ils renoncèrent, moyennant un tribut annuel de 25 000 écus, à leur souveraineté sur la Valteline, contractèrent avec l'Espagne une alliance perpétuelle et lui accordèrent le droit de passage, admirèrent chez eux le libre exercice du catholicisme et se désintéressèrent de la Basse-Engadine, de la ligue Grise et de la seigneurie de Meienfeld, laissant ainsi libre cours aux ambitions de l'archiduc Léopold sur ces deux pays (1).

Cependant il ne pouvait appartenir aux Grisons ni au duc de Feria et à l'archiduc Léopold de régler, sans l'intervention de

(1) Traité de Milan, 22 janvier 1622. Du Mont, V, 2<sup>e</sup> partie, p. 406.

l'Europe, des intérêts européens, de trancher une question que seul l'accord de la France et de l'Espagne pouvait résoudre. Tandis que la seconde, tout en se gardant d'avouer Feria et Léopold, recueillait le bénéfice de leur initiative, la liberté d'action de la première était paralysée par la guerre contre les protestants. Quand la paix de Montpellier fut venue y mettre un terme (octobre 1622), le gouvernement français put s'occuper de remédier à la situation créée dans les Alpes. Le 7 février 1623, un traité (1) ayant pour objet de rétablir par les armes les Grisons dans leurs droits, était signé entre la France, la Sérénissime République et le duc de Savoie.

Le gouvernement espagnol n'avait pas attendu, pour reculer, la conclusion de la ligue de Paris. La nouvelle des conférences d'Avignon et de Lyon avait suffi, dès la fin de l'année précédente, pour lui faire accepter l'idée d'un dépôt des forts entre les mains d'un tiers. On pensa d'abord au duc de Lorraine, puis les Espagnols proposèrent le pape pour dépositaire et pour médiateur. Faute de clairvoyance ou d'énergie, le gouvernement sénile des Brularts tomba dans ce piège. C'en était un, en effet, que le compromis qui faisait choix d'un séquestre auquel il était difficile d'imposer une restitution, d'un médiateur prévenu et passionné, et la France ne palliait qu'imparfaitement les inconvénients de cette convention en stipulant que le dépôt ne se prolongerait pas au delà de trois mois et que la médiation s'exercerait sur la base du traité de Madrid. Au mois de mai 1623, les forts étaient remis entre les mains du souverain pontife. Au mois de novembre, Urbain VIII, qui venait de s'asseoir dans la chaire de Saint-Pierre, dressa un projet de transaction, qui fut repoussé par l'Espagne, parce qu'il ne lui donnait pas le droit de passage, puis, par suite de cet échec, un autre projet (février 1624), qui, pour la raison contraire, n'obtint pas de la France un meilleur accueil. Ce fut en présence de ces propositions, déjà repoussées par La Vieuville, que se trouva Richelieu

(1) Du Mont, p. 417.

quand, au mois d'août, il obtint toute la plénitude et la responsabilité du pouvoir.

Par ce second projet, désigné dans les négociations ultérieures sous le nom de traité de Rome, Urbain VIII avait réglé séparément les intérêts religieux et politiques engagés dans la question de la Valteline. Au point de vue politique, il avait accordé aux Espagnols le droit de passage, déclaré les Grisons déchus de leur souveraineté dans le cas où ils violeraient le traité, se réservant à lui-même la constatation de ces infractions et chargé les deux rois ou, si le roi Très-Chrétien n'agissait pas, le roi Catholique tout seul de l'application de cette déchéance (1). Au point de vue religieux, il n'avait tenu compte que de l'intérêt du catholicisme dans les vallées alpestres, nullement de la pacification des esprits, de la réconciliation des deux peuples et adopté, pour la conservation et l'exercice exclusif du catholicisme dans la Valteline et ses dépendances, des mesures vexatoires, de nature à perpétuer le conflit (2).

Notre ambassadeur à Rome, le commandeur de Sillery, avait donné à cette transaction son approbation verbale et l'avait transmise à son gouvernement. Le Saint-Siège affectait de voir là un engagement. Ses représentants et ceux de l'Espagne s'empressèrent également de prendre acte d'une parole imprudente de La Vieuville et de la divulguer : elle promettait le passage aux Espagnols lorsqu'ils en feraient la demande. En dépit des instructions envoyées à Rome pour le démentir, nos adversaires ne cessaient de répandre le bruit que notre pays se relâchait de sa prétention au droit exclusif de passage.

En arrivant à la tête du gouvernement, Richelieu avait donc à lutter contre l'impression que la France était, sur ce point capital, résignée à des sacrifices. Mais le principal embarras était de trouver devant soi le souverain pontife, c'est-à-dire un prince qui subordonnait la restitution à des scrupules, aussi respectables que difficiles à satisfaire et qui était désireux de favoriser,

(1) Articles ms. concernant la police, Bibl. Barberine.

(2) Art. mss. concernant la religion catholique, Bibl. Barberine.

dans l'intérêt de la cause catholique en Europe, les mouvements militaires des Espagnols. Les ménagements dus au pape ne balancèrent pas longtemps pour Richelieu les intérêts du pays. Du jour où il fut bien convaincu qu'Urbain VIII ne se dessaisirait pas des forts sans imposer à la France des conditions inacceptables, sa résolution fut prise. Héritier des fautes de ses prédécesseurs, il se décida à ne pas en subir plus longtemps les conséquences, à sortir avec éclat de l'impasse où l'intervention du Saint-Père l'avait placé. Dès le mois de juin, avant même que La Vieuville lui eût entièrement cédé la place, le marquis de Cœuvres était parti, avec le titre d'ambassadeur extraordinaire près des Suisses et Grisons, pour préparer la campagne qui devait amener l'évacuation du pays par les garnisons pontificales (1). Il s'agissait d'endormir jusque-là la vigilance de nos adversaires, dont les soupçons avaient été éveillés, mais qui se refusaient à croire à tant d'audace. Ce fut l'intérêt qui amena le Père Joseph à intervenir pour la première fois dans la négociation. Le 26 octobre il alla, au nom de Richelieu, déclarer au nonce Spada qu'il fallait trouver un compromis différent du dernier projet pontifical et de l'expédient imaginé par La Vieuville, repoussés tous deux par la France. Mais en même temps il exprimait l'espoir que les Espagnols se contenteraient de l'assurance d'obtenir le passage chaque fois qu'ils en auraient besoin et qu'ils en feraient la demande. Il faisait espérer que la France ne le refuserait pas sans de graves motifs et même que, la passion soulevée par cette question une fois assoupie, elle laisserait l'Espagne en user sans le demander. On n'aperçoit pas de différence entre la concession promise par La Vieuville et celle que le Père Joseph faisait entrevoir; il y a là une difficulté qui se dissiperait sans doute si l'on connaissait les termes mêmes de la promesse échappée à La Vieuville, au lieu de la connaître seulement par ce qu'en rapporte Richelieu. Quoi qu'il en soit des rapports de cette proposition avec celle de notre capucin, il est certain que

(1) *Stat.*, V, 612-613.

cette dernière était uniquement destinée à détourner l'attention du pape et du gouvernement de Milan des mouvements et des préparatifs du marquis de Cœuvres. Après avoir occupé les passages de Steig et du Pont-du-Rhin, celui-ci entra en Valteline le 25 novembre et s'en rendit maître en trois mois. Il ne resta au pape que Riva et Chiavenna.

L'effet fut considérable et les illusions du parti dévot à l'égard de Richelieu furent mises à une rude épreuve. Mieux encore que le mariage d'une fille de France avec un prince protestant, mieux que l'alliance avec les Hollandais et que les secours donnés à Mansfeld, les coups de canon tirés contre l'étendard de Saint-Pierre venaient révéler chez le chef nouveau du pouvoir un esprit vaillant, incapable de se laisser troubler par la confusion entre les intérêts politiques et les intérêts religieux, dont nos adversaires cherchaient à se prévaloir, ne se laissant arrêter dans la poursuite des premiers ni par le caractère sacré de ses adversaires ni par l'hétérodoxie de ses alliés. Mais si, dans cette circonstance, le père commun des chrétiens n'avait pu dissimuler ni couvrir le dépositaire infidèle, le médiateur partial, Richelieu n'en sentait pas moins la nécessité d'atténuer le scandale qu'il venait de donner aux catholiques, d'adoucir les ressentiments du vaincu. Aussi Cœuvres avait-il reçu l'ordre de ménager, autant que possible, les troupes et l'honneur militaire du Saint-Père, de lui renvoyer ses drapeaux et ses soldats prisonniers ; plus tard même le cardinal n'hésita pas à le désavouer.

L'attitude que Richelieu prit alors et qu'il garda toute sa vie dans les questions qui semblaient mettre en opposition l'intérêt national et l'intérêt catholique, le Père Joseph la prit et la garda aussi. Les méfiances, l'animosité des ultramontains et des « espagnolisés » de France et d'Europe remontent à cette époque. Dès cette époque, les agents de ce parti cosmopolite comprirent qu'il ne serait jamais leur dupe ni leur instrument. Il s'était refusé à servir aveuglément les vues et les projets auxquels ses frères en religion, les Pères Hyacinthe de Casal et Alexandre d'Alais avaient cherché à gagner la France. On lui reprochait

d'avoir parlé de la prise de Tirano sur les troupes pontificales dans des termes peu séants à un capucin. Il passait pour rapporter à Richelieu tout ce qu'on lui disait. Quand le nonce Spada le vit pour la première fois, il n'était donc pas sans prévention à son égard. Notre capucin l'étonna, l'agent apostolique se sentit en présence d'un homme digne d'attention mais difficile à pénétrer et à définir. Dans une dépêche au cardinal-neveu, il suspend l'exposé des affaires pour recueillir et exprimer ses impressions à son sujet : « Ce capucin, écrit-il, peut être un homme de bien, c'est certainement un négociateur habile mais sa façon de négocier est pleine de réticences et de faux-fuyants. Il ne fait qu'un avec Richelieu mais si, dans cette union intime, l'amitié est égale dès deux côtés, l'influence ne l'est pas, le religieux subissant celle du cardinal plus qu'il ne le soumet à la sienne (1). »

Spada a-t-il vu clair dans le personnage complexe qui s'offrait

(1) Hora qui convien di fermarsi un poco per discorrere della persona del Padre Giuseppe cappuccino e poi tornar in fila. Questo padre puo star che sia huomo da bene, certo è ch' egli ha talento in negotiar ma pero talento assai ripieno d'involveri. Egli è tutto del card. di Luson ma non gia il card. tanto di lui, perchè, se bene l'amore è reciproco, nondimeno il frate è piu atto a calar nè sensi del cardinale che a tirar il card. ne suoi. Il Padre Alessandro d'Ales cappuccino e l'agente di Baviera hanno detto al nuntio che, nel negotio di Germania trattato dal Padre Jacinto, quest'altro (en marge : cioè il P. fra Giuseppe) s'è scoperto così parziale degli artifizii usativisi per entro che l'uno e l'altro ne restano scandalizzati, havendone ancora dato avviso al P. Jacinto. Il nuntio sà ben questo, che dai primi avvisi delle novità di Tirano, che giunsero a 21 del passato, non s'è mai lasciato veder da lui, fuor che a 15 del corrente, e intanto ha inteso, ch' egli hà parlato delle medesime novità con poco decoro della sua professione e del suo habito, et oltre di questo è entrato in sospetto di cotal rapportatore di cio che se gli confida al card. di Luson, cagione tutto, che il Nuntio non ha saputo approvar, che segli consegui alcuna delle lettere venute di Roma; il caso non dimeno hà portato che è bisognato passar per le mani sue, come V. S. I. sentirà. Ma saprà prima che l' giorno suddetto de' 15 corrente, ci venne dal nuntio, finse per condolarsi, offerirsi *et similia*, ma in *rei veritate* mosso da una lettera del P. Jacinto ricevuta per l'ordinario, con la quale diceva tener avviso, che il sig. Nari glie n' haveva portata un' altra, et forse ancor' una di N. S.; con tal occasione tento per lo spatio d'un' hora di scuoprir paese, ma il Nuntio gli rispose di maniera, che gli diede occasione di riportar al card. di Lusson sensi molto alti... » Spada et Nari au card. Barberini, 25 janv. 1625. Bibl. Barberini. Siri (V, 759-760) a reproduit presque littéralement cette partie de la dépêche.



à son observation et l'aperçu qu'il a jeté en passant peut-il nous conduire à une idée nette et sûre des allures diplomatiques de notre héros et de ses rapports avec Richelieu à cette époque de sa carrière ?

En enveloppant de voiles sa pensée, le Père Joseph obéissait à la fois à sa nature et à un calcul. Dans toutes les négociations il faut savoir parler beaucoup pour ne rien dire, détourner l'attention de l'interlocuteur de la question en litige par des considérations générales, par des protestations conciliantes et, à la faveur de ces digressions, lui surprendre quelque concession involontaire ; il faut du moins, s'il est trop habile pour s'y laisser entraîner, pénétrer la latitude que son gouvernement lui laisse et les sacrifices qu'il est autorisé à faire. Cet art était pratiqué par le Père Joseph d'une façon supérieure. Il devait cette supériorité à sa pénétration psychologique, à la souplesse et à la tenacité avec lesquelles il s'avancait à son but par des approches en quelque sorte concentriques, à une bonhomie qui dissimulait et par cela même atténuait les difficultés, à une verve qui faisait parler les plus discrets, à une inspiration élevée qui conquerrait les plus froids. Il faut ajouter cependant qu'à la séduction qu'il exerçait se mêlait une certaine défiance. Le ton pressant, presque impérieux parfois de son argumentation, les disparates qui apparaissaient déjà entre ses idées et celles que sa robe faisait attendre, inspiraient un peu d'étonnement, d'inquiétude et de réserve. Les diplomates mettent rarement dans leur langage tant d'élévation et de véhémence ; on finissait presque toujours, en l'écoutant, par être touché et entraîné, mais non sans avoir passé souvent par la surprise et le doute.

En écrivant que Richelieu amenait plus généralement le Père Joseph à ses sentiments que le Père Joseph ne l'amenait aux siens, le nonce, nouveau venu à la cour de France, a moins exprimé son opinion personnelle que l'opinion qui régnait autour de lui. Il est certain, en effet, que, tout en ayant autant d'initia-

(1) Spada et Nari au cardinal Fr. Barberini. 25 janvier 1635. Bibl. Barberini et Siri, V.

tive qu'il en aura jamais, tout en étant aussi fécond en projets et en expédients, le capucin était, au début de sa carrière politique, plus porté à céder à l'autorité de son ami qu'à lui faire accepter la sienne.

L'occupation de la Valteline avait beaucoup amélioré à notre profit la situation. Les points stratégiques occupés par l'Espagne, au mépris des droits des Grisons et de nos droits, étaient maintenant dans nos mains, ce qui était une condition excellente pour obtenir par un traité la reconnaissance des uns et des autres. Mais, d'un autre côté, en nous faisant justice nous-mêmes, nous avons soulevé une redoutable réprobation et donné au souverain pontife un droit incontestable à une réparation dont la discussion risquait de compromettre, de ralentir tout au moins le règlement de la question principale.

En effet, les satisfactions demandées par le Saint-Père ne furent pas de celles qu'on pouvait lui accorder, car elles n'auraient abouti à rien moins qu'à faire perdre à la France l'avantage qu'elle venait d'acquérir. Pour les obtenir, Urbain VIII, à la fin de 1624, envoya Bernardino Nari, capitaine de ses gardes, qui devait joindre ses efforts à ceux du nonce. Elles consistaient dans une suspension d'armes et dans la restitution des forts.

La curie comptait bien trouver un auxiliaire dans le Père Joseph, et Nari apportait des lettres qui faisaient appel à son zèle pour la religion et le Saint-Siège. A défaut de cet appel, les sentiments mêmes auxquels on s'adressait, son initiative, la confiance de Richelieu ne lui auraient pas permis de rester étranger à la négociation. Toutefois Spada aurait préféré qu'il n'y fût pas mêlé, car, mieux instruit que son gouvernement, il n'ignorait pas les préoccupations patriotiques du capucin et, tombant dans l'excès opposé, il éprouvait à son égard une défiance imméritée. Aussi ne jugea-t-il pas à propos de lui faire remettre les lettres de Rome qui lui étaient destinées. Mais le Père Joseph avait appris, par une lettre du Père Hyacinthe que Nari en avait pour lui et que parmi elles s'en trouvait une

moins désirée par la curie que par le cardinal. Il se présenta donc chez le nonce le 15 janvier 1625 et passa une heure à déplorer ce qui était arrivé et à faire des offres de service. Il était amené par l'espoir d'éventer les dispositions et les instructions de son interlocuteur, mais celui-ci était sur ses gardes et ne laissa échapper aucun propos de nature à faire espérer le moindre abandon des revendications du Saint-Siège (1). Le 19 et le 20 il retourna chez Spada. Cette fois celui-ci dut reconnaître que ses préventions étaient excessives et qu'il avait eu tort de vouloir le tenir à l'écart. En effet, le capucin lui apprit que, dans la matinée du 20, il avait proposé à Richelieu d'accorder le droit de passage à l'Espagne dans le cas où l'Allemagne serait menacée par les Turcs et que le cardinal n'avait pas désapprouvé cette proposition. Le soir du même jour, le nonce se rendit chez Richelieu, où il trouva le Père Joseph, et l'on en vint à parler de la proposition dont celui-ci avait pris l'initiative. Elle parut assez sérieuse pour que, séance tenante, le nonce et le capucin la missent par écrit. Le premier demanda que cette convention ne fût pas introduite dans le traité de Rome, mais qu'elle fit l'objet d'une déclaration annexe. Il demanda aussi que cette déclaration expliquât pourquoi le droit de passage n'était pas accordé contre les hérétiques aussi bien que contre les infidèles et qu'il le fût en cas d'offensive contre ces derniers aussi bien qu'en cas de défensive. Il rappela qu'en renonçant par le traité de Madrid à faire alliance avec les Grisons, les Espagnols avaient cherché à obtenir de la France la promesse secrète d'empêcher les ligueurs Grises de faire alliance avec d'autres nations, et il demanda que cette condition fût insérée dans le projet d'amendement du traité de Rome. Richelieu ne consentit d'abord qu'avec des réserves à étendre à l'éventualité d'une guerre offensive contre les Turcs la liberté du passage et, s'il renonça plus tard à ces réserves, ce fut très probablement

(1) Dép. précitée du 25 janv. 1625.

(2) On ne les retrouve pas dans le projet définitivement adopté par le gouvernement français.

sous l'influence du Père Joseph. Celui-ci ne voulait pas désespérer encore de son projet de ligue chrétienne contre les Turcs, et il était heureux d'en faire insérer la prévision dans un acte diplomatique. Quant à l'exclusion de l'alliance avec les Grisons les autres nations, Richelieu y fit quelque difficulté; elle était, il est vrai, aussi conforme à l'intérêt de la France, dont elle consacrait l'ancien privilège, qu'à celui de l'Espagne, mais nous ne pouvions nous y prêter sans indisposer nos alliés, les Vénitiens et les Grisons. Il fut conclu dans l'entrevue que l'on mettrait au net le brouillon rédigé par Spada et le Père Joseph et que, pour ne pas attirer l'attention, celui-ci serait le seul intermédiaire auquel le nonce aurait affaire. Notre capucin passa toute la journée du 21 (1) avec le représentant du Saint-Siège à discuter et à rédiger le texte définitif.

La nuit porta conseil à Richelieu. Puisque les négociateurs apostoliques avaient accepté le principe du droit exclusif de la France sur les passages, ne pourrait-on pas remettre en question le traité de Rome tout entier, lui faire subir une refonte complète? Le cardinal l'espéra et, dans la matinée du 22, il se rendit auprès de Nari, discuta longuement le traité avec lui et Spada et, en constatant l'accord qui s'était établi sur la question des passages, demanda la modification des autres articles. Parmi les articles relatifs à la religion, il y en avait sept sur lesquels portait principalement sa critique : il les trouvait trop rigoureux et propres à engendrer de nouveaux troubles. Mais ses interlocuteurs ne voulurent pas reconnaître à la France le droit de dicter au Saint-Siège les précautions à prendre en faveur du catholicisme ; ils rappelèrent qu'on avait toujours déclaré qu'à cet égard on s'en rapporterait à lui, de sorte que, de guerre lasse, le cardinal dut se contenter d'exprimer en apostille des vœux et des conseils. Quant aux articles politiques, il y en avait, à ses yeux, un grand nombre qui demandaient des modifications, et, s'il se résigna à l'abandon de plusieurs d'entre elles, il y en

(1) Siri dit 29, mais c'est une faute d'impression évidente.

ent d'autres sur lesquelles il ne cessa d'insister. On convint de mettre au net la transaction adoptée au sujet des passages, ainsi que les amendements demandés par le cardinal. Le Père Joseph passa toute la journée du 22 à rédiger en français le nouveau projet, car Richelieu, toujours désireux de dérober ces négociations à nos alliés et aux Espagnols, tint à ce qu'il fût écrit de la main de son confident.

Il fut entendu que, le lendemain, le courrier de la nonciature emporterait avec ses dépêches une lettre du roi pour Béthune, ainsi que l'amendement adopté et les amendements proposés au traité de Rome; cette lettre ordonnerait à notre ambassadeur, s'il trouvait le pape disposé à accepter les remaniements demandés, de promettre l'approbation de son maître et de prévenir, par des courriers expédiés d'urgence aux armées, toute opération militaire. A la vérité, Richelieu jurait que, dans tout cela, il agissait de son chef; qu'il n'en avait touché qu'un mot à Schomberg; qu'il allait seulement en parler au roi, mais il se faisait fort d'obtenir l'approbation de celui-ci. Il semblait donc bien qu'il avait fait connaître le dernier mot de ses exigences et qu'il ne dépendait plus que du Saint-Père et de l'Espagne de mettre fin à un conflit périlleux pour la paix européenne et pour la paix intérieure de notre pays.

La nouvelle de la surprise de Blavet et de la capture de plusieurs vaisseaux par le duc de Soubise vint brusquement modifier ces dispositions. Dans cet événement, si malencontreux pour ses desseins au dehors, Richelieu vit un moyen d'arracher aux agents apostoliques l'acceptation du nouveau projet qui allait être soumis au pape. Dans l'après-midi du 23, il leur déclara que le roi, placé dans l'alternative d'accorder la paix aux huguenots pour s'occuper exclusivement des affaires d'Italie ou de traiter avec l'Espagne pour soumettre les huguenots, ne pouvait, pour attendre la décision du souverain pontife, différer une pacification intérieure que la présence des agents de Rohan permettrait peut-être de conclure en vingt-quatre heures, et il leur demanda de garantir l'acceptation du projet à Rome. Il s'efforça

de les entraîner à cet engagement en leur faisant comprendre combien la religion était intéressée dans le parti que prendrait la France. Cette considération ne put les décider à aller au delà de leurs pouvoirs. Leur mission consistait avant tout à obtenir, par le rétablissement des choses dans leur état antérieur, la réparation de l'attentat dont Cœuvres s'était rendu coupable. Ils laissèrent voir, toutefois, les solutions vers lesquelles on inclinait à Rome et qui furent toutes immédiatement repoussées par Richelieu. Elles consistaient soit à ériger la Valteline en une ligue nouvelle, indépendante des trois ligues Grises, soit à l'adjoindre, à titre de nouveau canton, à la Confédération des sept ou des treize cantons, soit enfin à l'attribuer au Saint-Siège ; le droit de passage était exclusivement réservé à la France, sauf lorsque le pape, dans l'intérêt de la religion, croirait devoir l'accorder. Les interlocuteurs du cardinal lui donnèrent seulement l'espoir que le Saint-Père consentirait aux modifications demandées, surtout quand il saurait le roi disposé à tourner contre les protestants les armes dirigées actuellement contre l'Espagne. En les quittant, Richelieu leur parla de son embarras et de la nécessité d'une prompte résolution et leur promit de leur faire connaître la sienne dans la soirée.

Ce ne fut pas pourtant une résolution, mais un ajournement que le Père Joseph leur apporta de sa part. On justifiait cet ajournement en faisant intervenir le roi : instruit de ce qui s'était passé, il avait, disait le Père Joseph, exprimé son mécontentement que les représentants de Sa Sainteté n'eussent pas pu se porter forts de l'approbation et de l'exécution du projet sorti des dernières conférences, et il en concevait peu d'espoir pour l'aveur de ce projet. Il avait répété, contre les articles relatifs à la religion, les critiques déjà faites par son ministre. Spada et Narbonne pouvaient faire partir leur courrier sans attendre les pièces destinées à Béthune ; elles ne devaient pas être prêtes avant trois jours. Cette communication mit martel en tête à ceux à qui elle était faite. Ne devaient-ils pas y voir l'abandon de l'œuvre de conciliation qui avait été ébauchée, l'annonce d'exigences

nouvelles, le parti pris de donner plus d'extension à la guerre extérieure, grâce à des concessions aux hérétiques du dedans et du dehors ?

Ces alarmes étaient exagérées. Richelieu avait voulu seulement surprendre aux agents apostoliques une adhésion immédiate et sans réserve aux propositions agitées dans les dernières conférences, se donner le temps de mesurer la portée de la prise d'armes de Soubise et de tâter les protestants. Après réflexion, il maintint ses offres d'accommodement. Elles n'accordaient pas seulement le droit de passage aux Espagnols dans les cas que nous avons indiqués, elles substituaient le roi Très-Chrétien au roi Catholique dans la protection des privilèges des Valtelins contre les Grisons, le second ne devant intervenir que si le premier restait inactif.

Au milieu de février, Herbault envoya à Béthune les pièces destinées à le fixer sur les résolutions du roi. Le paquet ministériel contenait des lettres de Louis XIII, les dépêches du ministre, le texte du traité de Rome accompagné des modifications demandées par la France et le double d'une lettre par laquelle Spada et Nari devaient communiquer à leur gouvernement les conditions qu'on leur faisait et déclarer l'impossibilité d'en obtenir d'autres (2). Il était recommandé à l'ambassadeur de

(1) Spada et Nari au cardinal-neveu. 23 janv. 1625. Bibl. Barberine et Siri, V, 759-763.

(2) « Extrait d'une lettre qui a esté ou sera escrite au Pape par M. le nonce et le s<sup>r</sup> Bernardino Nary : Quelques particuliers qui ont un accès intime avec les ministres et qui ne se trompent pas en leurs pensées m'ont assuré qu'il ne faut esperer que cette couronne accepte aucun accord que les forts ne soient rasés et, quant à la pretention des Espagnols de passer par la Valteline, les choses ne soient laissés en la forme qu'elles estoient auparavant les mouvemens, donnant satisfaction devant toutes choses à V. S. en ce qui concerne la religion en la forme que V. S. jugera par sa grande prudence estre plus convenable pour affection et rendre durable l'ordre qu'elle y establira. J'estime donc que c'est perdre temps d'esperer que l'on traite ici avec d'autres conditions, lesquelles, comme j'ai vu estre éloignées de pouvoir contenter V. S., j'ai réduit les personnes avec qui j'ai conféré à se laisser entendre, apres plusieurs discours et entretiens, que les differens se pourroient accommoder en ceste manière : qu'il plaise à V. S., pour terminer toutes les difficultés, de prononcer avec delai simplement et absolument par sa pleine autorité, que toutes les affaires concernant la Valteline, quant aux forts

déchiffrer lui-même ou de faire déchiffrer en sa présence celles de ces pièces qui n'étaient pas au clair, car on tenait toujours beaucoup au secret. Ce paquet, confié à un familier du cardinal, Boisrobert, se trouvait le 13 mars dans les mains de Béthune.

Le projet sur lequel la négociation allait s'engager à Rome était, on l'a vu, né d'un expédient dû au Père Joseph; il avait été élaboré dans des entrevues dont, pendant plusieurs jours, personne, sauf Richelieu et lui, n'avait eu connaissance et où il avait sans cesse porté la parole et tenu la plume. Cet expédient avait l'avantage d'attester le zèle de notre pays pour les intérêts religieux de la chrétienté, sans mettre en péril son droit exclusif aux passages; en effet les trois articles qui devaient être substitués à l'article 9 du traité de Rome consacraient ce privilège de la façon la plus explicite, même à l'encontre des Vénitiens, et stipulaient le rasement immédiat des forts; de plus, le pape ne pouvait, dans les deux cas prévus, accorder le passage que du consentement de la France, à laquelle la demande devait en être

et passages, soient remis en l'estat où elles estoient auparavant ces mouvemens, en sorte que l'ancienne alliance de France et tout ce qui en depend demeure en son entier. *Et que nulle autre alliance puisse estre faite entre aucuns princes qui aient des estats en Italie non plus qu'aucune autre innovation* [souligné dans le texte] et les susd. Grisons offrir d'éviter toutes les jalousies et les inquietudes qui pourroient naître dans l'Italie pour ce sujet et ne sera permis à aucun prince de faire brigue et sollicitation [*En marge* : clause inutile] qui puisse en façon quelconque apporter de la nouveauté au préjudice de l'ancienne alliance de France et de la liberté des Grisons et des Valtelins. Et d'autant que l'intention de V. S., en concedant le passage par le dernier traité que elle avoit fait, n'a pas esté d'avantager les Espagnols mais de favoriser l'avancement de la foi cath. contre les Infidèles, j'estime que V. S. se reserve le pouvoir et l'autorité de conserver le passage de cette vallée aux princes catholiques qui ont des États dans l'Italie seulement en deux cas: ... [Ces deux cas sont exprimés presque entièrement dans les mêmes termes que dans le projet d'amendement à l'art. IX du traité de Rome. Voy. n. 1 de la p. 205.] S. S. est suppliée de faire que M. de Savoie reçoive satisfaction de l'affaire de Zucarel, afin d'eteindre tout sujet de guerre en Italie, parce qu'il ne seroit raisonnable ni possible que cette cour abandonnat M. de Savoie et l'obligeat à mettre les armes bas, si elle ne voyait que S. S. eut procuré et fait resoudre la republique de Gènes à donner un contentement effectif à M. de Savoie. — Cette couronne rendra toute satisfaction à V. S. sur les remontrances qu'elle fait touchant les actions du marquis de Cœuvres et les forts qu'elle tient seront remis entre les mains de V. S., lesquels elle fera demolir sans delai, comme aussi tous les autres forts de la Valteline. Au dos : *Copie de lettre que doit escrire le nonce.* (Bibl. nat. franç. 3667, f° 105.)



transmise par lui un mois à l'avance, de sorte qu'il n'intervenait que pour donner son patronage à cette demande et faire connaître la réponse, qui pouvait être un refus aussi bien qu'une autorisation (1).

Avant même d'envoyer à Béthune le nouveau projet, Richelieu avait résolu de profiter du voyage du Père Joseph à Rome, où il était appelé par le chapitre général de son ordre et par des intérêts religieux que nous avons expliqués ailleurs, pour presser Urbain VIII d'accorder sa sanction à cette transformation de

(1) Au lieu de l'art. 9 qui regarde les passages, l'on propose les trois suivants :

1° Que l'ancienne alliance de France avec les Grisons et tout ce qui en dépend demeurera en son entier, en sorte que nulle autre alliance ne puisse être faite entre aucun prince qui ait des États en Italie et les susd. Grisons, non plus que aucune autre innovation, afin d'éviter les jalousies et les inquiétudes qui pourroient naître dans l'Italie pour ce sujet, et ne sera permis à aucun prince ou État de faire par aucuns des leurs brigues ou sollicitations qui puisse en façon quelconque apporter de la nouveauté au préjudice de l'ancienne alliance de la France et de la liberté des Grisons et des Valtelins, habitants des comtés de Bormio et Chiavenna, de Bruz et Poschiave.

2° En cette considération, tous les forts établis en la Valteline, comté de Bormio et Chiavenna seront actuellement rasés, nul prince qui ait des États en Italie ne pourra prétendre le passage par la Valteline et autres terres des Grisons pour aller d'Italie en Allemagne ou d'Allemagne en Italie, seulement lesd. passages demeureront absolument libres aux Français, comme ils étaient devant les troubles..., selon leur ancienne alliance, et le pape aura le pouvoir de les accorder aux princes catholiques qui ont des États en Italie en deux cas seulement, l'un pour secourir l'Allemagne et les terres de l'Empire en cas d'actuelle invasion des Infidèles Turcs, l'autre quand l'on entreprendroit de faire la guerre auxd. Infidèles par un dessein concerté entre les princes chrétiens, sans que, pour quelque autre cause et occasion que ce soit ni même sous quelque couleur et prétexte qu'on puisse prendre d'avantageux à la religion catholique, led. passage puisse être accordé, bien entendu que lesd. troupes qui auront passage aux deux cas susd. ne puissent être employés en aucune sorte et manière que ce soit que contre lesd. Turcs Infidèles.

3° Pour le consentement duquel passage, lesd. princes catholiques qui ont leurs États en Italie, seront obligés de supplier le pape d'interposer son nom et crédit envers le roi Très Chrétien, dont le pape avertira led. roi ou ses ambassadeurs un mois auparavant, avec cette condition que le passage desd. troupes se fera sans que les Grisons ni les habitants des lieux en puissent concevoir aucune jalousie ni souffrir aucun dommage, y gardant et observant toutes les circonspections que l'on a de coutume d'avoir ès passages de gens de guerre, tant pour leur bonne discipline et police, l'établissement des étapes, le payement actuel des vivres et le département des chemins qui sera donné par les Grisons, que pour la limitation du nombre de troupes qui passeront à chaque fois. Additions marginales chiffrées aux art. concernant la police. (Bibl. nat. français 3667.)

son œuvre. Le 28 janvier 1625, le Père Joseph annonça cette résolution à Spada et à Nari (1).

Notre capucin se fit donner des lettres de créance du roi pour le souverain pontife et pour Béthune (2). Les représentants de la curie l'accréditèrent auprès de Sa Sainteté, du cardinal-neveu, du cardinal de San Onofrio, protecteur des capucins, du cardinal Magalotti, d'autres personnes de la maison pontificale, auprès des nonces de Turin et de Florence et de personnages influents de Gênes et de Milan. Malheureusement diverses circonstances, au nombre desquelles il faut mettre l'incurie du roi, qui trouvait toujours du temps pour la chasse et jamais pour les affaires, retardèrent son départ jusqu'au commencement de mars (3).

Avant de s'éloigner, il alla porter une bonne nouvelle aux envoyés du Saint-Siège (1<sup>er</sup> février). Richelieu consentait à une suspension d'armes de deux mois. Quelle satisfaction pour eux d'obtenir ce qui faisait l'un des deux objets principaux de leur mission, quelle bonne raison pour se montrer de meilleure composition ! Mais cette satisfaction était illusoire. Le cardinal sen-

(1) Spada et Nari au cardinal-neveu. 31 janvier 1625 (Bibl. Barberini et Siri, V, 766).

(2) Lettre de créance du Père Joseph s'en allant à Rome pour le chapitre général des Capucins. Registre de Tronçon. Louis XIII à Béthune (7 février 1625).

(3) « Pertanto et [le P. J.] ci prego a volerlo accompagnar con lettere à N. S<sup>re</sup> a V. S. Ill<sup>ma</sup> et al s<sup>re</sup> card. S. Onofrio, al s. card. Magalotti, al nuntio di Torino, a quello di Fiorenza et ad altri in Milano et a Genova, che tuto s'è fatto, ma quanto al motivo della sua andata, che pure fu fatto dieci giorni sono, havemo veduto e vedemo che qualche altra cosa vi cova sotto, se pure non fusse ordinata solamente per dar parole o raffreddar le nostre doglienze et istanze, dache a ogni modo egli era destinato a andar a Roma per intervenire al capitulo... » Spada et Nari au cardinal-neveu. 31 janv. 1625. *Ubi supra*. La façon dont Siri (*Ubi supra*) a tronqué et altéré cette dépêche, démontre la nécessité de se reporter aux documents originaux dont il s'est servi. « A' 30 torno da noi il P. Giuseppe capp. con dire che il cardinale si disperava che il Re, tutto dedito alla caccia, abborriva ogni altro discorso, che richiedesse un poco di applicatione, e per questo non haver potuto ben risolvere l'andata di questo Padre, ma che nondimeno stesse pur lesto perche sperava per tutta la corrente settimana di spedirlo... » Nari au cardinal-neveu. Paris 31 janv. 1625. *Ubi supra*. Lepré-Balain dit que le Père Joseph partit le 1<sup>er</sup> mars, mais il existe une lettre de Louis XIII au cardinal Ludovisi, en date du 8 mars, dans laquelle le roi recommande le capucin « qui va trouver le pape ». Correspondance ms. de d'Herbault.

tait trop l'importance d'achever l'occupation de la Valteline, et l'avantage que les Espagnols auraient tiré de la suspension des hostilités pour s'y prêter sincèrement. L'ordre de ne pas attaquer les deux places qui restaient encore à prendre, Chiavenna et Riva ne fut envoyé à Cœuvres que tardivement et il fut suivi d'instructions qui le laissaient maître, suivant les convenances militaires, d'assiéger ces deux places ou de tenir compte de la trêve (1).

Le Père Joseph a défini lui-même le but de sa mission en disant à Spada et à Nari qu'il allait presser la conclusion de la négociation récemment engagée à Paris (2), mais ce but il n'avait chance de l'atteindre qu'en persuadant au pape que l'appui donné au duc de Savoie n'était qu'une diversion destinée à écarter les Espagnols de la Valteline et non le prélude de la conquête du Milanais et que le nouveau gouvernement de la France, recherché à la fois par la coalition protestante et par la contre-réformation catholique, ne demandait qu'à marcher d'accord avec cette dernière. Le Père Joseph était donc amené à envisager le rôle de son pays en Europe dans le présent et dans l'avenir. Ce point de vue général dominait sa mission comme il dominait son esprit. Le défaut de sa politique, on le sait, n'était pas de manquer d'essor et d'horizon. Né de la tradition de fraternité chrétienne qui, après avoir fait l'unité de la république européenne, était encore vivante chez beaucoup d'esprits, sa conception ou, si l'on veut, son rêve politique était de réconcilier les compétitions nationales et même les dissidences religieuses dans une entreprise commune contre l'islamisme. Bien que ses illusions sur la possibilité de cette entreprise fussent singulièrement ébranlées, il était sincère quand il présentait la France comme peu empressée à s'engager avec les adversaires de l'Église et de la maison d'Autriche, comme dis-

(1) Siri, V, 777-778. Avenel, VII.

(2) « ... A fine di trattar vivamente quest 'ultimo negotiato posto in campo quà e vedere cio che se ne potria sperare. » Spada et Nari au cardinal-neveu. 31 janv. 1625. *Ubi supra.*

posée, au contraire, à se rencontrer avec la seconde dans la défense de la foi catholique. A quelles conditions était subordonnée cette neutralité envers notre rivale, c'est ce qu'il indiquait clairement en venant à Rome réclamer la reconnaissance de nos droits et de ceux de nos alliés.

Le Père Joseph ne reçut pas d'instructions écrites, cette ressource nous fait donc défaut pour connaître la pensée de Richelieu sur le rôle que les circonstances extérieures et intérieures traçaient à la France et l'idée qu'il voulait donner au Saint-Siège de ses intentions. C'est dans deux documents de la première moitié de mai que nous trouverons l'une et l'autre. Ces documents sont donc postérieurs de deux mois au départ de notre capucin, mais, en mars, Richelieu ne comprenait pas autrement qu'en mai ce qu'il fallait faire, ni surtout ce qu'il fallait dire au pape. Le premier de ces documents est un avis au roi où, partant de l'idée que la France ne peut soutenir à la fois la guerre au dehors et la guerre au dedans, alignant méthodiquement et opposant les raisons qui militent en faveur de l'une et celles qui militent en faveur de l'autre, il conseille de pourvoir de préférence au « mal interne » soit par des palliatifs, si cela est possible, soit, si cela est nécessaire, en y portant le fer de façon à en couper jusqu'aux racines. Pour cela il faut s'assurer promptement si les négociations récemment engagées peuvent mener à la paix avec l'Espagne, à une paix sûre, honorable, satisfaisante pour nos alliés. Si ces négociations ne peuvent aboutir, force sera de s'entendre avec les huguenots pour entreprendre contre les Espagnols une guerre générale et énergique (1). Le désir de faire la paix extérieure pour tourner toutes ses forces contre les protestants se manifeste plus nettement encore dans le second document. Ce document est une lettre de Richelieu au Père Joseph (25 mai), la seule qui subsiste de leur correspondance pendant la mission de ce dernier. Le cardinal y signale la question du Palatinat et l'ambition du duc de Savoie comme les deux diffi-

(1) Avenel, II, 77 et *Mém. de Richelieu*, I, 328, col. 2-331.

cultés qui viennent compliquer l'affaire de la Valteline, déjà si épineuse par elle-même ; dans nos alliances avec Charles-Emmanuel et avec l'Angleterre il ne voit que des obstacles à la paix dont il a besoin et non des avantages pour une lutte à fond contre la maison d'Autriche. Le Père Joseph devra ménager à la France le moyen de sortir honorablement de ses engagements avec ses alliés en obtenant du pape des conditions aussi avantageuses que possible pour le duc de Savoie, et en faisant accepter au Père Hyacinthe, qui est chargé des intérêts du duc de Bavière à Rome, une transaction propre à satisfaire le roi d'Angleterre, et basée sur la conservation de l'électorat dans la personne de Maximilien. Il cherchera aussi à convaincre le souverain pontife de la nécessité d'adoucir les articles destinés à sauvegarder la religion catholique en Valteline. La paix une fois faite, grâce à toutes ces concessions, Richelieu assure son correspondant et le charge d'assurer le pape qu'il fera tout pour le développement de la religion au dedans et au dehors ; le roi, dit-il, y est fermement résolu et l'argent ne lui manquera pas pour cela, non plus que les soldats, et il termine en annonçant la ruine totale et définitive des hérétiques (1). Pour réunir tous les indices que nous possédons sur ses intentions à cette date, il faut ajouter qu'en même temps il négociait avec les huguenots (2), refusait d'entrer dans la ligue offensive que lui proposait l'Angleterre (3) et manifestait aux agents de Venise et des Provinces-Unies la résolution de pacifier le royaume, de continuer et d'étendre la guerre au dehors (4). Ces contradictions apparentes s'expliquent par son incertitude sur l'issue des deux négociations poursuivies concurremment avec le Saint-Siège et les protestants, par le calcul d'amener à composition

(1) Avenel, II, 85. Cf. pour les levées militaires, Richelieu à Marquemont. 27 janv. 1625. Avenel, II, 66.

(2) Mémoire qui a été baillé au sr de Bellujon envoyé à La Rochelle le 25 mai 1625. Avenel, II, 87.

(3) Avenel, VII, 942-944.

(4) Boetselaer aux États-Généraux, 25 avril et 2 mai 1625, Arch. de La Haye. Morosini au doge. 9 mai 1625. *Filze*.

ces deux adversaires en faisant espérer à chacun que la paix tournerait aux dépens de l'autre ; elles ne peuvent faire méconnaître l'intention bien arrêtée de se dégager honorablement des embarras du dehors pour remédier, d'une façon empirique ou radicale, à la situation intérieure. C'est la vraie pensée de Richelieu que l'on trouve dans sa lettre au Père Joseph comme dans son avis au roi.

Le cardinal avait obtenu pour celui-ci l'autorisation de faire le voyage en voiture (1). Le capucin s'arrêta à Turin et conféra avec le duc de Savoie, au moment où celui-ci ouvrait la campagne contre les Génois. A Bologne, le cardinal Ubaldini, qui n'avait pas oublié son concours dans la pacification de Loudun, l'accueillit avec sympathie et lui apprit l'envoi d'un légat en France. Ce légat avait déjà quitté Rome quand le Père Joseph y arriva. Le 24 mars, Marquemont annonçait à Richelieu que notre héros était arrivé assez bien portant, qu'il était venu le voir et lui avait remis ses lettres de créance (2).

L'envoi d'un légat était par lui-même une chose fâcheuse pour nous ; il avait été décidé à l'instigation de l'Espagne et Richelieu avait cherché à l'empêcher (3). Sa présence pouvait exciter dans le pays le fanatisme contre lequel le cardinal avait tant de peine à lutter. De plus Urbain VIII avait choisi pour cette mission son neveu Francesco Barberini, qui était jeune et inexpérimenté dans les affaires, et les conseillers qu'il lui avait donnés, Pamfili et Spada, étaient Espagnols de cœur. Cet événement rendait aussi la tâche du Père Joseph plus difficile, car à toutes ses propositions on allait vraisemblablement répondre que le légat avait porté en France les dernières résolutions du souverain pontife.

Tout espoir pourtant n'était pas perdu d'obtenir des sympa-

(1) « ... et apres vous reviendrez en carrosse comme vous estes allé, ce dont je parleray au nonce pour qu'il plaise au pape vous le commander, comme aussi de demeurer dans l'obédience de Richelieu, lequel sera rude supérieur. » Richelieu au Père Joseph. *Ubi supra*.

(2) Aubéry, *Mémoires pour l'histoire...* I, 200.

(3) Aubéry, *Ubi supra* et Louis XIII à Béthune, 12 avril 1625.

thies françaises d'Urbain VIII des concessions que ses représentants, faute d'être suffisamment autorisés ou suffisamment conciliants, n'avaient pas accordées. Malheureusement ces sympathies, fortifiées par l'impatience du joug que l'Espagne faisait peser sur l'Italie, étaient tenues en échec par les moyens étendus dont cette puissance disposait pour enchaîner l'indépendance de la curie et du Saint-Père lui-même et par l'influence du conseiller le plus écouté de celui-ci, le cardinal Magalotti qui, sous prétexte de contre-balancer les inclinations de son maître et de ne pas compromettre l'impartialité du père commun des chrétiens, favorisait de plus en plus les Espagnols (1).

Le séjour du Père Joseph à Rome en 1625 est une des périodes obscures de sa carrière. Il est notamment impossible de se représenter les modifications que les négociations engagées par lui firent subir au projet envoyé à Béthune. Il est très probable que sa correspondance avec Richelieu à cette époque a été systématiquement détruite, car, bien que le but politique de son voyage ne fût ignoré ni de Marquemont ni de Béthune, il y avait un grand intérêt à leur cacher, ainsi qu'à tout le monde, les avances et les desseins dont cette correspondance fournissait la preuve. Dans ses efforts pour faire accepter le projet dont il était en partie l'auteur, le capucin se heurta aux objections que les agents apostoliques étaient chargés de faire valoir en France (2). On demandait notamment à Rome que le droit de passage fût accordé à l'Espagne aussi bien contre les hérétiques que contre les infidèles, ce qui équivalait à lui en assurer la jouissance permanente, puisque toutes les questions qui divisaient l'Europe mettaient en lutte les catholiques et les protestants. Nous ne savons dans quelle mesure le nouveau projet, sorti des négociations du Père Joseph avec la curie, tenait compte de ces exigences, car il ne nous est pas parvenu. Si l'on

(1) Relation ms. de la cour de Rome en 1624. Mémoire sur la cour de Rome dans Aubery, *Mémoires...* I, 129. Lepré-Balain, *Biographie*. Marquemont à Richelieu, 15 et 23 février 1626. Aubery, 249-250.

(2) Voy. ces objections à la Bibl. Barberine, *Francia 1625 (Nunziatura)*.

pouvait s'en faire une idée d'après le témoignage suspect de la secrétairerie d'État pontificale, ce projet aurait admis implicitement la souveraineté des Grisons (1) et concilié nos engagements envers eux et nos alliés avec les scrupules religieux du pape, sans nous attribuer le droit exclusif de passage (2). Il est difficile de croire, sur la foi d'un adversaire, que notre héros ait sacrifié un droit dont il sentait tout le prix. Il est vrai que, dans une lettre de Schomberg à Richelieu du 31 août 1625, on lit : « Le Père Joseph voudrait qu'on renvoyât le point des passages au pape. » Cela peut faire supposer que, dans le nouveau projet élaboré à Rome, le souverain pontife devenait juge des cas où les Espagnols jouiraient du droit de passage, et c'est ainsi que s'expliquerait l'assertion des représentants du Saint-Siège que le projet proposé par notre religieux ne réservait pas à la France un droit exclusif (3). Mais on sait à quelles interprétations différentes se prêtent les actes diplomatiques, combien les plus clairs deviennent équivoques quand on ne les connaît que par les commentaires des intéressés. Tant qu'on n'aura pas trouvé le texte même du projet en question, il sera donc prudent de suspendre son jugement sur sa véritable portée.

Ce qu'on y trouverait, du reste, ce serait bien plutôt les propositions nouvelles du Père Joseph qu'un accord entre la curie et lui. Il y avait deux raisons pour que la curie ne conclût rien de définitif avec le capucin : d'abord il était sans pouvoirs et on le soupçonnait de n'avoir été envoyé à Rome que pour sonder ceux qui traitaient avec lui et observer l'ambassadeur ordinaire

(1) « ... al dominio, che involve detto partito, del corpo Griso... » Le card. légat au cardinal-neveu. 21 août 1625. Bibl. Barberini.

(2) « ... fra Giuseppe... disse ch'egli non consigliarebbe mai il papa a restituire ad Heretici, mà che, dall' altro canto, è troppo impegnato il Re co' Grisoni e collegati, perciò che egli haveva trovato modo d'accordar l'uno e l'altro ; e qui volle entrare in discorso del partito da lui proposto costì, dimandandomi se io l'havevo rèvevuto. Risposi che si.... » Le card. legat au card. neveu. Fontainebleau. 15 août 1625. Bibl. Barberini.

(3) « ... che non se ne faceva mentione alcuna nel partito di fra Giuseppe data à N. Signore in Roma.... » Le même au même. Fontainebleau, 30 août 1625. *Ibid.*



lui-même, ensuite on ne voulait pas contrarier la négociation que le légat poursuivait à Paris (1). On se contenta donc d'adresser à ce dernier le projet présenté par notre religieux.

Si les ministres du pape accueillirent celui-ci avec réserve et même avec défiance, il n'en fut pas de même de leur maître. Il semble au premier abord que les imprudences de langage aient plus de gravité lorsqu'elles tombent de la bouche d'un souverain que lorsqu'elles échappent à un ministre et que, par conséquent, le premier doive être encore plus circonspect que les seconds, mais, si l'on veut y réfléchir, on reconnaîtra, au contraire, que le souverain peut s'ouvrir davantage, parce que c'est les ministres qui concluent les affaires et qui ont à subir les conséquences d'un imprudent abandon. En dehors de cette raison générale, il y en avait de particulières pour qu'Urbain VIII, dans ses entretiens avec le Père Joseph, se laissât aller à plus d'expansion que ses conseillers. C'était d'abord de vieilles relations de sympathie (2), puis, pour un sujet qui les divisait, que de sentiments communs ! Les progrès de la cause catholique par la propagande et par les armes, la direction générale de la politique française, leur passion pour les lettres, il y avait là de quoi alimenter de longues et intimes conversations dont l'effet

(1) « Al partito del P. Giuseppe non fu havuto riguardo piu che tanto per molte ragioni, prima perche a lui sarebbe bastato di obligar noi a seguirlo, ma non haveva autorità ne credito da obligare i ministri di costa, et habbiamo sempre sospettato, che egli non sia stato mandato qua per altro che per esplorare non solo i sensi nostri ma quegli del medesimo ambasciatore, il quale si è guardato molto bene da lui et ha sempre tenuto poco conto di tutto quello che questo Padre ha detto, ne cio giugnera nuovo a V. S. Ill<sup>ma</sup>, perche il nuntio le haveva comunicato quel che di cio a lui scrivemmo sul primo arrivo quà del Padre. Seconda perche non si voleva stabilir con lui una cosa pregiudiziale a quel che V. S. Ill<sup>ma</sup> negotiava costà et ella hara ben saputo ritrovar fin'a quest' hora che fondamento havebbe il pensiero del Padre, et harà promosso ancora per un trattato di quegli da poter farvi venir gli Spagnuoli seguita che sia la restitutione de forti in mano di N. Signore, per non haver dopo a cooperar positivamente al dominio, che involve detto partito, del corpo Griso.... » Le card. secrétaire d'État au card. légat, 21 août 1625. Bibl. Barberini.

(2) Il faudra faire devotement une neuvaine pour remercier Dieu du nouveau pape, qui est un homme excellent et bon ami de vostre proche, qui en a reçu grande consolation. Le P. Joseph à une calvairienne. 29 avril 1623. Arch. du Calvaire.

était d'apaiser le caractère irritant de la question qui mettait en conflit le chef et le fils aîné de l'Église. Sur ce point même, d'ailleurs, les deux interlocuteurs n'étaient pas si fort éloignés de s'entendre. A Rome comme à Paris, les représentants d'Urbain VIII exagéraient ses sentiments. Le souverain pontife acceptait avec plus de résignation que ceux-ci ne le disaient l'humiliation subie par ses armes et, pourvu que sa conscience fût rassurée sur le sort des catholiques dans les vallées alpestres, il était prêt à se désintéresser de la question politique qui divisait les deux couronnes, car, tout en prétendant qu'il importait à la religion que l'Espagne jouît du droit de passage, il sentait qu'il n'importait pas moins à l'indépendance italienne que ce droit fût strictement limité. Pendant les quatre mois de son séjour à Rome, le Père Joseph obtint du souverain pontife deux audiences au moins par semaine et ces audiences ne duraient pas moins de trois à quatre heures (1). Il combattit efficacement dans l'esprit d'Urbain VIII les préventions que les agents de nos adversaires, en exploitant nos relations avec la coalition protestante, avaient su lui inspirer. L'un de ces agents, le Père Hyacinthe de Casal, sévèrement admonesté par son confrère français, fut momentanément éloigné de Rome et promit de changer de langage (2). Le Père Joseph offrit son poème latin de la *Turciade* au poète distingué qui siégeait dans la chaire de Saint-Pierre. Sans se dissimuler la part qu'il faut faire ici à la courtoisie officielle, on peut cependant chercher dans les brefs (3) adressés alors au roi, à la reine mère et à Richelieu l'impression que notre personnage laissait au chef de l'Église. L'éclat dont il brille dans les lettres

(1) Lepré-Balain, *Biographie*.

(2) Béthune à d'Herbault, 16 mai 1625. Herbault à Béthune, 28 mai 1625. De pues de aver escripto la carta para V. M. que con esta va, he entendido... vuelta que ha hecho a Roma el Padre fr. Joseph capuchino, a quien el cardenal Richelieu avra embiado a aquella corte para que se opusiese a las negociaciones platicas del Padre Jacinto tambien ha puesto a algunos en algunas esperanças de que sea dara en algo satisfacion al card. legado aunque por aora la mas cierto e le entretienen con banquetes que le hacen estos reyes. Mirabel à Andrea de Prad 24 août 1625. Simancas.

(3) Rome, 7 juillet 1625.

sa piété, son habileté dans les affaires (1), tels sont les trois mérites que ces documents célèbrent en lui. Quant à sa mission, si l'on s'en tient à ces brefs, elle se serait bornée à assurer le Saint-Père des grands desseins du roi, de la reine mère et de Richelieu en vue de la pacification de l'Europe, de la propagation de la foi et de la libération de l'Orient. Le capucin s'étendit en effet beaucoup sur ces sujets, mais ce que le pape a volontairement négligé de dire, c'est qu'ils lui servirent à montrer l'utilité des concessions dans la question de la Valteline, à presser l'adoption d'une transaction qui devait rendre à notre pays, pour le plus grand profit de la foi et de l'Église, toute sa liberté d'action.

Depuis le départ du légat, ce n'était pas à Rome, c'était en France que l'affaire de la Valteline pouvait être réglée. Le Père Joseph avait hâte d'y revenir pour travailler à cet arrangement en faisant connaître les dispositions du Saint-Père, les expédients nouveaux qu'il avait agités avec lui. A peine eut-il pourvu aux intérêts religieux qui avaient été le premier et le principal motif de son voyage qu'il se hâta de s'éloigner. Ni Marquemont ni ses amis de Rome ne purent obtenir de lui qu'il différât son retour ni qu'il partît en voiture comme il était venu. En essayant de lui faire prendre les précautions exigées par sa santé, Marquemont devançait les ordres de Richelieu, qui ne lui parvinrent que dix jours plus tard. Ce qui rassurait un peu notre ambassadeur sur les conséquences de cette imprudence, c'est qu'on devait veiller en route sur le téméraire voyageur. La lettre (2) de Marquemont qui nous apprend ces circonstances, nous offre une nouvelle preuve de l'abnégation du Père Joseph, de la sollicitude et du dévouement qu'il savait inspirer.

Il quitta Rome le 19 juillet (3), le 13 août il était à Paris. Au

(1) *Sacerdos enim litterarum gloria clarus, pietatis artibus pollens et rerum gerendarum peritus...* — *Non deest illi in negotiis curandis prudentia, pietas in ejus deliberationibus dominatur, litterarum gloria in ejus ingenio floret...*

(2) Marquemont à Richelieu, 29 juillet 1625.

(3) Lepré-Balaïn dit le 25 juillet, mais, dans sa lettre du 29, Marquemont dit à Richelieu qu'il n'a reçu celle que ce dernier lui écrivait au sujet du Père Joseph

moment où il y arriva, le gouvernement français et les représentants du Saint-Siège n'étaient pas près de s'entendre. Le légat n'avait fait que reproduire les exigences de ses prédécesseurs : comme mesures préalables, il voulait une suspension d'armes et la restitution des forts ; comme solution définitive, une organisation de la Valteline réduisant à néant ou à un lien purement pécuniaire la souveraineté des Grisons. La France repoussait les deux premières demandes ; à la troisième elle opposait la reconnaissance de cette souveraineté, combinée avec les plus larges garanties pour la liberté religieuse des Valtelins, et son droit exclusif aux passages et à l'alliance. Les propositions échangées au mois de juillet (1) constatent la divergence des vues, tout en laissant apparaître des tempéraments permettant l'espoir d'une entente. Des deux côtés on comptait, pour amener l'autre partie à des concessions, sur la guerre civile qui venait d'éclater en France, la curie se flattant que le soulèvement des protestants et la pression de l'opinion catholique forceraient le gouvernement français à souscrire à ses conditions (2), le gouvernement français espérant intimider la curie par la crainte de la paix avec les huguenots et d'une ligue avec les puissances protestantes. Du reste, ce n'était pas seulement pour faire peur au Saint-Siège que Richelieu négociait avec les réformés, c'était avec le désir de voir aboutir ces négociations. De fait, elles étaient, à la fin de juillet, à la veille d'aboutir. L'ambassadeur vénitien en annonçait la conclusion à son gouvernement.

Au moment où revenait le Père Joseph, c'était donc la pacification intérieure, la continuation ou même l'extension de la guerre extérieure qui semblaient probables. Son retour était-il

que dix jours après le départ du capucin. Nous ne savons quand la lettre, aujourd'hui perdue, de Richelieu est parvenue à Marquemont, mais celui-ci n'ayant pu tarder à y répondre et y ayant peut-être répondu le jour même, elle a dû être dans ses mains le 29 juillet ou les jours précédents. De toute façon cela nous reporte au 19 ou un peu avant.

(1) Sjri, V, 862-867.

(2) « ... le fondement de leur obstination vient de ce qu'ils croient qu'on leur accordera tout ce qu'ils veulent, parce que, à quelque prix que ce soit, on veut la paix. » Richelieu au roi, 3 sept. 1625. Avenel, II, 123.

de nature à modifier cette situation? On ne le pensait pas autour du légat (1). Quant à lui, il avait plus de confiance, il la puisait dans l'accueil du pape, dans un inébranlable optimisme, dans le sentiment des ressources d'un esprit inventif et délié. Proclamant à la fois que le père des fidèles ne pouvait remettre sous le joug hérétique une population orthodoxe et que le roi était trop engagé avec les Grisons et ses alliés pour les abandonner (2), il prétendait connaître le moyen d'éviter à l'un et à l'autre cette extrémité, et ce moyen on le trouverait, d'après lui, dans le projet que le souverain pontife avait paru agréer. Jusqu'à quel point le Père Joseph avait-il réussi dans ce projet à concilier ces deux intérêts, c'est ce qu'on ne saura que lorsqu'on l'aura retrouvé, mais il n'est pas besoin de le connaître pour affirmer qu'il n'avait pas rencontré et qu'il n'était pas destiné à rencontrer dans la curie autant de faveur que l'imaginait son auteur. Les représentants du Saint-Siège y trouvaient beaucoup à redire (3) et à Rome même, si l'on reconnaissait maintenant les bonnes intentions de notre capucin, on n'en avait pas moins évité de l'accréditer, ainsi qu'il le demandait, auprès du légat comme l'interprète des vrais sentiments du gouvernement pontifical (4).

Frustré de l'espoir de faire accepter par les envoyés du souverain pontife la transaction qu'il rapportait d'Italie, le Père

(1) « ... e dicevasi havesse portato poca buona nova. » Relation du commandeur Cassiano del Pozzo p. p. Müntz, *Mém. de l'hist. de Paris*, XII, 263.

(2) Le card. légat au card. secrétaire d'État. 15 août 1625. *Ubi supra*.

(3) « ... ma trovavo dentro molte difficoltà... » Le card. légat au card. secrétaire d'État. Fontainebleau, 15 août 1625. *Ubi supra*.

(4) « Chiesemi [le P. Joseph] se da V. S. Ill<sup>ma</sup> io tenevo lettere credentiali nella sua persona. Dissi che in varie lettere se ne faceva mentione; soggiunse che, quando diede la sua scrittura in mano di S. Beatitudine, v'era presente V. S. Ill<sup>ma</sup>, alla quale disse il Papa che mi scrivesse ch' io confidassi nel Padre fra Giuseppe... » Le card. légat au card. secrétaire d'État. Fontainebleau, 15 août 1625. Il P. fr. Giuseppe farà quanto puo per nostro credere con la sua buona intentione, ma V. S. Ill<sup>ma</sup> toccherà il fondo di quel che egli puo adempire. Egli fece grandissima istanza di levar lettere, che lo legassero in confidenza con V. S. Ill<sup>ma</sup>, ma nè a N. S. parve conveniente di metter lo su cavallo si grosso ne vi sia bisogno di cio fare con la prudenza di lei... » Le card. secrétaire d'État au card. légat. 11 sept. 1625.

Joseph se vit réduit à en chercher une autre. Ce fut pour cela que, dans les derniers jours d'août, Schomberg, d'Herbault et lui se réunirent avec le nonce et ses conseillers à Limours et à la Maison-Rouge (1), dans la chambre de Richelieu qui était alors alité. Les prétentions de la France furent réduites autant que possible ; le projet présenté par nos négociateurs nous réservait, il est vrai, le droit exclusif d'alliance et de passage, mais il accordait l'autonomie aux Valtelins et ne laissait aux Grisons que les attributs essentiels de la souveraineté, en les indemnisant, par une redevance annuelle, de la perte de leur juridiction. En outre la France acceptait, au sujet de la liberté religieuse des Valtelins, les garanties stipulées à Rome, si vexatoires, si dangereuses qu'elles fussent. Mais l'indépendance absolue de la Valteline pouvait seule satisfaire les agents apostoliques et ils ne se croyaient pas autorisés à admettre, au profit du roi Très-Chrétien, le droit exclusif de passage (2). Vainement le Père Joseph tenta d'obtenir de Richelieu la modification de l'article qui réglait cette question, le cardinal fut inflexible et, au grand désespoir du capucin, la négociation fut rompue. On convint qu'elle serait considérée comme non avenue et qu'on en ferait disparaître la trace (3).

(1) Il s'agit probablement d'un château situé aux environs de Franconville Avenel, II, 13.

(2) Difficultés des ministres du pape. *Inétil* et Siri, VI, 3-5.)

(3) All' hora il Padre Giuseppe, con espressione di dolore, querelo, che'l nego naufragasse in tal maniera e le fu risposto, che venendo egli frescamente a Roma, niuno meglio di lui potea sapere la santa et ottima mente di N. Signore e l'integrità con che procede in questo negotio. Egli testifico tutto e riferi d'aver vedute le lagrime di S. Beatitudine e conosciuto il suo sincero fine della pace della religione et in discorso udendo la proposta fatta di riformare il secondo articolo nella maniera pensata dal vescovo e da Mons<sup>or</sup> Panfilio, ritorno di sopra a ritoccarlo a Richelieu, mà ne riportò la negativa sì, come anco Mons. Nuntius che le rappresentò il medesimo partito nel licenziarsi. (Le card. légat au cardinal secrétaire d'Etat. Fontainebleau, 30 août 1625. *Inétil*.) « Quant à la supériorité des Grisons, et au point des passages, je vous envoie les articles cotés A qui ont été traités en une conférence que les ministres du pape ont terminée ces jours derniers en la Maison Rouge avec mon cousin le card. de Richelieu, mon cousin le maréchal de Schomberg et le sieur d'Herbault, par lesquels vous verrez combien je m'estois relaché pour le bien de la religion catholique que je préfère à toute considération temporelle et pour la satisfaction de S. S., mais lesd. ministre

Richelieu avait fait, en vue de la paix extérieure, un effort sincère et de sérieux sacrifices ; l'échec de la négociation le mit dans un grand embarras et dans une mortelle angoisse (1). L'espoir d'un accord avec les huguenots avait été trompé et les hostilités avaient recommencé. Au lieu d'amener à composition, par la crainte d'attirer sur lui toutes nos forces, chacun de nos adversaires, il fallait continuer à tenir tête à tous les deux et, pour le faire avec succès, si les ressources matérielles ne manquaient pas, c'était la sécurité intérieure et l'appui de l'opinion qui faisaient défaut. La cabale qui voulait faire du projet de mariage de Gaston l'écueil où se briserait la fortune de Richelieu, devenait menaçante ; de virulents pamphlets, l'*Admonitio ad Regem*, les *Mysteria politica*, les *Questiones quodlibeticæ* remuaient les ferments laissés par la Ligue (2) ; on craignait même pour la vie du roi (3).

ayant apporté difficulté, ainsi que vous cognoîtrez par l'écrit coté B, que je vous adresse, cette conference s'est rompue sans conclusion, les affaires étant en état de s'engager plus avant à la guerre... » (Louis XIII à Béthune, 29 août 1625. *Inédit.*) « Il s'est tenu depuis trois jours une conference à la Maison Rouge qui est à M. le président le Jay, où, de la part du roi, M. le cardinal, M. le maréchal de Schomberg et moi et, de la part de M. le légat ou du pape, M. le nonce Spada, Mess. Assolini et Pamphilio se sont trouvés. La conference commença mercredi matin et finit hier au soir qui était jeudi, que chacun est revenu chez soi sans aucune conclusion. Vous verrez par les art. A et B ce qui a été traité de part et d'autre... les papiers baillés de part et d'autre ont été rendus et rompus avec parole qu'il n'en avoit été réservé aucune copie, ce que je vous dis afin que vous sachiez que le mémoire coté B qui vous est envoyé est la substance que nous avons retenu des reponses desd. ministres et non leur meme écrit et que vous pénétrez, en traitant avec le pape, si lesd. ministres auront été aussi religieux en leur foi que nous, l'autre que les deux ou trois premiers art. seulement ont été communiqués aux ambassadeurs de Savoie et de Venise et non le quatrieme, afin que vous en traitiez avec les ministres de ces princes qui sont par delà en cette sorte et non autrement... » Herbault à Béthune, 29 août 1625. *Inédit.* Morosini au doge. Fontainebleau, 29 et 31 août 1625. *Filze.* Scaglia au duc de Savoie. Paris, 30 août 1625. Arch. de Turin.

(1) Je n'ay jamais esté au milieu des grandes entreprises qu'il a fallu faire pour l'Etat que je ne me sois senty comme à la mort, tesmoing quand le legat estoit icy. — Avenel, III, 208.

(2) Sur ces trois pamphlets voy. Hubault, *De politicis in Richelium lingua latina libellu.*

(3) « ... led. capucin [le P. Alexandre d'Alais], assisté de l'agent de Bavière, fait bien du bruit ici et met toute la cour en alarme, laquelle est tant plus grande que, passé deux ou trois jours, l'on a trouvé dans la chambre et cabinet du roi,

Sous l'empire de ces préoccupations, Richelieu eut une idée étrange, peu en harmonie avec sa conception et son amour jaloux du pouvoir. Il conseilla au roi (1) de provoquer une assemblée de notables et de la consulter sur les propositions du légat. Quand nos rois assemblaient les notables, ce n'était généralement pas pour leur demander leur avis sur les affaires extérieures, mais ici la question mettait en jeu les rapports de la France et du Saint-Siège, et, par conséquent, la paix des consciences et la tranquillité du royaume. En leur soumettant son conflit avec le souverain pontife, le cardinal espérait gagner sa cause devant l'opinion, se décharger en partie de la responsabilité d'une rupture, fortifier sa situation encore mal affermie. Il voulait également retenir le légat par l'attente de la délibération des notables, se donner ainsi le temps d'accroître les forces militaires du pays et de réduire les huguenots à la paix, en frappant sur eux un coup décisif.

Les événements donnèrent en partie raison à ces calculs. Le 16 et le 17 septembre, Soubise et les Rochelois étaient battus sur terre et sur mer, les îles de Ré et d'Oleron tombaient entre les mains du roi. Ces revers, d'autant plus décourageants pour les protestants qu'ils étaient dus en grande partie aux vaisseaux de leurs alliés naturels, les Anglais et les Hollandais, les amenèrent immédiatement à des ouvertures de paix. En outre, le 29 du même mois, l'assemblée des notables se prononçait avec enthousiasme pour la guerre étrangère. Deux choses seulement avaient contrarié les vues de Richelieu : d'une part, le légat, prévoyant ce résultat, n'avait pas voulu l'attendre et son départ, présage de la rupture des négociations et de l'activité nouvelle qui paraissait devoir être donnée à la guerre extérieure,

celles de la reine mère, de la reine regnante des billets portant que les officiers du roi aient à prendre garde à un homme frisé, ayant la bouche noire, jaunâtre et pale au visage avec un pourpoint blanc, qui avoit quelque dessein sur la personne du roi, joint que le premier président de Rouen avertit le même en cette cour. Avis de Boetzelaer, 11 déc. 1624. Arch. de La Haye.

(1) Il fit cette proposition au roi dans une lettre écrite à Limours le 3 sept. 1625. *Mém. de Richelieu*, I, 344 col. 2.



pouvait rendre les protestants moins conciliants; de l'autre, les succès du roi contre ses sujets rebelles exaltaient le fanatisme des catholiques ardents et étaient présentés par eux comme le prélude naturel du siège de La Rochelle.

L'adhésion des notables à la politique de Richelieu ne doit pas en effet nous tromper; la guerre contre les protestants était populaire dans le clergé, dans la magistrature, dans les classes moyenne et inférieure. De sa retraite de Berry, Condé parlait et agissait en sa faveur (1). Dans le gouvernement, le chancelier d'Aligre, le directeur des finances, Michel de Marillac, Schomberg soutenaient la même cause (2). Vainement Richelieu avait cru convertir celui-ci à ses opinions et l'engager dans son système en se déchargeant en grande partie sur lui des négociations avec le légat et les huguenots et en l'amenant à se déclarer publiquement contre la partialité de Barberini et pour la guerre au dehors (3). Tout en donnant officiellement (4) son appui aux vues de Richelieu, tout en étant même à moitié gagné à ces vues (5), Schomberg les combattait sous main, se laissait poser en rival du cardinal et ne renonçait à son opposition qu'après s'être bien convaincu qu'elle allait tourner à sa ruine (6). Seuls

(1) La fin principale du légat est de gagner Richelieu. Invraisemblance du succès. Pour confirmer le cardinal dans ses sentiments, Morosini lui fait savoir que Condé s'est approché de Fontainebleau et que le légat lui a envoyé un de ses secrétaires. Indignation du cardinal et de la reine mère. Le roi ordonne à M. le Prince de retourner dans son gouvernement. Morosini au doge. Paris, 1<sup>er</sup> juin 1625. *Filze*.

(2) Morosini au doge. Poissy, 2 décembre 1625. *Filze. Mémoire de Marillac*. Arch. nat. M. 232. *Mém. de Richelieu* I, 362 et la note suivante.

(3) Relation de Scaglia, agent du duc de Savoie, 4 octobre 1625. Arch. de Turin. Boetzelæer aux États-Généraux, 30 mai 1625. Arch. de La Haye.

(4) Morosini au doge. Paris 1<sup>er</sup> juin 1625. *Filze*.

(5) Anco Schomberghe che pareva nel principio che vacilasse e che desiderasse piu tosto con gli Ugonotti la guerra, hora parla franco e forse piu di ogni altro risoluto. Morosini au doge. Melun, 12 juin 1625. *Filze*.

(6) Il sig. cardinale disse a Bellugione che bisognava far questa pace [avec les protestants] et che la farebbe, mentre Ruchellesi volessero in apparenza dar maggior sodisfattione al Re, ch'è il medesimo piu volte scritto di aprire un bastione della Ruchella. Esso cardinale è nell' intimo grandemente picco contra Sciomberghe, vedendo apertamente che questo vorrebbe la rottura e per tanto interrompe tutti gli ben disegni e mezzi che quello porta per l'accomodo. (Barozzi au duc de

Richelieu et la reine mère luttèrent contre un torrent tellement violent qu'il couvrait parfois leur voix et les réduisait au silence (1). En effet le roi lui-même avait paru entraîné un moment par la perspective de la soumission définitive de ses sujets de la religion, et il faut avouer que les succès décisifs de ses armes semblaient leur ouvrir le chemin de La Rochelle. Il en coûtait d'ailleurs à Richelieu de ne pas céder à un courant presque général, car il était d'accord avec ses adversaires sur la nécessité

Savoie. Paris, 28 nov. 1625. Arch. de Turin.) « E verissimo che tra il cardinale e esso (Schomberg) non vi è nell' intimo bona intelligenza, perche questo è il solo, che ha traversato gli disegni che il card. haveva della pace nel regno. » Schomberg se remue pour empêcher la paix avec les huguenots. « Et pero, intesi gli sudetti moti d'esso Sch. dal S. card., questo signore, pieno di generosità, disse altamente a chi gli ne parlo, il qual me l'ha riferito, le formali parole: « Par Dieu, tous ceux qui font courir le bruit que je ne veux point la guerre au dehors, je leur feroy conoistre que je la veux et que je mettray la paix dans le royaume avec profit du Roy et contre le conseil de ceux que ne la désirent point... si vorra far appare (*sic*) che i violenti consigli di Sch. siano quelli ch'habbino impedito sin hora gl'effetti della pace et pero si prenderebbe questo pretesto per farlo anch' egli sortire dal consiglio, se non della corte. Non si lascia con tutto cio di credere che Sch., prevedendo qualche pericolo di caduta, procurará di stringersi bene col card. et dove prima consigliava la guerra, persuaderá al contrario la pace... » (Le même au même. Paris, 30 déc. 1625. *Ibid.* Morosini au doge. Melun, 22 juin et 30 déc. 1625. *Filze*.) « Rich. si è lasciato portar a creder che la Francia possi con piu ragione et facilita far la guerra in Alemagna che in Italia et che sii per riuscir piu utile, il concetto è di Chiombergh, forse per divertir l'altra e impedir poi l'una et l'altra o vero perche egli crede di dover haver in Alemagna piu parte, come che vien di là et che pretende delle intelligenze. » (Scaglia au duc de Savoie. Calais, 31 déc. 1625. Arch. de Turin.) « Del mar. di Sch. piu non vi parla, che corri rischio di cadere, essendosi egli del tutto rimesso a gli arbitrii del card. con la mente del quale hora parla et opera intieramente... » (Contarini au doge. Paris, 22 janv. 1626 [n. s.]). *Filze* « Conoscendo... poi il card. di Rich. et Sch. la necessità che vi è della pace nel regno per il pericolo di rottura che puo essere trà la Francia e l'Inghilterra... e conoscendo Sch. il pericolo della sua caduta... et il card. il poco potere ch' ha di lui solo portar il Re alla pace, si sono gli sudetti due si aboccati privatamente insieme e rimenesi in confidenza tale che... Sch. fara ogni studio, giunto al card., di persuader al Re la pace dove prima consigliava la guerra. Pero essende S. M. talmente impressa della facilita dell' acquisto della Rochella con la conservatione del forte di San Luigi, per le ragioni dettategli prima da Sch., si tiene che questa unione servirà di poco per far credere hora al Re il contrario... » (Barozzi au duc de Savoie. Paris, 9 janv. 1626. *Ibid.* Avisos de Paris, 23 junio 1625, et les communications de Mirabel en novembre et en décembre 1625 dans Simancas.)

(1) « La Regina madre non ha passione nel cuore piu violente che il desiderio di questa pace con gli Ugonotti. Morosini au doge. Melun, 12 juillet 1625. Le même au même. Poissy, 12 nov. 1625; Paris, 17 déc. 1625. *Filze*.

de réduire les protestants au droit commun et le siège de leur métropole de l'Ouest était déjà arrêté dans son esprit. Il croyait seulement que le moment de l'entreprendre et d'abolir les privilèges politiques du parti n'était pas venu, et les avantages que le roi venait de remporter, devaient, à ses yeux, servir non à pousser les vaincus à bout, mais à leur accorder une paix qui ne leur donnerait aucun avantage essentiel et grandirait au dehors la force et le prestige de notre pays (1).

Peu de temps avant le départ du légat (24 septembre), une nouvelle proposition avait surgi de notre côté. Sur les rapports des Grisons et des Valtelins, le Saint-Siège et la France n'étaient pas aussi éloignés qu'on pouvait le croire. La seconde, on l'a vu, acceptait l'autonomie des Valtelins et les précautions les plus minutieuses pour assurer leur liberté religieuse, ne réservant aux Grisons qu'une souveraineté réduite à ses attributs essentiels. Si, en repoussant cette souveraineté si restreinte, le Saint-Père n'obéissait vraiment qu'à des scrupules de conscience, pourquoi ne laisserait-on pas les intéressés régler directement leurs rapports, de façon qu'il n'eût pas à se reprocher la dépendance où resteraient les Valtelins (2)? Cette question de conscience une fois écartée, il n'y aurait plus en jeu qu'un intérêt politique, dont le souverain pontife n'avait à s'occuper qu'en qualité de père commun, de médiateur soucieux de rétablir la paix sur la base du retour à l'ancien état de choses. Le légat accepta cet expédient, mais en y mettant pour condition la restitution préalable des forts : c'était, disait-il, le moyen d'éloigner le soupçon que les Valtelins n'eussent pas traité librement avec les Grisons. Cette condition, déjà repoussée, était aussi inacceptable que le prétexte en était vain (3).

Cette exigence toutefois ne devait pas faire abandonner l'idée

(1) Avis de Richelieu au roi dans *Mém. de Richelieu*, I, 356, col. 2-360.

(2) « Et sur ce qu'on lui répondit que S. S. laissât accorder les Grisons et les Valtelins ensemble, sans y intervenir, et que peu après elle tolérerait ce qu'ils auroient fait, qui est le propre de l'Église, non seulement aux choses indifférentes mais mauvaises... » *Mém. de Richelieu*, I, 343, col. 2.

(3) *Mém. de Richelieu*, I, 343, col. 2-344.

de laisser les uns et les autres s'entendre directement. Cette idée était heureuse et complètement indépendante de la restitution. Il fallait rompre le lien artificiel que les représentants du Saint-Siège voulaient établir entre ces deux questions ou, si cela était impossible, tâcher de rendre la restitution inoffensive ; il fallait aussi résoudre la question des passages et des alliances.

C'est à quoi Schomberg, et plus encore le Père Joseph et Bérulle, s'employèrent avec un grand zèle. N'appartenant ni l'un ni l'autre au gouvernement, mais initiés à ses intentions et appelés à ses conseils, étrangers à la politique proprement dite et amenés à s'en occuper par les intérêts religieux qu'elle mettait en jeu, connus de la curie pour des partisans ardents de l'entente avec Rome, ils avaient bien ce qu'il fallait pour rhabiller la trame rompue des négociations et imaginer les tempéraments qui rapprochent les principes absolus et en apparence inconciliables.

Quatre jours durant, les deux religieux, affirmant qu'ils parlaient au nom de Richelieu, pressèrent les agents apostoliques d'accepter la proposition de renvoyer aux Grisons et aux Valtellins le règlement de leurs différends et de leurs rapports et, tandis que Schomberg déclarait que la restitution ne pourrait avoir lieu qu'après cet accord, ils ne repoussaient pas explicitement une restitution préalable. Mais, quand on en vint à s'expliquer davantage, ils se dérochèrent en proposant des moyens termes, qui furent considérés par leurs interlocuteurs comme retirant en fait la satisfaction accordée en parole. Ceux-ci refusèrent donc de les suivre sur le terrain où on voulait les entraîner (1). Le Père Joseph et Bérulle ne se découragèrent pas ; i

(1) Finalmente lo stesso Sciombergh m'inculco il lasciar accordar i punti politici tra i Grisoni e Valtellini, ma con presupposto che questo accordo precedesse la restituzione al Papa. Fra Giuseppe poi et il Padre Berullo hanno premuto incessantemente quattro giorni in questo partito, con participatione di Lussor sicome hanno sempre asserito, ne già prescindevano la restituzione de' forti antecedente ad ogni trattato de' Valtellini e Grisoni. Ma alli 23, stringendo io il nodo della detta restituzione de' forti, essi se ne uscirono con temperamenti, che distruggevano la sostanza della proposta e qui s'è terminato ogni tessitura della negotiatione... » Le card. légat au card. secrétaire d'État. Fontainebleau, 24 sept. 1625. Bibl. Barberini.

furent une nouvelle proposition, à laquelle Schomberg et le Père Séguiran, confesseur du roi, avaient, disaient-ils, donné leur assentiment. Elle n'admettait pas davantage la restitution préalable, elle consistait seulement à hâter la conclusion d'une entente entre les deux peuples, à envoyer pour cela un agent qui serait peut-être le Père Joseph, et, cette entente obtenue, à opérer la restitution. Le capucin affirmait que l'accord serait conclu avant le retour du courrier qu'on demandait au légat d'expédier tout de suite à son gouvernement pour lui soumettre les dernières propositions de la France. En attendant la réponse du pape, le roi promettait de ne pas signer la paix avec les huguenots, de ne pas entrer dans de nouvelles ligues avec les hérétiques, de ne pas assembler les notables; peut-être même, ajoutait le Père Joseph, irait-on jusqu'à une suspension d'armes (1).

Quant à la question des passages et des alliances, les deux religieux proposaient de la résoudre en confirmant les alliances des ligues Grises avec la France, les Suisses et la maison d'Autriche et en abolissant tous les traités qui y étaient contraires, notamment ceux qui étaient postérieurs à l'année 1620, c'est-à-dire les traités de Madrid, d'Aranjuez et de Milan. Le droit de

(1) Dico dunque che il P. Berullo é'l Padre fra Giuseppe proposero ultimamente il partito di restituir i forti a N. S. e rimetter poi li trattati politici all' accordo de' Grisoni e Valtelini frà di loro. Ma in fine questo negotio urtò, perche non intendevano che la restitutione, avanti l'accordo de' Valtelini, si facesse così schietta e libera a S. B<sup>e</sup> come conveniva... i medesimi Berullo e fra Giuseppe, ne gli ultimi discorsi, ratiocinavano d'un ripiego, al qual anche havevano acceduto i motivi di Schomberg e del Padre Seghirano. Questo è che eglino van pensando che i Valtelini e Grigioni possino prestamente concluder un accordo fra di loro con l'intervento anche degli esuli e fuggitivi, a quali si darebbe salvo condotto, e dimostro il P. fra Giuseppe che qua vi fosse intention di farlo e forse di mandarvi et adoprarvi lui per instrumento. E si persuadono che, fermato il detto accordo fra i Grisoni et Valtelini, il Papa resterebbe sadisfatto della reposition de' forti in sua mano, senza improvar quanto le parti già havessero convenuto insieme, la qual convention, il Padre fra Giuseppe diceva che si sarebbe fatta avanti il ritorno del corriero e dico del corriero, perche tutte le lore machine tendevano che io inviassi corriero sopra il d. partito et altri proposti da loro ne gli ultimi giorni o prima e ne aspettassi risposta, asserendo che il Re havrebbe intanto data parola di non far pace con gli Ugonotti ne nuove leghe con Heretici ne consiglio generale, e forse si saria portato a suspension d'armi, come diceva fra Giuseppe. Hora io il tutto riporto alla somma prudenza di N. S.... » Le card. légat au card. secrétaire d'État. Sens, 26 sept. 1625, *Bibl. Barberini*.

passage serait réglé conformément aux traités d'alliance. Comme garanties de la liberté religieuse des Valtelins, on adoptait les articles dressés à Rome, à l'exception de ceux qui étaient en contradiction avec le projet actuel et de ceux qui stipulaient l'intervention du roi Catholique. Pour la satisfaction à accorder au duc de Savoie, on s'en rapporterait au pape. On voulait par là avoir l'air de ne pas abandonner entièrement ce prince, mais il était entendu que, si le Saint-Père n'obtenait rien de la bonne volonté des Génois, le roi Très-Chrétien se tiendrait quitte de ses obligations envers Charles-Emmanuel (1).

(1) Articoli proposti dalli PP. Berullo, e Giuseppe al sig. Card. Legato. Primo bozzo:

1° Che le sole Allianze di Francia, Svizzeri, e Casa d'Austria restino nel suo vigore, et in generale non s'innoverà niente in cio, che concerne le Allianze, e passi di Valtelina, che saranno chiusi secondo il tenore di diversi Articoli, confederazione, et *Abscheid* generali de Grisoni fatte in diversi tempi, e niente potrà esser fatto in pregiudizio di quest'Articolo per qualsivoglia causa, che sia. E tutti li trattati pregiudiciali a quest'Articolo, e nominatamente quelli, che sono stati fatti dopo l'anno 1620, resteranno annullati, e cassati.

Overo detto Articolo si divida in due.

P° Cioè, che le sole Allianze di Francia, Svizzeri, e casa d'Austria restino in suo vigore, e non si potrà far niente in pregiudizio di esse.

2° I passi della Valtelina, e Contadi di Bormio, e Chiavenna, restino chiusi conforme al tenore dell'Allianze, e di diversi articoli, et *Abscheid* generali fatte de Grisoni in diversi tempi, e tutti li trattati, che pregiudicano a quest'Articolo, e particolarmente i fatti dopo l'anno 1620 resteranno nulli.

3° Che i Valtelini non possino far niuna Alleanza, nè pace, nè guerra, nè dar passo, i quali dritti restino a Grisoni.

E quanto ad altri interessi politici, N. Signore se nè rimette a quanto i Valtelini liberamente concorderanno co' Grisoni, salva pero la sicurezza della religione.

Articoli proposti dalli PP. Berullo, e Giuseppe al sig. Card. Legato, riformati:

1° P° I passi della Valtellina, e de Contadi di Bormio, e Chiavenna restino chiusi et aperti, conforme che porta il tenore dell'Allianze de Grisoni con la Francia, et i Decreti generali, fatti da loro in diversi tempi, e che li trattati fatti dopo l'anno 1620 restino nulli in quanto pregiudicano a questo Articolo.

2° Che il dritto del passo resti nelli Grisoni, e, quanto a gli altri interessi, N. Signore si rimette a quello, che li Valtelini liberamente concorderanno con li Grisoni, salva pero sempre la sicurezza della Religione Cattolica.

3° E perche non si possa mai dubitare, che per questo Trattato sia fatto alcun pregiudizio alle Allianze di Francia, Svizzeri, e Casa d'Austria, si dichiara, che restino nel suo vigore, e che non sia fatta cosa alcuna in pregiudizio di esse.

4° N. Signore dichiara, che darà Zuccarello al Duca di Savoia, o lo contenterà in qualche altra maniera.

Overo N. S<sup>re</sup> prometterà di sodisfare al Duca di Savoia in tal maniera, che possa restar contento in quello, che tocca a Zuccarello. (Bibl. Barberini, LXIX, 193 v° et

La perspective de laisser les anciens maîtres et les anciens sujets s'entendre directement souriait au légat, parce qu'il espérait qu'on pourrait arriver par là à l'abolition complète de la souveraineté, et c'était cet espoir qui rendait acceptable, à ses yeux, le dernier projet de Bérulle et du Père Joseph (1). Mais la secrétairerie d'État apostolique lui faisait remarquer que leurs propositions n'étaient pas autorisées par le gouvernement du roi Très-Chrétien et que, presque au moment où Richelieu écrivait au capucin que le conseil approuverait tout ce qu'il ferait avec le légat, on révoquait ses pouvoirs (2).

On ne se trompait pas à Rome sur les vraies dispositions du cardinal. S'il avait paru donner son aveu à ces propositions, c'était pour faire croire aux protestants que la paix étrangère était prochaine et les rendre plus traitables, c'était aussi pour attendre l'issue des opérations militaires dont le Piémont était le théâtre. Quand la pacification intérieure lui parut en bonne voie (3), quand la levée du siège de Verrue par les Espagnols eut rendu à nos armes leur prestige et fait redouter à nos ennemis, pour l'année suivante, l'invasion du Milanais (4), il fit éva-

191.) Ces articles, désignés par la lettre K, furent envoyés par le card. légat au card. secrét. d'État le 26 septembre, comme cela résulte d'une dépêche du second au premier écrite en octobre.

(1) « ... tale credo sia in cio l'intention di V. S. I, perche' se'l rimetter l'accordo a Grisoni e Valtelini operasse, ch' eglino potessero fra di loro receder da quella restrittione di superiorità Grisa, che noi desideriamo, verrebbe a rendersi quasi fattibile l'ultimo partito proposto da Berullo e fra Giuseppe e spiegato nella mia quarta cifra. ... » Le card. légat au card. secrétaire d'État. Avignon, 13 oct. 1625, Bibl. Barberini.

(2) Giunto che fu il Conco, si pose mano a far notomia della scrittura... ne fu composta l'altra... sopra la quale e sopra il partito proposto dal P. Berullo e da fra Giuseppe, che V. S. I. mando segnato K con lettere de 26 settembre da Sans, fu composto il partito..... Considera inoltre S. B<sup>e</sup> che la proposta di Berullo e di fra Giuseppe non è appoggiata ad alcun' autorità del Re o del consiglio..... Richelieu scrisse a fra Giuseppe che sarebbe approvato dal consiglio quanto il medesimo Padre avesse stabilito con V. S. I. e che senza intervallo gli venne poi la revocatione d'ogni facoltà di trattare. » Le card. secrétaire d'État au card. légat. octobre 1625. *Ibid.*

(3) Anquez, *Un nouveau chapitre*.... 213-216.

(4) Ricotti, *Storia della monarchia piemontese*, IV, 205-206. *Mém. de Richelieu*, I, 336.

nourir les combinaisons laborieuses des deux religieux en déclarant que les forts ne seraient jamais rendus avant que la souveraineté des Grisons fût assurée d'une façon ou d'une autre et que, négociât-on pendant deux cents ans, les choses ne pourraient s'arranger qu'aux conditions antérieurement stipulées (1).

Si l'on veut se rendre compte du rôle joué dans cette circonstance par notre héros, on peut, dans une certaine mesure, s'en rapporter à l'idée que s'en faisaient les représentants de la curie. « On dit, écrivait à l'empereur un capucin de la suite du légat, le Père Ignace (2), que, quand le cardinal de Richelieu veut faire quelque bon tour, pour ne pas dire quelque fourberie, il se sert toujours de personnes pieuses (3). » Et pour défendre Barberini de n'avoir pas répondu d'une façon catégorique aux propositions du Père Joseph et de Bérulle, le nonce Spada disait que le neveu de Sa Sainteté ne l'avait pas fait, parce qu'il avait su qu'on se servait de la simplicité et des louables intentions de ces bons Pères à seule fin de l'amuser quelque temps encore, en attendant le résultat de la campagne engagée en Piémont (4). Il est certain qu'en cette occasion Richelieu tira parti du zèle et de la bonne renommée du Père Joseph et de Bérulle pour prolonger les négociations, il est certain que le premier, comme le second, se prêta à ce calcul de la meilleure foi du monde et avec le plus vif désir de réussir, mais il faut ajouter que le capucin n'ignorait pas qu'il allait au delà des intentions du ministre, et que celui-ci n'envisageait pas seulement les concessions des

(1) Sciombergh... dichiaro di bel nuovo che si vuol la riserva della sovranità a Grisoni e che i forti non si renderanno già mai, se quella non si pone primieramente in sicuro o per una via o per l'altra. Luson similmente scredito i trattati de Padri Berullo e Giuseppe et aggiunse che in capo a 200 anni non potranno accordarsi le cose in altra forma delle discorse... » (Le card. légat au card. secrétaire d'État. Toulon, 13 nov. 1625, Bibl. Barberini.)

(2) Sur ce capucin vénitien voy. Bibliothèque Inguibert coll. Peiresc, LIV, f° 284.

(3) « ... corre pero la voce que, quando il card. di Roselieu vol fare qualche bel tiro (per non dir inganno), sempre si serve delle persone pie e devote... »

(4) Siri, VI, 22.



deux religieux comme un moyen de gagner du temps, mais comme des conditions auxquelles il pourrait être forcé de se résigner si les événements tournaient contre ses espérances. Le mot de dupe ne serait donc pas moins déplacé ici que celui de complice. Dans la comédie diplomatique montée par Richelieu pour tromper ses deux adversaires, d'un côté les protestants de France et d'Europe, l'Espagne de l'autre, le Père Joseph avait son rôle et il le jouait d'autant mieux qu'il était en harmonie avec ses sentiments et avec sa robe. Or ce rôle, qui n'était qu'épisodique, pouvait devenir capital, car il ne dépendait pas absolument de l'impresario de donner à la pièce le dénouement qu'il souhaitait et, tant que ce dénouement restait incertain, le Père Joseph pouvait être appelé à le fournir. Grâce aux circonstances, il fut, on va le voir, plus avantageux que celui que le capucin avait préparé.

Les scrupules religieux du pape, les exigences de sa dignité, l'esprit peu conciliant de ses représentants avaient fait perdre l'espoir d'arriver par sa médiation à un accommodement. On se rejeta alors sur l'idée d'un accord direct entre la France et l'Espagne. Dès le mois d'octobre, des pourparlers s'engagèrent simultanément en France avec le marquis de Mirabel, ambassadeur du roi catholique et en Espagne, entre notre ambassadeur, Fargis et Olivares (1). Le 4<sup>er</sup> janvier 1626, Fargis signait un traité avec le comte-duc. Grande fut la surprise du conseil en le recevant (16 janvier), car le projet ne lui en avait pas été communiqué. Indépendamment de ce vice de forme, il humiliait notre pays en lui attribuant les premières démarches et rendait précaire la souveraineté des Grisons, en prononçant leur déchéance dans les cas où ils ne rempliraient pas leurs obligations envers les Valtelins (2). Fargis excusait plus tard sa précipitation et son imprudence en disant que sa femme lui avait écrit, au nom de Bérulle, de faire la paix à tout prix (3).

(1) Siri, VI, 28-30.

(2) Richelieu reproche encore au traité le silence qu'il gardait sur les intérêts de nos alliés, mais nous allons voir qu'à cet égard il était peu sincère.

(3) *Mém. de Richelieu*, II, 51. *Journal de Richelieu*, 43. *Succincte narration*, 8.

En 1635, le Père Joseph, cherchant à convaincre l'ambassadeur de la Sérénissime République que nos alliés n'étaient plus exposés à un pareil abandon, l'expliquait par l'influence de la reine mère et du parti des « espagnolisés » qui tenaient en échec le crédit naissant du cardinal (1). Ainsi, au moment où Marie de Médicis et Bérulle paraissaient s'associer à la politique de Richelieu, ils envoyaient à un de nos ministres à l'étranger l'ordre de la trahir. Envers un agent qui pouvait invoquer de pareils garants, le cardinal dut user de ménagements. D'ailleurs il voulait la paix et il n'entendait pas la subordonner au consentement de ses alliés. Or la légèreté de Fargis la lui donnait en sauvagardant les deux principes qui lui étaient à cœur : la souveraineté des Grisons et le droit de passage. Au lieu de rejeter purement et simplement le traité, il fit donc connaître à l'ambassadeur les modifications qui pourraient le rendre acceptable, lui donna l'ordre de les demander et, s'il les obtenait, le pouvoir de conclure. Ces modifications portaient sur l'attitude que le préambule prêtait à la France et sur la déchéance des Grisons, qui devait être remplacée par des pénalités moins rigoureuses et moins périlleuses (2). La soumission des huguenots (5 février) venait de rendre à notre pays sa liberté d'action en Europe. N'allait-il pas en profiter? Ses intelligences et ses engagements avec le Danemark, la Suède et l'électeur de Brandebourg, la présence d'ambassadeurs anglais et du prince de Piémont, venus pour le faire entrer dans la ligue de La Haye et l'entraîner à une attaque du Milanais, semblaient l'annoncer. L'Espagne le craignit et elle accorda les modifications demandées. Toutefois le nouveau traité signé le 5 mars à Monçon en Aragon, n'était pas entièrement conforme aux exigences de la

(1) Biasimo il trattato di Monzon come quello fu fatto ad'esclusione de suoi amici e la Republica haveva occasione di risentirsene. Fargis... che l'ha trattato meritava le fosse tagliata la testa et all' hora non era in tutto (*sic*) il credito il s. card., perchè si ritrovava (*sic*) la Regina madre et altri spagnuolizanti, ma hora che il Re crede al card., le cose sono in altra maniera, ne li amici possono dubitare d'esser abbandonati. Contarini au doge, Saint-Quentin, 11 mai 1635. *Filze*.

(2) Le roi et Richelieu à Fargis, 4 février 1626. Avenel, II, 187, 189.

France, il dut être encore modifié et ce ne fut que le 10 mai qu'il reçut à Barcelone sa forme définitive (1). Il replaçait les Grisons et les Valtelins dans la situation où ils se trouvaient avant 1617, ce qui impliquait la reconnaissance de la souveraineté des premiers et de notre droit exclusif au passage. La religion catholique était la seule dont l'exercice fût permis en Valteline. Les Valtelins acquéraient le droit d'élire leurs magistrats, sauf la confirmation des Grisons qui ne pourraient la refuser et qui, à titre d'indemnité pour ce que l'autonomie de leurs anciens sujets leur faisait perdre, devaient toucher un cens annuel. Les forts seraient remis entre les mains du pape pour être immédiatement démolis. Dans le délai de quatre mois, les deux couronnes amèneraient leurs confédérés à accepter un arbitrage (2).

Ce traité souleva chez nos alliés de vives récriminations. Son premier tort, à leurs yeux, était d'avoir été négocié et conclu sans leur participation et à leur insu. Ils critiquaient aussi ses dispositions. La Sérénissime République aurait voulu que l'on conservât les forts, seule garantie, suivant elle, de l'indépendance des Grisons. Le duc de Savoie croyait avoir bien plus encore à se plaindre : on coupait les ailes à son ambition, on arrêtait son essor, on l'abandonnait aux vengeances de la maison d'Autriche. Le traité ne fut pas mieux accueilli par les Grisons. Ce qu'il y eut de plus grave, c'est que cette impression ne fut pas passagère. Richelieu essaya vainement de la dissiper : malgré les explications et les consolations qu'il fit porter à Venise, à Coire et à Turin, malgré la promesse de favoriser à Rome les prétentions de Charles-Emmanuel au titre de roi et celle de partager, pendant dix ans, avec les Vénitiens le droit de passage, le traité de Monçon altéra pour longtemps nos rapports avec nos confédérés et donna à Richelieu la réputation d'un allié sans foi. Ajoutons qu'il ne fut pas entièrement exécuté et ne mit pas les Grisons à l'abri d'une surprise et d'une occu-

(1) Ranke, *Franz. Gesch.*, II, 306.

(2) Du Moat, V, part. II, p. 487; Siri, VI, 113; Ricotti, IV, 211.

pation, toujours faciles pour des voisins comme les Espagnols et les Impériaux.

Faut-il donc le considérer comme une faute ? Si l'on se rappelle les circonstances dans lesquelles il fut conclu, on sera conduit à une opinion toute différente. Ayant à faire face à la fois à une guerre civile et à une guerre extérieure, convaincu de l'impossibilité de mener de front toutes les deux, Richelieu fit de leur concours le moyen de se débarrasser successivement de l'une et de l'autre, obtenant, par l'espoir d'une coopération active à la coalition protestante, l'appui des vaisseaux et de l'influence de la Hollande et de l'Angleterre contre leurs coreligionnaires français, arrachant à l'Espagne, par le spectacle de la France pacifiée et menaçante, la reconnaissance de la souveraineté des Grisons et du droit exclusif de passage. Par cette double pacification il renonçait, il est vrai, aux avantages décisifs qu'une guerre à fond pouvait lui promettre, mais l'état du royaume ne permettait pas de hasarder des hostilités ouvertes et directes contre la maison d'Autriche ni même une entreprise contre La Rochelle. C'était, malgré certaines apparences, de ce côté que Richelieu aurait préféré tourner ses forces, parce que cette entreprise, si difficile aussi — on allait bientôt s'en apercevoir — n'était pas insurmontable et que le désarmement des protestants était la condition indispensable d'une politique extérieure fière et active. Mais, par suite du calcul que nous avons indiqué, il ne pouvait rechercher la paix avec l'un de ses adversaires sans la rechercher avec l'autre, il était d'ailleurs aussi prudent, aussi circonspect dans l'exécution de ses desseins que hardi dans leur conception et il crut avoir assez fait, pour le moment, en sauvegardant, dans la paix avec les Rochelois, la dignité royale et le fort Louis et, dans la paix avec l'Espagne, la souveraineté des Grisons et le droit de passage. Et, comme pour montrer, en même temps que sa prudence, l'étendue et la hardiesse de son esprit, au moment où il acceptait comme un succès une solution où d'autres auraient vu surtout des sacrifices, il envisageait avec résolution la perspective prochaine de

la coopération de la France à une campagne en Allemagne, il en traçait les conditions et le plan (1).

Le Père Joseph n'embrassait pas un moins vaste horizon, il ne sentait pas moins que Richelieu la nécessité d'accueillir, en les adaptant à nos convenances, les appels des adversaires protestants de la maison d'Autriche, mais ce qui le frappait surtout, c'était la nécessité et l'opportunité de désarmer pour jamais leurs coreligionnaires français. Du reste, malgré l'assertion de Lepré-Balain, il paraît être resté étranger aux négociations directes entre Paris et Madrid.

Nous avons fait allusion aux inquiétudes et aux entraves qu'un redoutable complot était venu ajouter pour Richelieu aux embarras de la guerre civile et de la guerre étrangère ; nous devons y revenir, non pour refaire, après tant d'autres, l'histoire de la conspiration de Chalais, mais pour faire connaître la diversité de rôles que l'influence du Père Joseph l'appelait à jouer, pour montrer une fois de plus (2) en lui, au sein des divisions de la famille royale et de la cour, un conseiller, un médiateur dont la sincérité a été injustement suspectée.

Avant d'aller en Italie (commencement de mars 1625), le Père Joseph avait exercé son influence sur le frère du roi pour lui faire épouser Marie de Montpensier. Henri IV avait jeté les yeux sur cette princesse pour son second fils, mort en 1611, et la marier avec le troisième, alors duc d'Anjou, c'était, malgré le changement de personne, réaliser la pensée du grand roi. D'ailleurs, il était urgent d'établir Monsieur. Agé de dix-huit ans, ayant reçu de la nature un caractère aussi faible que violent, un tempérament impatient de toute contrainte, un esprit vif mais mobile, qui unissait une curiosité éclairée (3) à l'inintelligence des devoirs de son rang, il se laissait aller au libertinage le plus grossier et ressemblait déjà au portrait que tracera, six ans

(1) Advis sur les affaires présentes qu'a le roi en février 1626. Avenel, II, 193.

(2) Voy. *L'Avènement de Richelieu au pouvoir et la fondation du Calvaire*, chap. II.

(3) On connaît son goût pour les antiquités, les médailles, l'histoire naturelle.

plus tard, le résident impérial, Sébastien Lustrier (1). Mais c'était moins pour le ranger ou lui imposer quelque retenue qu'il importait de le marier que dans un intérêt politique de premier ordre. Le roi n'avait pas d'enfant, on avait des raisons de craindre que son union restât stérile et il fallait assurer la succession de la couronne dans la ligne directe des Bourbons. Cet intérêt, il faut le dire, n'inspirait pas une égale sollicitude à ceux qui devaient y être le plus sensibles : si la reine mère désirait vivement le mariage, Louis XIII n'envisageait pas sans chagrin une union qui serait probablement plus féconde que la sienne et grandirait la situation de son héritier présomptif. Ce sentiment, toutefois, avait, dès 1623, cédé à des considérations plus élevées. Au commencement de cette année, le Père Joseph négociait entre Richelieu et Ornano, de l'aveu du roi, le mariage projeté (2). Le choix d'un pareil intermédiaire ne s'explique pas seulement par la confiance de Richelieu, mais aussi par l'autorité que le capucin exerçait sur le jeune prince (3) et par la reconnaissance que lui devait le gouverneur. Il avait fait rendre à celui-ci la liberté (4) et il disputait Gaston, non sans succès, aux

(1) Append. Voy. aussi la façon dont Richelieu plaisante Gaston sur ses débauches et ses blasphèmes (Avenel, V, 442), l'*Historiette* qui le concerne dans Tallemant et *Avvisi dell' abbate Scaglia*, mars 1627. Arch. de Turin. « Del duca d'Angio... egli attende all' acquisto delle buone discipline, è di spirito vivace, accorto, ingegnoso... sotto la cura del col. Ornano, huomo pio e devoto... » Instruction donnée au nonce Spada par le card. Fr. Barberini, 23 janvier 1624. Bibl. de Carpentras, fonds Inguibert, 555.

(2) « Pour le mariage, il faut que je vous die que je sçay de bon lieu que c'est le Père Joseph, capucin, qui traite cette affaire avec le cardinal de Richelieu et le colonel et que M. de Schomberg se laisse endormir par ledit cardinal. » Le duc de Vendôme à un destinataire inconnu. 4 janvier 1625. Arch. des aff. étrang. France, 39 N<sup>os</sup> 782 f<sup>o</sup> 131.

(3) « On dit que le Pere Joseph estoit en grande creance dans l'esprit de Monsieur et qu'il suivoit volontiers ses conseils. Ce bon pere veiloit à ce que ce jeune prince fut élevé en la vérité de Dieu et en l'obéissance de S. M. En effet Monsieur et son gouverneur donnerent tout ce tems une satisfaction entière au Roy jusques à l'an 1625 que ce Pere fut absent de France, etc. » Lepré-Balain, *Suppl. à l'Histoire*, 1625, § xxvi, *Monsieur suit les conseils du Père Joseph*.

(4) Le roi au colonel d'Ornano, 18 août 1624. Avenel, VII, 939. C'est seulement sur la foi de Lepré-Balain que nous parlons du service rendu par le Père Joseph à Ornano et par suite à Gaston, et ce biographe s'est trompé en disant que le Père Joseph le fit sortir de la Bastille, alors qu'Ornano était enfermé au château

tentations de son rang, aux entraînements de son âge et de son tempérament. Il accepta d'autant plus volontiers cette mission, qu'en servant la cause de la morale et de l'État, il faisait entrer dans la famille royale la fille d'une princesse à laquelle il était très attaché : Henriette-Catherine de Joyeuse, duchesse de Guise, mère de Marie de Montpensier (1). Il quitta la France sans avoir pu triompher de la sourde opposition que rencontrait ce projet.

Quand il y revint (août 1625), cette opposition avait grandi, elle était devenue le lien et le but d'une puissante cabale formée par les intérêts les plus divers, composée des premiers personnages du royaume, des adversaires politiques du ministre, de jeunes gens poussés par l'amour, l'esprit frondeur ou le goût des aventures, étendant ses intelligences à l'étranger, comptant sur la répugnance mal étouffée du roi. Elle réunissait les Condés, que la postérité future de Gaston devait éloigner du trône, et qui aspiraient à s'en rapprocher, au contraire, en mariant Anne-Geneviève de Bourbon à l'héritier présomptif ; le comte de Soissons, à qui le mariage menaçait également de faire perdre son rang de successibilité et qui ambitionnait pour lui-même la main de la plus riche héritière du royaume ; le duc et le grand prieur de Vendôme. Aux princes du sang se joignait la reine régnante, qui craignait de se voir éclipsée dans l'État et à la cour par une belle-sœur plus féconde, et qui peut-être, dans la prévision d'un veuvage, songeait à Gaston comme époux ; la duchesse de Chevreuse, entraînée par son dévouement à la reine et son goût pour l'intrigue ; Henri de Talleyrand, comte de Chalais, maître de la garde-robe, qui obéissait à l'ascendant de madame de Chevreuse et d'une inquiète ambition. La cabale comptait des adhérents dans le conseil, où Schomberg, étroite-

de Caen, mais cette erreur secondaire n'autorise pas, croyons-nous, à rejeter, sur le fait principal, le témoignage d'un auteur si bien informé.

(1) Fille de Henri, comte du Bouchage, duc de Joyeuse, maréchal de France, Capucin sous le nom de Père Ange, femme d'Henri de Bourbon, duc de Montpensier, remariée à Charles de Lorraine, duc de Guise. « Madame de Guise, qui luy avoit grande creance... » Lepré-Balain, *Suppl.*, Année 1626, § xxxv.

ment uni de sentiments avec M. le Prince, tout dévoué à ses intérêts (1), soutenait, en opposition avec Richelieu, une politique agressive contre les huguenots et le minait par une hostilité habilement dissimulée, qui n'échappait pas cependant au Père Joseph (2); dans le cabinet, où Tronçon et Sauveterre aigrissaient la jalousie du roi contre son frère; parmi les ministres étrangers. Toutes les espérances des adversaires du mariage et de Richelieu, la fortune de l'un paraissant liée au succès de l'autre, reposaient sur Ornano, qui disposait de Gaston et pouvait seul l'amener à refuser le plus brillant parti du royaume. L'ambition et l'amour firent du colonel l'instrument et bientôt le centre des intérêts divers unis contre le projet de mariage. Il aspirait à faire jouer à son maître un grand rôle et à en faire sortir pour lui une fortune égale à celle dont Richelieu était redevable à la reine mère. Il crut qu'une union avec une princesse étrangère rendrait Gaston plus indépendant du roi et du ministre et il le lui persuada (3). En outre, il aimait la princesse de Condé, et, en faisant échouer le projet de Marie de Médicis et de Richelieu, il servait les intérêts de la belle Charlotte de Montmorency. Le cardinal ne fut pas fixé tout de suite sur ses intentions, il se flatta que la reconnaissance, que de nouvelles faveurs, l'emporteraient sur de périlleuses illusions. Le Père Joseph chercha à mettre le gouverneur en garde contre ses imprudences, à le détacher de la faction, à le ramener dans la voie où l'appelaient ses vrais intérêts et ceux du jeune prince (4). Il contribua à lui faire donner le bâton de maréchal de France (5).

(1) Avenel, II, 652-653.

(2) « Si M. de Schomberg ne prévient et n'acheve de ruiner M. le card., M. le card. le ruinera. » Le duc de Vendôme à un destinataire inconnu, 27 juin 1625, (Arch. des aff. étrang. France, 39, N<sup>o</sup> 782 f<sup>o</sup> 132.) « Il croit que Schomberg va de bon pié. Ezechiely ne le croit pas de même. » (France, 37, N<sup>o</sup> 780, f<sup>o</sup> 328.) Voy. aussi la lettre précitée du duc de Vendôme du 4 janvier 1625. Barozzi à Charles-Emmanuel. Paris, 28 mars et 30 décembre 1625. (Arch. de Turin).

(3) Siri, VI, 132-133.

(4) *Mémoires de Richelieu*, I, 377, col. 2.

(5) Lepré-Balain, *Biographie*, 309.



S'il fallait en croire certains témoignages contemporains, ses rapports avec Monsieur et son gouverneur auraient eu un tout autre but que de les gagner aux vues du cardinal ; il aurait joué, sciemment ou à son insu, ces témoignages ne paraissent pas bien d'accord sur ce point (1), le rôle d'agent provocateur en les poussant à revendiquer une situation digne de la naissance du jeune prince, de façon à exciter les ombrages du roi et à attirer sur le conseiller de son frère une inévitable disgrâce.

Les auteurs de cette imputation n'ont pas déterminé, d'une façon précise, l'époque à laquelle Richelieu et le Père Joseph auraient encouragé Gaston à des démarches qui devaient perdre son gouverneur. Mais il est évident qu'ils n'ont pu préparer la ruine de celui-ci, tant qu'ils ont eu l'espoir de le rendre favorable au mariage. Or, cet espoir, ils l'avaient évidemment, quand ils le faisaient nommer maréchal de France et, quelques jours avant son arrestation, ils ne l'avaient pas encore perdu (2). Assurément Ornano était depuis longtemps suspect, mais il y avait un tel intérêt à l'avoir pour soi qu'on fit tout pour obtenir son appui et qu'on ne se décida à le frapper qu'à la dernière extrémité. En outre, le maréchal n'avait pas besoin qu'on le poussât à faire valoir les droits que le jeune prince tenait de sa naissance ; tous les calculs de son ambition étaient fondés sur le rôle que celui-ci jouerait dans l'État et il ne se faisait pas faute de lui inspirer, à cet égard, les plus hautes prétentions, les démarches les moins mesurées (3). Il faut ajouter que ces prétentions ne trouvaient pas un adversaire systématique chez Richelieu, qui pouvait seulement, par considération pour les sentiments du roi, en contester la portée et l'à-propos. Le cardinal, en effet,

(1) *Vie d'Ornano*, par Canault, publ. dans le *Conservateur*, tome VII, Paris, 1760. Bois d'Annetz, *Mémoires d'un favori du duc d'Orléans*, dans Cimber et Danjou 2<sup>e</sup> série, III. Lettre écrite au roi par Monsieur et par lui envoyée à MM. du parlement, 1631, dans *Recueil de diverses pièces...* [de Hay du Chastelet] p. 325, 326, 333. Siri, VI, 131 et suiv.

(2) *Mém. de Richelieu*, I, 377, col. 2.

(3) Au mois de novembre 1625, Monsieur avait cherché à forcer la porte du conseil et demandé instamment le commandement de l'armée de la Rochelle. Alex. Scaglia au duc de Savoie, 23 nov. 1625. Arch. de Turin.

n'avait nullement pour système de tenir l'héritier présomptif à l'écart du gouvernement, de le confiner dans une inaction nécessairement fatale à la tranquillité publique. Son intérêt, au contraire, et son intention étaient de le soustraire, en lui faisant dans l'État une place digne de sa naissance, aux tentations de l'oisiveté, de l'associer au gouvernement et d'acquérir la reconnaissance et la faveur d'un prince qui pouvait devenir son roi. Il n'y mettait qu'une condition : c'est que ce prince n'eût pas d'autre tuteur politique que lui, qu'il ne fût pas l'instrument d'une coterie se servant de son nom pour contrecarrer la politique et miner l'autorité du ministre. Telles furent les vues qui, dans ces circonstances comme dans la suite, le guidèrent dans ses rapports avec le frère du roi ; de même qu'en 1626 il le fit entrer au conseil, de même, plus tard, dans les rares moments où Gaston ne conspirera pas, il lui fera donner ou offrir des postes de confiance à la tête du gouvernement ou des armées (1), et, pour lui obtenir cette part dans l'autorité royale, il lui faudra toujours vaincre la répugnance du roi. Il n'agit pas autrement, du reste, avec les princes du sang, Condé et Soissons, ni avec la reine mère. Il faut laisser aux romanciers et aux dramaturges cette figure sinistre du cardinal-duc semant la division dans la famille royale, isolant le roi des soutiens naturels de son autorité, pour le gouverner sans partage. L'histoire nous montre, au contraire, un ministre aussi circonspect dans le ménage de sa fortune que dans sa politique, observateur scrupuleux des convenances sociales, respectueux des sentiments de son maître et des droits de la naissance et du rang, ne rompant en visière avec personne, cherchant à gagner tout le monde, n'épargnant, pour y réussir, ni avances, ni faveurs, ne frappant que quand il désespérait de séduire ou quand l'intérêt public était en jeu.

(1) En 1628, Richelieu proposa de donner à Gaston le commandement de l'armée qui devait entrer en Savoie et en Piémont. *Mém. de Richelieu*, I, 571. En 1629, il le fait nommer lieutenant général de l'armée d'Italie. *Ibid.*, II, 32. En 1630, il le propose pour le commandement de l'armée de Champagne ou le gouvernement de Paris, en l'absence du roi. *Ibid.* 143. On pourrait citer d'autres exemples.

Les imputations que nous discutons perdent encore de leur valeur, si l'on a égard à leur origine. Il y avait autour de Gaston deux partis, qui se disputaient l'influence et cherchaient à l'entraîner dans des voies différentes. Les uns, comme le Père Joseph, le Père Paulmier de Saint-Victor, Arnaud d'Andilly, premier commis de Schomberg et aussi intègre que lui (1), Goulas (2), Marcheville, sous-gouverneur du jeune prince (3), croyaient que l'intérêt de celui-ci était de rester en bonne harmonie avec le roi, la reine mère et le cardinal, et plusieurs fondaient leur fortune sur le maintien de cette harmonie. Les autres, tels qu'Ornano, Bois d'Annemetz, Puylaurens, Le Coigneux, Canault, Chaudebonne, croyaient avoir plus à gagner à faire de leur maître le chef de toutes les brigues, de toutes les conspirations contre le ministre, fût-ce en affaiblissant l'autorité royale elle-même, dont leur maître hériterait peut-être un jour. Or c'est cette coterie qui a vu dans le Père Joseph un agent provocateur (4) et qui lui a prêté ce rôle odieux. Il faut même dire qu'elle a plutôt insinué que nettement formulé cette accusation. Ses organes (5), en effet, ne sont pas très explicites, et, dans

(1) Voy. l'hist. d'Arnaud d'Andilly dans Tallemant. Il a laissé des *Mémoires* et un *Journal* (ce dernier p. p. M. Halphen), où nous n'avons rien trouvé sur son rôle ni sur celui du Père Joseph dans l'affaire du mariage. Nous n'avons rien pu tirer non plus, pour le sujet qui nous intéresse, des *Mémoires de Gaston, duc d'Orléans*, attribués à Algay de Martignac et publiés dans la collection Michaud et Poujoulat.

(2) On sait qu'il a laissé des mémoires publiés récemment pour la *Société de l'histoire de France* par M. Constans.

(3) *Journal inédit* d'Arnaud d'Andilly, 476.

(4) Le roy ayant ensuite [après l'arrestation du maréchal d'Ornano] fait parler à tous ceux qui approchaient Monsieur, les uns avoient été gagnés et les autres tellement intimidés que tout y était en grande confusion, mais qui fust beaucoup augmentée quand la maréchalle d'Ornano, qu'on envoya à sa maison, eut, avant que de partir, fait chasser par Monsieur M. d'Andilly, un des principaux confidants du maréchal et très homme d'honneur, sous ombre qu'il est très ami du Père Joseph, dont le cardinal de Richelieu se servait quasi dans toutes ses affaires, pour s'y pouvoir fier et qu'elle eut fait tomber toute la confiance sur messieurs de Puylaurens et Boisdennemets, qui avoient été tous deux nourris auprès de Monsieur, mais d'âge plus propre pour entrer dans ses plaisirs que dans la conduite de ses affaires. (Négociation du mariage de Monsieur avec Mademoiselle de Montpensier et tout ce qui fust fait pour y parvenir. Arch. des aff. évang. France, A 767, pièce 18.)

(5) Voy. Canault, Bois d'Annemetz, *Manifeste du duc d'Orléans*. *Ubi supra*.

leur version, notre capucin apparaît aussi bien comme la dupe que comme le complice de Richelieu. Gaston qui, après avoir subi l'influence de cette coterie, saura s'en affranchir, grâce à son égoïste mobilité, ne soupçonna pas le Père Joseph de perfidie, du moins au moment même, car il demanda et obtint pour le baron du Tremblay, qui était passé de la maison de M. le prince dans celle de la reine mère, le gouvernement de la Bastille (1) et, si notre héros perdit ses bonnes grâces, ce ne fut pas pour longtemps (2).

Celui-ci, après l'arrestation d'Ornano (4 mai 1626), s'efforça de calmer le ressentiment de Monsieur, lui donna l'assurance que son gouverneur serait remis en liberté (3), le pressa de consentir au mariage. Ici encore on a suspecté sa bonne foi (4). Mais on a conservé une lettre à lui adressée par Richelieu, qui prouve qu'il avait demandé la liberté de Chaudebonne, premier maréchal des logis de la maison de Monsieur, arrêté en même temps qu'Ornano, et il est, dès lors, assez vraisemblable qu'il avait sollicité aussi, en faveur du colonel, l'indulgence de Richelieu et qu'il croyait, à tort du reste, pouvoir y compter. La réserve du cardinal dans cette lettre, où, en donnant à son correspondant de bonnes paroles, il se garde bien de rien promettre, montre qu'il lui cachait ses véritables intentions à l'égard de ses prisonniers.

(1) Bois d'Annemetz, 309-310. Gaston se décida au mariage le 28 juillet 1626. Boetzelaer aux États-Généraux, 1<sup>er</sup> août 1626. Arch. de La Haye.

(2) Lepré-Balain, *Biog.*, 309.

(3) Il P. Giuseppe cap. è intromesso per accommodar Mosieu, offerendo che sicuramente il marechiale sortira et egli dice che con questo non addimanda altro, ma che non vuol esser ne burlato ne inganatto, già che di sua vita risponde della inocenza del collonello osia mareschiale... » (Al. Scaglia au duc de Savoie, Fontainebleau, 24 mai 1626. Arch. de Turin).

(4) Bois d'Annemetz.

## CHAPITRE V

LA POLITIQUE FRANÇAISE EN ALLEMAGNE, DE L'AVÈNEMENT DE RICHELIEU  
AU TRAITÉ DE RATISBONNE

(1624-1630)

Situation de l'Espagne dans les vallées des Alpes et du Rhin. — Programme de Richelieu. — Idée maîtresse du Père Joseph. — Actes significatifs de Richelieu. — Diplomatie française dans le Nord. — Réserve de Richelieu dans les alliances protestantes. — Négociations avec la Bavière. — Projet de Sainte-Alliance. — Continuation des négociations. — Mission de Charnacé. — Échecs et succès de la politique française.

Moitié par nécessité, moitié par goût, les ministres qui s'étaient succédé depuis la mort de Henri IV jusqu'à l'entrée de Richelieu aux affaires avaient fait de l'entente cordiale avec l'Espagne le principe de leur gouvernement, et ils avaient cherché à se persuader que cette entente cordiale ne coûtait pas trop cher à la France. Mais, au moment de l'arrivée du cardinal au pouvoir, cette illusion était devenue bien difficile, pour ne pas dire impossible. On n'a pas assez rendu justice à l'Espagne de Philippe IV; la persévérance dans les desseins, la fidélité à de glorieuses traditions y dissimulaient noblement la décadence intime et secrète et imposaient à ses adversaires, mieux éclairés et plus justes que la postérité (1), l'admiration et l'envie. La pensée de ses hommes d'État était constamment fixée sur les moyens de

(1) Lepré-Balain, *Biographie*; Rusdorf, *Consilia et negotia politica*, 149-150, 231. *Mémoires de Fontenay-Mareuil*. Coll. Michaud, p. 53, col. 2-61. *Succincte narration des grandes actions du roi*, p. 100.

ger, aux relations dont ces séjours avaient été l'origine, aux renseignements que lui fournissaient ses frères en religion, voyageurs comme lui et admis dans toutes les classes de la société européenne. Au début d'un gouvernement dont il devenait le conseiller occulte, il crut nécessaire de fixer par écrit le système qui, d'après lui, devait le diriger. Son but idéal, c'était toujours la pacification de la chrétienté, l'union des nations chrétiennes contre les infidèles. C'était à la France qu'il appartenait d'imposer cette pacification, de présider cette union ; au fond de son cosmopolitisme catholique, il y avait donc un sentiment national très ardent. La réconciliation des peuples chrétiens avait deux adversaires qui contribuaient également à diviser et à paralyser l'Europe en face de la barbarie musulmane : les protestants et la maison d'Autriche. Il fallait les affaiblir tous les deux, et l'un par l'autre, d'abord par la négociation, qui donnerait à la France le rôle de médiatrice, pour l'amener ensuite à celui d'arbitre, puis par les armes. L'idée des frontières naturelles, de la reconstitution de l'ancienne Gaule est, on le voit, absente de ce projet. Faut-il croire le biographe, si peu pénétrant, mais si bien informé du Père Joseph, quand il nous dit qu'il a été adopté par Richelieu ? Peut-on admettre que Richelieu ait renoncé à saisir les occasions d'agrandissement que la guerre devait lui offrir, qu'il ait songé, en opposant les protestants à la maison d'Autriche, à les affaiblir ? En d'autres termes, sa politique, à son début, a-t-elle été étrangère à toute pensée d'ambition, a-t-elle été accessible à des considérations religieuses ? Telle est la question dont l'exposé de cette politique va nous fournir l'éclaircissement.

Les premiers actes du cardinal semblèrent annoncer qu'il avait fait son choix entre les deux courants qui se partageaient les esprits. Suivant le mot de l'ambassadeur vénitien, qui avait craint d'abord de le voir rompre avec la politique de La Vieuville, il se révélait comme un homme d'État plutôt que comme un homme d'Église(1).

Le traité d'alliance avec les Provinces-Unies était renouvelé. Une armée française, opérant en plein hiver, forçait les garnisons pontificales à évacuer les places de la Valteline. L'union de la sœur du roi et du prince de Galles était conclue et elle semblait inséparable d'une entente et d'une action commune en vue du rétablissement du Palatin, c'est-à-dire au profit d'une cause qui servait de ralliement et de drapeau à tous les protestants de l'Europe. Cette conséquence ne paraissait pas effrayer Richelieu. Mansfeld, qui rassemble une armée destinée à entrer dans le Palatinat ou en Alsace, n'a pas de plus ferme appui que la France. C'est elle qui lui fait appel alors qu'il attend à la Haye l'occasion de rentrer dans son aventureuse carrière. Le condottiere songeait à se faire le chef d'une coalition unissant le duc de Savoie et la Sérénissime République à l'Angleterre et aux Provinces-Unies. Ce rôle, trop supérieur à ses moyens, se réduisit à une entreprise pour débloquer Bréda, assiégée par Spinola. Si Richelieu se refusa à le laisser débarquer en France avec l'armée qu'il avait recrutée en Angleterre et à faire de notre pays le point de départ de ses opérations, ce qui revenait à s'associer ouvertement à une agression contre la maison d'Autriche, s'il se borna à lui fournir un corps de cavalerie de 2000 hommes, il lui servit avec exactitude et libéralité les subsides destinés à empêcher la désorganisation de son armée, il le soutint contre la méfiance et la lassitude des Hollandais et du Palatin et il ne tint pas à lui qu'il ne sauvât Bréda (1).

Il avait renoncé toutefois à confier à de pareilles mains la direction militaire de la coalition contre la maison d'Autriche; il lui cherchait un chef plus sérieux et dans cette recherche il se rencontrait avec l'Angleterre. L'espoir attaché par le parti protestant à l'alliance matrimoniale des Bourbons et des Stuarts semblait donc en voie de se réaliser.

C'était auprès des cours scandinaves et des princes de l'Alle-

(1) Villermont, *Ernest de Mansfeld*, chap. xix, xx, xxi; Gardiner, *England under the duke of Buckingham and Charles I*, chap. III et IV. Richelieu au comte de Villars, vers le 20 déc. 1624. Avenel, II, 58.

magne du Nord que la diplomatie française et la diplomatie anglaise se prêtaient un mutuel appui. Au mois de novembre 1624, Des Hayes de Cormenin était envoyé en Danemark et en Suède afin de conjurer une guerre jugée imminente entre ces deux puissances et de les faire entrer dans une ligue dont Venise et le duc de Savoie feraient également partie (1). Le terrain lui avait été préparé par les agents de l'Angleterre, Robert Anstruther et Jacob Spens. Tous trois poussèrent Christian IV à la guerre; ses intérêts les plus chers l'y poussaient aussi. L'armée de la ligue Catholique, répandue dans le cercle de Basse-Saxe, auquel il appartenait comme duc de Holstein, y menaçait les détenteurs protestants de biens ecclésiastiques d'une dépossession et la population d'une conversion forcée. Ces évêchés et ces bénéfices sécularisés, qui servaient à constituer des dotations aux cadets de familles princières, étaient considérés par Christian comme les éléments d'une confédération qui serait placée sous son protectorat et dont il avait jeté le fondement en faisant pourvoir ses fils des évêchés de Schwerin, de Verden, d'Halberstadt et de l'archevêché de Brême (2). Il entrevoyait d'ailleurs le moment où les progrès des Impériaux et du catholicisme atteindraient la Baltique et la mer du Nord et y mettraient en péril la prépondérance danoise. S'il n'avait écouté que ses alarmes et son ambition, il n'aurait donc pas hésité à recourir aux armes, mais il n'osait compter ni sur l'appui du cercle, qui était désarmé et désuni, ni sur celui des puissances étrangères. Il fut entraîné toutefois par les instances de l'Angleterre et de l'électeur de Brandebourg, par celles, surtout, de la France, qui lui promit un subsidé annuel de 600 000 livres et une puissante diversion dans l'Allemagne occidentale. Il accepta la charge de colonel des forces du cercle, obtint d'une assemblée réunie à Lauenbourg une forte contribution de guerre et, à la fin de mai 1625, ras-

(1) Louis XIII à Gustave-Adolphe, Saint-Germain, 31 octobre 1624, dans Moser, *Patriotisches Archiv*; Oxenstierna à Camerarius, 23 janvier 1625. *Ibid.* Instruction à Des Hayes allant en Danemark et en Suède, 12 septembre 1624. Avenel, VII, 940.

(2) Opel. *Der dänische-sächsische Krieg*, II, 105-114.



sembla ses troupes à Itzehoe. Gustave-Adolphe, au contraire, qui avait reçu les mêmes sollicitations, garda la neutralité ; moins directement menacé que le souverain danois, ne comprenant la guerre que si on lui donnait une étendue en rapport avec l'importance de l'adversaire, ne voulant la conduire qu'en prenant toutes ses sûretés, il avait fait des conditions qui ne furent pas acceptées. Au lieu d'agir de concert, comme on le lui demandait, avec un rival toujours à la veille de devenir un ennemi, il se réserva, comme s'il pressentait qu'il était destiné à réparer l'échec de celui-ci et à le remplacer en qualité de champion de la cause protestante et de l'indépendance des mers scandinaves.

En faisant espérer au roi de Danemark une intervention armée en Allemagne, Richelieu était-il sincère ? On serait tenté de le croire quand on songe aux rassemblements considérables de troupes formés dans les provinces frontières (1). D'ailleurs ses idées et ce qu'on pourrait appeler son tempérament politique ne répugnaient pas, bien au contraire, à une pareille intervention. Il avait été nourri de la tradition nationale, qui considérait que la destinée de la France était de s'étendre jusqu'aux frontières de la Gaule (2), et l'âme de soldat, qui devait lui faire endosser plus d'une fois la cuirasse sur la soutane du prêtre, dut être tentée de forcer les Espagnols à évacuer le Palatinat, de leur arracher quelque place forte. Mais, si la pensée d'envahir le Bas-Palatinat ou l'Alsace et de garder un lambeau de terre germanique s'est présentée à son esprit, il en a bien vite ajourné la réalisation à des circonstances plus favorables, et les forces rassemblées en Picardie, en Champagne et dans les Trois-Évêchés n'eurent bientôt d'autre but que de couvrir la frontière, de prévenir un mouvement à l'intérieur, de donner de l'autorité à la diplomatie française (3). Les dispositions des princes allemands, telles que nos agents Vaubecourt et Marescot les avaient constatées, n'étaient

(1) Déclaration de d'Espesses aux États-Généraux, 29 août 1624 ; Villermont, II, 227, 249 ; *Mém. de Richelieu*, I, 323, col. 2.

(2) Voy. notamment les paroles si caractéristiques reproduites par Khevenhüller : « ... vann der König, etc. », dans les *Annales Ferdinandi*, X, 1303.

(3) Avis de Richelieu au roi dans *Mémoires*, I, 321-323.

pas encourageantes; presque partout ils avaient trouvé la méfiance et le discrédit (1). Les Français n'auraient probablement pas compté un seul allié en Allemagne; leur présence, au contraire, n'y aurait fait que resserrer les liens de la ligue Catholique avec l'empereur et qu'opérer un rapprochement entre elle et l'Espagne. L'affaire de la Valteline, compliquée d'une guerre en Italie, pouvait prendre, par suite de l'intervention de l'empereur et de la ligue, les proportions d'un conflit général. Bientôt la prise d'armes des protestants allait rappeler au cardinal combien la paix intérieure était précaire et faire passer au premier rang de ses préoccupations l'abolition de leur anarchique autonomie.

Cette intervention armée, qu'il avait probablement promise de bonne foi, devait d'ailleurs avoir, dans sa pensée, un caractère très arrêté. Elle était destinée à éloigner de notre frontière des troupes ennemies qui pouvaient, à un moment donné, devenir les têtes de colonnes d'une invasion; elle était justifiée par un grand péril et un grand intérêt national, mais elle n'impliquait pas une solidarité véritable avec la coalition protestante. Assurément on aurait pu le croire, car vraisemblablement les opérations des troupes françaises n'auraient pas eu lieu sans un concert militaire avec les confédérés protestants, ce qui semble bien être le fruit le plus précieux et l'indice le plus significatif d'une alliance dans toute la force du terme. Mais il s'agit surtout de savoir comment Richelieu envisageait ses rapports avec ses alliés protestants et comment il voulait les faire envisager, car c'est surtout l'esprit de sa politique que nous entreprenons ici de déterminer. A ce point de vue, il est important de remarquer qu'il a toujours refusé d'entrer dans la ligue protestante de la Haye, qu'il en a même repoussé la proposition avec une certaine indignation. Ce n'est pas seulement d'ailleurs en déclinant les alliances générales avec les puissances protes-

(1) Gardiner, *Op. laud.* I, 99. Opel, II, 61, 137, Avenel, VII, 939. *Mém. de Richelieu*, I, 324. Obser, *Markgraf Georg Friedrich v. Baden Durlach* dans *Zeitschrift für die Gesch. des Oberrheins*. Neue Folge. Bd. v. Heft 2 p. 223-229.

tantes qu'il a voulu marquer combien il restait étranger à leurs passions et à leurs visées, c'est encore en se préoccupant du sort des sujets catholiques dans les pays avec lesquels il traitait, en stipulant leurs intérêts. Ce ministre, que l'on a fait passer pour subordonner ou même pour sacrifier la question religieuse à la question politique, a poussé, au contraire, le zèle pour la liberté de conscience de ses coreligionnaires jusqu'à compromettre ses relations avec ses alliés protestants. La triste issue du mariage anglo-français tint en partie à des illusions nées du zèle catholique. En réalité, il n'y eut entre la France et le parti évangélique que le lien qui résulte d'actions parallèles contre un ennemi commun (1). Malgré la force réelle que nos subsides et l'espoir de notre participation aux hostilités ont apportée à la coalition protestante, Richelieu s'est moins appliqué à grouper et à encourager les membres de cette coalition qu'à rompre le faisceau des États catholiques qui, en Allemagne et en Italie, s'unissaient autour de la maison d'Autriche et à les attirer sous le patronage et la direction de la France (2). La prédilection, la sympathie, c'est dans ses relations avec le parti catholique germanique et avec son chef qu'on la trouve, c'est là qu'il faut chercher le ressort principal de sa politique.

Bien des choses poussaient la France et la Bavière l'une vers l'autre : l'espoir, déjà manifeste sous Henri IV, de faire des Wittelsbachs les rivaux et les successeurs des Habsbourgs ; les services rendus à la cause orthodoxe et à Maximilien par la médiation française entre l'union protestante et la ligue Catholique et par l'appui donné à la translation de l'électorat au duc de Bavière ; une hostilité commune contre l'Espagne, coupable, aux

(1) Sur l'esprit que Richelieu a apporté dans ses relations avec le parti protestant en Europe, on peut en croire les organes de ce parti, notamment Rusdorf qui se plaint amèrement que la nécessité seule et non la sympathie ait formé et entretenu ces relations.

(2) « Hodie enim Galli consiliorum summa eo dirigunt, ut Pontificiae et Romanae Sedis auctoritatem religionisque papalis incrementum non minus sibi quam Hispano curae esse demonstrent. » Rusdorf à Oxenstierna. Londres, 25 février 1625. *Consilia et negotia politica*, II, VII.

yeux de ce dernier, d'engager l'Allemagne dans ses querelles particulières et de détenir une partie du patrimoine du Palatin; le désir chez Maximilien de détacher notre pays de ses alliés protestants et de le faire entrer dans un tiers parti (1) destiné à affranchir les puissances catholiques de la domination de Vienne et de Madrid, sans abandonner l'œuvre de la contre-réformation. Le pape favorisait ce groupement nouveau des forces catholiques. Pour faire connaître et recommander ce dessein, le souverain pontife et l'électeur se servaient de capucins, diplomates zélés secrets, avocats désignés d'un système où la religion n'était pas moins intéressée que l'indépendance européenne.

Au mois de septembre 1622, un capucin italien, un des plus distingués de ceux que la politique tira du cloître, le Père Valeriano Magni (2) avait été envoyé en France par le duc de Bavière. Il venait négocier une alliance entre la ligue Catholique et notre pays, obtenir notre adhésion à la translation de la dignité électoral au profit de son maître, peut-être notre appui pour l'acquisition du Bas-Palatinat, proposer un expédient pour terminer l'affaire de la Valteline (3). Il devait en même temps entre-

(1) « ... Ces écrits... sont quasi tous de l'invention et partent de la main de ceux qui ont proposé et poursuivi avec très grande chaleur une ligue catholique qui estoit en effet un tiers party entre les deux grands qui sont aujourd'hui en l'Europe, lequel tendoit à lier avec la France la Savoye, Venise, les trois électeurs ecclesiastiques, Bavière et quelques petits princes d'Allemagne, pour faire une union, laquelle aurait pour visée de... cantonner dans ses limites la maison d'Autriche, d'une part et, d'un autre costé, d'exterminer les hérétiques d'Allemagne, pour faire en sorte que, si tous ces grands pays estoient réduits à l'ancienne religion par la terreur ou par la force des armes, la maison d'Autriche ne reçut point les avantages, qu'il semble qu'elle doit espérer, si on n'arreste le cours de ses prosperites en Allemagne et si on ne veut partager avec elle non seulement la gloire d'avoir ruine les ennemis de l'Église, mais encore la dépouille qu'on en pourra retirer. Ce dessein specieux... couvert du prétexte de religion et de prudence politique, estoit particulièrement proposé par le duc de Bavière et par l'électeur de Cologne, son frère, qui faisoient leurs poursuites par de bons religieux, qui promettoient des merveilles de la part des Allemands et des miracles de la part de Dieu etc... » *Advis d'un théologien sans passion*, dans le *Recueil* de Hay du Chastelet, p. 650.

(2) Sur ce personnage, voir notamment une lettre apologétique du provincial des capucins au général de l'ordre en faveur du P. Valeriano Magni, arrêté par ordre du pape. Bibl. Maz. mss. T. 2262 fol. 27 Ve.

(3) Roetzelien à son gouvernement. Bibl. nat. fond. néol. 86 fol. 205, 211. Basse-

tenir le duc de Nevers, le Père Joseph et un autre capucin, le Père Honoré de Paris, du projet de ligue chrétienne contre les Turcs; il leur portait des lettres de Maximilien et d'un religieux de son ordre, le Père Hyacinthe de Casal (1). Il ne quitta la France qu'au commencement de juin de l'année suivante. Ce séjour prolongé indique assez qu'il n'y croyait pas perdre son temps, et, en effet, s'il faut en croire Richelieu, il aurait, pendant quatre mois, traité avec Puyzieux, à l'insu du roi, du projet d'alliance avec la Bavière (2). Sa négociation ne paraît pas toutefois avoir abouti à un résultat immédiat et positif.

Plus d'un an après, au mois de septembre 1624, le Père Hyacinthe de Casal arrivait lui-même de Bruxelles avec son compagnon, le Père Alexandre d'Alais, et descendait à Noisy chez le nonce Spada (3). Federico Natta, — tel était le nom que le Père Hyacinthe portait dans le siècle, — était un agent du pape et de l'empereur, mais il ne servait pas avec moins de zèle les intérêts du duc de Bavière (4), dont était chargé d'ailleurs, dès le mois d'août, un agent spécial, le conseiller bavarois Kùltner (5). En réalité, comme le Père Valeriano Magni, dont il venait continuer l'œuvre, comme le Père Alexandre d'Alais, qui continuera la sienne, il travaillait pour une cause plus étendue et plus haute que celle de ses divers patrons, c'est-à-dire pour la cause catholique, que chacun d'eux servait avec des vues particulières et dont les progrès risquaient d'être arrêtés par les rapports nouveaux de la France et de l'Angleterre. Mais le Père Hyacinthe n'avait pas, comme son prédécesseur, affaire

au doge, 22 et 27 janvier 1623 (n. s.) *Filze*. Gindely, *Geschichte des dreissigjährigen Krieges*, IV, 487-493.

(1) Le P. Valeriano Magni à l'électeur de Bavière. Nancy, 9 octobre 1622. (Arch. royales de Munich.) Corsini au cardinal neveu, Paris, 13 janvier 1623. (Bibl. Corsini 992.)

(2) Fragment inédit des *Mémoires de Richelieu*, publié par Ranke, *Franz. Geschichte*, V, 137.

(3) Le P. La Rivière au connétable de Lesdiguières, 12 sept. 1624. (Arch. de Turin.) Morosini au doge, Paris, 10 oct. 1624. *Filze*.

(4) Aretin, *Bayerns auswärtige Verhältnisse*, I, 195-196.

(5) Spada au cardinal secrétaire d'État, 15 août 1624. (Bibl. Barberine.)

aux Brularts, il ne trouvait pas un gouvernement disposé, plus encore par inertie que par conviction, à sacrifier les traditions et les droits de la France au triomphe du catholicisme en Europe. Par le hasard des circonstances, c'était à deux hommes d'Église, c'était à Richelieu et au Père Joseph qu'il était donné de démasquer l'équivoque qui rapportait autant de territoires à l'Autriche que d'adeptes à l'orthodoxie, de poser, dans les rapports internationaux, la distinction fondamentale entre le domaine politique et le domaine spirituel (1), de rejeter sur qui de droit la responsabilité de la recrudescence de force que l'hérésie pouvait trouver dans le concours des intérêts menacés. Le Père Hyacinthe s'attacha à dissiper les défiances de notre gouvernement contre la maison d'Autriche, à lui persuader qu'il était dupe de ses alliés protestants, à empêcher que le mariage du prince de Galles et d'Henriette-Marie n'entraînât, au profit du Palatin, une alliance entre la France et l'Angleterre. On lui répondit que le seul obstacle qui empêchât la France d'entrer dans ses vues sur la paix de la chrétienté et l'intérêt du catholicisme venait de l'Espagne, que, si les Espagnols voulaient évacuer la Valteline et le Palatinat, notre pays ferait de grandes choses pour la religion. Comment douter de la sincérité de ces déclarations quand on sait qu'elles sortaient de la bouche de celui qui s'était fait l'apôtre d'une croisade contre les Turcs, c'est-à-dire d'une entreprise impliquant la subordination des rivalités nationales à la cause de la civilisation européenne? Le Père Hyacinthe prit congé du roi au commencement d'octobre (2). Le Père Joseph témoigna au pape l'excellente impression qu'il laissait au souverain et à ses ministres (3). Il ne faut voir là, comme dans la lettre de Louis XIII au Saint-Père, remise au capucin italien,

(1) Rusdorf à Oxenstierna, Paris, 5 déc. 1629.

(2) Louis XIII à Urbain VIII, 18 oct. 1624, dans Rocco da Cesinale, *Storia delle missioni de' Cappuccini*, 620. Boetzelaer aux États-Généraux, 25 oct. 1624. (Arch. de la Haye.) Scaglia au duc de Savoie, 10 oct. 1624. (Arch. de Turin.) Dépêche de Mirabel, du 29 et du 30 oct. 1624 Simancas K. 1439 n° 99; Juan de Ciriaco Andrea de Prada, 27 oct. 1624. (*Ibid.* K. 1432 n° 152).

(3) Dans Rocco, 621, n° 1.

qu'un hommage banal et forcé aux idées de concorde et d'union dont ce religieux s'était fait l'organe au nom du souverain pontife et de l'empereur. Le résident de Savoie Scaglia est bien plus dans la vérité quand il écrit que le Père Hyacinthe n'a pas réussi auprès de Richelieu (1). Il était beaucoup trop dévoué à la maison d'Autriche pour cela. Scaglia se trompe, au contraire, en disant que ce capucin ne rapporta de sa mission que de bonnes paroles. Il y avait deux choses dans cette mission : la tentative d'amener la France à l'abandon des alliances protestantes, et, à cet égard, le capucin ne pouvait rien obtenir, puis l'idée d'une transaction directe entre l'électeur de Bavière et le Palatin, et cette idée, que le Père Hyacinthe mettait en avant sans croire trahir son rôle d'agent impérial, ne pouvait être que fort bien accueillie, car elle répondait au désir d'isoler la ligue Catholique de la maison d'Autriche et à une préférence pour une solution pacifique ; déposée dans un projet d'accommodement remis par le religieux italien, elle ne devait pas rester stérile.

Le Père Hyacinthe laissa en France son compagnon, le Père Alexandre d'Alais, pour défendre avec Küttner les intérêts de Maximilien et de la maison d'Autriche. Cette tâche les mit souvent en rapport avec le Père Joseph. Ils n'avaient pas renoncé à l'espoir de le gagner à l'idée d'une union catholique européenne, à laquelle notre pays aurait commencé par immoler ses alliances protestantes. Ils furent étonnés et scandalisés de trouver chez ce capucin « un bon Français » qui ne voulait pas servir, même aux dépens des hérétiques et des infidèles, les usurpations des Habsbourgs, qui ne reculerait pas, pour les arrêter, devant le concours des puissances protestantes (2). Dans cette clairvoyance patriotique, le Père Alexandre et Küttner affectèrent de ne voir que du machiavélisme, et ils le dénoncèrent avec indignation au nonce Spada et au Père Hyacinthe (3).

(1) Dép. précitée de Scaglia.

(2) Villiers Hotman à Fancan, 12 oct. 1624. (*Ubi supra.*)

(3) Siri, *Memorie recondite*, V, 759.

Ces dissidences profondes au sujet de la politique générale n'empêchaient pas la négociation de continuer sur le projet laissé par ce religieux. Au commencement de décembre 1624, un contre-projet fut porté à Munich par le Père Alexandre et par Fancan. Après avoir aidé de sa plume la fortune d'un ministre qui, dans l'opposition comme au pouvoir, chercha toujours à diriger l'opinion, Fancan était entré dans son cabinet et il y exerçait son influence au profit du parti *politique*. Sa mission devait être entourée du plus grand mystère ; elle consistait à exprimer le vif désir du roi d'accommoder l'affaire du Palatin à la commune satisfaction de l'Angleterre et de la Bavière et à amener Maximilien à se désintéresser complètement de la cause de l'Espagne, ainsi qu'à accepter la transaction qui lui était proposée. Pour l'y décider, Fancan devait faire agir la crainte et l'ambition : la crainte de voir la France, si ses propositions étaient repoussées, se joindre à l'Angleterre dans l'intérêt du Palatin, l'ambition d'arriver par son appui à l'Empire. Si, au contraire, le duc de Bavière les agréait, il devait le manifester officiellement en sollicitant par une ambassade solennelle la médiation du roi (2).

C'était trop demander au prince circonspect qui régnait à Munich. La perspective de la dignité impériale le laissait froid. Il n'était pas, au contraire, insensible à celle de voir la France joindre ses forces à la coalition, dont le rétablissement du Palatin était le mot d'ordre, et faire entrer en Allemagne les troupes réunies sur la frontière. Mais il pensait, non sans raison, que notre pays serait arrêté par la crainte de resserrer et de consommer l'union de la ligue Catholique avec l'empereur et l'Espagne, d'accomplir contre lui-même l'unité du grand parti catholique qui menaçait déjà de faire la loi à l'Europe. Notre réserve lui paraissait suffisamment assurée par la sienne propre. Aussi opposé à l'intervention de l'étranger dans les affaires de l'Alle-  
 magne qu'à celle de l'Allemagne dans les affaires des nation

(1) Voy. le chap. II.

(2) Mémoire pour servir d'instruction au sieur de Fancan, 12 décembre 1624  
 Avenel, VII, 941.



voisines, il était particulièrement contraire à un appel direct et public à la nôtre ; il admettait bien la pensée de trouver chez elle, en cas d'extrême nécessité, un appui contre l'Espagne et même contre l'empereur, mais les circonstances ne lui paraissaient pas justifier ce recours à une protection qui ne lui semblait pas pouvoir être entièrement désintéressée et qu'il considérait comme incompatible avec nos alliances protestantes. Ces sentiments ne suffirent pourtant pas à expliquer la piteuse issue de la mission de Fancan. Soit qu'il eut encore accentué, dès son arrivée à Munich, la menace renfermée dans ses instructions, soit plutôt que le Père Alexandre y eut dénoncé ses préférences politiques (1), il ne réussit même pas à obtenir de l'électeur une audience et il dut se contenter de lui faire remettre le contre-projet dont il était porteur (2).

S'il faut en croire les instructions de Fancan, ce contre-projet différait fort peu de celui du Père Hyacinthe. Nous ne sommes pas en mesure de vérifier cette analogie, ce dernier projet ayant échappé à nos recherches, mais nous inclinons à l'admettre, car il n'y a rien dans le contre-projet français qui n'ait pu être accepté par un catholique et un partisan zélé du duc de Bavière. En effet, le retour de la dignité électoral au Palatin, après la mort de son rival, y est subordonné à sa conversion, dont la sincérité doit être éprouvée par une profession de quinze ans ; le libre exercice de la religion catholique, y compris le maintien des couvents existants, y est stipulé, et par là se trouvent assurés les intérêts de la religion. Quant au duc de Bavière, la certitude de conserver l'électorat pendant sa vie, la perspective de le transmettre à ses héritiers, si l'électeur palatin n'abjurait pas, celle de garder le Haut-Palatinat, si son adversaire ne lui remboursait pas, dans le délai de six ans et en une seule fois, ses frais de guerre, estimés à trois millions de florins, l'éven-

(1) Mirabel à Philippe IV, Paris, 26 février 1625, Simancas 1439 n° 106 ; Consulte du 29 mars 1625, même fonds.

(2) Projet sur l'accommodement des affaires du Palatinat fait à Muniken par le sieur de Fancan et baillé au duc de Bavière ensuite de celui du P. Jacinthe. (Arch. des affaires étrangères.)

tualité de son élection à l'Empire, prévue par un article secret, tout cela sauvegardait à la fois sa dignité, ses sentiments religieux et son ambition.

Fancan revint au mois de février 1625 de son infructueuse mission, dont le secret avait été pénétré par l'ambassadeur d'Espagne. La même année on trouve un autre agent français en Allemagne. Il s'appelait Henri de Gournay, sieur de Marcheville. Lorrain par son père, Allemand par sa mère, homme d'initiative et d'intrigue (1), il était entré dans la diplomatie sous les auspices du Père Joseph. Il allait reprendre la tâche au début de laquelle Fancan avait été arrêté par les préventions dont il était l'objet, et proposer à l'archiduc Léopold des concessions en Valteline en échange de son appui pour l'évacuation du Palatinat, ouverture au fond de laquelle il y avait surtout le désir de l'opposer à l'empereur son frère (2). Le passé de l'archiduc autorisait à espérer qu'il se prêterait à ce rôle; en 1611 il avait recherché l'assistance de la France en vue d'obtenir, de préférence à Mathias, la couronne impériale (3); le partage de la succession paternelle ne l'avait pas satisfait, et il aspirait à quitter les ordres pour trouver dans le siècle l'emploi de son ambition. Mais les dispositions où Marcheville le trouva furent toutes différentes de celles sur lesquelles il comptait. Léopold se fit auprès de notre envoyé le patron d'un plan de politique générale (4) pour lequel il avait eu recours à la plume du Père Valeriano Magni, et qui était destiné à endormir la France sur ses intérêts les plus chers. Il s'agissait de faire entrer dans une ligue offensive contre les infidèles le souverain pontife, l'empereur, le roi Très-Chrétien et le roi Catholique, qui sacrifieraient à l'intérêt de la chrétienté leurs ambitions particulières. Cette ligue mettrait sur pied une armée

(1) Morosini au doge. Poissy, 25 novembre 1625. (*Filze*).

(2) Morosini au doge, Poissy, 25 oct. et 25 nov. 1625 (*Filze*); Philippe I<sup>er</sup> à Aylonna, Madrid, 4 juin 1626. (Fonds de Simancas.); Siri, VI, 40; Hürter, *Geschichte Ferdinands II.*

(3) Anquez, *Henri IV et l'Allemagne*, p. 148.

(4) *Proposition de Valerian pour une ligue entre le Pape, l'Empereur, le Roi et le roi d'Espagne*, Arch. nationales M. 232 et Avenel, VII, 573, n° 2.

de 120 000 hommes, divisée en trois corps de 40 000 chacun, et à la formation de laquelle chacun des confédérés contribuerait dans d'égales proportions. Les chefs de ces trois corps étaient déjà désignés : c'était le grand-duc pour l'Italie, le duc de Bavière pour l'Empire, le duc de Lorraine pour la France, les Pays-Bas et les Provinces-Unies. Cette armée cosmopolite et catholique devait être employée à la fois contre les Turcs et les hérétiques : elle devait notamment être mise à la disposition du roi de France contre les huguenots de son royaume. Celui des confédérés qui chercherait à satisfaire quelque ambition personnelle s'exposerait à voir son propre contingent se tourner contre lui. L'archiduc offrait de se rendre en personne en France pour gagner le roi à cette sorte de « Sainte-Alliance » qui, à l'entendre, devait faire de lui l'arbitre de l'Europe.

Nous connaissons ces idées et ce langage ; c'est ceux que naguère le Père Valeriano Magni, le Père Hyacinthe de Casal, le Père Alexandre d'Alais faisaient entendre et cherchaient à faire accepter en France ; c'était toujours le même système, en partie intéressé, en partie sincère, de ne tenir aucun compte des questions nationales, de réduire le conflit européen à la lutte de deux religions, dans le but d'entraîner notre pays, à la suite de la maison d'Autriche, dans la contre-réformation, de lui faire perdre ses alliés protestants et d'y rouvrir la plaie mal fermée de la guerre civile.

Le gouvernement français ne pouvait ni être la dupe d'une pareille proposition, ni la traiter à la légère. Il rendit hommage aux intentions de l'archiduc Léopold et feignit de les considérer comme tendant à affranchir l'Europe de la crainte inspirée par les Espagnols et « leurs confédérés » ; mais il déclara en même temps que le moyen proposé irait contre son but en donnant à penser aux alliés des quatre membres de la ligue qu'ils étaient abandonnés. En même temps il proposait de renouveler les engagements réciproques de paix, d'amitié, de respect des alliés contenus dans le traité de Vervins, mais il ajournait ce renouvellement solennel au moment où les questions pendantes en

Italie, en Valteline et en Allemagne seraient équitablement réglées (1). C'était dire clairement qu'il considérait comme prématurée l'hypothèse de la paix européenne, c'était remplacer un concert déterminé dans ses moyens d'action et dans son but par de vagues déclarations sans cesse répétées, oubliées sans cesse.

Le projet de l'archiduc Léopold et du Père Valeriano Magni ne pouvait rencontrer auprès du Père Joseph un accueil aussi dédaigneux. Notre capucin y retrouvait ses propres aspirations. Mais l'esprit dans lequel ce projet était conçu, les circonstances dans lesquelles il se présentait étaient de nature à lui inspirer des sentiments très mêlés. Le mémoire qu'il a dicté sur ce sujet à son compagnon, le Père Ange de Mortagne, montre à la fois sa sympathie pour le principe de la ligue, sa méfiance contre la forme qui lui a été donnée. Il en accepte le caractère religieux, il en repousse l'organisation militaire. Et ce n'est pas pour lui en substituer une autre, car il croit qu'il suffira le plus souvent à la ligue de son autorité morale pour se faire obéir. L'idée de faire venir les Espagnols en France pour aider à la soumission des huguenots ne lui semble pas mériter l'examen. Mais il ne peut se résigner à faire aussi bon marché du projet que les ministres. Il comprend les deux sentiments qui ont le plus contribué à le leur faire repousser : la crainte de voir nos alliés, se considérant comme abandonnés, se jeter dans les bras de l'Espagne qui, après nous les avoir enlevés, ne se ferait pas scrupule de rompre l'union ; la répugnance à laisser les Hollandais résister seuls à l'Espagne. Mais il ne croit pas qu'on doive s'arrêter devant ces considérations. Il pense qu'on peut rassurer nos alliés sur les conséquences de cette ligue, les convaincre par les raisons développés dans le projet que la France la fera servir, au contraire, à assurer leur indépendance. D'ailleurs, ajoutait-il, entre l'Espagne et notre pays nos alliés pourront-ils hésiter ? Ne comprendront-ils pas que notre alliance est moins onéreuse et moins périlleuse pour cette indépendance ? Quant à l'abandon des Hollan-

(1) Avenel, VII, 573 ; Mémoire du Père Joseph (Arch. nat. M. 232, liasse 4).

dais, nos anciens alliés, le Père Joseph n'y répugne pas autant que le conseil. Ce n'est pas seulement parce qu'il redoute en eux les auxiliaires de nos huguenots, ils sont aussi, à ses yeux, les adversaires irréconciliables de notre commerce maritime dont il souhaite le développement avec une passion égale à celle de Richelieu. Ils ont besoin, d'après lui, de subir une bonne humiliation pour devenir moins entreprenants. On ne peut leur en infliger une meilleure ni porter en même temps un coup plus sensible à leur puissance maritime qu'en leur interdisant, par le traité de paix ou de trêve qui semble imminent entre eux et l'Espagne, l'attaque des colonies espagnoles. D'un autre côté, il ne faut pas s'effrayer des conséquences d'un retour offensif de l'Espagne contre ses anciens sujets, car elle n'en aura pas facilement raison, et nous pourrions assister tranquillement à une lutte où les Hollandais trouveront l'appui des puissances protestantes.

Le Père Joseph voulait faire entrer la ligue Catholique dans la confédération, mais sous les auspices de la France, dont l'influence s'en accroîtrait, et après les avoir liées ensemble par un traité particulier. Il critiquait la marche imaginée pour la négociation : avant de traiter avec le pape et l'empereur, il aurait fallu arrêter les principes essentiels avec l'Espagne, dont l'adhésion devait entraîner les autres. Enfin, dans sa pensée, la ligue ne devait pas être une machine de guerre contre les protestants ; elle devait se contenter de défendre les catholiques là où ils étaient persécutés par leurs adversaires. On pensera peut-être que cette modération était plus apparente que réelle, et que la défense des catholiques par une confédération composée des trois plus puissants souverains de l'Europe devait nécessairement aboutir à l'oppression des protestants. Peut-être, en effet, les conséquences de ces deux systèmes n'auraient pas été très différentes, mais, dans les intentions qui les avaient inspirés, il y avait une différence, et cela vaut la peine d'être remarqué.

Si le Père Joseph ne craignait pas d'accepter un projet dont la perfide intention ne lui échappait pas, c'était avec la pensée de

le transformer. Il ne voulait pas d'une organisation militaire dans laquelle aucune place n'avait été faite à la France, dont les chefs, au contraire, étaient dévoués à la maison d'Autriche, et, pour ne pas soulever de compétitions à ce sujet, comme pour ne pas donner à la ligue un caractère provocateur, il la réduisait, au début du moins, — car il prévoyait certainement le moment où d'autres armes deviendraient nécessaires, — à un ascendant purement moral qui lui permettrait d'exercer une sorte d'arbitrage dans les conflits des deux religions. La France y entrerait forte de son alliance avec les catholiques allemands et sans perdre pour cela ses alliés protestants, elle en deviendrait l'âme, elle s'emparerait de sa direction, elle ferait d'une combinaison dirigée contre elle le fondement de cette primauté européenne qu'elle devait faire servir au triomphe du catholicisme. La manœuvre était périlleuse et l'on comprend que des politiques prudents n'aient pas osé la tenter. Ce qu'il y a de sûr, c'est que l'idée qu'elle était destinée à servir s'imposait à la France. La grande question pour elle et pour l'Europe, en 1625, était celle de savoir si la maison d'Autriche, ayant en fait et dans l'opinion, identifié sa cause avec celle du catholicisme, cette solidarité, qui menaçait l'Europe de la monarchie et de l'intolérance universelles, pouvait être rompue. C'était à la rompre, bien plus qu'à former une coalition protestante dont la faiblesse ne lui faisait pas illusion, que Richelieu devait mettre ses efforts. Comment prévoir, en effet, que du sein d'un parti sans cohésion, des brumes glacées de la Scandinavie allait sortir un homme de génie qui ébaucherait en Allemagne le dessein d'un empire protestant ? L'influence de la France dans le monde a toujours été liée au progrès d'une cause générale dont elle s'est faite le champion ; en 1625, cette cause était celle de l'indépendance européenne et d'un catholicisme compatible avec une certaine liberté de conscience. Richelieu et le Père Joseph l'avaient embrassée avec une ardeur égale, le premier en y rattachant des arrière-pensées d'agrandissement territorial, le second avec des vues plus désintéressées. L'idée de ligue chrétienne que celui-ci avait vainement essayé de faire accepte

aux adversaires héréditaires de son pays lui revenait maintenant d'Allemagne; pouvait-il se montrer aussi sévère pour elle que les politiques du conseil? N'était-il pas naturel qu'il l'accueillît, avec le secret espoir de la retourner contre ceux qui ne voulaient la faire aboutir qu'à l'isolement de la France? Il manquait, il est vrai, le premier à une des conditions de son programme en se montrant disposé à l'abandon des Hollandais. C'était une grave erreur qui n'était justifiée ni par leurs intelligences avec nos huguenots, ni par l'ambition de fonder, aux dépens de leur empire maritime, une marine nationale, des établissements coloniaux. Il faut remarquer toutefois qu'il ne leur retirait pas notre appui avec la pensée de les laisser succomber dans leur lutte contre les Espagnols, mais parce qu'il les croyait, par eux-mêmes et par l'assistance de leurs alliés protestants, assez forts pour leur résister.

La première chose à faire pour supplanter la maison d'Autriche dans la direction du mouvement catholique, c'était d'établir une entente aussi intime que possible entre la France et la ligue dont Maximilien était le chef.

L'entreprise n'était pas facile. Il ne suffisait pas de gagner ce prince, car son autorité n'était pas toujours acceptée par ses confédérés, et, d'ailleurs, il était tout l'opposé de ces caractères faibles qui obéissent docilement à l'influence d'autrui. Il avait autant d'habileté qu'on peut en avoir quand on a des scrupules, et ses scrupules, comme son habileté, le préparaient fort mal à se prêter aux vues qu'on avait sur lui. Il était aussi difficile de le tromper que de le faire transiger sur les principes dont il avait fait la règle de sa conduite et qui étaient ceux d'un catholique, à la fois fanatique et prudent, d'un Allemand hostile à l'ingérence étrangère en même temps que conservateur jaloux de la vieille constitution germanique, d'un souverain aussi attaché à ses intérêts qu'à ses devoirs. La crainte d'une invasion des Turcs dans les États de l'empereur et dans ses propres États avait été longtemps sa préoccupation principale; longtemps il avait considéré une ligue contre les infidèles comme la grande affaire de l'Alle-

magne et même de l'Europe (1). Maintenant que les événements avaient remplacé le danger d'une invasion ottomane par des dangers plus pressants, et lui avaient donné un grand rôle et un grand intérêt dans la lutte qui déchirait l'Allemagne, il était guidé par la crainte de la voir entraînée dans la rivalité entre la France et la maison d'Autriche, par le désir de se mettre à la tête d'un tiers parti et par celui d'assurer à sa maison la dignité électorale et le Palatinat. Si, au mois de février 1625, il se déroba aux instances de l'agent impérial Marradas pour le faire entrer dans une union catholique défensive et offensive à côté de l'empereur, du pape et de Philippe IV, c'est qu'il craignait que ce rapprochement plus intime provoquât une rupture avec la France, c'est qu'il ne voulait pas devenir l'instrument et peut-être la victime des ambitions de confédérés plus forts que lui. Rien ne l'inquiétait davantage que l'établissement des Espagnols dans la vallée du Rhin (2), et ses coélecteurs catholiques partageaient ses inquiétudes (3). Tous sentaient que la France ne pouvait se résigner à un voisinage aussi menaçant, qu'elle y verrait un motif légitime d'intervention. D'ailleurs, ils en souffraient eux aussi : l'indiscipline des troupes espagnoles, l'hostilité des Hollandais qu'elles attiraient sur le pays leur faisaient payer cher la protection qu'elles étaient censées leur apporter. Résolu à ne sacrifier à personne les intérêts de sa religion, de sa patrie, de sa maison, Maximilien sentait le besoin de ménager tout le monde pour faire réussir des desseins qui dépassaient ses moyens. Il faisait entrer la France dans ses combinaisons. Pour prix de son refus de s'associer aux intentions agressives de la maison d'Autriche, il attendait de notre pays l'abandon de ses alliés protestants. Il fut dupe pendant un temps de nos déclarations rassurantes à cet égard (4), mais, en 1626, il acquit la preuve incontestable

(1) Stieve, *Churfürst Maximilian I von Bayern*. Munich, 1882 et l'art. que l'auteur a consacré à Maximilien dans l'*Allg. Deutsche Biographie*.

(2) Maximilien à Khevenhüller, ambassadeur impérial en Espagne, Khevenhüller, X, 764-766.

(3) Avis de l'électeur de Mayence à l'Empereur en 1625. *Ibid.*, p. 761.

(4) Maximilien à Tilly, 19 nov. 1624.



nos intelligences, de nos engagements avec un parti qu'il considérait comme l'artisan incorrigible des divisions nationales. Le dépit d'avoir été trompé, la crainte que la France ne profitât de la pacification de l'Italie et des Alpes (traité de Monçon, mars-mai 1626)<sup>(1)</sup> pour se jeter en Allemagne, ne lui permettait plus de se tenir à l'écart de la concentration des forces catholiques que l'Autriche et l'Espagne cherchaient à opérer. Il n'hésita donc plus à prendre part aux conférences qui allaient s'ouvrir à Bruxelles en vue de la formation d'une contre-ligue catholique destinée à répondre à la ligue de la Haye, et le 12 mai ses représentants arrivaient dans la capitale du Brabant.

Il y avait eu une époque où les craintes de Maximilien auraient pu être justifiées, elles ne l'étaient plus au moment où se réunissait le congrès de Bruxelles. Jamais les intentions de Richelieu n'avaient été plus éloignées d'une invasion en Allemagne. En l'affirmant, nous n'oublions pas le plan de campagne proposé par lui aux ambassadeurs anglais au mois de février 1626, mais cette proposition ne doit pas nous tromper. Dans les circonstances où elle se produisit, elle ne pouvait avoir qu'un but : établir que la France était toute disposée à une action militaire commune, dans l'espoir de laquelle l'Angleterre venait d'exercer une pression sur les huguenots pour les amener à déposer les armes, la mettre en face d'un plan d'opérations arrêté, engageant à fond et sans retour les deux alliés, et, si, comme cela était sûr, il n'était pas accepté, se donner le droit de dire que ce n'était pas notre faute si le Palatin n'avait pas été défendu par nos armes, si force était de se rabattre sur la diplomatie pour rendre sa situation meilleure. Ce n'était pas au moment où Richelieu négociait la paix avec l'Espagne et était désireux de réussir, même en s'exposant aux récriminations de ses alliés, au moment où il venait de terminer une guerre civile par un traité qui reposait en partie sur une dangereuse équivoque et soulevait les clameurs des catholiques, au moment enfin où il se sentait enlacé dans la

(1) Bèthune à d'Herbault. Rome, 27 août 1626. Arch. des aff. étrang. Rome, XXXIX, fol. 174.

trame d'une vaste conspiration (1) qu'il pouvait songer à se lancer dans une guerre ouverte contre l'Espagne et l'Empire. Les termes dans lesquels il a parlé de ses offres et de leur inutilité laissent d'ailleurs entrevoir l'intention avec laquelle il les a faites. C'est l'époque où, après avoir, l'année précédente, oscillé entre l'extension de la guerre extérieure et la destruction du parti protestant, il aspire à la paix au dehors et à une paix provisoire au dedans. Il comprend la nécessité d'assurer le terrain sous ses pas, d'affermir son autorité, de rendre le parti huguenot impuissant et de donner à l'opinion, par la prise de la Rochelle, la satisfaction qu'elle réclame, de faire enfin une France unie et forte pour qu'elle soit capable de déployer un jour son drapeau sur les points où ses intérêts seront menacés. Jusqu'au moment où l'entreprise de l'Espagne contre le duc de Mantoue le forcera à avoir de nouveau recours aux armes, l'action de la France au dehors se réduira à soutenir la ligue Protestante juste assez pour qu'elle ne puisse pas se croire entièrement abandonnée et à exercer entre elle et la ligue Catholique une médiation destinée à sauver la première et à placer la seconde sous notre influence. C'est le système que l'on constate dans l'accueil fait à Lorenz de Wenzin, quand, au mois de mars 1626, il vint, au nom du roi de Danemark, solliciter le paiement du subside de 200 000 livres échu le 1<sup>er</sup> janvier et la diversion militaire promise : en fait de subside, il n'obtint qu'un acompte de 150 000 livres, et, quant à une intervention armée, elle fut subordonnée à celle de l'Angleterre, qu'on savait impossible. C'est ce que l'on voit apparaître aussi dans les relations diplomatiques avec la Bavière, qui vont être pendant bien longtemps le pivot de la politique française.

Si Maximilien participait aux conférences de Bruxelles, ce n'était pas avec l'intention d'entrer dans la coalition à laquelle l'Espagne espérait les faire aboutir. Il voulait seulement faire peur à la France, montrer qu'il était sensible à ce qu'il considérait comme sa duplicité, ménager la maison d'Autriche. Il écrivit

(1) Voy. le chapitre IV : *La Lutte pour les Alpes et la conspiration de Chalais.*

donc à Richelieu qu'il n'avait pu se dispenser d'envoyer ses représentants à Bruxelles, mais que ses sentiments pour le roi n'avaient pas changé. Il invitait Louis XIII à exercer sa médiation en vue d'une suspension d'armes d'abord et ensuite d'un accommodement équitable de la question palatine, lui promettait, en son nom et au nom de la ligue Catholique, que ses propositions seraient favorablement accueillies, se déclarait résolu à empêcher les Espagnols d'achever par la prise d'Heidelberg et de Manheim la conquête du Bas-Palatinat, et annonçait qu'à peine averti des intentions du roi, il donnerait à ses envoyés l'ordre de différer leur adhésion au traité qui se négociait à Bruxelles. Quant aux conditions de cet accommodement équitable, il demandait au roi de s'en tenir, sauf des modifications de détail, à celles du projet dressé par le Père Hyacinthe (1).

Au fond de ces avances il y avait une mise en demeure : Maximilien plaçait la France dans l'alternative ou d'épouser ses intérêts dans la question palatine ou de le voir, et la ligue Catholique à sa suite, s'unir sans réserve à la maison d'Autriche. Cela était bien fait pour activer les négociations poursuivies en ce moment même avec le Père Alexandre d'Alais, revenu en France à une date que nous ignorons. En rendant compte à Richelieu de la lettre du duc de Bavière, le Père Joseph lui suggéra de faire conclure entre la ligue Protestante et la ligue Catholique une suspension d'armes pendant laquelle se résoudraient les difficultés soulevées par le projet du Père Hyacinthe, le roi s'engageant, en attendant, à ne fournir aucun secours aux confédérés de la Haye, la ligue Catholique à ne pas contracter d'engagements avec l'Espagne. Le Père Alexandre pourrait, ajoutait-il, porter à l'électeur les résolutions du roi sur ces deux points et, pour ne pas trahir le secret dont on avait déjà voulu entourer sa mission en France, ce capucin retournerait à Munich en passant par Cologne (2).

Cet avis fut suivi et le Père Alexandre emporta un mémoire

(1) Cette lettre doit avoir été écrite le 10 juin 1626. (Arch. des aff. étrang.)

(2) Arch. des aff. étrang., Bavière.

contenant les nouvelles propositions d'accommodement de la France. Elles donnèrent lieu entre les deux religieux à une correspondance, qui fut pour Maximilien l'occasion d'exprimer sa disposition à les accueillir, si elles lui étaient présentées, non plus comme de simples vues du gouvernement français, mais comme les conditions mêmes que celui-ci se chargeait de faire accepter aux parties.

Pour répondre à cette invitation, on envoya à Munich, au mois de septembre 1626, un agent porteur d'un projet de traité et des pouvoirs nécessaires pour le signer. C'était encore Marcheville, déjà familiarisé avec les hommes et les questions, à qui il allait avoir affaire. Tout en étant aussi autorisé que possible à parler et à traiter au nom du roi, il ne devait pas se présenter publiquement comme son représentant, mais comme un simple particulier en relation avec le duc (1). Ce fut le Père Joseph qui lui donna ses instructions.

Ces instructions (18 septembre 1626) nous font pénétrer plus avant dans les desseins du cardinal et du capucin. Il ne s'agit plus seulement de ménager un compromis entre le duc de Bavière et le Palatin. Ce compromis doit conduire à la pacification générale de l'Allemagne par l'accord des deux partis qui la divisent. Ce n'est donc pas seulement à Maximilien que Marcheville doit faire accepter les conditions dont il est porteur, il faut qu'il obtienne aussi l'adhésion des autres électeurs catholiques ou préférablement qu'il amène le chef de la ligue à se porter fort de cette adhésion. Il s'efforcera ensuite d'y faire souscrire les princes protestants, et surtout l'électeur de Saxe, en leur faisant rendre États occupés par la ligue Catholique. Enfin, si le duc de Bavière persiste à désirer une suspension d'armes, désir déjà exprimé dans les lettres du Père Alexandre, le roi est disposé, l'accord une fois signé, à agir dans ce but auprès du roi de Danemarck.

Quant au règlement de la question palatine, il ne différerait essentiellement de celui que Fancan avait proposé plus de dix ans

(1) Instruction pour le sieur de Marcheville, 18 sept. 1626. Dépêche rendant compte des intentions du duc de Bavière. (Arch. des aff. étrang., Bavière.)

huit mois auparavant. C'était toujours la jouissance viagère de l'électorat pour le duc de Bavière, sa restitution conditionnelle au Palatin ou à sa maison à la mort du duc, la réintégration immédiate de Frédéric V dans le Bas-Palatinat, le rétablissement de la religion catholique et une tolérance plus ou moins large des cultes dissidents dans ce pays, le retour du Palatinat supérieur à son ancien maître moyennant le remboursement des frais de guerre pour lesquels il était engagé à Maximilien. Si Marcheville désespère de faire souscrire ce dernier à des conditions au sujet desquelles rien ne lui garantit le consentement du Palatin et de l'Angleterre, il essayera de triompher de ces hésitations en proposant un article secret aux termes duquel le roi et le duc s'engageraient à imposer ces conditions, le premier à l'électeur déposé et à son beau-frère, le second à l'empereur et à l'Espagne. C'était cesser d'être médiateur pour devenir solidaire d'une des parties, c'était s'exposer à s'aliéner Frédéric et ses alliés et notamment l'Angleterre. Aussi cet article devait, ainsi que nous l'avons dit, rester secret et n'être mis en avant qu'à la dernière extrémité. Du reste les avantages qu'on espérait à Paris tirer de ce changement d'attitude compensaient bien ce qu'on pouvait y perdre. En hasardant l'alliance anglaise, déjà si compromise, on ne hasardait pas grand'chose; on gagnait beaucoup, au contraire, à amener la ligue Catholique à s'entendre avec la France, en dehors de la maison d'Autriche, sur une question qui touchait celle-ci de si près et à imposer à tous les intéressés la solution adoptée de concert. C'était semer un germe de conflit entre les Habsbourgs et la ligue Catholique; c'était, au contraire, jeter entre elle et notre pays le fondement d'une union d'où pouvait sortir un jour pour l'Allemagne l'organisation nouvelle rêvée par le Père Joseph et par Richelieu. Aussi, pour entraîner le chef de la ligue à cette démarche décisive, lui offrait-on de mettre à son service notre influence dans ce pays, d'employer notamment cette influence à faire placer sur sa tête la couronne impériale (1).

(1) Instruction pour le sieur de Marcheville, 18 sept. 1626. « Mémoire des conditions auxquelles on pourroit terminer les affaires d'Allemagne. Articles que le

Maximilien n'en demandait pas tant à la France ; ce qu'il voulait, et cela il le voulait bien, c'était la voir rompre ses liens avec le parti évangélique et renoncer aux projets d'intervention armée qu'il persistait à lui prêter (1). Les exigences de l'Espagne à Bruxelles, en rendant une entente impossible entre elle et lui, semblaient devoir lui faire sentir davantage l'intérêt d'un rapprochement avec nous, mais, d'un autre côté, nos relations avec les adversaires du catholicisme lui inspiraient autant d'éloignement que d'inquiétude, et la victoire remportée à Lutter par Tilly sur le roi de Danemark (27 août) n'était pas de nature à le faire relâcher de ses prétentions dans la question palatine. Toutefois Marcheville se félicita de l'accueil fait à ses propositions. Et cependant le duc de Bavière n'acceptait le projet français qu'avec une importante modification ; tandis que ce projet ne lui attribuait l'électorat qu'à titre personnel et viager, Maximilien prétendait que cette dignité devait être alternative entre la maison palatine et la sienne. Marcheville se fit l'avocat passionné de cet expédient, en même temps que d'une suspension d'armes qu'il fallait, selon lui, conclure tout de suite, sans insister sur l'adoption du projet. Il est évident, du reste, que l'intérêt de la France consistait moins à faire prévaloir telle ou telle solution qu'à ne pas laisser échapper de ses mains la médiation dont elle avait pris l'initiative et à recueillir tous les avantages qu'elle s'en promettait. Le premier de ces avantages, l'alliance avec la ligue Catholique et avec son chef, était encore incertain, car Maximilien, tout en acceptant le principe de cette alliance, ne se reconnaissait pas le pouvoir d'engager ses confédérés pour la garantie d'une transaction qu'il concevait d'ailleurs autrement qu'on ne le faisait à Paris. Marcheville fut donc obligé de renoncer à rapporter un acte signé, il s'estima heureux de laisser le nouvel électeur disposé à traiter sous les auspices du roi, d'avoir constaté qu'il se mettait en

Roy propose et estime justes pour l'accommodement du Palatinat. Responce de M. le duc de Bavière à ces articles. » (Arch. des aff. étrang., Allemagne VII, fo 16 et Bavière.)

(1) Voy. notamment Khevenhüller, X, 764-766.

mesure de rechercher l'adhésion de ses confédérés et d'avoir obtenu l'envoi du Père Alexandre en France avec la mission de négocier et de signer l'acte destiné à réaliser l'union du roi Très-Christien, de la ligue Catholique et du parti protestant (1).

Le Père Alexandre suivit de près Marcheville, peut-être même l'accompagna-t-il. Désappointé de ne pas recueillir tout de suite le prix de ses sacrifices, Richelieu se demanda si l'espoir qui les lui avait fait faire n'était pas chimérique. Le projet de règlement de la question palatine, surtout avec les modifications demandées par Maximilien, lui paraissait conçu dans l'intérêt exclusif de ce prince; la suspension d'armes pouvait, à ses yeux, être aussi funeste aux protestants que l'avait été la trêve d'Ulm, monument trop fameux de la complaisance des prédécesseurs du cardinal pour la maison d'Autriche. Fallait-il ne tenir compte dans l'adoption d'une transaction que des convenances d'une des parties? N'était-ce pas préparer l'échec d'une médiation qui, pour réussir, pour devenir le fondement de notre influence en Allemagne, devait nécessairement s'inspirer d'une certaine impartialité? Richelieu avait peur d'aller trop loin. La rupture de l'alliance anglaise, la prévision de l'hostilité qui allait la remplacer lui faisaient sentir la nécessité de regagner du côté des catholiques ce qu'il perdait du côté des protestants, mais cette évolution ne devait pas, dans sa pensée, avoir pour conséquence l'abandon de nos alliés protestants. Il ne cessait pas, au contraire, de leur donner, quoique trop parcimonieusement à leur gré, des marques d'intérêt. Après avoir, l'année précédente, envoyé deux fois La Picardière dans le Nord pour décider les villes hanséatiques à faire cause commune avec Christian IV, il accordait à un envoyé danois, Jean Zobel, un subside de 50 000 écus et autorisait les comtes de Montgomery et de Laval à servir en Danemark à la tête d'environ 6000 hommes(2). D'ailleurs, ce n'était pas seulement les protestants qu'il avait à ména-

(1) Contarini et Zorzi au doge, 11 déc. 1626. *Filze*.

(2) Niels Slange, *Kong Christian den Fjerdtes Historie*, remanié et résumé en allemand par D.-H. Schlegel. Copenhague-Leipzig, 3 vol. in-4°, III, 303.

ger. Il avait prêté l'oreille aux ouvertures d'Olivarès en vue d'une alliance offensive contre l'Angleterre, non qu'il crût beaucoup à leur sincérité, mais parce que à l'animosité des Anglais il était utile d'opposer une entente, même apparente, avec l'Espagne. Régler avec la Bavière toute seule la question palatine, ne serait-ce pas faire avorter le projet de traité avec le gouvernement de l'Escurial, justement irrité d'apprendre que ses intérêts avaient été entièrement sacrifiés? Olivarès ne tirerait-il pas parti de nos concessions à la Bavière pour se rapprocher brusquement de l'Angleterre, à laquelle il était moins hostile qu'il ne voulait le paraître, pour nous enlever le rôle de protecteur du Palatin qu'il avait toujours affecté et auquel nous semblions vouloir renoncer? Aussi Richelieu inclinait-il à ne rien conclure avec le Père Alexandre avant d'être fixé sur les vraies intentions de l'Espagne et d'avoir fait au roi de Danemark des ouvertures de paix. On justifierait cet ajournement en disant qu'on attendait l'adhésion des électeurs catholiques au principe de l'alliance, et cependant on discuterait les modifications demandées par le capucin.

Le cardinal ne persista pas dans ces dispositions, elles cédèrent à l'influence du Père Joseph. Celui-ci le décida à faire un pas de plus dans la voie des avances à la Bavière en envoyant à Munich, sans attendre l'adhésion des électeurs catholiques qui devait être la récompense de ces avances, un agent qui passerait de là en Danemark pour proposer un désarmement général et la médiation du roi. Cet agent ferait signer par le duc, autorisé à cela par ses confédérés, le projet d'accord entre la ligue et le roi (1). C'était des résolutions arrêtées à la suite de négociations auxquelles il n'avait pas pris part et non des propositions à débattre qui devaient être communiquées à Christian IV, mais notre représentant ne devait se charger de les appuyer auprès de ce prince et de ses alliés qu'après avoir obtenu pour elles la garantie de la ligue Catholique.

(1) Arch. des aff. étrang., Bavière.



Il appartenait à celui qui avait triomphé des défiances de Richelieu à l'égard de la Bavière de dresser les instructions de l'envoyé chargé de faire valoir la condescendance et la confiance dont sa mission était la preuve, d'en recueillir le prix et d'assurer à notre pays l'honneur disputé du rétablissement de la paix; ces instructions (6 décembre 1626) sont, en effet, l'œuvre du Père Joseph (1).

Il avait pris aussi la plus grande part à la discussion des modifications demandées par Maximilien et à l'adoption du nouveau projet que Marcheville porta à Munich, où il fut envoyé une fois de plus sur la désignation de son protecteur. Ce projet tenait compte de presque toutes les contre-propositions de l'électeur, à l'exception toutefois de la principale, c'est-à-dire de celle qui portait sur l'alternative (2). Elles avaient été examinées dans des conférences intimes avec le Père Alexandre. N'en résulte-t-il pas une forte présomption que la tâche de les discuter fut principalement confiée au Père Joseph? Qui pouvait être aussi bien fait que lui pour traiter avec un pareil négociateur, son frère en religion, son correspondant habituel? En réalité, on peut, sans courir risque de se tromper, considérer le nouveau projet comme le résultat des entrevues des deux capucins.

Marcheville ne réussit pas à faire entrer les électeurs dans les vues de son gouvernement, il se borna à constater que la médiation de la France était désirée et bien accueillie et à attacher définitivement l'électeur de Trèves à nos intérêts en lui faisant accepter une pension: il n'eut donc pas à faire usage de ses lettres de créance auprès du roi de Danemark.

Comment s'étonner que les électeurs catholiques aient mis peu d'empressement à accomplir l'évolution si grave qu'on leur demandait, à s'affranchir de leurs devoirs envers l'empereur et

(1) Instruction au sieur de Marcheville, 6 déc. 1626.

(2) Cf. les art. « accordés entre le Roy T.-C. et M. l'Électeur de Bavière, fondé de pouvoirs de quelques autres Électeurs pour établir la paix dans l'Empire et terminer les différends qui y maintiennent la guerre » (Arch. des aff. étrang., Bavière), avec le projet proposé par Marcheville en sept. 1626 et accompagné des objections du duc de Bavière.

l'Empire pour déférer à la France l'arbitrage des affaires allemandes? Le moment où on leur demandait de se séparer d'une façon éclatante du chef du Saint-Empire était celui où ce dernier faisait triompher, dans le nord de l'Allemagne, la cause du catholicisme et où ils n'avaient pas perdu l'espoir d'obtenir de lui-même la satisfaction des griefs soulevés par la façon dont Waldstein faisait la guerre. La présence d'un agent danois à Paris, le conflit engagé entre la France et Ferdinand II au sujet de la juridiction des Trois-Évêchés (1), la confirmation du traité d'alliance avec les Hollandais augmentaient encore leur répugnance à rompre leurs liens avec l'empereur, à contracter un pacte avec l'ennemi national, avec l'allié des hérétiques. Maximilien se flattait de faire attribuer à sa maison par la diète qui allait se réunir l'hérédité absolue et non plus seulement conditionnelle de la dignité électorale. Les temps n'étaient pas mûrs encore pour le succès de l'idée que Marcheville était chargé de faire prévaloir, trop de scrupules et trop de méfiances s'opposaient encore à ce que le parti catholique germanique se laissât attirer dans la sphère politique de la France.

L'insuccès de la mission de Marcheville ne découragea pas cependant le gouvernement français. En prévision de la diète qui avait été assignée d'abord à Nuremberg et qui s'ouvrit le 18 octobre 1627 à Mülhausen en Thuringe, le même agent fut renvoyé en Allemagne. Le principal but de sa nouvelle mission était encore d'obtenir l'adhésion des électeurs catholiques au dernier projet d'accommodement, de le faire accepter de Christian IV, de le placer sous la garantie de la France et des électeurs des deux religions. Il devait aussi les amener à se rendre compte de l'inopportunité et des dangers de l'élection du roi de Hongrie comme roi des Romains, de l'avantage de faire passer la cou-

(1) Voy. notamment Ferdinand II à ses vassaux des évêchés de Metz, Toul et Verdun. 18 oct. 1625. Requête des magistrats et habitants de Verdun au roi, 1627. Lettres patentes par lesquelles le roi reçoit les offres de la noblesse du pays Verdunois, du magistrat et des habitants de Verdun et promet de les maintenir en leurs privilèges et de les protéger envers et contre tous. 24 mars 1627. Bibl. Inguibert, coll. Peiresc.

ronne impériale dans une autre maison, c'est-à-dire dans celle des Wittelsbachs, il devait enfin assurer l'électeur de Trèves du paiement régulier de la pension de 36 000 livres, au prix de laquelle la France acquérait dans le collège électoral un serviteur dévoué de ses intérêts. Ce fut encore le Père Joseph qui lui traça ses instructions (26 juin 1627).

La diète, où Marcheville joua un rôle actif, reconnut l'hérédité de la dignité électorale dans la maison de Maximilien, mais ce ne fut pas sans peine, et la répugnance des électeurs catholiques à cette décision, leur froideur et leur jalousie à son égard lui firent sentir le besoin qu'il avait de la France, l'utilité d'entretenir ses intelligences avec elle (1).

Il devait d'ailleurs y être encouragé par la voie où celle-ci était engagée et qui semblait la conduire à l'orientation nouvelle qu'il avait toujours voulu lui faire prendre. Après être restée bien au-dessous des espérances et des craintes qu'elle avait excitées, l'alliance anglo-française avait dégénéré d'exigence en exigence, de mécompte en mécompte en une hostilité déclarée, aggravée par un nouveau soulèvement protestant. Par une oscillation inévitable, cette nouvelle situation avait amené un rapprochement avec l'Espagne. On pouvait croire que la France ne distinguerait pas entre les protestants qu'elle combattait chez elle et ceux qu'elle soutenait au dehors, que son animosité contre les premiers la rendrait tout au moins indifférente au sort des seconds. Il n'en fut rien, on le sait. Si Richelieu avait pu oublier combien il avait besoin des adversaires protestants de la maison d'Autriche, l'Espagne, par ses prétentions sur la succession de Mantoue, le lui aurait rappelé. Loin de renoncer à se servir de ces alliés, il allait, en poursuivant sa tentative de médiation entre le Danemark et la ligue Catholique, en cherchant à lier cette dernière à sa politique, donner un successeur à Christian IV dans la lutte où il succombait et fournir par là au protestantisme abattu l'occasion d'une éclatante revanche.

(1) Schreiber, *Maximilian II der Katholische*.

Richelieu et le Père Joseph n'avaient pas attendu jusque-là pour reconnaître en Gustave-Adolphe le chef le mieux désigné de la coalition protestante (1). L'arrivée de Charnacé au camp de la Rochelle les confirma dans cette opinion et les décida à ménager au roi de Suède le moyen de relever le drapeau que la main défaillante du roi de Danemark laissait échapper.

Profondément affligé de la mort de sa femme, Hercule Girard, baron de Charnacé, avait cherché dans les voyages une diversion à sa douleur. Après avoir visité l'Égypte, l'Arabie, la Terre-Sainte, la Syrie, la Grèce, il reprit le chemin de son pays et s'arrêta sur sa route en Pologne et en Allemagne. Diplomate et soldat, également curieux des secrets de la politique et de ceux de la guerre, il ne manqua pas, une fois en Pologne, d'aller visiter dans leurs camps Gustave-Adolphe et Sigismond. Sa qualité et son mérite lui procurèrent aussitôt la confiance de ces deux princes et il put constater chez tous deux la même lassitude de la guerre, le même désir de provoquer la médiation de la France; chez le premier il reconnut, en outre, celui d'obtenir notre alliance (2). Il fut frappé aussi des grandes qualités du roi de Suède, du parti que notre pays pourrait en tirer. De retour dans sa patrie, il se rendit au camp de la Rochelle. Il y était attiré par l'intérêt d'un siège qui fixait les yeux de tous les hommes de guerre aussi bien que des politiques et par le désir de faire part au cardinal des dispositions de Gustave et de ses observations personnelles. Présenté par le comte de Charost à Richelieu et au Père Joseph, il leur tint un langage un peu différent; il entretint longuement le second de la situation de l'empire ottoman, de ses points vulnérables, des chances d'avenir des

(1) Sur les premières relations diplomatiques de la France et de Gustave-Adolphe, voy. Moser, *Patriot. Archiv*, V, VI. « Ha il re di Suecia inviato qui un suo gentilhuomo, che fu hieri all' udienza di S. M.. Il mar. di Sciomberg mi dice... ch' era venuto a chieder un maresciale di Francia e capi francesi per condurre l'armata del suo re contro gli nemici communi... che, havendo in pensiero di progredire avanti e di passarsene nell' Allemagna, desiderava di haver capi d'esperienza e di valore » Morosini au doge. Saint-Germain, 3 novembre 1625. (Bibl. nat. *Fize.*)

(2) Ranke, *Franz. Geschichte*.

missions et insista beaucoup sur le danger qu'une guerre avec la Suède faisait courir à la Pologne et qu'une agression toujours imminente des Turcs pouvait infiniment aggraver. Mais il ne se contenta pas de satisfaire l'intérêt du Père Joseph pour l'évangélisation de l'Orient, pour la conquête des Lieux-Saints, pour la conservation d'un État qui était considéré comme le boulevard de la chrétienté, il lui fit valoir aussi les calculs politiques qu'il fondait et que la France pouvait fonder sur Gustave-Adolphe. Le Père Joseph fut également sensible à ces deux ordres de considérations. La clairvoyance des Impériaux n'était pas en défaut quand elle lui attribuait la plus grande part dans la résolution de tirer Gustave de sa guerre obscure de Pologne pour ouvrir à son ambition une carrière plus digne de lui et plus profitable à la France.

Cette tâche fut confiée à celui dont l'expérience et les avis avaient éclairé et décidé Richelieu. En même temps qu'il allait rechercher pour son pays la gloire de mettre un terme à la guerre de la succession de Suède, Charnacé devait renouer les fils de la négociation entamée par Marcheville, travailler à une pacification garantie par les deux partis, catholique et évangélique, battre en brèche la candidature du roi de Hongrie.

Si le Père Joseph a accueilli et soutenu l'idée d'aller chercher « jusque sous le pôle, » selon l'expression de Voiture, un nouvel adversaire à la maison d'Autriche, on le trouve bien plus encore dans le système de balance que la France allait pendant longtemps essayer d'établir en Allemagne. Quand il dictait pour Charnacé les instructions du 23 janvier 1629, il n'était pas seulement l'interprète de la pensée de Richelieu, il exprimait les vues, les desseins dont il avait eu l'initiative et que Richelieu avait faits siens. Ces instructions, où la netteté se concilie avec une grande latitude laissée au négociateur, assignent pour but à la mission de celui-ci une double médiation : médiation entre la ligue Catholique et le Danemark, médiation entre la Suède et la Pologne. Si l'électeur de Bavière se refuse à faire connaître les conditions auxquelles il est disposé à traiter avec Christian IV,

Charnacé lui communiquera celles que son gouvernement juge équitables. Il lui fera valoir la reconnaissance de sa dignité électorale par la France, telle qu'elle résulte du titre d'électeur que notre pays lui donne pour la première fois. Il l'exhortera à faire ajourner l'élection d'un roi des Romains, à se faire le défenseur des droits du collège électoral, le restaurateur de la vieille constitution germanique, à briguer pour lui-même la couronne impériale. Il fera accepter au roi de Danemark les conditions convenues avec Maximilien, lui promettra un subside, au cas où l'empereur refuserait de lui accorder la paix, et lui procurera l'appui des villes hanséatiques. Quant à la seconde partie de sa tâche, c'est-à-dire à la médiation entre la Suède et la Pologne, indépendamment des avantages directs que nous en attendions, Charnacé devait la faire servir à nous acquérir la reconnaissance de l'électeur de Brandebourg, victime de la guerre, intéressé à la voir cesser et dont, pour cette raison, il devait suivre les avis dans cette délicate négociation. Enfin il fallait obtenir de Christian IV et de Gustave-Adolphe l'oubli de leur ancienne rivalité et les unir pour la défense de la Baltique et des détroits (1).

Charnacé ne put faire sortir Maximilien de l'attitude dilatoire qu'il avait gardée avec Marcheville. Ce prince déclara qu'il ne se croyait pas autorisé à prendre, sans l'aveu de ses confédérés, l'initiative de propositions de paix et, quand, de guerre lasse, notre agent lui montra celles de son gouvernement, il n'y fit aucune objection et promit de les soumettre à l'assemblée de la ligue Catholique, en ce moment réunie à Heidelberg. Il se montra, au contraire, très explicite au sujet de la candidature du roi de Hongrie et de la neutralité de la ligue Catholique dans le cas d'une agression de l'empereur contre la France; il déclara que, la paix une fois signée entre l'empereur et le Danemark, les électeurs étaient résolus à imposer à Ferdinand un désarme-

(1) Instruction et dépêche baillée à M. de Charnacé allant en Allemagne, du 25 janv. 1629, à Troyes (Arch. des aff. étrang., Allemagne); Avenel, VII, 975, VIII, 208; Diaire du Père Joseph aux dates des 21, 23 et 24 janvier 1629; Lepré-Balain, *Biographie*; Siri, VII, 156-161.

ment et à ne procéder auparavant à aucune élection et il promit la neutralité de la ligue. Il fut convenu que son ambassadeur aux conférences de Lübeck porterait à Charnacé la réponse de ses confédérés aux propositions de la France (1).

Charnacé n'apportait à Christian, au nom de la ligue, aucun engagement; la médiation qu'il venait tenter semblait dès lors crouler par la base. Pourtant il n'en jugea pas ainsi; la neutralité qu'il n'avait pas obtenue du chef des catholiques allemands, peut-être pourrait-il l'obtenir du roi de Danemark et devenir ainsi plus fort pour reprendre la négociation avec le premier. Il pressa donc le roi de conclure la paix avec Maximilien et ses confédérés et de présenter aux Impériaux un ultimatum, promettant qu'au cas où cet ultimatum serait repoussé, la France lui payerait un subside annuel de 50 000 écus et emploierait son influence auprès de Gustave-Adolphe pour déterminer ce prince à le secourir. Il chercha à lui démontrer l'intérêt qu'il y avait à séparer l'Autriche de ses alliés pour la combattre toute seule, à s'entendre avec la ligue et avec la France pour empêcher l'empereur de se donner le rôle de défenseur de la religion; il lui montra que le but des Habsbourgs était la domination de la Baltique. Ces considérations, qui n'apprenaient rien à celui à qui elles s'adressaient, ne pouvaient balancer les conditions extrêmement modérées que lui faisait Waldstein. Il refusa donc de se laisser entraîner dans la voie hasardée où on essayait de le conduire. Charnacé ne se tint pas pour battu. Le 1<sup>er</sup> mai, il soumit au roi un projet de paix qui jette un jour curieux sur la façon dont la France croyait pouvoir concilier des intérêts politiques et religieux qui n'étaient pas les siens et qu'elle envisageait uniquement avec le désir de gagner la reconnaissance des parties et de sauvegarder le catholicisme. Aux termes de ce projet, Christian reconnaissait les décisions des électeurs et des diètes qui avaient transféré au duc de Bavière la dignité électoral. Les pays occupés par la ligue

(1) *Mém. de Richelieu*, II, 65-66; *Siri*, VII, 153-154.

étaient restitués au Danemark et à ses alliés. Le roi payait une indemnité de guerre et promettait de tolérer à perpétuité dans ces pays le libre exercice du catholicisme. Les évêchés et les autres bénéfices ecclésiastiques qui en faisaient partie, pouvaient être rendus aux titulaires protestants, institués en conformité de la loi du royaume, mais, si le maintien de ces titulaires était de nature à inspirer des craintes pour la liberté religieuse, ils garderaient seulement le titre d'administrateurs et la moitié des revenus, et l'autre moitié serait attribuée à des évêques catholiques nommés par l'accord des deux parties. L'exécution du traité de paix et spécialement des mesures prises en faveur de la religion catholique était placée sous la surveillance de l'électeur de Bavière, qui conserverait à cet effet une des places qu'il occupait actuellement. Ces conditions ne furent pas acceptées par Christian qui, dans le même temps, ainsi qu'on l'a dit, en obtenait de plus avantageuses de l'empereur. D'ailleurs, au mois de juin, le gouvernement français, convaincu de l'impossibilité de faire conclure entre le Danemark et la ligue un traité particulier, envoya à son représentant des instructions nouvelles : Charnacé ne devait plus s'attacher à ce but, mais se contenter d'une promesse verbale de neutralité et pousser Christian à la continuation de la guerre contre l'empereur. Mais il eut beau concentrer ses efforts sur ce seul point, ils n'en furent pas moins impuissants et la paix fut signée le 22 mai 1629 (1). Il ne lui restait qu'à chercher auprès de Gustave-Adolphe la compensation de l'échec qu'il avait essuyé à Copenhague; quant à la Bavière, on verra que, si elle avait refusé de prendre, dans des négociations avec un ennemi public de l'Empire et de l'empereur, une situation à part, elle ne devait pas reculer toujours devant des engagements secrets avec la France.

Ainsi la médiation du roi avait été stérile; l'espoir d'arriver par elle à un concert et à une action commune avec la ligue Catholique, puis enfin au rôle d'arbitre dans les affaires allemandes avait été frustré. C'était un échec et ce n'était pas le seul que

(1) Fridericia, *Danmarks ydre politiske Historie i Tiden fra Freden i Lybek til Freden i Prag*. Copenhague, 1876.



Richelieu eût essuyé. Une guerre étrangère et une guerre civile, voilà ce qu'avait enfanté l'alliance anglaise. Le traité de Monçon était un succès plus apparent que réel et ce succès était payé cher par les rancunes et la désaffection de nos alliés. Ajoutez qu'à partir de 1628 l'unité morale qui présidait au gouvernement et dirigeait la volonté flottante de Louis XIII, est rompue. Richelieu aura désormais auprès du roi, dans la personne de la reine mère, au lieu d'un soutien dévoué, une ennemie intime qui, entourée d'ambitieux déçus, de dévots chimériques et enfielés, poursuivra sa ruine avec la passion, l'aigreur, les crises nerveuses d'une bourgeoise sur le retour. Heureusement les déceptions et les difficultés que nous venons d'énumérer, ne suffisent pas à caractériser la situation à l'époque où nous sommes parvenu, elles n'en forment même pas le trait dominant. De 1624 à 1629 d'autres événements s'étaient accomplis, que la nécessité de suivre sans interruption le développement de la politique française en Allemagne nous a fait négliger, mais dont le moment est venu de signaler l'influence. Durant cette période, Richelieu avait commencé par forcer les Anglais, descendus dans l'île de Ré, à se rembarquer précipitamment en laissant beaucoup des leurs sur la place. Il avait mis ensuite le siège devant la Rochelle. Pendant qu'il l'assiégeait, l'Espagne avait essayé de dépouiller le duc de Nevers de l'héritage qu'il avait légitimement acquis en Italie. Richelieu ne s'était pas laissé distraire de son entreprise par cet événement, il avait vaincu la résistance des éléments, la constance des assiégés, la lassitude du roi, la mauvaise volonté des grands. Vainqueur de la Rochelle, il était accouru en Savoie, avait forcé en hiver le pas de Suse, fait lever le siège de Casal et reconquis en Italie pour son pays le prestige que le traité de Monçon lui avait fait perdre (1). Ce n'était pas seulement en Italie que le roi Très-Chrétien apparaissait, à la suite de ces deux coups d'éclat, comme le protecteur le plus puissant des intérêts menacés par la maison d'Autriche (2).

(1) Voy. le chapitre intitulé : *La Déchéance politique et religieuse du protestantisme et la première campagne d'Italie.*

(2) *Mém. de Richelieu*, II, 12 ; *Mém. de Fontenay-Mareuil*, 199, col. 2.

Certes l'Europe n'avait pas attendu jusque-là pour reconnaître que, depuis 1624, la France obéissait à une intelligence aussi nette qu'étendue, à une volonté sachant également s'imposer des ajournements et pousser à bout la fortune, mais maintenant elle assignait à notre pays un rôle plus décisif encore dans la crise qui, plus encore que des religions, mettait aux prises des nationalités rivales. Chose curieuse, en même temps que la réduction de la Rochelle était célébrée comme un triomphe par l'Europe catholique, elle ne refroidissait pas la confiance, l'élan qui poussaient vers la France une partie de l'Europe protestante. La façon magistrale dont Richelieu venait de frapper l'imagination européenne contribua au double succès diplomatique qu'il allait obtenir dans ses rapports avec l'une et avec l'autre (1).

Il faut l'avouer toutefois, la France en fut plus encore redevable à des événements auxquels son gouvernement était resté étranger.

La paix de Lübeck semblait promettre à l'Allemagne le repos. En réalité elle ne terminait rien que pour le roi de Danemark. Les revendications du catholicisme restaient les mêmes ou plutôt elles devenaient, à la suite de son triomphe, plus impérieuses et plus pressantes. Loin de les modérer, Ferdinand II allait les autoriser et leur ouvrir une vaste carrière. Le 6 mars 1629, il rendit l'édit de restitution qui rétablissait le clergé catholique et l'exercice exclusif du catholicisme dans les évêchés et les bénéfices dont ils avaient été dépossédés depuis la paix de Passau. Cette mesure, réclamée par l'opinion catholique comme un retour à la stricte application de la paix de religion, comme la réparation des sécularisations opérées en violation de la réserve ecclésiastique, atteignait donc à la fois les consciences et les intérêts, c'était la proscription d'un culte en même temps que l'expropriation d'une masse d'usufruitiers qui pouvaient se croire protégés par la prescription.

En s'aliénant par l'édit de restitution l'Allemagne protestante, l'empereur ne réussissait pas pour cela à sauvegarder son union avec l'Allemagne catholique. La mesure même qu'elle avait deman-

(1) *Mém. de Richelieu*, II, 99.

dée et qu'il avait prise, donnait lieu par son application à des désillusions, à des mécontentements. Mais surtout le désaccord était profond sur deux questions qui se ramenaient l'une à l'autre. La ligue Catholique voulait la paix et le désarmement. Il ne serait pas complètement exact de dire que Ferdinand voulut le maintien de l'organisation militaire et la guerre extérieure, mais Waldstein et l'Espagne les voulaient pour lui. Il ne dépendait pas de lui, quand même il en aurait eu la ferme et sincère intention, de dissoudre ni même de réduire l'organisme parasite qui aspirait toute la sève du corps social alanguï, et le seul moyen d'alléger les maux que l'armée de Waldstein faisait subir à l'Allemagne paraissait être de l'employer au dehors. N'était-elle pas d'ailleurs nécessaire pour défendre la suzeraineté impériale dans la Haute-Italie, faire tête à une invasion française et au besoin la prévenir, repousser les Hollandais, maîtres de Bois-le-Duc et de Wesel, refouler le roi de Suède dans sa froide patrie, monopoliser le commerce de la Baltique et de la mer du Nord, poursuivre enfin ce rêve de monarchie universelle qu'on ne perdait pas de vue à Madrid, si l'on était parfois tenté de l'oublier à Vienne? Dans toutes ces entreprises, l'Allemagne catholique ne voyait, elle, que l'or de ses cités florissantes, que sa laborieuse population s'écoulant dans l'abîme sans fond de la politique de famille, que la constitution germanique faussée et remplacée par une monarchie unitaire et absolue. Au moment de la paix de Lübeck, les abus commis par Waldstein dans l'exercice de l'autorité discrétionnaire que l'empereur lui laissait, étaient devenus intolérables, une clameur universelle, où se confondaient la voix des protestants et celle des catholiques, demandait justice. Dans des assemblées successives, à Mülhausen, à Bingen, tout récemment à Heidelberg, ceux-ci avaient recherché les moyens de l'obtenir, décidé l'envoi de députés à Vienne et, n'arrivant à rien, envisagé, adopté l'idée de la résistance; un conflit entre l'armée impériale et l'armée de la ligue paraissait imminent.

Cet aperçu suffit pour faire comprendre l'autorité acquise subitement par la France auprès des protestants terrorisés, des catho-

liques inquiets et le succès de cette idée de neutralité naguère repoussée par les uns et par les autres. Ce même Maximilien, qui éludait l'offre de partager publiquement avec la France l'arbitrage des affaires allemandes, acceptait en secret le double principe d'une alliance défensive avec le roi et d'une neutralité avec les alliés du Palatin et, chose digne de remarque, il le faisait sous les auspices du Saint-Siège, indice significatif de la terreur générale inspirée par la maison d'Autriche. Trois mois plus tard, Charnacé ménageait une trêve de six ans entre les rois de Suède et de Pologne, une entente entre le premier et l'électeur de Brandebourg et obtenait de celui-ci la promesse de donner sa voix au duc de Bavière moyennant l'abandon du Bas-Palatinat au Palatin, le maintien de la situation faite à la religion évangélique par les concordats, l'évacuation de la marche de Brandebourg par les troupes catholiques. Enfin, au commencement de l'année suivante, il concluait avec le roi de Suède, impatient de profiter contre l'Autriche de la liberté d'action que la trêve d'Altmark venait de lui donner, un traité d'alliance qui stipulait la neutralité du duc de Bavière et de la ligue et le maintien de la religion catholique partout où elle était pratiquée.

C'est sur ce double succès diplomatique que doit se clore ce chapitre. C'est dans d'autres que nous exposerons et ceux, plus grands encore, que la diète de Ratisbonne et la seconde campagne d'Italie réservaient à la France et l'avortement final de la conception maîtresse qui dirigea pendant si longtemps la politique française.

## CHAPITRE VI

### LES MISSIONS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

(1625-1638)

Le Père Joseph fondateur des missions. — État religieux du Poitou. — Popularité des capucins. — Missions de l'Ouest, — du Dauphiné, — de Pragelas, — des Cévennes, de Languedoc et de Provence. — Fruits des missions françaises. — Missions d'Angleterre. — Missions d'Orient. — Mission de Constantinople. — Missions de l'Archipel et d'Asie Mineure. Difficultés rencontrées par les missionnaires. — Hostilité des Observants. — Comment le Père Joseph exerce son autorité. — Intérêt du gouvernement pour les missions. — État des missions d'Orient à la mort du Père Joseph. — Missions de Chaldée et de Perse, — d'Égypte et d'Abyssinie, — du Maroc. — Fécondité des missions.

Pour devenir missionnaire, le Père Joseph n'avait qu'à obéir à l'esprit de son ordre et à son propre génie. Gagner des âmes à Dieu par la parole, tel était, avec la reproduction de la pauvreté évangélique, le but des franciscains ; conquérir et gouverner des âmes, les conduire à la perfection intérieure ou à l'accomplissement de grands desseins temporels, c'était pour le Père Joseph la plus grande jouissance, le plus impérieux besoin.

Par son goût de l'apostolat il était d'ailleurs l'homme de son temps aussi bien que de son ordre. Une grande crise morale divisait les consciences. La nouvelle formule donnée par les réformateurs à la destinée humaine n'avait pas tenu toutes ses promesses. Beaucoup avaient cherché dans l'indifférence un remède au désenchantement. En même temps un regain de jeunesse avait ramené la vigueur dans l'Église déchue, et, comme son organisation séculaire, comme ses cadres extérieurs n'avaient

pas cessé d'exister, rien ne lui manquait pour tenter la reprise des positions perdues. Deux milices d'élite, se distinguant entre toutes, éclairaient ce retour agressif, marchaient à l'avant-garde de l'armée régulière : les jésuites, assouplissant, sans les briser, les âmes de la jeunesse, proportionnant, par une casuistique trop légèrement condamnée, la religion aux faiblesses humaines ; les capucins prêchant à la foule un Dieu pauvre et humble comme elle. En France le cours des événements et des idées politiques, en discréditant le fédéralisme et l'aristocratie, en popularisant l'unité et la royauté, venait accroître la faveur que retrouvaient dans la sphère religieuse l'autorité et la tradition. Pendant qu'il rassemblait dans notre pays, pour tenter une résistance suprême, les dernières forces que lui prêtaient l'indépendance aristocratique et l'autonomie municipale menacées comme lui, le protestantisme se préparait, au contraire, à triompher en Europe, où il était lié à des sentiments, à des traditions ou simplement à des intérêts étendus et vivaces. Cette lutte qui avait un caractère international, qui rapprochait dans une même solidarité les protestants de France, d'Allemagne, d'Angleterre, ne se renfermait pas en Europe, elle se prolongeait, on le verra, en Asie, en Afrique, partout où s'étendait l'expansion européenne. Elle se livrait dans les chaires, dans les Universités, dans ce qu'on peut déjà appeler la presse, non moins que sur les champs de bataille ; elle donnait au missionnaire un rôle presque aussi important qu'au soldat.

C'est dans ce domaine des missions que nous allons suivre le Père Joseph. Aucune partie de son œuvre n'a été plus durable et ne le caractérise mieux. Tandis que, par une loi commune à tous les hommes d'État, sa part dans la politique, la diplomatie, la guerre est quelquefois impossible à distinguer de celle de ses collaborateurs, dans l'œuvre des missions ses traces sont nettement reconnaissables. Elles le sont assez pour qu'on puisse dire, sans trop d'exagération, qu'il fut le fondateur des missions en France et à l'étranger. Ajoutons tout de suite, pour qu'on ne se méprenne pas sur notre pensée, que les missions sont trop essentielles au catholicisme, qu'elles se présentent trop constamment da-

**Eschallard de La Boullaye, les Marconnay, les Saint-Georges. Protégée par la Loire, ouverte sur la mer et communiquant par elle avec la protestante Angleterre, la région à laquelle appartenait le Poitou fut, à cause de son importance stratégique, très disputée pendant les guerres religieuses.**

**L'adhésion de ces puissantes familles aux doctrines nouvelles entraîna celles de leurs vassaux et de leurs tenanciers. Personne ne put obtenir des seigneurs huguenots des fermages ni des charges sans partager leur croyance, et ils obligeaient leurs vassaux à imposer à leurs fermiers la même condition. Les terres des catholiques passèrent peu à peu dans les mains des protestants, généralement plus riches, qui y établirent le prêche. Les propriétaires catholiques et même ecclésiastiques affermèrent leurs terres à des hérétiques qui, grâce au concours pécuniaire de leurs riches coreligionnaires, pouvaient leur offrir des fermages plus élevés ; les tenanciers et le personnel de la ferme ne tardaient pas à suivre la religion du fermier. La suprématie territoriale des protestants leur assurait l'impunité : l'un d'eux était-il accusé d'un crime, ils trouvaient des témoins à décharge, intimidaient les juges.**

**Ils n'étaient pas moins maîtres des villes que de la campagne. Toutes celles du Poitou, sauf Poitiers et Parthenay, étaient des villes de sûreté et, à ce titre, administrées par eux. Bien que la population y fut en majorité catholique, elle n'en avait pas moins beaucoup de peine à obtenir le respect de son culte, et l'autorité des gouverneurs ne réussissait pas à la protéger contre les outrages et les violences de la minorité protestante. Des trois évêchés de la province, Maillezais, Poitiers, Luçon, les protestants possédaient le premier, et son église avait été transformée par eux en forteresse. La plupart des bénéfices étaient sécularisés, ils entraient, comme des biens ordinaires, dans les mutations privées, ventes, partages, successions, constitutions de dot, et les besoins spirituels, qu'ils étaient destinés à satisfaire, ne préoccupent que Henri de Rohan était le gendre de Sully, ministre tout-puissant et gouverneur du Poitou.**

paient pas beaucoup plus leurs détenteurs catholiques que leurs détenteurs protestants. Les desservants remplissaient chez ceux-ci les plus bas emplois. Parmi ces bénéficiers huguenots, on comptait Sully qui possédait, pour son compte, trois abbayes (1).

La domination tyrannique du protestantisme en Poitou n'avait pas eu pour effet de réveiller le zèle et d'améliorer les mœurs du clergé et des fidèles, c'était tout le contraire qui s'était produit. L'ignorance et la démoralisation du clergé qui, dans le Poitou comme ailleurs, avaient fourni à la Réforme ses meilleurs arguments, n'avaient fait que grandir avec elle. Les attaques des réformateurs contre le célibat des prêtres n'avaient pas été perdues. Beaucoup étaient mariés ; d'autres trouvaient plus commode encore de vivre en concubinage ; les enfants des uns et des autres étaient élevés publiquement au presbytère et se mariaient sans difficulté, du moment où ils étaient bien dotés et bien pourvus. L'indifférence des fidèles avait été la conséquence inévitable de l'abaissement du clergé. Ceux des petites villes et de la campagne, où le scandale était plus grand, avaient cessé de pratiquer et n'avaient de préférence ni pour l'une ni pour l'autre des deux religions, si bien que les mères élevaient leurs filles dans l'abstention religieuse jusqu'au jour où, suivant le parti qui se présentait, elles leur faisaient embrasser l'ancienne ou la nouvelle (2). La pratique du culte était d'ailleurs rendue difficile par l'état déplorable où les guerres civiles avaient laissé les édifices et le mobilier sacré : les lieux saints avaient été profanés, les objets liturgiques volés, les symboles religieux brisés. Les religieux avaient été chassés (3). Les âmes étaient vides comme les

(1) Nous tirons ces renseignements du rapport d'un agent de la cour, rédigé en 1618 et dont on ne peut guère suspecter l'impartialité, car il est, comme on va voir, aussi sévère pour les catholiques que pour les protestants. Ce rapport a été publié par M. Lièvre dans son *Hist. des protestants du Poitou*, I, 290. Cf. Oraison funèbre du Père Joseph par le P. Georges de Paris.

(2) État de la religion en Poitou en 1618. *Ubi supra*. Louis XIII à Marquemont. 23 janvier 1618. Arch. des aff. étrang. Rome XXIV. Lepré-Balain, *Biographie*, f° 211.

(3) Lepré-Balain, *Biographie*. Sur l'état du catholicisme en Poitou, voy. encore *Annales ord. Min. S<sup>u</sup> Francisci qui copucini nuncupantur*, de Marcellino de Pise III, 232-241. Richelieu à de Vic. 26 nov. 1611. Avenel, I, 72.



temples et la Réforme, en voulant dégager le christianisme des plantes parasites qui menaçaient de l'étouffer, avait atteint les racines elles-mêmes.

Que de fois le Père Joseph avait gémi sur cette ruine de la religion dont ses excursions en Poitou l'avaient rendu témoin ! Tout en s'occupant de l'établissement des capucins à Saumur et de la succession éventuelle d'Éléonore de Bourbon, abbesse de Fontevrault, qui furent, en ces années 1609, 1610, 1611, ses principales affaires, il nourrissait déjà la pensée d'y organiser des missions de son ordre. Il n'était pas le seul à y penser. Le nouvel évêque de Luçon, Richelieu, faisait aussi appel aux capucins de Fontenay-le-Comte pour venir prêcher dans sa ville épiscopale une mission qui devait être suivie de la fondation d'un couvent (1). D'autres encore voyaient en eux les hommes de la situation, d'autres comprenaient que, mieux que les jésuites, dans les lieux les plus reculés, mieux que les autres franciscains, qui n'imposaient pas le respect par la même régularité, ils étaient propres à ranimer la foi, à arracher les âmes à l'hérésie. En 1609, à la demande de Henri IV, l'évêque de Poitiers, Saint-Belin faisait adapter, à leur usage, l'église paroissiale de Saint-Grégoire (2). En 1612, les habitants de Niort se faisaient céder, pour le leur établir, l'emplacement du prieuré ruiné de Saint-Étienne (3). Le 7 avril de la même année, le maire de Saint-Maixent demandait au provincial de Touraine de s'arrêter dans cette ville, pour s'entretenir du désir éprouvé par ses administrés, à la suite de la prédication d'un capucin, d'avoir de ces religieux chez eux (4).

(1) Richelieu au Père gardien et au Père commissaire des capucins de Fontenay [février 1609 ?]. Avenel, I, 21, 22.

(2) Table des ms. de D. Fonteneau dans les *Mém. des antiq. de l'Ouest*, IV, 441.

(3) *Ibid.* 444. Brevet du roi pour l'établissement d'un couvent de capucins à Niort, 21 oct. 1613. *Ibid.* 446. Cession de quelques fonds par François de Nossay, seigneur de Thorigné et Françoise Laurent, sa femme, pour la construction du couvent des capucins de Niort, 13 nov. 1618. *Ibid.* 452.

(4) Texier, maire de Saint-Maixent au provincial de Touraine. 7 avril 1612. Arch. nat. G<sup>o</sup>. 550. Voy. dans *Mém. des antiq. de l'Ouest*, t. IV, pièces relatives à l'établissement des capucins à Saint-Maixent en date des 21 octobre 1613, 23 février, 6 mars, 25 mai, 30 nov. 1614, 7 avril 1619. Voy. aussi le suppl. de Bover par le P. Silvestro da Milano trad. par le P. Giuseppe da Canobio III, 1<sup>re</sup> partie, 55.

tante (1). Les moyens employés à Lusignan comme ailleurs pour réchauffer la piété des indifférents et gagner les hérétiques consistèrent dans l'oraison des quarante heures (2), dans des processions, dans l'exposition du Saint-Sacrement, dans des sermons et des conférences, dans l'administration des sacrements de pénitence et d'eucharistie. Les capucins, en effet, avaient été temporairement relevés par le Saint-Siège de l'interdiction qu'ils s'étaient imposée eux-mêmes de confesser les séculiers et il est probable que l'intervention de Louis XIII n'avait pas été étrangère à cette dispense, justifiée par l'insuffisance numérique et morale du clergé séculier dans certaines régions (3). Le pouvoir d'absoudre avait même été étendu par le souverain pontife, pour ces circonstances, aux cas réservés, tels que la simonie et l'hérésie (4). Enfin des indulgences furent accordées à ceux qui prendraient part aux exercices de la mission (5).

Ce fut une apparition singulière pour ces populations sceptiques ou sectaires que ces moines nomades, couverts de la poussière des chemins, vivant de la charité publique. Tout en eux semblait fait pour choquer ceux qu'ils venaient convertir. La première impression, en effet, ne leur fut pas favorable; mais ce ne fut pas celle qui triompha.

Le succès, au contraire, fut considérable et, pour ainsi dire, instantané. Un grand courant moral agita, retourna la population. L'ouverture de la mission attira de loin une foule immense qui brava, pour venir entendre les missionnaires, les fatigues et les intempéries. Elle se pressait dans les églises et plus souvent, car les églises étaient ruinées ou trop petites, sous les halles, dans les marchés (6); elle assiégeait les confessionnaux et la sainte

(1) Marcellino de Pise III, 232-241

(2) Cet acte de dévotion a été institué en souvenir des quarante heures que Jésus-Christ passa dans le sépulcre.

(3) Louis XIII à Marquemont. *Ubi supra*. *Nunz. di Bentivoglio*, n° 1398, 2117.

(4) Larrier de Laffretière, conseiller au grand conseil à Loménie. Angers, 7 février 1626. *Bibl. Inguibert*, Coll. Peiresc XX, f° 423.

(5) Brefs de Grégoire XV et d'Urbain VIII du 22 mars 1622 et du 4 août 1623 et Marcellino de Pise.

(6) Ces prédications en plein vent précédèrent les lettres patentes, qui, au

le. Un gros bourg, que le Père Joseph désigne seulement en tant qu'il ne comptait qu'un seul catholique et que tous les bourgs du voisinage étaient huguenots, fut envahi par douze à treize mille personnes, qui y restèrent pendant trois jours sans recevoir la communion et dont une grande partie dut s'en aller sans avoir pu obtenir cette satisfaction. Bon nombre de ces hérétiques trouvaient une hospitalité empressée chez les habitants de ces localités où ils séjournèrent. A Thouars, chef-lieu d'un des fiefs du duc de La Trémoille, où jamais capucin n'avait pénétré, un missionnaire se vit obligé par la dévotion de ses auditeurs de les conduire en procession à Notre-Dame des Ardilliers, sanctuaire vénéré de Saumur. Presque toute la ville le suivit sur la route plusieurs hérétiques se convertirent. Le dimanche de Quasimodo, les missionnaires prêchèrent une mission dans la même ville, elle attira du Poitou et de l'Anjou de quinze à seize mille personnes qui se livrèrent, pendant trois jours, aux dévotions d'usage. Dans la lettre où il nous donne ces détails, le Père Joseph annonce à sa mère qu'à la Saint-Pierre (29 juin) la population sera conviée à une oraison de quarante heures et que tout le pays environnant se prépare à s'y rendre. C'est encore dans un milieu hostile, dans le bourg d'Odet de La Noue que doit avoir lieu cette mission. La parole des missionnaires, les exercices publics de dévotion auxquels elle préparait, n'eurent pas seulement pour effet de réveiller la foi chez les catholiques, mais aussi de convertir beaucoup de protestants. La plupart de ces conversions s'opérèrent à la façon d'un coup de foudre et non à la suite de controverses. On vit beaucoup d'hérétiques venir, à la fin des prédications, se jeter aux pieds de l'orateur et lui demander publiquement l'absolution. Les miracles des temps apostoliques se renouvelaient. Ce mouvement s'étendait tellement qu'il faisait espérer au Père Joseph la con-

de Lepré-Balain (*Biographie*, p<sup>o</sup> 244), les autorisèrent en 1621. L'année précédente, Rohan les dénonçait au roi comme étant de nature à provoquer des désordres. Rohan au roi, 8 nov. 1620, dans les *Actes de l'assemblée générale des églises réformées de France*, Notice hist. xxvi.

version en masse de bourgs tout entiers, et la ferveur des néophytes lui paraissait la preuve que leur conversion venait de Dieu et non de considérations humaines. Les ministres n'y comprenaient rien et expliquaient par la magie l'influence des missionnaires. Ils cherchaient à arrêter les progrès de la mission en calomniant son chef, en répandant le bruit qu'il avait déserté son poste, qu'il était mort, qu'il s'était fait huguenot et même ministre. Ils s'en prenaient aux surveillants, les rendaient responsables de la dissipation de leur troupeau, à quoi ceux-ci répondaient qu'à moins d'abandonner complètement leurs boutiques et leurs affaires, ils ne pouvaient courir après leurs coreligionnaires, les arracher aux capucins dont l'influence était irrésistible. Parmi les premières conversions, le Père Joseph signale celle de la famille où son frère était logé à Saint-Maixent (1). Des controverses publiques avec les ministres, où ceux-ci n'eurent pas l'avantage (2), contribuèrent aussi à cet entraînement.

L'un des missionnaires estime à cinquante mille le nombre des conversions (3). Ce chiffre, qui n'est présenté que comme approximatif, peut très bien ne pas s'éloigner de la vérité. Les missionnaires furent loin de se montrer aussi soucieux d'établir cette statistique que le Père Joseph l'aurait voulu. Pourtant une relation (4) générale des missions du Poitou, adressée après 1629 à la Propagande, probablement par le provincial de Touraine, donne, pour le nombre des conversions opérées depuis l'origine jusqu'à 1628, des chiffres précis, fournis par les mis-

(1) Le Père Joseph à sa mère, sans date mais écrit en 1618. Bibl. Mazarine, ms. T 2301, épître 52.

(2) Épître du Père Joseph aux capucins, n° 43. *Ibid.* Les relations de plusieurs de ces controverses ont été publiées, *Conversions signalées survenues depuis peu de jours par l'entremise des Peres capucins de la mission de Poitou*, etc... Paris, chez Nicolas Rousset, jouxta la copie imprimée à Poitiers par Julien Faureau. Cette relation est l'œuvre du ministre converti Mestayer.

(3) Oraison funèbre du Père Joseph déjà citée : « ... Plus de cinquante mille âmes ont communié », écrit le Père Joseph à sa mère. Epître 46, ms. précité.

(4) *Relatio generalis missionis Pictaviensis PP. capuccinorum et fructus*. Rome 1888.

onnaires eux-mêmes et qui ne paraissent pas exagérés. Cette relation croit pouvoir affirmer que le Père Jean-Baptiste d'Avranches avait, en dix ans, converti, dans le Poitou et ailleurs, quatre mille hérétiques au moins. La moisson recueillie par le Père Louis de Champigny, après un apostolat dont la durée est pas déterminée et qui peut-être n'eut pas exclusivement le Poitou pour théâtre, se composait de plus de cinq cents hérétiques. Le Père Anastase de Nantes ramena au giron de l'Église deux cent cinquante hérétiques, le Père Ignace de Nevers, cent cinquante au moins, le Père Anselme d'Angers, dans un apostolat de dix ans, plus de douze cents. Le Père Gervais de Rennes convertit près de deux cents en trois ans. Le Père Hubert de Thouars avait enregistré soigneusement les noms de ses néophytes; la liste en était sous les yeux de l'auteur de la relation. Elle contenait sept cent quarante noms, on y trouvait treize gentilshommes, deux anciens de l'Église réformée, beaucoup de personnes d'une classe relevée. La liste laissée par le Père Jean-Baptiste d'Angers se composait de deux cents noms de convertis. On a fruit d'un apostolat de trois ans. On y distinguait aussi des nobles et des anciens de la secte. Le Père Fabien de Vierzon, qui ne fut que la partie de la mission que pendant deux ans, obtint pourtant plus de cent conversions, parmi lesquelles celle d'un médecin écossais et d'un conseiller au parlement. En huit ans, le Père Ambroise de Rennes ne réconcilia avec l'Église qu'un peu plus de deux cents hérétiques poitevins. Il y avait dans le nombre beaucoup de nobles et un ancien. Le Père Martinien de Saintes reçut l'abjuration de plus de cent hérétiques; il convertit notamment un prêtre apostat sur son lit de mort. Le Père Tranquille d'Angers donna l'absolution, en trois ans, à cent cinquante protestants.

Ces chiffres méritent confiance mais ils sont partiels, incomplets et ne fournissent même pas les éléments d'une estimation générale. On peut en rapprocher d'autres témoignages, qui apportent au contraire à l'ensemble de la mission, mais qui, à Avranches, n'ont aucun caractère statistique. C'est ainsi que les faits ont été constatés par le nonce qui en rendit compte.

son gouvernement en lui envoyant une relation (1), malheureusement perdue du Père Joseph, par l'évêque de Poitiers qui la dirigea de concert avec celui-ci (2), par d'autres témoins encore.

Même en faisant dans ces appréciations, à raison de leur origine, la part de l'illusion, on ne peut contester l'effet considérable et immédiat obtenu par les missionnaires. On ne peut lire les récits dont nous nous sommes servi sans songer à la trainée de poudre qui s'enflamme et grandit jusqu'à devenir un incendie. Ce qui rend cet effet encore plus surprenant, c'est le petit nombre de ceux auxquels il est dû. Au début de la mission, on ne compte que sept missionnaires capucins, y compris le supérieur, le Père Joseph ; qu'on y ajoute, si l'on veut, deux jésuites que le nonce signale comme les ayant secondés. Plus tard le nombre des capucins fut porté à quinze ou à vingt. Il est évident que les évêques, avec qui ces religieux vécurent dans la plus grande harmonie, mirent à leur disposition, pour les aider dans l'administration des sacrements, des prêtres séculiers, mais le concours de ces derniers ne paraît pas avoir été plus loin. L'argent ne semble pas non plus avoir joué ici un rôle important, bien que les ministres convertis fussent indemnisés de la perte de leur traitement et que les intérêts des autres convertis fussent également sauvegardés 3. C'est donc uniquement dans l'ordre moral et dans les circonstances historiques qu'on est amené à chercher l'explication de ces phénomènes.

Qu'on se représente une population composée en majorité de catholiques de naissance, dont la tiédeur n'a pas effacé les senti-

(1) Bentivoglio à Borghèse. Paris, 1<sup>er</sup> août 1618, 12 février 1620. Stefani II, n. 1270, IV, 2117.

(2) *Ibid.* n° 2476. *Elogium ill. viri Henrici Ludovici Castanae Rupiposae Pictaviensis episcopi* dans *Elogia illust. virorum hujus saeculi*, auctore Claudio De Voyer d'Argenson. Lepré-Balam, *Biographie* n° 211. *Gallia Christ.* II, col. 1206. « Il avoit établi la mission dans le Poitou... à la grande satisfaction de Mgr l'évêque de Poitiers, qui le témoigne encore tous les jours par le continuel emploi des Pères missionnaires et l'augmentation de leur nombre. » François d'Angers, *Hist. de la mission de Maroc. Avant-propos*, 1644. *Conversions signalées...* par Mestayer.]

et aux abus dont l'Église était victime (1), ce qui prouve que le protestantisme gardait encore une situation très forte dans le Poitou et que l'Église n'y avait pas recouvré toute sa liberté.

Si les circonstances qui ont favorisé dans l'Anjou, le Poitou, la Saintonge et même l'Aunis le développement du protestantisme sont peu apparentes, il n'en est pas de même pour la région du Rhône et des Alpes, c'est-à-dire pour le Dauphiné, les Cévennes, le Languedoc, la Provence. Quelle qu'ait pu être, sur tel ou tel point de cette région, l'influence de certaines circonstances historiques, c'est incontestablement par la tradition des doctrines cathares ou, plus exactement, de l'esprit de libre examen qu'elles avaient laissé, que s'explique, pour cette partie de la France, le succès de la Réforme.

La lutte contre le protestantisme, sous Louis XIII, a employé, successivement ou concurremment, le fer et la parole. Quelquefois ces deux moyens ont été si étroitement unis qu'il est très difficile de les séparer dans le récit. C'est ce qui nous a amené à rattacher la propagande catholique dans le midi à la campagne militaire qui lui a ouvert les voies (2). Mais si le rétablissement de l'autorité royale a été, dans ces contrées, le point de départ de l'organisation officielle des missions, le zèle des capucins n'avait pas attendu la protection des armes du roi pour s'aventurer au milieu des populations hostiles du sud-est et du midi.

En 1613, par exemple, nous constatons l'existence d'une mission de capucins dans la vallée du Château-Dauphin en Dauphiné. Pendant neuf ans, elle eut pour supérieur le Père Étienne de Tenle (3). Un autre capucin, le Père Marcellin du Pont-Beauvoisin, mort à Grenoble en 1623, a mérité d'être appelé l'apôtre du Dauphiné (4).

1. Voir aussi l'Épître au II. des Guzmars. *Hist. du Poitou*, II, 380.

2. Voir ci-dessus, p. 171.

3. *Communiqué* Bergeron, Paris, 24 octobre 1613. Bibl. nat. Fonds ital. 35, f° 263; *Annuaire de la Mission de la Savoie*, II, 27.

4. *Biog. II*, 272-274.

L'hérésie (1) avait poussé dans le diocèse de Gap de profondes racines. Elle y avait été prêchée par Farel. Les protestants, étant devenus maîtres de la ville, avaient rasé le palais épiscopal, ruiné la cathédrale et les églises qu'ils n'avaient pas appropriées à des usages profanes, fondu les cloches, banni le clergé et le culte catholique. Ce régime avait duré quarante ans. La paix religieuse donnée par Henri IV permit au catholicisme de disputer le terrain perdu. L'évêque, Charles-Salomon Duserre, fit venir un capucin pour prêcher l'avent et le carême. La parole du Père Michel-Ange d'Avignon ramena les catholiques à des pratiques oubliées, éclaira un certain nombre d'hérétiques et laissa les autres inquiets sur la valeur de leurs croyances. Quarante-cinq protestants, appartenant à l'élite de la population, se firent catholiques. Le Père Michel-Ange d'Avignon fut remplacé les années suivantes (1612, 1613) par les Pères Anselme de Forcalquier et Marcel de Carpentras. Ce dernier passa sept ans à prêcher dans la ville et la campagne, qui était tombée dans l'ignorance et l'indifférence les plus profondes. Cet apostolat, rendu pénible par la rudesse du pays et des habitants, ne fut pas stérile. La conduite des capucins, pendant la peste qui éclata dans la ville au mois de juillet 1630, augmenta beaucoup l'efficacité de leurs prédications : on crut des gens qui mouraient. Sept sur dix furent victimes du fléau qui dura jusqu'au mois de janvier 1631. Depuis ce moment les capucins ne furent pas moins sympathiques aux réformés qu'aux catholiques et ils en furent aussi bien traités. D'un autre côté, l'évêque, dont le clergé était fort inférieur à ses devoirs, se servit de ces religieux pour le réformer, pour confesser, pour exercer le ministère paroissial, pour remplir dans sa cathédrale la charge de théologal. Autorisée par l'ordinaire, leur action se fit sentir partout : les églises furent rebâties, des chapelles s'élevèrent dans les vallées, au flanc des montagnes, les mœurs s'adoucirent, la mora-

(1) Les détails qui suivent sur les missions de Dauphiné et de Provence, sont principalement tirés des *Annales manuscrites des capucins de Provence*, conservées au couvent des capucins de Marseille.



lité s'éleva, la religion catholique devint celle de la majorité.

Sur les confins du Dauphiné et du Piémont, entre le mont Genève et Pignerol, s'étendent les vallées de Pragelas et d'Oulx. Là vivait une population attachée depuis longtemps aux doctrines vaudoises et qui ne tolérait pas chez elle l'exercice du catholicisme. Le zèle de cette population s'échauffait au contact de ses coreligionnaires des vallées piémontaises (1). L'édit de Nantes avait prescrit le rétablissement du culte catholique partout où il avait été aboli, mais cette prescription était-elle faite pour un pays où, depuis soixante ans (2), l'exercice de ce culte avait cessé et où, s'il faut en croire un historien protestant du Dauphiné (3), il ne restait plus un catholique. Pour le clergé, la question ne pouvait pas être douteuse; aussi l'archevêque de Turin, dans le diocèse duquel étaient situées ces vallées, requit le parlement de Grenoble de faire procéder à ce rétablissement. C'est ce qui fut ordonné par un arrêt du 14 août 1603. Mais la résistance unanime de la population rendit cet arrêt inexécutable. En 1629, quand l'armée française passa par le pays pour franchir le mont Genève et porter secours au duc de Mantoue, rien n'y était changé. A l'instigation du Père Joseph, le roi et le cardinal firent venir les ministres et les notables, les menacèrent d'une occupation militaire, s'ils n'accordaient pas aux catholiques la liberté d'exercer leur religion et aux missionnaires celle de la prêcher (4). Un gouverneur catholique fut donné aux deux vallées, des catholiques remplacèrent les protestants dans certaines charges, on commença un fort à la Pérouse, des missionnaires furent choisis parmi les capucins (5). Le roi ordonna (1<sup>er</sup> avril) le rétablissement du culte catholique et la restitution des biens

(1) Sur les missions envoyées dans ces vallées, voy. Ossat à Villeroy, 17 avril 1596.

(2) Le Père Joseph à la Propagande, 12 juin 1629. Arch. de la Prop.

(3) Arnaud, *Hist. des protestants du Dauphiné*. En 1625, l'archevêque de Turin faisant sa visite pastorale, n'y trouvait pas trace de la religion catholique. Rocco, II, 276.

(4) *Diaire du voyage du roi en Italie pour secourir Casal*, par le Père Joseph, 1629, Arch. des aff. étrang.

(5) Lepré-Balain, *Biographie*.

n'eurent pas la satisfaction de savoir le catholicisme restauré dans les vallées de Pignerol.

Dans les Cévennes comme en Poitou, la Réforme avait dû beaucoup de son succès à l'adhésion des familles aristocratiques du pays : Portes, la Charse, de Rouvre d'Avejan, Montal, Chambours. L'appui que Montmorency-Damville, chef du parti politique et gouverneur du Languedoc, chercha chez les protestants de son gouvernement, avait contribué aussi à y propager le protestantisme, auquel les Cévennes avaient offert un terrain particulièrement favorable. Ce fut de la légation d'Avignon que vint la pensée d'organiser des missions pour rétablir dans la région cévenole le catholicisme qui en avait été entièrement banni. La campagne heureuse de Louis XIII contre les huguenots, en 1621 et 1622, avait eu son contre-coup sur les pays qui n'en avaient pas été le théâtre : elle rendait courage aux catholiques et intimidait les huguenots. Le vice-légat demanda des capucins au provincial de Provence, qui lui envoya les Pères Jérôme d'Avignon et Jean-Baptiste de la Roche du Puget. Partis, pour ainsi dire, en éclaireurs (1624) (1), ces deux religieux rapportèrent, après un séjour de trois mois, des impressions tellement encourageantes, que la légation résolut de multiplier les missions. Elle fit appel pour cela aux provinciaux d'Aquitaine, de Lyon et de Provence. Les religieux de cette dernière province monastique eurent dans leur département Alais, Villefort, le Vigan, Saint-Ambroix, Genouillac, les Vans, Barjac, etc. A Alais, les missionnaires s'établirent dans la maison de la baronne d'Alais, fort zélée catholique. Mais ils n'y restèrent pas longtemps. Au mois de novembre 1625, sur la demande des ministres, ils furent expulsés par Rohan. L'apaisement s'étant produit dans les relations du parti protestant et du gouvernement, ils y rentrèrent six mois après, mais ils n'y demeurèrent pas assez pour y recueillir de grands fruits, car ils furent de nouveau expulsés le 1<sup>er</sup> octobre 1627. Ce fut la paix à laquelle cette ville a donné

(1) Ils avaient pourtant été précédés, la même année, par le P. Basile de Salon. *Annales des capucins de Marseille.*

son nom qui les y ramena pour toujours en 1629. Les conversions opérées par eux pendant ce court séjour n'avaient pas dépassé une trentaine (1). Rétablis à Alais par un brevet royal du 13 juillet 1629, ils y conquièrent immédiatement les sympathies par leur dévouement dans la peste qui éclata aussitôt après le départ de l'armée royale et convertirent, dans la ville et aux environs, plus de deux mille personnes, sans parler de leurs coreligionnaires, qui n'avaient plus de catholique que le nom et qu'ils ramenèrent à la ferveur. Leur couvent s'éleva en 1637 sur un terrain donné en 1634 par la duchesse d'Angoulême, comtesse d'Alais.

Fondée en 1625, la mission de Villefort (2) se réduisait à deux capucins, les Pères Jérôme de Sarrian et Martin de Moustiers. Ici pourtant ce ne fut pas seulement des individus qui se convertirent, mais des villages entiers. Il faut dire que la compagnie de cavalerie du marquis de Portes, logeant chez les récalcitrants, épargnant les convertis, rendit l'éloquence du Père Jérôme et du Père Martin plus persuasive. Sur les trois mille habitants de Villefort il ne restait plus, lorsque les capucins quittèrent la ville, qu'une douzaine de protestants. Ce ne fut pas en s'aidant des mêmes moyens que le Père Jérôme d'Avignon ramena à l'orthodoxie en 1629 une partie du village de Charnavas (3), ainsi que plusieurs autres situés sur la paroisse de Concoules (4) et dans le voisinage. La mission de Vezénobre ne tourna pas si bien. Pourtant le seigneur du lieu, le marquis de Peraut, était catholique et ce fut lui qui en avait provoqué la création. Les quatre capucins qui arrivèrent à Vezénobre en 1625, les Pères Gabriel de Montagnac, Denis d'Avignon, Jean-Baptiste du Puget et Mathieu de Relanges commencèrent, il est vrai, par y recueillir quelques fruits, non sans de grands périls, mais ils ne réussirent pas à triompher de l'hostilité des huguenots. Ils furent pillés par eux en 1627 et, voyant qu'ils avaient

(1) *Annales des capucins de Marseille.*

(2) A trois lieues des Vans, au diocèse d'Uzès, dans la Lozère, arr. de Mende.

(3) Commune de Sénéchas, arr. d'Alais, canton de Genolhac.

(4) Arr. d'Alais, canton de Genolhac.

affaire à une hostilité invincible, ils abandonnèrent la partie. La mission de Saint-Ambroix, fondée en 1625 par le vice-légat, à la requête et sous le patronage de l'évêque d'Uzès qui en était seigneur, fut délaissée (1) peu après 1629, comme faisant double emploi avec celle de Barjac, qui en était fort voisine et promettait d'être plus fructueuse. Là encore les capucins avaient été chassés par les protestants et n'avaient dû leur rétablissement qu'au succès des armes du roi. La mission de Barjac fut une des plus difficiles et des plus fécondes. On n'y comptait guère que dix ou douze catholiques ou soi-disant tels, tout le reste était hérétique. Le culte orthodoxe y était proscrit. En 1623, le gardien du couvent du Pont-Saint-Esprit, le Père Basile de Salon, s'y aventura et y fit quelques prosélytes. Les Pères Emmanuel de Carpentras et Jovite de Monteaux l'y suivirent en 1625. Chassés par le duc de Rohan, les missionnaires revinrent en 1629 avec Louis XIII, qui établit les capucins dans la ville par un brevet du 15 juillet 1629, conçu dans les mêmes termes que celui qui les avait établis à Alais. Les consuls, qui étaient protestants, n'ayant pas voulu leur donner une maison, comme le prescrivait ce brevet, il fallut, pour les faire obéir, une nouvelle injonction (3 octobre 1630). Ce fut alors seulement que la mission donna des fruits abondants. Le village de Barjac devint catholique, à l'exception de douze familles; les paroisses voisines, qui comptaient beaucoup de familles aristocratiques, suivirent cet exemple. Parmi ces conversions, celle de Marguerite de Roure, femme du sieur de Chassi, qui eut lieu *in extremis*, fit beaucoup de bruit, à cause de la lutte qui eut lieu près du lit de la mourante entre sa sœur, protestante convaincue et les prêtres introduits par le mari. A Barjac les protestants subirent les représailles des catholiques, devenus plus nombreux. On avait rasé leur église, ils se firent donner par l'intendant le temple des protestants, qui furent relégués dans un grenier à foin. L'exercice public du culte réformé finit même par disparaître. Il n'y eut plus de ministre. Le consulat

(1) Il en fut de même de celle de Genouillac.

se composa exclusivement de catholiques. La mission établie à Florac par le même brevet et composée de huit capucins convertit douze à treize cents hérétiques. C'était ces religieux qui recevaient toutes les plaintes de leurs coreligionnaires et les transmettaient à l'évêque de Mende, Cruzy de Marcillac, qui avait entrepris de rendre à son siège épiscopal son troupeau et ses revenus, dissipé et aliénés par les calvinistes et leur chef, le capitaine Merle (1).

A Nîmes comme à Uzès, la propagande ne commença qu'avec l'établissement des capucins par le brevet royal plusieurs fois cité. L'annaliste des missions de Provence se félicite de ses résultats, mais il ne nous les fait pas connaître.

A la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, la population de Beaucaire se composait pour un tiers de protestants. Appelés dans la ville par le connétable Henri de Montmorency, les capucins ramenèrent les dissidents à la foi catholique. Parmi les convertis on remarque le gouverneur, le marquis de Péraut. Les missionnaires s'appelaient le Père Archange de Bouvieux, le Père Raphaël d'Avignon, le Père Ange d'Esparran.

Les capucins eurent aussi un couvent à Grasse. Au nombre des conversions qu'ils y opérèrent nous nommerons madame de Torette, la famille de Callians, le sieur de Monts, seigneur de la ville.

La mission d'Orange présente cette particularité qu'établie dans une ville où les autorités et la population étaient hérétiques, elle jouit de la protection des unes, de la sympathie de l'autre. Elle les avait méritées par le dévouement dont elle avait fait preuve dans la peste qui affligea la population au mois de juillet 1629.

Dans cet aperçu des missions françaises de la région du Rhône et des Alpes, nous n'avons pas cru devoir reculer devant des détails qui intéressent l'histoire locale et l'histoire des familles,

(1) L'ordre et la méthode que Mgr. l'ill. évêque de Mende a gardé pour la conversion de ceux de la R. P. R. qui sont dans son diocèse, représenté au roi par le supérieur de la mission royale de Florac. Arch. de la Lozère, G 989. Arch. de l'Hérault, Fonds des capucins de Lunel.

mais nous n'avons pas voulu nous dérober par là à l'obligation d'apprécier, dans une vue d'ensemble, leur efficacité. En dehors des lecteurs catholiques et protestants que le spectacle des vicissitudes, même partielles, de leurs croyances, peut suffire à attacher, il y en a, en plus grand nombre, qui ne commencent à s'intéresser aux conversions que quand elles prennent les proportions d'une révolution morale, quand elles mettent en jeu les lois mêmes de l'esprit humain, la psychologie des sociétés. Ceux-là voudront savoir si quelques religieux obscurs ont vraiment réussi à convertir des populations entières, les mobiles qu'ils ont fait jouer et qui ont entraîné ces populations, jusqu'à quel point ces conversions ont été durables et se sont fait sentir dans les cœurs et dans les mœurs.

Rien de plus légitime que ces exigences mais rien aussi de plus impossible à satisfaire. La première difficulté est d'établir le recensement général des conversions. Aucun de ceux qui ont eu à examiner des problèmes historiques de l'ordre moral, ne s'étonnera que l'histoire ne puisse appeler ici à son aide les lumières de la statistique. D'ailleurs, la statistique les lui fournit-elle, ce ne serait que la moitié du problème qui s'en trouverait éclairci ; il resterait encore à déterminer la valeur morale de ces conversions et l'on se trouverait arrêté dans cette recherche par la diversité des circonstances dont elles ont été accompagnées et suivies.

Nous retrouvons donc ici les difficultés que nous avons déjà rencontrées pour la région de l'Ouest. Encore possédions-nous pour cette dernière quelques estimations générales et des estimations partielles plus nombreuses. C'est donc avec le sentiment de ce qu'elles ont de conjectural que nous hasarderons les observations suivantes.

De tous les faits que nous avons relevés et exposés, une impression se dégage que le lecteur, si nous ne nous trompons, partagera avec nous ; c'est que dans le sud-est comme dans l'ouest, les missions capucines furent fructueuses. L'explication que nous en avons donné pour les secondes s'applique également aux

premières. Les populations, qui professaient nominalement le protestantisme, n'y avaient pas été amenées par des convictions réfléchies ; elles avaient obéi à des préventions en partie justifiées par l'abaissement intellectuel et moral du clergé catholique, à la crainte, à l'intérêt. Elles ne pouvaient donc offrir une grande résistance à un prosélytisme secondé par les espérances et les appréhensions qui naissent pour elles des revers militaires de leur parti. Ce fut sur l'indifférence religieuse plus encore que sur l'hérésie que ce prosélytisme fit ses conquêtes, c'est dans une masse un peu inerte que fut jeté le levain qui y fit fermenter une vie nouvelle. Le calvinisme ne pouvait avoir de prise durable sur l'âme française, du moment où les causes temporelles auxquelles il était lié et qui avaient contribué à son succès étaient en déclin, du moment où il était condamné par le mouvement unitaire et monarchique qui entraînait la société française.

Ces circonstances favorables ne doivent pas nous faire oublier la part considérable des capucins dans le déclin de l'hérésie ; c'est surtout à eux-mêmes, c'est à leur éloquence populaire et presque scénique, à leurs vertus, plus éloquentes encore que leurs prédications, à leur dévouement dans les calamités publiques qu'ils durent leurs conquêtes spirituelles. On aimerait à connaître exactement par quelques-uns de leurs sermons, par quelques-unes de leurs conférences le caractère de cette éloquence, mais ces sermons et ces conférences n'ont pas été recueillis et, l'eussent-ils été, il nous manquerait encore, pour en comprendre l'effet, le sentiment exact de la convenance entre le genre oratoire et les auditeurs. Les révolutions religieuses ne s'expliquent que par des rapports délicats et complexes, que l'historien ne peut qu'entrevoir. Si les capucins eurent parfois à souffrir du fanatisme de ceux qu'ils venaient convertir, le plus souvent leur cause a profité de la sympathie inspirée par leurs personnes et ils se sont souvent plu à reconnaître qu'ils n'avaient pas trouvé moins d'égards chez les hérétiques que chez leurs coreligionnaires (1).

(1) « ... Stimando io questi religiosi piu a proposito d'ogn'altri, perche, oltre all'austerità dell' habito, hanno credito anco frà i medesimi Ugonotti. » Corsini au

Après avoir été une œuvre gouvernementale et officielle, la Réforme était devenue en Angleterre une institution nationale, à laquelle le pays n'était pas moins attaché qu'à son indépendance. Si le papisme y était détesté, c'est surtout parce qu'il lui rappelait son ancienne vassalité, parce que la papauté était l'alliée des adversaires de cette indépendance et de la suprématie maritime qui en était le corollaire et la sauvegarde. En dépit pourtant des préventions et des intérêts qui y rendaient le catholicisme impopulaire, l'analogie de la liturgie anglicane avec la liturgie catholique, l'attachement secret de beaucoup de familles à l'ancienne religion (1), semblaient promettre à une mission un certain succès.

Les premiers missionnaires capucins furent un Anglais, Guillaume Filch qui illustra dans son ordre le nom de Benoit de Canfeld (2); un Écossais, le Père Jean-Chrysostome (3); le Père Ange de Raconis; trois Anglais, les Pères Richard Pamel, Anselme d'Angleterre et Ange de Londres (4). On y ajoute un frère du connétable de Luynes, que l'histoire a oublié (5). Ces missionnaires paraissent avoir agi spontanément, sans direction hiérarchique et n'avoir pas fait beaucoup de néophytes (6). C'est seulement en 1618 que la mission fut patronnée et organisée par le Saint-Siège. Le 23 mai de cette année Paul V la reconnut, lui accorda tous les pouvoirs et les privilèges dont jouissaient les ordres de Saint-Benoît, de Saint-François, de Saint-Dominique et la Compagnie de Jésus, déjà établis ou susceptibles de s'établir dans la Grande-Bretagne. Il leur accorda la dispense de por-

card. Ludovisi. Paris, 8 déc. 1623. Bibl. Corsini 992, f° 656. « ... dans le facile accès et la créance que vos Pères se sont acquis par la douceur de leur conversation et bon exemple même parmi les ennemis... » Opuscule précité de Mestayer.

(1) « La plus grande partie des femmes de qualité est catholique. » La Boderie à Villeroy, 1<sup>er</sup> juillet 1606. Cité par Rocco, I, 396.

(2) Rocco, I, 385 et suiv.

(3) *Ibid.* 390.

(4) *Ibid.* 398. *Mémoires du P. Cyprien de Gamaches*, p. p. le P. Apollinaire de Valence, p. 13 et n° 1.

(5) Rocco, I, 397.

(6) Voy. cependant *ibid.* 398-399.



ter l'habit monastique (1). La mission se divisa en trois branches : l'une pour l'Angleterre, l'autre pour l'Écosse, la troisième pour l'Irlande. Le fondateur de cette dernière fut un Irlandais, le Père François Nugent (2). Il fonda pour ses compatriotes un collège à Lille et un séminaire à Charleville (3). Les apôtres de l'Écosse furent le Père Archange Lesly et le Père Épiphané de Lindsay (4). Le 20 août 1621, les Pères Ange Raphaël de Raconis et Jérôme de Modène partirent pour l'Angleterre. C'est à cette occasion que le provincial de Paris traça aux missionnaires certaines prescriptions. Pas plus que dans la mère patrie, ils ne devaient manier d'argent, sauf en cas d'extrême nécessité, ni se servir d'ornements et d'objets de luxe. La pauvreté évangélique devait briller dans leur costume qui pouvait être un costume séculier. Il leur était interdit de prendre part, sans y être autorisés par le nonce d'Angleterre, à des conférences et à des controverses publiques. Chaque mois ils rendraient compte de la mission au provincial ou au père gardien du couvent de Saint-Honoré (5).

Le mariage de Henriette-Marie avec le prince de Galles imposait à la France l'obligation de protéger, bien plus qu'elle ne l'avait fait jusque-là, les catholiques de la Grande-Bretagne. Tout lui en faisait une loi : les engagements pris avec le Saint-Siège pour obtenir la dispense, son prestige dans l'Europe catholique, l'honneur du roi qui ne lui permettait pas de laisser entraver la liberté de conscience de sa sœur. La sollicitude de notre pays pour les catholiques anglais pouvait se manifester avec plus ou moins de réserve, elle ne pouvait pas ne pas se manifester. Richelieu et le Père Joseph étaient trop passionnément catholiques pour

(1) Rocco, I, 399.

(2) Bentivoglio à Borghèse, 30 juin 1619, III, n° 1550 ; Rocco, I, 403.

(3) Bentivoglio à Borghèse. *Ubi supra* ; Rocco, I, 403-404.

(4) Rocco, II, 401.

(5) *L'ordre que nos Pères et frères tiendront dans la mission d'Angleterre, tant pour ceux qui y sont que seront et pour l'avenir.* Bibl. Mazarine ms. 2419, f° 195 v°.

Ho scoperto che di lungo mano Francesi hanno fatto praticare cap. in Inghilterra con habitì mentiti et che possi haverne havuta notitia quel Re. Pesaro au doge. Poissy, 10 août 1623. *Filze.*

ne pas être, en cette circonstance, un peu imprudents. Il est certain qu'ils ne visèrent pas seulement à assurer à la reine d'Angleterre le libre exercice de son culte mais aussi à propager le catholicisme dans la Grande-Bretagne.

En 1625 la mission d'Angleterre fut placée, avec celles d'Orient, de Maroc et du Canada, sous la direction du Père Joseph. En 1629, quand la paix eut été rétablie entre la France et l'Angleterre, Louis XIII choisit les capucins pour former, à la place des oratoriens expulsés par Charles I<sup>er</sup>, la maison religieuse de sa sœur. Le Père Joseph les désigna et leur donna pour supérieur son collègue dans la préfecture, le Père Léonard de Paris. Son choix porta sur les Pères Chérubin d'Amiens, Basile de Reims, Aimé de Beauvais, Séraphin de Compiègne, Ange de Soissons, Cyprien de Gamaches, Lambert de Fliscourt, Jean-Louis d'Avancy, Joseph de Paris, sur les frères laïcs, Blaise de Paris et Sébastien de Bar-sur-Seine (1). Le Père Joseph comptait aller secrètement lui-même en Angleterre, après que ces missionnaires auraient commencé leur apostolat, pour se rendre compte de la façon dont les choses se passaient (2). S'il faut en croire Lepré-Balain, ce voyage eut lieu et il servit au Père Joseph à attacher aux intérêts de la France et de la religion un certain Fauster, avec lequel il échangea depuis une correspondance chiffrée. Arrivés en Angleterre, bien accueillis par la reine et même par le roi, les capucins ne purent cependant remplir la partie la plus délicate et la plus intime de leur mission : la reine tint à conserver pour directeur l'un des deux oratoriens qui étaient restés auprès d'elle. Cette préférence blessa les capucins et refroidit leur zèle. En même temps les sentiments de la reine

(1) Le Père Joseph à Ingoli, secrétaire de la Propagande. Ratisbonne, 23 sept. 1630. Arch. de la Prop. vol. 132, f<sup>o</sup> 87. *Mémoires du P. Cyprien de Gamaches* p. 10-11. Lepré-Balain, *Biographie*. Gardiner, *Personal Government of Charles I*, t. I, 134.

(2) « Il sud. P. Giuseppe fa hora scelta degli otto cappuccini per mandar in Inghilterra per servizio di quella regina e pensa d'andarvi ancor esso, dopo che vi siano introdotti, per veder occultamente come le cose passano. » Bagni au card. secrétaire d'État. Moret, 15 oct. 1629. Arch. du Vatican, Nunz. di Francia vol. 75.

à leur égard et surtout à l'égard de leur supérieur, le Père Léonard de Paris, changèrent tout à fait. Ceux qu'elle avait conçus pour son grand aumônier, du Perron, n'étaient pas meilleurs. Ces aversions capricieuses étaient excitées par le garde des sceaux, Châteauneuf, qui voyait là un moyen de plus d'entretenir contre Richelieu une de ces antipathies féminines qui ne furent pas pour lui les moins redoutables, car le pauvre cardinal eut toujours les femmes contre lui, et l'on peut dire qu'il les a encore (1). Le Père Léonard dut partir (2).

D'un autre côté, le progrès du catholicisme était entravé par la lutte entre les missionnaires du clergé séculier et ceux du clergé régulier. Il n'y avait pas seulement dans cette lutte une façon différente de comprendre l'œuvre de la mission, il y avait aussi des intérêts privés. Le clergé séculier et le clergé régulier se disputaient les places de chapelains dans les grandes familles ; c'était de grasses sinécures qui faisaient de ceux qui en étaient pourvus les économes et les dispensateurs des aumônes destinées à leurs coreligionnaires besoigneux (3). Cette rivalité avait partagé les fidèles, la grande majorité étant favorable aux réguliers. Le départ de l'évêque de Chalcédoine avait été salué comme un triomphe par les partisans des réguliers, tandis qu'il soulevait les plaintes de leurs adversaires qui se considéraient comme séparés par là du corps de l'Église. D'un autre côté, les missionnaires n'étaient pas toujours amenés en Angleterre, pas plus que dans les autres pays de mission, par le zèle apostolique. Le

(1) Le nonce au card. secrétaire d'État. Montpellier, 23 sept. 1632. Arch. du Vatican, Nunz. di Francia, vol. 77. Voy. le chap. XIII : *La Désignation du Père Joseph à la succession politique de Richelieu.*

(2) *Mém. du P. Cyprien de Gamaches*, p. 21-22.

(3) « Il trattenimento commodissimo, honorevolissimo e forse non pericoloso, quando sia con prudenza, la quale, come ho detto, hanno li sacerdoti in Inghilterra presso li secolari cattolici et l'elemosine che si fanno in mano di tali sacerdoti per mantenimento di altri poveri religiosi e sovvenimento d'altri cattolici, è stato forse il primo fomite delle discordie nel clero secolare e regolare, poiche cercando ciascuno di accomodarsi nelle case de meglio stanti, che è quasi quanto acquistarsene il dominio e nascendo di qui qualche gara... » Le nonce de France au card. secrétaire d'État. Montpellier, 28 sept. 1632. Arch. du Vatican. Nunz. di Francia, vol. 77.

désir de la liberté, de la distraction, venait parfois les tourmenter dans leurs couvents, les faire aspirer à une vie plus douce, plus indépendante, plus variée. Plus d'un oubliait dans la tranquillité et le bien-être des aumôneries les devoirs laborieux et périlleux de l'apostolat (1). Ces mauvais exemples tenaient à ce que des influences diverses intervenaient dans le recrutement des missionnaires qui aurait dû être exclusivement laissé aux préfets. En 1636, par exemple, le Père Joseph se voyait obligé de demander à la Propagande la révocation du Père Vincent de Beauvais, qu'il avait, deux ans auparavant, attaché au service religieux de l'ambassade, situation dont il devait profiter pour se livrer au prosélytisme. Ce religieux s'était attiré plusieurs fois les observations du Père Joseph par ses mauvais procédés contre ses confrères de la chapelle royale, par son commerce trop familier avec les courtisans. Ces écarts ayant pris les proportions d'un scandale, le préfet des missions crut le rappel du coupable indispensable. Pour lui en éviter l'humiliation, il le fit nommer par le chapitre gardien du couvent de Poissy. Le Père Vincent refusa d'obéir. Il prétendit d'abord, non sans une part de vérité, que la reine et l'ambassadeur tenaient à le garder. Le Père Joseph pourtant reçut de l'un et de l'autre l'assurance qu'ils ne s'opposaient pas à son départ. Mais ce fut en vain qu'il mit en jeu, pour faire revenir le rebelle, l'autorité du provincial et celle du procureur général de l'ordre. Le Père Vincent refusa catégoriquement de revenir et déclara qu'il tenait ses pouvoirs de la Propagande et que les missionnaires ne pouvaient, sans l'ordre de celle-ci, être révoqués par les préfets. Le Père Joseph et le Père Léonard durent demander à la congrégation un décret rappelant immédiatement le Père Vincent et son compagnon et reconnaissant le droit des préfets de révoquer, en cas d'urgence, les missionnaires. Le Père Joseph fit appuyer cette demande à Rome par le comte de Noailles et par l'archevêque de Lyon (2).

(1) Voir la note 3 de la page précédente.

(2) Lettre du Père Joseph à Ingoli et requête contre le P. Vincent de Beauvais. Paris, 17 juillet 1636. Arch. de la Prop., vol. 135, f<sup>o</sup> 150 et suiv. Mémoire à M. le

Ces actes d'indiscipline, cet oubli des devoirs apostoliques, cette rivalité entre réguliers et séculiers, tout cela chagrinait et inquiétait les catholiques du Royaume-Uni, tout cela ralentissait le progrès d'une religion qui, prêchant l'unité, ne donnait pas toujours l'exemple de la discipline et de l'union. Ce progrès pourtant ne laissait pas de se faire. Il y avait, à l'égard des catholiques, à la cour et même dans le pays, une détente sensible. Les capucins célébraient les cérémonies du culte dans la chapelle de la reine avec une solennité qui attirait la curiosité sympathique d'une foule d'Anglais protestants.

En entreprenant d'imposer au Royaume-Uni une liturgie uniforme et très voisine de la liturgie catholique, l'archevêque de Canterbury (1), Laud donnait, à son insu, un encouragement officiel à un rapprochement entre les deux Églises, d'autant plus facile à comprendre pour nous qu'il s'est reproduit de notre temps. Du gouvernement, les catholiques obtenaient l'apaisement et pouvaient se promettre la bienveillance. Ils trouvaient dans la reine une protectrice passionnée et désormais bien puissante sur son mari. Charles n'avait pas seulement, sous l'influence de sa femme, tempéré l'application des lois pénales contre les *recusants*, il avait admis dans son royaume un nonce apostolique, autorisé l'envoi d'un représentant de la reine auprès du Saint-Siège, accepté l'idée d'une entente doctrinale avec Rome. Il y avait dans le gouvernement, dans la haute Église, dans l'aristocratie, beaucoup de catholiques à qui il ne manquait que le courage de professer publiquement leur religion. De ce nombre était Weston, que la faveur royale fit grand trésorier et comte de Portland et qui attendit, pour déclarer sa vraie croyance, le moment suprême. Plus d'un personnage, anglican d'apparence, avait chez lui un prêtre de l'Église romaine pour se faire absoudre, à la dernière heure, de toute une vie d'hypocrisie. Le secrétaire d'État, Francis Windebank négociait avec le nonce Panzani les

comte de Noailles, ambassadeur du roi à Rome, 4 janvier 1636. Arch. des aff. étrang. Rome, XLIX, f° 226.

(1) Depuis 1633.

conditions d'une réconciliation entre les deux Églises. Un évêque de Chichester, Richard Montagu, était partisan de leur union. Panzani recueillait de la bouche du comte de Carlisle, de lord Herbert de Cherbury, d'un certain docteur Martin de Cambridge des dispositions analogues. Walter Montagu, le favori de la reine, annonçait l'intention de se rendre à Rome et d'entrer à l'Oratoire. L'éclectisme inconséquent et peu courageux dont on remarque alors les symptômes, ne pouvait être qu'un état passager ; les catholiques pouvaient se flatter qu'il aboutirait à un retour au catholicisme. S'il conduisit, au contraire, à une réaction protestante, qui devait emporter le trône en même temps que l'Église établie, il n'en fut pas moins favorable aux conversions (1). Richelieu et le Père Joseph firent, pour diriger vers le catholicisme cette crise transitoire de l'anglicanisme, bien plus de choses que l'histoire n'en laisse encore apercevoir, mais elle n'a fourni jusqu'ici aucun indice qui permette de rapporter leur intervention à d'autre mobile qu'à des préoccupations religieuses.

Si passionné que fut le Père Joseph pour la conversion des hérétiques dans son pays et dans les autres nations de l'Occident, il y avait une entreprise qui sollicitait peut-être plus vivement encore son prosélytisme : c'était la propagation de la foi chrétienne dans la région qui avait été son berceau. Soumis à une domination barbare, peuplée de races plus ou moins dégradées, cet Orient méditerranéen gardait pour lui, comme pour beaucoup d'autres, tout le prestige de son passé, d'un passé où la France tenait une grande place, et pour en avoir, suivant la tradition, reçu la lumière évangélique et pour y avoir conduit ces expéditions européennes qui y avaient laissé un si grand souvenir. La multiplicité des systèmes philosophiques ou religieux et des révolutions politiques qui s'étaient succédés dans le bassin de la Méditerranée, y avait créé un syncrétisme intellectuel

(1) Sur tout cela voy. Gardiner, *Op. laud.*

et une indifférence morale qui offraient aux missions un terrain notablement différent de celui qu'elles trouvaient dans les nations protestantes de l'Occident. Après avoir fourni au christianisme des éléments auxquels celui-ci avait dû en partie sa formation et son expansion, ce monde, politiquement déchu mais si fécond dans l'ordre philosophique et religieux, appliquant ses habitudes de spéculation raffinée aux dogmes par lesquels l'Église définissait et constituait successivement son symbole, avait enfanté des hérésies qui s'étaient perpétuées, en se mêlant sur leur route de superstitions étrangères. Sous ces croyances et ces pratiques hérétiques et schismatiques sommeillait pourtant le souvenir de l'ancienne unité religieuse, comme sous la résignation au joug ottoman le regret de l'indépendance perdue. C'est dans cette population, où Grecs, Arméniens, Cophtes, Juifs, colons européens, mêlaient leurs traditions, leurs aptitudes, leur génie, dans cette population qui avait accaparé, pour en vivre et en faire vivre ses maîtres oisifs, l'industrie et le commerce levantins, que le prosélytisme pouvait s'exercer avec fruit. Le monde islamite lui était, au contraire, à peu près fermé.

Les capucins n'étaient pas les premiers qui entreprirent de ramener à l'Évangile les populations levantines. Parmi leurs précurseurs, nous nommerons seulement les franciscains, dont ils n'étaient qu'un rameau et à qui, depuis trois siècles, était confiée la garde des Lieux-Saints, puis les jésuites.

Ce fut sous le patronage de Savary de Lacosme-Brèves et de Henri IV que les jésuites s'établirent à Constantinople (1). Il ne pouvait y en avoir de plus efficace, car cet ambassadeur jouissait du plus grand crédit et le roi avait renouvelé avec le sultan Ahmed les capitulations qui assuraient aux Français, dans les États du Grand Seigneur, une situation privilégiée. Les jésuites avaient justifié cette faveur par les résultats qu'ils avaient obtenus, mais, à la Porte ottomane comme en Europe, ils

(1) Leur premier établissement remonte à 1580, mais il fut éphémère et ne se releva qu'en 1609. Le P. Prat, *La Compagnie de Jésus en France au temps du P. Coton*, t. III, liv. XVII, chap. 1.

étaient suspects d'être les instruments sans scrupule des desseins de l'Espagne et odieux, à ce titre, non seulement aux puissances protestantes mais même aux Vénitiens, qui les avaient bannis du territoire de la république et dont l'influence auprès du Divan ne le cédait qu'à celle de la France. Ils furent plusieurs fois arrêtés et expulsés (1).

Bien qu'engagés avec la même ardeur au service de la même cause, les capucins ne soulevaient pas les mêmes répugnances. Le champ que les jésuites avaient commencé à cultiver était assez vaste pour occuper d'autres travailleurs. Le Père Joseph y envoya, pour l'explorer, le Père Pacifique de Provins. Vers le même temps, sous l'inspiration d'un autre capucin, le Père Jérôme de Narni, Grégoire XV fondait la congrégation de la Propagande, composée de cardinaux, de prélats et de consultants tirés des ordres religieux (2). Elle était appelée à donner aux missionnaires leurs instructions et à recevoir leurs rapports et devait se compléter, sous Urbain VIII, par un séminaire et une imprimerie. Ce fut à la nouvelle congrégation que le Père Pacifique de Provins, qui s'était embarqué à Marseille au commencement de 1622, rendit compte des observations que son séjour à Scio, à Smyrne, à Constantinople, en Égypte, en Palestine et en Syrie en 1623 lui avait fait faire et qui étaient favorables à la création de missions capucines dans le Levant. Convaincue par son exposé, la congrégation décida l'envoi de quatre capucins à Constantinople et sollicita l'intervention du roi Très-Christien pour obtenir du Grand Seigneur qu'il autorisât l'établissement de ces missionnaires, auxquels l'ambassadeur de France dans cette ville offrait l'église de Saint-Antoine ou de Saint-Georges. L'évêque de Santorin, vicaire patriarcal, leur prédisait le succès. Le roi promettait de leur assurer de la part des Turcs un bon accueil (3).

(1) Sur les missions des jésuites, voy. *Relations inédites des missions de la Compagnie de Jésus à Constantinople et dans le Levant au xvii<sup>e</sup> siècle*, p. p. le P. A. Carayon, 1864. Le P. Prat, *Op. laud.* Hammer VIII.

(2) Walter, *Lehrbuch des Kirchenrechts*, § 137 a.

(3) Actes de la Propagande, 10 janv., 4 et 18 sept., 12 déc. 1623, dans Rocco,



## MISSIONS D'ORIENT.

La Propagande désigna comme missionnaires le Père Pacifique et le compagnon que son général lui adjoindrait (22 juillet 1624) (1). Elle demanda à notre ambassadeur auprès du sultan de s'entendre avec le vicaire patriarcal pour assigner aux missionnaires, en attendant la fondation d'un couvent, une église dépendant du patriarche latin (2). Un décret du 10 novembre 1624 leur attribua l'église de Saint-Antoine de Galata (3).

Rien ne devait favoriser davantage le développement de la mission que le choix d'un supérieur appartenant au même ordre capable de discerner les sujets les plus propres à faire les missionnaires, investi du droit de les désigner, de les rappeler, de les déplacer. Ce choix ne pouvait guère tomber que sur le Père Joseph et il ne pouvait pas tomber mieux. Il était indiqué par la façon dont il avait dirigé la mission du Pailon, l'idée de fonder une à Constantinople venait de lui, car c'était, on l'a vu, à son instigation que le Père Pacifique de Provins était allé rendre compte des chances de succès, on lui devait enfin les sympathies de l'ambassadeur Cozy et de Richelieu (4). En conférant le titre de préfet des missions d'Orient, en même temps que de celles d'Angleterre et d'Ecosse, la Sainte Congrégation reconnaissait l'autorité qu'il s'était acquise par l'organisation de celles de l'Ouest et consacrait le plan général qu'il avait tracé pour la propagande évangélique et qu'il avait soumis au souverain pontife. Les pouvoirs étendus qui furent conférés à son collègue dans la préfecture, le Père Léonard de Paris (5).

III, p. 161, n. 2. *État de la Perse...* par le P. Raphaël du Mans. Introduction.

(1) *Bull. ord. Cap.* et Actes de la Prop., 29 juillet 1624, dans *Bulle III*.

(2) *Ibid.*, et p. 62-63.

(3) *Ibid.*, p. 62, n. 1.

(4) Le R. P. Joseph, mon très particulier et ancien ami... *De la Prop.* 15 oct. 1628. Cinq cents Colbert 457 fol. 167. «... sin qui l'opra del Levante è stata promossa con molto pensiero da me, si per essere molto utile, essere portata da S. M. Ch. e dal med. P. F. Giuseppe, tanto che quanto ma per l'avvenire, sarà protetta con tanto maggiore ardore quanto il comandamento che adesso me ne viene da V. S. I. » *Le cost. Letterari* lieu. Rome, avril 1630. Arch. des affaires étrang. Rome, suppl. IV.

(5) Le Père Léonard ne se décida qu'avec répugnance et sur les instances...

et à lui, et dans leur personne à tous les missionnaires, sont ceux qu'il avait demandés : droit de confesser, avec l'autorisation de l'ordinaire, les fidèles des deux sexes, d'exercer, sous la même condition, le ministère paroissial, d'absoudre des cas réservés, de lire, pour pouvoir les réfuter, les livres hérétiques, de célébrer la messe sur un autel portatif ou mutilé, de relever des vœux simples et des irrégularités, de consacrer les autels et les objets servant au culte, de célébrer l'office en plein air ou, au contraire, dans un lieu souterrain, de le faire avant le jour, après midi, deux fois dans la même journée, en présence d'hérétiques et d'excommuniés, de conserver dans des conditions particulières les hosties consacrées, de dispenser des empêchements au mariage résultant de la parenté au second et au troisième degré, de publier des ouvrages anonymes, sans indication d'imprimeur ni de lieu d'impression, de dispenser les nouveaux convertis de la restitution des revenus ecclésiastiques indûment perçus, de circuler sans le costume régulier, de faire administrer le viatique par des délégués, d'accorder indulgence plénière aux pénitents qui se confessent pour la première fois et qui communient ensuite, de faire, deux fois par an, dans les lieux de mission, avec le consentement des ordinaires, l'oraison des quarante heures et de donner, à cette occasion, indulgence plénière, de la donner aussi aux pénitents à l'article de la mort qui, ne pouvant communier, éprouvent la contrition, d'accorder des indulgences aux pénitents qui assistent à leurs prédications et reçoivent ensuite la communion, de bénéficier eux-mêmes de celles qu'ils accordent aux séculiers, de délivrer une âme du purgatoire en célébrant, à cette intention, chaque seconde férie, une messe des morts, enfin de transmettre, intégralement ou en partie, ces pouvoirs à des missionnaires désignés par eux à la congrégation, dont vingt pour l'Angleterre et l'Ecosse, et quinze

Père Joseph à partager avec lui la préfecture des missions. Le P. Léonard à Ingoli, secrétaire de la Propagande. 1<sup>er</sup> juin 1639. Arch. de la Prop., vol. 138, f<sup>o</sup> 32. Cf. L. pro-Balain, *Biographie*. Avec sa modestie habituelle, le Père Joseph prit l'habitude de mettre, dans les lettres collectives, le nom du Père Léonard avant

pour Constantinople, et de déléguer à des prêtres, approuvés par l'ordinaire, la faculté d'absoudre des cas réservés. Ces droits furent accordés pour dix ans (1).

Les nouveaux préfets commencèrent par diviser en trois parties, d'accord avec Richelieu, le domaine des missions orientales et par affecter à chacune d'elles, pour le recrutement des missionnaires, l'une des provinces françaises de l'ordre. La province de Paris fut désignée pour fournir des missionnaires à la Grèce, qui embrassa plus tard l'Asie Mineure, la Thrace, la Roumanie, la Morée, Candie et l'Archipel. Les missionnaires envoyés en Egypte, au Caire, à Alep, à Bagdad, en Mésopotamie, en Perse, durent être tirés de la province de Touraine. Pour ceux qui iraient en Palestine, à Saïd, à Beyrouth, à Damas, on s'adresserait à la province de Bretagne. Le plan était vaste, on le voit, et trahissait les espérances de ceux qui l'avaient conçu. Ce n'était rien moins que la conquête spirituelle de toute la région baignée par la Méditerranée et la mer Caspienne.

Ce qui justifiait jusqu'à un certain point ces espérances, c'est que l'entreprise avait pour elle, outre la direction que nous avons dite, l'intérêt chaleureux de Richelieu et du roi. Des lettres au Saint Père, à nos ambassadeurs à Rome et à Constantinople, à nos consuls, au patriarche d'Antioche, des libéralités pécuniaires attestèrent qu'elle n'était pas due seulement au zèle d'un ordre religieux, que c'était une affaire nationale. Le Père Joseph employa ces libéralités à acheter pour les missionnaires des hospices, c'est-à-dire de modestes abris destinés à les recevoir à leur débarquement, des ornements sacrés, des livres, des meubles. Une partie en fut employée aussi à payer les frais des grammaires et des dictionnaires en langues levantines (grec vulgaire, italien) qu'il avait fait faire (2).

(1) *Annales de la mission des capucins à Constantinople et en Grèce* par le P. Fursy de Péronne. Bibl. nat. Nouvelles acq. 4124.

(2) Lepré-Balain, *Biographie*, fo 314. Nouvelles acq. 4134, fo 45. Je vous prie faire trouver bon à cette bonne âme que les 500 livres dont elle donne partie à nos Pères d'Angers et l'autre à ceux de Nantes, soient appliqués pour le voyage de nos Pères qui sont partis dans peu de temps pour aller demeurer dans la

Les quatre premiers missionnaires furent le Père Archange des Fossés, qui fut le supérieur des trois autres, les Pères Léonard de La Tour, Évangéliste de Reims (ou de Suipe, près de Reims) et Raphaël de Villeneuve-le-Roi. Partis de Paris le 5 février 1626, ils arrivèrent à Constantinople le 5 juillet (1). L'ambassadeur leur y avait préparé un bon accueil. Le vicaire patriarcal mit à leur disposition l'église de Saint-Georges de Galata et une maison qui y attenait (2). Ils reçurent, dès leur arrivée, les témoignages de sympathie des Turcs, des Grecs schismatiques comme des Grecs unis, des ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande, qui voulurent leur fournir, un jour par semaine, leur pitance quotidienne (3). Les aumônes affluèrent. Le hasard voulut qu'à leur entrée à Galata ils rencontrassent le Grand Seigneur et son cortège; la curiosité du souverain fut attirée par la nouveauté de leur costume et il leur donna des marques de sa bienveillance (4).

Ce n'est pas toutefois d'après ces faits seulement qu'il faut juger les rapports habituels des religieux avec la population ni l'efficacité de la protection que la France pouvait leur assurer. On se rendra compte aussi des premiers par une lettre du Père Archange des Fossés. Elle nous donne l'idée des avanies que le pauvre supérieur eut à supporter en faisant sa quête et qui ne furent pas épargnées non plus à ses confrères. Ce qui est vrai, c'est que les capucins ne rencontraient pas les mêmes préven-

Terre Sainte... cet argent est pour leur avoir des livres, des ornemens de l'Église et quelques ameublemens pour leur hospice. » Le Père Joseph à une calvairienne, 17 février 1626. Arch. du Calvaire. Richelieu fit composer des grammaires et des dictionnaires pour les missionnaires par un athénien nommé Portius. Nouv. *act.* *Ubi supra.*

(1) Relation à la Propagande du 16 janv. 1626. Arch. de la Prop. Rocco (III, 64 dit le 7 juillet.

(2) « J'ai établi les bons peres capucins selon le commandement de V. M... je les ay mis dans l'église Saint-Georges ». Cezy au roi. Péra, 16 juillet 1626. Arch. des aff. étrang. Constantinople, II, f<sup>o</sup> 259.

(3) Actes de la Prop. 22 février 1627. Rocco, III, 64 n. 1. Belin, *Hist. de l'Église latine de Constantinople*, dans *Le Contemporain*, 1<sup>er</sup> oct. 1871.

(4) Les Pères Joseph et Léonard de Paris à Ingoli, secrétaire de la Propagande, 16 janv. 1626. Arch. de la Prop.

tions que les jésuites (1), c'est que par leur patience, leur humilité, leur pauvreté, leurs services ils désarmèrent le fanatisme. Les Turcs offraient alors et peut-être offrent-ils encore un singulier mélange de corruption et de vertu et leur corruption les prédisposait autant que leurs vertus à être séduits par les exemples que leur donnaient nos religieux. Dans un pays où tout se faisait par la vénalité, où, des plus grandes affaires aux plus petites, depuis le souverain jusqu'au moindre fonctionnaire, le *bakchis* triomphait de tous les obstacles, ils ne pouvaient s'empêcher d'admirer le désintéressement de ces *derwiches* chrétiens qui ne vivaient que d'aumônes, et l'insouciance révélée par une pareille existence n'était pas faite pour déplaire à leur fatalisme (2). Les capucins trouvèrent une animosité plus tenace chez les Grecs et les Arméniens schismatiques, chez les Juifs, quelquefois chez les renégats, dont plus souvent, au contraire, ils éprouvèrent la bienveillance.

Quant à la protection dont la France pouvait les couvrir, elle était efficace. Il faut rappeler pourtant que le prestige de notre pays à Constantinople n'était plus intact, que sa situation privilégiée était ardemment contestée et qu'elle était entamée. Si elle avait remporté des succès, l'influence française avait subi aussi des échecs. Parmi les premiers il faut compter la réintégration des franciscains dans la garde exclusive des Lieux-Saints, que les Arméniens avaient réussi à partager avec eux. Cezy avait reçu l'ordre de faire cesser cette usurpation et, en 1621, il y était arrivé (3). Mais, à côté de cela, la France avait subi dans la personne de ses représentants plus d'un affront et dans ses privilèges plus d'une atteinte. Le prédécesseur de Cezy, Achille

(1) L'ambassadeur vénitien, Contarini qui rencontra à Roanne, en retournant dans sa patrie, le Père Pacifique avec son compagnon, se rendant à Constantinople, croit pouvoir conclure de sa conversation avec le premier que « dissente molto da gesuiti, se non m'inganno, è francese e dice che sarà buon servitore di V. S. » Contarini au doge, 4 janvier 1626 (n. s.). *Filze*.

(2) Rapport du Père Joseph à la Propagande, 16 janvier 1623. Arch. de la Prop.

(3) Arch. des aff. étrang. Constantinople, III, f° 82.

de Harlay, baron de Sancy, s'était soumis, dans sa première audience, à un cérémonial humiliant. Rendu responsable par le grand visir de l'évasion d'un seigneur polonais enfermé aux Sept-Tours, il avait été lui-même jeté dans cette prison et, grâce à une de ces révolutions de palais si fréquentes à Stamboul, notre pays s'était trouvé, au moment où il avait demandé une réparation, en présence d'un nouveau gouvernement dont il n'avait pu obtenir que des excuses (1). Pendant son ambassade, nos intérêts n'avaient pas moins souffert que notre dignité, car il avait laissé les Hollandais s'affranchir de l'obligation de naviguer sous notre pavillon et faire ainsi une nouvelle brèche à notre monopole qui avait déjà subi, en faveur des Anglais, une dérogation (2).

Cezy lui-même, malgré son zèle, hautement reconnu par le Saint-Siège (3), n'avait pu réussir encore à faire déposséder du siège patriarcal de Constantinople Cyrille Lucar, qui s'était laissé gagner par les doctrines calvinistes et se préparait à les répandre dans toute l'Église d'Orient (4). Ce danger préoccupait au plus haut degré le Saint-Siège et le gouvernement français. Celui-ci, sous l'administration de Puysieux comme sous celle de Richelieu, envoya à son représentant à Constantinople des ordres pressants et répétés pour qu'il obtint la déposition de Cyrille et, comme il y avait surtout dans cette affaire une question d'argent, il se déclarait prêt à faire pour cela des sacrifices pécuniaires et demandait à la curie de s'y associer. Cezy n'avait pas besoin d'être stimulé et pourtant, s'il parvint à faire déposer Cyrille et à le faire reléguer à Rhodes, ce ne fut pas pour longtemps. Soutenu par les ministres de Hollande, d'Angleterre et de Venise, qui avaient pu enchérir sur les offres de notre ambas-

1) Théoph. Lavallée, *Revue indépendante*, XI<sup>e</sup> année, 1843.

2) *Ibid.*

3) Bref d'Urbain VIII, 6 juillet 1621. Cinq-Cents Colbert 483 fol. 128.

4) « J'envoie à Rome... une instruction chrétienne que le patriarche Cyrille fut imprimée à Wittemberg... c'est un livre capable d'infecter d'hérésie toute cette pauvre Église d'Orient... » Cezy au roi. Paris, 21 janv. 1624. Cinq-Cents Colbert, 483. f. 43 v<sup>o</sup>.

sadeur, Cyrille fut rétabli et conserva jusqu'en 1638 son siège patriarcal (1).

En même temps que l'influence de la France, la population catholique avait beaucoup diminué à Constantinople (2).

A peine installés, les quatre missionnaires capucins commencèrent à prêcher en italien à Saint-Georges, en attendant le jour prochain où l'un d'eux, qui étudiait avec ardeur le grec vulgaire, pourrait prêcher dans cette langue. Ils firent aussi des prédications dans l'église des jésuites, qui, à leur tour, venaient se faire entendre à Saint-Georges, heureux de témoigner ainsi, les uns et les autres, de leur parfaite harmonie. Cezy se promettait de construire pour les premiers, avec les libéralités du roi, un couvent qui, pour la commodité de toutes choses, serait sans égal (3). Ils ouvrirent aussi une école qui fut fréquentée par des enfants de diverses religions. Le dimanche ils faisaient le catéchisme. Ils établirent la confrérie du tiers-ordre. Ils trouvèrent particulièrement chez les Arméniens, qui étaient au nombre de quarante mille, une grande bienveillance et un vif désir de s'instruire (4). Plusieurs, versés dans les langues orientales, souhaitaient beaucoup entrer dans l'ordre (5). Tandis que les Grecs unis leur manifestaient la plus vive sympathie, les Grecs schismatiques, poussés par la curiosité, l'ouverture d'esprit et l'amour des controverses qui distinguent leur race, venaient souvent les voir, se plaisaient à discuter avec eux, en se référant, séance tenante, aux textes des Pères grecs qui pouvaient

(1) Corsini au cardinal-neveu. Moret, 23 juin 1623. Bibl. Corsini, 992, f° 467 v° ; 7 juillet 1623, f° 429 v°. Le nonce au card. secrétaire d'État. Paris, 19 janvier, 22 février, Compiègne, 23 mai 1624. Bibl. Barberini, LXIX, 1. Corsini au card. Ludovisi. Paris, 1<sup>er</sup> février 1624. Bibl. Corsini, 989, f° 153. Spada au card. secrét. d'État, 27 sept. 1624. Paris, 1624 (sans quantième). Bibl. Barberini, LXIX, 1. Belin, *Op. laud.*, n° du 1<sup>er</sup> sept. 1871, p. 950. Cezy au roi, 4 août 1624. Arch. des aff. étrang., Constantinople, III, f° 88. Extrait de lettres du roi à Cezy des 10 mai, 9 juin et 11 juillet 1624 ; 30 janvier 1625. *Ibid.*, f°s 92, 116.

(2) Belin. *Ubi supra*. Avrigny, *Mém. chron. et dogmat.* 1730, t. I, année 1616.

(3) Relation précitée du 16 janv. 1626.

(4) Lepré-Balain, *Biographie*. Le Père Joseph à Ingoli, 2 juin 1628. Arch. de la Prop.

(5) Même lettre.

éclairer la discussion. Ces conférences courtoises amenaient des conversions qui, par crainte du patriarche Cyrille, restaient secrètes (1).

Le nombre insuffisant des missionnaires contrariait cet heureux début. D'une façon générale, un hospice ne pouvait, à moins de huit religieux, suffire aux besoins auxquels il avait à satisfaire. Le Père Joseph et l'ambassadeur Marquemont demandaient donc à Rome l'autorisation d'augmenter le nombre des religieux. Au lieu de quinze, en effet, chiffre fixé au début par la Propagande, les missions d'Orient n'en comptaient que neuf, dont quatre à Constantinople. Ces derniers, d'ailleurs, étaient tombés malades, et, comme la peste sévissait d'une façon presque constante dans la ville, il était à craindre que la semence évangélique, qui promettait une moisson abondante, ne fût étouffée. Cézy réclamait trois ou quatre missionnaires de plus, et il était trop prudent pour le faire, s'il y avait eu danger, en les multipliant, à provoquer les ombrages des Turcs.

Le 21 février 1627, la Propagande, faisant droit à ces demandes, autorisa l'envoi de huit nouveaux missionnaires (2).

Peu de temps après, le 21 avril, deux de ceux qui composaient la mission de Constantinople, s'en détachèrent pour aller à Scio et fonder les missions de l'Archipel; c'étaient les Pères Léonard de la Tour et Raphaël de Villeneuve-le-Roi (3). Cézy, encouragé par le succès des capucins à Constantinople, les y envoya (4). Ce ne fut pas, toutefois, sans s'être assuré de l'accueil qu'ils y recevraient (5). Soumise à la domination turque, commandée par un château où résidait le gouverneur ottoman,

(1) Lepré-Balain, *Biogr.* Le P. Joseph à Ingoli, 2 juin 1628. Arch. de la Pr.

(2) Bibl. nat. Nouvelles acq. 4134 et Rocco, III, p. 67.

(3) Rocco, III, 68. Nouvelles acq. 4134.

(4) « ... voyant combien les Peres capucins sont bien vus ici de toutes les nations... et que même les Turcs les ont en grande estime, je me suis résolu d'en envoyer deux à Scio. » Cézy au roi, 30 avril 1627. Arch. des aff. étrang. Constantinople, III, f° 406.

(5) Le député de la communauté de Scio à Cézy, 27 avril 1627. *Ibid.*, f° 404. Une instruction « pour l'affaire de Scio » (Arch. de la mission de Scio) va jusqu'à dire « qu'ils y furent appelés par les principaux de la ville ».



L'île n'en jouissait pas moins de cette large autonomie, que la Porte laisse souvent à ses sujets, sans s'interdire les abus de pouvoir les plus capricieux. Foncièrement grecque mais mêlée, par suite de sa longue inféodation à la famille génoise des Giustiniani, d'éléments italiens, la population était exclusivement chrétienne, mais on n'y comptait que quatre mille catholiques, qui appartenaient à la classe élevée, étaient groupés dans la capitale et obéissaient à l'autorité d'un évêque, tandis que la majorité, s'élevant à 30 000 habitants, répandus dans l'île entière, était schismatique et avait pour chef spirituel un archevêque (1). L'œuvre, à laquelle allaient se vouer les capucins, avait déjà été commencée par des jésuites, des dominicains et des observantins (2). L'évêque latin leur assigna l'église de Saint-Roch, à un mille environ de la capitale. A la requête de Cezy, cette affectation fut approuvée par le pape et la Propagande, qui recommanda les nouveaux arrivants à la bienveillance de l'évêque et de la population (3). Leurs offices furent très suivis, les confessions et les communions nombreuses. Ils prêchaient en italien, quelques-uns se hasardaient à le faire en grec. Leur sécurité, comme cela a toujours lieu dans les pays soumis à la domination musulmane, était à la merci de l'incident le plus vulgaire. Il leur arriva, par exemple, de donner du pain, pendant plusieurs jours, à un esclave fugitif. Les Turcs les firent appeler devant le magistrat. Toute la population catholique en larmes se répandit dans les rues, les suivit, en les encourageant, jusqu'au tribunal, assiégea les autorités de ses supplications et de ses offres d'argent. Ils convinquirent le magistrat qu'ils n'avaient fait que remplir un devoir de charité et furent ramenés avec éloges dans leur couvent. Cette affaire leur attira la visite et les

(1) *Relatio missionum FF. Cap. prov. Græciæ ad S. congreg. de Prop. fide*, par le P. Thomas de Paris cité par Rocco, III, 68.

(2) Rocco, *Ibid.* Dép. de Cezy, Pera, 18 février 1629. Cinq-Cents Colbert. 457.

(3) Actes de la Prop. 31 juillet 1627; 17 mars 1628 dans Rocco, III, 37 et u. l. Le député de la communauté à Cezy, 27 avril 1627, Arch. des aff. étrang. Constantinople, III, n° 404. Le Père Joseph à Cezy, Paris 14 sept. 1627. Arch. des miss. scient. et lit. 2<sup>e</sup> série, t. III, 28.

aumônes de beaucoup de Turcs de marque, parmi lesquels se trouvait le maître de l'esclave. Le gouverneur défendit qu'on leur fit subir aucune vexation. Ils n'avaient qu'à se louer aussi de l'intérêt que leur témoignait l'évêque grec (1).

Le 1<sup>er</sup> décembre 1628, le Père Joseph et son collègue dans la préfecture, le Père Léonard de Paris adressèrent aux missionnaires de Scio des instructions rédigées pour le Père Archange des Fossés, supérieur de la mission de Constantinople, dont celle de l'Archipel n'était qu'un démembrement. Elles recommandaient l'étude assidue des langues parlées par les populations qui devaient être évangélisées et la création d'une congrégation de séculiers, suivant en partie la règle du tiers-ordre, à l'exemple de celles qui s'étaient établies à Beauvais et ailleurs, sous les auspices des capucins. Les préfets écrivaient à Rome pour faire étendre à la Grèce l'approbation que ces congrégations avaient obtenue du général. Peu d'institutions pouvaient être aussi efficaces pour la propagation de la foi et la réforme des mœurs dans la société laïque. Ces instructions pressaient aussi les missionnaires de se consacrer avec ardeur à l'instruction de la jeunesse, s'en remettant, pour les matières de l'enseignement, à ce que leur indiquerait la connaissance des lieux. Elles les mettaient en garde contre le découragement : « Ne gâtons pas, disaient-elles, par l'impatience habituelle à notre race, les qualités qui la distinguent et qui, chez ceux qu'a formés la discipline de Saint-François, ne doivent plus être voilées par les défauts que rappelle le nom de Français. Ce n'est pas, croyez-le, pour lui retirer son assistance et laisser la lumière sous le boisseau que Dieu a mis la main à cette œuvre (2). »

L'église de San Rocco était devenue insuffisante pour le nombre des missionnaires, qui s'était accru, et elle ne pouvait être agrandie, parce qu'elle confinait à la citadelle turque. Ils y étouf-

(1) Le Père Joseph à Ingoli, 2 juin 1628 et Actes de la Prop., 22 février 1628, dans Rocco, III, 69, n. 2. « L'archevêque de Scio les chérissait aussi par dessus tous les autres religieux... » Lepré-Balain, *Biographie*, p. 329.

(2) Rocco, III, 69.

faient et y tombaient malades. Elle était de plus éloignée de la ville, ce qui leur rendait difficile l'exercice de leur ministère au dehors et les exposait aux vexations des Turcs. Frappée de ces inconvénients, la communauté des catholiques de l'île leur offrit la desserte d'une autre église, construite à ses frais, bien située dans la ville et qui était le siège d'une confrérie de flagellants fondée par les Giustiniani. Cette offre souleva l'opposition de l'évêque grec et du représentant de ces anciens dynastes. L'intervention d'Urbain VIII eut raison de cette dernière, qui n'était fondée que sur le droit de patronage de certains membres de cette famille sur l'église et le terrain où devait s'élever l'hospice, et les capucins s'installèrent dans cette église, consacrée à saint Georges et vulgairement connue, à cause de la confrérie qui s'y réunissait, sous le nom de la *Casaccia* (1).

Ils n'abandonnèrent pas pour cela l'église de Saint-Roch. Ils continuèrent à y célébrer les offices les jours de fête, particulièrement pour les esclaves qui servaient sur les galères turques. Ils se rendaient à la *Casaccia* le dimanche pour y présider à divers exercices de dévotion, le vendredi au crépuscule pour prêcher sur la Passion, chanter les litanies de la Vierge et assister aux flagellations des membres de la confrérie. Leurs prédications, qui étaient faites en grec, n'avaient pas lieu seulement dans ces deux églises mais aussi dans la cathédrale. Leur école était fréquentée par plus de soixante enfants. Le dimanche ils enseignaient le catéchisme, le samedi ils avaient avec les schismatiques des conférences théologiques. Leur zèle et leur austérité plaidaient tellement pour leurs doctrines que beaucoup de grecs abjurèrent le schisme et devinrent leurs pénitents. Plus d'un *papa*, au lit de mort, réclama leur assistance (2). En un mot leur ministère spirituel s'exerçait sans obstacle et avec grand

(1) Le Père Joseph à Ingoli, 12 juin 1627. Arch. de la Prop. Le Père Joseph à la Propagande, 14 juin 1629, dans Rocco, III. Bref du pape à Giustiniani et réponse de celui-ci, 16 juillet 1633 et 20 janv. 1634. *Ibid.* p. 71. « Aspettiamo i brevi per il quiete possesso della Casaccia di Scio. » Le P. Joseph à Ingoli, Paris, 15 mai 1634. Arch. de la Prop.

(2) Relation du P. Thomas de Paris dans Rocco, III, 72.

fruit. « Quant à Scio, écrivait Cezy au Père Joseph en 1637, tout y va de mieux en mieux et je tiens nos frères avec autant de repos et de sûreté que dans les marais du Temple (1)... » En 1634 la mission se composait de cinq religieux : le Père Léonard de La Tour, qui en était supérieur, les Pères Marc d'Amiens, Martin de Compiègne, Léonard de Paris, Étienne d'Eloy (2).

Les sympathies recueillies par les capucins, le profit qui en résulta pour la religion et la France furent peut-être encore plus grands à Naxos qu'à Scio. « La fleur de lis et le nom du roi, écrivait Cezy, sont en même honneur à Naxos que dans la propre France (3) ». Attribuée aux Sanuto dans le partage qui suivit la fondation de l'empire latin de Constantinople, Naxos devint le siège d'un archevêché qui avait pour suffragants les évêchés de Scio, de Tinè, d'Andros, de Santorin et de Milet. Les Turcs l'occupèrent, grâce à la complicité des Grecs, mais là, comme ailleurs, ils ne firent que camper, et, par l'esprit et les mœurs, la population resta grecque. Au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle, l'archevêque s'appelait Nicéphore Comnène. Après avoir connu dans les fers des Turcs les amertumes de la captivité, il alla en Italie, en Espagne, en France solliciter des secours pour son église. Présenté au roi par le Père Joseph en 1626, il lui attesta la popularité persistante de la France, dont le roi prenait place dans les prières publiques immédiatement après le pape. L'ambassadeur de France était, en effet, le protecteur de la population des Cyclades contre les exactions des fonctionnaires ottomans (4). L'archevêque demanda des capucins.

(1) 29 août 1637. Bibl. nat. franç. 16155, fo 96.

(2) Instruction donnée au P. Basile de Reims par les Pères Joseph et Léonard. Nouvelles acq. 4134, fo 100-115 v<sup>o</sup>. Sur la mission de Scio, voy. le début de l'exposé des faits dans la *Requête et mémoires des capucins de la province de Paris, missionnaires en Grèce contre les jésuites missionnaires au même pays*. Impr. in fol. sans lieu ni date (xviii<sup>e</sup> siècle).

(3) Cezy à Herbault, 30 mai 1627. Arch. des aff. étrang., Constantinople, III, fo 424.

(4) « ... les députés des Cyclades et de toute l'Archipelague, hormis Scio, n'ayant accoutumé de payer de tribut que 27 mille piastres, m'ont supplié de remontrer à cette Porte que ceux qui vont lever led. tribut, en ont tiré ces

Le Père Joseph lui envoya les Pères Marc d'Amiens et Léonard de La Tour (avril 1628). Mais l'archevêque avait été transféré à Crotone et ces religieux n'obtinrent qu'une petite église et un hospice dans le château. Ils n'en fondèrent pas moins, avec les Pères Léon de Pontoise et Raphaël de Neuville, une mission durable et féconde. En 1632 ils quittèrent cette église pour une autre, qu'ils durent à la libéralité de Marie Sommariva, veuve d'un certain Coronelli et qu'ils réparèrent et agrandirent. Ici comme à Scio ils purent donner libre carrière à leur zèle et la population schismatique les en récompensalargement. Ils l'étendirent à l'île voisine de Tinè, qui était soumise aux Vénitiens et qui renfermait vingt mille chrétiens dépourvus de tout secours spirituel (1).

Il règne sur l'époque à laquelle les capucins s'établirent à Syra une certaine obscurité. Le Père Rocco la fixe à 1629 (2) mais une lettre du Père Joseph à Ingoli, du 2 juin 1628, parle déjà de la chaleureuse bienveillance de l'évêque de l'île pour la religion et les capucins (3). D'un autre côté, Lepré-Balain rapporte à cette année la demande adressée par l'évêque au Père Joseph pour avoir des capucins (4). Bien qu'elle fût le centre du commerce grec, l'île était appauvrie et dépeuplée quand son évêque, Domenico Marengo eut recours à ces religieux. Il en ramena deux de Constantinople, les Pères Chambin de Laon et Léonard de Paris. L'évêque, mal secondé par un clergé grossier et igno-

dernières années, plus de 80 000 ... » Arch. des aff. étrang. Constantinople, III, fo 428.

(1) Rocco, III, 75-77. « Enfin ils s'établirent à Naxie en septembre, où ils furent reçus de l'évêque du lieu et du peuple avec un applaudissement extrême, la liberté de la religion y était comme en France, mais le peuple y est très mal instruit, peu de prêtres et fort ignorants. » Lepré-Balain, *Biographie*, fo 329.

(2) III, p. 94.

(3) ... tum etiam d. episcopus insulæ Scyros religionem catholicam et nostros Patres studiosissime fovet mereturque, nostro judicio, a sacra congregatione plurimum diligi et ad prosequendum animari. » Arch. de la Prop. « A Scira, qui est une des plus utiles missions qui soit au monde et où nos frères y font très grand fruit, je tiens que l'évêque, quoiqu'un peu bizarre et intéressé, s'accommodera facilement. » Cezy au P. Joseph, 29 août 1637. Bibl. nat. franç. 16155, fol. 96.

(4) *Biographie*, fol. 329. Inter ceteras insulas præfatas, cum duo ex missionariis

rant, leur abandonna, pour ainsi dire, la tâche de relever le niveau moral et intellectuel de ses diocésains (1). Comment ces deux missionnaires, attachés d'abord à la desserte de l'église de l'Annonciation, puis à celle de l'église Saint-Jean (2) purent-ils suffire aux besoins spirituels d'une population où les catholiques, qui en formaient la majorité, comptaient sept mille âmes (3), tenir une école florissante (4), obtenir des fruits qui sont constatés et par notre ambassadeur Cezy et par le Père Thomas de Paris (5), c'est ce qui ne peut guère s'expliquer que par l'adjonction de nouveaux missionnaires ou par le concours du clergé local, devenu, grâce aux capucins, plus digne de son ministère.

En 1637, l'évêque d'Andros, Domenico de la Grammatica appela des capucins pour en faire ses auxiliaires dans ses fon-

nostris transirent per insulam Syram, quæ vulgo dicitur Syros, episcopus, cum suo populo, ab illis instanter petit ut apud se remanerent. Cui quum nuper e Gallia in Græciam appulsi, lingue adhuc usum non haberent, plurimum dolentes se non posse illorum pio desiderio satisfacere, cum in Constantinopolim irent, secutus est illos episcopus Syrensis nec destitit donec a superiori illius loci obtinuit ut duos ex nostris missionariis secum reduceret in Syram, quorum nomina sunt P. Cherubim Laudunensis et Leonardus Parisiensis... quos plebs illa, catholicum ritum colens, ultra quatuor millia humanissime excepit..., quo exemplo permoti Græci schismatici plurimum ad communionem cum Ecclesia suscipiendam commoventur. Brevis narratio rerum quæ gestæ sunt in diversis locis pro majori incremento missionis sub præfectura P.P. Leonardi et Joseph Par. ord. cap. 1633. Bibl. nat. Nouvelles acq. 4134, f° 94 v°. Actes de la Prop., 14 février 1633 dans Rocco III, 94, n. 4.

(1) ... episcopus insulae Syros ad se vocavit duos missionarios qui amplissimum messem colligant, illie enim omnes fere incolæ aut sunt latini ritus aut illum suscipere parati sunt et, quum præbiteri græci sint plurimum rudes et indocti, episcopus libenter adhibet missionarios ad instruendum plebem in pietatis exercitiis et usus sacramentorum, ita ut... in hac insula spes est magni proventus. Relation de l'état de la mission adressée à la Propagande par les Pères Joseph et Léonard en mai 1634. Bibl. nat. *Ubi supra*.

(2) Déclaration de l'évêque de Syra en faveur des peres capucins pour son eglise de Saint-Jean, faite à Rome le 7 nov. 1637. Arch. de la mission de Syra.

(3) Lepré-Balsin, *Biographie*.

(4) Actes de la Prop., 29 août 1633. 14 mars 1640 dans Rocco, III, 96, n° 1. Voy. aussi, à cause du retour que fait ce document sur la situation antérieure, les accords entre les capucins de Syra et l'évêque de Syra vers 1725. Arch. de la mission de Syra.

(5) Rocco, III, 97.

tions pastorales (1). En 1639 il leur fit don de l'église de Saint-Bernardin et de Saint-Nicolas (2). Le zèle des Pères Léonard et Isidore de Paris, qui furent mis à sa disposition, s'appliqua surtout à la conversion des schismatiques, qui étaient au nombre de dix mille environ et avaient un évêque à leur tête, car les catholiques ne formaient à Andros qu'une faible minorité (3).

Il faut remarquer que le ministère apostolique des capucins ne se renfermait pas dans l'île où ils s'étaient établis, qu'ils passaient, pour l'exercer, d'une île à l'autre (4).

A ces missions insulaires il faut rattacher celle de Smyrne, bien que cette ville se trouve sur le continent, parce que, comme Scio, Syra, Andros, elle faisait partie de la cathédrale des missions de Grèce érigée en 1634 (5). Si elle restait le principal marché des échanges entre l'Orient et l'Occident, la capitale de l'Ionic était bien déchue de l'éclat et du rôle religieux qu'elle devait à ses origines chrétiennes, à l'apostolat de saint Jean, au martyr de saint Polycarpe. Elle avait perdu son évêché. Les jésuites s'y étaient établis à la fin de 1623 (6) mais là, comme ailleurs, leur action avait été entravée par l'hostilité des Vénitiens.

Les capucins, quand ils arrivaient quelque part, n'avaient par l'habitude de faire construire, ils se contentaient d'approprier à leur usage des maisons dont ils se rendaient acquéreurs ou sou-

(1) Actes de la Prop., 24 avril 1638, dans Rocco, III, 101, n° 5. Cezy au P. Joseph 29 août 1637. Bibl. nat. franç. 16155, f° 96. Lepré-Balain s'est donc trompé en faisant remonter l'établissement des capucins à Andros au 16 juillet 1634.

(2) Arch. des missions d'Orient.

(3) *Brevis narratio, etc. Ubi supra.* Rocco, III, 101-102. « J'ai ces jours-ci... M. l'évêque d'Andros et à la communauté, où je suis assuré que nos frères... très bien, et je vous ai autrefois envoyé la lettre que ladite communauté... vit sur ce sujet. Je l'ai depuis peu assistée très utilement auprès du... mer... » Cezy au P. Joseph, 29 août 1637. *Ubi supra.*

(4) « Ultra quatuor residentibus quas illic habemus in Constantinopoli... Smyrna, in Chio... et in Naxia... inceptorum patres nostri visitare... pelagi atque illic verbum Dei annunciare et confessiones audire... itio... Ubi supra.

(5) Declaratio a R. P. prefectis missionum ord. cap. in partibus... meliori earum regimine edita die 21 sept. 1634. Arch. de la Prop.

(6) *État des missions de Grèce...* par le P. Fleuriau S. J. 1636.

plement locataires. C'est dans ces conditions que les Pères Pacifique de Potel et Mathieu de Reims furent chargés par leurs supérieurs de chercher un hospice à Smyrne. Mais ils se laissèrent séduire par la perspective d'avoir une église et un couvent tout neufs, que le vice-consul français, Marseillais d'origine, Jean Dupuy, leur offrait de faire édifier. Quand ils annoncèrent cette nouvelle aux préfets, les intentions de Dupuy étaient déjà en partie réalisées, le terrain était acheté, la construction commencée. Ils furent blâmés et rappelés et le Père Joseph écrivit au Père Archange du Fossé, custode de Grèce et au Père Évangéliste de Reims, supérieur des capucins de Smyrne, de rembourser au vice-consul ses dépenses et d'achever la construction le plus économiquement possible en s'assurant que les capucins pouvaient, d'après les lois du pays, conserver cet établissement. La loi musulmane, en effet, ne permettait l'exercice de la religion chrétienne que dans les chapelles consulaires et les églises qui existaient depuis longtemps (1). Or, le bâtiment commencé par Dupuy n'étant pas la résidence consulaire, n'offrait aux capucins qu'un asile précaire. Il ne restait donc au vice-consul, pour assurer l'effet de ses bonnes intentions, qu'à consentir que la maison qu'il faisait construire devint la résidence du consul et que la chapelle en fût desservie par les capucins, le roi prenant des lors à sa charge les frais de construction. Le vice-consul se prêta à cet expédient et le Père Joseph obtint du roi qu'il se rendit acquéreur (2) du bâtiment, qui deviendrait la résidence obligatoire des consuls, la chapelle du consulat et de la nation et l'hospice des capucins, si l'on n'aimait mieux loger ceux-ci, aux frais du consul, dans une maison aussi rapprochée que possible. La prudence avec laquelle le Père Joseph avait, dans cette circonstance, sauvegardé l'intérêt de son ordre, souleva, parmi les amis de Dupuy, des récriminations et des ca-

(1) Retulit D. assessor litteras arch. Smyrn, de periculo demolitionis ecclesiarum cappuccinorum Smyrnæ ob Turcarum leges. Actes de la Prop., 25 nov. 1631, dans Rocco, III, 85 n. 4.

(2) Brevet du roi du 13 juillet 1637. *Ibid.*, p. 87.



omnies (1). Il n'en conserva pas moins au vice-consul toute sa bienveillance; il le fit maintenir dans sa charge pour liquider les affaires publiques et particulières où il s'était engagé (2) et l'offrit à obtenir pour son fils la survivance du consul, le sieur de La Mure (3).

C'est en 1628 que les Révérends Pères Pacifique, Potel et Mathias de Reims arrivèrent à Smyrne et ce fut le jour de la Nativité de la Vierge de l'année 1630 que s'ouvrit leur chapelle, dédiée à saint Polycarpe. Les registres de cette église présentent cet événement comme le signal d'une renaissance religieuse (4). Elle fut érigée en paroisse par la Propagande, qui exempta les capucins de la visite des vicaires de l'archevêque (5). La prédication s'y faisait en français, en italien et en grec. Les missionnaires faisaient aussi entendre la parole de Dieu dans les églises grecques et sur les vaisseaux français (6).

Le Père Joseph se préoccupa de la situation où la qualité de chapelains de la nation française, accordée à son ordre par le roi et la Propagande, pouvait mettre les jésuites. L'ancienne pos-

(1) Papier concernant le bâtiment de notre couvent de Smyrne. Arch. de la mission de Smyrne.

(2) Pour l'affaire du sieur de La Mure. Il plaira à M. Bouthillier écrire, de la part du roi, à M. le comte de Cezy que S. M., ayant eu devant commandé... au comte de Marcheville de tenir la main à ce que Jean Du Puy, ayant été commis par François Bourgoïn, s<sup>r</sup> de la Mure, consul de Smyrne, en l'administration de sa charge, fut maintenu en lad. administration et n'en put être oté par led. Fr. B. qu'avec un expres commandement de S. M., maintenant elle aurait jugé raisonnable d'ordonner, comme Elle fait par la presente, que led. Jean du Puy exerce encore cette charge jusqu'à la Pentecôte, pour mettre ordre aux affaires, tant publiques que particulieres, auxquelles il a pu s'engager durant lad. administration, mais Sad. M... ordonne... qu'après led. terme... led. Fr. B. puisse jouir librement de son consulat, voulant aussi qu'il maintienne les capucins en la fonction de chapelains de la chapelle consulaire de la nation française en Smyrne et qu'après le retour de M. de Cezy en France, celui qui exercera lad. charge de son ambassadeur à Constantinople fasse exercer ce qui est contenu en cette lettre. Arch. des aff. étrang. Constantinople, IV.

(3) Instructions des Pères Joseph et Léonard au P. Basile, visiteur des missions. 1634. Nouvelles acq. 4134.

(4) Rocco, III, 84 et n° 4.

(5) Actes de la Prop. 23 déc. 1630, dans Rocco, III, 85, n° 1.

(6) Relation du P. Thomas de Paris, dans Rocco, III, 85, n. 3, *Préface de l'établissement des capucins français à Smyrne, 1620.*

session de ces religieux suffirait-elle à les protéger contre le parti que leurs adversaires tireraient peut-être contre eux de cet apparent désaveu? Il exprimait à Cezy son inquiétude à ce sujet : « Aussi, lui écrivait-il, aurai-je grand regret d'incommoder les Pères jésuites, que je fais profession de servir en tous lieux, et de cela je vous supplie très humblement de les assurer que, s'il se trouve quelque expédient raisonnable, je l'embrasserai toujours volontiers. Il me semble qu'il serait à propos qu'ils allassent loger chez M. le vice-consul, s'il change de logis, et même quand ils seraient ailleurs pour la commodité. Ce serait toujours du bonheur qu'ils fissent leurs dévotions dans notre église, ce qui serait un bon exemple de confraternité, car, quant à demeurer dans un même logis, vous savez que, pour la diversité des instituts, des habitudes et des conversations, que les séculiers veulent avoir libres, selon leurs différents mouvements, nous ne pourrions pas convenir sans grande difficulté (1). » Une ordonnance royale, en réservant les droits des capucins, consacra ces sentiments d'union et de charité, aussi naturels que rares. Les jésuites de Smyrne furent autorisés à célébrer la messe dans la chapelle consulaire, à y avoir un confessionnal, à y réunir leurs pénitents dans des exercices de dévotion, sans pouvoir ni gêner le ministère des desservants attitrés ni élever des prétentions sur l'église. Le consul et le vice-consul devaient leur assigner une résidence (2).

Cependant les capucins, avides de profiter de toutes les circonstances favorables à la diffusion de la semence évangélique, se répandaient en Asie Mineure et pénétraient en Afrique. En 1623, la Sacrée Congrégation, encouragée par le rapport du Père Pacifique de Provins sur les dispositions des populations, décida l'envoi de six capucins à Alep, de quatre à Alexandrie, de quatre en Arménie ainsi que la fondation d'une mission en

(1) Le Père Joseph à Cezy. Ratisbonne, 9 sept. 1630. Arch. des missions scient. et litt., série II, t. III, p. 33.

(2) *Ibid.* Le vicaire général des capucins au supérieur de la mission de Smyrne. Rome, 22 août 1632, dans Rocco, III, 87. Instructions précitées dans Nouv. acq. franç. 4134.

Ethiopie (1). Les missionnaires eurent particulièrement à se louer de l'émir des Druses, Facardin (Fakhr-el-Din). C'était un de ces princes orientaux fortement frottés de civilisation occidentale, comme notre temps en a connus dans Méhémet-Ali et Abd-el-Kader. Le Père Gilles de Loches se flattait d'avoir préparé la conversion des officiers de sa cour (2). Vainqueur des pachas de Tripoli et de Damas et prétendant combattre pour le Grand Seigneur, il s'était créé en Syrie une principauté indépendante (3). A Beyrouth une conversion éclatante, celle du gouverneur de Terre-Sainte, attira sur les missionnaires le ressentiment des autorités ottomanes. Sur l'ordre du Divan, ils furent enchaînés et transportés à Constantinople. Sommés de choisir entre l'apostasie ou la mort, ils répondirent comme on pouvait s'y attendre et furent jetés dans une prison infecte et étroite, où on les laissa sans nourriture et d'où on les tirait pour leur donner la bastonnade. Trois moururent de ces mauvais traitements, les deux autres furent rachetés par le roi. Mais ils eurent des successeurs à Beyrouth et leur œuvre ne fut même pas interrompue (4).

De Beyrouth, de Sidon, où ils s'étaient établis en 1626 (5), les missionnaires gagnèrent Alep. Quelques israélites les dénoncèrent à Khalil pacha, qu'un soulèvement populaire venait de proclamer visir (6). Celui-ci se rendit chez le marchand français qui leur donnait l'hospitalité. Il y trouva deux mauvais lits, quelques livres, un peu de riz et sortit en s'écriant : « Ce sont des saints, je protégerai ces derviches ! » Le 15 avril 1627, en effet, il leur délivrait un firman de sauvegarde (7). Les capucins obtenaient en même temps la faveur de toutes les nationalités, Druses, Arméniens, Grecs, et leurs exercices n'attiraient pas

(1) Actes de la Propagande. 10 janv. 1623, dans Rocco, III, 191 note 2.

(2) Actes de la Prop. 22 mai 1627. *Ibid.* note 7.

(3) *Ibid.*, p. 191.

(4) Rocco, III, p. 193-194. Peiresc au P. Gilles de Loches. 20 nov. 1633. dans la *Corresp. de Peiresc avec les capucins*, p. p. le P. Apollinaire de Valence. Lettre x.

(5) Louis XIII à Béthune, 13 mars 1625, Bibl. nat. franç. 3676, fol. 75. De Thou à Dupuy. Saïd, 27 oct. 1628. *Revue rétrosp.*, 2<sup>e</sup> série, t. IV, p. 395.

(6) Rocco, III, 194.

(7) Rocco, III, 195-196 et note 2.

moins les schismatiques que les catholiques (1). Les archevêques schismatiques eux-mêmes profitaient de leurs instructions et envoyaient secrètement leur adhésion à l'Église romaine (2). Le prosélytisme des missionnaires s'étendait même sur les musulmans, au risque de soulever de nouvelles tempêtes (3).

Les capucins songeaient aussi à fonder, dans le Liban, un collège ou séminaire (4). La congrégation attribua à cette fondation un revenu de 300 ducats. En 1628 il s'en ouvrit un à Beyrouth sous les auspices de l'émir Facardin (5).

La propagande orale ne pouvait suffire. La population elle-même réclamait des catéchismes, des traités élémentaires de doctrine chrétienne, rédigés dans les langues indigènes et pe-

(1) Le Père Joseph à Ingoli, 17 juillet [1628 ?]. Arch. de la Prop.

(2) *Quarum nationum archiepiscopi, qui in Aleppo versantur, a paucis abhinc mensibus, magnum profectum in fide fecerunt, opera nostrorum Patrum, quæ per aliquod tempus, silentium exiget ob prudentes causas brevi detegendas.* Le Père Joseph à Ingoli, 2 juillet 1628. Arch. de la Prop. Lettre du métropolitain d'Alep à Urbain VIII, 25 mai 1627, dans Rocco, III, 196, 197 n° 3.

(3) 13 juillet 1629. Arch. de la Prop. Rocco, III, 198 n. 1 et 2.

(4) Le Père Joseph à Ingoli, 13 août 1627. Arch. de la Prop.

(5) ... *ibique habemus quatuor patres, quorum duo in monte Libano incipiunt instituere juvenes in rudimentis linguæ latinæ...* Le Père Joseph à Ingoli, 1<sup>er</sup> juillet 1627. Arch. de la Prop. « *Dignetur etiam facere ut S. C. scribat ad R. patriarcham in monte Libano ut intelligat S. C. velle ut seminarii seu collegii in præfato monte Libano cura demandetur capucinis quantum ad juventutem erudiendam.* » Le même au même [1<sup>er</sup> oct. 1627]. *Ibid.* « *Ut redditus ter centum aureorum a S. C. destinatus ad juventutem erudiendam in Monte Libano ac locis vicinis detur administrandus personæ probæ et erga hoc pium opus bene affectæ, qualis videretur esse ipsemet patriarcha Maronitarum, cum speciali mandato Sacræ Congr., ut hæc pecunia impendatur in educatione juvenum a patribus nostris erudiendorum in Monte Libano et præsertim in Baruth et Tripoli aliisque vicinis oppidis. Memoriale pro S. C... 2 juin 1628.* » *Ibid.* « *Sed quia fecit mentionem R. D. V., scribens ad nos, de redditu trecentorum ducatorum annuo per S. C. impendendo pro juvenum educatione ac cultura in Monte Libano, ut postea fiant aptiores, cum Romam mittentur ex illis selectiores, etc.* Le Père Joseph à Ingoli, 17 juillet [1628 ?]. *Ibid.* « *Jam in Baruth seminarium instituimus cum consensu Emir Facardin omniumque Christianorum ac præsertim Maronitarum. Quod si alibi judicet S. C. possidendum esse seminarium Montis Libani, hoc faciemus. Interim provideat per quem administrare velit pensionem ab ipsa destinatum pro educatione juventutis.* » Le même au même, 2 juillet 1628. *Ibid.* « *Quantum ad collegium Berithy...* » 12 juin 1629. *Ibid.*, et Actes de la Prop. dans Rocco, III, p. 199 n. 2. Les capucins ont aujourd'hui un séminaire à Ghazir près de Beyrouth.

pas donner lieu à Cyrille et aux autres adversaires du catholicisme de prévenir le Grand Seigneur, dont l'extrême bienveillance pouvait donner le plus grand espoir, contre la demande d'autorisation qui lui serait adressée (1).

La Sacrée Congrégation approuva le projet du Père Joseph. Cela résulte sinon d'une résolution expresse (2), du moins du compte que le Père Joseph lui rend, dans sa correspondance, de ce qu'il fait pour l'exécuter. « Nihil prætermittam circa negotium caracterum » écrit-il à Ingoli le 17 juillet [1628 ?] (3) Ailleurs il se plaint du refus de l'Université de Paris de laisser reproduire ses caractères grecs, les plus beaux que l'on connaisse. C'est en vain qu'il avait fait intervenir le roi, l'Université refusait de partager, même dans l'intérêt supérieur de la religion, un lustre qui n'appartenait qu'à elle. Il ne renonçait pas pourtant à vaincre sa résistance, par l'adresse plutôt que par l'autorité. Il avait déjà formé dans son ordre, en vue d'un atelier de typographie grecque et orientale, des ouvriers habiles, devançant ainsi par son initiative privée la création de l'Imprimerie royale par l'Etat, celle de l'imprimerie de la Propagande par la papauté (4). Ses efforts furent-ils couronnés de succès ? Nous ne le croyons pas (5). Il n'est plus question dans sa correspondance de l'établissement typographique, pour lequel nous l'avons vu si zélé, et il ne nous est jamais passé sous les yeux de livres qui en soient sortis.

(1) *Memoriale fratrum cap. pro missionibus Orientis*. Arch. de la Prop.

(2) Nous n'en connaissons qu'une sur ce sujet, et elle ajourne l'affaire à une autre séance. Actes de la Prop., 24 sept. 1627, dans Rocco, III, 199, n. 3.

(3) Arch. de la Prop.

(4) « Difficile mihi fuit reperire apud quos essent characteres græci, quos occultant ne aliis communicentur... et, cum volui illorum exemplaria sumere, licet interposita Regis auctoritate, fortiter obstiterunt, conquerentes apud Regem... sibi auferri ornamentum illud speciale academice Paris., in qua viget præsertim typographia græca. Nos vero illam difficultatem paulatim, et adhibita potius industria quam vi aperta, superabimus neque in hoc ullam operam prætermittimus. Interim commendo nostros operarios et me precibus... » Le Père Joseph à Ingoli, Paris, 1<sup>er</sup> oct. 1627. Arch. de la Prop.

(5) Le P. Rocco exprime les mêmes doutes, III, p. 199. C'est ici l'occasion de signaler l'invention d'une sorte de clichage, faite, dans le même but de propagande, par un missionnaire dont nous avons déjà parlé, le P. Gilles de Loches. *Voy. la Corresp. de Peiresc avec les cap.*, p. p. le P. Apollinaire de Valence.

Si le silence qui se fait sur cette entreprise semble devoir être interprété comme la preuve de son abandon, il n'en faut signaler qu'avec plus de soin les services rendus par les missionnaires à la philologie orientale et aux sciences naturelles. Fabri de Peiresc, dans son ardeur à réunir les manuscrits, les observations, les raretés dont s'alimentait son universelle curiosité, n'eut pas de correspondants et d'auxiliaires plus dévoués (1). Les maîtres de leur collègue d'Alep publièrent une version arabe de la Bible (1633). Par leur connaissance des langues de l'Orient ils se désignaient à ce rôle d'instructeurs des enfants destinés à devenir des drogmans, qui devait leur être attribué en 1669 (2).

D'Alep le Père Pacifique de Provins se rendit à Chypre et y fonda une mission (3). A Tripoli les capucins devinrent les chapelains du vice-consulat et remplirent le ministère paroissial (4). La mission de Damas fut fondée en 1637, cette ville fut le centre de l'évangélisation des Druses et des Kurdes (5).

Jusqu'ici nous n'avons parlé que des succès des missions capucines. Il ne faut pas oublier les épines qui s'y mêlèrent. Comptons pour rien, si l'on veut, les fatigues et les privations, les longues marches, le transport à dos de mulet sans selle, sans bride et sans étriers, les nuits à la belle étoile ou dans les étables, le manque d'eau, une nourriture qui se réduisait le plus souvent à du pain, du riz ou du gâteau avarié. Mais il faut joindre à cela le risque d'être dépouillé par les Arabes, maltraité par les Turcs (6). La tolérance (7) de ceux-ci sans doute

(1) Voy. le même recueil.

(2) *Corresp. des consuls d'Alger*, p. p. Grammont, 1890, p. 9 n. 3.

(3) Rocco, III, 209-210.

(4) Sono piu di quarant' anni che furono i cap. stabiliti in Tripoli in qualità di parocchii. Actes de la Prop., 8 février 1667, dans Rocco, III, 211, n. 6.

(5) *Ibid.*, 216, 220-224.

(6) Besson, *La Syrie sainte*, 1660, p. 210.

(7) Elle allait même quelquefois jusqu'à la vénération : « ... les Turcs qui... leur portent autant de respect qu'à leurs religieux mahométans. Nous en avons vu qui sont venus baiser leurs habits en pleine rue, les plus zélés les plaignent et disent que c'est grand dommage que de si gens de bien et qui mènent une vie si austère soient si fort abusés ». *Le voyage d'Italie et du Levant fait en 1620 de M. de Fermanel*, etc. Rouen, 1670, in-12, p. 96.

était grande mais il ne fallait pas que les missionnaires fissent d'adeptes parmi les sectateurs de Mahomet. Grecs, Jacobites, Nestoriens, Juifs, Catholiques étaient pour ceux-ci l'objet d'un égal mépris et il fallait l'animosité de ces sectes entre elles, soutenue par l'appât de l'intérêt, pour les faire sortir de leur indifférence, mais ils n'assistaient pas de sang-froid à la conversion d'un musulman. Le fait était, d'ailleurs, très rare, et bien des amis des missionnaires étaient d'avis qu'ils auraient dû, par prudence, s'interdire de ce côté tout prosélytisme (1). Nous avons déjà donné un exemple des persécutions dont ils étaient alors victimes. Il n'était pas d'ailleurs besoin de ce prétexte pour qu'elles se produisissent. En 1633 tous les capucins de Saïda furent mis à la chaîne par l'ordre du capitain pacha (2). En 1634 les religieux et les marchands d'Alep et de Beyrouth eurent à subir les violences des Turcs (3). Les premiers ne trouvaient pas toujours chez les consuls la protection sur laquelle ils avaient le droit de compter. Le Père Joseph faisait écrire par Bouthillier à un sieur Tarquet (4), consul de Saïda, pour lui reprocher son indifférence au sujet des mauvais traitements subis par les religieux et les marchands de Beyrouth, pour lui dire que, si le roi ne sévissait pas tout de suite contre lui, c'était grâce surtout au Père Joseph qui avait rendu bon témoignage de sa conduite passée (5) et pour lui ordonner de protéger les capucins de cette ville et des environs (6). Quelquefois ce n'était pas

(1) Peïrese au président J.-A. de Thou, 27 avril 1635. *Corresp. de Peïrese avec les capucins*, lettre 53.

(2) Nouv. d'Alep, 8 nov. 1633. Bibl. de Carpentras. Fonds Inguibert, n° 484, f° 220<sup>v</sup>.

(3) Arch. des aff. étrang. Turquie, V.

(4) « Le consulat de Saïda fut démembré de celui d'Alep au temps de M. de Villeroy et baillé à Pierre Vignier et Tarquet, l'un en l'absence de l'autre, pour la somme de 32 000 livres, ledit consulat est fort bon, pour être sous l'émir Facardin qui protège le négocier. » *Memoire des consulats de la nation française en Turquie et autres pays étrangers*. Arch. des aff. étrang. Turquie, IV.

(5) Ce consul s'était, en effet, en 1626, adressé aux capucins pour remplir le ministère sacré dans la maison consulaire dont les cordeliers avaient été précédemment les chapelains, *Instruction pour M. de Béthune... à l'effet de faire mettre un terme à l'opposition des Pères de Terre-Sainte contre l'établissement de la mission des capucins à Saïda*. Bibl. nat. Franc. 3628 fol. 101.

(6) Avril 1634. *Ibid.* Constantinople, IV. C'est à cette occasion que le roi écrivit

## HOSTILITÉ DES OBSERVANTS.

seulement de la tiédeur des consuls, que les missionnaires avaient à se plaindre, c'était de leur hostilité. Avant que les consulats eurent été érigés en titre d'office, les consuls, tant les titulaires, ne voulant pas résider sur les lieux, déléguèrent leurs charges en laissant croire qu'ils les désigneraient par commission. Les intérêts de la colonie française et des colons étrangers qui vivaient sous la protection de la France, étaient alors confiés à des agents qui n'avaient recherché ces fonctions que dans des vues intéressées. Tel fut le cas de certain Pierre Ollivier, qui, ayant affirmé pour nos consuls le consulat d'Alep et s'étant élevé de la condition de domestique au consulat au rang de consul, exploita honteusement les passions françaises et manifesta contre les capucins, comme il avait précédemment contre les jésuites, la plus grande intimité. Il avait fait chasser les seconds d'Alep et il ne fut que par la grâce des premiers n'eussent le même sort. Il avait même obtenu de l'épargner, la protection du consul vénitien, puis celle de l'ambassadeur à Constantinople (1).

Parmi les adversaires qu'ils rencontrèrent au Levant, il n'y eut pas dont l'hostilité pût leur être plus pénible que celle des observants, qui appartenaient, comme eux, à la même famille. Les Pères franciscains de l'Observance, les Pères aussi cordeliers, Pères de Terre-Sainte, Zélatiens, depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, les gardiens des Lieux-Saints, les patriarches, dont la possession, bien que quatre fois sécularisée, n'en est loin d'être incontestée. Les Grecs et les Arméniens n'osaient jamais à la leur enlever ou à la partager. Ce qui était à la merci d'un firman que la vénalité de l'État ottoman, par un vizir était toujours prête à accepter. Le Père Martin de Arratia, commissaire général des Pères du Saint-Sépulchre, signalait au Pape

à Marcheville, sous l'inspiration du Père Joseph, pour les capucins chassés de Beyrouth et de Sidon, 7 janvier 1633.

(1) Ces faits nous sont révélés par le mandataire de la colonie française d'Alep dans la requête qu'il présenta au ministre des affaires étrangères, Constantinople, IV.



les instances et les offres pécuniaires que les moines grecs et arméniens faisaient à la Porte pour s'introduire dans les sanctuaires et en exclure peu à peu les religieux latins, et le gouvernement de l'Escurial demandait au roi Très-Christien de faire patronner par son ambassadeur à Constantinople la cause de ces religieux (1). En 1634, sous l'influence de l'ambassadeur de Hollande à Constantinople, les catholiques furent chassés de Lieux-Saints et remplacés par les schismatiques (2). Rétabli en 1635, un ordre du Divan au pacha de Jérusalem les déposséda de nouveau en 1637 (3). Le gardien de Jérusalem envoyait en France deux de ses religieux pour représenter au roi l'état misérable où ils étaient réduits et le supplier de leur faire rendre les clefs du Saint-Sépulcre. Le Père Joseph se montra fort ému et fort indigné de cette spoliation, promettait que le roi n'épargnerait, pour la faire cesser, ni démarches ni dépenses, déclarait que les ordres les plus pressants avaient été à cet effet donnés à Cozy et à son successeur et obtenait enfin, à grand-peine, la promesse d'une allocation de 10 000 écus, que Bullion se refusait à lui donner. Rien ne permet de croire qu'il se souvint, ce jour-là, de ses griefs contre les observantins et qu'il songeât, comme l'affirme l'ambassadeur vénitien, à profiter de leur expulsion pour les remplacer par des capucins (4).

(1) Antonio de Arostegui à Juan de Cirica. 28 nov. 1621. Simancas K 1432.

(2) Le card. secrétaire d'État au nonce de France, 21 nov. 1634. Arch. du Vatican. Nunz. di Francia, vol. 81.

(3) Un religieux anonyme au nonce de Pologne. Rome, 19 oct. 1637. Bibl. de Carpentras, *Lettere di Barberini*, pièce 231. Le secrétaire d'État du S. S. au nonce de France, 17 déc. 1637. Arch. du Vatican. Nunz. di Francia, vol. 84. *Gazette de France*, Venise, 6 juin 1638. Famin, *Hist. de la rivalité et du protectorat des Églises chrét. en Orient*, 219-220.

(4) Correr au doge, 13 juillet, 14 septembre, 9 novembre 1638. *Filza* 92 et 93. Pesaro accuse les jésuites, sans plus de vérité, de la même ambition. Paris, 22 mars 1624. *Filze*. Relat. vénitienne du 27 février 1627, citée par Hammer, trad. Hellert, IX, 114 n° 1. « Je depeche ces jours-ci un messenger au supérieur et religieux de Jerusalem pour leur ôter le soupçon d'être chassés des saints lieux par les jésuites ou par les capucins... » Cozy à La Ville aux Clercs, 15 mai 1625. Cinq Cents Colbert 483 f° 251. Les cordeliers attribuaient ce dessein au Père Joseph : « Venne hieri da me un Padre dell' ordine di S. Francesco, mandato a questa corte dal guardiano del Monte Scion in Gerusalem, per rappresentare i travagli che patisse

Il leur était défendu de déposséder les observants de leurs églises et chapelles et d'administrer sans leur autorisation, là où ceux-ci avaient des missions, les sacrements paroissiaux, c'est-à-dire le mariage, l'extrême-onction, le viatique et la communion pascale, et cela malgré le pouvoir général contenu dans leurs obédiences à l'égard des sacrements. Le Père gardien obtenait le droit de surveiller les missionnaires et de rendre compte à la Propagande de leur conduite et de leurs missions. Il lui était prescrit de faire apprendre l'arabe, le turc et l'arménien par ceux de ses religieux qui y avaient le plus de dispositions et de faire enseigner le latin aux jeunes gens.

Le 22 février 1627, la Propagande, interprétant la clause de son décret qui interdisait les missions là où se trouvaient des mineurs de l'Observance, déclara qu'elle avait entendu par là, outre Jérusalem, Bethléem et Nazareth, les localités de Syrie, de Palestine et d'Égypte où ils avaient de véritables couvents et non celles où ils n'avaient que des hospices ni celles où ils desservaient simplement des chapelles consulaires (1).

Le Père Joseph jugea utile d'établir, pour la Sacrée Congrégation, les faits qui limitaient encore la portée de cette interprétation restrictive. La congrégation semblait admettre qu'il y avait en Syrie, en Palestine et en Égypte d'autres localités que Jérusalem, Bethléem et Nazareth où les Pères de Terre-Sainte eussent des couvents constitués, c'est-à-dire comptant le nombre de religieux réglementaire, mais, en réalité, faisait-il observer, il n'en était rien et il n'était pas inutile de prévenir les fausses idées qu'on pourrait, à cet égard, donner à la Propagande. A Alep, il n'y avait que trois religieux cordeliers et un frère lai, résidant dans une dépendance de la chapelle des Vénitiens. Ceux-ci les avaient fait venir, quelques années auparavant, pour leur servir de chapelains, mais ils étaient propriétaires de la chapelle et ils pouvaient, quand ils voudraient, la faire desservir par d'autres ecclésiastiques. Outre ces trois Pères et ce frère,

(1) Actes de la Prop. 22 février 1627, dans Bossio, III, 212, no 1.

des ennemis de la foi, mais il était dur pour eux de se voir paralysés dans leur œuvre par des protecteurs qui, en voulant la secourir, se laissaient égarer par la perfidie de rivaux passionnés. Il n'avait pas tenu à ces rivaux que les capucins fussent, comme les jésuites, chassés de Constantinople et c'était aux adversaires naturels du catholicisme, obéissant à on ne sait quels sentiments, c'était au patriarche Cyrille, au baile de Venise, aux ministres d'Angleterre et de Hollande qu'ils étaient redevables de ne pas avoir partagé le même sort. Si les observantins réussissaient à leur ôter la desserte de la chapelle consulaire de Saïda, c'en serait fait de l'évangélisation des Druses, si heureusement commencée, car les marchands qui y résidaient étaient peu nombreux, et les missionnaires ne pourraient se passer des aumônes du consul. Pourquoi imposer aux agents consulaires tels chapelains plutôt que tels autres (1)? Le 20 juillet 1628, le Père Joseph déclarait de nouveau que l'application de l'instruction, si elle n'était pas modifiée, serait la ruine des missions. Entre les capucins et leurs adversaires la lutte, ajoutait-il, était trop inégale : tandis que les premiers, par excès de scrupule, restaient en deçà de leurs droits, les seconds, dépassant de beaucoup les leurs, n'hésitaient pas à persécuter, à excommunier, à faire bannir les missionnaires, à se livrer sur eux à des voies de fait (2). Leur prétention de desservir, à l'exclusion de tous autres, les chapelles consulaires, était trouvée fort mauvaise par le roi (3). Le Père Joseph ne cessait de se plaindre de la façon dont ils abusaient des droits dangereux que l'instruction leur avait conférés. Quand le grand visir était passé par Alep pour se rendre en Mésopotamie, ils n'avaient pas rougi de solliciter de cet infidèle l'expulsion des capucins. Au lieu de s'incliner devant les lettres d'obédience, ils en contestaient l'authenticité. La défense d'exercer le ministère paroissial, de célé-

(1) Le Père Joseph à Ingoli, 2 juillet 1628. *Postulata* envoyés en même temps. Arch. de la Prop. vol. 130, p. 82, 85 et 97.

(2) Le Père Joseph à Ingoli, 2 juin 1628. Arch. de la Prop.

(3) Le Père Joseph au card. protecteur des capucins. La Rochelle, 20 juillet 1628. Arch. de la Prop. vol. 130, p. 92.

rer les mariages, de donner la communion pascale, l'extrême-onction et le viatique sans la permission des délégués du gardien de Jérusalem, là où il y avait des Pères de l'observance, paralysait l'action spirituelle des capucins et les laissait sans moyens d'existence. Dans ces pays on ne communiait guère qu'à Pâques. Dans quelle circonstance le ministère des missionnaires pouvait-il être plus nécessaire que quand les fidèles sont à la dernière extrémité, alors surtout que beaucoup d'entre eux ne veulent pas avoir recours aux cordeliers? Quoi de plus facile pour ceux-ci que de rendre les capucins impuissants en les évançant ou en les suivant partout où ils s'établissent? Ces derniers accepteraient très volontiers la surveillance que l'Instruction attribuait sur leur apostolat aux Pères de Terre-Sainte, si elle s'exerçait, comme elle le devrait, dans un esprit de charité, mais l'expérience démontrait qu'elle leur servait et qu'elle leur servirait de plus en plus à les persécuter de toutes les façons et à s'arroger sur eux un droit de supériorité et d'inquisition (1).

De leur côté, les adversaires des capucins ne cessaient de se plaindre à Rome et d'y faire répandre par leurs émissaires des calomnies contre eux (2). Le Père Joseph était obligé de se défendre contre l'accusation d'exploiter la charité des fidèles et même de s'approprier l'argent destiné aux Lieux-Saints (3). Non content de les justifier par ses lettres, il envoyait à Rome, pour faire, des religieux, dont la tâche était rendue difficile par le préjugé dont y jouissaient leurs accusateurs (4), il demandait le

(1) Humble requête des capucins présentée à la Propagande par le Père Joseph au nom et au nom du P. Léonard, 25 sept. 1628. Arch. de la Prop. vol. 130, f° 15.

(2) Le Père Joseph au card. Ludovisi, 7 mars 1630, à Ingoli, 12 juin 1629, sept. 1630. *Ibid.* vol. 132, f° 74, 87.

(3) Le Père Joseph au card. Ludovisi. Suse, 7 mars 1630. Arch. de la Prop.

(4) Le Père Joseph au card. Ludovisi, sans date. *Ibid.* « ... Led. R. P. Joseph fort prié de solliciter, au nom du Roi, quelques libertés pour les cap. que M. a en Orient. Je l'ai fait, mais les cordeliers qui les affligent ont pouvoir de leur nuire. Le P. Cap. qui y est pour cela ne pourra avoir contentement. » Brassac à M. de M. 1631. Arch. des aff. étrang. Rome, XLIV, f° 411. Les observantins se

rappel de leurs adversaires les plus passionnés, tels que le Père Diego de Saint-Séverin et le Père Jacques de Vendôme (1).

Le Père Joseph protestait de ses sentiments de conciliation (2) et, en le faisant il était de bonne foi. La situation des Pères de Terre-Sainte, consacrée par une longue possession, était trop forte pour qu'il pût songer à les en déposséder, quand même l'intérêt de la religion, dont les ennemis triomphaient de ces divisions, ne l'aurait pas arrêté. Il donnait à ses missionnaires des instructions conçues dans cet esprit. Il étudiait un expédient qui devait, dans son espoir, rétablir l'harmonie entre les membres ennemis de la famille de Saint-François (3). « Je crois, écrivait-il, que les nôtres doivent être investis de pouvoirs plus larges et qu'ils doivent en user avec retenue (4). » Il promettait d'apporter beaucoup de soin dans le choix et la direction de ses religieux, beaucoup de sévérité à les reprendre et à les déplacer, quand cela serait nécessaire. Une entrevue du Père Chrysostome d'Angers, supérieur de la mission d'Alep et du Père gardien de Jérusalem pourrait contribuer grandement à une pacification. Il demandait au secrétaire de la Propagande de la faire agréer à ce dernier (5). Il ordonnait à ses missionnaires de renoncer aux vicariats patriarcaux (6).

vantaient d'avoir l'oreille du secrétaire de la Propagande. Le Père Joseph au card. Ludovisi (2). Suse, 7 mars 1630. *Ubi supra*.

(1) Le Père Joseph à Noailles, 22 déc. 1634. Rome, LIV, f° 276. Memorial à Prop. 22 juillet 1637. Le Père Joseph à Ingoli, 12 déc. 1637. Arch. de la Prop.

(2) Spero... factum iri ut omnia componantur, ad quem scopum vigilantissimi dirigam omnes meos conatus, etc. 9 dec. 1628.

(3) «... fra poco tempo spero, con qualche ottimo espediente, che hora sare troppo lungo rappresentarle, si potra stabilire una buona intelligenza fra qu buoni Padri et gli nostri... » Le Père Joseph à Ludovisi. Suse, 7 mars 1630. Arch. de la Prop. 132, f° 74.

(4) Le P. Joseph à Ingoli. Ratisbonne, 1<sup>er</sup> oct. 1630. Arch. de la Prop. vol. f° 84.

(5) *Ibid.*

(6) «... scripsimus ad fratres nostros in Aleppo ut omnino renuntiarent officio vicariatus patriarchae Maronitarum, quem nunquam administrarunt nec susperant nisi ad tempus, ut apud hanc gentem acceptiores atque utiliores essent. » Humble requête des cap. de la mission de Palestine à la S. Congrégation. 25 sept. 1628. *Ibid.*, vol. 130, f° 93. Décret de la Prop. du 31 mai 1631. Arch. des aff. étrang. Rome, XXIX, f° 94.

Les réclamations répétées du Père Joseph, appuyées par le roi et par Richelieu (1), ne pouvaient pas rester stériles. Elles obtinrent de la Propagande une déclaration par laquelle elle se défendait d'avoir voulu enlever aux consuls le droit de choisir leurs chapelains; elle avait entendu seulement réserver aux observantins, là où il y en avait, en leur qualité de prêtres ordinaires, la célébration des sacrements curiaux, c'est-à-dire la communion pascale, la bénédiction des mariages, l'extrême-onction et le viatique (2). Elle permettait même aux capucins de porter le viatique aux malades qui tenaient à le recevoir de leurs mains. Les patentes délivrées aux missionnaires devaient être acceptées par les cordeliers, quand elles étaient approuvées par des lettres testimoniales émanées des supérieurs des missions. La congrégation n'avait voulu attribuer au gardien de Jérusalem aucune supériorité ni aucune juridiction sur les missionnaires, elle en attendait seulement des renseignements sur leur conduite et leurs progrès. Elle expliquait qu'en leur imposant l'obligation de demander, à leur arrivée, une autorisation, elle leur reconnaissait le droit, la demande faite, de se passer de l'autorisation et d'agir comme s'ils l'avaient obtenue (3).

L'esprit de la Sacrée Congrégation dans le règlement de ces conflits ressort assez clairement de ses décrets: c'est, d'une part, le respect de la tradition et des droits acquis, de l'autre le désir d'encourager une milice chrétienne plus jeune et plus ardente que les gardiens vieillissés et indifférents du Saint-Sépulcre. Ceux-ci devaient rester pour les capucins ce que les évêques sont en Europe: les ordinaires, mais cette réserve faite, les nouveaux missionnaires ne devaient être gênés en rien dans l'accomplissement de leurs devoirs. Évidemment tous les règlements du

(1) Le roi à Marquemont, 18 juin 1626, Brienne, 356, f° 211 v°. Le Père Joseph à Ingoli, 2 juillet 1628. Arch. de la Prop., vol. 130, p. 83. Richelieu au card. Ludovisi. Suse, 7 mars 1630. *Ibid.* vol. 132, f° 73.

(2) Actes de la Prop. 23 sept. 1628, dans Rocco, III, 212, n° 2.

(3) Décret de la Propagande, 19 sept. 1630. Arch. des aff. étrang. Rome, XXXIX, f° 94. Voy. encore *Ibid.* décrets du 22 nov. 1630 et du 31 mai 1631 et Rocco, III, 212-213.

monde étaient insuffisants pour l'apaisement de cette animosité, il y fallait, des deux parts, beaucoup de bonne volonté et de charité. La correspondance du Père Joseph avec la Propagande atteste que ce ne fut pas de son côté qu'elles manquèrent (1).

Les franciscains de Terre-Sainte n'étaient pas les seuls rivaux que les capucins rencontrassent en Orient. A propos de Constantinople, nous avons déjà parlé des missionnaires jésuites. Dans les lettres du Père Joseph on ne remarque à l'égard de la Compagnie que des sentiments de bienveillance. Mais autant il se réjouissait de voir que ses religieux trouvassent dans les grandes villes, comme Alep, de tels collaborateurs, autant il lui paraissait dangereux de multiplier dans les petits centres les ouvriers apostoliques de différentes robes. Les partis, les luttes qui pouvaient en résulter lui rappelaient le vers de Virgile :

*Scinditur incertum studia in contraria vulgus.*

Cette remarque s'appliquait surtout à Sidon, où les jésuites, contrairement à l'avis de Cezy, s'étaient établis. Les capucins avaient déjà bien de la peine à y vivre et l'arrivée de nouveaux religieux d'un autre ordre, s'ajoutant aux soupçons des Turcs contre l'émir Facardin et aux taquineries des observantins, ne pouvait qu'ébranler les fondements encore mal assurés de la mission capucine et exposer tous les missionnaires à une commune proscription. A Alep même cela ne leur avait pas réussi et cependant on annonçait encore l'arrivée de deux de leurs Pères dans la région du Liban. Le Père Joseph demandait qu'il leur fût

(1) S'il réussit à calmer l'aigreur et l'animosité des cordeliers de Terre-Sainte contre les capucins, ce ne fut que passagèrement. Nous n'en donnerons d'autre preuve qu'une requête présentée, longtemps après sa mort, en février 1644, par les capucins de la province de Bretagne pour obtenir la protection du roi contre leurs adversaires. C'est toujours les mêmes prétentions et les mêmes procédés : les cordeliers visent à une juridiction générale sur tout l'Orient et, pour cela, ils invoquent des brefs apostoliques ou supposés ou subreptices, ils cherchent à dépouiller les capucins de la chapelle consulaire de Sidon. La rivalité religieuse s'accroît chez eux par l'animosité nationale, car ils sont espagnols et les capucins sont français. *Mémoires des capucins*, février 1644. Arch. des aff. étrang. Turquie, II, p. 215.

la France le protectorat des chrétiens d'Orient. Il approuvait l'établissement de ces religieux vénitiens dans les îles de l'Archipel soumises à la république, mais il craignait que la rivalité qui pourrait naître de leur rapprochement avec les Français n'amenât l'expulsion des uns et des autres. Ces religieux vénitiens étant néanmoins arrivés à Péra, où leurs confrères français venaient de s'établir (1629), Richelieu donna à Cezy l'ordre de les faire rembarquer. Le roi, qui revendiquait nettement ainsi son autorité sur tous les religieux latins, quelle que fût leur nationalité, se faisait fort de faire approuver cette mesure par leurs supérieurs. Il prescrivait à l'ambassadeur, pour cette affaire comme pour les missions en général, de suivre les instructions du Père Joseph (1). Celui-ci avait déjà fait comprendre à la Propagande l'importance de ne pas réunir dans la même mission des capucins appartenant à des pays divers ou même à des provinces monastiques différentes. Il y revint à l'occasion de l'arrivée imprévue à Constantinople de trois capucins de la province de Rome. Il pria de nouveau la congrégation et le procureur de l'ordre de ne donner d'obédience pour les missions orientales qu'aux religieux désignés par lui, seul investi de ce pouvoir. Les missions, en effet, tentaient une foule de capucins qui, en se faisant appuyer par leurs souverains, tourmentaient la Propagande, le procureur de l'ordre ou le cardinal protecteur pour se faire envoyer en Orient. Il faisait pressentir, si l'on n'y mettait bon ordre, une foule de scandales, sa démission et même la ruine de l'œuvre (2). Certains missionnaires se décourageaient, se laissaient entraîner par la curiosité et le goût d'une vie errante à quitter leur poste. Si le Père Joseph et le Père Léonard se refusaient à absoudre et à autoriser leur désertion, ils invoquaient un prétexte quelconque pour aller à Rome, décriaient les missions, poussaient leur confrères à la désobéissance. La légèreté et la complaisance avec lesquelles on acceptait certains mission-

(1) Richelieu à Cezy, Suse, 1630. Arch. des missions scient. et litt. 2<sup>e</sup> série, III, 28.

(2) Le Père Joseph à Ingoli, 12 et 14 juin 1629. Arch. de la Prop.



naires, expliquaient en partie de pareils scandales. Le Père Joseph envoya le Père Léonard à Rome pour représenter le danger de choix irréflechis. Puis, comme, depuis son départ, il s'était passé bien des choses que la curie avait intérêt à connaître, il le fit suivre du Père Hyacinthe de Paris (1), qui était l'auxiliaire le plus précieux et comme le lieutenant des deux préfets. Le Père Hyacinthe était chargé aussi d'obtenir, dans l'intérêt des missions, certaines faveurs (2). Le Père Joseph demandait à la Propagande de lui renvoyer, après les avoir vertement réprimandés, les missionnaires qui quitteraient l'Orient pour se rendre à Rome sans son obéissance. C'était le seul moyen d'empêcher l'indiscipline et le vagabondage (3).

S'il dénonçait certains d'entre eux à la congrégation, celle-ci, à son tour, lui en dénonçait d'autres; il les défendait ou les condamnait. Averti par elle que le Père Adrien de La Brosse passait pour avoir une vie un peu relâchée (*per esser di larga vita*), il remerciait de l'avis, promettait d'avoir l'œil sur lui, affirmait pourtant qu'il l'avait toujours connu comme un homme d'une conduite régulière (*di buoni costumi*), très actif, très dévoué à l'œuvre, bien doué pour les langues. Il était porté à croire que ce père avait été calomnié par les observants. Il prévoyait que leur animosité n'épargnerait même pas le Père Chrysostome d'Angers qui était cependant un « miroir de modestie et de prudence (4) ». Le Père Jean-François de Saumur, supérieur de la mission de Palestine, avait, en violation de sa défense formelle, abandonné à Sidon le Père Gilles de Loches et s'était rendu à Rome (5). Les intentions de ce Père n'avaient pourtant pas été

(1) Appelé aussi Hyacinthe de Kerver. Il fut l'un des secrétaires du Père Joseph.

(2) Le Père Joseph au card. Barberini (?). Paris, 25 février 1633. Arch. de la Prop., vol. 133, f° 69.

(3) Le Père Joseph à Ingoli, 12 et 14 juin 1629. 15 mars 1633. Arch. de la Prop.

(4) Le Père Joseph à Ludovisi (?) Suse, 7 mars 1630. *Ubi supra*. En 1633, le P. Adrien de La Brosse fut appelé par la Sacrée Congrégation pour lui rendre compte, à l'occasion du chapitre général, des missions de l'ordre en Palestine. Le Père Joseph conservait encore sa bonne opinion sur ce religieux. Le Père Joseph à Ingoli, Paris, 16 avril 1633. Arch. de la Prop. vol. 133, f° 82.

(5) Le Père Joseph à Ingoli, 25 mars 1627. Arch. de la Prop.

mauvaises, il avait cédé au découragement causé par les procédés des observantins. Le Père Joseph demandait qu'on le lui renvoyât pour apprendre de sa bouche l'état dans lequel il avait laissé la mission (1). Il défendait le Père Gilles de Loches contre le reproche de dureté, en disant que c'était la malveillance des observantins qui lui avait fait perdre patience. Il promettait pourtant de lui prêcher la modération (2). Sur l'injonction de la Propagande, il déplaça pourtant ce religieux, lui fit quitter Saïd et le nomma supérieur au Grand-Caire. Mais ce changement de milieu n'adoucit pas son humeur, que le Père Joseph était le premier maintenant à reconnaître et à condamner. Le Père Gilles de Loches se plaignit au préfet de tout le monde et, voyant que celui-ci n'épousait pas ses passions, il se mit à représenter les missions comme une œuvre stérile, bien vue seulement des religieux désireux de se soustraire à la règle et qu'il fallait laisser tomber. En 1632 le Père Joseph lui envoya l'ordre de revenir par la voie la plus directe. Au lieu d'être à Marseille au mois de septembre, comme il l'avait promis, il erra en Palestine, se rendit à Rome et écrivit de cette ville au Père Joseph, conjointement avec le Père Césaire de Roscoff, qu'ayant appris les plaintes qu'il faisait de ses lettres, il était venu attendre à Rome l'articulation précise de ses griefs. Le préfet protesta vivement contre cette espèce de défi et d'appel au Saint-Siège. Si de pareils actes d'insubordination étaient tolérés, il ne fallait plus, disait-il, espérer aucun fruit des missions. Les mauvais esprits feront exprès des extravagances pour aller se justifier à Rome. Le Père Joseph pressait le vicaire général de l'ordre de frapper les insoumis d'un châtement sévère. Il priaït Ingoli de ne plus recevoir les religieux qui se présenteraient sans obéissance, sous le prétexte de fournir des renseignements sur les missions. Ce n'était pas à eux d'en donner et, au lieu de les accueillir, il fallait les punir. Les motifs invoqués à leur dé-

(1) Le Père Joseph à Ingoli, 10 février 1627. Le P. Jean-François de Saumur revint en effet dans sa province de Touraine. Le même au même, 1<sup>er</sup> juillet 1627. Arch. de la Prop.

(2) Le même au même, 12 juin 1629. *Ibid.*

charge par les deux contumaces étaient sans valeur. Ils lui repro-  
 haient son silence, mais, si, à deux reprises, les vaisseaux qui  
 leur portaient des livres et d'autres objets à leur usage avaient  
 été pris par des pirates, ses autres lettres leur étaient parvenues  
 et le consul français du Caire ne les avait pas laissés sans res-  
 sources. Seulement ces bons Pères, au lieu de s'appliquer à  
 l'étude des langues, avaient passé leur temps à s'occuper d'affaires  
 temporelles (*negocii*), à batailler avec les observants et à récri-  
 miner contre tout le monde. Resté seul au Grand-Caire et gâté  
 par les exemples du Père Gilles de Loches, le Père Thomas de  
 Saint-Calais se livrait aux mêmes récriminations et aux mêmes  
 calomnies et demandait une obédience pour revenir. Le Père  
 Joseph, voyant qu'il n'y avait plus rien à en espérer pour les  
 missions, la lui envoya. Mais le Père Thomas ne l'attendit pas  
 et quitta son poste de son autorité privée. Il s'était entendu  
 avec ses deux confrères pour rester tout seul et avoir ainsi un  
 prétexte pour demander son rappel. Aussi s'étaient-ils tous gardés  
 de répondre à leur préfet qui, en envoyant aux Pères Gilles et  
 Césaire leurs obédiences, avait offert au Père Thomas de lui don-  
 ner des auxiliaires pris dans les résidences les plus voisines de  
 l'Égypte.

Le Père Pacifique de Provins fut accusé, par des lettres  
 d'Orient, de s'arroger une sorte de préfecture contraire à l'auto-  
 rité des préfets. Le Père Joseph ne savait ce qu'il devait croire  
 de cette rumeur. Il pria Ingoli de ne pas en faire part à l'inté-  
 ressé, qui pourrait en être affecté, mais de répondre comme il  
 convenait à cette prétention, si elle se manifestait (2).

Si nous faisons connaître ces détails, qui ne semblent appar-  
 tenir qu'à l'histoire intime de l'ordre et à la biographie de ses

(1) Le Père Joseph à Ingoli, 15 mars 1633. Arch. de la Prop. vol. 133, f° 78. Il est probable que les supérieurs et les confrères des Pères Gilles de Loches et Césaire de Roscoff les jugèrent moins sévèrement que ne l'avait fait le Père Joseph, car, après leur retour, ils leur confèrent des charges. Voy. à la suite de la *Corresp. de Peiresc*, p. p. le P. Apollinaire de Valence les notices sur les religieux qui y sont nommés.

(2) Le même au même, 22 juin 1628. *Ibid.* vol. 130, p. 77.

membres, c'est qu'ils jettent du jour sur les difficultés de la direction, lointaine et parfois contrariée, de missionnaires exposés aux privations, aux violences, au découragement, aux mauvais exemples de populations fort peu morales. Ces détails nous éclairent en même temps sur la façon dont le Père Joseph exerçait ses pouvoirs.

On devine par ce qui précède qu'il dut avoir besoin de se défendre contre l'accusation de vouloir fermer les missions à ceux qu'il n'y envoyait pas lui-même, qu'il dut passer, là comme ailleurs, pour être trop autoritaire. C'est le sort inévitable de tout homme doué de l'esprit de gouvernement. Ce qui paraît avoir donné une apparence à cette opinion, c'est qu'on le rendit responsable d'une mesure prise par son grand ami, Cezy, pour écarter du Levant les aventuriers qui usurpaient, pour y venir, l'habit de religieux. L'ambassadeur avait ordonné aux consuls de s'informer de l'identité des religieux nouvellement arrivés, au moment où ils débarquaient, ainsi que de l'autorité qui les envoyait. Le Père Joseph déclarait qu'il était tout à fait étranger à cette mesure, que d'ailleurs il approuvait fort (1).

Les missions orientales avaient des détracteurs. Ils invoquaient un peu contre elles les arguments qu'on trouve aujourd'hui dans la bouche des adversaires de la politique coloniale. Pourquoi aller si loin, disaient-ils, quand il y avait tant à faire en France? Ils ajoutaient que ce domaine était déjà suffisamment exploité pour qu'on ne grossit pas encore le nombre déjà excessif des religieux qui s'y consacraient. Le Père Joseph répondait que ces religieux se réduisaient à quelques jésuites, antipathiques aux populations, et à quelques cordeliers, qui ne valaient pas mieux que ceux qu'on voyait en France. On s'armait aussi contre les missions d'Orient de l'opposition des Pères de l'Observance. Le Père Joseph réfutait cette objection en disant que leur opposition n'empêchait pas les capucins de confesser, même le jour de Pâques, et de remplir leur minis-

(1) Le Père Joseph à Ingoli. Ratisbonne, 1<sup>er</sup> oct. 1639. Arch. de la Prop. vol. 132, 1<sup>er</sup> 84.

re, qu'en France aussi ils relevaient des ordinaires, comme, au  
 vant, des franciscains qui y jouaient le rôle d'ordinaires (1).  
 Le gouvernement français ne s'associait pas à ces critiques.  
 Aux yeux de Louis XIII et de Richelieu, les missions du Levant  
 étaient une œuvre chrétienne et nationale du plus haut intérêt.  
 Exclusivement tirés des couvents français, bien vus des popula-  
 tions, les capucins représentaient en partie au Levant ce qui y  
 subsistait encore de l'influence française. La France en écar-  
 tait soigneusement les capucins étrangers qui auraient servi  
 l'influence de nations rivales et n'auraient peut-être pas gardé la  
 même prudence dans leurs rapports avec les indigènes. Parmi  
 les raisons qui rendaient le Père Joseph et, à sa suite, Richelieu  
 Louis XIII vivement contraires à l'établissement des trois  
 capucins étrangers dont nous avons parlé, était la crainte que,  
 nous pour travailler à la déposition du patriarche Cyrille, ils  
 gâtassent les affaires et attirassent sur leurs confrères français  
 la disgrâce qui avait, l'année précédente, frappé les jésuites.  
 La France, écrivait à ce sujet le Père Joseph au nonce Bagni,  
 de toutes les nations chrétiennes, la moins suspecte à Cons-  
 tantinople, la plus propre à exercer un apostolat fructueux. » Il  
 avait que la république de Venise et d'autres États deman-  
 daient à Sa Sainteté, pour des capucins de leur pays, la permis-  
 sion d'aller en Orient, sous prétexte de missions et de pèleri-  
 ges; ce serait, disait-il, ouvrir la porte à un grand désordre  
 et il suppliait le souverain pontife de résister à ces sollicitations.  
 Richelieu n'était pas moins passionné que le Père Joseph pour  
 le succès des missions d'Orient (3). Le roi leur manifesta son  
 intérêt par de nombreuses libéralités. En 1630, il assigna, à  
 leur profit, sur la ferme des gabelles, une rente de six mille

1) Épître 50 aux capucins, écrite vers 1630. Bibl. Maz. T. 2301 p. 1061.

2) Bagni à Barberini. Suse, 13 mai 1629. Bibl. Barberini, LXIX, 60.

3) « L'on écrit que ce qui lia d'abord l'étroite amitié qu'il a toujours témoignée  
 le Père Joseph... ce fut une sainte et ardente passion qu'ils avoient tous deux  
 pour les missions étrangères et pour la conversion des schismatiques et infidèles. »  
 Bery, *Histoire du card.-duc de Richelieu*... II, 418. Le card. Ludovisi à Richelieu.  
 Rome, avril 1630. Arch. des aff. étrang. Rome, Suppl. IV.

livres qui fut continuée après sa mort (1). Louis XIII et Richelieu accordaient au Père Joseph, pour la direction des missions, la plus entière confiance. Tout ce qu'ils faisaient pour elles était inspiré par lui. En 1633, le roi et le ministre Bouthillier écrivirent au pape, à plusieurs membres du Sacré-Collège, au secrétaire de la Propagande, à divers personnages de la curie, des lettres destinées à obtenir du Saint-Siège et du chapitre général des capucins la confirmation du Père Joseph et du Père Léonard dans la préfecture, ainsi que des mesures favorables au progrès des missions. Ces lettres étaient conçues dans les termes dictés par le Père Joseph. Le Père Hyacinthe de Paris, qui les porta à Rome, en revint non seulement avec cette confirmation mais aussi avec une concession qui simplifiait singulièrement l'administration de l'œuvre et augmentait l'autorité des préfets : le Saint-Siège consentit à ce que les missionnaires, désignés par le roi, pussent se rendre à leur poste sans autre approbation que celle du nonce de France (2).

Après avoir lu ce qui précède, on ne s'étonnera pas du coup sensible que la mort du Père Joseph porta aux missions d'Orient. Son collaborateur, le Père Léonard ne se sentit pas de force à porter à lui seul le fardeau dont il n'avait accepté une partie qu'à cause de son étroite affection pour le défunt (3). Il trouvait d'ailleurs plus convenable que les provinces de l'ordre, d'où étaient tirés les missionnaires, à savoir les provinces de Paris, de Touraine et de Bretagne fussent au moins associées, dans la personne de leurs provinciaux et de leurs définiteurs, à la direction des missions. Le général, qui se trouvait alors à Paris, fut

(1) Saint-Germain, octobre 1635, Arch. de l'Hérault. Cour des comptes, aides et finances de Montpellier, B 356, f° 86. Confirmé notamment par un arrêt du conseil du 7 janvier 1649.

(2) Canevas de lettres dictées par le Père Joseph. Le roi au pape, 22 février 1633. Le secrétaire d'État de S. S. à son frère, l'évêque de Carpentras, nonce à Paris, 5 août 1633. Arch. des aff. étrang., Rome XLVI, f° 188, XLVII, f° 22, 74, 98. Le Père Joseph au général des capucins, 14 avril [1633]. Coll. d'autographes vendue à Paris le 23 nov. 1848.

(3) ... Cum quo indissolubili vinculo dilectionis a pluribus annis detentus vinciebar...

du même avis (1). Tous deux se conformaient, d'ailleurs, en cela à la pensée et aux habitudes du Père Joseph, qui, comme son collègue dans la préfecture, n'avait voulu exercer son autorité qu'avec le concours des provinces (2).

Dans quel état laissait-il les missions d'Orient? Quatre ou cinq ans avant sa mort, le nombre de ces missions s'élevait à dix (3). Elles étaient établies à Constantinople, à Smyrne, à Scio, à Naxos, à Saïde, à Beyrouth, à Alep, au Caire, à Bagdad. Il faut sans doute y ajouter déjà Tripoli. Elles ne furent pas éphémères. Parmi les documents qui attestent leur persistance, nous n'en signalerons que quelques-uns qui, séparés par d'assez longues périodes, montrent que l'œuvre de notre héros lui survécut longtemps, assez longtemps pour qu'on puisse la considérer comme ayant été bien conçue et bien organisée. Dans un livre publié en 1644 sous le titre de *Mémoires et instructions chrétiennes sur le sujet des missions étrangères et particulièrement de celles qui se font en Turquie et autres pays du Levant*, un jésuite qui a gardé l'anonyme, compte également (4) dix résidences de capucins. Le siège de plusieurs d'entre elles avait changé. En 1644 elles étaient fixées à Constantinople, à Scio, à Andros, à Casadacchi, à Smyrne, à Tripoli de Syrie, à Naxos, à Syra, à Damas et à Alep. Si nous ouvrons le livre du Père Besson, *La Syrie sainte*, publié seize ans après celui qui nous fournit cette liste, nous y trouvons fort peu de choses sur les missions des capucins. Le

(1) Le Père Léonard de Paris à Ingoli. Paris, 17 avril et 1<sup>er</sup> juin 1639. Arch. de la Prop. vol. 138, f<sup>o</sup> 31, 32.

(2) Épltres mss. aux capucins n<sup>o</sup> 53 (sans date).

(3) Poiche in pochi anni habbiamo eretto e stabilito nelle cita principali dell' Oriente dieci residenze... Le Père Joseph au card. Barberioi (?), 25 février 1633. Arch. de la Prop. vol. 133, f<sup>o</sup> 69. Dans une lettre, non datée, écrite sans doute à une époque postérieure, il compte douze résidences. Ép. précitée aux cap. Dans un poème héroïque publié en 1634 en l'honneur de saint François sous le titre : *La Sainte Franciade*, l'auteur, Jacques Corbin, avocat au parlement, conseiller et maître des requêtes ordinaires de la reine, énumère dix chefs-lieux de missions, qui se réduisent à neuf, car la même ville figure deux fois dans son énumération, sous son nom moderne et sous son nom ancien, à moins que l'on ne suppose, comme cela est vraisemblable, qu'il a eu en vue deux villes différentes, dont l'une reste à trouver. C'est cette liste que nous avons reproduite.

(4) P. 450.

**Père Besson**, qui n'en parle qu'incidemment, se contente de nommer celle de Beyrouth et celle du Liban. Il présente la première comme fort ancienne (1), ce qui ferait croire qu'elle a été oubliée par l'auteur du livre précédent et que, signalée en 1634 puis en 1660, elle n'avait pas disparu dans la période intermédiaire. Dix-huit ans plus tard, nous rencontrons l'ouvrage d'un capucin qui, sous le pseudonyme de Michel Febvre, a consacré à la Turquie chrétienne (2) un ouvrage où son ordre tient naturellement une grande place. A cette époque, les missions des capucins au Levant s'étaient beaucoup développées et dépassaient beaucoup, en nombre et en importance, celles des jésuites et des carmes, qui partageaient avec eux la tâche d'évangéliser l'Orient. Michel Febvre en compte vingt-cinq, dont douze tiraient leur personnel de la province de Paris, sept de la province de Touraine, six de la province de Bretagne. Les premières étaient celles de Galata et de Péra, de Smyrne, de Scio, d'Athènes, de Napoli de Romanie, de Candie, de Naxos, de Paros, de Milo, de Syra et de Casadacchi. Les secondes étaient à Nicosie et à Larnaca dans l'île de Chypre, à Alep, au Caire, à Diarbekir, à Ninive et à Babylone. Les dernières avaient leur centre à Damas, à Tripoli de Syrie, à Beyrouth, à Sidon et dans le Liban (3).

Il ne serait peut-être pas impossible de conduire jusqu'à nos jours, d'étape en étape, cet aperçu de l'œuvre apostolique des capucins au Levant. A vrai dire, on ne peut réussir à faire complètement comprendre un mouvement historique quelconque, si l'on n'en montre le prolongement jusqu'à notre temps, que ce prolongement se présente comme un achèvement, une déviation ou une réaction. Un simple coup d'œil sur l'histoire récente des missions et de l'influence française en Orient qui en est inséparable, ouvrirait un vaste horizon. Mais c'est précisément l'étendue de ce sujet, c'est le lien qui existe entre la propagation du catholicisme et de l'influence française en Orient d'un

(1) Le P. Besson, *La Syrie sainte*, 1660, p. 136.

(2) *Théâtre de la Turquie*, 1682.

(3) P. 117-118.



part et les vicissitudes générales de notre pays, de l'autre, qui nous interdisent même une simple esquisse de cette histoire. Qu'il nous suffise d'avoir montré, par des documents qui nous mènent jusqu'à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, la vitalité et la fécondité de l'œuvre du Père Joseph en Orient. Le domaine de son activité apostolique a été si vaste qu'il ne nous permet pas de nous attarder plus longtemps sur la région privilégiée où le christianisme, prêché par les missionnaires, retrouvait ses premiers monuments, foulait ses premières traces.

L'Asie Mineure n'était pas seulement pour le Père Joseph le berceau du christianisme, c'était aussi le chemin de la Mésopotamie et de la Perse. Par son hostilité permanente contre l'empire ottoman, la Perse était, dans les conflits éventuels de cet empire et de l'Occident, un facteur important. Au moment de la fondation des missions d'Orient, Shah-Abbas le Grand achevait un règne glorieux, pendant lequel il avait agrandi son royaume du Corassan, du Candaar, de la Géorgie, de la Mésopotamie, de l'Arménie. Ce n'était pas seulement par ses succès qu'il avait attiré l'attention de l'Europe, c'était encore par les relations diplomatiques qu'il avait recherchées avec elle, par la protection qu'il avait accordée au commerce anglais et hollandais. Dans la vaste coalition qu'il avait préparée contre les usurpateurs des Lieux-Saints, le Père Joseph avait pensé à lui.

En 1626 le projet de croisade était indéfiniment ajourné et ce n'était plus contre les Turcs qu'on songeait à se servir de Shah-Abbas. Des religieux espagnols, des compagnies de commerce anglaises et hollandaises s'étaient introduites à Ispahan. Richelieu et le Père Joseph entreprirent de faire passer à la France l'influence et les bénéfices dont profitaient ces rivaux politiques et commerciaux. Un diplomate, qui connaissait déjà l'Orient, des Hayes de Cormenin reçut la mission d'obtenir de Shah-Abbas l'établissement de religieux franciscains à Ispahan et le monopole du commerce entre la Perse et l'Europe soit par la fondation d'une compagnie française privilégiée dans cette ville soit plutôt en faisant d'Alep l'entrepôt de toutes les marchandises

persanes et en les vendant exclusivement à des Français, à des prix tarifés. Il fut impossible à cet agent de remplir sa mission. La Porte, toujours méfiante des relations entre l'Occident et la Perse, s'opposa à son départ (1). Elle refusa également des passeports au Père Pacifique de Provins pour un voyage qui s'annonçait cependant comme un simple pèlerinage au mont Ararat (2). Elle ne persista pas, toutefois, dans son refus ou bien le Père Pacifique passa outre. Nous l'avons, on s'en souvient, laissé à Alep avec ses confrères, les Pères Gabriel de Paris, Juste de Beauvais, Pacifique de Paris. Ce fut là qu'il reçut des présents des missions, autorisés par la Propagande à étendre l'apostolat des capucins à l'Arménie et à la Perse, l'ordre de se rendre dans le second de ces pays (3). Le Père Pacifique de Provins se mit en route, le 20 juin 1628, avec les Pères Gabriel de Paris et Juste de Beauvais. Après cinquante-deux jours de voyage, ils arrivèrent à Bagdad (l'ancienne Babylone) vers le 12 août. L'accueil qu'ils y reçurent, les décida à y laisser un des leurs. Le Père Juste fut désigné comme plus avancé que ses compagnons dans la langue arabe. Il leur fallut encore vingt-cinq jours pour atteindre Ispahan où Shah-Abbas avait transporté la capitale de son empire. L'accueil fut encore plus favorable qu'à Bagdad. Il y avait dans un faubourg de cette ville où ils s'arrêtèrent, à Djoulfa, des carmes, des dominicains et des augustins espagnols et un archevêque arménien ; les uns et les autres rivalisèrent de prévenances à leur égard. Les sociétés commerciales anglaises et hollandaises, suspectant en eux des émissaires venus pour préparer les voies à des concurrents français, leur témoignèrent, au contraire, une certaine méfiance que leurs explications ne purent entièrement dissiper. Le shah fit venir le Père Pacifique à Casbin, où il résidait, le combla de marques de bienveillance, se montra très flatté de l'hommage des portraits du roi, de la reine

(1) Instr. à Des Hayes, 18 février 1626. Arch. des aff. étrang. Perse, I, pièce 3. *État de la Perse...* par le P. Raphaël du Mans p. p. Schefer, *Introd.*

(2) Cezy au roi. Péra, 13 janvier 1627. Arch. des aff. étrang. Constantinople, II, f° 345.

(3) Actes de la Prop. 22 février et 5 nov. 1627, dans Rocco, III, 234, note 2.

régnante et de la reine mère, donna aux missionnaires deux maisons beaucoup plus grandes que ne l'exigeaient leurs modestes besoins, l'une à Ispahan, l'autre à Bagdad et remit au Père Pacifique de Provins une lettre qu'il l'obligea à porter, lui-même et sans différer, au roi, malgré le besoin de repos allégué par le religieux. Celui-ci ne devait pas revoir la Perse, il périt obscurément aux Antilles.

Que devinrent les missions qu'il avait fondées? A Shah-Abbas succéda son petit-fils, Shah-Sefi, tyran sanguinaire, comme l'Orient en a tant vu. Les capucins pourtant n'eurent pas à souffrir de sa férocité; ils obtinrent de lui, au contraire, la confirmation de leurs établissements (1). Sous l'influence des Hollandais, ses officiers les dépouillèrent de l'une de leurs maisons, mais le shah leur en donna une autre (2). Voilà pour leur situation matérielle. Quant aux fruits de leur propagande, le Père Joseph, dans ses relations à la Sacrée Congrégation en 1633 et 1634, s'en applaudissait. Les missionnaires faisaient des progrès en persan, ils se livraient au prosélytisme avec beaucoup plus de liberté que chez les Turcs et l'exerçaient avec succès auprès des musulmans eux-mêmes, moins fanatiques dans la secte d'Ali que dans celle d'Omar. De Rome arrivaient des livres pour le seconder (3). Toutefois c'était naturellement sur les schismatiques, sur les Arméniens, les nestoriens qu'il avait le plus d'efficacité. Les Arméniens de Bagdad voulaient retenir les capucins qui passaient dans la ville en allant à Ispahan, pour qu'ils ne seignassent à leurs prêtres le latin, la philosophie et la théologie. A Bagdad, le Père Juste de Beauvais prêchait en arabe tous les dimanches. Son auditoire se composait en majorité de nestoriens. Plusieurs d'entre eux étaient déjà assez instruits pour faire espérer une conversion prochaine. A cette époque (1633-1634), la mission de Bagdad comptait deux Pères et un frère lai; les deux pre-

(1) Actes de la Prop. 1<sup>er</sup> février, 12 mars 1630 dans Rocco, III, 243, n. 3.

(2) Actes de la Prop. 16 nov. 1632, 28 août 1634 dans Rocco, III, 243, n. 4 et 6. Lepré-Balain. *Biographie*, f<sup>o</sup> 387.

(3) Actes de la Prop. 4 août 1636, dans Rocco, III, 243, note 9.

miers étaient le Père Juste de Beauvais et le Père Joseph de Saint-Paul, arabisant distingué. Celle d'Ispahan était desservie par trois missionnaires et un frère lai (1).

Bien que la liberté des missionnaires fut beaucoup plus grande en Chaldée et en Perse qu'en Turquie, bien qu'à cette liberté s'ajoutât la faveur royale qu'Abbas II leur continua après Safi, ils y firent beaucoup moins de prosélytes. On en trouve l'aveu dans une requête présentée à la Propagande par les capucins de Bagdad. Dans cette requête les capucins se flattent d'avoir apporté beaucoup de consolation aux catholiques et obtenu l'estime et la bienveillance des hérétiques et même des Turcs. Ils ajoutent que tous les jacobites, au nombre de quarante familles, ont fait profession de catholicisme entre les mains du Père Juste, l'ont pris pour successeur de leur évêque, converti par lui peu de jours avant sa mort. Beaucoup de nestoriens ont déjà été ramenés au giron de l'Église, beaucoup se préparent à y revenir. Les requérants invoquent ces succès pour n'être pas troublés au moins prématurément, dans leur œuvre par d'autres religieux. Ils affirment que l'érection d'un évêché à Bagdad, demandée par les carmes au profit de l'un d'eux, serait inopportune même dangereuse. Il y avait trop peu de chrétiens en Chaldée, disaient-ils — et c'est sur cette révélation que nous appelons l'attention — pour justifier cette érection. Dans un pays que la Perse et la Turquie se disputaient toujours, qui était souvent perdu et repris par l'une et par l'autre, elle était de nature à exciter les méfiances. Ils insistaient sur le petit nombre et la fragilité de leurs conquêtes spirituelles pour demander que le nouvel évêque, s'il était établi, leur laissât, du moins, la liberté indispensable pour les conserver. La cour de Rome ne tint pas compte de ces représentations. Un évêché fut établi à Bagdad avec juridiction sur toute l'Assyrie et la Mésopotamie, Bassora,

(1) *Brevis narratio rerum quæ gestæ sunt in diversis locis pro majori incremento missionis sub præfectura PP. Leonardi et Josephi Paris. ord. cap. Fr. Bibl. nat. Nouv. acq. 4134, f° 94, V°-97. Relation de l'état de la mission adressée à la Propagande, mai 1634, f° 123 v°. Relation... de l'acheminement des cap. au royaume de Perse... juin 1628. Cinq cents 483.*

Mossoul et Emid (1). Urbain VIII appliqua à sa fondation les 6000 doubles espagnols dont une dame française, nommée Ricouard avait disposé en faveur d'un évêché *in partibus infidelium* que le Saint-Père désignerait, à condition que le titulaire fut français. La présence de cet évêque, les vues qu'elle impliquait de la part de la curie, furent également odieuses aux Persans et aux Grecs. Au moment du siège et de la prise de Bagdad par les Turcs (1638), il n'y restait plus qu'un seul missionnaire. Le Père Léonard pensait qu'il devait être mort pendant le siège et considérait la mission comme ruinée (2).

Tel devait être aussi le sort final des missions d'Égypte et d'Éthiopie. En Égypte, berceau de la vie hérémétique, pays des Pères du désert, les capucins rencontraient une population attachée par l'habitude bien plus que par le raisonnement à l'hérésie monophysite, facile peut-être, à cause de son ignorance et de son indifférence, à amener à la communion romaine, difficile à y retenir. L'entreprise pourtant offrait assez de chances de succès pour être tentée. Le Père Joseph ne demandait, pour le faire, que des ordres exprès, des pouvoirs formels. Beaucoup de pèlerins éthiopiens, visitant les Lieux-Saints, pressaient les missionnaires de les suivre dans leur pays, bien préparé, par la sévérité de la vie monastique qui y florissait, à les écouter. Le Père Joseph pensait qu'il fallait profiter de ces offres pour pénétrer dans l'Éthiopie dont l'accès était difficile. C'est par l'Égypte qu'il fallait y arriver, après avoir fondé des hospices à Alexandrie et au Caire. Un jour viendrait où l'on pourrait aussi y entrer par la route que suivait le commerce français, c'est-à-dire par la mer Rouge et l'océan Indien (*versus regnum Congo et Manicongo*).

(1) Bref d'érection, 4 juin 1638. Arch. des aff. étrang. Perse I. « Ut episcopus Bagdati facultatibus similiter concedendis uti valeat in tota Assyria et Mesopotamia, in Bassora, Mussol et Emid, in Persarum vero regno non possit... » Actes de la Prop. 8 nov. 1632. *Ibid.* Rome, Suppl. IV.

(2) Le P. Léonard de Paris à Ingoli. Paris, 22 avril 1639. Arch. de la Prop., vol. 138, f<sup>o</sup> 34. Elle ne s'était pas relevée treize ans plus tard. « Le nombre des religieux, écrivait Tavernier en 1651, est plus grand que celui de leurs paroissiens. »

Le Père Joseph connaissait en Syrie des Pères très bien doués pour l'étude des langues, qui brûlaient du désir de répandre la foi en Éthiopie et espéraient bientôt se rendre maîtres de la langue abyssine. Ce qui rendait encore l'entreprise opportune, c'était les dispositions libérales du négus. Notre héros attendait donc avec impatience l'autorisation de la Propagande (1). Cette autorisation ne vint pas assez vite et, comme on le verra, ce fut la cause accidentelle de la ruine de la mission d'Éthiopie.

Parmi les missionnaires de Syrie qui étaient attirés en Afrique par l'espoir d'épreuves plus méritoires et d'une moisson plus abondante se trouvait le Père Agathange de Vendôme. Il arriva en Égypte en 1633. Il n'y fut donc pas le premier missionnaire capucin, car il y avait été précédé par les Pères Gilles de Loches, Césaire de Roscoff et Thomas de Saint-Calixte, mais il n'en fut pas moins le vrai fondateur de la mission (2). Âme ardente et esprit ouvert, ambitionnant le martyre et se livrant en même temps, pour son ami Peiresc, à des observations astronomiques et à la recherche des monuments de la langue copte conservés dans les couvents, le Père Agathange obtint des résultats surprenants, bien qu'un peu décevants (3). Il s'attacha surtout à éclairer le clergé, particulièrement le clergé régulier, plus respecté et plus instruit et qui fournissait les patriarches et les évêques. Il séjourna longtemps pour cela dans les couvents, surtout dans le plus important, le couvent de Saint-Macaire en Nitrie. Il disposa les religieux à embrasser la communion romaine et le patriarche lui-même, Mattaios, à une abjuration, que celui-ci n'eut pourtant pas le courage de rendre publique. Il en obtint du moins le droit de faire prêcher et officier dans les églises (4). Il fut rejoint et assisté par plusieurs capucins, parmi lesquels il faut distinguer le Père Cassien de Nantes.

En travaillant à la conquête spirituelle de l'Égypte, nos reli-

(1) Le Père Joseph à Ingoli, 1<sup>er</sup> juillet 1627. Arch. de la Prop.

(2) Rocco, III, 381.

(3) Rocco, III, 387, n<sup>o</sup> 2. Corresp. de Peiresc et du P. Agathange de Vendôme, dans le Recueil p. p. le P. Apollinaire de Valence.

(4) Rocco, III, 386.

qu'il se flattait d'avoir gagné à la communion romaine et qui avait envoyé à Rome, en 1633, une profession de foi catholique. Les deux missionnaires devaient accompagner Ariminios, mais la congrégation ayant fait attendre jusqu'à la fin de 1637 les pouvoirs qui autorisaient la mission, ils ne purent recevoir leur obédience et se mettre en route auparavant. Il ne tint pas au Père Joseph que cette mission ne fût créée dix ans plus tôt. Nous avons cité la lettre du 1<sup>er</sup> juillet 1627 où il expose à la Congrégation les considérations qui militent en faveur de cette création et lui demande ses ordres. Ce fut cet ajournement qui gâta tout en retournant contre les missionnaires le ressort sur lequel ils comptaient pour réussir, nous voulons dire les sentiments du métropolitain.

Quand celui-ci était parti, à la fin de 1636, il avait emmené avec lui un luthérien caché, originaire de Lübeck, nommé Pierre Heyling, qui était venu, dès 1633, au Caire (1), pour répandre ses doctrines en Égypte et en Éthiopie, y avait pris le nom de Pierre Léon, s'était fait passer pour Hollandais et catholique, avait été démasqué par le Père Agathange, avait embrassé ensuite la communion jacobite, avait fait son noviciat au couvent de Saint-Macaire, s'y était soumis à la circoncision et avait eu l'adresse de se faire attacher par le patriarche à la personne du métropolitain et d'obtenir pour le négus des lettres de recommandation. L'histoire de Pierre Heyling, s'il est vrai surtout qu'il ait fait partie d'une association de douze prédicants luthériens qui seraient partis de la Saxe comme autant d'apôtres dans des vues de propagande, est, ainsi que le patriarcat de Cyrille Lucar, élevé et soutenu par les puissances protestantes, un épisode caractéristique du prosélytisme religieux qui s'unissait aux com-

(1) C'est lui qui est désigné dans la lettre suivante, dictée par le Père Joseph pour Bouthillier le 24 août 1634 : « ... Sa Majesté ayant été informée qu'un Allemand luthérien, étant allé en Égypte pour semer sa doctrine, se vouloit appuyer de l'autorité de Sa Majesté, Elle enjoint expressément aud. consul [Bremon, consul en Égypte] de ne lui rendre aucune assistance ni à autres telles personnes mais, au contraire, faire ce qui se pourra pour les éloigner... » Arch. des aff. étrang. Constantinople, IV.

pétitions politiques et économiques, pour envenimer, en Asie et en Afrique ainsi qu'en Europe, la lutte des nations catholiques et protestantes. Le luthérien apostat employa tout le temps du voyage à détruire chez Ariminius le fruit des enseignements du Père Agathange comme ses sympathies pour sa personne, et il y réussit si bien, il acquit tant d'influence sur cet esprit faible, qu'au lieu d'un protecteur ce fut un ennemi acharné, d'autant plus acharné qu'il avait à rougir de sa mobilité, que les deux missionnaires trouvèrent auprès du négus. Son animosité, si elle avait pu s'affaiblir, aurait été ranimée par Pierre Heyling, devenu le favori tout-puissant du roi.

Les deux capucins s'étaient joints à une caravane qui se rendait à Souakim. Quand ils arrivèrent à la frontière abyssinienne, leur visage, leur robe, à peine dissimulée sous le costume de moine copte qu'on leur avait fait prendre, les autels portatifs, les vêtements sacerdotaux et les vases sacrés contenus dans leur bagages, les firent de suite reconnaître. Ils furent enchaînés et mirent un mois, au lieu de huit jours, à franchir à pied la distance qui sépare Séravi, où ils avaient été arrêtés, de Gondar, résidence du négus. Interrogés par celui-ci, qui inclinait à les faire reconduire en Égypte, ils furent, sur les instances de Pierre Léon, du métropolitain Ariminius et de la reine mère et après avoir été sommés d'abjurer, condamnés à être pendus. La foule abrégéa la strangulation en les lapidant (1).

La mission de Maroc ne fut ni moins héroïque ni moins stérile. C'est peut-être celle à laquelle se mêlèrent le plus des précoc-

(1) *Relatio de morte violenter illata, jussu regis Ethiopix, ob fidem catholicam, patribus Archangelo de V. et Cassiano de Nantes, etc. rédigée, d'après des témoignages et des documents originaux, en vue de la canonisation des deux religieux, et insérée par le P. Fursy de Péronne dans ses Annales. Ubi supra. Rocco chap. vii. Relation du P. Emmanuel de Rennes, publ. sous le titre : Deux martyrs français au XVII<sup>e</sup> s. : les PP. Agathange de Vendôme et Cassien de Nantes, 1887. M. de Caix de Saint-Aymour n'a dit qu'un mot de la glorieuse et stérile tentative des deux capucins dans son Histoire des relations de la France avec l'Abyssinie chrétienne, 1886. Sur la géographie et l'ethnographie de l'Abyssinie, voy. Lettre de M. Ant. d'Abbadie à lord Clifford dans les Ann. de la Prop. de la foi, nov. 1852.*



cupations politiques et commerciales. L'idée en vint d'Isaac de Razilly, l'un des meilleurs conseillers et auxiliaires de Richelieu dans le développement maritime et commercial que celui-ci entreprit de donner à la France. Comme ses frères, François et Claude, il eut l'amour et le génie de la mer. L'essor de la « navigation », tel qu'il le concevait, ne menait à rien moins qu'à la réforme de la société française, à la suppression du parasitisme de la noblesse, à l'application de toutes les forces nationales aux choses maritimes. Telles sont les idées qui ont inspiré le plan qu'il présenta à Richelieu en 1626 (1). Frappé des pertes que les corsaires marocains faisaient subir à notre commerce, du progrès rapide et en même temps du peu de solidité de leur marine (2), il se fit donner, en 1619, la mission de négocier avec le roi de Maroc une alliance qui assurerait à nos nationaux, moyennant la promesse de le défendre, l'accès et le séjour dans un port marocain et le libre exercice de la religion catholique; c'était, en somme, une sorte de protectorat. Ces propositions furent si favorablement accueillies que le souverain africain députa au roi pour l'en remercier et lui demander de confier à Razilly, avec la qualité d'ambassadeur, le soin de conduire ces ouvertures à une conclusion. Le gouvernement français en chargea, au contraire, un Provençal, du Mastet, qui avait laissé au Maroc de mauvais souvenirs. Jeté en prison à son débarquement, il y mourut et le projet d'établir des relations régulières entre la France et le Maroc parut oublié.

Une année pourtant ni du souverain marocain ni de Razilly. Un tel gentilhomme français, évadé du bague de Maroc vint à former à l'ambassadeur que le roi y pensait toujours et qu'il venait de désigner à la place d'autre qu'avec lui (3).

Razilly commanda alors trois vaisseaux, avec lesquels il ve-

(1) Mémoires de Richelieu, t. 1, p. 100. Razilly a Richelieu, le 26 nov. 1626.  
(2) Mémoires de Richelieu, t. 1, p. 100. Richelieu a Razilly, le 26 nov. 1626.  
(3) Mémoires de Richelieu, t. 1, p. 100.

(4) Mémoires de Richelieu, t. 1, p. 100. Richelieu a Razilly, le 26 nov. 1626.  
(5) Mémoires de Richelieu, t. 1, p. 100. Richelieu a Razilly, le 26 nov. 1626.

naît de combattre les protestants (1) et qui, par suite de la paix récemment signée avec eux, se trouvaient sans emploi. Aidé de l'influence du Père Joseph, il obtint une commission pour aller négocier la cessation des pirateries, la libération des prisonniers et la liberté du commerce.

Une pareille entreprise devait forcément, surtout avec un chef d'une piété aussi profonde, avoir un caractère religieux. L'équipage avait besoin d'aumôniers. Un grand nombre de chrétiens (2) gémissaient dans les bagnes ou n'obtenaient l'adoucissement ou la fin de leurs misères qu'en abjurant ou en se faisant les ministres et les complaisants des vices de leurs maîtres. Un traité permettrait peut-être de laisser des religieux dans les principaux bagnes pour consoler et affermir dans la foi ceux qui l'avaient gardée, faciliter leur libération, y ramener ceux qui l'avaient reniée par une abjuration ou par leur conduite. Pour le recrutement de ces religieux, Razilly ne pouvait pas penser à d'autres qu'aux capucins. Lui et son frère François avaient toujours eu pour eux une prédilection. Ce dernier les avait choisis pour faire partie de l'expédition qu'il avait dirigée au Maragnan en 1611, en qualité de lieutenant général, et dans laquelle Isaac avait commandé sous ses ordres (3). Celui-ci les avait donc vus à l'œuvre et le spectacle de leur apostolat chez les Indiens, attirant et efficace, n'avait fait que confirmer ses sympathies. Il s'adressa au Père Joseph, à qui le liait, indépendamment de ses sentiments pour les religieux de sa robe, une dévotion particulière au Calvaire. Le Père Joseph fit désigner par le chapitre provincial de Touraine les Pères Pierre d'Alençon et Michel de Vezins et le frère lai Rodolphe d'Angers. Le premier, on se le rappelle peut-être, devait à notre héros sa vocation monastique.

Le commandeur de Razilly mit à la voile au mois de mai 1624

(1) Mém. précité, p. 8.

(2) Razilly estimait à plus de 6000 le nombre des prisonniers que les Marocains avaient faits depuis qu'ils avaient commencé à armer en course, c'est-à-dire depuis huit ans. Mém. précité, p. 18.

(3) Marie de Médicis au P. Léonard. Fontainebleau, 20 avril 1611. Bibl. Maz. 2420, p. 83.

et arriva le 3 octobre à Safi, qui est le port de Maroc. Il obtint des sauf-conduits pour son équipage et pour lui, et l'on descendit à terre. Mais le sultan s'était laissé persuader par un Provençal jaloux de l'entreprise, que le but des Français était de s'emparer de la ville. Il avait d'ailleurs sur le cœur l'abus de confiance d'un de nos compatriotes, Cathelane, qui lui avait dérobé plus de trois millions en pierreries et en espèces, et l'impunité laissée au voleur et à ses complices (1). Il ne faut pas oublier, en effet, que les Européens étaient fort peu scrupuleux avec les Barbaresques, que l'interdiction de la course, résultant de notre ancienne alliance avec la Porte, n'était pas mieux respectée par les uns que par les autres. Razilly et ses compagnons, c'est-à-dire les trois religieux et trente personnes, l'état-major de l'expédition, furent faits prisonniers. Peu de temps après, le roi rendit la liberté à deux d'entre eux qui se chargèrent d'aller demander la réparation à laquelle il prétendait. Les deux émissaires choisis furent Razilly et le Père Pierre d'Alençon, c'est-à-dire le chef militaire et le chef spirituel de l'expédition, mais, si le premier était naturellement désigné pour solliciter les moyens d'arriver à la libération des captifs, la place du Père Pierre d'Alençon était au milieu de ces captifs; il refusa de partir et envoya le frère Rodolphe à sa place.

Ceux qui restèrent purent pendant longtemps se croire oubliés. Ils ne l'étaient pas pourtant, mais la guerre civile et la guerre étrangère entraînaient la France dans un engrenage d'où, pour la première, elle ne devait se dégager qu'en 1629, qui, pour la seconde, devait aller toujours en se resserrant. Les ressources dont disposait Richelieu, ses ressources maritimes surtout, étaient si disproportionnées avec les besoins que, pendant plusieurs années, il ne put rien faire pour les captifs qui depuis 1624, partageaient le sort de ceux qu'ils étaient venus délivrer. Razilly, qui brûlait de retourner en Afrique, en fut empêché par sa glorieuse participation aux opérations maritimes.

(1) Mémoire précité, p. 29.

fallut, pour se procurer cette somme, avoir recours à des ressources nouvelles : on créa des charges de conseillers aux présidiaux dans le ressort du parlement de Rouen et, pour triompher du refus d'enregistrement de ce parlement, des lettres de justification lui furent adressées en même temps que des lettres particulières de Richelieu l'étaient aux principaux magistrats (1).

En attendant l'expédition qui devait leur rendre la liberté, le Père Joseph faisait parvenir aux prisonniers de quoi soulager leur dénuement. Razilly leur envoya une patache chargée de vivres et d'autres objets, mais celui qui la commandait s'appropriâ la cargaison et, se voyant poursuivi et serré de près, se sauva dans un esquif en abandonnant le vaisseau, qui fut pillé. Le Père Joseph s'avisâ alors d'un autre moyen. Le roi avâ obtenu du Grand Seigneur la délivrance des captifs d'Alger. Le Marseillais Sanson Napollon avâ été chargé de procéder à cette délivrance. Ami particulier du Père Joseph et très dévoué aux capucins, il lui promit de faire passer sûrement aux deux religieux de l'argent et même leur rançon et de traiter de la libération de leurs compagnons de captivité (2).

Cependant la situation des esclaves empirâ de plus en plus. Razilly ne revenâ pas, n'annonçâ même pas la reprise des négociations. Le roi de Maroc voyâ là un manque de foi, une marque de mépris. Le commerce avâ cessé entre l'Europe et le Maroc, il ne restâ plus sur le territoire marocain qu'un Européen, un Anglais. La piraterie barbaresque devenâ plus hardie et causâ plus de ruines. En deux ans elle faisâ perdre à la marine française plus de deux millions et lui capturâ plus de deux mille marins. La peste, la famine, les mauvais traitements, le désespoir réduisirent à douze cents le nombre des esclaves français. Désespérant de revoir leur patrie, aigris de

(1) Razilly à Richelieu, Rouen, 25 mars 1627. Arch. des aff. étrang. France, N<sup>os</sup> 785, f<sup>o</sup> 113, Mémoire précité, p. 29.

(2) Fragment de lettre du Père Joseph aux deux cap. prisonniers au Maroc, 1627. Sur Sanson Napollon, voy. *La Mission de Sanson Napollon*, par H.-D. de Grammont, Alger, 1880, et les articles de M. L. Bourgues dans la *Revue de Marseille et de Provence*.

furent placés sous ses ordres. L'un d'eux, du Chalard, était plutôt un guide qu'un lieutenant. Le Père Joseph fit promettre (1) Razilly de suivre les avis de cet officier et de se conformer ainsi au désir du surintendant général de la navigation. L'amiral avait pour instruction d'offrir au roi de Maroc, à titre de présent et non de rançon, la somme de 100 000 livres, de conclure un traité de paix et de commerce, de ramener les captifs, d'occuper Mogador. Il devait se présenter en ami et le présent qu'il était chargé de remettre était destiné à marquer le caractère conciliant de sa mission, mais il ne fallait pas, au besoin, reculer devant la force pour arriver à la libération des captifs et à l'occupation de Mogador. Il y avait là une tentative d'établissement du protectorat français au Maroc (2), assurant à la France le monopole du commerce et menaçant pour l'Espagne qui avait un pied à Mazagan, mais qui était détestée et à cause de ce voisinage et parce qu'elle avait expulsé de son territoire les Maures, dont une partie avait trouvé un asile au delà du détroit et, sous le nom d'Andalous ou de Grenadins, formait une agglomération animée contre ses persécuteurs des sentiments qu'on devine. C'était l'application des idées que Razilly avait soumises à Richelieu trois ans auparavant (3) et que le Père Joseph n'avait cessé de patronner auprès de celui-ci. Ce fut le Père Joseph qui lui obtint sa commission, comme ce fut lui qui la lui remit (4). L'amiral emmenait trois capucins, les Pères Isidore de Beaugé, Pacifique de Mozé et Colomb de Nantes (5).

Le 17 juillet l'escadre mouilla à la Mamore. De là elle alla bloquer Salé. Les Grenadins, soulevés contre le sultan, étaient maîtres de la ville. Des négociations s'engagèrent entre les rebelles et l'amiral. Elles furent conduites par les premiers avec

(1) Le Père Joseph à Razilly. Privas, 24 mai 1629. Le Père François d'Angers, *Op. laud.* « M. du Chalard... qui... avoit principale part en la conduite de cet armement... » *Ibid.*

(2) Lettre précitée du Père Joseph à Razilly, 24 mai 1629.

(3) Voy. le mémoire souvent cité.

(4) Lettre précitée du 24 mai 1629.

(5) *Ibid.* et Rocco, III, 477.

une insigne perfidie et appuyées, du côté des Français, par des démonstrations menaçantes. L'amiral crut devoir en engager d'autres, en même temps, avec le gouvernement régulier et, à cet effet, il détacha de l'escadre trois vaisseaux qui allèrent mouiller devant Safi. Mais il ne put attendre la fin ni des unes ni des autres. De furieuses tempêtes s'élevèrent, les vaisseaux couraient risque d'être jetés à la côte, qui n'offrait pas d'abri. L'amiral écrivit au roi de Maroc qu'il était obligé de partir et qu'il reviendrait, au commencement de l'année suivante, reprendre les négociations. La flotte leva l'ancre et arriva à Port-Louis le 20 novembre 1629. Razilly ne s'éloigna pas sans avoir fait lever le plan de l'île de Mogador, qu'il avait trouvée trop bien gardée pour tenter de la surprendre (1).

La difficulté de tenir la mer dans ces parages, la guerre de la succession de Mantoue, qui pouvait réclamer la coopération de notre marine, firent abandonner la pensée de s'établir de force au Maroc. On ne pensa plus qu'à faire un traité de commerce et à soustraire nos nationaux à la piraterie marocaine. Ce fut dans ce dessein plus modeste que furent armés, en 1630, deux vaisseaux, la *Licorne*, commandée par Razilly, et la *Renommée*, commandée par du Chalard, auxquels on adjoignit une patache sous les ordres d'un officier, Palot. Cette petite escadre mit à la voile le 28 juin. Les Pères Isidore de Beaugé et Pacifique de Mazé faisaient encore partie de l'expédition, le Père Colomb de Nantes avait été remplacé par le Père Lazare de Blois. Dans ses instructions (2), le Père Joseph leur assigna leur place auprès des deux commandants, attribua au Père Isidore l'autorité de supérieur, leur défendit de s'établir s'ils ne trouvaient dans une paix assurée entre la France et le Maroc une sécurité relative, les partagea entre Maroc et Salé, leur recommanda de rester complètement étrangers à la lutte qui existait dans le pays, soit

(1) Le P. François d'Angers, *Op. laud. Relation du sieur Chemin, commissaire de la marine, du voyage fait par le sieur de Razilly aux côtes de Salé*. Arch. des aff. étrang. France, 249 fol. 317.

(2) Le Père François d'Angers, *Op. laud.*

**entre** le roi et les rebelles de Salé, soit entre la France et l'Espagne, de ne rien faire qui les fit soupçonner de prendre **parti** dans les affaires d'Etat, de s'interdire toute attaque **passionnée** contre la religion des Maures, de n'accueillir les **abjurations** qu'après s'être assurés qu'elles étaient sincères, et après **avoir** imposé aux postulants un certain délai, de les recevoir **sans** témoin. C'était surtout par leur exemple que les religieux **devaient** agir sur les cœurs. Ils devaient aussi, autant que possible, **se conformer** à la discipline régulière, telle qu'elle se pratiquait **dans** les hospices. Le Père Joseph leur conseillait d'emporter **des** grammaires, des dictionnaires et des catéchismes espagnols. **Il** leur enverrait des livres arabes, s'ils restaient dans le pays et **si** les circonstances leur permettaient de travailler.

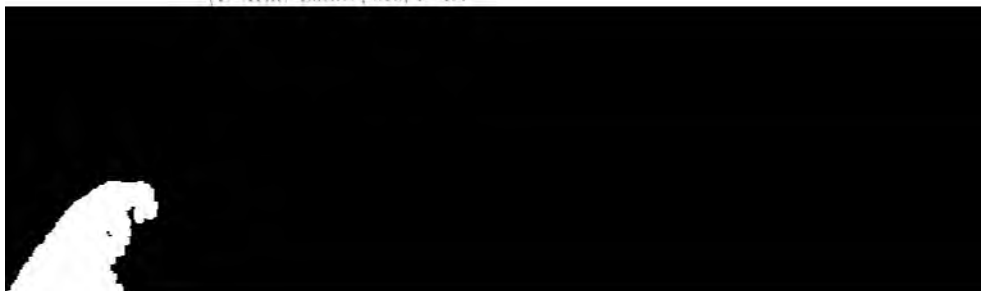
Ces instructions restèrent inutiles. L'expédition n'aboutit qu'à **une** trêve d'un an avec les Marocains de Salé (3 sept. 1630) et, **comme** cette trêve ne permettait aux capucins d'exercer leur **apostolat** qu'au profit de leurs compatriotes, ils considérèrent **comme** contraire à leurs devoirs de refuser leur secours **spirituel** aux chrétiens des autres pays, notamment aux Espagnols, **qui** étaient en très grand nombre, et ne consentirent pas à se **réduire** au rôle de chapelains consulaires. Dans une déclaration **signée** le 16 octobre, à bord de la *Renommée*, ils firent connaître les raisons qui les empêchaient de s'établir dans le pays.

Razilly fit monter sur ses vaisseaux deux cent quarante esclaves, auxquels la trêve avait rendu la liberté (1) et entama des négociations avec le roi de Maroc. Mais ses ouvertures restèrent sans réponse et le retour de la mauvaise saison l'obligea à prendre le large (octobre) et à regagner la France.

Il revint l'année suivante et conclut avec le roi (23 sept. 1631) (2) un traité qui stipulait l'élargissement de tous les captifs français dans tout le royaume, l'interdiction d'en faire de nouveaux, la liberté du commerce entre les deux pays, l'établissement de consulats français dans les ports marocains. Il rendit la liberté

(1) P. Dan, cité par Bocca, III, 483.

(2) Ann. Baluze, 326, fr. 40.



à 480 esclaves (1). Ce fut là en réalité le seul résultat de son expédition; des traditions invétérées de piraterie entre Européens et Barbaresques déjouèrent la tentative d'établir, entre la France et le Maroc des relations régulières, ouvrant ce pays à notre influence. On peut en dire autant du traité conclu par du Chalard le 18 juillet 1635, qui reproduisait les clauses du précédent. Il n'eut pas d'autre conséquence que de briser les chaînes de 637 captifs (2). C'est à l'Espagne, c'est à des capucins andalous qu'il était réservé de fonder au Maroc des établissements durables, d'entreprendre une propagande quelque peu fructueuse (3).

Il y a une comparaison qui revient toujours sous la plume quand on parle des missions; c'est celle de la semence qui lève ou qui reste stérile. La comparaison date de loin et, dans l'Évangile, elle atteint les proportions d'une parabole que tout le monde sait par cœur. C'est qu'en effet il n'y a pas là qu'une de ces métaphores banales qui sont entrées dans le tissu du langage, il y a une analogie profonde. La parole du missionnaire est bien comme le grain qui vole et qui tombe sur un terrain propice ou ingrat. Nous venons de le voir avorter en Abyssinie et au Maroc, après l'avoir vu fructifier en France et au Levant. L'histoire des missions abyssine et marocaine n'est ni longue ni difficile, c'est celle de quelques hommes qui souffrent et qui meurent. On hésite pourtant à dire qu'elles ont été inutiles. Un acte de sacrifice peut-il jamais l'être et, quand même il serait perdu pour ceux qu'il avait en vue, comment affirmer que le récit n'en est pas venu, longtemps après, fortifier quelque âme troublée?... Il n'en est pas moins vrai qu'en laissant de côté cette fécondité inépuisable et éternelle de l'exemple, il y a une grande différence à faire entre ces missions et celles de France et du Levant.

Même pour ces dernières, si l'on a le sentiment qu'elles ont été fructueuses, il sera toujours impossible d'en donner une

(1) Rocco, III, 481.

(2) François d'Angers, *Op. laud.* Rocco, III, 481.

(3) Rocco, III, 482.



démonstration rigoureuse, et c'est avec le scrupule de n'avoir pas établi, avec une précision suffisante, l'œuvre particulière des capucins et du Père Joseph dans la propagation du catholicisme en France et en Orient, que nous terminons ce chapitre. Qui pourrait dire, en admirant une imposante forêt, d'où viennent les semis d'où chaque arbre est sorti? Les conquêtes morales ne proclament pas leurs auteurs comme les conquêtes de la force, elles s'opèrent par une lente fécondation à laquelle l'âme qui a reçu le germe ne contribue pas moins que celle qui l'a déposé. Les consciences livrent rarement leurs secrets, et ce n'est pas toujours dans les professions de foi et dans les registres de baptêmes, quand par hasard il en existe, qu'on les trouve. Puisque, surtout dans les questions de l'ordre moral, la statistique n'est pas toujours concluante, pourquoi l'histoire, faute de pouvoir lui faire appel, se croirait-elle impuissante?

L'impossibilité de déterminer par des chiffres les fruits de l'apostolat des capucins, le petit nombre de leurs missionnaires, ne doivent laisser planer aucun doute sur l'efficacité de cet apostolat. Dans l'ouest et le sud-est de la France, au Levant, ils ont été les ouvriers évangéliques les plus actifs, les plus écoutés, les mieux récompensés de leurs peines. Le retour de notre pays à ses anciennes croyances a été en grande partie leur œuvre; si, en Orient, d'autres ordres leur ont disputé depuis l'honneur de propager et de faire aimer le christianisme et le nom de la France, ils n'en ont pas moins hérité des jésuites, qui n'avaient pu la garder longtemps, ils n'en ont pas moins dignement rempli cette noble tâche qu'ils partagent aujourd'hui avec tant d'autres. Le mérite doit en être reporté en grande partie sur le fondateur et le commissaire apostolique des missions, sur celui dont ce rapide exposé nous a fait admirer tour à tour l'initiative, l'autorité, l'énergie, le tact, la modération et la charité.

## CHAPITRE VII

### LA DÉCHÉANCE POLITIQUE ET RELIGIEUSE DU PROTESTANTISME ET LA PREMIÈRE CAMPAGNE D'ITALIE

(1627-1638)

Dispositions des catholiques et des protestants. — Rôle de l'aristocratie protestante. — Excès des protestants. — Malveillance du pouvoir. — Embarras de Richelieu. — Préparatifs du siège de La Rochelle. — Effet sur l'opinion. — Intelligences avec les Rochelois. — Discipline de l'armée. — Défaillance de Richelieu. — Conversion de La Trémoille. — Succession de Mantoue. — Plan pour le secours de Casal. — Négociations de Bautru. — Traité de Suse. — Appel de l'Italie. — Richelieu n'y répond pas. — Mission du Père Joseph à Mantoue. — Sac de Privas. — Crise morale du protestantisme. — Ruine du catholicisme en Languedoc. — Sa restauration. — Popularité des capucins. — Projet de conversion générale.

Avant de devenir chez le cardinal-ministre un dessein arrêté, l'idée de prendre La Rochelle et de détruire l'organisation politique des huguenots avait été pour l'évêque de Luçon l'un des rêves le plus chèrement caressés dans ses entretiens avec le Père Joseph<sup>(1)</sup>. Dès leur première rencontre, en 1611, ils échangeaient la promesse de se vouer avec ardeur à cette entreprise, si Dieu leur en donnait les moyens. Est-ce donc que l'œuvre de pacifi-

(1) Lepré-Balain, *Supplément à l'histoire*, année 1627. Fontenay-Mareuil, *Relation du siège de La Rochelle*, etc. (coll. Michaud et Poujoulat, p. 184.) « ... che il card. duca m'haveva piu d'una volta detto che, sin quando era vescovo di Lussion, haveva discorso e praticato col P. G., suo caro amico sin da quel tempo l'impresa della Rocella e la rovina degl' Ugonotti. » Noailles au Père Joseph. Rome, 8 déc. 1636. Arch. des affaires étrang. Rome. *Traité de la méthode pour convertir les hérétiques*, cité par Griffet, I, 623.

cation religieuse qui fait tant d'honneur à Henri IV fut caduque à ce point, dès le lendemain de sa mort, qu'on pût en prévoir et en méditer la ruine? ou bien en s'encourageant réciproquement à cette tâche comme à un des plus dignes emplois du pouvoir auquel Richelieu se sentait appelé, les deux amis méconnaissaient-ils la solidité et l'avenir de la charte à l'abri de laquelle vivait le protestantisme, se mettaient-ils en contradiction avec l'opinion de leur temps, obéissaient-ils à un étroit fanatisme?

Il faut se rappeler d'abord que l'édit de Nantes n'avait, dans sa partie politique, qu'un caractère provisoire. A le prendre même dans son ensemble, il n'était pas, aux yeux de son auteur, le régime qui devait régler définitivement les rapports des deux religions, mais un *modus vivendi* destiné à réconcilier la majorité et la minorité de ses sujets, à préparer leur fusion sociale et religieuse. Tout en étant résolu à rester fidèle à la lettre de ses stipulations, il se promettait de l'appliquer dans un esprit favorable aux catholiques et de façon à diminuer peu à peu le nombre des dissidents (1).

En rendant l'édit, Henri IV avait consulté la magnanimité de son cœur plutôt que le vœu de l'opinion. Au lieu de la suivre comme cela doit se passer d'ordinaire, il avait avec raison considéré que son devoir d'homme d'État consistait ici à la devancer. L'apaisement qu'il en attendait ne s'était guère produit. Les parlements, gardiens obstinés de l'orthodoxie autant que des vieilles libertés gallicanes, ne l'avaient enregistré qu'avec une grande répugnance. Le contact des sectateurs des deux religions amenait des scandales, des profanations qui dégénéraient en scènes de violence. Un incident insignifiant provoquait souvent un mouvement populaire; la populace courait au temple, le démolissait, comme elle fit à Charenton et à Tours, détérait l

(1) « J'aurai tel soin... à ménager l'édit que j'ai fait pour la tranquillité de mon royaume que la religion cath. en reçoive le principal et le plus assuré fruit, comme elle a bien commencé. » Henri IV au pape, Nov. 1599. Cité par Lacourbe, *Henri IV et sa politique*, p. 22.

cadavres huguenots inhumés en terre sainte. Les autorités se déclaraient quelquefois impuissantes à protéger les calvinistes contre la répétition des massacres du 24 août 1572 (1). Dans une population sédentaire, peu accessible aux idées du dehors, les sentiments se modifient lentement; en 1636 le souvenir d'Alexandre Farnèse était encore vivant à Paris (2). Les privilèges mêmes qui étaient la sauvegarde des protestants, les isolaient, en faisant une classe à part, les désignaient comme un obstacle au mouvement qui entraînait le pays vers l'unité politique, vers un pouvoir fort et universellement obéi.

Firent-ils de leur côté tout ce qu'il fallait pour rendre ces privilèges acceptables, pour désarmer le fanatisme catholique ou lui laisser tous les torts? Il faut rendre justice à la masse des réformés; elle aspirait au repos, à un repos dont sa pacifique activité avait besoin et elle était résolue à l'acheter par beaucoup de patience et de résignation. Elle mettait toute son ambition à assurer le maintien et la prorogation de la charte qui la protégeait, à en faire réparer les infractions par les voies légales. L'arrogance que les ministres avaient portée dans la polémique religieuse, sans disparaître tout à fait, avait beaucoup diminué; la doctrine de l'obéissance passive, professée par le fondateur du calvinisme, avait fait parmi les dissidents de nombreux adeptes; quelques pasteurs enseignaient même qu'on pouvait faire son salut dans l'Église catholique. La haute bourgeoisie protestante,

(1) « Quibus [les huguenots] etiam in multis locis et nominatim Lutetiae, nova λουτρού φόνια (quomodo Euripedes commode Germanorum *Blutbadt* exprimit) imminuebant ex vulgi minis, absque magistratuum pontificiarum sollicitudine fuisset, Aurelianæ etiam jam gubernator, qui est comes S. Pauli, nostros monuit, prospicerent rerum suarum securitati, de qua, ob plebis furorem, ultra cavere ipsis non possit. » Nouvelles adressées de France à l'électeur de Brandebourg. 17-27 décembre 1628. Arch. d'État de Berlin.

(2) « Nella strada S. Jacopo occorre un caso notabile per essersi veduto ancora conservato in questa città uno degli spiriti dell' antica santa lega, in un vecchione libraio, che, mosso o dà un dì que zeli di religione della pred. lega o da natura faziouosa, uscito di bottega e affacciatosi alla carrozza dov' era il s. duca [de Parme], ardì di dire : « Ringraziato sia Dio, che, innanzi che morire, ho pur veduto un discendente di chi ci venne a liberare dalla fame et a conservare la religione, intendo del duca Alessandro... » Gondi à Bali Cioli. Paris, 6 février 1636. Arch. de Florence.

au sein de laquelle se recrutait, dans les places de sûreté, l'oligarchie municipale, craignait que la guerre civile ne livrât à la plèbe, dont elle entendait gronder les revendications, le gouvernement de la cité.

Si la paix avait dépendu uniquement de la majorité des huguenots, elle n'aurait donc pas été troublée. Mais que de fois l'histoire nous montre des majorités modérées et tranquilles jetées dans le désordre et conduites à leur perte par la violence et l'intrigue d'une minorité ! C'est ce qui arriva au parti protestant. Il devait être surtout la victime de l'ambition de grands seigneurs dont l'intérêt était de chercher en lui une force, jusqu'au jour où ils en trouveraient un plus grand à le trahir, et de la violence d'une populace qui semblait justifier par ses excès toutes les représailles, toutes les provocations. L'assemblée de Saumur (1611) n'offrit que le spectacle des efforts du duc de Bouillon pour ruiner Sully et se rendre arbitre entre ses coreligionnaires et la cour. L'aristocratie du parti le fit entrer dans toutes les prises d'armes de la régence de Marie de Médicis ou, en menaçant de l'y faire entrer, força le pouvoir à compter avec elle. S'il resta étranger à celle qui se termina par la paix de Sainte-Menehould (1614), ce fut peut-être tout simplement parce que ses émissaires arrivèrent trop tard, trouvèrent la paix faite. L'assemblée de Nîmes vota l'union des églises avec le prince de Condé et ses confédérés, courant ainsi au-devant d'un abandon facile à prévoir. Ce ne fut pas la bonne volonté qui manqua au parti pour s'associer à la levée de boucliers organisée sous le nom de la reine mère et dont le misérable avortement ne doit pas faire méconnaître l'importance (1619-1620). Il se laissa entraîner, contre son sentiment presque unanime, pour défendre la situation de La Force en Béarn, dans la guerre de 1621 qui fut le point de départ de sa ruine. Il maintint, contre la défense du roi, l'assemblée de La Rochelle et dressa ce fameux *ordre général* qui fut un défi aussi téméraire qu'impuissant, puisqu'il laissait voir jusqu'où allaient ses aspirations sans lui donner la force de les remplir. Nous n'avons garde d'oublier

que l'attitude hostile ou menaçante des assemblées et des grands s'autorisait d'infractions à l'édit et de l'animosité de l'opinion, mais elle était inspirée plus souvent par des intérêts étrangers à la religion et, alors même qu'elle s'expliquait par une sollicitude sincère pour celle-ci, elle lui faisait plus de mal que de bien, car elle fortifiait cette idée que l'autonomie politique qui en était la garantie était incompatible avec la sécurité publique et l'unité nationale.

Quand Richelieu arriva au pouvoir, cette autonomie avait subi de profondes atteintes. La seconde guerre civile avait fait perdre aux réformés quatre-vingts places de sûreté. La paix de Montpellier (octobre 1622) leur promettait la conservation de ce qui leur restait de leur indépendance politique et municipale, mais elle les laissait aigris, comme les catholiques, par de nouveaux griefs, de nouvelles rancunes. La guerre avait naturellement déchaîné le fanatisme des uns et des autres. En 1622, la populace huguenote de Montpellier s'était ruée sur les églises et sur le clergé. Le couvent des capucins notamment avait été détruit et ces religieux n'avaient pu soustraire leurs personnes à la rage populaire que grâce à un conseiller correcteur huguenot de la cour des comptes, qui leur avait donné un asile pendant sept semaines, au risque de voir sa maison forcée (1). En 1621, le clergé et la population catholique de Nîmes avaient dû se réfugier à Beaucaire. Les églises, les propriétés urbaines et rurales des ecclésiastiques nîmois avaient été pillées, saccagées et démolies. Une foule d'églises de la campagne avaient été occupées. La petite ville de Marguerites avait été pillée deux fois. Un grand nombre de bénéfices ecclésiastiques avaient subi le même sort. La même année, les catholiques d'Alais s'étaient mis en mesure de quitter la ville; retenus par les assurances des consuls qui les avaient pris publiquement sous leur protection, ils avaient assisté, l'année suivante, au massacre de leurs prêtres, à la destruction de leur église (2). Toutes les églises d'Uzès étaient en

(1) Arch. de l'Hérault. Fonds des capucins.

(2) Arch. du Gard. Série G, 447, 789, 1285.

ruine (1). Il ne serait pas difficile de relever à la charge des catholiques des violences analogues ; qu'on se rappelle seulement la destruction des temples de Charenton et de Tours. Peut-être cependant ces explosions de fanatisme avaient-elles de moins graves conséquences dans les pays catholiques, parce que l'autorité royale avait généralement plus de force pour les contenir que les municipalités des villes protestantes, plus impuissantes encore que complices. En revanche, les mesures adoptées à l'égard des protestants ne permettent guère de méconnaître le parti pris d'é luder, de restreindre les dispositions favorables de l'édit de Nantes, de s'affranchir de la générosité et de l'équité auxquelles ils avaient droit (2). C'est cet esprit qu'on trouve dans l'exécution de la paix de Montpellier. Bien que Condé, le champion de la guerre à outrance contre les réformés, fût éloigné du gouvernement, celui-ci ne s'était pas montré aussi fidèle que leur chef aux obligations du traité. Tandis que Rohan s'était empressé de faire démolir les nouvelles fortifications, le fort Louis était resté debout et l'indépendance municipale de Montpellier avait été violée par l'introduction d'une garnison dans ses murs, par l'altération de sa constitution, bientôt par la construction d'une citadelle. Le blocus de La Rochelle, commencé depuis 1621, se continuait, se complétait. L'avènement de Richelieu n'était pas de nature à calmer les méfiances des dissidents, à modérer le zèle des catholiques. Son caractère sacerdotal et son passé n'étaient pas rassurants pour les premiers et, en saluant son élévation comme l'annonce du triomphe définitif de l'orthodoxie (3), les seconds, ceux du moins qui s'étaient mis à la tête d'une propagande peu scrupuleuse, augmentaient encore les inquiétudes de leurs adversaires.

Les catholiques zélés se hâtaient trop de triompher, les protestants de s'alarmer. Si les uns et les autres avaient mieux

(1) Arch. du Gard. Série G, 121.

(2) Voy. notamment Fancan, *La Rencontre d'Henri IV avec le duc de Bouillon*.

(3) Le président Le Masuyer à Richelieu. Toulouse, 18 mai 1624. Bibl. de l'Institut. Coll. Godefroy.

connu les sentiments du nouveau ministre, ils auraient envisagé cet événement avec plus de sang-froid. A la vérité, le régime d'exception sous lequel vivaient les huguenots était, nous le savons, condamné dans son esprit, mais il n'éprouvait pas à l'abolir l'impatience qui animait tant de gens autour de lui. Il pensait, et il n'était pas seul à le penser, que la paix pouvait leur faire plus de mal que la guerre (1), car la guerre ranimait leurs forces en déclin, tandis que la paix permettait de les affaiblir sans péril par la corruption et l'application judaïque de l'édit. Quand, après la mort du connétable de Luynes, la reine mère avait recouvré le droit de donner des avis sur les affaires de l'État, Richelieu lui avait fait soutenir au conseil un système de paix à l'intérieur, de vigilance et d'énergie au dehors. Et ce n'était pas seulement pour combattre l'influence de Condé (2), rival politique de la reine, qu'il l'avait fait, c'était aussi par conviction. Par patriotisme il répugnait à rouvrir une lutte fratricide, il préférait en laisser la responsabilité aux protestants. Il inaugurerait une politique de résistance contre la maison d'Autriche, il rompait dans la région alpestre la ligne de positions fortifiées que l'Espagne était en train de former depuis cette région jusqu'au bas Rhin, il n'hésitait pas, pour atteindre les Espagnols, à attaquer le pape, derrière lequel ils essayaient de se dissimuler. Ce fut au milieu de ces préoccupations que le coup de main de Soubise le surprit. Soubise et son frère Rohan sentaient que le siège de La Rochelle était résolu et, pour l'empêcher, ils ne reculèrent pas devant le reproche d'entraver une politique favorable à la cause protestante en Europe (3). Les

(1) « ... que l'on devoit d'autant plus se porter à pacifier les affaires du dedans que l'on avoit même des expédiens pour ruiner par la paix le parti huguenot. » *Mém. de Richelieu*, I, 357, col. 2.

(2) Voy. le chapitre intitulé : *L'Avènement de Richelieu au pouvoir et la fondation du Cabvair*.

(3) L'entreprise de Soubise contre Blavet a été faite « pour arrêter les effets de ses armes [du roi] glorieuses à la Valteline, Ligues grises et en Flandres au siège de Bréda, sans lesquelles les Espagnols et archiduc eussent fait des progrès préjudiciables au bien de la chrétienté et aux provinces qui font profession de votre religion... » Le Masuyer aux consuls de Millau, Toulouse, 19 février 1625. Arch.



circonstances rendaient fâcheuse pour Richelieu une agression dont peut-être en d'autres temps il se serait félicité. Toute l'année 1625 fut remplie pour lui par de pénibles perplexités, par de redoutables compétitions. Ces perplexités et ces compétitions portèrent sur la question de savoir si le moment n'était pas venu d'engager contre les huguenots la lutte décisive qui devait les ranger sous la loi commune. La tentation de le faire était puissante, les raisons spécieuses. L'opinion publique était extrêmement irritée par la provocation, en apparence gratuite, de Soubise, le clergé avait accordé en vue de la guerre religieuse un don de 500 000 écus, les États de Bretagne promettaient de l'argent, des hommes et des vaisseaux, les grands faisaient assaut de bonne volonté, traçaient le plan d'attaque de La Rochelle et le plan de campagne dans l'Ouest et le Midi (1).

municipales de Millau, CC. 123. « ... Je suis assuré que vous ne voudriez consentir aux troubles de l'Etat, pendant que le Roi emploie ses forces... pour ceux qui professent même religion que vous soit par la guerre de la Valteline, relief de l'oppression des Grisons que pour le mariage d'Angleterre... » Le même aux mêmes. Toulouse, 27 janv. 1625. *Ibid.*

(1) « ... si ha combattuto questi passati giorni grandemente l'animo del card. Rich. per farlo rissolvere anch' egli ad una dichiarazione aperta di guerra contro i med. Ugonotti; quelli che hanno adoprato e s'adoprono per questo effetto non solo con lui ma con queste Maesta... sono li dipendenti di Roma e di Spagna, li mal contenti di questo regno, quelli che di fortune rovinate non sperano di rissorgere, che col maneggio del denaro regio et con l'impiego delle proprie persone, li popoli commessi da prediche de Gesuiti e da altre simili genti, gli Parlamenti disgustati sommamente di questo ultimo tentativo di Sobisa e de Roscella et il clero... le ragioni, che adducono questi, se non sono dimostrative e reali, sono pero grandemente verisimili... adducono... che la Roscella è il seminario de ribelli, fucillo di seditiosi... che mai principio seditione che per quella parte... Poi per capo di riputazione procurano di eccitare il Re, dimostrandogli come male convogli pattano con sudditi... Vi aggiungono... la consideratione politica et che riguarda lo stato, dicendo che tutti i popoli sono alterati fuori di modo contro gli Ugonotti... che non sarà mai assoluto signore ne atto ad intraprendere contro l'inimico comune, se non si leva dal fianco l'inimico intestino e particolare... Rappresentano gli Ugonotti debolissimi, senza consiglio, senza forze et senza aiuti, gli Roscella in stato d'esser assediati e ridotti al dovere con poco spesa e moneta, e che il clero ha contribuito 500.000 scudi per questo rispetto, un tanto di rampollo quello di S. Luigi et un altro alla bocca del canale dicono che sono sufficienti a far fallito il Targoni Soderisio di palcanelli e proprie spese, e prendo, doppo la riuscita dell'impresa, se gli promitti rimborso? la provincia di Bretagne s'obliga di dar vascelli, gente e denari, se si risolve a Roscella la guerra in Perma assenna di tenere, con 1000 fanti che gli ha da

Certains membres du gouvernement y étaient favorables ; à leur tête était Schomberg, l'homme de Condé, qui, éloigné du pouvoir, guettait toujours le moment d'y rentrer (1). L'ambassadeur d'Espagne travaillait à faire de ce surintendant capable et laborieux, mais sans caractère et sans étendue d'esprit, le successeur de Richelieu (2) et sa promotion au maréchalat était considérée comme le présage de cette révolution ministérielle. Richelieu fut ébranlé un instant par ces considérations, par ces influences, par ce péril. Il finit cependant par se soustraire à cet entraînement. Il s'arrêta à l'idée de donner la paix aux huguenots, mais cette paix, au sujet de laquelle il se mettait en lutte avec les catholiques zélés, il voulut qu'elle ne coûtât rien à la dignité du roi, qu'elle ne modifiât rien aux dispositions prises en vue du siège de La Rochelle (3), dont la nécessité était devenue plus évidente encore, dont le moment ne pouvait pas être bien longtemps reculé. Soutenu par la reine mère, par les représentants des cours alliées, intéressées à ne pas voir la France négliger leur pro-

freno tutti gli Ugonotti del suo governo et in spavento la piazza di Montalbano ; il marescial di Temines promette di difender la Linguadocca e di non lasciar sortire il duca di Rohano da Castres per soccorrere gli assediati ; l'amiraglio Mimosransi, con l'armata di mare, dice d'esser in stato di levar il soccorso alla Roscella e di affamarla, Toras et il marescial di Pralins nell' isole novamente acquistate di Rhetz e d'Oleron fan fortificare i luochi piu capaci di difesa... » Morosini au doge. Poissy, 12 nov. 1625. *Filze*.

(1) « ... et è caduto a proposito l'essersi stampata et venduta publicamente una lettera del principe di Conde scritta a S. M. in risposta dell' aviso datogli delle rissolutioni prese nel gran consiglio, la quale mando con queste, per che Vostra Serenita possi scorgere l'artificio di questo principe et il disegno, che è sempre il medesimo, di riddurre le cose straniere al negotio et questo del regno alla guerra : hora io mi son valso con il card. di questa lettera... » Mème dépêche.

(2) Mirabel à Philippe IV. 19 novembre, 11 décembre 1625. Fonds de Simancas.

(3) C'est principalement cette résolution qui ne permet pas d'attribuer à Richelieu le mémoire publié par M. S. Rawson Gardiner (*Revue hist.*, I, 228) et dont l'auteur fait si bon marché des fortifications construites autour de La Rochelle. Nous avons nous-mêmes accepté l'origine attribuée à ce mémoire par M. Gardiner, mais aujourd'hui nous croyons y reconnaître la plume de Fancan. Sans insister sur cette question, nous nous contenterons de rapprocher les termes dans lesquels il y est parlé du fort Louis de la phrase suivante du *Miroir du temps passé* (1625), pamphlet qui a Fancan pour auteur : « ... la cabale étrangère... qui veut que tout l'honneur du roi est attaché au fort de La Rochelle et non à protéger nos alliés en Italie et en Allemague. »

tection pour s'engager dans une guerre civile, il triompha de la cabale qui menaçait à la fois sa politique et sa situation, intimida Schomberg, lui imposa ses vues et, à la suite d'une victoire navale et de la prise des îles de Ré et d'Oleron, fit accorder la paix aux huguenots, sans autre concession qu'une promesse verbale et équivoque au sujet du fort Louis (5 février 1626). Quelque temps après (mars-mai), il se dégageait, au prix de certains sacrifices, des complications où nos hostilités indirectes avec l'Espagne auraient pu l'entraîner (1).

C'est contre La Rochelle et les protestants qu'il se proposait d'employer la liberté d'action que la paix de Monçon venait de lui donner. L'entreprise contre La Rochelle devint pendant un an sa grande préoccupation, sa grande affaire. L'investissement se compléta par l'occupation de la pointe de Coreille, par la construction de deux forts dans l'île de Ré, les forts de Saint-Martin et de la Prée, par la concentration de forces militaires, par l'approvisionnement du fort Louis et l'augmentation de sa garnison, par la capture ou le blocus des vaisseaux rochelais, par la dévastation de la campagne d'où la ville tirait une partie de sa subsistance (2). C'est aussi par ce dessein que s'explique bien des mesures qui ne paraissent pas s'y rapporter : c'est à cause de lui que le cardinal se fit conférer, sous le nom de la reine mère, le gouvernement de Brouage, qu'il aspira à lui donner une étendue de 200 lieues de côte, qu'il fit supprimer l'amirauté et la fit remplacer par la charge de grand maître et surintendant général de la navigation dont il fut le titulaire, qu'il fit adopter par les notables un vœu en faveur de la création d'une marine nationale qui dispenserait de solliciter le concours plus ou moins empressé des nations maritimes (2), c'est en vue de ce

(1) Voy. le chap. iv : *La lutte pour les Alpes et la conspiration de Chalais*.

(2) La municipalité de la Rochelle aux consuls de Millau. 19 mars 1625. Arch. municipales de Millau.

(3) « Sono i suoi fini [en se faisant nommer grand maître de la navigation] d'armarsi in mare per non ricorrer piu a Inglesi et Olandesi.... et per sorprendere una volta la Rocella... il disegno piu che si puo vien tenuto celato, ma in fatti tutte le lingue tendono a questo centro. » Sorzi Sorzi au dague. Paris 19 mars 1625.

dessein, non moins que pour éloigner du roi un favori redouté, qu'il fit donner à Toiras le gouvernement de l'île de Ré et du fort Louis. Toutes ces mesures ressemblaient à des provocations, mais elles étaient justifiées, au point de vue national, par l'hostilité croissante des Anglais. Grâce à la folle agression de Buckingham, qui, en débarquant dans l'île de Ré, le 22 juillet 1627, songe moins à sauver ses coreligionnaires français de la ruine qu'à faire de La Rochelle une ville anglaise, à entraver, de la Gironde à la Loire, le commerce français, à rétablir peut-être la domination britannique dans nos provinces du Sud-Ouest, grâce à cette intervention de l'étranger dans nos affaires intérieures, l'entreprise de La Rochelle perdra le caractère odieux d'une guerre civile déchaînée par la royauté contre des sujets obéissants, elle deviendra une guerre nationale, car les Rochelois, malgré leurs hésitations patriotiques, seront entraînés à se jeter dans les bras des Anglais.

En réalisant le vœu de l'opinion catholique, si passionnée contre les dissidents, Richelieu espérait la rallier à lui et fortifier son gouvernement. La masse orthodoxe du pays ne lui marchandait pas, en effet, ses applaudissements, mais de ce qu'on pourrait appeler l'état-major du parti, de la coterie des Bérulle et des Marillac, il n'obtint qu'une approbation chagrine. Entre ce parti et lui il n'y avait pas de place pour une entente durable, pour une vraie sympathie; d'un côté, la chimère de la politique confessionnelle; de l'autre, la conception de l'État, fils respectueux et reconnaissant de l'Église, lui laissant la direction morale du pays, mais indépendant dans ses rapports avec les dissidents indigènes comme avec l'étranger; il y avait là l'origine d'un incurable malentendu. Obligés de s'incliner devant le génie et l'autorité de Richelieu, les « zélés » détestaient en lui l'homme qui raillait leur foi aveugle dans les révélations et les miracles, l'abus, presque sacrilège, avec lequel ils mêlaient la Providence aux affaires humaines. Conduite par lui, ils le sa-

1627. Bibl. nat. *Filze. Voy. Ibid.* les autres dép., du même, en date du 29 septembre et du 31 décembre 1627.

vaient, la guerre contre le parti protestant n'aboutirait jamais à la persécution religieuse; si elle était couronnée de succès, elle le rendrait plus fort contre l'Espagne qui, à leurs yeux, restait le vrai champion de l'orthodoxie et au profit de laquelle ils rêvaient la monarchie universelle (1).

Si l'entreprise ne causa pas à ces ligueurs attardés une satisfaction sans mélange, elle souleva l'opposition déclarée des héritiers de ces « politiques » auxquels Henri IV avait en partie dû sa couronne. Plusieurs d'entre eux furent jetés à la Bastille. De ce nombre furent Fancan, leur organe le plus remarquable et ses deux frères, Dorval et Langlois, le ministre protestant La Miletière, les marquis de Montpinçon et de Bonnavet (2). S'il fallait en croire un pamphlétaire qui fut en communauté d'idées avec le parti frappé (3), Fancan aurait été surtout victime de la jalousie et de la haine du Père Joseph qui aspirait à le supplanter dans la confiance intime du cardinal. Mais le caractère de Mathieu de Mourgues affaiblit beaucoup la portée de cette imputation, comme de toutes celles qu'il a dirigées contre Richelieu et le Père Joseph et qui souvent, d'ailleurs, se détruisent elles-mêmes par leur exagération. Autant il serait intéressant pour l'histoire des évolutions et des auxiliaires de Richelieu, de connaître toutes les causes de la disgrâce de Fancan, autant il est difficile d'expliquer complètement un événement, qui, pour les contemporains déjà (4), était mystérieux. Il a fallu que le vigoureux

(1) Fontenay-Mareuil, coll. Michaud et Poujoulat, p. 202-203.

(2) *Journal de Richelieu*, 204-205, 207. *Mém. de Richelieu*, I, 452. Sur Fancan, voy. l'ouvrage de Gellay.

(3) Sur Mathieu de Mourgues, voy. le livre de M. Perroud. Parmi les membres de ce parti on peut encore nommer le poète Favereau, Laffemas, Du Monstier, Saint-Bemy, Villiers. Voy. Garasse, *Récit au vrai des persécutions*, etc....

(4) Témoin les conjectures de l'ambassadeur vénitien Zorzi Zorzi au doge. Paris, 11 juin 1627. *Fitzé*. Voy. aussi le journal d'Hautin, 5 juin 1626 à la Bibl. Méjanes. On trouve beaucoup de Lettres de Langlois aux arch. des aff. étrang. France, 248, 249, 793-795. Dans un inventaire des papiers du cabinet de Richelieu, de 1629, on lit : Procès du sr Langlois (Fancan). Il a été vingt ans pres M. Bouthillier et dix comme intendant de M. le cardinal. Il parloit mal de tout le monde. Deux de ses lettres marquent ce qu'il étoit. — Epitaphe de l'abbé de Francon-Langlois (sic). C'est à Fancan que nous attribuons le *Discours sur les affaires présentes d'Angleterre* (1627, et le même titre *Sur la nécessité de la paix de dedans* (même date) France,

Écrivain blessât au vif Richelieu pour lui inspirer la page (1) virulente que celui-ci lui a consacrée. Elle suffirait à prouver que l'arrestation de Fancan ne fut pas, comme on le supposa (2), une victoire du parti de Bérulle et de Marillac contre Richelieu. C'est évidemment la passion qui a dicté ces lignes, mais, même en faisant la part de l'exagération, il y a encore assez dans ces récriminations pour permettre d'affirmer que Fancan n'a pas été simplement victime de deux libellistes obscurs, Drion et Marcel, comme l'a cru le résident de Savoie (3), ni, comme l'écrit le résident hollandais Boetzelaer (4), celle des jésuites, du Père Suffren et du nonce Spada, que ce ne fut pas seulement son opposition politique qui le conduisit à la Bastille, mais ses intelligences avec les protestants et ses intrigues dans la famille royale. Le portrait tracé par Richelieu a certainement été chargé, mais il n'est pas de fantaisie. Fancan fut-il aussi *libertin*, aussi libre penseur, comme nous dirions aujourd'hui, et aussi républicain que Richelieu nous le représente? Ses écrits de circonstance n'autorisent pas à le croire, mais, en l'envoyant à la Bastille, Richelieu ne voulut pas seulement s'assurer du silence d'un opposant, d'autant plus redoutable que c'était un officieux de la veille, il voulut aussi rendre impuissant un brouillon, un intrigant, peut-être un conspirateur. Le Père Joseph fut-il pour quelque chose dans l'infortune de Fancan?

246, fol. 202, 205. Fancan mourut au mois d'octobre 1627. Hautin le désigne comme l'auteur du *Courrier picard*, du *Miroir du temps présent*, des *Remontrances au roi* et de plusieurs autres publications de circonstance dont il ne donne pas les titres. *Ubi supra* à la date du 26 oct. 1627. Nous donnons ces détails pour ceux qui seraient tentés de reprendre le sujet trop légèrement traité par Gelley.

(1) *Mémoires*, I, 482.

(2) Journal ms. d'Hautin, 13 juin 1626. *Ubi supra*.

(3) Biandra au duc de Savoie. Paris 22 juin 1627. Arch. de Turin, Mazzo 29. L'un des frères de Fancan, Dorval, sortit presque aussitôt de la Bastille. Le même au même, 25 juin 1627. *Ibid.* Sur Drion et Marcel, voy. Avenel, II, 240 n° 2. « Autre lettre du 14 juin trouvée en la poche dud. La Miletiere. Le dit sr de Rohan luy mande qu'il s'estonne bien que M. le card. n'aye eu le pouvoir de protéger l'innocence de Fancan, si elle est telle qu'il luy mandoit... » Inventaire des papiers saisis chez La Miletiere. Arch. des aff. étrang. Pays-Bas. Suppl., II. *Mém. de Richelieu*, I, 510.

(4) Boetzelaer aux États-Généraux. 13 juin 1627. Arch. de La Haye.

Aucun contemporain, sauf Mathieu de Mourgues, ne le méritait à cet événement. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en cette circonstance, Fancan et lui défendirent auprès de Richelieu une politique tout opposée. Le premier s'opiniâtra à méconnaître la nécessité d'en finir avec l'organisation politique des protestants ; le second, qui était cependant déjà connu comme un « bon Français » que personne (1), se trouva d'accord avec Richelieu sur l'opportunité de cette entreprise. A une époque un peu postérieure, alors que le siège était déjà avancé, il nous a fait connaître sa pensée sur le fruit qu'on devait tirer, selon lui, de la soumission de la Rochelle, il nous a montré combien en conseillant d'en profiter pour ôter aux protestants une partie de leurs privilèges, il se désintéressait peu de ce qui se passait en Europe, combien, au contraire, il croyait qu'on travaillerait par là à faire du roi l'arbitre de la chrétienté et de la paix européenne. « Le Roi, après La Rochelle, écrivait-il à Richelieu, peut donner une nouvelle face aux affaires du dedans et retrancher de l'édit de Nantes beaucoup de choses que la sûreté de l'État et la dignité royale ne peuvent souffrir, que la condition du temps extorquées, et faire une loi, laquelle dorénavant se puisse entretenir ; les députés généraux, les chambres de l'édit, provision de plusieurs officiers, l'entretien des ministres et petit État ne doivent plus avoir de lieu, S. M. par une déclaration donnera la paix, telle qu'il lui plaira, afin de ne jeter dans le désespoir plusieurs, auxquels on dit tous les jours que la plus grande grâce qu'ils peuvent espérer est celle du bannissement du royaume, les étrangers, voyant la paix au dedans, feront une bonne pensée de ce que le Roi voudra, et le Roi prendra, à meilleur titre que jamais, la qualité d'arbitre de la chrétienté et conservera la paix publique avec l'Espagne et avec le reste de l'Europe (2) ».

(1) « ... da un capucino assai buon Francese detto il P. G., famoso non so se per bontà di vita o pur per possedere non poco il suo [de Richelieu] genio... » Zorzi Zorzi au doge. 7 octobre 1628. Bibl. nat. ms. Filze.

(2) La pièce à laquelle ce passage est emprunté (Arch. des aff. étrang. Angleterre, XLIII, fol. 4), ne porte pas plus de nom d'auteur que de date. Sa provenance

Il pensa aussi, contrairement à l'avis du conseil, que le roi devait faire le siège en personne, et le cardinal partagea son opinion. C'était par un blocus qu'on pouvait, selon le capucin, devenir maître de La Rochelle et il était d'accord en cela avec le sentiment général; sans être écartée d'une façon absolue, l'idée d'une attaque de vive force paraissait avoir peu de chances de succès.

Mais un blocus pouvait être long et Richelieu, comme le Père Joseph, se flattait de l'espoir de prendre la ville par surprise. Les divisions de la population autorisaient cet espoir; non seulement parmi les trois mille catholiques (1) qu'elle comptait, mais même dans la haute bourgeoisie protestante, en possession du gouvernement municipal, menacée de se le voir enlever ou par le roi vainqueur ou par la plèbe soulevée (2), il était facile de nouer des intelligences, de trouver les auxiliaires d'un coup de main. Ce n'était pas du jour où les troupes royales étaient venues camper devant La Rochelle qu'on avait songé à rendre un siège inutile par une trahison. Depuis 1621 (3), la lutte était engagée entre la monarchie unitaire et la métropole républicaine du protestantisme de l'Ouest, fière de ses antiques privilèges, de son commerce, de sa marine qui éclipsait la marine royale. En 1622, le Père Joseph avait étudié le terrain en vue d'un siège qu'il croyait plus prochain. Dans la seconde moitié de l'année 1624, il avait cherché, par l'intermédiaire d'un certain Brossier, protestant converti, à gagner le capitaine de la tour de la Chaîne (4), nommé Torterue. Celui-ci s'était montré disposé, moyennant

n'est indiquée que par les mots énigmatiques : *Haec omnia ab auctore consueto*, suivis d'un chiffre qui cache le nom de l'auteur. C'est le ton et les idées qui nous autorisent à l'attribuer au Père Joseph.

(1) Estimation du Père Joseph.

(2) « ... à cause du petit peuple qui étoit en perpétuelle contestation avec les plus grands pour avoir le dessus... » Fontenay-Mareuil, p. 213, col. 2. « Il popolo piu minuto della R. sgrida e tumultua in modo che gli migliori non han modo di essequire. » Morosini au doge. Fontainebleau 31 août 1625. *Filze*.

(3) Voy. le chap. II, *L'Avènement de Richelieu au pouvoir et la fondation du Calvaire*.

(4) Cette tour commandait, avec la tour Saint-Nicolas, le port de La Rochelle.



une récompense élevée, à livrer le poste qui lui était confié. En partant pour Rome (mars 1625), notre capucin avait chargé son frère, Charles du Tremblay, de poursuivre cette négociation, mais elle ne put atteindre son but à cause des soupçons éveillés par les entrevues de Brossier avec Richelieu et Toiras (1). L'année précédente, un jeune homme appartenant à l'une des meilleures familles rochelaises, Vincent Yvon, avait traité avec le gouverneur du fort Louis, Pierre Arnaud, pour lui livrer un point de l'enceinte (2). En 1626, un certain Paul Le Cercler, sieur de La Touche, frère du principal ministre de La Rochelle, La Chapelière, vint tout exprès à Rome, pour communiquer au pape un moyen infaillible de prendre la ville (3).

Pendant le siège, les tentatives de ce genre se multiplièrent, surtout à mesure que les privations et les souffrances augmentaient le nombre des partisans d'une capitulation. Le résident de Savoie parle d'un Anglais qui révélait aux assiégeants tout ce qui se passait dans la ville et au conseil, et dont la trahison fut découverte (4). Un gentilhomme protestant, le sieur Larinville, signala aux assiégeants un lieu favorable à une surprise (5). Un capucin, qui cachait sous le nom du Père Athanase l'illustration de la famille parlementaire des Molés, dirigeait dans le camp un véritable service d'espions et il faut probablement considérer comme un de ses émissaires ce Père Cyrille qui, enfermé dans la ville, informait Richelieu des effets des batteries royales (6). Il faut ajouter que les fréquentes communications entre les assiégeants et les assiégés n'avaient pas toujours pour but de révéler

(1) Requête de Brossier au roi. Arch. des aff. étrang.

(2) Dupont, *Hist. de La Rochelle*, p. 323.

(3) Marquemont à Richelieu, 27 juillet 1626. Le même au même, 12 août 1626. *Inédit.*

(4) Biandra à Charles-Emmanuel. Paris, 23 juin 1628. Arch. de Turin.

(5) Aug. Du Puy à son frère Bourgueil, 23 mars 1628.

(6) Richelieu au roi, 24 déc. 1627. Avenel, II, 768. Le maréchal de Marillac à Bouthillier. Du camp devant La Rochelle, 12 oct. 1628. *Inédit.* « ... Car parmi eux [les Rochelais] ils ont des faux frères qui sortent et donnent des avertissements... Du Puy à l'un de ses frères. Niort, 2 mars 1628. Bibl. Inguibert, fonds du même nom n° 484, f° 125 v°.

aux premiers les secrets et les points faibles des seconds. L'entreprise comptait beaucoup d'adversaires parmi ceux qui y concouraient et, pour l'entraver, plus d'un n'hésitait pas à entrer en rapport avec les Rochelois.

Le Père Joseph quitta Paris le 5 octobre (1) 1627 et, passant par la Touraine, arriva à la Rochelle vers le même temps que le roi, c'est-à-dire le 15 octobre environ. Bien que l'armée royale campât déjà devant la place, bien que les hostilités fussent déjà engagées, le siège ne pouvait sérieusement commencer, tant que le sort de l'île de Ré, où les Anglais étaient descendus le 22 juillet, n'était pas décidé. La garnison du fort de Saint-Martin de Ré, assiégé par Buckingham, venait d'être ravitaillée, mais Toiras, qui la commandait, réclamait une armée de secours de cinq ou six mille hommes. Cette demande soulevait des objections : fallait-il, pour sauver Ré, affaiblir l'armée qui bloquait La Rochelle, compromettre peut-être le succès du siège de cette place, et ne suffisait-il pas de donner à Toiras les moyens de prolonger sa résistance jusqu'à ce que la rigueur de la saison forçât les Anglais à se retirer? Et puis quelle difficulté et quelle témérité, ce semble, de transporter dans l'île un corps de troupes aussi important, pourvu de vivres, d'objets de campement, etc., qu'il faudrait renouveler! Richelieu s'y décida pourtant (2). Le Père Joseph, logé avec lui au Pont de Pierre, lui persuada de jeter dans l'île un millier d'hommes, en attendant le corps principal, et de se rendre lui-même à Oleron pour former ce corps et préparer son embarquement (3).

On n'attend pas de nous le récit du siège de La Rochelle. Mais, dans cette entreprise collective, il y a une part qui revient au Père Joseph et c'est cette part que nous devons mettre en relief. A ce point de vue, il y a trois choses qui doivent nous occuper :

(1) La date du jour nous est fournie par Lepré-Balain, *Biographie*, f° 324. Dans une lettre à Cezy datée du camp devant La Rochelle et du 20 mars 1628, le Père Joseph se contente de dire : « ... depuis le mois d'octobre j'ai demeuré en cette armée. »

(2) *Mémoires*, I, 468.

(3) Lepré-Balain, *Biographie*, f° 324. *Mém. de Richelieu*, I, 476.

l'organisation, la discipline, l'état moral du camp ; les projets ou les tentatives de surprises et d'attaques de vive force ; l'influence du capucin sur Richelieu.

L'un des problèmes que celui-ci eut à résoudre — et ce n'était pas le moins difficile — fut de faire vivre pendant quinze mois, sans que le pays pût en souffrir, une armée de vingt-cinq mille hommes. Il le résolut, grâce à ce soin et à cette intelligence des détails qui comptaient parmi ses plus précieuses qualités : les soldats furent employés à la construction de la digue et intéressés, par le payement à la toise, au prompt achèvement du travail, la solde fut augmentée et payée par des commissaires, ce qui empêcha les détournements dont les capitaines se rendaient coupables, supprima l'abus des passe-volants et permit chaque semaine de contrôler l'effectif. Le cardinal fit livrer par les principales villes du royaume des vêtements chauds qui contribuèrent à rétablir la santé des troupes atteinte par l'insalubrité des marais qui entourent la ville. Le soldat fut abrité sous des huttes en planches, la maraude fut inconnue ou extrêmement rare, les paysans confiants apportèrent des vivres qui leur étaient exactement payés, et dont l'abondance rendit la vie plus économique qu'elle ne l'était à Paris, le camp ressembla à une foire (1). Cette discipline ne fut pas due seulement à la fermeté de Richelieu, à son autorité, attestée par l'éclat extérieur dont il s'entourait (2), à sa sollicitude pour le bien-être des troupes, elle n'eut pas seulement un caractère matériel ; le laisser-aller moral qui accompagne la vie des camps, fut banni de celui-là : plus de débauches ni de blasphèmes, les loisirs du blocus étaient en partie remplis par des exercices de piété, les soldats purent être comparés à « des religieux qui auraient porté les armes ». Ce perfectionnement moral ne fut pas moins efficace que le bien-être physique pour maintenir la cohésion, l'activité,

(1) *Mémoires de Richelieu*, I, 513, 2. 539. *Mém. de Fontenay-Mareuil*, 191, 2. 208. *Mercurie français*, XIV, 592. 632.

(2) « ... Le cardinal est là tout puissant... sa despense est très grande et n'y a jour qu'il ne despense plus de mil francs... » Lettre précitée de Du Puy.

l'entrain contre l'action dissolvante à laquelle sont toujours exposées des troupes qui ne se battent pas. Il fut obtenu et entretenu par les religieux qui avaient accompagné l'armée pour prendre possession de La Rochelle et qui, en attendant, rivalisaient de zèle pour soigner et catéchiser le soldat. Au premier rang se distinguaient le Père Joseph et ses capucins. Voués au ministère d'aumôniers des armées, on trouve déjà les capucins au fort Louis, dans la citadelle de Saint-Martin de Ré, assistant les malades et les blessés, administrant les mourants, prêchant la garnison (1). Il existe une relation qui met en scène la piété des troupes, la fraternité que la communauté des épreuves et des périls établit devant l'ennemi entre l'homme d'épée et l'homme de Dieu. Elle nous montre les soldats se rangeant en bataille pour pénétrer par une porte que les pétardiens s'apprentent à faire sauter, six capucins sont là, envoyés par le Père Joseph. « Demandez-vous pardon à Dieu de vos péchés? crient-ils aux soldats. — « Oui et de bon cœur, » répondent ceux-ci d'une seule voix, et ils reçoivent l'absolution (2).

Les circonstances dans lesquelles cette scène se produisit se rapportent à l'une des tentatives faites pour prendre la ville par surprise (3). Il y en eut au moins trois. L'une consista à la pétarder par le canal qui y entre et forme le port; une autre fut dirigée contre le fort de Tadon, qu'on avait eu le tort de laisser occuper par l'ennemi au début du siège; la troisième eut pour objectifs à la fois la porte Saint-Nicolas, une grille par laquelle passe une petite rivière, et la porte de Maubec. Elles échouèrent toutes trois (4). On songea aussi à couper les aqueducs qui amenaient l'eau aux assiégés et à introduire des troupes par un égout. Le

(1) Lettre du Père Louis de Champigny au gardien du couvent des capucins des Sables d'Olonne. 10 août 1627. *Inédit.* Marcellino de Pise, *Annales ordinis Minorum capucc.*, III, 745.

(2) *Arch. hist. de Saintonge et d'Aunis*, VI.

(3) « Dicunt inter Regios deliberari de generali urbis oppugnandæ modo. » L'agent de l'électeur de Brandebourg à l'électeur. 8/18 avril 1628. *Arch. d'État de Berlin.*

(4) Aug. Du Puy à son frère. Bourgueil, 23 mars 1628. Houssaye, *Bérulle et Richelieu*, 233-284. *Relation véritable*, etc. *Mém. de Richelieu*, I, 518-522.

Père Joseph s'occupa de l'exécution du premier de ces deux projets (1) et ce fut lui qui conçut le second (2).

La capitulation de La Rochelle est considérée par l'histoire comme la récompense de la persévérance de Richelieu, plus encore que de ses mesures. Sans vouloir ébranler cette tradition, il faut dire pourtant qu'il eut un jour de découragement et de défaillance, que l'obstination des assiégés, la malveillance agissante de la reine mère et de son entourage, les nouvelles alarmantes de l'étranger lui donnèrent la tentation de lever le siège, d'en laisser du moins la direction à un autre (3). Ce fut le Père Joseph qui l'en empêcha (4).

Celui-ci faillit ne pas assister au triomphe auquel il n'avait jamais cessé de croire : une maladie grave (5), le mit aux portes

(1) *Mém. de Bassompierre*, éd. Chantérac, III. 371 et la note.

(2) Nous n'avons pas tenu compte du rôle ridicule prêté au Père Joseph par l'auteur des *Mém. de Pontis*. Ces *Mémoires* ne sont qu'un roman historique comparable à ceux qui sont sortis de la plume de Courtilz de Sandraz. C'est ce que M. Tamizey de Larroque a pris la peine de démontrer dans un mémoire où brille l'érudition solide, alerte et aimable à laquelle il nous a habitués. *Quelques notes sur Jean Guillon...* (Extrait de la *Revue d'Aquitaine*.)

(3) Houssaye, *Bérulle et Richelieu*, 285. « Il Re... passo col card... parole molto vive et risentite. La conditione del campo regio... adesso è miserabile, gl'amalati sono infiniti, gl'hospitali non bastano, il mal tendo al contagioso et i morti ogni di multiplicano, onde... non è meraviglia che il Re voglia partire et che il card. pensi ad altra rissolutione, della quale fino al stabilimento, hor sotto un pretesto, hor sotto un altro, dissegli egli trattenerlo e di portar i tempi inanzi quanto le sarà possibile. » Ce serait de se décharger de l'entreprise sur le duc d'Épernon, qui serait nommé comte de La Valette épousant la marquise de Combalet. Zorzi Zorzi au doge. Paris 7 janvier 1628 (n. s.). Filz. L'ambassadeur vénitien, défavorable à l'entreprise, se fait ici l'écho complaisant des bruits fâcheux et faux répandus à Paris par les ennemis du cardinal. La même influence se manifeste dans la dép. suivante du résident de Savoie : « Grandissima commotione si desta negl'animi de buon Francesi per le difficoltà che s'accensono nel espugnatione di questa piazza, considerando quanto poco sensatamente si sia impegnata la persona del Re et la sua reputatione in questa impresa, nella quale, se bene a prima faccia l'utile pare molto maggiore della perdita... tuttavia il rischio che corre il regno, s'il negotio non riesce, è troppo grande, perchè sarebbe costretto il Re di ritirarsi con tanto scoro che mai più si stimarebbono le armi sue, resterebbe la sua autorità sbattuta, di-trutta la reputatione, lascierebbe tutti questi paesi in preda agli heretici et stabilirebbe gl'Inghesi nel suo regno... » Carlo Albertino di Moretta au duc de Savoie. Mars. 17 sept. 1628. Arch. de Turin.

(4) Le pré-Baldin, *Biographie*.

(5) «... sequum, post captam Rappellam, in gravem morbum incidissent... »

était le théâtre d'événements qui réclamaient l'urgente intervention de la France. La branche des Gonzagues qui, depuis l'avènement de Guillaume de Gonzague (21 février 1550), possédait le duché de Mantoue et le marquisat de Montferrat, s'éteignait dans la personne de Vincent II (21 décembre 1627). Aux termes du rescrit impérial d'investiture du 6 mai 1432, réglant le mode de transmission du marquisat, depuis duché de Mantoue, et d'après la loi successorale établie par Charles-Quint pour le marquisat de Montferrat, ces deux fiefs impériaux devaient échoir à Charles de Gonzague, duc de Nevers, oncle à la mode de Bretagne du duc Vincent et représentant d'une branche puînée, établie en France. Mais l'ambition, toujours en éveil, de Charles-Emmanuel convoitait le Montferrat et, alléguant qu'il était un fief féminin, il le revendiquait au nom de sa petite fille Marie, nièce du dernier duc. Ses prétentions avaient provoqué celles de la sœur de celui-ci, Marguerite de Gonzague, duchesse douairière de Lorraine. Enfin l'Espagne, intéressée à ne pas laisser tomber dans les mains d'un prince français deux des plus fortes places de l'Europe, Mantoue et Casal, soutenait les prétentions du duc de Guastalla sur le Mantouan et négociait avec le duc de Savoie le partage du Montferrat.

A la fin de 1627, Richelieu envoya le marquis de Saint-Chamont à Mantoue pour sauvegarder les intérêts de la France. Il était temps : Vincent II allait mourir, le duc de Guastalla se préparait à s'emparer de Mantoue par surprise et le gouverneur de Milan à appuyer de la présence de son envoyé Serbelloni cette usurpation. Notre ambassadeur les gagna de vitesse : favorisé par le sentiment du droit et les sympathies françaises qui animaient le duc et son principal ministre, Striggio, il éventala le complot, s'en servit pour exciter l'indignation du moribond, lui fit faire un testament en faveur de Charles de Gonzague, fit célébrer et consommer entre le fils aîné de celui-ci, le duc de Rethel et la princesse Marie, nièce de Vincent, un mariage qui était tout prétexte aux revendications du duc de Savoie et assura la reconnaissance du duc de Nevers comme héritier et celle du

duc de Rethel comme lieutenant général de son père. Ce dernier arriva à Mantoue le 17 janvier, peu de temps après la mort de son prédécesseur, et prit possession de ses États.

C'était un coup de main heureux et qui plaçait les compétiteurs du duc de Nevers en face d'un fait accompli. Mais ceux-ci, remis de leur surprise, en appelèrent aux armes. Le 23 février, le duc de Savoie et les Espagnols entrèrent en campagne pour mettre à exécution le traité de partage du Montferrat qu'ils avaient passé. Gonzales de Cordoue mit le siège devant Casal, Charles-Emmanuel prit Albe, Trino, Montcalvo, Pont d'Esture et Nice de la Paille. En même temps l'empereur traitait le patrimoine du duc de Mantoue comme bien litigieux et nommait un séquestre.

Avant l'ouverture des hostilités, dès le mois de janvier 1628, Priandi, agent de Charles de Gonzague, était venu à La Rochelle pour obtenir du roi au moins une démonstration propre à intimider les adversaires de son maître (1). Mais Richelieu ne crut pas pouvoir divertir du siège ni du Languedoc la moindre partie de ses forces; il se contenta de conseiller au nouveau duc des concessions, de l'encourager à bien se défendre, d'autoriser des levées en sa faveur et de faire entendre à Turin, à Madrid, à Vienne un langage conciliant. En s'associant à cette politique de temporisation, le Père Joseph se portait garant auprès de son ami le duc de Mantoue, des intentions énergiques de Richelieu : « Dans ce grand orage, lui écrivait-il, je me console en la certitude que j'ay, que celui duquel je puis mieux répondre et qui n'est pas des moins puissants à vous y assister, est résolu de le faire de toutes ses forces et ne croy pas qu'il en puisse estre diverty (2)... » Il lui affirmait « la résolution et affection de celui... qui me fait le bien de m'ouvrir en cela son cœur (3) ». Déjà l'Espagne a reconnu en lui un ennemi; les partisans de

(1) Siri, *Memorie recond.*, VI, 314-315.

(2) Le Père Joseph au duc de Mantoue. 4 juin 1628. Archives des Gonzagues à Mantoue.

(3) Le même au même. 6 sept. 1628. *Ibid.*

Charles de Gonzague constatent, de leur côté, qu'il fera tout pour lui, sauf de suspendre la guerre contre les huguenots (1). Son influence ne grandit pas, elle était déjà considérable, mais elle commence à apparaître aux diplomates étrangers, à les occuper et par eux à arriver au grand jour ou plutôt au demi-jour de l'histoire. C'est sur cette question de Mantoue qui remue en lui, en même temps que des sentiments patriotiques, une communauté de souvenirs et d'aspirations, qu'il va s'engager d'une façon définitive contre l'Espagne. C'est entre lui, le cardinal et le roi que fut prise à La Rochelle la résolution de porter secours en plein hiver au duc de Mantoue (2).

Quand elle fut soumise au conseil, Richelieu, sans dissimuler les difficultés de l'entreprise, montra que l'intérêt du roi devait les faire affronter et, contre l'avis du cardinal de Bérulle, qui était en cette circonstance l'organe de la reine mère et des catholiques zélés, fit décider qu'on n'attendrait pas le printemps (3).

Louis XIII partit pour le Dauphiné le 16 janvier 1629; le cardinal le suivit le 18. Le 20, le Père Joseph rejoignit celui-ci à Grosbois, près de Paris, qu'il avait quitté le même jour.

Ces dates nous sont fournies par un document (4) qui ne permet pas seulement de suivre jour par jour leur itinéraire et de connaître les allées et venues de nos agents diplomatiques,

(1) « ... Questi che è molto mall' affetto de Spagnoli et non poco ben disposto per il s. duca di Mantova, del quale si proffessa antico e sincerissimo servitore, fa anch' egli per lui di buoni uffitii, non pero tali che prema o che voglia premere, che per gl' interessi di quell' Altezza resti differita la guerra contro gli Ugonotti et il servitio della religione. » Zorzi Zorzi au doge, 7 oct. 1628. Bibl. nat. *Filze*.

(2) Lepré-Balain, *Biographie* f° 324. *Supplément à l'histoire*, année 1629.

(3) *Mém. de Richelieu*, I, 538, 2. Mémoire pour le secours de Casal, 10 déc. 1628. Avenel, VII, 622. Mémoire circulaire au nonce et aux représentants des États alliés d'Italie. Même vol. p. 620. Aubery, *Histoire...*, I, 188. Voy. sur Bérulle, ses excès de zèle contre les protestants, son entente intime avec le garde des sceaux Marillac des dép. de Druent et de Biandra à Charles-Emmanuel. 31 mars et 30 juin 1628, aux archives de Turin.

(4) *Diaire du voyage du roi en Italie, 1629, pour secourir Casal. Celuy des Cevenes et Languedoc contre les huguenots et le reste de l'année 1629.* Arch. des aff. étrang.



mais qui nous initie à la pensée et au travail du cardinal et à la collaboration du Père Joseph. Le journal de voyage tenu par celui-ci, tantôt nous le montre comme l'interprète d'une pensée commune, tantôt nous laisse deviner en lui un confident et un conseil. Il y apparaît enfin, ainsi que dans la relation qui y fait suite et dont nous parlerons plus tard, non seulement comme un rédacteur du *Mercure*, mais comme un compilateur de documents, comme un secrétaire, dressant les sommaires de chapitres, établissant le canevas d'un ouvrage historique où il est difficile de ne pas reconnaître les *Mémoires* de Richelieu.

Le plan conçu pour secourir Casal comportait trois opérations. Un corps d'armée de sept à huit mille fantassins et de deux cents cavaliers, embarqué à l'embouchure du Rhône, devait être déposé à terre à Aresso, en Ligurie, d'où il marcherait sur Casal, distant de quinze ou vingt milles seulement; un second corps dont l'effectif et l'itinéraire restaient à déterminer, était destiné à entrer en Savoie et en Piémont; il était réservé au troisième, commandé par le roi, de franchir les Alpes du Dauphiné et d'aborder directement la capitale du Montferrat (1).

La première opération, séduisante par sa hardiesse, présentait des difficultés qui sautent aux yeux et le maréchal d'Estrées, qui devait la diriger avec le duc de Guise, ne cédait pas seulement, en la combattant, au désir d'avoir un commandement indépendant (2). Avant de quitter Paris, le Père Joseph avait conféré de ces difficultés et du concours du duc de Mantoue à l'expédition avec un sénateur de Casal, nommé Bido, venu pour presser l'entrée en campagne et attaché plus tard, comme intendant, au corps d'armée destiné à l'accomplir (3). Ce fut sans doute à la suite de ces conférences que le sieur du Landé fut chargé d'aller assurer le nouveau souverain de la résolution du

(1) Mémoire pour le secours de Casal. 10 déc. 1628. Avenel, VII, 622. Richelieu à d'Effiat. 11 oct. 1628, p. 970. Richelieu à Créqui. 22 déc. 1628, p. 973. Richelieu à Bautru. *Ibid.* 27 déc. 1628. Siri, VI, 504-505, 509-510. *Mém. de Richelieu*, I, 571-572.

(2) Siri, VI, 515.

(3) Siri, VI, 515-516. Diaire à la date du 15 février 1629.

roi de secourir Casal par tous les moyens possibles, de lui donner connaissance des ordres envoyés au duc de Guise et au maréchal d'Estrées, de s'informer du nombre de cavaliers et de bêtes de somme qu'il pouvait fournir, de constater l'état du siège, de reconnaître les passages guéables du Tanaro et les points de la côte ligurienne les plus favorables à un débarquement et enfin de rendre compte aux chefs désignés de l'expédition du résultat de ses observations. On ne peut s'empêcher de penser que celui qui avait discuté avec le sénateur Bido les moyens de réaliser le projet aventureux d'une descente en Ligurie, fut aussi celui qui donna au sieur du Landé ses instructions (1).

Ce projet ne pouvait réussir que si l'exécution en était combinée avec l'entrée du roi en Piémont par le Dauphiné. Or Louis XIII comptait passer les Alpes Dauphinoises vers le 15 février; les commandants de l'expédition seraient-ils en état d'opérer à cette date leur débarquement? On leur posa nettement la question en leur ordonnant, s'ils ne pouvaient l'effectuer au temps marqué, de prendre d'ici là leurs mesures soit pour venir donner la main au roi dans le Piémont en passant par les comtés de Nice, de Bueil et de Tende, soit, si cela même était impossible, pour amener leurs forces à Valence en Dauphiné, rendez-vous et base d'opérations du principal corps d'armée. Le duc de Guise promit, en son nom et au nom du maréchal d'Estrées, d'être hors du royaume le 20 février (2).

Mais ces assurances eurent naturellement moins d'influence sur les décisions de Richelieu que les renseignements fournis par Landé qui, au même moment, revenait de sa mission (30 janvier). Landé rapportait que l'état des troupes était déplorable, tant au point de vue de l'effectif qu'au point de vue de la solidité. Rien n'était prêt de ce qui était nécessaire à l'expédition (3). On

(1) Instructions et lettres de créance du sieur du Landé, 14 et 15 (et non 18) comme le dit Avenel, VII, 635, n° 2) décembre 1629. Siri, VI, 514-515.

(2) Mémoire envoyé à Mrs de Guise et le maréchal d'Estrées le 30 janvier 1629. Diaire aux dates du 24 et du 29 janvier 1629. *Mém. de Richelieu*, I, 609.

(3) Diaire à la date du 30 janvier. Richelieu à la reine-mère, 8 février 1629.

y renonça donc, et Landé retourna immédiatement en Provence pour l'annoncer au duc de Guise et au maréchal d'Estrées, pour leur indiquer deux routes de terre par lesquelles ils pouvaient, à leur choix, entrer chez l'ennemi, en faisant appuyer leur marche par la flotte, et enfin pour leur recommander d'exécuter ce mouvement vers le 15 ou le 18 février, de façon à seconder les autres opérations, et sans se laisser influencer par les bruits de paix que l'on faisait circuler. Après avoir porté ces ordres aux commandants de l'armée de Provence, Landé devait se rendre à Mantoue et à Venise pour presser le duc et la république de joindre leurs forces(1) et de marcher sur Casal à la même époque, sans attendre l'entrée de l'armée royale en Italie, que le roi ne négligerait rien pour effectuer en même temps. Il était porteur de lettres du roi au duc de Mantoue et à la république, et de longues instructions à d'Avaux; les unes et les autres avaient pour but de les rassurer contre les bruits de paix répandus par l'Espagne et autorisés en apparence par la présence de Bautru à Madrid, et de les convaincre de la résolution du roi de rester fidèle au traité de ligue proposé par lui un mois auparavant et qui interdisait aux alliés de faire une paix particulière (2). C'est d'après les instructions du Père Joseph que Landé accomplit cette mission diplomatique et militaire, c'est de lui qu'il tenait les pièces qui lui furent confiées (3).

Les alarmes causées à nos alliés par les négociations de Bautru avec Olivares n'étaient pas justifiées. Les concessions que notre ambassadeur avait été autorisé à faire au commence-

de sa mission que nous n'avons pas retrouvée. C'est évidemment pour servir à ses *Mémoires* que Richelieu la fit écrire et déposer entre les mains du capucin.

(1) Le duc de Mantoue avait fait espérer qu'il mettrait en campagne une armée de quatorze mille fantassins, de deux mille cavaliers et d'une dizaine de canons. Diaire à la date du 1<sup>er</sup> février.

(2) Diaire à la date du 1<sup>er</sup> février. Avenel VII, 975. Siri, VI, 580.

(3) Diaire, *Ubi supra*. « Le s<sup>r</sup> du Landé fut despeché le premier février. Le s<sup>r</sup> d'Herbaut étoit secretaire d'Etat des affaires étrangères, mais le Père Joseph faisoit les instructions et le cardinal les voyant corrigeoit ce qu'il jugeoit à propos. Il eut ordre d'aler en Provence droit et puis à Venize et Mantoue, eut des ordres par écrit pour le duc de Guise et le maréchal d'Estrées... » Lepré-Balain, *Supplément à l'histoire*, année 1629. Siri, *Ubi supra*.

ment de novembre 1628 et qui allaient jusqu'au dépôt de la ville de Casal entre les mains des Espagnols, avaient été inspirées par le danger pressant de cette place, dont la capitulation était annoncée comme imminente et où il était encore préférable de les voir entrer à titre de séquestres, en attendant l'arbitrage du pape, qu'en vertu du droit de la guerre (1). Mais au moment où Landé était chargé d'aller rassurer nos alliés, leur inquiétude n'était plus de saison. Les circonstances qui avaient rendu Richelieu si conciliant, s'étaient profondément modifiées, le roi marchait au secours de Casal, on espérait placer les États du duc de Mantoue sous la protection d'une confédération italienne qui assurerait l'indépendance de la péninsule et Richelieu n'avait aucune envie d'accepter maintenant la solution bizarre, périlleuse, impraticable à laquelle il s'était résigné pour prévenir la reddition de Casal (2). Aussi fut-il fort ému quand le 1<sup>er</sup> février, il reçut à Gilly, près de Cîteaux, un projet d'accommodement proposé par l'Espagne, envoyé par Bautru et où celui-ci avait laissé passer des conditions allant encore au delà de ses instructions, qui n'étaient plus elle-mêmes conformes aux intentions du cardinal. Il signala rapidement à d'Herbault les points principaux sur lesquels ce projet était contraire aux instructions de l'ambassadeur (3) et chargea le Père Joseph de faire ressortir en détail ces désaccords (4) et de rédiger à l'adresse de nos alliés une circulaire démentant les bruits de paix et attestant la ferme intention de ne pas renoncer au secours de Casal (5).

La marche de l'armée royale aurait dû, ce semble, suffire à leur donner confiance et à faire réfléchir le duc de Savoie. Le 28 février, Louis XIII passa le mont Genève et vint coucher à

(1) Instruction à Bautru. La Rochelle, 7 novembre 1628. Voy. aussi la note en marge d'une autre rédaction de ces instructions. Instruction au même du 11 novembre 1628 reproduite presque textuellement dans les *Mém. de Richelieu*, I, 560-563.

(2) Diaire à la date du 1<sup>er</sup> février.

(3) Richelieu à d'Herbault, 2 février 1629. Avenel, III, 223.

(4) Diaire aux dates du 1<sup>er</sup> février et du 1<sup>er</sup> mars. Arch. des aff. étrang. Espagne, XV, f<sup>o</sup> 397 et *Mém. de Richelieu*, I, 598.

(5) Diaire, 1<sup>er</sup> février. Cette lettre n'a pas été retrouvée. 2 mars.

Oulx (1). Là, le cardinal résolut de se rendre maître des défilés qui conduisent de Chaumont à Suse, et des forts de Gelasse et de Jaillon, puis de faire auprès de Charles-Emmanuel une dernière tentative que l'approche du danger semblait devoir rendre plus heureuse. On délibéra seulement si l'on commencerait par s'assurer des passages et des forts, ou si l'on donnerait auparavant au Savoyard un dernier gage de conciliation. On adopta ce dernier parti, tout en faisant avancer nos troupes. Le 28 février, le commandeur de Valençay et le sieur de Lisle, reprenant une tâche avec laquelle ils étaient familiers, partirent de Briançon et portèrent à Charles-Emmanuel une lettre du roi qui n'est pas parvenue jusqu'à nous. Elle était probablement conçue dans le même sens que les instructions rédigées par le Père Joseph pour ces deux agents et d'après lesquelles ils devaient, sans accepter les compensations demandées par le duc comme prix de sa rupture avec les Espagnols, lui laisser l'espoir de les obtenir à la suite d'une entrevue qui était nécessaire et urgente (2).

Cette entrevue eut lieu à Chaumont le 6 mars entre le prince de Piémont et le cardinal. Le premier en sortit en se déclarant entièrement satisfait des moyens que son interlocuteur ouvrait au duc de Savoie pour s'affranchir de ses engagements avec l'Espagne et en promettant d'apporter le lendemain l'approbation de son père. Mais le lendemain, au lieu du prince de Piémont, on vit arriver le comte de Verrue qui vint faire des propositions nouvelles ou plutôt reproduire des propositions déjà repoussées (3). Cet entêtement dans la ruse fit perdre patience au roi et au cardinal. Les troupes reçurent l'ordre d'attaquer les barricades qui défendaient Suse et les enlevèrent en quelques instants (6 mars). Louis XIII entra à Suse et imposa à Charles-Emmanuel un traité qui ouvrait à l'armée royale la route du Montferrat, assurait, dans le présent et l'avenir, par les soins

(1) Diaire, 26 février. Les *Mémoires de Richelieu* (I, 605) assignent au passage du roi la date du 1<sup>er</sup> mars. C'est aussi la date indiquée dans une lettre du roi à Béthune, du 3 mars. Avenel, III, 238.

(2) Diaire, 22 février. Relation de ce qui s'est passé, etc. *Ubi supra*,

(3) Relation, etc. *In initio. Mém. de Richelieu*, I, 605-606.

des deux parties, le ravitaillement et le secours de Casal, accordait au duc Trino 15 000 écus d'or de rente en échange d'une renonciation à ses prétentions, plaçait le traité sous la garantie des signataires et livrait au roi la citadelle de Suse et le château de Saint-François comme gages de son exécution (11 mars) (1). Gonzales leva le siège et évacua le Montferrat.

Le but de la campagne était atteint. La possession du Montferrat n'était plus disputée à Charles de Gonzague; le prestige acquis par la prise de La Rochelle était accru par la hardiesse et le bonheur d'une expédition entreprise en plein hiver, pendant qu'une partie du royaume était en proie à la guerre civile, et qui avait exigé la concentration et le transport d'une armée de près de 40 000 hommes (2). On connaissait maintenant le prix de la protection du roi Très-Christien; les mauvaises impressions produites par la paix de Monçon, par la négociation de Bautru à Madrid étaient effacées; cette Italie qui nous avait tantôt accueillis en libérateurs, tantôt repoussés comme des barbares, attendait encore une fois de nous son salut. Les gouvernements italiens, même les plus soumis à l'influence espagnole, envoyèrent leurs félicitations au roi, le poussèrent à entreprendre la conquête du Milanais, à garder un pied en Italie. Ces vœux, plus ou moins secrets et timides, étaient aussi ceux des peuples (3); l'Espagnol, hautain, flegmatique et avide, n'avait pas su conquérir la sympathie de populations expansives, légères, dépourvues du sens sérieux de la vie. L'Espagne s'était attaché certains princes par la crainte et par l'intérêt, mais ils conservaient au fond du cœur le désir de l'indépendance.

Fallait-il céder à ces encouragements, faire fond sur ce sentiment national indistinct et confus qui s'offrait à nous, prêter l'oreille aux tentations de ce démon de l'aventure et de l'inconstance qui régnait à Turin et qu'on pouvait peut-être fixer par

(1) *Mém. de Richelieu*, I, 610-611. Du Mont, *Corps diplomatique*, V, partie II, n° cccxi.

(2) Préliminaires du projet de ligue dans Du Mont, n° cccxii.

(3) *Mém. de Richelieu*, I, 612, col. 2; 613, col. 2, 614, II, 9. Relation précitée.

ppât du Milanais et d'une couronne royale ?... Plus d'un le conseillait au cardinal (1). Il y avait pour le faire de bonnes raisons, des raisons spécieuses tout au moins. Charles-Emmanuel était vaincu mais non corrigé. Richelieu ne se faisait pas illusion sur l'efficacité du traité de Suse pour brider sa ruivante ambition, il ne se flattait pas non plus que l'Espagne résignerait facilement au voisinage d'un prince français dans ces places comme Mantoue et Casal. D'ailleurs on n'avait eu d'abord affaire jusqu'ici qu'à un adversaire beaucoup moins difficile à vaincre qu'à atteindre ; les bandes redoutées de Waldstein n'avaient pas donné et nul doute que, si elles descendaient en Italie, l'œuvre éphémère édiflée à Suse ne s'écroulât au bruit de leurs pas, nul doute que le flot des assaillants impériaux, espagnols et savoyards, ne vint submerger le Montferrat et le Mantouan, et battre, comme deux îlots, les deux places fortes où la fortune de Charles de Gonzague serait enfermée. De la campagne laborieuse de Richelieu, rien ne resterait que le souvenir d'un brillant fait d'armes. Peut-être le seul moyen de sauvegarder ce qu'on avait acquis était-il d'entreprendre davantage, de désin-teresser le duc de Savoie du Montferrat en lui offrant une plus riche proie et en prenant des compensations.

Nous connaissons assez Richelieu pour pouvoir affirmer qu'il ne fut pas insensible à ces considérations, qu'il dut être fortement tenté par une politique qui unissait l'éclat et le profit. La modération qui finissait toujours par triompher chez lui, n'y triomphait pas sans combat ; il y avait en lui, en même temps qu'un coup d'œil étendu qui embrassait toutes les faces d'une question, en même temps qu'une circonspection qui « ne laissait rien à la fortune de ce que la prudence peut lui ôter », cette heureuse témérité sans laquelle les grandes initiatives seraient impossibles. Il recula pourtant devant les périls et les exceptions d'une entreprise qui aurait amené en Italie une véri-

(1) Lepré-Balain, *Supplément à l'histoire*. Mémoire pour envoyer à M. de Béthune, Avenel, III, 278. Richelieu au roi. 9 mai 1629. Avenel, III, 313. *Mém. de Richelieu*, I, 601, col. 2-602.

table révolution politique. Entrevit-il le danger de l'unité italienne accomplie par la maison de Savoie et insuffisamment compensée par l'acquisition de notre frontière alpestre? Lui prêter cette prévision serait commettre un anachronisme. Si le principe de ces deux événements corrélatifs était déjà posé dans les faits, la portée en échappait encore aux esprits même les plus clairvoyants. Unité ou fédération, quel que fût l'avenir rêvé pour l'Italie par les deux écoles politiques qui se préoccupaient de lui tracer ses destinées, c'était par l'empereur ou par le pape qu'elles espéraient le voir réalisé. Il suffit au cardinal, pour résister à la séduction qu'un pareil projet put exercer sur son imagination, de songer à la versatilité et à la duplicité de Charles-Emmanuel, aux derniers tronçons du parti protestant qui s'agitaient dans les Cévennes et le Languedoc et pouvaient de nouveau former un corps redoutable. Il resta fidèle au but qu'il s'était fixé en Italie : y acquérir, fût-ce au prix d'un agrandissement du duc de Savoie, une position militaire, peut-être même une possession plus étendue, telle que ce marquisat de Saluces dont l'abandon par Henri IV avait tant alarmé la péninsule. Il craignit de compromettre les résultats qu'il avait obtenus ; au point de vue moral comme au point de vue matériel et, plus encore peut-être, au point de vue moral, ces résultats étaient considérables : en moins de deux ans, il venait d'abattre la tête de l'hérésie et de la rébellion (1), de faire franchir les Alpes, en plein hiver, à une armée de près de 40 000 hommes, d'humilier l'Espagne en Italie et d'y rétablir le prestige de la France, de rassasier de gloire un roi qui y était très sensible, et de se créer ainsi, dans la raison et le patriotisme de son maître, de puissants appuis contre ses adversaires. Si, en repassant les Alpes, il laissait le duc de Mantoue entouré d'ennemis qui n'avaient pas désarmé, il laissait aussi derrière lui la crainte du nom français, les places du Mantouan et du Montferrat ravitaillées, un corps de 4300 hommes dans le second de ces

(1) On se rappelle les beaux vers de Malherbe.



pays (1), une armée française de 8200 hommes à Suse (2), des approvisionnements considérables à Briançon. Enfin il ne quitta pas Suse, avant d'avoir fait signer par le duc de Savoie, par la Sérénissime République et par le duc de Mantoue, le traité de ligue défensive qui devait protéger celui-ci contre de nouvelles attaques, et auquel il essaya vainement de faire souscrire le souverain pontife et le grand-duc. Croyant avoir assuré par là quelque durée à l'œuvre qu'il venait d'accomplir, il combattit les hésitations de Louis XIII qui se demandait s'il ne devait pas pousser plus loin ses avantages et, aidé du Père Joseph, il lui fit un devoir de conscience d'achever la ruine de l'hérésie, depuis longtemps travaillée et ébranlée par les secrètes intelligences du capucin.

Ce fut pour entourer de nouvelles garanties les fruits de cette courte et glorieuse campagne que, le 25 mars, le Père Joseph et Guron s'éloignèrent de Suse. Tous deux étaient chargés d'une mission auprès du duc de Mantoue, mais celle du Père Joseph était plus étendue et plus confidentielle. Guron devait se plaindre de la duchesse douairière de Longueville qui, avec la connivence présumée (3) de son frère, Charles de Gonzague, favorisait, contrairement aux volontés de la reine mère et du roi, le mariage de sa nièce, Marie de Gonzague avec Gaston d'Orléans; il devait inviter le duc à appeler sa fille auprès de lui et à prouver ainsi qu'il était étranger à cette intrigue. Mais il n'était pas accrédité seulement auprès du duc de Mantoue, il avait aussi à faire connaître au grand-duc de Toscane les intentions du roi sur l'Italie, à le détacher des intérêts de l'Espagne pour le faire entrer dans la ligue italienne dont le cardinal poursuivait la formation (4). Avec le duc de Mantoue, il ne lui était pas interdit de traiter d'autres questions que celle que nous avons dite; il en était une, toutefois, qui était réservée au Père Joseph, plus propre que tout autre, à cause de son influence sur Charles de

(1) Le Père Joseph à d'Avaux. Suze, 10 mai [1629]. Arm. Baluze, 163, f° 144, Avenel, III, 270, 278.

(2) Le Père Joseph à d'Avaux. Suze, 10 mai [1629]. Avenel, III, 311,

(3) *Mém. de Richelieu*, I, 556.

(4) Instructions à Guron. Suze, 25 mars 1629. Avenel, III, 265.

Gonzague, à calmer l'irritation, à triompher des répugnances qu'elle devait provoquer chez ce prince.

Ce n'est pas des sacrifices imposés à ce dernier par le traité de Suse ni de son projet d'union avec la princesse Marguerite de Savoie (1) que nous voulons parler, mais bien de la proposition d'échanger le Montferrat, démembré et appauvri, contre une principauté souveraine dans la Bresse (2). Il est vrai que le journal de voyage du Père Joseph, qui rapporte en détail les considérations invoquées par lui pour faire accepter au duc de Mantoue les sacrifices stipulés en faveur de Charles-Emmanuel, est absolument muet sur le projet d'échange imaginé par Richelieu. Faut-il croire que celui-ci ait renoncé, pour le moment du moins, à en faire l'ouverture à Mantoue? Nous ne le pensons pas. Il tenait beaucoup à cette idée. Autant il était peu enclin à entreprendre en Italie, au nom des vieilles prétentions qui avaient si longtemps égaré la politique française, une guerre de conquête, autant il désirait y avoir un pied et y substituer l'influence de notre pays à celle de l'Espagne. Pour réaliser ce désir, il était naturel qu'il pensât au Montferrat; il y était amené par les doléances (3) de son souverain légitime sur le prix dont on lu

(1) Antonio de Navaz au marquis de Mirabel. Chaumont, 29 mars 1629. Le même au même. Suse, 12 mai 1629. Arch. de Simancas.

(2) « Considera il c. Rich. l'impossibilità che haverà il duca di Mantova di mantenere la fortezza di Casale rispetto alla sua situazione et alla spesa, massimamente hora che rimarra smembrata parte considerabile del Monferrato. Pero manda il Padre Giuseppe a proporgli che lasci al Re il Monferrato e pigli in ricompensa sovrana equivalente nella Bressa, non incorporata alla corona; me n'a dimanda il suo parere. » Le nonce l'en dissuade, mais, voyant que c'est chez lui une idée arrêtée, il lui conseille de tenir ce projet secret et d'en ajourner l'exécution jusqu'à ce qu'on voie comment les Espagnols « inghiottiranno l'affronto che hora ricevevano della levata dell' assedio di Casale e che... siano ridotte all' obediienza di S. M. le piazze ribelle di Linguadoca... » Bagni au card. Fr. Barberini. Suze 25 mars 1629. (Bibl. Barb. LXIX, 60, f° 39. Nan, *Historia della republica Veneta*, I, 463.)

(3) « ... el de Nevers se hallava con poca satisfation de que se huviese prometido con tanta liberalidad al de Savoya la parte que pretenden Franceses adjudicadas del Monferrato con la renta que tambien se le aplica, lo uno y lo otro rreputa el duque de Nevers en cantidad de 60000 escudos de renta y le parece gran menoscabo de su estado... » Mirabel au comte-duc. Paris, 5 avril 1629. Simancas. Bagni au card. Fr. Barberini. Suze, 30 mars 1629. Bibl. Barb. LXIX, 60.

avait fait payer le désistement du duc de Savoie (1), et si, comme cela était évident, ce souverain ne pouvait conserver la capitale du Montferrat que par l'assistance lointaine de la France, s'il ne pouvait être dans cette place que le lieutenant du roi Très-Christien, pourquoi ne pas remplacer cette situation équivoque par une situation nette dont notre pays aurait le bénéfice en même temps que les charges? La mission donnée au Père Joseph à cet égard est attestée par le nonce Bagni dans une dépêche du 25 mars au cardinal neveu. Bagni ajoute que, consulté par Richelieu sur ce projet, il l'en a dissuadé; mais que, se trouvant en présence d'une résolution arrêtée, il lui a conseillé, du moins, de le tenir secret et d'en ajourner l'exécution jusqu'à des circonstances plus favorables. En admettant que Richelieu, tenant compte de ce conseil, se soit montré réservé sur ce sujet avec les tiers, il n'est pas vsaisemblable qu'il ait renoncé à faire tout au moins sonder le principal intéressé par l'homme le plus capable de le gagner. Si le Père Joseph a gardé le silence sur ce point dans son journal, c'est qu'il a senti l'inconvénient de divulguer une négociation aussi délicate.

Ce n'est pas d'ailleurs la seule omission volontaire que l'on constate dans la relation de sa mission. Bien qu'il ait apporté un souci évident de la chronologie à noter toutes ses étapes et bien des circonstances de son voyage, il nous a laissé ignorer que le bateau qui le transportait avec Guron à Mantoue, où ils arrivèrent le 3 avril, avait chaviré contre un moulin, et que tous deux avaient failli être noyés dans le Mincio (2). Il se borne à mentionner son entrevue avec le duc de Savoie à Veillane et réserve pour le récit fait à loisir, en vue duquel il a pris ces notes, le compte rendu de leur entretien (3). Il a été, en revanche, très explicite sur la partie de sa mission qui avait pour but d'amener Charles de Gonzague à exécuter franchement et de bonne foi le traité de Suse. Il lui fit reconnaître combien il importait de régler,

(1) *Ubi supra.*

(2) Le duc de Mantoue à Richelieu. Casal, 31 mars 1629.

(3) Relation précitée.

avant que le roi s'éloignât de cette ville, les satisfactions dues au duc de Savoie, et d'ôter ainsi à ce dernier tout prétexte de revenir sur le traité. On avait été obligé de traiter avec Charles-Emmanuel pour sauver Casal, dont la capitulation était annoncée pour le 15 ou le 20 mars, pour empêcher ce prince de se jeter dans les bras de l'Espagne, pour s'éviter les difficultés d'une marche de six jours en pays ennemi, et du passage de la Doire-Balthée qui n'est pas guéable; le duc de Mantoue en demeura convaincu et dut avouer qu'à la place du roi il aurait fait de même (1). Charles une fois persuadé, il s'agissait de savoir s'il irait lui-même à Suse ou s'il y enverrait un mandataire de confiance. Le Père Joseph craignit qu'il n'apportât de l'aigreur dans la discussion de ses intérêts (2); d'ailleurs les passeports que lui avait fait délivrer Gonzalve de Cordoue ne lui donnaient pas le titre de duc de Mantoue et ne lui permettaient pas dès lors de voyager avec une sécurité suffisante (3). Le capucin lui conseilla donc de ne pas traiter en personne le règlement de l'indemnité promise à son adversaire. Le duc choisit pour le représenter le marquis Strigio, son grand chancelier. Le 9 avril celui-ci partit avec le Père Joseph. Il était muni de pleins pouvoirs pour adhérer à la ligue entre le roi, la république de Venise et le duc de Savoie, pour approuver les concessions faites à ce dernier et pour hypothéquer les biens de son maître en France au remboursement des emprunts passés et futurs destinés à l'approvisionnement de Casal (4).

En arrivant à Suse le 17 avril, très fatigué de son voyage (5), le Père Joseph trouva le roi et le cardinal irrités par une lettre de récriminations du duc de Mantoue. On avait d'abord été tenté

(1) Relation précitée. Lepré-Balain, *Suppl. à l'histoire*. Lepré-Balain s'est servi de la relation d'Avaux à Béthune. Venise, 14 avril 1629. Cinq cents Colbert, 371, pièce 141.

(2) Bagni à Barberini. Suze, 30 mars 1629. *Ubi supra*.

(3) Mémoire pour envoyer à M. de Béthune. 21 avril 1629. Avenel, III, 279. Relation précitée. Lepré-Balain, *Ubi supra*.

(4) Relation. Lepré-Balain, *Ubi supra*.

(5) Girolamo Soranzo et Giorgio Sorzi au doge. Suze, 22 avril 1629. Bibl. nat. *Filze*.

de lui répondre sur le même ton, on s'était décidé pourtant à attendre le capucin, qui adoucit ces dispositions (1). Ce ne fut pas sans peine que le cardinal mit d'accord le prince de Piémont et les représentants de Charles de Gonzague sur la nature des revenus affectés au paiement des 15 000 écus de rente et sur la possession de Livourne et de Blanzas, que le duc de Savoie prétendait occuper en garantie de ses droits. Le Père Joseph seconda Richelieu dans ses efforts pour amener une entente et dressa le procès-verbal des difficultés survenues entre les parties et de l'arbitrage par lequel le roi y avait mis fin (2).

Le cardinal et le capucin quittèrent Suse le 11 mai 1629 et arrivèrent le 19 devant Privas, dont le roi avait commencé le siège depuis le 14. Les renforts amenés par Richelieu permirent de compléter l'investissement. La ville commande un pays montagneux qui s'étend par le Gévaudan et les Cévennes jusqu'à Perpignan, sur une longueur de quatre-vingts lieues environ. Bâtie sur une colline, défendue par les deux forts de Toulon et de Tournon, qui occupaient les deux seules éminences d'où elle aurait pu être battue par le canon, elle n'était pas facile à prendre de force. Rohan y avait jeté une garnison de 800 hommes d'élite, commandée par un huguenot résolu, Saint-André de Montbrun, et secondée par une population aussi nombreuse, en partie indigène, en partie immigrée, qui valait des soldats. Les habitants avaient souvent donné le signal des prises d'armes du parti en s'emparant du Pouzin, de Soyons et de Baye, gros bourgs situés sur le Rhône, dont la possession leur permettait de rançonner le commerce du fleuve (3). Ce serait s'abuser, en effet,

(1) Relation. Lepré-Balain, *Ubi supra*.

(2) Ce procès-verbal (Turin, IX, f<sup>o</sup> 282) a passé dans les *Mémoires de Richelieu*, I, 622.

(3) « ... M. de Chevrilles a pris Soyons en Vivares et sur le bord du Rhône. Cette place est autant importante que le Pouzin et, s'il la peut conserver, il bridera le Rhône... » Rohan aux consuls de Millau. Alais, 24 août 1628. Arch. de Millau EE, 135, « ... Cette prise (de Privas) assure le repos du pays de Vivarois et la liberté de la rivière du Rosne qui avoit esté depuis plusieurs années incessamment troublée par ceux qui estoient en ceste ville... » Louis XIII au duc de Ven-

que de se représenter seulement les villes de sûreté comme des asiles de la foi protestante; elles abritaient souvent aussi de vieux abus et une véritable tyrannie, auxquels leurs habitants ne tenaient pas moins qu'à leur liberté religieuse. Il est à peine besoin de dire que le culte catholique était proscrit, non seulement dans la ville, mais encore dans la campagne, à une assez grande distance; une mort barbare attendait les catholiques et surtout les ecclésiastiques, qui s'y hasardaient (1).

A la suite de l'attaque meurtrière d'une demi-lune et de la prise d'un petit fort d'où les assiégeants pouvaient beaucoup incommoder la place, celle-ci fut abandonnée par les habitants qui se réfugièrent dans les montagnes. Le roi en accorda le pillage à ses soldats, mais le régiment de Languedoc, exaspéré par la mort de son mestre de camp, le marquis de Portes, y mit le feu. Le 28 mai, Saint-André de Montbrun se rendit à discrétion avec la garnison du fort de Toulon, qui, par suite d'un malentendu, fut passée au fil de l'épée (2).

Le Père Joseph fut mêlé à ces scènes d'horreur et il en rédigea une relation pour le nonce Bagni, qui en fit profiter le cardinal neveu (3). Comme à La Rochelle, il fut l'âme et le chef du clergé nombreux qui entretenait chez les soldats l'exaltation religieuse, leur prodiguait les soins matériels et spirituels, convertissait

Toulon, au devant de nous en Languedoc, Arch. de l'Hérault. En 1629, une frégate est en station au Pezau pour protéger la navigation. Verbal des Etats de Languedoc, Arch. de l'Hérault. Gachon, *Les Etats de Languedoc et l'édit de Borzeas*. Lepre-Balain, *Supplément*, année 1629. Le Père Joseph à d'Avaux, Suze, 10 mai 1629. Relation, etc. *Ubi supra*.

(1) « Privas, in qua nullus catholicus erat, et per viginti millaria circum undecunque latrociniis atque vi armorum et caede sacerdotum orthodoxae fidei ritum penè abolerant impij illi rebelles. » Le Père Joseph au secrétaire de la Propagande, 12 juin 1629. Arch. de la Propagande. Lepre-Balain, *Supplément*, année 1629. Relation de la prise de Privas et du martyre du Père Jérôme de Courdoux, gardien des capucins de Valence, tué par les huguenots. France, 703, 19-231-235. Ruchelieu à la reine mère, Privas, 30 mai 1629. Avenel, III, 328.

(2) Lepre-Balain, *Ubi supra*. Epîtres écrites à plume volante par le Père Joseph. Epître xxx, 3 août 1629. Le président de Montfalcon au duc de Savoie, Valence, 9 juin 1629. Arch. de Turin.

(3) « Il faut voir le reste de ce siège dans le papier que j'ai envoyé à M. le nonce, lequel il faut retirer. » Relation précitée.

les hérétiques, recevait l'abjuration des prisonniers, au moment où ils avaient la corde au cou ou partaient pour les galères (1). La satire, rajeunissant pour lui une anecdote comique dont d'autres avaient déjà été les héros et qu'on trouve notamment dans les *Aventures du baron de Feneste*, l'a représenté monté sur un cheval entier de l'écurie du cardinal et fort embarrassé par les familiarités de sa monture avec une jument voisine (2).

Le sort tragique de Privas, l'abandon de l'Angleterre, notifié aux protestants, sous les murs de cette ville, par la publication d'un traité où ils étaient entièrement oubliés, découragèrent un parti affaibli depuis longtemps par la défection de ses chefs, par des divisions intestines, par le besoin croissant de tranquillité qui distingue toujours une bourgeoisie laborieuse, par les conseils d'obéissance et de résignation tombés de la chaire évangélique, par les pratiques des émissaires royaux, avoués ou secrets (3). Dès l'ouverture de la campagne, les tendances pacifiques dominaient dans les villes protestantes du Midi et l'on comptait autour du roi sur leur prompt soumission (4).

Personne ne pouvait plus y compter que le Père Joseph, qui connaissait depuis longtemps les causes d'affaiblissement des réformés et qui en tirait parti. Les auxiliaires ne lui manquaient pas dans cette tâche. Il faut nommer en première ligne le premier président du parlement de Toulouse, Le Masuyer, qui y déployait un zèle intempérant, tracassier, plus propre, ce semble, à jeter les protestants dans le désespoir qu'à les attirer.

(1) *Mercur françois*, année 1629.

(2) *Le Gouvernement présent ou Éloge de S. Em. ou La Miliade. Vrais et bons avis de François Fidèle dans Diverses pièces pour servir à la défense de la reine mère*, par Mathieu de Mourgues. Tallemant des Réaux, *Historiette du Père Joseph*.

(3) Sur cette crise du parti protestant, voy. *Apologie du duc de Rohan à la suite de ses Mémoires*. Anquez, *Un nouveau chapitre de l'histoire politique des réformés de France*, Introduction et chap. xiv. Schybergson, *Le duc de Rohan et la chute du parti protestant en France*, p. 26-30 et pass.

(4) Le Père Joseph à d'Avaux. *Ubi supra*. Richelieu à la reine mère, 22 avril 1629. Avenel, III, 282. « Ils sont dans une telle foiblesse et impuissance qu'un enfant venant de la part du Roy les gouverneroit à son plaisir. » Alex. Richet à l'archevêque d'Arles. Cité par Gachon, *Les États de Languedoc et l'édit de Béziers*, p. 244.

Plus efficace était l'influence de ceux de leurs coreligionnaires qui les pressaient de ne chercher que dans la justice du roi la garantie de leur liberté religieuse. Tel était Auguste Galland, le feudiste érudit, le commissaire royal au dernier synode de Castres, tel encore Bouffard de Madiane (1). C'était aussi un protestant, au moins en apparence, car il venait de se convertir secrètement au catholicisme, que ce gentilhomme de la maison de la reine mère, nommé Danchies (2), qui, pendant le siège de Privas, cherchait, par le moyen de son beau-frère, Dagrel, fort autorisé dans le parti, à gagner des religionnaires influents de Nîmes, d'Uzès, d'Anduze, d'Alais, de Millau, de Castres, de Montauban et jusqu'au duc de Rohan, en les menaçant de la sévérité du roi et en leur promettant son indulgence, en répandant la nouvelle que le duc et les villes négociaient une paix particulière et en inspirant à celles-ci et à celui-là la crainte de se laisser prévenir; presque partout ces insinuations étaient écoutées (3).

Perdant sous cette influence dissolvante le sentiment de solidarité qui pouvait seul leur permettre de résister avec quelque chance de succès, les villes protestantes ne recherchèrent plus que leur salut particulier et ouvrirent leurs portes au roi. Celui-ci leur imposa la démolition de leurs fortifications, en garantie de laquelle il se fit livrer des otages. Parmi les principales étapes de la promenade militaire accomplie par l'armée royale, nommons seulement les principales : Villeneuve-de-Berg, Saint-Ambroix, Alais, où le Père Joseph s'exposa avec son compagnon pour soigner les blessés, Castres, Nîmes, Uzès, dont il décida la soumission, Caussade et Montauban (4).

(1) *Jean de Bouffard-Madiane d'après ses mss.*, par Charles Pradel (Extrait des *Mém. de l'académie... de Toulouse*, 1886).

(2) *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme*, année 1881.

(3) Schybergson, *Op. laud.*

(4) « ... Montauban, où M. le card., étant entré le 20 d'août par l'instance prière des habitants avec quatre mille hommes de pied et douze cents chevaux, il y a été reçu avec continuelles acclamations de joie et a laissé ce peuple aussi content de démolir ses fortifications qu'il avait été à les faire... » Le P. Joseph à



Deux fois Richelieu fut tenté d'interrompre la campagne : la première aussitôt après la prise de Privas, pour voler au secours du duc de Mantoue, contre lequel marchaient les troupes impériales ; la seconde avant la soumission de Montauban, pour suivre le roi à Paris et se défendre contre l'animosité de la reine mère. La seconde fois comme la première le Père Joseph le détermina à persévérer jusqu'au bout dans son entreprise (1).

Le spectacle qui s'offrit à ses yeux, à mesure qu'il s'avancait à la suite de l'armée royale, était bien fait pour blesser sa foi religieuse et monarchique. En voyant une foule d'églises en ruine ou usurpées par les hérétiques, les catholiques en fuite, une région d'une étendue égale au sixième de la France où l'orthodoxie était aussi peu respectée que l'autorité royale (2), il comprit tout ce qui restait à faire pour incorporer dans l'unité nationale et catholique des pays empreints de traditions d'autonomie qui remontaient jusqu'aux Romains, fidèles à l'esprit de libre examen qui avait inspiré les Cathares, séparés par une vieille antipathie de la France du Nord qui les avait conquis.

Des commissaires furent nommés pour assurer le démantèlement des places fortes, la reconstruction des églises, la réintégration de la religion catholique dans ses droits. Fallait-il s'arrêter là, laisser au temps le soin de cicatriser les blessures de la guerre civile, de ramener les dissidents à la religion du prince, source des faveurs, incarnation universellement respectée de la patrie ? Personne aujourd'hui n'hésiterait à le penser ; mais, au xvii<sup>e</sup> siècle, la guerre, seule légitime, à nos yeux, contre l'organisation politique et militaire des protestants, était liée à un mouvement d'opinion qui tendait à l'unité de croyance et qu'il aurait été bien difficile d'enrayer. Richelieu d'ailleurs ne l'aurait pas voulu. Il s'associait à ce mouvement ; théologien, controversiste, prince de l'Église, il avait à cœur de remettre dans le

M. d'Hauterive, maréchal de camp en l'armée devant Bois-le-Duc. Effiat, 5 sept. 1629]. Bibl. de Rouen. Fonds Leber.

(1) Lepré-Balain, *Supplément...*

(2) Épitres du Père Joseph aux Calvairiennes. 22 juillet et 5 août 1629. Arch. du Calvaire.

bon chemin ceux qu'il considérait comme des frères égarés; âme sacerdotale et militaire, il aimait d'instinct l'autorité, avant même que le gouvernement la lui eût fait aimer par état, et il l'aima jusque dans les matières qui la comportent le moins, dans les matières de foi et de goût par exemple. Quant au Père Joseph, en revêtant l'habit de Saint-François, il avait fait du prosélytisme le but de sa vie et, bien loin de s'étonner qu'il n'ait pas considéré le rôle de la royauté comme terminé par la soumission des villes rebelles, il faut admirer la clairvoyance et l'indépendance d'esprit qui lui faisaient dire plus tard « qu'il vaudrait mieux que le Languedoc fût encore hérétique que Casal entre les mains des Espagnols (1) ».

La propagande fut principalement confiée aux capucins. Louis XIII fonda des missions de capucins dans les villes qui avaient pris part à la rébellion (2). Le Père Joseph en établit à Privas, à Villeneuve-de-Berg, à Alais, à Uzès, à Nîmes, à Montauban, à Sauve, au Vigan, à Ganges, à Saint-Hippolyte, à Sumène, à Barjac, à Saint-Ambroix, à Lagorse, à Valan, dans les Boutières, aux Vans (3), à Mende, à Florac, à Marvejols (4), il obtint pour elles des subventions (5). Ces missions ressortirent aux quatre provinces monastiques de Languedoc, de Provence,

(1) Oraison funèbre du Père Joseph, par le P. Georges le Juge.

(2) « Aujourd'huy quinzième juillet 1629, le Roy estant à Nismes, ayant donné la paix à ses sujets de la R. P. R., d'autant que... l'exercice de la religion catholique a été entremis, comme il est encore, esd. villes et lieux (rebelles)... sad. M... veut... que led... exercice... y soit pleinement rétabli et, sachant combien la vertu et piété des PP. cap., jointe à leur érudition et suffisance, est capable de faire de grands fruits... ordonne qu'aux villes qui lui estoient rebelles il y sera établie mission des PP. cap., enjoignons à cette fin aux consuls et habitants de Saure, du Vigan et Ganges d'admettre... le R. P. Cherubin avec tout honneur et respect et une mission de [le chiffre en blanc] capucins de la province d'Aquitaine et leur pouvoir d'une maison propre pour y célébrer le service divin, attendant que lesd. PP. cap. aient fait edifier une église et couvent, voulant que, pour le construire, lesd. consuls et habitans fassent mettre à part des démolitions de leurs fortifications la quantité de pierres... nécessaires... » etc. Arch. de l'Hérault. Capucins de Ganges, H.

(3) Arch. du Gard, G 121.

(4) Ce fut aussi sous les auspices du nouvel évêque de Mende, Sylvestre Cruzy de Marsillac, que s'établirent les missions de son diocèse.

(5) Le pré-Balaïn, *Biographie*.

d'Aquitaine et de Lyon et furent dirigées de concert par les évêques et les dignitaires de l'ordre qui eurent constamment recours au pouvoir séculier, parlements, chambre de l'édit, intendants, commissaires du roi (1). Au-dessus de ces centres d'action locaux on sent planer la direction générale du Père Joseph. Il apporte dans cette direction la connaissance des hommes et des moyens, la fertilité d'expédients, le mélange de dextérité et d'autorité, le zèle enflammé qu'il appliquait à la politique. Il traçait aux pères provinciaux, définiteurs et gardiens ce qu'ils avaient à faire, leur signalait les amis de leur ordre, les protestants disposés à se convertir, employait à son but les commissaires chargés de la surveillance des démolitions, l'influence des grandes familles du pays (2). Par exemple, il obtenait de Claude de Hautefort (3), vicomte de Lestrangle, si puissant en Vivarais, la promesse d'entretenir à ses frais une mission de capucins aux environs de Privas et dans les Boutières et le rendait en quelque sorte responsable de l'orthodoxie des nouveaux habitants admis, sous son contrôle, à venir repeupler la ville (4). C'est au Père Joseph qu'étaient adressés les rapports des protestants aux gages du roi sur ce qui se passait dans les assemblées de leur parti et sur les dispositions de leurs coreligionnaires. Il fut également fort écouté et par conséquent fort recherché à l'occasion de la distribution des faveurs accordées aux convertis (5). C'est lui qui, avant que Richelieu eût quitté Montauban (22 août 1629), fit nommer les commissaires chargés de surveiller le démantèlement des villes protestantes, de visiter

(1) Arch. dép. de la Lozère, série G.

(2) Le Père Joseph au Père gardien des PP. capucins de Montpellier. Pezenas, 5 août [1629]. Cette lettre, publiée par M. Germain et collationnée par nous aux archives de l'Hérault, n'est pas autographe, comme l'a cru l'éditeur, mais de la main du P. Ange de Mortagne.

(3) Ce personnage fut décapité pour avoir pris part en 1632 à la guerre civile provoquée par Gaston d'Orléans. Avenel, IV, 353.

(4) Le Père Joseph au P. Aquilin, supérieur de la mission de Villeneuve-de-Berg. Montpellier, 29 juillet 1629, *Rech. hist. sur Villeneuve-de-Berg*, par l'abbé Mollier. Avignon, 1866, in-8°, *Append.*

(5) Lepré-Balain, *Biographie*. Le Masuyer à Richelieu. 14 mai 1630.

les églises, de s'occuper de leur réparation et de leur reconstruction et de restituer au clergé ses revenus ; c'est lui qui, dans des mémoires détaillés, leur donna leurs instructions (1). Plus tard, quand les intendants héritèrent de la tâche de ces commissaires, ce fut encore avec lui que ces nouveaux agents concertèrent à ce sujet (2).

Précédée par une campagne victorieuse, animée par le ressentiment de l'oppression subie, la propagande ne pouvait se maintenir dans les limites de la modération. Elle ne se borna pas aux moyens propres à exalter la dévotion catholique, à frapper l'imagination populaire : prédications en plein vent et dans les halles, érection solennelle de croix de mission, prières de quarante heures, controverses avec les ministres dans les temples mêmes où ils venaient de se faire entendre. Depuis longtemps les assemblées du clergé votaient un fonds de secours et de gratifications destiné aux nouveaux convertis (3). Un crédit fut ouvert dans le même but sur le trésor royal (4). Les religieux de marque, ministres, gentilshommes traitaient avec le clergé convertisseur du prix de leur apostasie. Le 5 août 1627, un capucin dont nous avons déjà parlé, le Père Athanase (5), écrit à Richelieu (6), que le marquis de La Caze, ancien colonel général de la cavalerie protestante, a promis de se faire catholique si on lui accorde ce qu'il a demandé. Le marquis offrait d'user de son influence pour maintenir dans le devoir un grand nombre de villes et de gentilshommes et d'enrôler au service du roi autant d'infanterie et de cavalerie que l'on voudrait. Il se faisait fort

(1) Lepré-Balain, *Biographie. Relation précitée*. Son beau-frère, le baron de Saint Étienne, fut l'un de ces commissaires et, ce semble, le principal.

(2) Lepré-Balain, *Ubi supra*.

(3) Ubaldini à Borghèse. Paris, 13 février 1614.

(4) Épitres mss. du Père Joseph aux calvairiennes. Le P. Athanase à Richelieu. Paris, 22 sept. 1628. Compte de l'argent employé par le ministre Codur à gagner ses coreligionnaires. Marillac à Richelieu. 16 août 1629. Avis de Richelieu au roi. 28 avril 1629. Avenel, III, 290.

(5) Sur le P. Athanase, voy. notamment la correspondance imprimée de Bentivoglio et la correspondance ms. de Corsini à la bibliothèque Corsinienne.

(6) *Inédit*.

ussi de gagner une foule de ses amis, dont il donnait les noms, le 12 août (1), il abjurait entre les mains du capucin. « J'espère entendre au sacrement de pénitence, écrivait celui-ci à Richelieu, lorsqu'il vous plaira m'envoyer ce que porte le mémoire que je vous présente... J'ai mis la pension à 6000 livres... » Dans le même mémoire, il engageait à faire des propositions au marquis de Malauze, qui se convertit en effet plus tard, au sieur Montesprou, président à Béziers, au sieur Balacan, avocat général à la cour d'Agen, au sieur de Vivan, conseiller à la chambre de l'édit dans la même ville, au sieur de Favas, au lieutenant général de Saint-Jean-d'Angely, à d'Escorbiac, lieutenant général de Montauban, au sieur de Boissonade, premier consul de Montauban, pour lequel il demandait l'ordre du Saint-Esprit lorsqu'il ferait profession publique de catholicisme. Tous ces protestants étaient en réalité des catholiques secrets, qui n'attendaient pour se déclarer que la réalisation des promesses faites par le Père Athanase.

À la séduction se joignait la contrainte. Elle n'était pas encore, comme sous le règne suivant, érigée en système ; le principe de la tolérance était, au contraire, reconnu et proclamé ; mais, comme tant d'autres, il fut souvent violé par la passion et le sophisme. C'est triste de le dire, une propagande patronnée par un homme aussi tolérant d'intention que Richelieu (2), en arriva plus d'une fois à fournir des précédents aux violences qui annoncèrent et accompagnèrent la révocation de l'édit de Nantes. Une lettre (3) du Père Joseph semble indiquer que, dès cette époque, on eut recours à la séparation des enfants pour arracher des conversions et que ce moyen eut l'approbation de Richelieu. « Je vous prie d'assurer M. de Mirabel, écrivait le Père Joseph au Père

1) Le P. Athanase à Richelieu. Du couvent de Saint-Honoré à Paris, 12 août 1629.

2) Voy. les hommages rendus par Richelieu au principe de la tolérance dans l'instr. à Schomberg de 1616 (Avenel, I, 225), dans la lettre circulaire du roi aux parlements, 21 mars 1629 (Avenel, III, 260), dans une lettre à Le Masuyer, juillet 1629 (III, 364.)

3) Fontainebleau, 10 oct. 1629. *Rech. hist. sur Villeneuve-de-Berg*

Aquilin, supérieur de la mission de Villeneuve-de-Berg, que le cardinal me demande souvent de ses nouvelles, et s'il n'a point fait encore ce qu'il lui a promis et qu'à l'heure même on lui rend son fils, ce que l'on ne fait par rigueur mais pour le désir que l'on a de procurer par ce moyen le bien temporel du père et des fils, ce qu'ils doivent prendre pour témoignage de la bonne volonté que l'on a pour eux, car lors il sera bien facile de l'employer en quelque bonne occasion. » Les missionnaires étaient quelquefois accompagnés de soldats qui vivaient aux dépens des religionnaires rebelles aux exhortations. Le Père Bonaventure d'Amiens se faisait suivre de vingt soldats, taxait à neuf ou dix écus par jour les protestants récalcitrants et, faute de paiement, saisissait bétail et mobilier (1). Ces procédés étaient, il est vrai, probablement exceptionnels, car celui qui les employait était obligé de se défendre contre les plaintes et les accusations qu'ils soulevaient (2).

Le zèle officieux et local fut secondé par des mesures générales et officielles de nature à entraver le développement du protestantisme ou même à menacer sa situation acquise. En 1627, le gouvernement supprima la subvention annuelle de 200 000 livres par laquelle il avait contribué jusque-là à l'entretien des ministres, des académies et des collèges de la religion prétendue et, si en 1631 ces établissements reçurent encore une allocation de 60 000 livres, ce fut la dernière fois que les protestants furent l'objet des bienfaits du roi (3). Dès 1623, l'exercice du ministère pastoral avait été interdit aux ministres étrangers (4). Cette interdiction, il est vrai, ne fut jamais exactement respectée ; en 1634, les ministres genevois Courant et Rousselet prêchaient à Anduze

(1) *Chronique de Mauguio*, p. p. Germain, p. 56. Sur ce personnage voy. encore notamment Verbal des États de Languedoc assemblés à Toulouse en mars 1626, Arch. de l'Hérault.

(2) Récit véritable de la conversion générale des villes et villages de Saint-Pargoire, Pleissan, etc., par le P. Bonaventure d'Amiens.

(3) Mémoire du ministre Codur. Nous avons publié ce mémoire dans le *Bulletin du protestantisme français*. Arnaud, *Hist. des protestants de Provence*, I, 357.

(4) Pesaro au doge. 9 oct. 1623. *Filze*. Rohan à La Miletère. 14 juin 1627, dans l'invent. des papiers saisis sur La Miletère. Arch. des aff. étrang.

et à Nîmes, où l'on trouvait encore un ministre suisse, nommé Chauve ; la communauté protestante de Louvriac avait pour pasteur un Allemand nommé Orlet (1). Mais il n'y avait là qu'une tolérance à laquelle le pouvoir discrétionnaire des autorités locales, toujours plus soumises au fanatisme ambiant, pouvait mettre un terme : c'est ainsi qu'en cette même année 1634, le ministre écossais Home, établi près d'Orléans, se vit, en qualité d'étranger, contester le droit d'exercer le ministère (2). Il fut défendu aussi aux pasteurs de porter la parole de Dieu dans les villages voisins de leur résidence et que, sous le nom d'*annexes*, ils essayaient de comprendre dans leur ressort pastoral ; cette défense était conforme à l'esprit des édits qui n'envisageaient pas la liberté de conscience et de culte comme un droit individuel, mais qui la localisaient, pour ainsi dire, en l'attachant à certains centres où existait une agglomération dissidente ; mais il en résultait pour le protestantisme une grande difficulté à se propager et pour les petits groupes isolés de ses sectateurs la perspective de s'éteindre. Aussi contraire au prosélytisme des ministres qu'aux besoins spirituels des fidèles, elle dut être fréquemment renouvelée et, sous le ministère de Mazarin, elle l'était encore (3), ce qui prouve que, pas plus que la précédente, elle ne fut rigoureusement appliquée. Enfin une dernière mesure, équitable celle-là, en introduisant les catholiques dans les consulats, d'où ils avaient été jusqu'alors exclus et qui devinrent dès lors mi-partis, vint donner à la minorité orthodoxe de certaines villes une garantie de plus contre l'arbi-

(1) Arch. dép. de la Lozère, série G. « Par M. Chauve a été proposé que ci-devant il auroit mis en proposition ce qui s'était passé contre le s<sup>r</sup> Fauchier et autres pasteurs nés hors du royaume pour l'arrêt qu'on désire exécuter contre iceux et leur faire vider le royaume, il a été arrêté de députer en particulier vers S. M... » 15 mai 1630. Reg. des délibérations du consistoire de Nîmes aux arch. du consistoire.

(2) Dép. de de Vic et d'Augier. Fontainebleau, 14/24 mai 1634. *Record office. State Papers. France.*

(3) Déclaration du roi portant défense aux ministres de prêcher aux lieux qu'ils appellent annexes, 2 décembre 1634. Renouvelée le 5 janvier 1635. Felice, *Histoire des protestants de France*, p. 346-347. Arch. du consistoire de Nîmes. Registres des délibérations, 14 nov. 1638.

traire que la majorité protestante avait exercé jusque-là (1).

Faut-il donc retirer à Richelieu le renom de tolérance que l'histoire lui a fait en l'opposant à Louis XIV? Ce serait aller trop loin. A la vérité, Richelieu n'a pas vu seulement dans les protestants, comme on est trop porté à le croire, un parti politique à désarmer, mais aussi une secte religieuse à convertir. Sous l'empire de cette dernière préoccupation, il a employé ou plutôt il a toléré des procédés auxquels devait entraîner, au lendemain d'une guerre civile, l'ardeur des passions religieuses, auxquels d'ailleurs le pouvoir civil n'a pu se soustraire dans aucun temps, dès qu'il a voulu agir sur les consciences et pénétrer dans un domaine où il est radicalement incompétent. Le cardinal est donc entré dans la voie qui a conduit le grand roi à la révocation; mais, retenu par la crainte et le respect de la pensée, de sa force incoercible et de sa force expansive, sentiments développés chez lui par le goût et l'habitude de la doctrine et de la discussion, retenu peut-être aussi par les ménagements dus à nos alliés protestants et par le souci absorbant de la lutte contre la maison d'Autriche, il s'est arrêté à temps et a su éviter l'écueil où devaient se heurter après lui, sans parler de Louis XIV, des gouvernements bien divers d'origine et d'esprit. Ce ne fut pas toutefois, on va le voir, sans avoir tenté d'amener par un sourd travail de désagrégation et de consommer par un coup d'autorité la réunion des dissidents à l'Église nationale.

Il y eut beaucoup de conversions. Les unes furent remarquables par le nombre, d'autres par le rang des néophytes. Deux cent cinquante familles d'Aubenas se convertirent en moins de trois semaines. Le Père Bonaventure d'Amiens se vantait (2) d'avoir, en deux mois et demi, fait rentrer dans le giron de l'Église la population de Saint-Pargoire, de Plaissan, de Vendémian, de Pouget, de Cournonsec, de Cournonterral, de Poussan

(1) Gachou, *Les États de Languedoc et l'édit de Béziers*, p. 20. Un édit, rendu en 1637, ordonna aux protestants de tendre leurs portes sur le passage du Saint-Sacrement. Grotius à Oxenstierna. 5/15 mai 1637, n° 760, 761.

(2) *Récit véritable*, etc., déjà cité.



et de Balaruc. Beaucoup n'abjurèrent que des lèvres et non du cœur. En 1638, l'intendant de Languedoc ordonnait des poursuites contre les protestants qui, après avoir fait profession de catholicisme pour pouvoir épouser des catholiques, revenaient à leurs croyances primitives (1).

Le fanatisme huguenot, en effet, ne fut pas partout découragé par la disproportion de ses forces avec celles d'une réaction entreprise par un clergé militant, avec l'appui d'une administration bien puissante déjà. La restitution des églises et des cimetières ne s'opéra pas sans protestation, sans résistance. Des croix de mission furent renversées, des missionnaires outragés et menacés. A Ganges, à Sumene, à Saint-Laurent, à Montdardier, les métiers des tisserands catholiques furent brisés par les religieux. Les seigneurs de Montdardier et de Mandégou menacèrent de mort leurs sujets, s'ils se faisaient catholiques (2). Mais, en somme, les faits relevés à la charge des protestants par des témoins fort peu indulgents, car c'est par les missionnaires capucins et le clergé des Cévennes que nous les connaissons, ces faits ne sont ni graves ni nombreux, eu égard à la brusque transformation qui s'opérait dans le pays et à l'irritation produite sur la population protestante par le zèle intempérant des convertisseurs.

On ne peut s'étonner que des religieux ulcérés par le ressentiment des souffrances de leurs coreligionnaires, engagés avec ardeur dans une campagne de propagande, aient senti et dénoncé avec indignation des faits inséparables d'une révolution dans les consciences et les habitudes et jusqu'à l'exhérédation des enfants convertis par leurs parents restés protestants, mais ce n'est pas d'après ces plaintes qu'il faut juger les rapports des capucins et des huguenots. Il y avait longtemps que les capucins étaient connus comme les missionnaires les plus propres à dissiper les préventions des huguenots contre le catholicisme. Ils ne

(1) Ordonnance de Miron et de Dupré, intendants de Languedoc. Montpellier, 28 avril 1638. Arch. de l'Hérault. Fonds des capucins de Lunel.

(2) Arch. dép. de la Lozère, série G.

démentirent pas dans les missions du Midi la réputation qu'ils s'étaient faite dans celles de l'Ouest. En Languedoc comme en Poitou, la raideur calviniste fut amollie et conquise par la bonhomie et la cordialité de ces humbles enfants de saint François. Logés chez l'habitant, en attendant la construction d'un couvent dont les matériaux furent souvent fournis par les places fortes ruinées de l'hérésie (1), ils devenaient les hôtes familiers de la maison, faisaient luire dans des esprits assombris par une foi tout intérieure la lumière d'une religion qui rit à l'imagination et aux yeux et obtenaient des aumônes pour le soutien de leur œuvre (2).

Les conversions individuelles et collectives étaient, aux yeux de Richelieu et du Père Joseph, le prélude d'une conversion générale. Chez Richelieu, cette idée remontait au siège de La Rochelle, sinon à une époque antérieure. En 1628, il exprimait la conviction qu'avant deux ans il n'y aurait plus de huguenots en France (3).

(1) « ... Le roi Louis XIII ayant ordonné, par arrêt de son conseil, de démolir quelques forteresses du Dauphiné en l'année 1633, celle de Puymore [qui commandait la ville de Gap] y fut comprise... de façon que ledit frère Humble s'aida beaucoup à la démolir et nous [les capucins de Gap] avons tiré quantité de pierres tant de taille que de maçonnerie... et autres matériaux de la démolition, qui ont beaucoup aidé à l'achèvement de notre église et couvent... » Livre ms. des archives du couvent des capucins de Gap, p. 212-213. Communiqué par le R. P. Emmanuel de Lanmodex.

(2) « Je ne vous pourrois dire l'avantage que reçoit la France et l'Église de voir toutes les villes rebelles en l'obéissance du Roy et de travailler à la démolition de toutes leurs forteresses et de tout ce qui les pourroit porter à une nouvelle rebellion. Le Roy est devenu maistre en six semaines de trente villes, plusieurs desquelles étoient aussi fortes que La Rochelle, et sans sa venue ce pays icy, qui contient la sixième partie de la France, n'estoit non plus à luy ny n'estoit pas moins esloigné de l'Église que la Turquie. L'importance est que plusieurs se convertissent et que, dans tous ces lieux là où les Eglises sont abattues, la foi s'y rétablit... par de pauvres religieux... logeant chez les hérétiques, qui leur font l'aumosne et se convertissent avec joye et simplicité de cœur. J'ay logé souvent chez eux et ils m'ont tesmoigné autant d'amitié que pouvaient faire nos proches parens. » Le Père Joseph à une calvairienne. Montpellier, 22 juillet 1629. Arch. du Calvaire. Le P. Adrien à l'évêque de Mende. Saint Etienne, 15 mars 1632. Arch. de la Lozère « ... da gli Eretici sono sentiti volentieri i Padri Capp. » Instruction donnée au nonce Spada par le card. Fr. Barberini, 1624. *Ubi supra*.

(3) « ... lequel m'a dit avoir ouï dire à M. le cardinal qu'il s'assuroit qu'avant qu'il fût deux ans, il n'y auroit plus de huguenots en France. » La marquise de

D'où lui venait cette confiance qui, un an après, ne pouvait que s'être fortifiée? Les intérêts temporels qui avaient fait en grande partie la force de la réforme en France, autonomie locale, indépendance aristocratique, n'existaient plus. Le protestantisme n'avait plus, pour sauvegarder son intégrité, que ses doctrines théologiques, ses mœurs particulières, le ressentiment de sa défaite. Était-ce assez pour le défendre contre la séduction des faveurs, contre la crainte des tracasseries, contre le prestige d'une monarchie de plus en plus populaire, contre la fusion qui, par les alliances de famille, par la solidarité des intérêts privés, devait s'opérer entre la religion de la majorité et celle de la minorité au profit de la première et aux dépens de la seconde? Celle-ci paraissait destinée à être peu à peu, sous ces diverses influences, entamée, réduite, absorbée.

Mais cela ne suffisait pas à Richelieu et au Père Joseph. Le premier voulait avoir l'honneur de ce résultat et il voulait l'obtenir par une sorte de coup de théâtre. Tous deux appelaient et préparaient le moment où les ministres, députés par les synodes, se rencontreraient dans une conférence solennelle avec les représentants du catholicisme et, après une discussion courtoise, arrangée d'avance, proclameraient la réunion de leur Église à l'Église nationale. Des mémoires contemporains portent à quatre-vingts le nombre des ministres gagnés à ce projet (1). En Languedoc seulement, il y en avait trente et un; le Père Joseph en avait dressé la liste. La pudeur de l'histoire a jusqu'ici dérobé cette liste à nos recherches. Sa découverte ferait peut-être rayer du livre d'or du protestantisme plus d'un nom vénéré. Ce n'est pas avec la prétention d'y suppléer que nous signalerons ceux de quelques ministres que Richelieu et le Père Joseph pouvaient considérer comme des auxiliaires de leur entreprise. Parmi eux il y en avait dont la conversion avait été publique, d'autres dont elle était restée secrète. Sans distinguer entre les uns et les autres,

La Force au marquis. 31 décembre 1628. *Correspondance de la maison de la Force*, III, 301.

(1) Elie Benoit, *Hist. de l'édit de Nantes*, II, 513.

nous nommerons Jérémie Ferrier, qui touchait une pension de 6000 livres (1), Jean Nouvelly (2), Varin (3), Rudavel (4), La Deveze (5), Josué Barbier (6). En 1630, le ministre de Caussade correspondait en termes convenus avec le Père Joseph, était l'agent du président Le Masuyer, et essayait de gagner ses confrères de Toulouse et de Montauban (7). Dulaurens, pasteur d'Aimargues, ne s'était pas seulement converti, il n'était pas seulement devenu le pensionnaire du clergé: il entra lui-même dans les ordres, rédigea, pour Richelieu et sous ses yeux, le plan des controverses qui devaient faire l'objet des conférences entre les ministres des deux religions et mourut oratorien (8). Sans abandonner ouvertement, que nous sachions du moins, le protestantisme, le sieur de Lare, ministre de Calvisson, et Le Sage, ministre de Nages, reçurent des gratifications du roi, et ce fut aux dépens de leur communion qu'ils les méritèrent (9). Nous avons retrouvé des reçus de François Petit, ministre à Nîmes, et de Daniel Peyrol, qui paraît avoir exercé le ministère évangélique dans la même ville (10); ce qui prouve que le concours du premier à la tentative de réunion ne fut pas aussi désintéressé que l'a cru Élie Benoît (11). Il faut en dire autant de Philippe Codur, qui fut successivement pasteur à Gigan, à Montpellier, à Nîmes et professeur de

(1) Voy. une quittance de lui, du 16 nov. 1621, dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme franç.*, année 1856, p. 475.

(2) Arch. de l'Hérault. Pièces relatives aux comptes du trésorier de la bourgeoisie pour 1628. Série G.

(3) Arch. des aff. étrang. France, 786, f° 11 (1627).

(4) Le P. Andeol de Lodève, *Advis amiables donnés à ceux de la R. P. R.* 1627, p. 114. Voy. *Déclaration des motifs qui ont porté le sr. Antoine Rudavel, ministre de la Salle es Cévennes, à l'abjuration de la R. P. R. faite par lui solennellement dans l'église de Montpellier es mains de M. Rebuffi, vicaire général de Mgr l'évesque le 10 avril 1627.* A Paris, chez Pierre Ramier, juxta la copie imprimée à Montpellier par J. Pech, 1627. Réimp. en 1875 à Lyon.

(5) Arch. dép. de la Lozère, série G.

(6) *Bulletin* précité, année 1855, p. 564.

(7) Le Masuyer à Richelieu. Toulouse, 14 mai 1630.

(8) Voy. son article dans *La France protestante*.

(9) Compte précité de Philippe Codur.

(10) Arch. des aff. étrang. France, 794, f° 37, 39.

(11) II, 514.

théologie et de langue hébraïque dans les académies de ces deux dernières villes; Codur fut le champion persévérant de l'union des églises, car, plusieurs années après la mort du Père Joseph et de Richelieu, en 1645, il écrivait encore en faveur de cette cause(1); peut-être, en la servant, obéissait-il à une conviction, mais ce n'était pas du moins sans en tirer profit. Il touchait des gratifications du roi, il en distribuait une partie à des confrères qui partageaient ses sentiments et ses vues(2); il faisait plus : il adressait à Richelieu des mémoires où il exposait la méthode à suivre pour faire réussir le projet du cardinal. L'un de ces mémoires nous a été conservé : l'auteur y indique les trois moyens les plus efficaces, à ses yeux, pour affaiblir la religion protestante, ruiner son organisation indépendante, l'amener à une abdication au profit de l'Église catholique. Le grand mal pour Codur, c'est le pouvoir absolu des synodes généraux qui révoquent, suspendent et récompensent à leur gré les ministres et par là les tiennent entièrement dans leur dépendance. Il faut, d'après lui, faire mettre le clergé évangélique sous la juridiction des présidiaux et des chambres mi-parties, où l'on s'assurera la majorité en gagnant un ou deux conseillers protestants. Il faut également retirer aux synodes généraux la répartition de la subvention de 200 000 livres accordée par le roi aux ministres du culte évangélique et l'attribuer à celui-ci, qui en aura le mérite et s'en servira pour se faire des créatures (3). Codur paraît avoir réussi à dissimuler à ses coreligionnaires ses intelligences avec Richelieu, mais son attitude équivoque finit par le faire interdire du ministère pastoral (4). Bien plus encore que Codur, Théophile Brachet de La Miletère se voua à défendre devant l'opinion

(1) Voy. sur Ph. Codur les papiers de M. Auzière à la Bibl. de l'histoire du protestantisme français, et le mémoire publié par nous dans le *Bulletin de l'histoire du protestantisme*.

(2) Arch. des aff. étrang. *Ubi supra*.

(3) Mémoire précité de Codur. Richelieu adopta entièrement les procédés recommandés par Codur. Voy. *Maximes d'État et Fragments politiques*, p. p. Hano-taux, n° CXXXVIII.

(4) Papiers Auzière. Tallemant, *Hist. de La Miletère*.

publique la cause de la réunion des Églises. Après avoir attisé dans le parti, par sa plume et par sa conduite, le désir de la résistance et avoir payé ce rôle de boute-feu d'une condamnation à mort commuée en un emprisonnement, il sortit de prison au bout de quatre ans avec des sentiments tout différents, qu'une pension de mille écus contribua à expliquer. Avant même d'avoir recouvré la liberté, en 1628, il inaugura, en faveur de la réunion, par sa *Lettre à M. Rambours, ministre de l'Évangile*, une campagne qui devint de plus en plus vive, de plus en plus hardie à chacune de ses publications postérieures. En 1645 il fut excommunié et abjura pour se faire catholique (1).

Le cardinal et le capucin crurent trouver dans le synode provincial qui se réunit à Charenton, en août ou septembre 1631, l'occasion favorable pour surprendre l'adhésion du corps évangélique au catholicisme. Deux dépêches du nonce, qui avait reçu leurs confidences à ce sujet, nous mettent au courant des procédés employés pour arriver à ce résultat, puis à l'extirpation radicale de l'hérésie. La corruption et l'intimidation furent mises en usage auprès des ministres les plus influents ; elles réussirent auprès d'une trentaine. Ceux-ci s'obligèrent par écrit à faire tout ce que leur commanderait le cardinal et à embrasser la religion orthodoxe. Cette majorité une fois conquise devait, d'après le plan de Richelieu, avoir avec un certain nombre de religieux une conférence dont la marche et le résultat seraient réglés d'avance ; puis, après avoir reconnu et désavoué son erreur, obtenir du reste du corps pastoral la même rétractation. L'exemple des pasteurs entraînerait les fidèles. Mais ce mouvement ne pouvait naturellement pas être unanime : un certain nombre de ministres persisteraient dans leurs erreurs ; ceux-là on les traiterait comme des perturbateurs du repos public en s'autorisant de la décision et de la conduite des autres. Les moyens employés pour obtenir les conversions parmi les ministres et les fidèles ne furent pas différents de

(1) Article de *la France protestante*.

ceux que l'on mit en œuvre pour frapper le coup final ; l'aveu que Richelieu a fait de ces derniers autorise à le rendre en partie responsable des abus dont les missionnaires et les corps constitués s'étaient auparavant rendus coupables. Il est évident que Richelieu et le Père Joseph envisageaient la conversion comme une œuvre d'autorité en même temps que de persuasion.

Pourquoi le plan combiné par le cardinal et le capucin ne fut-il pas exécuté ? Pourquoi le coup de théâtre si longtemps préparé à l'avance et si conforme au goût de Richelieu pour tout ce qui frappe l'imagination, ne se produisit-il pas ? Le nonce ne l'explique pas en détail, mais il nous le fait assez comprendre en disant que ce dessein échoua parce qu'il avait été éventé trop tôt. Il s'en console en constatant que, du moins, la pression exercée par Richelieu a servi à faire proscrire par l'assemblée le langage injurieux dont usaient les protestants à l'égard du pape et des catholiques. L'agent apostolique n'avait accueilli d'ailleurs qu'avec une certaine méfiance le projet du ministre et du religieux ; à ses yeux, et il pensait en cela comme le Saint-Siège, la réconciliation des deux religions ne pouvait être que le résultat de l'abjuration pure et simple des hérétiques, le seul rôle digne de l'Église ne pouvait être que celui d'une mère ouvrant ses bras à des enfants égarés et repentants (1). Il

(1) « Qui si preparano gli Ugonotti per la loro assemblea provinciale a Ciarenton. Il P. Giuseppe mi accennava che pensassero di promuovere trattato di unione di religione, mostrandosi egli persuaso che cio fusse bene. Io pero gli ho riposto liberamente non trovar apertura d'altro negotio con loro sopra le religioni se non che lascino la loro come falsa et abbraccino la nostra come buona e vera e non dandosi in cio altro mezzo termine et essendo scandalosa per conseguenza ogni altra proposta. » Le nonce au card. secrétaire d'État. Paris, 8 août 1631. Archives du Vatican. « Circa l'assemblea eretica il s. card. di Rich. con questa occasione ha fatto strettamente negoziare con buona parte de ministri piu precipoi venuti qua per guadagnarli e rispettivamente con danari, promesse e minacce ha operato che circa trenta di loro si sottoscrivino et obblighino a far quanto S. E. commandera loro e di indursi alla vera religione. L'intentione del card., per quanto mi significa, era che, in congiuntura di questa assemblea, la maggior parte de ministri intervenienti, cattivata da lui e fattasi una previa conferenza concertamente con alcuni religiosi, venisse poi a disputa con gli altri ... et in fine concludesse trovar molti errori nella loro religione, e pero esser

pouvait craindre que, pour assurer le succès de son entreprise, Richelieu ne demandât au souverain pontife certains sacrifices sur la discipline ou même sur le dogme. Il craignait certainement qu'il ne lui présentât sa nomination de légat à l'aveugle en France comme un moyen de faciliter la conversion générale des dissidents. Richelieu n'était pas homme à ne pas stipuler le prix du service qu'il se préparait à rendre à l'Église, de ceux qu'il méditait de lui rendre encore; après les protestants, il voulait abattre le gallicanisme ou, du moins, un certain gallicanisme, ce qu'on appelait, du nom de son fondateur, le richelienisme. De l'autorité pontificale, agrandie par ses soins, il ambitionnait de se faire attribuer par la papauté elle-même une part. Il désirait beaucoup obtenir, comme abbé de Cluny, la faculté de conférer en commende les bénéfices dépendant de cette congrégation, et le nonce appuyait cette prétention (1). On a même dit qu'il visait plus loin qu'à l'érection d'une légation perpétuelle en France, qu'il aspirait à rendre notre pays indépendant du

necessario di abbandonarla, come in effetto l'abbandonassero e venissero alla vera e cattolica e con tal risolutione et essemplio tirassero ancora di poi li popoli per proceder poi contro gli altri ministri contumaci, come perturbatori della publica quiete contro la risolutione della maggior parte, cosa che reuscita saria stata di ottima conseguenza. Ma, scopertasi da gli altri troppo per tempo, si è interrotta la commodità di effettuarla. Non ha mancato pero di qualche frutto, perche si sono così impediti molte loro proposte e se ne sono risolte alcune altre contro il loro stile, come di non dichiarar più il Papa Antichristo ne gli cattolici idolatri, ma parlar di S. S. e di loro con rispetto, sopra che si è fatto publico decreto con prohibitione del contrario. In questa occasione ho havuta qualche causa di sospettare che, fra tali negotiationi, non se n'inserisse un'altra di domandar un legato in Francia e necessitare la S. Apostol. a farlo con mostrare che la piu parte degli heretici di queste parti in tal congiuntura si ridurriano alla religione cattolica. Al che, se bene fusse forse mio semplice sospetto, ho stimato bene interporre qualche diligenza per ovviare, si come ho fatto, et anche questo negotio resta assai accommodato. » Le même au même, Paris, 13 sept. 1631. *Ibid.*  
 « La conversione e destruttione degli Ugonotti è la piu grande attione che possa fare il Re e il s. card. di Rich. ma il ripiego che pensano di pigliare non so quanto sia sicuro mezzo per arrivarvi et almeno non so come vi possa metter mano ne a persuader lo ne à consigliarlo un ministro apostolico, non approvando i Papi che si discuta sopra la religione, se non in concilii generali o in altri conventi instituiti per autorita delle S. Ap. » Le card. secrétaire d'État au nonce Bichi. 6 nov. 1632. *Ibid.* Bagni au card. Barberini. Suse, 3 avril 1629. Barb. LXIX, 60, f° 42 v°.

(1) Bagni à Barberini. Suse, 6 mai 1629. Barb. LXIX, 60.



saint-Siège, à le placer sous l'autorité d'un patriarche, qui ne serait autre que lui-même (1).

L'idée d'établir dans le royaume l'unité religieuse survécut à l'échec que nous venons de signaler et le Père Joseph en resta jusqu'à sa mort le plus zélé représentant. Après lui, ce fut un éminent, le Père Audebert, qui se mit à la tête de cette entreprise. En 1645, un de ceux qui l'avaient le mieux servie, le Père Dulaurens, pressait encore Mazarin de la mener à bien. Conçue sous Henri IV, résolue et commencée par Richelieu, elle fut en partie accomplie le jour où l'omnipotence de la royauté, le vertige du pouvoir absolu, la pression de plus en plus grande de l'opinion firent croire à Louis XIV qu'elle était facile et opportune.

(1) Voy. le chap. ix : *La Défense de l'orthodoxie et la réforme de la discipline dans l'Église gallicane.*

## CHAPITRE VIII

### LA MISSION DU PÈRE JOSEPH A RATISBONNE

(1630)

Le Père Joseph et le Père Magni. — Situation générale. — Importance de la diète de Ratisbonne. — Défilés d'Urseren et de Bellinzona. — Ligue entre le roi, les Suisses, etc. — Occupation des passages. — Le Père Joseph et Waldstein. — Caractère du Père Joseph à Ratisbonne. — Objet de sa mission. — Conférences avec les commissaires impériaux. — Négociations parallèles en Italie. — Envoi de Chavigni à Richelieu. — Instructions de Richelieu. — Reprise des conférences. — Suite des conférences. — Signature du traité. — Communications trop rares de Richelieu. — Résolutions de Richelieu. — Accueil fait au traité. — Désaveu du traité. — Impressions de Richelieu. — Responsabilité respectives. — Valeur du traité. — Informations insuffisantes des plénipotentiaires. — Leurs mobiles — Leur justification. — Responsabilité de Richelieu. — Explication de ses sentiments. — Retour à l'équilibre. — Le désaveu justifié. — Influence du Père Joseph sur les électeurs. — Dispositions des électeurs catholiques. — Part de la France dans l'élection de l'empereur. — Appel du Père Joseph à l'empereur. — Rôle respectif du Père Joseph et de Brulart. — Rapports du Père Joseph et de Brulart. — Négociations entre la Bavière et la France. — Le Père Joseph traite directement avec l'électeur. — Préliminaires du traité de Fontainebleau. — Rappel du Père Joseph. — Impression laissée par le Père Joseph. — Cause de son rappel. — Accueil qu'il reçoit de Richelieu.

Les précautions prises par Richelieu pour assurer à Charles de Gonzague la tranquille jouissance de ses droits (1) avaient été impuissantes. Allié douteux dès l'origine, le duc de Savoie cherchait à échanger les devoirs et les périls de cette alliance

(1) Voy. le chap. VII.

contre une prétendue neutralité, à l'ombre de laquelle il pourrait se faire marchander par les deux partis. Pendant qu'il préparait sa défection, les Impériaux occupaient les Grisons et envahissaient le Mantouan, où Charles de Gonzague ne conservait plus que Borgoforte et Mantoue, les Espagnols entraient dans le Montferrat et devenaient maîtres d'Aqui, de Ponzone, de Nice-la-Paille. La mission de Sabran à Vienne, pour demander l'investiture de l'empereur et la mise en liberté du résident français dans les Grisons, loin de produire l'effet d'une démarche conciliante, avait plutôt envenimé la situation (1). Un nouveau recours aux armes était nécessaire.

Richelieu partit de Paris le 29 décembre 1629. Le Père Joseph était avec lui. On les suit tous deux à Mersigny (14 janvier 1630), dont le prieuré, membre de Cluny et placé, à ce titre, sous l'autorité du cardinal, fut, par leurs soins, ramené à la règle, à Decize, à Grenoble (5 février), à Embrun (20 février), à Suze (9 mars), à Pignerol (avril) et, si l'on ne trouve pas ailleurs la trace du passage du capucin, il n'en est pas moins certain que l'itinéraire du cardinal fut aussi le sien. C'en est assez pour pouvoir affirmer qu'il eut sa part dans les négociations qui se poursuivirent pendant que l'armée française continuait d'avancer, mais rien ne permet de la déterminer. Elle se laisse, du moins, apercevoir dans celles qui suivirent la capitulation de Pignerol (29 mars). La possession de cette place mit dans les mains de Richelieu un gage important mais lia plus étroitement le duc de Savoie à nos adversaires et leur fournit un grief dont ils poursuivirent la réparation préalablement à toute transaction sur la succession de Mantoue. La restitution de Pignerol fit partie de tous les projets de pacification proposés dans cette ville, du 7 au 18 avril, par le cardinal légat, par Mazarin et par le Père Valeriano Magni. Créature du prince d'Ekemberg et de Waldstein, ce capucin servait, sciemment ou à son insu, à amuser les adversaires de la maison d'Autriche par des propositions conci-

(1) Pour cette mission voy. notamment Arm. Baluze, t. 163, f° 67.

liantes qui n'étaient pas confirmées par des organes plus autorisés. C'est ainsi qu'au mois d'août de l'année précédente, il avait fait à Sabran, au nom d'Ekemberg, des ouvertures que d'Avaux et Béthune (1) jugeaient avec raison dignes d'être prises en sérieuse considération. Cette fois il avait rendu compte par écrit au Père Joseph d'une conversation avec Ekemberg, d'où il résultait que l'empereur ne mettait à l'investiture d'autre condition qu'une demande de pardon n'impliquant pas l'aveu d'une offre volontaire. Ce fut sans doute en réponse à cette communication que le Père Joseph l'invita à venir prendre part aux négociations. L'ambassadeur vénitien Contarini trouvait cette invitation dangereuse, il craignait que le Père Joseph se laissât tromper par un adversaire qui, à son avis, jouait beaucoup plus fin et plus serré que lui (2). L'événement ne justifia pas cette crainte. Le capucin français se refusa absolument à appuyer auprès de Richelieu l'idée d'une suspension d'armes et celle d'un engagement positif au sujet de Pignerol. C'est ce que laisse deviner sa réplique très ferme à une lettre où son confrère italien laissait percer le dépit de n'avoir pas fait réussir ses captieuses propositions (3).

(1) Avaux à Béthune, 18 août 1629. Cinq-Cents Colbert 371, pièce 166. Béthune à d'Avaux. Rome, 25 août 1629. Arm. Baluze, 163, f° 59.

(2) « Delle negotiacioni del legato et di Pancirolo non si dice altro se non che non faranno nulla... Aggiungo che tutti non provano l'invito fatto dal P. Giuseppe cappuccino a quel padre Valeriano pur capp., venuto ultimamente d'Alemagna, per che questo è molto piu accorto e stringato di quello nel negoziare e tutto creatura di Valestein e sostiene per prima massima della sua ragion di stato, che la religion cattolica precista [lisez : persista] solamente per causa de Spagnuoli, de quali è tutto dipendente e creatura. Condizioni tutte che ho avvertito anco all' Ecc. Soranzo, in tanto ho veduto copia di lettera scritta da lui al cappuccino Francese sopra un discorso tenutoli da Echembergh, nella quale in sostanza dice che l'Imperator darà l'investitura a Mantova quando dimandi perdono, ancorche condizionato, cioè in caso che l'Imperatore si pretendesse offeso con la sua intentione ». Contarini au doge. Troyes, 10 avril 1630. *Filza* 77, p. 188. Le cardinal secrétaire d'Etat envoie à Bagni « il tenor d'une lettera del P. Valeriano capp. al P. Giuseppe da Parigi, che tratta della premura dell' Imperatore, nella domanda del perdono di Nivero collocando in essa il fondamento del buon successo della pace. » 9 mars 1630. Arch. du Vatican. Nunz. di Francia 73. Augier à Dorchester, 14-24 avril 1630. Record office. State papers, France, n° 195.

(3) Le P. Valeriano Magni au P. Joseph. Pancalieri, 18 avril 1630. Aff. étrang.

L'agent du Saint-Siège, Mazarin, ne réussissait pas mieux à faire accepter aux belligérants les bases d'un accord. Les circonstances étaient des divers côtés défavorables aux concessions. La France n'aurait pu adhérer à des préliminaires de paix sans consentir à une suspension d'armes et sans prendre un engagement au sujet de Pignerol. Le duc de Savoie se croyait à la veille de recueillir le fruit de ses intrigues contre notre pays. L'empereur était enivré de ses succès et avait une confiance absolue dans la supériorité des bandes aguerries qui avaient vaincu Christian IV. Le créateur et le chef de ces bandes, Waldstein se préparait à passer en Italie et envoyait des renforts au duc de Savoie. Son lieutenant, Collalte brûlait de s'y illustrer avant l'arrivée de son chef, de s'y créer des titres éclatants à la faveur impériale, de s'y former, aux dépens de Venise, une principauté. Spinola était jaloux de soutenir et d'augmenter par la prise de Casal la gloire acquise en Flandre. Quant à l'Espagne, elle repoussait la première condition d'un accord, c'est-à-dire la reconnaissance des droits du duc de Mantoue. Il n'y avait qu'à attendre les événements.

Ce n'est pas seulement dans la péninsule qu'ils se précipitaient et préparaient aux idées de conciliation un meilleur avenir.

Pendant que le roi devenait maître de la Savoie (mai-juin), pendant que les défenseurs de Casal, assiégée depuis le 23 mai, disputaient pied à pied ses approches et promettaient d'attendre des secours jusqu'en septembre, la France renouvelait son alliance avec les Provinces-Unies (17 juin), Gustave-Adolphe prenait l'île de Rugen (20 juin) et l'empereur convoquait à Ratisbonne, pour le 3 du même mois, les électeurs du Saint-Empire. Rarement le collège électoral s'était réuni dans des circonstances aussi graves et pour prendre des résolutions aussi importantes.

Turin XI<sup>e</sup> 433. Le P. Joseph au P. Valeriano Magni. Pignerol, 19 avril 1630, dans Cousin, *La Jeunesse de Mazarin*, p. 316 n. 1. Le P. Joseph à d'Effiat. Pignerol, 18 avril 1630. Coll. Godefroy, 224 fol. 62. Soranzo au doge. Pignerol, 7 avril 1630. *Filza* 73, p. 155. Le même. 19 avril 1620. *Ibid.*, p. 178. *Mém. de Richelieu*, II, 188, 2-189, 203, col. 2.

Ce qui devait sortir de cette assemblée, ce n'était rien moins que la consécration ou la condamnation des abus de pouvoir et des prétentions chimériques de l'empereur, le triomphe ou l'échec de la politique de famille, la réconciliation des intérêts et des croyances contre les ennemis de la maison d'Autriche ou pour la défense de la vieille constitution germanique. Ferdinand en attendait le couronnement de son ambition, les électeurs la satisfaction de leurs griefs. Le premier comptait en obtenir la survivance de la dignité impériale pour son fils et un concours armé contre les ennemis de sa maison, les seconds voyaient un moyen de mettre un terme à l'arbitraire des cantonnements et des contributions militaires et de sauvegarder leur indépendance menacée. L'issue de l'assemblée n'importait pas moins, on le voit, à la France qu'à l'Allemagne, et Richelieu n'en avait pas attendu la convocation pour s'efforcer de faire naître chez les électeurs des dispositions contraires aux vues de l'empereur. C'était la tâche à laquelle, l'année précédente et au commencement de cette année, Charnacé, Marcheville, Masson avaient successivement travaillé, et Ceberet, notre résident à Vienne, puis l'évêque de Scythie, suffragant de l'évêque de Toul, avaient reçu mission d'agir dans le même sens sur les électeurs réunis à Ratisbonne.

Mais pour recueillir auprès de ceux-ci le fruit des négociations poursuivies isolément avec chacun d'eux, pour les ramener à des actes significatifs d'indépendance, il fallait enlever le sautoir à celui qui avait fait triompher ses desseins, la politique même qui allait être mise à une seconde épreuve, le système d'un concert entre la France et l'Autriche. L'opinion publique en France le confirmait dans son opinion, et l'opinion publique même de l'Autriche le confirmait dans son opinion. Plus propre que le Père Joseph à résister à la succession de Mantoue, si elle n'avait été soumise à la discussion de cette question, le cardinal de Richelieu était repris à Ratisbonne par les électeurs, et l'Autriche n'avait plus de compétence pour décider.

Mais le Père Joseph, n'ayant aucun rang dans le gouvernement, ne pouvait être à l'étranger son représentant officiel ; pour autoriser sa mission, le cardinal jeta les yeux sur Brulart, prieur de Léon, notre ambassadeur en Suisse. C'était un diplomate exercé et qui avait l'avantage d'être à mi-chemin du poste où on l'envoyait.

Le Père Joseph se sépara du cardinal à Grenoble le 2 juillet (1). Le 9, il rejoignait Brulart à Soleure (2). Au moment où il y arriva, il trouva les Suisses fort inquiets. Le bruit courait que les Impériaux, déjà maîtres des Grisons, avaient formé le dessein de s'emparer des passages entre la Suisse et l'Italie, et notamment d'Urseren et de Bellinzona. L'occupation de ces passages devait avoir pour conséquence d'intercepter les communications par terre entre la France et l'Italie. En nous fermant l'entrée de ce pays, les Impériaux auraient du même coup réduit les Suisses à la dépendance ou à une ruineuse défensive. Brulart avait signalé le danger aux trois cantons d'Uri, de Schwitz et d'Unterwald, dont dépendaient Urseren et Bellinzona, et les avait pressés de mettre les lieux menacés à l'abri d'une surprise. C'est ce qui avait été fait ; les trois cantons directement intéressés avaient requis l'assistance de celui de Lucerne, celui de Soleure avait spontanément offert la sienne et la diète de Bade (3) avait réglé la mesure dans laquelle chaque canton devait participer à la défense commune. Les trois premiers avaient en outre fait appel au concours pécuniaire de la France. Ce fut sur ces entrefaites que le Père Joseph arriva à Soleure. Après s'être fait rendre compte de la question, il proposa à Richelieu, d'accord avec l'ambassadeur, de faire occuper Urseren et Bellinzona, pen-

(1) Dépêche du Père Joseph à d'Avaux, signée Chrysogone, Arch. des aff. étrang. Suisse, XXVII, f. 138. Lepré-Balain, *Biographie*.

(2) Lepré-Balain, *Ibid.*

(3) Bade en Argovie. « Le passage par les Grisons des troupes allemandes qui vont en Italie, a tellement ému les cantons d'Uri, Schwitz et Underwald, appréhendans quelque invasion d'Ursere et Belinzonne, que douze cens hommes ont été par eux envoyés pour la garde desdits lieux et en la diète générale desdits cantons à Bade il a été résolu de les secourir, s'ils en ont besoin. » Nouvelles de Zurich. 12 juillet 1630. Bibl. de Carpentras, Fonds Inguibert, n° 484 fol. 169 v°.

dant trois mois, par une garnison de trois cents hommes, dont l'entretien coûterait à la France dix-huit cents écus par mois (1). A l'appui de cette proposition, le Père Joseph adressa au cardinal une dépêche, où il faisait valoir l'importance de ces positions et l'influence que leur occupation par la France devait exercer sur la conclusion de l'alliance projetée entre le roi, les cantons catholiques, les Grisons et Venise. Il faisait remarquer que le défilé commandé par Urseren, et qui était l'unique passage de Suisse en Italie par le Saint-Gothard, était si étroit, qu'il suffisait de cent cinquante hommes pour en être maître, que la communication entre Urseren et Bellinzona était très facile et que rien ne pouvait y mettre obstacle, que de cette dernière ville on pouvait s'avancer par le territoire suisse jusqu'à deux lieues de Côme et jusqu'à une journée de Milan; qu'il était aisé de passer dans la vallée de Mesocco, seule partie des Grisons qui eût échappé à l'invasion allemande, qui ouvrait l'accès de Chiavenna, était voisine de Riva et du fort Fuentes, et donnait entrée chez les Grisons du côté de l'Italie. Les défilés commandés par Urseren et Bellinzona se trouvant dans le canton d'Uri et tout près des cantons de Schwitz et d'Unterwald, leur possession par la France était de nature à détacher ces trois cantons de l'alliance de l'Espagne, que leur proximité du Milanais les avait forcés de subir. La crainte d'une entreprise des Impériaux sur ces positions était faite pour favoriser la formation de la ligue entre le roi et la Sérénissime République, les Suisses et les Grisons. Brulart avait signalé toutes les difficultés que devait rencontrer ce projet, mais le Père Joseph l'avait convaincu que sa réalisation ne dépendait plus que des Vénitiens (2). Le 20 juillet, dans une dépêche écrite de Constance, où il était arrivé le 18, le Père Joseph insistait auprès du cardinal sur la nécessité d'accorder aux cantons la garnison de trois cents hommes qu'ils demandaient; le danger pa-

(1) Advis de M. de Léon. Vers may [lisez : juillet] 1630. Aff. étrang. Suisse, XXVII, f<sup>o</sup> 118.

(2) Dépêche du Père Joseph à Richelieu. Soleure, 13 juillet 1630. Aff. étrang. Suisse, XXVII, f<sup>o</sup> 140.



raissait écarté pour le moment, mais il fallait assurer l'avenir (1). Le succès de la ligue lui était aussi fort à cœur; en même temps que cette dépêche, il envoyait à Richelieu des considérations sur ce sujet et un projet de traité de la plus haute importance. Il ne s'agissait de rien moins en effet que d'empêcher le renouvellement de l'alliance des cinq cantons catholiques et de celui de Fribourg avec l'Espagne, de substituer dans cette confédération Venise, notre alliée, à notre ennemi héréditaire, d'y faire entrer les autres cantons et leurs alliés et combourgeois et d'arriver, par les négociations ou par les armes, à l'affranchissement des Grisons, dont l'indépendance serait garantie par les confédérés. D'où pouvaient venir les objections contre ce projet qui avait déjà occupé Richelieu et le Père Joseph avant le départ de ce dernier (2)? Ce n'était pas des cinq, auxquels la République servirait leurs pensions, comme le faisait l'Espagne, et assurerait son assistance en cas d'attaque, ce n'était pas des Suisses en général, ni de leurs confédérés, qui devaient se féliciter d'avoir pour allié, au lieu de l'Espagne, toujours ardente à les compromettre dans sa querelle avec la France, un État connu par sa prudence et son amour de la paix; ce ne pouvait être enfin la République, au profit de laquelle il semblait avoir été conçu, puisqu'il lui donnait des soldats et lui promettait la réouverture de ses communications avec la Suisse le jour où les Grisons seraient délivrés de leurs garnisons espagnoles. Quant à la France, le Père Joseph n'avait garde, comme on peut croire, d'oublier ses intérêts et, dans l'hypothèse improbable d'une guerre avec la République, il insérerait dans son projet une clause stipulant que l'alliance des Suisses et de Venise ne pourrait préjudicier à l'alliance contractée en 1521 entre la France et les cantons et renouvelée pour la dernière fois en 1602, et que ceux-ci seraient déliés de leurs obligations envers la République si l'exécution de

(1) Aff. étrang. Allemagne, VII, f° 73.

(2) Richelieu à Cœuvres. Pignerol, 26 mars 1630. Bibl. nat. Franç. 4067, f° 253. *Mém. de Richelieu*, II, 179, col. 2. Brulard de Léon au Père Joseph, 21 juin 1630. Aff. étrang. France et divers États n° 403, f° 13. Avis de Rohan au roi, 14 déc. 1632.

ces obligations devait faire tort à notre pays. L'influence que les Vénitiens avaient, sous le feu roi, cherché à prendre chez les Grisons avait, il est vrai, fort mal tourné pour nous, car elle avait fourni à l'Espagne le prétexte d'une intervention qui avait mis les Grisons dans sa dépendance, mais le mal que les Vénitiens avaient fait, ne fallait-il pas les mettre à même de le réparer (1)?

Malheureusement le Père Joseph ne réussit ni à sauver les passages menacés, ni à former entre Venise, les Suisses et la France cette confédération dont il avait arrêté les conditions et dont il s'était fait l'avocat passionné. Ne recevant d'assistance pécuniaire ni des autres cantons, ni de la France, ni de la République, les cantons forestiers ne purent soutenir les frais de l'occupation des passages et les évacuèrent, ce qui permit aux Impériaux de s'en emparer. D'un autre côté, la pusillanimité de Venise, à laquelle le langage de ses représentants avait d'abord permis d'attribuer des sentiments plus énergiques, se refusa à une alliance qui pouvait la compromettre avec l'Empire (2).

De Constance, l'ambassadeur et le Père Joseph écrivirent à Waldstein pour obtenir un sauf-conduit. Les soldats que celui-ci faisait passer en Italie rendaient peu sûr le voyage de Constance à Ratisbonne. Le duc de Friedland envoya son premier chambellan à leur rencontre, jusqu'à trois journées de Memmingen, où il se trouvait (3) et où ils arrivèrent le 23 juillet.

1. *Projet des articles qui peuvent être principalement considérés en ce traité*, sans autre date que l'année 1630, inscrite au dos, mais rédigé vers le 20 juillet, puisque le Père Joseph en annonce l'envoi à Richelieu dans sa dépêche de cette date. *ME. étranger, Venise*, vol. XLVIII (1629-1632), Supplément. *Considérations sur le projet d'alliance entre la France, Venise, les Suisses et les Grisons*. Sans autre date que l'année, mais évidemment dicté à la même époque. *Ibidem*.

(2) *Antliche Sammlung d. eidgenössischen Abschiede*, V, Abth. 2, p. 627, 632, 633, 634, 662, 1875, 1876. Inventaire de la correspondance de Richelieu par l'abbé Legrand. *ME. étranger, France*, 1630, vol. XI (nouv. 250), f° 280. Dépêche du P. Joseph à d'Avaux, 19 août 1630. *Allemagne*, VII, f° 86. Dépêche de d'Avaux à Bouthillier, Venise, 7 sept. 1630. *ME. étranger*, vol. XLIX, à la date. Dépêche de Brulart, 21 août 1630. *ME. étranger, Allemagne*, VII, fol. 88. Bühring, *Venesig, Gustav Adolf u. Bohlen*, 59, 60 et n. 1.

(3) Brulart de Léon à Bouthillier, 21 juin 1630. *ME. étranger, France* Nouv. 403 p. 27. Dépêche présentée du Père Joseph à Richelieu, Constance, 20 juillet 1630. Dépêche de Bouthillier à Richelieu, juillet 1630. *ME. étranger, France*, LIII, f° 330.

let (1). L'accueil le plus flatteur les y attendait (2). Durant leur séjour, ils virent trois fois le grand *condottiere*, qui eut en outre deux entrevues particulières avec le Père Joseph (3). Aucun d'eux n'a rendu compte dans sa correspondance de ces entretiens, Waldstein atteste seulement dans une lettre à l'archiduc Léopold les dispositions pacifiques qu'il remarqua chez ses interlocuteurs (4). Mais, à défaut de renseignements authentiques, on peut se faire une idée des conversations du Père Joseph et de Waldstein par ce qu'en rapporte le biographe du premier. La précision et l'exactitude avec lesquelles Lepré-Balain a déterminé l'itinéraire et les circonstances du voyage de son héros, les communications qu'il a reçues de l'inséparable compagnon de celui-ci, le Père Ange de Mortagne, donnent une grande autorité à son témoignage. On peut considérer ce qu'il dit à ce sujet comme l'écho des confidences du Père Joseph. Il y avait entre les deux hommes si singuliers qui se rencontraient à Memmingen des analogies de nature et d'idées qui devaient les mettre tout de suite à l'aise l'un avec l'autre, les amener insensiblement aux longs épanchements, aux confidences intimes. Tous deux avaient des conceptions vastes et en partie chimériques, tous deux rêvaient un ordre de choses dont mille obstacles les sépareraient, où l'un faisait une large part à son ambition personnelle, qui reposait pour l'autre sur l'unité de croyance, l'expulsion des infidèles, la conquête des Lieux-Saints. Les sentiments qui leur étaient communs étaient plus nombreux que ceux qui les divisaient. Waldstein voulait affranchir l'empereur des entraves de la vieille constitution germanique et le rendre aussi absolu que le roi Très-Christien ; le Père Joseph venait affaiblir les liens de

(1) Lepré-Balain, *Biographie*. C'est par un lapsus que ce biographe a écrit août au lieu de juillet.

(2) Dépêche de Contarini, Lyon, 28 août 1630. Bibl. nat., *Filsa* 78, p. 182. Rapport sur ce qui se passe en Allemagne, adressé sans doute par M. Mesmin, non daté, mais écrit en 1630. Aff. étrang. Allemagne, VII, f. 80. Lepré-Balain, *Ibid.*

(3) Lepré-Balain, *Ibid.*

(4) Memmingen, 25 juillet 1630. Dans Hurter, *Zur Geschichte Wallensteins*, in-8°. Schaffhausen, 1865, p. 359-360.

dépendance qui unissaient les électeurs au chef du Saint-Empire, mais le but du premier ne différait pas autant qu'on le croirait de celui du second, car le duc de Friedland ne voulait étendre l'autorité impériale que pour pouvoir exercer sans obstacle son commandement, et il se promettait bien de faire payer à l'empereur, par un démembrement de ses États héréditaires, le service de l'avoir mis au-dessus des lois. Ami du duc de Nevers, il pensait qu'on devait le laisser jouir en paix de son héritage et diminuer le nombre des ennemis de l'Empire en donnant satisfaction à la France (1). Ses griefs contre Spinola, la crainte de la peste contribuaient encore à lui inspirer de l'éloignement pour la guerre d'Italie (2). Enfin il rêvait la conquête de Constantinople (3). Cet accord de vues et d'aspirations explique comment, dans l'abandon du tête-à-tête, il se laissa entraîner à révéler à son interlocuteur le dessein de se créer en Allemagne une situation indépendante, à l'abri des revirements de la faveur impériale, et comment, dans l'espoir d'une paix prochaine, il lui promit de suspendre l'entrée de son armée en Italie (4). Que l'on songe aussi à son humeur aventureuse et téméraire, au dédain fataliste de la prudence vulgaire que lui inspirait sa merveilleuse fortune, à l'indépendance avec laquelle il disposait de son

(1) G. Wittich, *Wallenstein u. die Spanier*, dans les *Preussische Jahrbücher*, année 1868, XXI, p. 416.

(2) *Ibid.*, p. 429.

(3) Ranke, *Geschichte Wallensteins*, 3e éd., p. 125. Aretin, *Wallenstein. Betrachtung zur archaischen Kenntniss seines Charakters, seiner Pläne, seines Verhältnisses zu Bayern*, München, 1845, in-4e, p. 72. Lepré-Balain, *Biographie*.

(4) « Le 26... le st de Léon et le P. Joseph furent au matin prendre congé du duc de W. et refit encore le P. Joseph à qui il se découvrit entièrement touchant les grands desseins qu'il avoit de se rendre puissant dans l'Allemagne, puis de faire la guerre au Turc, de quoi il avoit une passion extreme.... Ils se separerent en resolution de prendre les moyens pour faire reussir cette genereuse entreprise, ce duc lui promettant d'écrire à l'empereur et à ses ministres de bonne sorte, pour faire la paix en Italie et bien unir la maison d'Autriche avec la France pour ruiner les infidelles, ce qu'il fit, leur otant les ombrages qu'on leur avoit donné des intentions du roi et du cardinal. Il obtint de lui qu'il retarderoit son arrivée dans les postes qu'elle avoit et qu'il ne la feroit point passer dans l'Italie jusques à ce qu'ils eussent traité avec l'empereur... ce qu'effectivement il accomplit... » Lepré-Balain, *Un siége*.

armée, et l'on ne trouvera invraisemblables ni sa confiance ni sa promesse (1).

Le 25 juillet, le Père Joseph et Brulart prirent congé de Waldstein (2) et le lendemain ils étaient à Ulm. Le 27, le capucin s'embarqua sur le Danube et vint coucher à Donauwerth. Ce fut le 29 qu'il arriva à Ratisbonne où le prieur de Léon le rejoignit le lendemain (3).

Que venait-il y faire, quel langage allait-il y tenir? En d'autres termes, quels étaient ses pouvoirs et ses instructions? C'est la première question qui se pose lorsqu'on doit retracer et apprécier le rôle d'un négociateur, et cela est d'autant plus nécessaire ici que l'histoire n'est pas fixée sur la façon dont il a rempli sa mission, qu'on se demande encore si le désaveu qui lui a été infligé a été mérité ou si ce désaveu ne serait pas entré dès l'origine dans les calculs de Richelieu et n'aurait pas été amené par la tournure nouvelle des événements.

La position du Père Joseph à Ratisbonne était singulière. Ce n'était ni un plénipotentiaire, puisqu'il n'avait pas de pouvoirs (4), ni, comme Richelieu voudrait le faire croire (5), un simple docteur placé auprès de l'ambassadeur extraordinaire pour l'assister de ses conseils, puisqu'il était accrédité auprès de l'empereur (6). Il avait qualité pour parler au nom du roi, il n'en avait pas pour

(1) Il faut ajouter que, dès cette époque, les desseins ambitieux de Waldstein n'étaient plus un secret pour Ferdinand. Voy. une lettre de l'empereur au P. Lamormaini et une autre de l'archiduc Léopold au même, dans Dudik, *Correspondenz K. Ferdinand u. seiner erlauchten Familie mit. P. Becanus u. P. Wilhelm Lamormaini, K. Beichtvætern*. Wien, 1877. In-8°, p. 244. §

(2) Lepré-Balain, *Ubi supra*. Lettre précitée de Waldstein à l'archiduc Léopold.

(3) Lepré-Balain, *Ubi supra*.

(4) Il ne reçut pas de pouvoirs particuliers et il n'est pas nommé dans ceux de Brulart en date du 28 juin. Aff. étrang. Allemagne, VIII, f° 70.

(5) *Mémoires*, II, 291, col. 1 *in fine*.

(6) On ne connaissait jusqu'ici ses lettres de créance que par l'abbé Richard, *Hist. de la vie du P. Joseph*. éd. 1702, II, 82, auquel le P. Griffet les a empruntées, et l'on pouvait dès lors douter de leur authenticité. O. Heyne (*Der Kurfürstentag zu Regensburg von 1630*. Berlin, 1866, in-8°) la nie même catégoriquement, mais nous les avons trouvées et dans Lepré-Balain, *Op. laud.* et aux Archives de cour et d'État de Vienne, *Friedensacten*, liasse 9 A. Le texte donné par l'abbé Richard ne diffère presque pas du texte authentique.

l'engager. Il était officiellement subordonné à l'ambassadeur, mais sa situation auprès du cardinal, son rôle dirigeant dans la politique étrangère, sa réputation considérable, quoique équivoque, tout donnait à sa parole une autorité sans rivale, tout faisait de lui le véritable organe du gouvernement français.

Quant à l'objet de sa mission, nous pouvons nous en rendre compte par ses instructions et par celles de Brulart; il est impossible en effet de le séparer de celui-ci dans la partie de leur tâche qui leur était commune. Les unes et les autres d'ailleurs émanent de lui, ce qui suffirait à établir qu'il avait la direction des négociations. Celles qu'il dicta au Père Ange de Mortagne, sont des instructions générales où sont passées en revue toutes les questions qui peuvent être soulevées dans le collège électoral; elles prévoient les efforts de l'empereur pour gagner le collège aux intérêts de sa maison et l'engager dans ses querelles particulières, justifient la conduite de la France, promettent aux électeurs son appui dans le cas où Ferdinand voudrait leur imposer l'élection du roi de Hongrie, signalent leurs prétentions, l'impossibilité d'y faire droit et le parti qu'on peut tirer de leur mécontentement pour les pousser à se rendre indépendants sous la protection de la France (1). En même temps que ces instructions générales, le Père Joseph avait dicté pour Brulart des instructions secrètes. Elles réglaient la conduite que ce dernier devait tenir avec les différents électeurs suivant le degré de confiance que chacun d'eux inspirait, en vue de former une majorité hostile à la candidature du roi de Hongrie, d'exciter leurs sentiments d'indépendance et de resserrer entre eux et la France les liens que Marcheville avait com-

(1) Minute. Aff. étrang. Allemagne, VII, n° 578. Au dos on lit : Employé. Instruction du P. Joseph touchant son voyage d'Allemagne, 1630. Pour la feuille 4. Conformément à cette indication, ces instructions sont passées, en partie du moins, dans les *Mémoires de Richelieu*, II, 262, col. 2, — 263, col. 2, où elles sont données comme rédigées pour Brulart. La vérité est qu'elles devaient servir de guide aux deux négociateurs. On en trouve une analyse dans France 1630, vol. XI (nouv. 250), n° 280.

mencé à former (1). La succession de Mantoue, qui était entièrement passée sous silence dans les instructions secrètes, n'occupait qu'une place incidente dans les instructions générales. Les négociateurs n'avaient pas à l'aborder. Seulement, comme l'empereur ne manquerait pas de se donner le beau rôle dans cette affaire et d'accuser la France d'avoir repoussé des conditions équitables, comme il s'efforcera d'exciter le zèle des électeurs et d'obtenir leur appui en faveur de la dignité impériale méconnue, les négociateurs devaient exposer tout ce qui s'était passé, tâcher de séparer les intérêts de l'empereur de ceux de l'Espagne et, s'ils n'y réussissaient pas, convaincre les électeurs de la mauvaise volonté du premier et les gagner à notre cause. Mais il serait peut-être difficile d'obtenir ce résultat sans leur soumettre les conditions que nous mettions à la paix. Le cabinet français en jugera alors et pourra autoriser ses agents à leur communiquer les articles dont il est tombé d'accord en dernier lieu avec Mazarin (2). Ce n'était donc que pour justifier des intentions conciliantes du roi que la question de Mantoue devait être introduite dans la négociation, et elle ne devait donner lieu qu'à l'exposé de ce qui s'était fait ailleurs à son sujet. Nos représentants n'étaient pas chargés de faire à cet égard des propositions nouvelles, d'ouvrir à Ratisbonne des négociations faisant un double emploi avec celles qui se poursuivaient en Italie. Richelieu avait prévu qu'ils seraient inévitablement amenés à s'en occuper, et, dans cette prévision, Brulart avait reçu les pouvoirs nécessaires, mais ce n'était pas pour cela que le Père Joseph et lui avaient été envoyés à Ratisbonne. Il est utile d'en avertir le lecteur au moment de faire passer sous ses yeux le compte rendu des longs débats auxquels elle donna lieu. Il ne faut pas que la place prépondérante qu'elle a prise dans les conférences des

(1) Grenoble, 28 juin 1630. Allemagne, VII, f° 37. Signalé par Avenel, *Additions*, VIII, 62.

(2) Instructions générales. *Ubi supra*. La dépêche de Richelieu à Brulart du 5 septembre (Avenel, III, 896) et la dépêche du P. Joseph à d'Avaux du 19 août (*Ubi supra*) montrent surabondamment que l'attitude prescrite à nos envoyés au sujet de la question de Mantoue était la réserve.

agents français et des commissaires impériaux fasse oublier l'objet principal de la mission des premiers; entraver tous les desseins de l'empereur, l'isoler et l'affaiblir, voilà d'un mot le but que leur assignent leurs instructions.

Outre la mission qu'il partageait avec l'ambassadeur extraordinaire, le Père Joseph en avait une autre à laquelle celui-ci n'était pas initié. Nous en déterminerons plus tard le caractère précis et le succès, disons seulement ici qu'elle consistait surtout à poursuivre la conclusion d'une alliance défensive avec l'électeur de Bavière et qu'elle rentrait ainsi dans le dessein général de séparer les électeurs de l'empereur.

Le 2 août, nos agents eurent audience de Sa Majesté Impériale, qui reçut encore le Père Joseph le lendemain, en présence de son confesseur, le Père Lamormaini (1). Notre capucin sut se concilier la faveur de cet influent jésuite, adversaire décidé de la guerre qu'on faisait au duc de Nevers (2). Ferdinand lui demanda ainsi qu'à l'ambassadeur s'ils avaient des pouvoirs, ils répondirent qu'ils en avaient pour accepter des conditions raisonnables, et encore sous la réserve de soumettre au roi, avant de le signer, ce qu'ils auraient conclu. En dissimulant les pouvoirs qui autorisaient Brulart à engager le roi, ils voulaient, suivant l'esprit de leurs instructions, laisser prendre les devants par l'empereur, reconnaître le terrain, constater s'il existait un courant favorable à la paix. Leurs impressions furent encourageantes. Le Père Joseph crut avoir dissipé les préventions dont Richelieu était l'objet et qui avaient été entretenues par les calomnies de ses adversaires politiques, principalement de Marillac, il se flatta d'avoir convaincu l'empereur et ses conseillers des dispositions conciliantes du cardinal. Ferdinand avait pris l'initiative des négociations; ils ne pouvaient les décliner, sans trahir les intentions qui les amenaient. Les conférences s'ouvrirent.

(1) Heyne, 105.

(2) Lepré-Balain, *Biographie*. Sur les sentiments du Père Lamormaini, voyez Dudik, *Op. laud.*, p. 245-246.



Le 11, les trois commissaires impériaux (1) se rendirent chez l'ambassadeur pour écouter ses propositions. Celui-ci céda la parole au Père Joseph qu'il présenta comme l'homme le mieux au courant de la question italienne et des intentions du roi. Le Père Joseph s'attacha à désintéresser l'amour-propre de l'empereur en protestant que son maître n'avait pas voulu le moins du monde se poser en arbitre, mais en médiateur. Il n'avait fait qu'user en faveur d'un allié du droit d'intervention que lui avaient toujours reconnu les traités et les ancêtres de Sa Majesté Impériale, et, avant d'en venir aux armes, il avait épuisé tous les moyens de conciliation. Pour désarmer la susceptibilité de l'empereur, il alla jusqu'à reconnaître ce qu'il pouvait y avoir d'incorrect dans un accord ménagé à l'insu du suzerain du fief en litige, mais il s'empessa d'ajouter que ce qui excusait ce procédé, c'était que Charles-Emmanuel et Gonzales avaient donné l'assurance que le traité fait à Suse serait ratifié par Sa Majesté Impériale et par le roi d'Espagne. Il termina en énumérant les trois points qui devaient faire successivement l'objet de la négociation, à savoir les termes de la soumission du duc de Nevers, — l'investiture, — le désarmement, la pacification et l'évacuation des lieux occupés par les belligérants.

Ce langage si conciliant, pleinement approuvé par l'ambassadeur, produisit un bon effet sur les commissaires. L'un d'eux, Cremsmünster exprima le regret que, dès le début, les choses n'eussent pas été présentées à son maître sous un jour aussi favorable. Le langage de Sabran à Vienne, les démarches de Marcheville auprès des électeurs n'avaient malheureusement pas été empreintes du même esprit. L'ambassadeur, pour répondre à ces plaintes, s'en remit encore au Père Joseph, mieux instruit que lui de tout ce qui s'était passé. Celui-ci déclara qu'il avait eu dans les mains les instructions de Sabran, qu'elles ne tendaient

(1) Le Père Joseph a rendu compte de la première audience et de ses premières impressions dans une dépêche chiffrée du 5 août, dont nous n'avons pas la mise au clair, mais dont nous connaissons le contenu par l'analyse sommaire d'un inventaire, et surtout par les *Mémoires de Richelieu*. Aff. étr. Allemagne, VII, f° 83 ; France, vol. XI (nouv. 250), f° 270. *Mém. de Richelieu*, II, 264, col. 1.

nullement à imposer une solution, mais à ouvrir la voie à un accommodement. S'il est vrai que cet envoyé ait voulu dicter des conditions à l'empereur, cette façon d'agir causera, dit-il, un vif mécontentement au roi ; pour sa part, il la désapprouve entièrement, et il protesta sur son salut éternel de la vérité de ce qu'il venait de dire. D'ailleurs, les torts qu'on avait eus avec Sabran pouvaient peut-être expliquer pourquoi il s'était laissé entraîner à un langage contraire à ses instructions. Quant à la mission de Marcheville, le capucin garda sur elle un silence prudent. Il termina en invitant de nouveau les commissaires (1) à seconder les droites intentions du roi et à travailler à une pacification qui tournerait à l'affaiblissement des ennemis de Dieu. Cette fois encore, Brulart, interrogé par lui sur la correction de son langage, l'approuva entièrement.

La seconde conférence eut lieu le lendemain 12 août (2). La première question pour les commissaires impériaux était la valeur des déclarations et des engagements des négociateurs français, en d'autres termes l'étendue de leurs pouvoirs. Ils demandèrent donc à leurs interlocuteurs s'ils étaient porteurs de pouvoirs réguliers. Puis, essayant de lier la question italienne à la situation générale, ils déclarèrent que l'empereur ne croyait pas possible d'établir la paix en Italie, si le roi songeait à lui faire la guerre ailleurs, directement ou indirectement. Or, ajoutaient-ils, en ce moment même, le roi de Suède se proclamait le chef d'une ligue offensive dont le roi Très-Christien faisait partie avec le roi d'Angleterre, Venise et les Provinces-Unies. Ils s'étendirent sur les avantages d'une paix générale ou mieux encore d'une union entre leur maître et le roi, qui assurerait la conservation de leurs États et l'extirpation de l'hérésie. Pour toute

(1) C'étaient Antoine, abbé de Cremsmünster, Othon de Nostitz et Hermann de Questenberg. Khevenhuller (*Annales Ferdinandei*, XI, 1194) y ajoute Rodolphe de Strahlendorf, mais il est le seul qui mette ce dernier au nombre des commissaires. Dépêche de M. de Léon et du P. Joseph, 22 août 1630. Allemagne, III, Heyne, 105, n. 1.

(2) Protocole de la conférence dans Khevenhuller, XI, 1194-1199. Dépêche présentée de Brulart et du P. Joseph du 22 août.

réponse, Brulart communiqua ses pouvoirs datés du 28 juin. Quant au Père Joseph, on sait qu'il n'en avait pas et était simplement muni d'une lettre de créance. Tous deux reconnurent que ces pouvoirs étaient un peu surannés par suite des événements qui s'étaient accomplis depuis en Italie (1), ils en attendaient d'autres qu'ils avaient demandés depuis dix jours déjà (2). Mais il ne fallait pas, ajouta le Père Joseph, suspendre pour cela la négociation, car il pouvait survenir d'un jour à l'autre tel événement, la prise ou la délivrance de Casal, par exemple, qui serait fatal à la paix. L'empereur ferait connaître ses intentions, l'on arrêterait un accord, qui ne deviendrait obligatoire que lorsqu'il aurait été ratifié par lui et par le roi.

Comment l'ouverture faite par les commissaires au sujet de l'attitude générale de la France à l'égard de l'Empire, allait-elle être accueillie par nos envoyés? On en sent assez l'importance. Il n'y avait en réalité pour Ferdinand II dans le conflit soulevé par la accession de Mantoue qu'une question de dignité mal entendue et de solidarité avec la branche espagnole de sa maison. Ce n'était pas lui, mais l'Espagne seule qui était menacée par l'établissement d'un prince français à Mantoue. L'appui que la France prêtait à Gustave-Adolphe et qui, après avoir, l'année précédente, assuré à ce prince sa liberté d'action en ménageant la paix entre la Suède et la Pologne, mettait en ce moment même l'argent français à la disposition du besoigneux et entreprenant conquérant, était fait pour le préoccuper bien davantage. Débarqué le 26 juin dans l'île Usedom, sur le territoire allemand, Gustave-Adolphe était déjà, au commencement d'août, par la prise de Damm, de Treptow, de Reiffenberg et de Saatzig, en possession du pays situé entre

1) Ils voulaient surtout parler de la prise de Mantoue, qui avait eu lieu dans la nuit du 17 au 18 juillet.

2) Sans doute par leur dépêche chiffrée du 5 août, c'est-à-dire sept jours auparavant, et lorsqu'ils avaient reconnu chez l'empereur le désir sincère de la paix. *M. de Richelieu*, II, 264, col. 1. Dans la conférence du 9 septembre, l'ambassadeur expliquait comment il était venu sans pleins pouvoirs, en disant que son avènement ne pouvait lui en donner avant d'être assuré des dispositions définitives de l'empereur. Arch. de cour et d'État à Vienne. *Friedensacten*, 1669 A.

l'Oder, la Plöne et la Rega (1). Charnacé était auprès de lui. Cette agression surprenait l'empereur au moment où il allait sacrifier son meilleur général aux rancunes du collègue électoral, où il se trouvait en présence d'électeurs protestants désaffectionnés par l'édit de restitution, d'électeurs catholiques mécontents et exigeants. Quel succès pour lui s'il pouvait nous faire acheter la paix en Italie par la renonciation à nos alliances, rompre nos négociations avec le roi de Suède, réduire à l'inaction l'âme de la coalition européenne contre la maison d'Autriche ou du moins inspirer de la défiance à nos alliés et ébranler leur fidélité!... La demande des commissaires fut accueillie différemment par l'ambassadeur et par le Père Joseph. Le premier la déclina purement et simplement en déclarant qu'il n'était venu à Ratisbonne que pour traiter des affaires d'Italie et qu'à sa connaissance il n'existait pas d'autre sujet de différend entre son maître et l'empereur. Cette fin de non-recevoir était la meilleure réponse à faire à une proposition qui tendait à enchaîner notre liberté et à nous aliéner nos alliés; malheureusement elle n'avait aucune chance d'être acceptée. L'intérêt qui poussait Ferdinand à lier la paix en Italie à une paix générale était trop sérieux pour se laisser rebuter par une défaite. Les termes des lettres de créance de l'ambassadeur, le fait seul qu'il était accrédité non seulement auprès de l'empereur, mais aussi auprès du collègue électoral (2), n'annonçaient-ils pas clairement que son gouvernement avait prévu et accepté la discussion d'autres questions que la question italienne? Nous ne croyons pas aller trop loin en disant que la réponse parfaitement correcte de Brulart, si elle avait été le dernier mot de nos représentants, aurait entraîné la rupture des négociations. Le Père Joseph obéit donc à une nécessité en intervenant, comme il le fit, pour affirmer que le roi, loin d'être opposé

(1) Droysen, *Gustaf Adolf* (Leipzig, 1870), II, 151, 161, 166-167.

(2) Il était accrédité auprès de l'assemblée pour « représenter à V. M., ensemble ausd. princes et Electeurs les bonnes et droites intentions que nous portons pour la paix publique, et en particulier le desir extrême que nous avons de voir tous les princes de la Germanie... jouir d'une ferme et durable tranquillité. » Archives de cour et d'État à Vienne. *Friedensacten*, liasse 9 A.

à la discussion et à la conclusion d'une paix générale, serait très heureux d'y contribuer.

Pour montrer l'hostilité de la France contre l'Empire et combien elle s'accordait peu avec ses protestations pacifiques, les commissaires impériaux avaient dit que Gustave-Adolphe se proclamait le général d'une coalition dont notre pays faisait partie. Les envoyés français n'hésitèrent pas à nier la participation de la France à une ligue contre l'empereur, ils expliquèrent la présence de Charnacé auprès du roi de Suède en disant que ce prince l'avait retenu auprès de lui, à la suite de la mission qui avait rétabli la paix entre ce pays et la Pologne, à cause de l'estime qu'il avait depuis longtemps pour sa personne. Ils laissèrent cependant entendre, — et dans cette menace il y avait un aveu, — que le roi ne négligerait pas le secours de ses amis s'il était atteint plus longtemps dans ses intérêts.

Ils furent alors invités à faire connaître leurs propositions pour le règlement de la succession de Mantoue. Ce fut encore le Père Joseph qui prit la parole. C'était, dit-il, à Sa Majesté Impériale de faire savoir le genre de satisfaction qu'elle exigeait du duc de Nevers. Quant aux indemnités à accorder aux divers prétendants, la France s'en tenait à ce qui avait été proposé et presque arrêté en Italie, à savoir une rente annuelle de 18 000 couronnes (1) au duc de Savoie en échange de l'abandon de ses prétentions sur le Montferrat et un capital de 50 000 couronnes une fois payées au duc de Guastalla pour prix de sa renonciation à ses prétentions sur le Mantouan ; les revendications de la duchesse douairière de Lorraine seraient soumises à l'arbitrage de la reine mère, sa tante (2). En attendant que l'empereur eût fait accepter ces indemnités aux intéressés, le droit de donner l'investiture pourrait être attribué au pape ou à un autre prince. Le désarmement et la restitution des lieux occupés s'exécuteraient sans difficulté. Lorsqu'on avait

(1) Ailleurs il est question d'écus. C'était sans doute des écus à la couronne.

(2) Marie de Médicis était tante à la mode de Bretagne de Marguerite de Gonzague, femme de Henri le Bon, duc de Lorraine, petit-fils par sa mère, Claude de France, de Catherine de Médicis.

traité cette question en Italie, Pignerol avait été une pierre d'achoppement ; le roi ignorait alors la prise de cette place et le cardinal n'avait pas cru pouvoir, sans son aveu, en promettre l'évacuation, mais aujourd'hui le Père Joseph pouvait affirmer que son maître ne refusait pas de la rendre, ainsi que toutes ses conquêtes, pourvu que Sa Majesté Impériale et le roi d'Espagne restituassent aussi les leurs, y compris celles qu'ils avaient faites pendant les négociations. Les commissaires reçurent ces déclarations *ad referendum* et la séance fut levée (1).

Le lendemain 13 août, le Père Joseph se rendit chez l'abbé de Cremsmünster. Il lui répéta ce que celui-ci savait déjà de l'insuffisance des pouvoirs dont l'ambassadeur et lui étaient porteurs, de leur espoir d'en recevoir bientôt de plus étendus. Mais ceux qu'ils attendaient ne les autoriseraient pas à traiter d'une paix générale, puisque la proposition n'en avait pas encore été faite quand ils les avaient demandés. Il faudrait bien du temps pour en avoir d'autres. Au lieu de laisser écouler ce temps sans rien faire, il serait préférable de poursuivre la négociation, en observant à son sujet la plus grande discrétion, et de soumettre à la ratification du roi, qu'ils croyaient pouvoir garantir, les articles dont on tomberait d'accord et qui recevraient immédiatement celle de l'empereur (2). Quelques jours après (16 août), le Père Joseph suggérait à Questenberg l'idée d'expédier à Collalte le projet de traité, dès qu'il serait arrêté, avec l'ordre de suspendre les opérations militaires et de l'exécuter, aussitôt que la ratification du roi lui serait parvenue. La proposition de s'affranchir des conditions essentielles à la validité d'un traité de négocier sans pouvoirs réguliers et de conclure sans obliger les deux parties, pouvait passer, de la part d'un homme qui n'était pas diplomate de profession et dont les manières étaient non moins ouvertes qu'insinuantes, pour de la rondeur en affaires. En réalité, le Père Joseph l'avait faite en vue d'un double avantage : ce

(1) Protocole de la conférence dans Khevenhuller, XI, 1200-1205. Dépêche précitée de Brulart et du P. Joseph, 22 août.

(2) Khevenhuller, XI, 1208.

de gagner un temps précieux pour le salut de Casal et celui d'avoir dans les mains le dernier mot de l'empereur et de le lier sans retour en laissant au roi sa liberté. Il cherchait aussi à prévenir la capitulation de Casal, en même temps qu'à obliger par le traité toutes les parties intéressées, quand il demandait que Sa Majesté Impériale, pour suppléer au défaut d'instructions de l'ambassadeur d'Espagne et à l'absence d'un plénipotentiaire du duc de Savoie, stipulât au nom de ces deux princes, de même que les représentants de la France se porteraient forts pour la république de Venise (1).

Ferdinand n'avait pas la même raison pour être impatient ; le temps semblait travailler pour lui et il escomptait déjà la prise de Casal. Toutefois il ne refusa pas, malgré l'insuffisance des pouvoirs de nos agents, à discuter dès à présent un arrangement sur les bases arrêtées par les soins de Mazarin. Il semblait même si désireux d'arriver promptement à une entente qu'après avoir annoncé qu'il ferait connaître dans quelques jours ses intentions, il ajoutait que, si les envoyés français lui garantissaient que celles de leur maître étaient conformes aux siennes, il leur remettrait par écrit, pour être envoyées au roi, ses dernières résolutions qui, après avoir été revêtues de la signature de celui-ci, recevraient aussi la sienne et deviendraient par là un traité définitif. Quelque temps après, il est vrai, il reconnut le piège où il allait tomber, et il ne consentait plus à livrer à des agents sans pouvoirs le fond de sa pensée qu'à la condition que ceux-ci donneraient leur parole de la ratification du roi, condition qui ne fut pas acceptée et qui ne pouvait pas l'être (2).

Ferdinand avait beau répondre, en apparence du moins, à l'impatience du Père Joseph, la paix paraissait devoir se conclure moins vite à Ratisbonne qu'en Italie. Ici l'amour-propre d'un grand capitaine, jaloux des lauriers de son compagnon d'armes,

(1) *Mea relatio de responso dato oratori Gallico et quod ibi sermocinationis intercesserit*, 16 août. Cette relation est de Questenberg. Arch. de cour et d'État à Vienne, *Friedensacten*, liasse 9 A.

(2) Khevenhuller, XI, 1209. Dépêche précitée, du 22 août.

obstiné à un siège dont l'issue devait consacrer ou ternir sa gloire, semblait le seul obstacle à la conclusion d'un traité dont la négociation durait depuis six mois, dont les clauses principales étaient arrêtées et en faveur duquel conspirait la lassitude des négociateurs. Là c'était une négociation nouvelle, où les résultats acquis pouvaient être remis en question, pour laquelle de nouveaux pouvoirs étaient nécessaires et qui, au lieu d'être circonscrite à la succession de Mantoue, devait nécessairement, par suite des circonstances dans lesquelles elle s'engageait, embrasser d'autres sujets. Brulart et le Père Joseph n'avaient pas été envoyés à Ratisbonne pour faire perdre à la France le fruit de laborieuses négociations, alors que chaque jour qui s'écoulait empirait notre situation. Chargés avant tout de faire échec à l'empereur et d'affaiblir son autorité, ils n'avaient été autorisés à traiter de la succession de Mantoue que dans l'espoir qu'ils obtiendraient de lui, sous la pression des électeurs, une paix équitable que la mauvaise volonté de Collalte et de Spinola nous refusait toujours. Cette paix devait même être plus honorable et plus avantageuse en Allemagne qu'en Italie afin de compenser l'apparence d'avoir été la demander (1). Nos généraux n'en conservaient pas moins leurs pouvoirs et n'en continuaient pas moins leur mission. L'ambassadeur et le Père Joseph se rendaient parfaitement compte de l'avantage qu'il y avait pour nous à traiter en Italie. Aussi demandèrent-ils que l'empereur intervint pour mettre fin aux attermoiements de Collalte et de Spinola; ils exprimèrent aussi la crainte que les deux négociations ne se fissent réciproquement du tort, car il pouvait arriver que les commissaires impériaux et les généraux de l'Empire et de l'Espagne s'en remissent les uns aux autres pour la conclusion définitive. Ce fut alors qu'ils apprirent que, depuis la prise de Mantoue, Collalte avait renoncé à traiter de la paix pour se borner à convenir d'une trêve, s'il pouvait en faire une conforme aux intérêts de son maître, et que, de son côté, celui-ci désirait se réserver

(1) Dépêche de Richelieu à M. de Léon. *Ubi supra*. Dépêche du même à Schomberg, 6 octobre. Avenel, III, 917.



exclusivement la négociation et la conclusion de la paix (1). C'est ce que Mazarin annonçait à d'Effiat le 25 août comme une nouvelle qu'il tenait directement de la cour impériale. A ses yeux, leur mission à tous deux était terminée, à Ratisbonne devait être résolue la question dont la diplomatie et les armes cherchaient depuis si longtemps la solution en Italie (2).

On a vu le tort que cet incident faisait à la France, mais Richelieu allait trop loin en disant que, sans la révocation des pouvoirs de Collalte, Casal était sauvé (3). Ce qui trompait Richelieu, c'était que le commandant des Impériaux et le duc de Savoie avaient donné à entendre qu'ils abandonneraient Spinola à lui-même, si celui-ci ne voulait pas accepter les conditions équitables qui lui étaient faites. Mais Collalte, en affectant plus de modération que le général espagnol, en séparant ainsi ses sentiments et sa conduite de ceux de son compagnon d'armes, n'était pas sincère. Pas plus que Spinola, il ne désirait la paix (5), car elle aurait mis obstacle aux conquêtes qu'il méditait aux dépens de Venise et il n'aurait certainement pas laissé le vainqueur d'Ostende et de Bréda soutenir seul une lutte inégale contre une armée de secours. S'il déclinait la tâche de conclure la paix, il ne se refusait pas, du moins, à signer une suspension d'armes. De fait, on était à la veille de suspendre les hostilités. Le 27 août, fut signée une trêve de six jours pendant laquelle devaient être discutées et arrêtées les conditions d'un plus long armistice.

Cinq jours auparavant (6), le fils de Bouthillier avait quitté nos négociateurs, avec deux dépêches (7) dans lesquelles ils rendaient

(1) Dépêche précitée de Brulart et du Père Joseph, du 22 août.

(2) Arch. des aff. étrang. Turin, XIII, f<sup>o</sup> 258.

(3) Dépêche de Richelieu à M. de Léon, 5 septembre. *Ubi supra*.

(4) Dépêche de Brulart et du P. Joseph du 22 août. *Ubi supra*.

(5) Dépêche de Brulart et du P. Joseph du 22 août. *Ubi supra*.

(6) « Il y a quatre jours que le fils de Bouthillier est party d'icy... » Dépêche de Brulart et du P. Joseph à Richelieu, 26 août. Arch. des aff. étrang., Allemagne, VII, f. 115.

(7) Dépêche de Brulart et du P. Joseph du 22 août. *Ubi supra*. Dépêche du P. Joseph à Richelieu, 22 août. Arch. des aff. étrang., Allemagne, VII.

compte à Richelieu de la situation et lui demandaient d'urgence des instructions et des pouvoirs ; à ces deux dépêches était joint le projet de traité emporté d'Annecy par Mazarin au mois de juin, modifié à Saint-Jean-de-Maurienne au commencement de juillet en marge duquel le Père Joseph avait inscrit les difficultés que certains articles lui paraissaient devoir soulever et les moyens par lesquels on pourrait les surmonter. Toutes deux avaient été dictées par lui, mais, dans la première, il parlait au nom de l'ambassadeur comme au sien et il n'était guère question que des négociations relatives à la succession de Mantoue. La seconde, au contraire, était une dépêche exclusivement personnelle ; il y parlait surtout des dispositions de l'électeur de Bavière et mêlait à ses renseignements des avis déplacés sous la plume d'un simple agent, mais convenant parfaitement à un homme associé à la direction générale des affaires extérieures. Le porteur de ces dépêches devait faire de vive voix à Richelieu certaines confidences au sujet du projet d'alliance avec Maximilien (1).

En ce qui touche la question de Mantoue, le P. Joseph pensait que l'accord pourrait s'établir sur le projet de Mazarin, à la réserve des points suivants. Il prévoyait que l'empereur n'accepterait pas dans le traité la mention de celui de Suse, qu'il considérait comme une usurpation sur sa suzeraineté. Fallait-il insister pour faire consacrer ce traité par le nouveau ? Il restait aussi à déterminer les terres qui seraient assignées au duc de Savoie en garantie de la rente de 48 000 écus que le duc de Mantoue devait lui servir, s'il ne préférait lui payer un capital de 900 000 écus. Pour l'assiette de cette rente, qui ne devait naturellement pas retarder l'investiture, le Père Joseph proposait de s'en remettre à l'empereur ou de la faire régler à bref délai par des commissaires de S. M. I. et des deux couronnes. Dès qu'ils s'annonçaient les difficultés dont les prétentions du duc de Gu

(1) Orig. Au dos : *Projet d'articles de paix avec apostilles des difficultés que fait l'empereur, envoyé par M. de Léon et le P. Joseph avec leur despesche d'22 d'aoust 1630.* Arch. des aff. étrang. Allemagne, VII, f. 90 et suiv. Il y a immédiatement après une autre expédition écrite par le secrétaire habituel.

talla devaient être l'occasion : les commissaires réclamaient des garanties pour le paiement de la somme de 150 000 livres qui lui était allouée par le projet, et le duc, qui se trouvait à Ratisbonne, remuait ciel et terre pour la faire augmenter. Le projet imposait au duc de Nevers l'obligation de demander l'investiture par son ambassadeur ordinaire avec les termes de respect et de soumission dus par un vassal à son suzerain. Un amendement, introduit par Mazarin à la demande des généraux de Ferdinand et de Philippe IV et accepté par la France, avait reconnu à l'empereur le droit de faire insérer dans le traité que l'investiture était accordée à l'intercession des deux couronnes et même telles autres expressions qu'il voudrait concernant la déférence du duc envers lui. Le Père Joseph faisait connaître les termes de soumission exigés par l'empereur : le duc aurait à déclarer qu'il serait bien fâché d'avoir offensé S. M. I. et que, s'il l'avait fait involontairement, il la suppliait *di rimettergli et condonare gli l'offesa*. Il avait été question de lui faire dire *perdonare* au lieu de *condonare*, mais les électeurs promettaient d'obtenir qu'on se contentât du dernier de ces termes. Le capucin demandait si l'on pouvait s'en remettre à eux pour l'adoption d'une formule, pourvu qu'elle ne contint rien de préjudiciable à l'honneur du roi. Il annonçait que l'empereur voudrait aussi faire mentionner l'intervention des électeurs à côté de celle des deux couronnes et il ne voyait là qu'une garantie de plus pour le duc de Mantoue. Les articles 5 et 6 du projet plaçaient les États de celui-ci sous la protection d'une ligue défensive composée des électeurs, de la ligue Catholique, du pape et des princes d'Allemagne et d'Italie ; cette ligue devait être formée par les soins de l'empereur, qui procurerait au roi les lettres par lesquelles les confédérés s'obligeraient à mettre à la disposition du duc, au cas où il serait attaqué, au moins 15 000 hommes de pied et 2000 chevaux. Collalte avait déjà repoussé le rôle attribué par ces articles à son maître, dont ils blessaient la dignité en l'obligeant à chercher et à fournir des cautions de sa parole ; ils n'avaient pas plus de chance d'être acceptés par ceux qu'ils réunissaient dans une confédéra-

tion hétérogène, dont pour plusieurs l'intérêt ne compensait pas les risques. Le Père Joseph déclarait que Ferdinand n'y souscrirait jamais, mais il ajoutait que l'intervention du pape et des électeurs leur faisait une obligation morale de veiller à l'exécution du traité et qu'il essaierait de transformer cette obligation tacite en garantie expresse. Un article secret du projet soumettait à l'arbitrage de Marie de Médicis les prétentions de la duchesse de Lorraine, qui paraissaient à tout le monde peu fondées ; les commissaires demandaient que l'on adjoignît à la reine mère l'impératrice et l'électeur de Bavière, qui n'auraient pas d'autre avis que le sien.

Le même courrier devait aussi communiquer à Richelieu la forme sous laquelle les commissaires voulaient faire insérer dans le traité la promesse réciproque de s'abstenir de toute hostilité. La rédaction italienne de ce projet pourrait tromper sur son origine, si une note écrite au dos par le cardinal ne nous avertissait qu'il avait été proposé par les électeurs (1). Il se composait de quatre articles. L'empereur et le roi prenaient l'engagement de ne pas attaquer et de n'assister d'aucune manière ceux qui attaqueraient celles de leurs possessions dont l'acquisition était antérieure aux premiers troubles d'Italie, c'est-à-dire à l'année 1628, ils devaient faire leurs efforts pour se libérer des alliances contraires à cet engagement et pour empêcher les actes d'hostilité de leurs alliés. Cela ne les empêcherait pas de rester fidèles aux alliances défensives que chacun d'eux pouvait avoir conclues et d'assister ceux de leurs alliés qui seraient attaqués ou lésés (*molestati*) par l'autre partie. Loin que cette assistance mette directement en conflit l'Empire et la France, chacun des contractants, en assistant son allié, ne négligera aucun moyen pour rétablir la paix entre cet allié et l'autre contractant. L'une des parties n'attaquera pas les alliés de l'autre sans lui avoir fait

(1) Dans les négociations entre l'Empire et la France, les communications écrites se faisaient souvent en italien. Tel fut le cas notamment pour les propositions présentées par Sabran à l'empereur en 1629. *Mémoires de Richelieu*, II, 105.

connaître ses griefs et l'avoir mise à même de tenter une médiation (1).

Parti, comme nous l'avons dit, le 22 août, Bouthillier fils arriva le 1<sup>er</sup> septembre, à neuf heures du matin, à Lyon, où se trouvait le cardinal (2). Les pouvoirs et les instructions qu'il venait demander avaient été, dès le 27 août, expédiés à Ratisbonne, où ils parvinrent le 3 septembre (3). Les pouvoirs étaient illimités; les instructions faisaient l'histoire de la négociation conduite par Mazarin, de manière à opposer la mauvaise volonté et la mauvaise foi du duc de Savoie, de Collalte et surtout de Spinola à l'esprit conciliant de la France, mais elles ne traçaient pas aux négociateurs leur conduite, elles ne leur fixaient pas les concessions qu'ils pouvaient faire, les points sur lesquels ils ne devaient pas céder. Heureusement le projet de traité qui y était joint, celui-là même qui avait été remis à Mazarin au commencement d'août, suppléait à leur insuffisance et ne laissait aucun doute sur les conditions que Richelieu mettait au traité. Ces conditions d'ailleurs ne différaient pas essentiellement de celles qui faisaient le fond du projet arrêté au mois de juin, modifié au mois de juillet et dont nos négociateurs avaient emporté le texte. L'indemnité du duc de Savoie, fixée à 18 000 écus de rente, celle du duc de Gastualla à 150 000 livres une fois payées, les prétentions de la duchesse de Lorraine soumises à l'arbitrage de la reine mère, l'évacuation simultanée, à la suite de l'investiture, des États des ducs de Mantoue et de Savoie, à la réserve

(1) Ces articles ont été écrits par le secrétaire habituel. On lit au dos, de la main de Richelieu : « *Articles pour estre adjoustés à la paix d'Italie proposés par les Electeurs.* » Arch. des aff. étrang. Allemagne, VII, f<sup>o</sup> 123. Projet apostillé par le Père Joseph *in fine. Ubi supra.*

(2) Lettre de Bouthillier fils au Père Joseph, 4 septembre. Arch. des aff. étrang. Allemagne, VII, p. 148.

(3) C'est au 27 août qu'il faut rapporter les instructions auxquelles Avenel a assigné la date approximative du 24 août (III, 879). Dépêche de Brulart du 18 septembre. Arch. des aff. étrang. Allemagne, VII, p. 191. Protocole de la conférence du 9 septembre. Arch. de cour et d'État à Vienne, *Friedensacten*, liasse 9 A. Nouvelles de Ratisbonne, 9 sept. Arch. des aff. étrang. Allemagne, VII, f<sup>o</sup> 175. Il faut remarquer que nos agents ne parlent pas, dans la conférence du 4, de ce qu'ils ont reçu la veille.

de certaines places, puis l'abandon de ces places mêmes et d'autres lieux occupés par les parties belligérantes, telles étaient les stipulations communes aux deux projets.

Mais le cardinal ne pouvait pas s'en tenir à l'envoi du projet depuis qu'il avait reçu les observations dont le Père Joseph l'avait accompagné le premier et dans lesquelles le capucin lui exposait les difficultés que devaient soulever certains articles et demandait les réponses qu'il devait y faire. Les articles dressés au nombre de six étaient ceux que le gouvernement français désirait faire accepter mais ils n'avaient pas le caractère d'un ultimatum, n'avaient pas le mandat impératif de les faire accepter ou de rompre. Dans quelle mesure pouvaient-ils être modifiés ? C'était la limite des sacrifices auxquels Richelieu était disposé à aller. Les objections qu'on lui faisait prévoir, les propositions qu'on lui avait faites exigeaient des réponses précises.

Ce fut le 4 et le 5 septembre que le cardinal fit lire au fils de Bouthillier et avoir pris connaissance de ce qu'il apportait (1), dicta pour ses agents des instructions, leur envoyait le projet de traité remis au marquis de Montferrat et qui restait toujours à ses yeux le règlement le plus avantageux de la succession de Mantoue. Le marquis fit des observations qui les mettaient à l'épreuve, les clauses ou les autorisait à s'en relâcher (2) et les renvoya aux représentants du roi la mission de négocier avec Montferrat qui seraient assignés au duc de Mantoue de sa rente. Richelieu motivait cette décision sur deux points : d'abord personne ne connaissait le marquis de Montferrat aussi bien que le commissaire de France, cette assignation, si elle était faite par le marquis de Mantoue et des ducs de Mantoue et de Modène, il consentait cependant à sou-

(1) Au nombre des pièces dont Bouthillier fils a fait mention dans sa lettre, on trouve une lettre écrite par lui sous la dictée du Père Joseph.

(2) Arch. des aff. étrang. Allemagne, VII, f<sup>o</sup> 100.

premier l'estimation du commissaire français, mais cette concession sauvait seulement les apparences et ne changeait rien au fond des choses, puisque l'empereur devait s'engager à accepter ce qu'aurait fait Servien. Si l'empereur persistait à repousser la mention du traité de Suse, dans lequel il voyait une atteinte à ses droits, on se référerait simplement à « ce dont il a été convenu par le passé ». Au sujet de l'article 2, relatif à l'indemnité allouée au duc de Guastalla, l'attention de Richelieu avait été appelée sur deux points : les commissaires impériaux demandaient comment serait garantie cette indemnité, le duc se remuait beaucoup pour la faire porter à un chiffre plus élevé. On leur avait répondu qu'elle serait suffisamment garantie par le traité même où elle était stipulée. Richelieu approuvait cette réponse. Il consentait à une augmentation, mais il faisait appel à la générosité de l'empereur pour avoir égard à la détresse pécuniaire du duc de Mantoue et ne pas demander plus de 200 000 livres. Si chimériques que fussent les prétentions de la duchesse douairière de Lorraine, il y avait quelque chose d'excessif à les soumettre exclusivement à la décision de la reine mère. Le cardinal aurait parfaitement consenti à associer à Marie de Médicis d'autres arbitres, s'il n'avait craint de retarder la sentence arbitrale et avec elle l'investiture. Tout en insinuant que la duchesse ferait mieux d'imiter l'impératrice (1) et de renoncer à ses revendications, il consentait qu'Éléonore de Mantoue et l'électeur de Bavière fussent appelés à en connaître, de concert avec la reine mère, pourvu que Ferdinand garantit par une lettre reversale, dont l'électeur serait dépositaire et dont le secret serait ainsi assuré, l'adhésion de ce dernier et de l'impératrice à l'avis de Marie de Médicis, puis, après réflexion, il s'en tenait à l'idée de ne pas faire concourir l'électeur à l'arbitrage, mais de laisser seulement dans ses mains la lettre reversale. Cet expédient ne s'éloignait pas beaucoup des dispositions de l'empereur, qui admettait que l'avis de la mère du roi devait entraîner celui des arbitres qui lui

(1) L'impératrice, Éléonore de Mantoue, était sœur du feu duc de Mantoue, Vincent II.

sauf les modifications acceptées de part et d'autre. Le premier projet stipulait que la signature du traité serait suivie de l'évacuation du Mantouan et du Montferrat dans un délai qui restait à déterminer, mais, en abandonnant Casal, les troupes du roi laissaient le duc sans défense avant qu'il eût reçu, avec l'investiture, le titre qui reconnaissait ses droits et, au cas ou de nouvelles difficultés surgiraient, où il faudrait recourir de nouveau aux armes, la France, placée beaucoup plus loin que les Impériaux et les Espagnols du théâtre de la guerre, y serait certainement devancée par eux. Aussi devait-elle recevoir des otages qu'elle garderait jusqu'à l'investiture. Si cette sûreté ne paraissait pas suffisante, Mazarin en avait proposé une autre : les belligérants conserveraient jusqu'à l'investiture, en s'abstenant d'hostilités, soit toutes leurs positions militaires, soit un pied dans les pays où ils avaient des troupes. L'évacuation s'opérerait ensuite en deux fois : l'investiture serait suivie quinze jours après d'un premier mouvement de retraite qui rendrait à eux-mêmes presque tous les pays envahis, Italie, Savoie, Piémont, à l'exception des Grisons et de Suse, Pignerol, etc. (art. 8), puis, après l'exécution complète du traité, l'empereur et le roi Catholique d'une part, le roi Très-Christien de l'autre devaient se dessaisir des gages qui le garantissaient, les premiers des postes qu'ils occupaient dans les Grisons et la Rhétie, le second des places du Piémont (art. 12).

Lorsque ce projet avait été remis à Mazarin, c'est-à-dire au mois de juin, lorsque celui-ci avait soumis au roi les modifications demandées par Collalte et Spinola (commencement de juillet), Mantoue n'était pas encore dans les mains des Impériaux et la situation de Casal n'était pas à beaucoup près aussi critique (1). Dans ces circonstances, la France avait plus à perdre qu'à gagner à une évacuation générale des États du duc de Mantoue. De là les sûretés qui lui étaient accordées. Ce qu'on pouvait dire alors de notre pays était vrai maintenant de nos adversaires. Maîtres de Mantoue, se flattant, non sans vraisemblance,

(1) Le siège de Casal ne commença que le 23 mai.



de réduire bientôt Casal, c'était à eux surtout que l'évacuation du Mantouan et du Montferrat devait faire du tort. Aussi les conseillers impériaux demandaient qu'au lieu de les évacuer, les belligérants rappelaient simplement leurs troupes dans les places et que les hostilités fussent suspendues. L'empereur conserverait jusqu'à l'exécution complète du traité non plus seulement ses positions dans les Grisons, mais Mantoue et Casal, si, comme ils l'espéraient, cette dernière place partageait le sort de la première.

Rédigé après la prise de Mantoue, le projet du commencement d'août tenait compte de cet événement et laissait cette ville aux Impériaux jusqu'au moment où toutes les stipulations du traité seraient devenues des faits accomplis; il prévoyait même la capitulation de Casal, qui resterait en dépôt dans les mêmes mains jusqu'à pareille époque. Le gouvernement français et les commissaires impériaux semblaient donc d'accord pour faire de la restitution de Mantoue et éventuellement de Casal à leur légitime souverain l'acte final du règlement de la succession de Mantoue, mais cet accord n'était qu'apparent. En effet, dans la pensée des commissaires, l'exécution du traité comprenait la réparation des infractions commises au traité de Monçon et l'accomplissement des dispositions de ce dernier qui étaient restées à l'état de lettre morte (1), tandis que, pour Richelieu, la restitution réciproque des gages dont les parties restaient nanties, était indépendante de la fidélité avec laquelle l'Espagne se conformerait aux engagements contractés à Monçon, sa bonne foi à cet égard devant être garantie par des otages. Subordonner à l'accomplissement de ces engagements l'abandon des positions et des dernières places occupées par les belligérants, c'était ajourner d'un an peut-être la rentrée de Charles de Gonzague dans l'une, sinon dans deux de ses capitales, imposer au roi, qui, de son côté, garderait tout ce temps-là Pignerol et Suse, une dépense évaluée à trois millions d'or. Cette prolongation du provisoire avait dès l'abord provoqué la désap-

(1) Projet apostillé par le Père Joseph. *Ubi supra*.

probation de Richelieu et, après avoir exprimé cette désapprobation à Bouthillier fils (1), il la reproduisait dans sa dépêche à Brulart du 5 septembre (2) en disant qu'on pouvait bien rester aussi longtemps en possession des lieux occupés, tant qu'il ne s'agissait de laisser à l'empereur que les passages des Grisons, mais que, depuis la prise de Mantoue et avec la perspective de celle de Casal, le mieux était de rétablir le plus tôt possible le duc de Mantoue en se dessaisissant des gages qu'on avait dans les mains.

Les intentions de Richelieu n'étaient pas contenues seulement dans le projet du mois d'août et dans les commentaires que nous venons d'analyser, il avait encore consigné ses réflexions et ses instructions dans une dépêche à Brulart (3) et dans deux dépêches au Père Joseph (4). S'adressant au premier, il exprimait son anxiété au sujet de Casal, présentait son projet comme accepté par Collalte et Spinola, déplorait la rupture des négociations en Italie, représentait le tort que l'envoi de négociateurs en Allemagne ferait à notre prestige si nous n'obtenions pas des conditions meilleures que celles dont le duc de Savoie et Collalte se déclaraient satisfaits, revenait sur la mauvaise foi de Spinola exigeant toujours davantage à mesure qu'on lui faisait plus de concession. La première des dépêches adressées au Père Joseph était pleine de cette idée, dont il avait à convaincre l'empereur et ses conseillers, que la France ne combattait que l'ambition envahissante de l'Espagne et n'en voulait pas à la légitime grandeur de l'Empire. Il devait leur ouvrir les yeux sur les charges d'une solidarité, dont l'Espagne avait tout le profit, les habituer à la pensée de séparer la cause de l'Empire de celle de l'Espagne. Il fallait aussi per-

(1) Lettre de Bouthillier fils au Père Joseph, 4 septembre. *Ubi supra*.

(2) *Ubi supra*.

(3) Dépêche du 5 septembre. *Ubi supra*.

(4) Avenel, III, 877, 893. Ce sont celles dont le Père Joseph accuse réception dans sa dépêche du 20 septembre (Arch. des aff. étrang. Allemagne, VII), en leur donnant la date du 4 de ce mois. C'est dans ce sens que doivent être rectifiées les indications chronologiques d'Avenel. Un passage de la seconde dépêche répond à la dépêche du Père Joseph du 22 août apportée par Bouthillier fils.

suader les électeurs du zèle du roi pour la religion, que ses rapports avec la Hollande et la Suède pouvaient rendre suspect. L'autre dépêche, qui était confidentielle et dont le destinataire ne devait pas faire part à l'ambassadeur, ne s'occupait guère que du traité secret que le capucin était chargé de passer avec la Bavière ; ce traité y était présenté comme la raison et la compensation des sacrifices qu'on faisait en vue d'un traité avec l'empereur, sans cependant que le premier fût la condition indispensable du second. A ces pièces étaient joints les articles (1) proposés par les électeurs pour prévenir toute espèce d'hostilités entre l'empereur et la France. Il faut dire ce que Richelieu pensait à cet égard et pourquoi il renvoyait ces articles.

Il avait vu tout de suite le danger d'un engagement qui, entendu rigoureusement, nous obligerait à rompre avec la Suède, en guerre ouverte avec Ferdinand, tandis que celui-ci pouvait rester d'intelligence avec l'Espagne, dont l'hostilité contre nous n'était pas déclarée (2). Mais nos envoyés ne lui avaient pas laissé ignorer l'inutilité de leurs efforts pour s'y soustraire, et il comprenait, comme le Père Joseph l'avait compris, que les conseillers de l'empereur ne renonceraient à aucun prix à cette exigence. D'ailleurs, les obligations découlant de l'acte par lequel on voulait le lier, n'étaient peut-être pas aussi étroites qu'elles en avaient l'air et peut-être pouvait-on trouver le moyen de les tourner. A la vérité l'article 1, par lequel la France s'engageait à ne pas fournir d'armes, d'argent, de munitions aux ennemis de l'Empire, semblait bien inconciliable avec l'alliance que Charnacé était en train de négocier et, à supposer que cette incompatibilité n'arrêtât pas Richelieu, elle permettrait de faire suspecter sa bonne foi et d'inspirer de la défiance à Gustave-Adolphe. L'article 2 obligeait notre pays à faire tous ses efforts pour se dégager de toute solidarité avec les ennemis de l'Empire et pour désarmer leur

(1) Rédaction française de ces articles écrite par le secrétaire habituel et apostillée par Richelieu. Arch. des aff. étrang. Allemagne, VII, f° 109. Mise au net, envoyée à Ratisbonne. *Ibid.*, f° 1506.

(2) Lettre de Bouthillier fils au Père Joseph. *Ubi supra.*

hostilité contre lui. Le cardinal prenait acte de ces termes ; ils autorisaient à ses yeux à ménager doucement et sans rupture l'abandon de relations où il se refusait à reconnaître une alliance. D'ailleurs l'article 3 assurait le maintien des alliances défensives par lesquelles la France s'était obligée à protéger ceux de ses alliés qui seraient attaqués ou *molestés*. Est-il besoin de faire remarquer l'étendue et le vague de ces termes, du dernier surtout, la facilité qu'ils donnaient pour échapper aux engagements contenus dans les deux articles précédents ? Ne pouvait-on pas s'en autoriser pour justifier un traité de subsides avec Gustave ? Celui-ci en effet ne se prétendait-il pas *molesté* par l'empereur, ne se présentait-il pas comme armé pour le redressement des torts faits à ses coreligionnaires d'Allemagne et à son pays ? Quant au rôle de médiateur auquel l'article 3 conviait Richelieu en lui imposant la charge de rétablir la paix entre l'Empire et la Suède, loin de lui déplaire, il favorisait ses desseins sur l'Allemagne. Contenir Gustave dans de justes bornes, protéger contre lui et contre la prépondérance que ses succès pouvaient donner au parti protestant le parti catholique, établir, de concert avec ce prince ce que le cardinal appelait un « vrai repos (1) » dans l'Empire, c'est-à-dire un système politique dans lequel, entre une confédération protestante et une confédération catholique unies pour défendre leur indépendance et protégées toutes deux par la France, l'empereur n'aurait plus joui que d'une autorité nominale, toute la politique de Richelieu en Allemagne était là et sa médiation ne pouvait que la servir. Seulement il aurait voulu éviter de promettre par écrit son intervention, afin de ne pas éveiller la défiance de son allié (2).

Convaincu que les conseillers de l'empereur seraient inébranlables sur la question d'une garantie mutuelle contre toute agression, se promettant bien d'interpréter, suivant ses intérêts, la convention qu'on lui demandait et de prévenir le mauvais effet qu'elle pourrait produire sur le roi de Suède, il l'accepta sous la

(1) Dépêche de Richelieu à Brulart, 5 septembre. *Ubi supra*.

(2) *Ibid.*

forme que les électeurs lui avaient donnée, avec quelques modifications peu importantes qu'il consigna de sa main en marge de la traduction française envoyée par le Père Joseph. Pour empêcher l'Espagne d'en bénéficier, il substituait au terme compréhensif par lequel étaient désignées les parties contractantes (*Leurs Majestés*) ceux d'empereur et de roi Très-Chrétien, il constatait que les possessions antérieures à 1628, que les parties promettaient de respecter, comprenaient les Trois-Évêchés, prenait acte, comme nous l'avons dit, des facilités données par l'article 2 pour nous dégager de nos liens avec Gustave et signalait une redite.

A la suite du départ du fils de Bouthillier (22 août), les négociations avaient été suspendues le temps nécessaire pour en donner communication aux électeurs, prendre leur avis et leur faire part des résolutions de l'empereur, elles furent reprises le dernier de ce mois. Ce jour-là, les commissaires portèrent ces résolutions à la connaissance de nos envoyés. L'empereur avait fait demander au nouveau duc de Savoie (1) s'il voulait se contenter de l'indemnité accordée à son père, il avait demandé à la duchesse de Lorraine et à Spinola leurs pouvoirs pour statuer sur les intérêts de cette princesse et sur ceux de l'Espagne. L'arbitrage du suzerain des fiefs en litige était une voie plus rapide pour arriver à une solution qu'une discussion directe entre les intéressés. La sentence impériale rendue et les termes de la soumission du duc de Mantoue arrêtés, l'empereur restituerait à celui-ci sa bienveillance et le rétablirait dans ses droits. Il ne faisait pas actuellement d'objection aux propositions concernant le désarmement et l'évacuation, il attendrait les nouveaux pouvoirs de nos agents pour faire connaître, d'une façon plus précise, ses intentions à cet égard.

Les commissaires revinrent sur la nécessité d'établir entre lui et le roi une paix générale impliquant la renonciation aux alliances contraires. Enfin, conformément à l'idée suggérée par les élec-

(1) Charles-Emmanuel était mort le 26 juillet et avait eu pour successeur Victor-Amédée.

teurs (1), ils signalèrent l'opportunité de terminer les différends pendants au sujet des Trois-Évêchés et de dissiper les inquiétudes que l'armée de Champagne inspirait aux princes de l'Empire et particulièrement au duc de Lorraine. Ces déclarations étaient trop générales pour faire le sujet d'une discussion approfondie, elles n'appelaient que des observations ayant le même caractère. En annonçant qu'il s'occupait à réunir les pouvoirs nécessaires pour prononcer son arbitrage, Sa Majesté Impériale ne laissait rien pressentir du sens dans lequel il serait conçu ; nos négociateurs exprimèrent l'espoir qu'il serait de nature à être accepté par leur maître et qu'il ne s'écarterait pas des conditions arrêtées en Italie. Elle promettait de rendre au duc de Mantoue sa bonne grâce ; ils trouvaient ce terme bien vague, c'était l'investiture qui faisait tout le prix de cette rentrée en grâce, et c'était l'investiture qu'il fallait promettre. Les déclarations relatives à une paix générale, aux Trois-Évêchés et à l'armée de Champagne furent accueillies avec la réserve commandée par la nouveauté de ces questions qui n'avaient pas été soulevées en Italie et par le défaut d'instructions (2).

Le seul but de cette entrevue avait été de faire connaître aux représentants de la France les intentions de Ferdinand, et leurs observations n'étaient que l'expression spontanée et non concertée de leurs impressions. Le 4 septembre, ils furent appelés manifester leur opinion réfléchie sur cette communication, particulièrement sur la question d'une paix générale.

N'ayant pas encore reçu la réponse de Richelieu au sujet de l'assurance réciproque contre tout acte d'hostilité, ils n'avaient pas de raison pour sortir de la réserve dans laquelle ils s'étaient tenus à cet égard. Ils déclarèrent qu'ils ne pouvaient prendre d'engagement de ce genre sans autorisation du roi et qu'ils désiraient que l'Espagne se tint liée par les engagements de l'empe

(1) Avis donné à l'empereur par le collège électoral, 27 août. Khevenhuller, N. 1210, 1212, 1213.

(2) Dépêche du Père Joseph à Richelieu, 2 septembre 1635. Arch. des aff. étrangères, Allemagne, VII, f<sup>o</sup> 137.

reur; ils croyaient donc plus à propos de régler sans retard la question italienne et de remettre la question allemande au roi lui-même, si favorablement disposé pour l'établissement de la paix et de la bonne harmonie. Ici les commissaires essayèrent de mettre nos envoyés, particulièrement le Père Joseph, en contradiction avec eux-mêmes. A défaut de pleins pouvoirs et ceux qu'ils attendaient ne devant pas s'étendre à cette question imprévue, n'avaient-ils pas proposé de dresser un projet qui serait envoyé au roi et validé ensuite, aussitôt que possible, par l'empereur (1)? Reculer maintenant, conclure la paix en Italie et la laisser en suspens (*anstellen*) en Allemagne, sous prétexte de pouvoirs insuffisants, paraîtrait singulier et produirait un mauvais effet, dont les affaires d'Italie elles-mêmes pourraient souffrir. Après bien des discussions, les représentants de la France déclarèrent que tout ce qu'ils pouvaient prendre sur eux, c'était de consentir à un article général exprimant la volonté de leur maître de ne léser d'aucune manière, par lui-même ou par autrui, Sa Majesté Impériale, ses États héréditaires ni l'Empire (2). Tout ce qu'on peut demander, ajoutèrent-ils, est compris dans cet article. Quant à spécifier en détail la portée de cette déclaration et à promettre la renonciation du roi à ses alliances, ils ne pouvaient le faire sans ordres. Les anciens et les nouveaux différends soulevés par les Trois-Évêchés n'avaient rien à faire dans la négociation actuelle et ils n'étaient pas en mesure d'en traiter. On pourrait convenir d'un délai et d'une conférence pour les régler et s'engager à maintenir, en attendant, le *statu quo*. Les troupes françaises seraient éloignées des frontières de l'Empire et la Lorraine ne serait pas envahie (*investirt*), pourvu que

(1) « ... Modus vorgeschlagen, wie solche Tractatus pacis universalis vorzustellen, auf gewisse agiustamenti zu richten, nacher dem kœnig aus Frankreich zu fertigen und zuzuschicken... » Khevenhuller, XI, 1218. On voit par le texte du protocole que les commissaires étendent à la question de la garantie réciproque la proposition qui, dans la pensée du Père Joseph, ne s'appliquait qu'aux affaires d'Italie.

(2) « ... dass der kœnig Ihre Kays. Maj... weder durch sich noch durch andere *quocunque modo* offendiren oder beleydigen wolle... » *Ibid.*, 1210.

les troupes impériales s'éloignassent également des frontières françaises. Ils demandèrent de nouveau qu'on envoyât à Collalte le projet de traité dont on tomberait d'accord à Ratisbonne, avec l'ordre de le ratifier et de l'exécuter, aussitôt que la validation de leur souverain lui serait parvenue. De cette façon on gagnerait du temps et l'on préviendrait les accidents dont la guerre est journalière. Sa Majesté Impériale préférait-elle arriver au même but par une suspension d'armes? Qu'elle daignât envoyer un courrier à son général, ils l'en priaient instamment, et, de leur côté, ils demandèrent à leur maître d'en faire autant (1).

Les commissaires impériaux ayant rendu compte à Ferdinand de cette conférence, celui-ci les chargea d'annoncer aux négociateurs français qu'il consentait à envoyer à Collalte l'ordre de signer une suspension d'armes; c'était lui qui réglerait les points relatifs à l'évacuation et à la restitution des lieux occupés et l'on débattrait les autres questions à Ratisbonne. Les agents de la France seraient tenus au courant de ce qui se traiterait en Italie (2). La mission de Collalte n'était pas pour cela limitée au règlement des conditions dans lesquelles s'effectueraient la pacification et le désarmement, il conservait les pouvoirs nécessaires pour traiter de la succession de Mantoue. Ces pouvoirs ne lui avaient jamais été expressément enlevés; en s'autorisant de la présence de négociateurs français à Ratisbonne et du désir de l'empereur de négocier lui-même pour décliner la tâche de conclure la paix, ce général avait eu pour but de se dérober aux instances de Mazarin et de donner à Spinola le temps de prendre Casal (3).

(1) Protocole de la conférence du 4 septembre dans Khevenhuller, XI, 1214-1220.

(2) Khevenhuller, XI, 1220. « Velle proinde S. M. Cæs. ut puncta de abdu-cendo milite, restituendis locis, deserendis passibus in Italia pertractentur, nos vero hic ad ulteriora progrediamur. » Protocole de la conférence du 17 sept. Arch. de cour et d'État à Vienne. *Friedensacten*, liasse 9 A.

(3) « ... Significavimus [ce sont les commissaires impériaux qui parlent] *ipsis* [Brulart et le P. Joseph] primo ad nuperum quæsitum an comes Collalti adhuc haberet plenipotentiam, intellexisse nunc procul dubio dominum P. cappuccinum quod nunquam d<sup>o</sup> com. Collalto plenipotencia semel concessa fuerit adempta vel



Les ordres de Ferdinand avaient été devancés : le 4 septembre avait été signée à Rivoli, entre nos généraux et Spinola, une trêve dont le terme avait été fixé au 15 octobre. Cette trêve, pendant laquelle la ville et le château de Casal devaient être occupés par Spinola, tandis que la citadelle restait dans les mains de Toiras, faisait dépendre le sort définitif de la capitale du Montferrat de l'issue des tentatives qui seraient faites du 15 au 31 octobre pour secourir la citadelle. Si celle-ci était secourue, la ville et le château seraient rendus aux Français ; si les Français ne parvenaient pas à forcer les lignes des assiégeants, la citadelle serait, elle aussi, remise au général espagnol. Ces conditions qui livraient, sans coup férir, à celui-ci la ville et le château, n'auraient été que désavantageuses pour la France, si les Espagnols ne s'étaient obligés à fournir des vivres aux défenseurs de la citadelle jusqu'à la fin d'octobre, c'est-à-dire même après la reprise des hostilités. Cette convention singulière, imaginée surtout pour donner satisfaction à l'amour-propre de l'illustre Génois, en mettant la garnison à l'abri de la famine, en faisant de la place le prix exclusif de la valeur, dissipait les incertitudes de nos négociateurs sur la durée de sa résistance et leur imposait le devoir de devancer le 15 octobre par un traité aussi avantageux que possible, de même qu'elle imposait à nos généraux et à notre gouvernement celui d'augmenter et d'organiser nos forces pour le rendez-vous que les deux armées s'étaient donné sous les murs de Casal comme deux braves en champ clos.

Dans la conférence du 9 septembre, les commissaires impériaux proposèrent une rédaction de l'article relatif aux relations futures de la France et de l'Empire. Elle plut à nos agents, qui se réservèrent toutefois de l'examiner plus à loisir, et elle était destinée à devenir le premier article du traité. Le Père Joseph, dans une dépêche du 20 septembre (1), s'en applaudissait comme d'un suc-

revocata. » Protocole de la conférence du 17 sept. *Ubi supra*. « Al conte di Collalto li viene tacitamente a cessare domandandoli S. M. informatione di molte cose per concluder ella la pace con li ministri di Francia in Ratisbona. » Lettre de Mazarin à d'Effiat. *Ubi supra*. Dépêche de Richelieu à M. de Léon, 5 septembre. *Ubi supra*.

(1) Nous avons beaucoup rabbatu de l'article qui concerne la paix en general,

cès dû à ses efforts et à ceux de l'ambassadeur, et il n'avait pas tort. Que l'on compare l'article 2 du projet envoyé à Richelieu et accepté par lui (1) avec l'article admis par nos représentants et définitivement adopté (2), on verra que l'un oblige la France à rompre, avec ménagement sans doute (3), mais enfin à rompre ses alliances avec les agresseurs de l'Empire, pour ne rester fidèle qu'à ses alliances défensives, tandis que l'autre ne lui impose que l'obligation d'exhorter les rebelles à l'empire et ses ennemis à la justice (*ad æquitatem*), au respect et à l'obéissance. Ainsi, dès les premiers jours de septembre, alors qu'ils ignoraient encore les intentions de leur gouvernement au sujet d'une exigence aussi fâcheuse qu'inéluctable, nos envoyés avaient fait prévaloir une rédaction qui réduisait l'engagement de notre pays, dans ses rapports avec ses alliés en guerre avec l'Empire, à leur prêcher de meilleurs sentiments. Il importe d'autant plus de le remarquer que cette rédaction devait être repoussée par Richelieu et lui fournir un de ses griefs les plus graves contre le traité et ses signataires.

A côté de cette importante question, il en est une autre qui fut aussi résolue, du moins en apparence, dans la conférence du 9 septembre ; nous voulons parler des prétentions de la duchesse de Lorraine. On se rappelle que le projet de Mazarin déférait ces prétentions à l'arbitrage de Marie de Médicis, et que les commissaires avaient demandé que l'impératrice et l'électeur de Bavière fussent adjoints à la reine mère, sous la condition qu'ils se rangeraient à son avis. Dans la conférence du 4 septembre, nos agents s'en étaient tenus, on l'a vu, au premier de ces expédients ; dans celle du 9, ils acceptèrent ou même, s'il faut en croire le

où il n'est plus fait mention de renoncer à aucune alliance et n'y a que des termes communs et qui sont ordinaires en toutes sortes de traités dont le roy de Suède et les Etats ne se peuvent offenser. » *Ubi supra*.

(1) Arch. des aff. étrang. Allemagne, VII, f° 109, 123.

(2) Protocole de la conférence du 9 septembre. Arch. de cour et d'État à Vienne. *Friedensacten*, liasse 9 A. Art. 1 du traité de Ratisbonne dans *Gastellus, Tractatus de statu publico Europeæ*, p. 697.

(3) Voy. plus haut l'interprétation de Richelieu.

protocole rédigé par les commissaires, ils proposèrent ces trois arbitres. Cette concession, dont il ne faut pas exagérer la portée, puisqu'il restait entendu que l'avis de la mère du roi devait être décisif, leur fut sans doute arrachée par la prétention de la duchesse d'obtenir, en garantie de ses droits, le séquestre d'une partie du Montferrat. Ils déclarèrent que cette garantie était tout à fait inutile, car le duc de Nevers ne se refuserait jamais à satisfaire aux revendications qui seraient reconnues légitimes et à se soumettre à la sentence arbitrale. La réserve des droits de la duchesse rendrait la paix absolument précaire, car elle pourrait les transférer à l'Espagne qui, si frivoles qu'ils fussent, n'hésiterait pas à les revendiquer les armes à la main (1).

On s'occupa dans la même conférence de l'indemnité du duc de Savoie. Les commissaires firent savoir que l'empereur lui attribuait Trino et une rente de 20 000 écus assignée sur des terres voisines du Piémont. Nos envoyés répondirent que cette indemnité avait été fixée en Italie à une rente de 18 000 écus, y compris les revenus de Trino ; pourquoi revenir sur une décision qui avait été acceptée successivement par le feu duc et par le duc régnant ? Ils ne se permettraient pas de discuter la décision de Sa Majesté Impériale, ils la suppliaient seulement d'avoir égard à ce qui avait été convenu précédemment et de ménager le duc de Nevers. Il était difficile de répondre à un argument aussi sérieux ; on ajourna la question et on décida seulement qu'on débattrait à Ratisbonne le chiffre de la rente et qu'on en déterminerait l'assiette en Italie (2).

Dans la conférence suivante, celle du 12 septembre, on tomba d'accord sur la forme et les termes de la soumission de Charles de Gonzague. Les commissaires commencèrent par rappeler que l'amende honorable à laquelle la tradition soumettait les princes rebelles de l'Empire, consistait à confesser leur faute et à en demander le pardon à genoux. Telle était la réparation que l'empereur aurait le droit d'exiger du duc de Nevers. Nos agents

(1) Cette crainte n'était pas chimérique. Voy. Mém. de Richelieu, II, 101.

(2) Protocole de la conférence du 9 septembre. *Ubi supra*.

représentèrent toute la différence qu'il fallait faire entre le prince français et des rebelles comme le palatin ; le premier n'avait pas été agresseur mais réduit à se défendre, il avait toujours été fort éloigné de l'idée d'offenser son suzerain et il ne méritait pas une humiliation publique. On était convenu naguère que sa soumission aurait lieu par écrit. Les commissaires renoncèrent sans beaucoup de peine à une idée qu'ils n'avaient mise en avant que pour donner à leur maître le mérite d'en faire le sacrifice et faire valoir sa modération. Ils étaient si bien préparés à ce sacrifice qu'ils avaient rédigé le projet d'une lettre d'excuses, qui, après une discussion dont le procès-verbal de la séance ne dit rien, fut accepté par l'ambassadeur et le Père Joseph. Ceux-ci reçurent la promesse qu'après avoir réparé le passé et pris des engagements pour l'avenir, le duc de Nevers obtiendrait l'investiture du Mantouan et du Montferrat, il la demanderait par un plénipotentiaire dans les formes convenables et elle lui serait accordée en considération de Sa Sainteté et du roi Très-Christien.

Quant au désarmement et à l'évacuation, on en arrêterait à Ratisbonne les principes et on laisserait aux généraux le soin d'en régler les détails. Le Père Joseph fit connaître les conditions qu'il avait l'ordre de stipuler à ce sujet, en communiquant un article du projet qui se trouvait aussi dans les mains de Mazarin. Enfin il demanda que les Vénitiens fussent compris dans le traité, que le traité de Monçon fût confirmé et qu'on donnât satisfaction au roi au sujet de Moyenvic. On lui répondit qu'il ne fallait pas s'écarter de l'ordre adopté pour la discussion, que ces questions, qui étaient indépendantes du véritable objet du traité, pouvaient être ajournées à la fin de la négociation, et la séance fut levée (1).

Il ne suffisait pas à l'empereur de retenir, jusqu'au moment où le traité serait exécuté, ses postes des Grisons et de la Rhétie, il tenait encore à garder un pied dans les pays litigieux jusqu'à l'exécution du traité et même au delà. Richelieu avait fait droit

(1) Protocole de la conférence du 12 septembre. Arch. de cour et d'Etat à Vienne. *Friedensacten*, liasse 9 A.

à ce qu'il y avait de légitime dans cette prétention, en admettant qu'il conservât, au même titre et aux mêmes conditions que les passages des Grisons, Mantoue que la conquête lui avait donnée, et Casal, si Casal avait le sort de Mantoue. Mais ce n'était pas assez pour lui ; il visait à rester en Italie, même après le rétablissement d'un ordre régulier et définitif dans ce pays, à y rester le dernier, à y rester les mains garnies.

Dans la conférence du 14 septembre, ses commissaires commencèrent par représenter que leur maître, dans l'impossibilité de faire accepter aux parties une transaction amiable, devait trancher leurs différends par un jugement et qu'il lui fallait dès lors un gage que ce jugement serait obéi. Ce gage, ils ne le spécifiaient pas, mais par là ils entendaient certainement une place. Nos agents auraient donc pu leur donner satisfaction en leur accordant ce que Richelieu lui-même accordait, mais ils ne se savaient pas encore autorisés à le faire, et ils combattirent cette prétention en disant qu'ils ne désespéraient pas d'obtenir des parties leur adhésion aux compensations qui leur avaient été attribuées, et que, dans le cas même où il faudrait renoncer à cet espoir, il n'était pas besoin de gage pour s'assurer de l'obéissance du duc de Nevers à la sentence impériale. D'ailleurs, si l'empereur stipulait une garantie de ce genre, le roi Très-Chrétien demanderait, de son côté, à être mis en possession d'une place jusqu'à ce que la sentence fût rendue.

Le but de Ferdinand se dévoila bien plus nettement quand ses représentants déclarèrent que son intention était de démanteler Casal, que la citadelle fût prise par les Espagnols ou débloquée par les Français, et de tenir garnison, un certain temps, dans celle de Mantoue après l'investiture et l'entrée en possession de Charles de Gonzague. Cette prétention, qui, si elle avait été accueillie, aurait mis à sa discrétion le duc de Mantoue, fut repoussée par les négociateurs français, qui la présentèrent comme devant entraîner la rupture des négociations et leur rappel immédiat. Devant cette menace les commissaires n'insistèrent pas.

Ainsi le 14 septembre deux questions seulement (1) étaient résolues. Deux questions, disons-nous, et non trois, car si l'on s'était mis d'accord sur la forme de la garantie réciproque contre tout acte d'hostilité, si l'on avait adopté les termes de la lettre de soumission du duc de Mantoue, sauf une expression trop étendue que nos négociateurs voulaient faire effacer, l'entente n'était pas faite au sujet de l'arbitrage qui devait statuer sur les prétentions de la duchesse de Lorraine. D'une part, en effet, les pleins pouvoirs de celle-ci n'étaient pas encore arrivés et c'était même sans son aveu que l'on songeait à un arbitrage pour régler ses intérêts; de l'autre les envoyés français qui, en acceptant la participation de l'impératrice et de l'électeur de Bavière à cet arbitrage, n'avaient pas stipulé la promesse écrite de l'adhésion de ces deux arbitres à la décision de la reine mère, exigeaient maintenant une lettre reversale (2). Que de points encore à régler avant l'expiration de la trêve! Cette trêve, ils la connaissaient maintenant, et tous leurs efforts allaient tendre à prévenir la reprise des hostilités auxquelles ils ne croyaient pas la France suffisamment préparée.

Ferdinand ne voulait rien diminuer des compensations qu'il avait accordées aux ducs de Savoie et de Guastalla, l'ambassadeur et le Père Joseph ne voulaient pas aller au delà de celles dont on était convenu en Italie (3). La discussion tombait dans des redites dont nous faisons grâce au lecteur. Enfin, le 19 septembre, les commissaires impériaux, en demandant l'ajournement du débat sur l'indemnité du duc de Savoie jusqu'au jour où l'on se serait entendu sur les autres questions, laissaient par cela même entrevoir qu'ils se contenteraient, comme ils le firent, du chiffre primitif (4). En revanche, l'empereur persistait à

(1) Protocoles des conférences du 12 et du 17 septembre. *Friedensacten*, liasse 9 A.

(2) Le protocole de la conférence du 9 sept. ne parle pas du moins de lettre reversale, mais nos agents cherchèrent à l'obtenir assez longtemps avant le 20 septembre (dépêche du P. Joseph à Richelieu à cette date, *loc. cit.*), sans doute à la suite d'un ordre du cardinal qui a échappé à nos recherches.

(3) Voy. l'art. 2 du traité.

(4) Protocole des conférences du 17 et du 19 septembre, *Friedensacten*, liasse 9 A.

attribuer au duc de Guastalla Dozzolo, Luzzara, Suzara, Reggiolo et la souveraineté de Montagnaira ou du moins autant de ces domaines qu'il en faudrait pour garantir la rente (1) qui lui était assignée. Vainement nos agents produisirent contre cette exigence tous les arguments qu'ils avaient déjà fait valoir, ils sentirent qu'ils avaient affaire à un parti pris invincible et ils finirent par concéder le principe d'une indemnité territoriale.

Ce ne fut probablement pas avant le 19 septembre (2) qu'ils reçurent les instructions dictées par Richelieu le 4 et le 5 de ce mois (3). Les intentions du cardinal résultaient, on se le rappelle, d'une dépêche adressée à Brulart, de deux dépêches destinées au Père Joseph, des apostilles dont il avait revêtu le projet de Mazarin, du projet de garantie réciproque qu'il avait adopté en le modifiant légèrement. Cette communication s'était fait un peu attendre, elle n'arrivait cependant pas trop tard. Sauf le jour où ils avaient admis pour le duc de Guastalla le principe

(1) Protocole des conf. des 17 et 19 sept., *Friedensacten*, liasse 9 A.

(2) En effet, d'une part, Brulart, dans sa dépêche du 18 septembre (*ubi supra*), n'accuse réception que de la dépêche du 27 août et des pièces qui l'accompagnent, et, de l'autre, le Père Joseph, qui garde le même silence dans une dépêche du 15 septembre (Arch. des aff. étrang. Allemagne, VII, f<sup>o</sup> 140), accuse réception dans celle du 28 de deux dépêches de Richelieu du 4, qui sont évidemment celles que nous avons analysées. Nous devons dire toutefois que, dans la conférence du 14 (protocole du 16), notre capucin parle d'une lettre où Richelieu dit que Collalte refuse de négocier, parce qu'il n'en a pas le pouvoir et que la négociation est transférée à Ratisbonne. Or nous ne connaissons qu'une lettre de Richelieu où cela se trouve; et cette lettre est celle du 5 septembre (*ubi supra*). Si le 14 nos agents l'avaient déjà entre les mains, ils devaient avoir aussi les autres pièces dictées en même temps et portées par le même courrier. Faut-il supposer que cela se trouvait déjà dans une dépêche antérieure parvenue à Ratisbonne avec le duplicata des pouvoirs de Brulart (même protocole du 16) avant la conférence du 14?... Quoi qu'il en soit, le silence des envoyés français, d'autant plus significatif que l'un d'eux annonce la réception du courrier du 27 août, nous paraît s'opposer à la fixation d'une date antérieure au 19 septembre.

(3) Alle 2 di questo arrivo qua da Ratisbona il s<sup>r</sup>. Bouthillier il giovane... mandato dal s. de Leon... e dal P. Giuseppe cap. per dar conto del principio de loro negoziati sopra la pace d'Italia e della molta e vera disposizione che n'appariva nella M<sup>ta</sup> dell' Imp. e, doppo essersi sentito piu volte d<sup>o</sup> B., fu a 4 rispedito a Ratisbona un corriere in gran diligenza al d<sup>o</sup> s. di Leon e s'é detto con un plenipotenza per concludere la pace... » Gondi à Bali Cioli. Lyon, 15 sept. 1630. Arch. de Florence, *Filza* 4643.

d'une garantie territoriale, nos envoyés n'avaient rien fait qui fût en contradiction avec elle. D'un autre côté, elle ne leur laissait aucun doute sur le double but qu'ils devaient poursuivre et qui consistait dans ces deux choses difficiles à concilier : sauver Casal et obtenir des conditions meilleures qu'en Italie.

Ils firent tous leurs efforts pour ne pas s'écarter de ces instructions, mais ils avaient affaire à un souverain entêté de sa prééminence, extrêmement jaloux de sa dignité, désireux d'attester la première par sa façon de négocier, et de sauvegarder la seconde en montrant que le duc de Mantoue ne devait ses États qu'à sa bonne grâce et non à l'intervention de la France; il était encouragé dans ces dispositions par Ekemberg et l'ambassadeur d'Espagne (1) et aigri par les menées souterraines de nos agents et par l'échec de plus en plus assuré de la candidature du roi de Hongrie. Pour se montrer si libéral en faveur du duc de Guastalla aux dépens de Charles de Gonzague, il ne donnait pas d'autres motifs que son bon plaisir et le droit de conquête (2) et nos envoyés désespéraient si bien de le faire revenir sur sa résolution qu'ils demandaient l'autorisation de faire quelques concessions sur ce point, s'ils reconnaissaient qu'il formât le seul obstacle à la paix (3). On leur assurait d'ailleurs que les revenus de Reggiolo étaient plus que suffisants pour garantir la rente du duc de Guastalla (4), et, si ce renseignement, venant de personnes bien informées, était exact, ils pouvaient consentir à ce que voulait l'empereur sans aller au delà des intentions de Richelieu, qui se résignait, ainsi que le duc de Mantoue, au sacrifice de Reggiolo (5). Il ne faut pas oublier en effet que les quatre terres désignées n'étaient attribuées au duc de Guastalla

(1) Voy. les conseils du prince de Tursi dans le protocole du 16 septembre. *Ubi supra*.

(2) Dépêche du P. Joseph à Thomas, c'est-à-dire à Bouthillier, 10 octobre 1630. Arch. des aff. étrang. Allemagne, VII, f° 220.

(3) Dépêche de Brulart à Richelieu, 20 septembre 1630. *Ibid.* f° 474.

(4) Dépêche précitée du P. Joseph à Bouthillier, 10 octobre 1630.

(5) Dépêche précitée du 10 octobre et dépêche de Brulart et du P. Joseph à Bouthillier du 19 octobre. Allemagne, VII, f° 451. Lettre du roi à M. de Léon, 8 octobre. Avenel, III, 932. *Mém. de Richelieu*, II, 289, col. 2.



qu'éventuellement et seulement dans le cas où on ne pourrait pas lui constituer à moins un revenu de 6000 écus.

Quant à la duchesse de Lorraine, leurs efforts, joints à ceux des électeurs, ne réussirent pas à lui faire accepter un arbitrage, et la constitution de l'Empire ne permettait pas de lui refuser le droit de faire valoir ses prétentions au pétitoire. On l'obligea seulement à l'exercer dans le délai de six mois et on lui interdit de le céder, on convint de plus que l'empereur ne pourrait en connaître sans l'assistance des électeurs. Ceux-ci assuraient nos plénipotentiaires que, grâce à ces restrictions, la réserve faite en faveur de la duchesse était sans danger (1).

Il est une autre concession qui coûta certainement plus à l'ambassadeur et au Père Joseph que ne le laissent croire les documents, peu explicites sur ce sujet. Il avait toujours été entendu dans les négociations poursuivies sous les auspices de Mazarin que l'investiture suivrait immédiatement la requête et les excuses du duc de Mantoue et ne serait pas subordonnée à la mise en possession des prétendants, il suffisait que les droits de ceux-ci fussent reconnus par le traité (2). C'est ainsi que le Père Joseph l'avait compris (3). Mais les commissaires impériaux soutinrent que Collalte avait toujours entendu parler non pas d'une satisfaction sur le papier, mais d'une satisfaction effective, et, après un débat dont une dépêche du 19 octobre donne la preuve, mais non la physionomie (4), nos négociateurs acceptèrent l'ajournement de l'investiture à six semaines, pendant lesquelles les ducs de Savoie et de Guastalla seraient mis en jouissance de leurs indemnités.

L'empereur et la France devaient, on s'en souvient, garder en gage de l'exécution du traité, l'un Mantoue et certaines positions

(1) Dépêche précitée du 10 octobre.

(2) Dépêche de Richelieu à M. de Léon, 8 octobre 1630. Avenel III, 933-934. Art. 3 du projet de Mazarin.

(3) « Sur quoi n'i aiant apparence de remettre l'actuelle exhibition de l'investiture jusques à la décision de ces petits incidens..... » Apostilles du P. Joseph sur le projet de Mazarin. *Ubi supra*.

(4) *Ubi supra*.

dans les Grisons et la Rhétie, l'autre Suse, Veillane, Briqueras et Pignerol. Il y avait là une inégalité plus apparente que réelle, car, ainsi que les conseillers de Ferdinand le reconnaissaient dans un rapport à leur maître, la capitale des États de Charles de Gonzague, avec Castel-Porto, sa citadelle, valait bien les quatre places du Piémont. Les commissaires impériaux n'en représentèrent pas moins cette disposition comme peu équitable, et ils demandèrent ou qu'on réduisit le nombre des places qu'on laissait entre les mains du roi, ou qu'on ajoutât Caneto à celles dont leur maître devait rester dépositaire. Après avoir longtemps essayé d'échapper à cette alternative, l'ambassadeur et le Père Joseph consentirent à cette dernière concession, comme moins désavantageuse, en se disant avec raison que la possession de Caneto n'ajouterait presque rien à la situation de l'empereur qui, maître de Mantoue, l'était de tout le Mantouan (1).

Ferdinand n'avait pas renoncé au désir de sortir le dernier des lieux en litige ; il y allait pour lui de son amour-propre autant que de son intérêt. A défaut de la citadelle de Mantoue, que nos négociateurs avaient péremptoirement refusé de lui laisser, il voulut rester en possession des passages des Grisons après l'abandon réciproque et simultané des quatre places du Piémont, de Mantoue et de Caneto. Leur évacuation n'était plus dès lors garantie que par des otages. Désespérant de faire passer la combinaison primitive, nos plénipotentiaires demandèrent que, par compensation, le roi ne rendit pas Suse, en même temps que Pignerol, Briqueras et Veillane, mais qu'il gardât cette place jusqu'à l'évacuation des passages. Cela était d'autant plus naturel qu'il l'occupait en vertu d'un traité particulier avec le duc de Savoie. De cette façon, le principe d'équité, dont s'étaient sur ce point inspirés les projets antérieurs, était respecté, mais c'était précisément ce principe qui choquait l'empereur, enivré de sa prééminence. Ses représentants assurèrent qu'il ne tenait à gar-

(1) *Relatio gestorum cum oratore Gallico et deliberatorum super litteris comitis Collalti et super voto electorum. Arch. de cour et d'État à Vienne. Friedensacten, liasse 9 A.*

der ces positions que pour rapatrier en sûreté ses troupes, qui seraient sans cela exposées à la vengeance des Grisons. Quant à Suse, c'était un fief impérial, tombé par suite de la guerre dans les mains des Français, et l'empereur ne pouvait se dispenser de le faire restituer. L'ambassadeur et le Père Joseph furent tentés de rompre sur cette question, puis ils se résignèrent à se contenter d'otages en garantie d'une évacuation qui devait suivre de près toutes les autres (1).

Ils demandèrent avec insistance la démolition des fortifications de Trino, qui devait être rendue au duc de Savoie. Les commissaires impériaux y auraient consenti volontiers, moyennant le démantèlement de Casal (2), mais, ne l'ayant pas obtenu, ils refusèrent de raser les ouvrages défensifs que le duc de Savoie avait élevés autour d'une place dont il allait redevenir maître (3). Nos agents demandèrent alors qu'on respectât aussi les fortifications récentes de Mantoue et de Casal, qui profiteraient ainsi à Charles de Gonzague. On leur répondit que ces places étaient déjà assez fortes pour pouvoir se passer de ce que l'art avait ajouté, depuis l'ouverture des hostilités, à leurs anciens moyens de défense. Enfin on convint de ne pas résoudre la question dans le traité, ce qui revenait, ainsi que le Père Joseph en prenait acte, à laisser Mantoue et Casal dans leur état actuel, mais l'ambassadeur et lui s'opposèrent vainement à l'introduction d'une clause stipulant que la citadelle de Casal serait démolie, si les généraux en étaient tombés d'accord avant la conclusion du traité (4).

Dès le 12 septembre, on l'a vu, l'entente s'était faite sur les termes des excuses, de la requête et de la promesse que le duc de

(1) Mémoire justificatif du P. Joseph sur le traité. Sur l'art. 11. Arch. des aff. étrang. Allemagne, VII, f° 406. En lisant le commentaire du P. Joseph sur cet article, on croirait que nos agents ont commencé par demander qu'on laissât Suse au roi; la vérité est qu'ils ne l'ont demandé que pour répondre à l'exigence de l'empereur au sujet des passages des Grisons. Ce n'est pas la seule inexactitude de ce commentaire.

(2) Relation précitée du 25 septembre.

(3) Relation précitée du 25 septembre. *Ubi supra*. Mém. justificatif du P. Joseph sur le traité. Sur le 8<sup>e</sup> art. *Ubi supra*.

(4) Mém. justificatif et art. 10 du traité.

Nevers devait adresser par écrit à son suzerain. L'ambassadeur avait envoyé à Richelieu le texte de la lettre où tout cela était exprimé (1). Le Père Joseph et Brulart n'y voyaient qu'un mot à effacer. Le duc promettait de renoncer à toutes les alliances hostiles ou désagréables à l'empereur et à l'Empire (*adversis vel ingratis*). Cette dernière épithète leur paraissait trop étendue, et d'Avaux, notre ambassadeur à Venise, à qui le Père Joseph avait envoyé la rédaction adoptée pour la soumettre à celui qu'on faisait parler, en jugeait de même (2). Quant à ce dernier, ce n'était pas seulement le mot en question qui lui paraissait inacceptable, mais l'aveu qu'on lui faisait faire d'être entré dans des alliances hostiles à l'empereur, ce qui était, écrivait-il au Père Joseph (3), absolument contraire à la vérité. La renonciation et l'aveu qu'elle impliquait n'en subsistèrent pas moins dans le texte, d'où disparut seulement le mot *ingratis* (4). On se rappelle que le point de savoir par qui cette lettre serait remise était resté douteux; il fut résolu selon le désir de Richelieu et dans le sens du projet de Mazarin : ce fut l'évêque de Mantoue, résident ordinaire de Charles de Gonzague à la cour impériale, qui fut chargé de cette mission (5).

On n'a pas oublié que Richelieu se flattait de placer les États de ce prince sous la garantie d'une ligue défensive formée sur l'initiative de l'empereur, et nous avons dit l'arrière-pensée qui se cachait sous ce projet. Sans doute, il eût été piquant

(1) Le texte envoyé à Richelieu est aux archives des aff. étrang. Allemagne, VII, f<sup>o</sup> 194 (nouv. 104). Il est assez incorrect.

(2) Dépêche de d'Avaux à Bouthillier. Arch. des aff. étrang. Venise, 28 septembre 1630.

(3) Lettre du 2 octobre 1630. Arch. des aff. étrang. Mantoue, 3<sup>e</sup> année, 1630.

(4) Mémoire justificatif du P. Joseph. Sur le 5<sup>e</sup> article. *Loc. cit.* Le texte définitif se trouve aux archives de cour et d'État à Vienne. *Friedensacten*, liasse 9

(5) Dépêches et lettres précitées de d'Avaux et du duc de Mantoue. Richelieu aurait préféré que l'amende honorable se fit verbalement, comme cela avait convenu en Italie, et non par écrit, mais il accepta cette dernière forme, qui ménageait davantage la dignité de Charles de Gonzague, et il envoya à nos agents une rédaction corrigée de la lettre. Cette rédaction ne leur parvint pas et nous ne l'avons pas retrouvée. Lettre du roi à M. de Léon, 8 octobre 1630. *Avenel*, III, 952.

d'obtenir le patronage impérial pour une confédération dont la France aurait été l'âme et la maison d'Autriche la victime, mais on comprend que le chef de cette maison se soit refusé à jouer ce rôle, même dans des conditions qui ne mettaient plus sa dignité en jeu. Il ne voulut même pas d'abord promettre au duc sa protection dans le traité, il finit cependant par le faire dans les termes les plus explicites et les plus étendus (1).

Telles furent les dernières discussions et les conclusions définitives auxquelles donna lieu le règlement de la succession de Mantoue. Mais cette question n'était pas la seule que nos envoyés eussent à traiter. Ils devaient encore faire insérer dans le traité deux articles garantissant l'exécution du traité de Monçon et réservant les anciens droits du roi contre la maison de Savoie et obtenir l'évacuation de Vic et de Moyenvic, ainsi que la démolition de la citadelle récemment construite dans cette dernière place.

Mais ce fut en vain qu'ils renouvelèrent leurs efforts pour rendre l'empereur solidaire des obligations contractées par l'Espagne envers les Grisons, ils ne purent pas même en tirer l'engagement écrit qu'il exercerait toute son influence sur son neveu pour l'amener à les remplir. Ferdinand, qui, suivant ses intérêts, tantôt ne voulait pas entendre parler du traité de Monçon et tantôt se préoccupait de son exécution (2), répéta ici, par la bouche des commissaires, qu'il n'avait rien à y voir. Il voulait bien promettre ses bons offices auprès du roi Catholique, mais il ne consentait pas à faire consigner cette promesse dans le traité. Aussi le Père Joseph croyait qu'il ne fallait pas y compter et qu'il fallait chercher ailleurs, c'est-à-dire dans une ligue entre les Suisses, Venise et les Grisons, le moyen de rétablir ces derniers dans la jouissance de leurs droits (3).

(1) Protocole de la conférence du 19 septembre. *Ubi supra*. Mém. justificatif, Sur l'art. 7, *ubi supra*. Art. 7 du traité.

(2) Il y eut au moins un moment où il considéra que le traité ne serait pas entièrement exécuté, tant que celui de Monçon ne le serait pas aussi. Voyez plus haut.

(3) Protocole des conférences du 12 et du 19 septembre. *Ubi supra*. Relation du

nées pour ne pas confirmer les traités de Suse et de Monçon. Nos agents, de leur côté, s'opposèrent longtemps à ce que le duc de Lorraine, qui n'avait pris aucune part, au moins ostensible, à la guerre, fût compris dans la paix qui y mettait fin. Ils cédèrent cependant, à la persuasion de l'électeur de Bavière, qui leur promit d'user de son influence pour maintenir son neveu dans le devoir (1).

Ce ne fut pas sans peine qu'ils obtinrent pour les Vénitiens le même avantage. Ferdinand aurait préféré traiter directement avec eux, en d'autres termes leur dicter ses conditions (2). Mais laisser la République, déjà alarmée et mécontente d'avoir été oubliée dans le traité de Monçon et dans la suspension d'armes (3), débattre toute seule ses intérêts avec l'empereur, c'était la livrer aux ressentiments de celui-ci, et, si déchu qu'elle fût, en dépit de sa pusillanimité et de son avarice, elle tenait encore un rang trop élevé parmi les petits États italiens, elle pouvait trop servir les desseins de Richelieu sur l'Italie pour que la France fit bon marché de son alliance et la réduisit à se mettre à la discrétion de la maison d'Autriche. D'ailleurs cet abandon aurait compromis notre influence auprès de nos autres alliés. L'ambassadeur et le Père Joseph ne consentirent donc à aucun prix à se désintéresser de la cause de la République. Ils ne prétendaient d'ailleurs la couvrir que pour sa participation au conflit actuel et non pour tous les différends qu'elle pouvait avoir avec l'empereur. C'était moins pour elle, disaient-ils, qu'ils stipulaient l'oubli et la réparation du passé, car ils avouaient qu'elle était peu intéressante et qu'ils avaient à s'en plaindre, que pour le roi, dont la dignité et la réputation étaient en jeu. Les conseillers impériaux furent d'avis qu'il y avait plus d'avantage que d'incon-

(1) Relation du 25 septembre. *Ubi supra*. Mém. justificatif du P. Joseph. *Ubi supra*. Art. xvi du traité.

(2) Protocole de la conférence du 19 septembre. *Ubi supra*. Mém. justificatif du P. Joseph. Sur le 14<sup>e</sup> article. *Ubi supra*. Relation de Sébastien Venier dans *Fontes rerum austriacarum*, XXVI vol. *Die Relationen der Botschafter Venedigs über Deutschland u. Osterreich im XVII Jahrh.*, p. 130-131.

(3) *Mém. de Richelieu*, II, 265, col. 2.

venient à admettre les Vénitiens au bénéfice de la paix en leur imposant, dans les termes acceptés par la France, l'engagement de n'attaquer l'Empire ni directement ni indirectement et de désarmer. Cependant, pour ne pas mettre obstacle aux desseins de Collalte contre la Sérénissime République, ils firent insérer dans le traité qu'elle n'y serait comprise qu'autant que les généraux ne seraient pas convenus antérieurement du contraire, clause qui ne faisait qu'appliquer la disposition générale d'après laquelle la préexistence d'un traité signé en Italie rendait celui de Ratisbonne caduc, et à laquelle, pour cette raison, nos envoyés ne s'opposèrent pas (1).

Ces débats furent les principaux, mais ils ne furent pas les seuls qui remplirent les dernières conférences. Bien des fois et jusqu'à la veille de la signature, les représentants de la France furent sur le point de rompre et de soumettre à leur gouvernement les modifications qu'on faisait subir aux projets primitifs. Les instances du nonce, des électeurs et surtout de l'électeur de Bavière, l'ignorance de ce qui se passait à la cour et sur le théâtre de la guerre, le silence de Richelieu, le désir de devancer la reprise des hostilités qui pouvait être fatale à Casal, les décidèrent à déroger à leurs instructions et à consentir à des concessions dont la gravité était affaiblie par la déclaration qu'ils dépassaient leurs pouvoirs et par la clause que le traité n'avait qu'une validité conditionnelle.

Le traité fut signé le 13 octobre, à neuf heures du matin. Le Père Joseph refusa longtemps d'apposer sa signature à côté de celle de l'ambassadeur; il ne faisait en cela que se renfermer dans les limites de ses attributions, qui l'autorisaient à parler au nom du roi, mais non à le lier. Cependant, ici comme toujours, la vérité de la situation l'emporta sur les apparences; tout le monde savait que l'adhésion écrite d'un homme, qui était en étroite communauté d'idées avec le cardinal, était la meilleur

(1) Protocole de la conférence du 19 septembre. *Ubi supra*. Relation du 25 septembre. *Ubi supra*. Mém. justificatif du P. Joseph et dépêche précitée du 4 novembre. *Ubi supra*. Bühring, *Op. laud.* 124.

garantie de celle du cardinal lui-même, les électeurs, le nonce, les commissaires, l'ambassadeur combattirent ses scrupules, l'empereur fit de cette question une condition *sine quâ non*, et le capucin mit son nom au bas du traité, en le faisant suivre de la qualification d'assistant de l'ambassadeur (1).

La première conséquence de ce qu'on venait de faire était d'empêcher la reprise des hostilités, qui étaient à la veille de recommencer. Le jour même de la conclusion, un courrier impérial partit de Ratisbonne pour porter à Collalte, avec le traité, l'ordre de laisser entrer dans la citadelle de Casal des vivres et des troupes fraîches, il était accompagné de commissaires chargés de vaincre les résistances des Espagnols à l'exécution des volontés de l'empereur. Le sieur de Saint-Étienne, beau-frère du Père Joseph, partit en même temps pour le camp français. Il était porteur de l'instrument de paix, d'un duplicata des ordres donnés à Collalte et d'une lettre à Schomberg, par laquelle nos agents lui recommandaient de ne suspendre sa marche pour débloquer la citadelle que si les Espagnols se prêtaient franchement au ravitaillement et à l'introduction de troupes fraîches. La remise des otages, qui devaient garantir l'évacuation des lieux occupés par les belligérants, était aussi à leurs yeux la condition préalable de l'arrêt de nos troupes. Ils enjoignirent à Saint-Étienne de ne pas divulguer la paix, voulant laisser le maréchal seul maître d'en profiter ou de ne pas en tenir compte, suivant la situation des assiégés et de l'armée de secours dont il disposait (2).

Parmi les motifs qui avaient déterminé nos plénipotentiaires à s'écarter de leurs instructions, nous avons signalé le silence de Richelieu. En effet, depuis la communication qu'il leur avait adressée dans les premiers jours de septembre et qui leur était parvenue le 19 de ce mois, ils n'avaient reçu qu'une dépêche,

(1) Dépêche du P. Joseph à Richelieu, 13 octobre 1630. *Ubi supra*. Lepré-Balain, *Biographie*.

(2) Dépêche du P. Joseph à Richelieu, 13 octobre 1630. *Ubi supra*. Dépêche de Brulart et du P. Joseph à Bouthillier, 19 octobre. Arch. des aff. étrang. Allemagne, VII, fol. 451. Dépêche de Brulart, 18 octobre, *Ibid.*, f° 501.



aujourd'hui perdue, en date du 22, qui leur arriva le 9 octobre et qui n'était pas de nature à les faire revenir sur leurs concessions, car, s'il en avait été autrement, le Père Joseph ne se serait pas borné à en accuser réception (1). Tout autres étaient les dépêches du 8 et du 9 octobre, dont ils eurent connaissance le 17, quatre jours après la signature. Ratifiant deux des concessions accordées par eux, elles les présentaient comme les seules modifications acceptables au dernier projet et enjoignaient à nos représentants de faire accepter ce projet, ainsi modifié pour la dernière fois ou de se retirer, de façon à sauvegarder du moins l'honneur de la France. Passant en revue toutes les exigences de l'empereur, Richelieu les critiquait avec amertume. Que la soumission du duc de Mantoue se fit par écrit au lieu de se faire verbalement, comme on en était convenu en Italie, il y consentait et il renvoyait, après l'avoir corrigée, la lettre dont on était tombé d'accord, il passait encore sur la cession de Reggio, si la paix était à ce prix, mais l'ajournement de l'investiture, jusqu'au moment où les adversaires de Charles de Gonzague auraient été mis en possession, revenait pour lui à priver immédiatement ce prince d'une partie de ses États et à subordonner à des chicanes la restitution du reste. L'omission des Espagnols dans le traité était une véritable duperie, car, de cette façon, l'empereur nous liait envers eux sans qu'ils le fussent envers nous et lui-même ne l'était pas davantage, car il pourrait sous leur nom violer ses propres engagements. Son refus de ratifier le traité de Monçon qu'il n'avait pas fait se comprenait, mais pourquoi l'Espagne, qui l'avait souscrit, ne permettait-elle pas de l'exécuter? La proposition de démanteler

(1) Dépêche du P. Joseph à Bouthillier, 10 octobre 1630. *Ubi supra*. Le P. Joseph accuse aussi réception d'une dépêche du 15 septembre, mais nous croyons qu'il a écrit 15 au lieu de 5 et qu'il a voulu désigner la dépêche de Richelieu à Brulart datée de ce jour. Nous avons rencontré dans la correspondance diplomatique de nos agents avec Richelieu plus d'une erreur de ce genre. La dépêche de Bouthillier, en date du 29 septembre, n'arriva à Ratisbonne qu'au moment où la paix venait d'être signée. Dépêche du P. Joseph à Richelieu, 13 octobre. Le début de la dépêche de Brulart, du 18 octobre, citée plus bas, prouve clairement que celle du 22 septembre n'était pas de nature à mettre fin à leur incertitude.

Casal, de laisser entre les mains des Impériaux Castel-Porto et une autre place en garantie des droits de la duchesse de Lorraine ne méritait pas d'autre réponse que l'indignation avec laquelle elle avait été accueillie. L'idée de porter à 20 000 écus la rente du duc de Savoie et d'en faire faire l'assignation par Collalte, de concert avec des commissaires du roi, était déraisonnable et ouvrait la porte à des discussions interminables, à des prétentions illimitées d'où la guerre pouvait naître. Le cardinal ne comprenait pas que l'empereur trouvât contraire à sa dignité de promettre qu'il n'entreprendrait rien contre le duc de Mantoue, mais le protégerait au contraire contre toute agression. Il repoussait la nouvelle rédaction de l'engagement réciproque concernant les rapports généraux de l'Empire et de la France et s'en tenait à celle qu'il avait envoyée à Ratisbonne (1).

On ne peut certes pas reprocher à ces instructions de n'être pas assez catégoriques, mais elles avaient le grave défaut d'arriver trop tard (2). Nous essayerons tout à l'heure d'expliquer la rareté des dépêches de Richelieu; disons tout de suite que, s'il se montrait aussi décidé à ne rien céder de plus, s'il envisageait avec tant de fermeté la rupture des négociations et la reprise des hostilités, c'est qu'il espérait que la citadelle allait être secourue. Ces négociations ne lui avaient pas fait négliger les préparatifs d'une attaque énergique des lignes espagnoles. Confiant dans l'issue de la lutte qui allait recommencer, il ne voulait pas aller plus loin dans la voie des concessions et n'admettait que deux choses : ou un traité conforme, à peu de chose près, aux préliminaires arrêtés en Italie, ou une tentative énergique, aussitôt après le 15 octobre, pour débloquer la citadelle. Cette tentative, la trêve

(1) Lettre du roi à M. de Léon, 8 octobre 1630. Dépêche de Richelieu à Ezechiel, 9 octobre. Dépêche de Richelieu à Schomberg, 6 octobre. Avenel, III, 932, 939, 927.

(2) « C'est un malheur extrême, écrit Brulart, que nous n'avons reçu plus tost la dépêche que vous nous avez envoyée du 8<sup>e</sup> du présent mois en réponse de la nostre du 10<sup>e</sup> du passé. Nous l'avons attendue jusques à l'extrémité et les raisons que vous v'avez par nostre lettre commune nous l'ont fait prévenir de trois jours... » Dépêche du 18 octobre. *Ubi supra*.

ne donnait que quinze jours à nos généraux pour la faire. Ce n'est pas que le cardinal se crût obligé de livrer la citadelle aux Espagnols, si une armée française n'avait pas réussi, du 15 au 31 octobre, à percer leurs lignes d'investissement. Les chefs de notre armée en avaient bien pris l'engagement dans la suspension d'armes, mais Richelieu avait trouvé un moyen de s'y soustraire en y mettant une condition qui le rendait à peu près illusoire. Mazarin lui avait fait espérer que le duc de Savoie joindrait ses armes à celles du roi, si le dernier projet de traité, qu'il trouvait équitable, n'était pas accepté par les Impériaux et les Espagnols. A la vérité, la lettre où Victor-Amédée devait annoncer cette résolution n'avait jamais été écrite, mais Richelieu ne feignait pas moins de compter sur son concours et il entendait bien ne livrer la citadelle qu'à ce prix. Cela revenait à tenir pour non avenue la trêve de Rivoli, dont les conditions n'avaient pas obtenu tout d'abord son approbation (1). Défense fut donc faite à Toiras de remettre la citadelle, quand même elle n'aurait pas été secourue, sans un ordre du roi, et cet ordre ne devait être donné que si toutes les obligations contractées envers la France, notamment par le duc de Savoie, avaient été remplies (2).

Lorsque le traité fut connu à Lyon par un résumé de Brulart (3), c'est-à-dire le 20 octobre, Louis XIII et Richelieu venaient de quitter cette ville. Il y fut accueilli par une allégresse générale. La reine mère et la reine régnante y voyaient la fin d'une guerre qui affermissait le crédit du ministre dont elles essayaient, quelques jours avant, d'arracher la disgrâce au roi moribond. Le nonce Bagni, représentant d'une cour qui avait poursuivi avec tant de persévérance son œuvre de médiation, partagea le sentiment public. Bouthillier lui-même approuva entièrement le traité, et

(1) Avenel, III, 887, 904, 909, 911, 912. Griffet, II, 31. *Mém. de Richelieu*, II, 260.

(2) Lettre du roi à Toiras. Avenel, III, 925.

(3) Lettre de Bouthillier à Richelieu, 20 octobre, citée par Avenel, III, 943, note 2, et lettre du roi à M. de Léon, datée du 22, écrite en réalité le 26 octobre. *Ibid.*, p. 962 *in fine*. Nous n'avons pas retrouvé ce résumé du traité et nous ne savons quand il fut envoyé.

convaincu que le cardinal ferait de même, il en répandit la nouvelle, écrivit aux ducs de Parme et de Mantoue pour en presser l'exécution et rédigea une lettre de ratification et de compliments à l'adresse des plénipotentiaires (1). Enfin, Richelieu, qui était alors à Roanne, abusé par l'analyse peu fidèle de Brulart (2), fit porter ses félicitations aux deux reines et annonça la ratification (3). Mais son impression et ses dispositions changèrent entièrement quand il eut sous les yeux le texte lui-même que le secrétaire de l'ambassadeur apporta à Lyon le 22 octobre (4) et qui, quelques heures après, était à Roanne. Désolé de ce qui avait été fait à Ratisbonne, il prit et fit prendre au roi la résolution de ne pas l'accepter purement et simplement. Devait-on ratifier le traité avec des réserves, le déclarer nul en indiquant les conditions auxquelles la France en conclurait un autre, ou attendre, avant de se prononcer, des nouvelles de l'armée d'Italie? Tels sont les trois partis qu'il envisagea dans un de ces mémoires où il avait l'habitude d'examiner une question sous toutes ses faces, la plume à la main, afin de mieux saisir les considérations décisives et de préparer pour le roi et le conseil la justification de ses décisions. De ces trois partis, le second lui parut le meilleur, mais tempéré par le troisième, qui était imposé par la prudence; résolu à considérer le traité comme nul et à faire des propositions pour le remplacer par un nouveau, il ne voulut pas déclarer ses intentions avant de savoir ce que nos généraux avaient fait et ce qu'ils étaient en état d'entreprendre (5).

(1) Dépêche de Contarini. Lyon, 22 octobre. *Filza* 79, p. 44. Lettres de Bouthillier à Richelieu, des 20, 21 et 23 octobre. Dépêche écrite par Bouthillier à M. de Léon au nom du roi. Avenel, III, 943, n. 2.

(2) Voy. la lettre précitée du roi à M. de Léon, du 22 (26) octobre.

(3) Mentre sto dispacciando, viene in maggior diligenza de quello che si aspettava un gentilhuomo espedito dal Re et dal cardinale per congratularsi con le Regine della pace sentita da S. M. con sommo gusto e con gran sollievo delle sue indutioni... Il cardinale ha scritto a Bottiglier che mandera la ratificatione e fara le altre espeditioni à Ratisbona.... » Dépêche de Contarini, 22 octobre. *Filza* 79, n° 239.

(4) « Hoggi arriva il segretario di Leon partito al 14 da Ratisbona con le capitulationi della pace.... » Dépêche de Contarini. Lyon, 22 octobre. *Filza* 79, p. 44. Dep. de Moderante Scaramelli, résident vénitien en Suisse, Bade, 26 oct. 1630, Comm. d'E. Rott.

(5) Avenel, III, 949. L'opinion définitive de Richelieu ne se dégage pas très net-

Dans un conseil tenu le 24 au soir, il fit prévaloir son opinion sur celle de Marillac, qui était d'avis d'accepter le traité, sauf à en fixer l'interprétation et à en poursuivre la modification dans des conférences ultérieures (1). Cependant, un courrier, brûlant les relais, portait à nos généraux l'ordre de ne pas tenir compte de ce qui avait été conclu en Allemagne et de poursuivre leur marche. Une lettre, revêtue de la signature royale, annonçait à Brulart que le résultat de la négociation n'était pas approuvé, elle était accompagnée d'observations sur les clauses qu'on jugeait inadmissibles et de l'interprétation qui pourrait les rendre acceptables. L'ambassadeur recevait l'ordre d'obtenir de Sa Majesté Impériale, avec le concours des électeurs et en la suivant à Vienne, si elle y était rentrée, des explications et des modifications satisfaisantes; s'il ne pouvait y parvenir, il devait retourner auprès du roi (2). Il

tement de ce mémoire, qui reflète les fluctuations de son esprit. On se tromperait tout à fait sur sa conclusion si l'on oubliait que le mot *cependant*, qui se trouve à la fin, a ici, comme en général à cette époque, le sens de : en attendant. Il résulte de ce qui a été dit plus haut que, des deux dates entre lesquelles a hésité M. Avenel, il faut adopter la seconde, celle du 22.

(1) Contarini reproduit l'argumentation de Richelieu contre Marillac, telle qu'un membre du conseil la lui avait rapportée : « Andato poi da altro confidente, che si trovo nel consiglio di hieri sera, trovai che corsero due opinioni, una del guardasigillo, che voleva si approvasse il trattato, modificandolo pero et interpretandolo per via de commissarii e d'altro. Il card. rispose che, se, con ratificar, il trattato, anche senza modificatione, fosse certa la pace, vorrebbe persuaderne il Re, se ben con tanto indecoro e vergogna sua, ma che egli era sicuro che non si ne sarebbe ottenuto l'effetto, perche era trattato captioso e fraudolente, di modo che vedendosi la necessita di continuar le armate et i dispendii, era meglio il far con honore, con cuore e dolcezza degli amici, che di questa maniera vituperosa. Quanto alle interpretazioni del trattato, furono universalmente rejete con l'esplicito sempio del trattato di Monzon, le cui interpretazioni hanno posto in servitu questi popoli et non si è fatto nulla, il che seguirebbe anche nell'Italia, oltre ch'essendo il negocio di molti capi, per via de commissarii non si terminerebbe in altro modo, bisognerebbe continuar tanto tempo sempre con le armi in mano. Opinione del cardinale è pero fin hora che si disaprovi il trattato.... con una dichiarazione pero della costanza del Re alla pace d'Italia, esplicando i punti di uno in uno, piu da vicino che si possa all'intentione de medesimi Imperiali et escludendo totalmente et apertamente tutti gli altri punti, che sono fuori di esso negotio d'Italia, la qual opinione par che prevaglia et che ad essa et il guardasigillo et Castelnuovo adheriscano.... » *Filza 79*, p. 59-60.

(2) Lettre précitée du roi à M. de Léon, 22 (26 octobre.) *Ubi supra*. Avenel, 958, n. 2. Dépêche de Contarini. Roanne, 27 octobre. *Filza 79*, n° 243. *Mém. de Richelieu*, II, 288-291.

était enjoint à Charnacé et à Beaugis de combattre la mauvaise impression que le traité aurait pu produire sur le roi de Suède et sur les États-Généraux et de leur faire savoir qu'il n'était pas ratifié (1). La reine mère n'arriva à Roanne que pour trouver des résolutions arrêtées, des mesures prises, et approuva tout, soit que Richelieu ait réussi à lui faire partager son opinion, soit plutôt qu'elle déclinât la lutte ouverte sur le terrain politique contre un adversaire si supérieur et qu'elle eût hâte de la reprendre par les voies obliques et souterraines qui convenaient seules à cette nature tortueuse, mesquine et bornée (2).

Bientôt des lettres de Schomberg et des autres généraux vinrent ôter au cardinal sa plus vive inquiétude en lui apprenant, d'abord qu'ils ne suspendraient leur marche que si la ville et le château de Casal étaient évacués et ravitaillés, puis qu'en effet ils n'avaient pas tenu compte de l'article prescrivant la cessation des hostilités et n'avaient cessé d'avancer (3). On sait que leur attitude décidée sauva Casal et que, le jour même où Richelieu les félicitait de leur résolution (26 octobre), ils arrêtaient avec le marquis de Sainte-Croix (4) une convention qui remettait le duc de Mantoue en possession de Casal et du Montferrat.

Revenons maintenant sur le traité et sur la façon dont le premier ministre l'accueillit. Nous avons dit son chagrin quand il le connut, nous devons ajouter qu'il s'exprima très sévèrement sur le compte des négociateurs et qu'il eut même la pensée de faire un exemple à leurs dépens (5). Mais il ne pouvait les séparer dans le château, et comment aurait-il pu se décider à frapper un

(1) Mém. de Richelieu, II, 291-292. Avenel, III, 951, n. 2. Ce fut le Père Joseph qui se chargea de rassurer la Sérénissime République. Voyez sa lettre à d'Avaux signée : *Humolpe*. Ratisbonne, 11 novembre. Arch. des aff. étrang. Venise, 1630, vol. 59, à la date.

(2) La reine mère arriva à Roanne le 26 au soir et partit le lendemain. Le cardinal l'accompagna, ne voulant pas la laisser seule auprès du roi. Dépêche de Contarini. Roanne, 27 octobre. *Filza* 79, p. 64 et 68.

(3) Avenel, III, 966 et n. 1. *Filza* 79, p. 68.

(4) Il commandait les troupes espagnoles à la place de Spinola, malade de la maladie dont il allait mourir.

(5) Testament politique, éd. 1764, 1<sup>re</sup> partie, p. 25. Dépêche de Contarini, 27 octobre. *Filza* 79, p. 63. Relation de Venier. *Ubi supra*, p. 133.

homme que sa robe rendait sacré et qui était le confident le plus intime de ses desseins, l'auxiliaire le plus actif et le plus habile de sa politique, le premier auteur de sa fortune ? L'ambassadeur vénitien nous a conservé l'expression même de ses sentiments, telle qu'il l'avait recueillie de sa bouche (1), et son langage ne permet pas de douter de sa sincérité. On ne peut donc admettre avec certains historiens ni qu'affolé par le danger du roi, il ait donné au Père Joseph l'ordre de traiter à tout prix (2), ni même qu'il n'ait repoussé la paix que parce qu'elle permettait au roi de se passer de lui (3). Non, il ne joua ni la surprise, ni l'irritation, ni l'abattement, il éprouva bien réellement tous ces sentiments. Mais furent-ils aussi justifiés qu'ils étaient sincères ? Le traité méritait-il toutes ses critiques, les plénipotentiaires tous ses reproches ?

Pour se faire une opinion sur la valeur de l'œuvre et sur la responsabilité de ses auteurs, il faut examiner successivement dans quelle mesure et pour quelles raisons ils ont dépassé leurs pouvoirs et se sont écartés de leurs instructions, puis si, en le faisant, ils ont sauvé ou compromis les intérêts de la France, s'ils lui ont assuré tous les avantages qu'elle pouvait tirer de la négociation. On verra par ce double examen si ces plénipotentiaires ont manqué à leurs devoirs professionnels, si le sens politique a

(1) Contarini au doge. Roanne, 25 octobre 1630 dans Romanin, *Storia documentata di Venezia*. M. A. Baschet a traduit quelques lignes de cette dépêche dans son *Histoire de la chancellerie secrète*, p. 328. Contarini reproduit aussi le témoignage d'un confident intime du cardinal sur les impressions de celui-ci. Dépêche du 24 octobre. *Filza* 79, p. 55.

(2) Les partisans du P. Joseph affirmaient qu'il produirait à son retour cet ordre secret (Dépêche de Contarini, 10 décembre 1630, *Filza* 79, n° 258) et l'opinion qu'il l'avait reçu était assez répandue pour être adoptée par l'historien contemporain Nani, *Historia della Repubblica veneta*, I, 535. Ce qui a pu l'accréditer, c'est qu'il y eut un moment où Richelieu désira tellement la paix qu'il put le croire disposé à l'accepter à n'importe quelles conditions. Dép. de Contarini, 1<sup>er</sup> septembre, *Filza* 78, p. 202. Son désir passionné pour la paix n'est pas seulement attesté par l'ambassadeur vénitien, on en trouve aussi les preuves dans sa correspondance. Nos négociateurs n'apprirent officiellement la maladie du roi que par la dépêche du 9 octobre qui leur apprenait en même temps sa guérison.

(3) Cette explication a été donnée par Aretin, *Bayern's auswaertige Verhältnisse*, I, 295-296, et même par Ranke, *Gesch. Wallensteins*, 3<sup>e</sup> éd., 1872, p. 145. Voy. aussi Siri, *Memorie recondite*, VII, 246-247.

fait défaut à ces hommes politiques. Est-il besoin d'ajouter qu'il ne nous éclairera pas moins sur le rôle de Richelieu dans cette circonstance et en général sur sa manière de diriger les affaires et de les présenter à la postérité? Ici comme toujours on ne peut mettre en lumière les idées et la conduite du Père Joseph sans pénétrer davantage dans les secrets de la politique et du gouvernement de Richelieu.

Il serait facile de déterminer jusqu'à quel point nos agents ont dépassé les intentions de leur gouvernement, si, au début ou dans le cours des négociations, ces intentions avaient été exprimées sous une forme impérative et absolue. Mais ce n'est que dans les dépêches tardives du 8 et du 9 octobre qu'on trouve un ultimatum. On serait tenté d'attribuer ce caractère à la dernière forme du projet de Mazarin, telle qu'elle résulte des modifications que Richelieu lui avait fait subir dans les premiers jours de septembre; en effet celui-ci a prétendu tirer du rapprochement de ce projet et de ses apostilles avec le traité la condamnation des plénipotentiaires (1) et, en signalant certains articles comme n'étant pas de ceux dont le rejet devait entraîner une rupture, il semblait bien dire implicitement qu'il n'en était pas de même des autres (2). Mais ce qui prouve péremptoirement que nous n'avons pas là le dernier mot du cardinal, c'est qu'il alla plus loin dans la voie des concessions, c'est qu'il accepta, par exemple, l'engagement de ne pas attaquer directement ni indirectement l'Empire, une indemnité territoriale pour le duc de Guastalla, la transformation de la soumission verbale du duc de Mantoue en une soumission écrite. Ses rares dépêches n'offrent rien non plus qui ressemble à un mandat impératif.

Cela se comprend, Richelieu ne pouvait pas limiter d'une façon rigoureuse la liberté d'action de nos représentants, puisqu'il n'était pas fixé lui-même sur l'étendue de ses sacrifices et de ses exigences. Il attendait les événements, et ce fut seulement quand

(1) « Conferant ce projet avec le traité passé à Ratisbonne, on verra clairement comme le sr de Leon n'a suivy en aulcune façon les ordres qui luy ont esté donné ains les a excédés en toutes choses. » Arch. des aff. étrang. Allemagne, VII, f<sup>o</sup> 150.

(2) Voy. les apostilles du projet. *Ubi supra*.



ils eurent pris une tournure décidément favorable qu'il refusa de mettre à la paix un prix qui dès lors lui parut trop élevé. Qu'on ne se méprenne pas sur notre pensée ; nous ne contestons nullement que l'ambassadeur et le Père Joseph aient poussé l'esprit de conciliation au delà de ce qu'autorisaient leurs instructions, leurs aveux mêmes nous démentiraient, car ils ont parfaitement senti et nettement déclaré qu'ils couraient le risque d'être désavoués. Tout ce que nous disons, c'est que la dernière communication de leur gouvernement qui leur soit parvenue en temps utile, ne suffit pas à les condamner, c'est qu'il faut tenir compte, pour déterminer la mesure dans laquelle ils ont été infidèles à leur mandat, des concessions ultérieures du cardinal, bien qu'elles n'aient fait que sanctionner ce qu'ils avaient déjà pris sur eux. Or c'est ce que celui-ci ne fait pas. Tout ce qui, dans le traité, est étranger à l'Italie, était aussi, d'après lui, étranger à leur mission. Il feint de ne pas voir que la présence de négociateurs français à Ratisbonne suffisait pour faire sortir la négociation des limites où elle s'était renfermée en Italie et pour la faire porter sur l'ensemble des relations entre l'Empire et la France, il oublie ou fait semblant d'oublier qu'il s'était résigné à cette nécessité en acceptant une renonciation réciproque à tout acte d'hostilité, qu'il a agrandi lui-même le terrain de la négociation en demandant le démantèlement et l'évacuation de Vic et de Moyenvic et la confirmation du traité de Monçon. Dans ses reproches pour la façon dont ses instructions ont été remplies, il y a donc une part d'injustice, mais il y a une plus grande part de vérité. Nos plénipotentiaires n'ont pas agi de leur chef autant qu'il l'a dit, ils l'ont fait assez pour être désavoués.

Il faut voir maintenant le tort que le traité faisait aux intérêts et à la dignité de la France. Mais n'est-ce pas revenir sur une question déjà vidée, et ne peut-on pas dire qu'il était préjudiciable à notre pays précisément dans la mesure où il n'était pas conforme aux instructions de Richelieu ? L'admettre, ce serait poser en principe que lui seul avait le juste sentiment de ces intérêts et de cette dignité et qu'on ne pouvait pas les comprendre autrement

que lui, ce serait accepter sans examen toutes ses critiques et sacrifier à la légère un personnage dont les titres et les services sont encore à établir, au ministre en faveur duquel le génie et le succès ont créé de légitimes préventions. C'est seulement en examinant la valeur intrinsèque et la valeur relative de l'œuvre de nos plénipotentiaires que nous pourrions savoir si elle méritait toute la sévérité du cardinal.

Si on étudie le traité en faisant provisoirement abstraction de ses dispositions accessoires, on voit qu'il rétablissait le duc de Mantoue dans ses États et qu'il assurait par conséquent à la France la satisfaction qu'elle avait poursuivie en faisant la guerre. A la vérité, Charles de Gonzague n'obtenait pas la restitution immédiate et intégrale du Mantouan et du Montferrat; d'une part, il devait céder certains territoires, de l'autre, l'empereur ne lui accordait l'investiture qu'au bout de six semaines, la jouissance qu'au bout de deux mois et après la liquidation et l'attribution des indemnités convenues en faveur des ducs de Savoie et de Guastalla. Cet ajournement aurait été grave s'il avait dissimulé l'intention de revenir sur la reconnaissance des droits du duc de Mantoue, mais il était suffisamment justifié par la nécessité d'attendre les lettres d'intercession du pape et du roi et surtout par l'opération assez longue et assez délicate de la liquidation des indemnités, conditions préalables pour l'exécution desquelles Richelieu avait accepté un mois. Si l'investiture avait été immédiate, comme le portait le projet de Mazarin, Charles de Gonzague aurait recueilli la qualité et les droits d'héritier avant d'avoir désintéressé ses concurrents. Tout ce qu'on pouvait dire à l'encontre de cette façon de procéder, c'est qu'une fois la liquidation terminée et acceptée par tous les intéressés, la mise en possession des ducs de Savoie et de Guastalla n'aurait pas dû précéder l'investiture et la mise en possession du duc de Mantoue, mais que l'entrée en jouissance de tous les trois aurait dû s'accomplir en même temps. Mais le léger avantage accordé aux deux premiers ne portait vraiment atteinte ni aux intérêts ni à la dignité du roi.

On n'avait pas à craindre que ce délai se prolongeât par suite de désaccords sur le règlement des indemnités, il était de rigueur, et, si les intéressés ne s'entendaient pas, les commissaires impériaux devaient les mettre d'autorité en possession des territoires que, de concert avec les commissaires français, ils leur auraient assignés. Le traité contenait, il est vrai, sur ce point, une clause inacceptable : dans le cas où, par le fait des commissaires, le règlement ne serait pas terminé dans les six semaines, il attribuait exclusivement aux commissaires impériaux le droit d'y procéder.

A part cette clause, qui avait échappé à l'attention des négociateurs et dont la modification ne pouvait soulever aucune difficulté, l'ajournement de l'investiture n'autorisait pas à soupçonner la sincérité de l'empereur et ne mettait pas en péril les droits du duc de Mantoue. Ce qui devait rassurer complètement la France sur l'intention dans laquelle ce délai avait été introduit, c'est que Ferdinand n'avait aucun intérêt à recommencer la guerre dans six semaines, comme cela serait inévitable s'il refusait l'investiture, car il la recommencerait dans des conditions moins favorables. Pour suspecter sa bonne foi, il fallait lui prêter la pensée déraisonnable de soutenir, sans général et avec une armée réduite, deux guerres à la fois, l'une en Italie contre la France, l'autre en Allemagne contre Gustave-Adolphe. D'un autre côté, ni la constitution d'une rente de 18 000 écus, dont partie était représentée par Trino, au profit du duc de Savoie, ni l'assignation au duc de Guastalla d'une rente de 6 000 écus, qui ne semblait pas devoir absorber le revenu de Reggiolo, ni la réserve des droits chimériques de la duchesse douairière de Lorraine, avec les restrictions dont elle était entourée, n'empêchaient Charles de Gonzague de devenir le souverain légitime du Mantouan et du Montferrat et la France d'installer au sud de la Savoie et du Milanais, sur les confins du Vénitien, un prince français, maître de deux des plus fortes places de l'Europe. Le Père Joseph avait donc pleinement raison d'écrire que la France tirait autant d'avantage du traité qu'elle aurait pu le faire d'une guerre heureuse, à

part le prestige que donnent toujours des succès militaires (1).

Mais il y a autre chose dans ce traité qu'un règlement avantageux pour la France de la succession de Mantoue. Ce qu'elle obtenait sur ce point, elle l'achetait peut-être sur d'autres par des concessions onéreuses. C'était bien ce dont l'empereur se flattait quand il imposait à notre pays l'obligation d'abjurer tout projet d'agression contre l'Empire. Il voyait là le moyen de le brouiller avec ses alliés et de paralyser l'hostilité des États et surtout de Gustave-Adolphe. Son espoir semblait fondé. La négociation de Charnacé avec le roi de Suède se heurtait à plus d'une difficulté, et peu s'en fallut qu'elle n'échouât. Aux discussions d'étiquette et d'argent, aux préventions que Des Hayes Cormenin avait inspirées au roi contre Charnacé et contre le cardinal, s'ajoutaient sans contredit, pour la mettre en péril, l'inquiétude et la défiance que la mission de nos envoyés à Ratisbonne excitait chez lui et qui étaient soigneusement entretenues par des émissaires de l'empereur (2). Celui-ci ne s'en exagérait pas moins beaucoup le compte que notre gouvernement devait faire d'une pareille obligation et même le trouble qu'elle pouvait apporter dans nos alliances. Nous avons dit qu'en prenant cet engagement, Richelieu s'était bien promis de ne pas le tenir, et cependant, sous la forme acceptée par lui, il entraînait l'obligation de se dégager des alliances qui y étaient contraires, tandis que la rédaction définitive, qu'il repoussait, ne l'obligeait qu'à faire son possible pour ramener les ennemis de l'Empire à des sentiments pacifiques. Les autres différences qui la distinguaient des articles approuvés par le cardinal ne rendaient les obligations de la France ni plus étendues, ni plus étroites. Les commissaires impériaux avaient, il est vrai,

(1) Dépêche du P. Joseph à Richelieu, 13 octobre. Arch. des aff. étrang., Allemagne, VII, f<sup>o</sup> 130. Brulart, de son côté, justifiait le traité en disant qu'il rétablissait le duc de Mantoue dans ses États, ce qui était l'essentiel, et qu'en présence de ce résultat, les avantages faits aux ducs de Savoie et de Guastalla n'avaient pas d'importance. Relation de Vénier, *Ubi supra*, p. 136.

(2) Dépêche du P. Joseph à Richelieu, dernier septembre. Arch. des aff. étrang., Allemagne, VII, f. 158. Dép. de Richelieu au P. Joseph, 9 octobre. Dép. du P. Joseph à Richelieu, 4 novembre. *Ibid.*, f. 524. Voy. sur Des Hayes Cormenin des détails biographiques nouveaux dans Avenel, VIII, 81-52.

refusé de comprendre parmi les États du roi que leur maître promettait de respecter, les pays en la *possession* de Sa Majesté Très-Chrétienne, parce que ces termes semblaient impliquer l'abandon des prétentions de l'Empire sur les Trois-Évêchés, mais ils avaient accepté le mot *ditiones*, qui disait tout autant, et la clause où il se trouvait sauvegardait d'autant mieux nos droits sur les pays conquis qu'on n'y retrouvait pas le mot *hæreditarias*, qui faisait partie de la disposition correspondante relative aux pays de l'Empire (1). Ce qui achevait de réduire beaucoup la valeur de cet engagement réciproque, c'est que les traités de Cateau-Cambrésis et de Vervins en contenaient un analogue (2). Les signataires de ces deux traités n'avaient pas cru, en l'y insérant, s'imposer un lien bien gênant et Richelieu, à cet égard, ne se sentait pas plus gêné qu'eux. Le seul reproche qu'il pouvait faire sur ce point à l'ambassadeur et au Père Joseph, c'était d'avoir consacré à cette question le premier article et d'avoir donné par là une idée exagérée de son importance (3), tandis qu'elle aurait dû, dans ses intentions, faire l'objet d'une convention particulière (4). Mais il faut dire qu'elle occupait la même place dans le traité de Cateau-Cambrésis et que ce précédent expliquait suffisamment celle que les négociateurs de Ratisbonne lui avaient donnée.

(1) Les plénipotentiaires s'applaudissaient comme d'un succès de l'omission de ce mot qu'ils avaient repoussé. Mém. justificatif du P. Joseph. Sur le premier art. *Ubi supra*.

(2) Nos plénipotentiaires, pour montrer qu'une pareille promesse était de tradition et presque de style, envoyèrent les articles de ces deux traités où elle était consignée. L'ambassadeur vénitien considérait le projet envoyé à Ratisbonne comme la reproduction de la clause du traité de Vervins et mettait le cardinal en garde contre le danger d'une pareille stipulation, quels qu'en fussent les termes. Dép. de Vico. *Filza* 79, p. 10. Voy. dans Dumont le texte des traités Cateau-Cambrésis et de Vervins, V, 1<sup>re</sup> partie, p. 35 et 561.

(3) Si aggravata la Francia principalmente del primo capitolo... che fosse capitolato fuori di necessità e posto nel principio con apparenza che lo rendeva molto piu indegno e pregiudiziale. Relation de Vénier. *Ubi supra*, p. 135.

(4) En tête des articles renvoyés aux plénipotentiaires, après avoir été corrigés par Richelieu, on lit : « Ce traité doit être séparé du traité général pour la France et d'Italie, il la présuppose faite, mais il doit être séparé, parce qu'il est particulier entre l'Empereur et le Roy. » Arch. des aff. étrang. Allemagne, VII, f<sup>o</sup> 506.

Ainsi, des deux questions principales sur lesquelles avait porté l'effort de la négociation, l'une, la succession de Mantoue, avait été résolue de façon à satisfaire l'intérêt capital qui s'y attachait pour nous, l'autre, l'abstention de la France dans la lutte contre la maison d'Autriche, ne nous avait coûté qu'une promesse équivoque, dont les précédents réduisaient encore la valeur et qui ne pouvait avoir d'autre inconvénient que d'éveiller chez nos alliés des méfiances faciles à dissiper. Mais la critique de Richelieu ne vise pas seulement ces deux points (1). Il reproche encore au traité son silence sur le traité de Monçon et sur la ratification de l'Espagne. Et cependant, il faut en convenir, les raisons de l'empereur pour ne pas vouloir sanctionner ce qui avait été fait à Monçon en 1626, ces raisons étaient sans réplique. Si le gouvernement de Madrid avait pris part aux négociations et au traité, rien de plus naturel que de lui demander le renouvellement d'engagements oubliés ou violés, mais il s'en était bien gardé, car il comptait que Casal tomberait bientôt dans ses mains et il espérait ne pas s'en dessaisir (2). L'obligation que l'Espagne n'avait pas contractée directement, l'empereur ne pouvait la prendre en son nom. Sa qualité de chef de la maison d'Autriche ne l'autorisait pas à engager son neveu sur les questions particulières qui pouvaient se débattre entre celui-ci et la France. Tout ce qu'il pouvait faire, et il le fit, c'était de garantir que Philippe IV accepterait et respecterait, comme les ducs de Savoie et de Guastalla, les résolutions du chef du Saint-Empire au sujet de fiefs impériaux. Mais, aux yeux de Richelieu, ce n'était pas assez pour lier l'Espagne de la parole de l'empereur, il aurait fallu stipuler sa ratification. Il est incontestable qu'elle avait fait à la paix une opposition passionnée et qu'il était permis d'avoir des doutes sur la résignation avec laquelle elle l'accueillerait. Mais, même

(1) On trouvera ses objections dans Avenel, III, 947, 949, 960, et dans ses *Mémoires*, II, 288, 2<sup>e</sup> col. — 290.

(2) Dépêche du P. Joseph à M. Thomas [Bouthillier], 10 octobre. Arch. des aff. étrang. Allemagne, VII, f<sup>o</sup> 220. Dépêche de Brulart à Richelieu, 18 oct. *Ubi supra*. Dépêche du P. Joseph et de Brulart à Richelieu, 22 octobre. Allemagne, VII, f<sup>o</sup> 233.

**en prenant** au sérieux ses rodomontades, il ne faut pas s'exagérer les conséquences du désaveu par lequel elle pouvait se soustraire aux obligations contractées en son nom. Elle assumerait dès lors sur elle seule le poids de la guerre, et Richelieu, prévoyant le cas où elle resterait isolée, s'était déjà fait fort d'en avoir vite raison (1).

Un autre de ses griefs contre les plénipotentiaires, c'était d'avoir réveillé, en les mentionnant dans le traité, les prétentions de l'Empire sur les Trois-Évêchés. Étaient-elles aussi assoupies qu'il le disait ? Quoi qu'il en soit, l'article qui les constatait laissait la question entière et n'était que le procès-verbal des réclamations réciproques échangées à ce sujet et au sujet de Moyenvic. Il était mieux fondé à se plaindre de la protection accordée au duc de Lorraine contre les ressentiments de la France. Il est aussi une clause dont on ne peut se dissimuler la gravité, c'est celle qui laissait les passages de la Valteline et de la Rhétie entre les mains de l'empereur, après l'évacuation des places du Piémont par les troupes françaises. La menace d'une nouvelle invasion pesait ainsi sur l'Italie pacifiée. L'article qui accordait ces places au roi, à titre de gage, ne parlait pas des vallées et des routes qui y conduisent et par lesquelles elles pouvaient recevoir des troupes et des approvisionnements. Cette omission prêtait aussi à la critique de Richelieu, mais il est évident que la faculté de communiquer librement avec ces places était inséparable du droit de les conserver et que les commissaires impériaux n'auraient fait aucune difficulté pour la consigner par écrit dans une de ces conventions annexes qui règlent les détails d'exécution des traités.

Somme toute, malgré ses défauts, le traité de Ratisbonne, considéré en lui-même et abstraction faite des circonstances, ne mérite pas le mal que Richelieu en a dit. Reste à savoir si c'était le meilleur que nos plénipotentiaires pussent conclure. Pour résoudre cette question, il faut se rendre compte de la situation politique et militaire au moment où il a été signé.

(1) Sur l'espoir de séparer Collalte et le duc de Savoie de Spinola, voy. *Archives*, III, 887, 888, 900.

La trêve de Rivoli avait donné un temps de répit à la citadelle de Casal, serrée de près par les assiégeants. Ce temps avait été bien employé. Nos généraux avaient reçu des renforts et de l'argent. Le maréchal de Marillac devait conduire en Italie, vers le 12 octobre, l'armée de Champagne, forte de 12 000 hommes (1). Les troupes étaient pleines d'entrain ; à la veille de l'expiration de la trêve, elles avaient reçu dix-huit jours de vivres. La marche jusqu'à Casal promettait d'être facile. Toiras était prévenu de la tentative qu'on allait faire pour le débloquent et devait y concourir (2). Sans doute les assiégeants conservaient sur nous l'avantage du nombre et de la position (3), mais l'infériorité matérielle de nos troupes était compensée par leur supériorité morale, par leur confiance et leur élan. L'événement le prouva bien, car leur attitude résolue en imposa tant à l'ennemi qu'il refusa le combat et livra Casal sans coup férir. Arrêter cet élan, laisser, pendant deux mois, nos soldats inactifs dans leurs cantonnements ce n'était pas seulement renoncer aux chances d'une tentative, en vue de laquelle beaucoup d'efforts avaient été faits et qui promettait d'être heureuse, c'était mettre en péril l'existence même de notre armée. Séparée de la France par les Alpes et vivant en pays ennemi, éprouvant par conséquent de grandes difficultés à s'approvisionner, elle allait devenir, pendant ce temps, la proie du découragement, de la maladie et de la désertion, et, si, au moment fixé pour l'investiture, les Espagnols refusaient d'évacuer la ville et le château de Casal, elle ne pourrait essayer de dégager la citadelle qu'avec un effectif réduit et au cœur de l'hiver (4).

(1) Sur l'entrée en scène de ce nouveau corps d'armée, voy. une lettre du maréchal de la Force à Richelieu. Arch. des aff. étrang. France, 790 (nouveau numéro), f° 266.

(2) Avenel III, 908, 912, 914, 915, 916, 917 n. 2, 818, 921. *Mém. de Richelieu*, II, 267, col. 2, 273, 274 et col. 2, 276. Relation de Schomberg dans Griffet, III, 714. Relation du 25 septembre. *Ubi supra*. Lettres de Bouthillier à Sabran du 4 et du 14 oct. Arm. Baluze, 155.

(3) Relation de Schomberg. *Ubi supra*. Relation de Brulart. Arch. des aff. étrang. France, ancien 53, nouveau 403, pièce 47. *Testament politique*, 1<sup>re</sup> partie p. 20-21. Gurou, dans sa relation, présente l'issue de la lutte comme très douteuse. Dans Griffet, III, 712.

(4) Voy. notamment, pour les inconvénients de l'inaction et d'une campagne



En même temps que la France se préparait à jeter dans la balance des négociations le poids de son épée, les circonstances politiques semblaient conspirer en sa faveur. Tandis que la guérison inespérée du roi la sauvait de l'anarchie, l'empereur, en face d'ennemis extérieurs plus menaçants, d'électeurs plus indépendants et plus hostiles, était réduit à l'impuissance. Il avait perdu avec Waldstein son meilleur général, une partie de son armée avait été licenciée. Il n'avait pas réussi à rompre la ligue Catholique, même en offrant à son chef, le duc de Bavière, le commandement de l'armée impériale. Les électeurs catholiques étaient résolus à s'opposer à la levée de contributions de guerre, si Maximilien n'obtenait pas ce commandement aux conditions exigées par lui et qui lui assuraient une véritable indépendance (1). De leur côté, les électeurs protestants étaient décidés à résister à l'exécution de l'édit de restitution (2). Gustave-Adolphe, maître de la Poméranie, menaçait le Mecklembourg et la Silésie (3). Une armée hollandaise était entrée dans l'Empire (4). Les Turcs formaient des rassemblements en Hongrie (5).

Les circonstances politiques et militaires permettaient donc à nos plénipotentiaires ou d'obtenir des conditions meilleures ou d'attendre avec confiance le résultat de l'attaque des lignes espagnoles et l'effet inévitable des événements sur les dispositions de l'empereur. Ils devaient surtout ne pas priver leur parole par trop d'empressement et de facilité de l'autorité qu'un succès de nos généraux pouvait lui donner, et ne pas condamner notr

d'hiver, la fin de la dépêche de Richelieu à Schomberg du 19 septembre, *Avec* *el*, III, 905, et les raisons contre la prolongation de la trêve, *Ibid.*, 914.

(1) Dépêches du P. Joseph des 13, 15 et 20 septembre. *Ubi supra*.

(2) Lettre de l'Empereur au roi d'Espagne. Khevenhüller, XI, 1232.

(3) Mémoire des progrès du roi de Suède, envoyé par Brulart et le P. Joseph avec leur dépêche du 22 août. Arch. des aff. étrang. Allemagne, VII, f° 50. Mémoire de nouvelles envoyé par le P. Joseph avec sa dépêche du 13 octobre. *Ibid.*, f° 440.

(4) *Mém. de Richelieu*, II, 300, col. 1 et 2.

(5) Nouvelles envoyées par le P. Joseph avec sa dépêche du 13 octobre. *Ubi supra*.

armée à une impuissance presque certaine, en arrêtant le coup décisif qu'elle allait frapper. Ils auraient, en effet, probablement puisé dans la pensée d'une armée, imposante par le nombre et l'ardeur, l'énergie nécessaire pour repousser certaines exigences, s'ils avaient été instruits de sa réorganisation et de ses dispositions, c'est-à-dire des chances d'une entreprise contre les assiégeants. Mais autant ils connaissaient les embarras politiques de Ferdinand, autant ils étaient peu au courant des améliorations qui s'étaient produites dans notre situation militaire. Les derniers renseignements que Richelieu leur avait envoyés sur Casal leur représentaient la place comme désespérée et comme ne pouvant être sauvée que par la paix (1). A vrai dire, l'armistice les avait rassurés sur l'imminence de ce dénouement ; mais, ignorant le parti que Richelieu avait tiré du premier, ils considéraient le second comme simplement ajourné. Richelieu lui-même douta jusqu'à la fin du succès, il ne pouvait donc pas le leur présenter comme certain, mais il devait du moins les informer de tout ce qu'il faisait pour l'assurer. On aura de la peine à croire que des négociateurs soient laissés dans l'ignorance des événements qui doivent régler leur conduite, il semble qu'il n'aurait pas dû s'accomplir à la cour un événement de nature à modifier la direction de la politique, qu'il n'aurait pas dû partir pour l'armée un renfort, nous dirons presque un convoi, sans qu'ils en fussent instruits. Il n'en fut rien pourtant. Tandis qu'ils recevaient sur la marche de Gustave-Adolphe des informations venues des lieux mêmes, aucune nouvelle ne leur parvint soit du théâtre de la guerre, soit de leur gouvernement, sur les préparatifs de l'ouverture de la campagne. La lenteur des communications pourrait expliquer pourquoi leurs renseignements à ce sujet ont été moins fréquents qu'ils auraient pu l'être de nos jours, elle ne suffit pas à expliquer l'absence complète de renseignements. On comprend la conséquence de ce silence au point de vue de la responsabilité de nos agents : ne soupçonnant pas que le salut de Casal pût

(1) Dépêche de Richelieu à Brulart, 5 septembre. *Ubi supra.*

venir de l'emploi de la force, croyant au contraire que la rep des hostilités lui serait fatale, ils crurent remplir leur devoir sauvant cette place par un traité qui ne coûtait à la France des sacrifices secondaires d'intérêt et d'amour-propre.

La considération de Casal fut décisive, et elle devait l'être car sa perte aurait entraîné celle du Montferrat et peut-être même de nos conquêtes en Savoie et en Piémont (1). Mais elle ne fut la seule qui détermina les plénipotentiaires à se montrer plus accommodants que Richelieu n'aurait voulu. Il importe de faire connaître les autres, moins pour justifier l'ambassadeur et le Père Joseph, car l'idée qu'ils se faisaient du danger de Casal justifie suffisamment, que pour connaître tous les mobiles de leur conduite et écarter ceux qu'on leur a prêtés sans fondement.

Il y a un motif dont il faut, sinon nier, du moins réduire beaucoup l'influence; c'est la maladie du roi. A en croire Bachelier, Saint-Étienne (2) et le Père Joseph lui-même, la crainte de la mort du roi et de ses conséquences n'aurait pas moins contribué que la position critique de Casal à les faire aller dans la voie des concessions au delà des intentions de leur gouvernement, mais il est difficile de lui attribuer une aussi grande influence que l'on sait que les plénipotentiaires ne furent informés de l'existence de la maladie où se trouvait Louis XIII que le 12 octobre, alors que le 10 les clauses du traité avaient été arrêtées et que le texte avait été envoyé à notre gouvernement et à Collalte. Nous savons bien que le 12 au soir on le discutait encore, mais la discussion ne pouvait évidemment plus porter que sur des détails de rédaction, sur l'interprétation de certains passages et sur les voies d'exécution. Cela ne l'empêchait pas d'ailleurs d'être fort vite et de mettre en question la conclusion définitive (3).

L'éventualité de la disgrâce de Richelieu ne fut pour rien dans la résignation avec laquelle l'ambassadeur et le Père Joseph

(1) Telles sont les conséquences que Richelieu lui attribue.

(2) Dépêche de Contarini, 12 novembre. *Filza* 79, n° 244. Dép. du P. Joseph à Richelieu, 13 octobre. Arch. des aff. étrang. Allemagne, VII, f° 130.

(3) Dépêche du P. Joseph à Richelieu, 13 octobre. *Ubi supra*. Dépêche de M. de Harlay à Richelieu, 13 octobre. Arch. des aff. étrang. Allemagne, VII, f° 446.

acceptèrent certains sacrifices. Celui-ci connaissait mieux que personne les complots qui visaient à écarter violemment le cardinal par un coup de main. et les influences intimes qui faisaient appel contre lui aux sentiments les plus sacrés et les plus doux du roi. Il saisissait les preuves des intelligences que la faction avait à l'étranger, il dénonçait la divulgation de certains secrets d'État et les faux bruits que le garde des sceaux Marillac faisait courir sur le premier ministre (1). Rien n'indique toutefois qu'il ait cru la situation de celui-ci menacée. Si Richelieu a mis cette raison au nombre de celles qui expliquent les prétendues faiblesses de l'ambassadeur et du capucin, c'est à la fois par bienveillance pour eux et par complaisance pour lui-même.

La crainte d'un accord de Ferdinand avec Gustave-Adolphe et les protestants, et de la liberté d'action que cet accord aurait assuré au premier contre la France, exerça au contraire sur l'issue des négociations une influence réelle. Venant des électeurs, intéressés à triompher des hésitations des négociateurs, la nouvelle en était suspecte et ceux-ci avaient refusé d'y croire; mais l'attitude des représentants des électeurs de Saxe et de Brandebourg leur parut la confirmer (2).

(1) Dépêche précitée du P. Joseph à Richelieu du 5 août. *Ubi supra*. « Il est vray que des personnes de la cour font scavoir icy plusieurs choses que j'estime fort secretes. Le P. Joseph n'a peu encores descouvrir d'où cela vient. » Dép. du P. Joseph à Richelieu, 22 août. Arch. des aff. étrang. Allemagne, VII, à la date. « Si l'on peut bien sortir à peu près de Casal, il y a moyen de relever les affaires au dehors, ce qui n'importe pas peu au dedans. » Dép. du P. Joseph à Richelieu, 15 septembre. *Ubi supra*. « Quant à ce qui est arrivé au garde des sceaux, Ezechiely a bien reconu au lieu d'où il vient qu'il se mettoit assés librement au hazard par ses pratiques à recevoir du deplaisir du s<sup>r</sup> du Chesne et au moins qu'il luy en donnoit sujet. De quoy il y a six semaines au plus que je donnay quelque avis au s<sup>r</sup> Amadeau. » Dépêche du P. Joseph à Richelieu. Vaucoeurs, 8 décembre 1630. Arch. des aff. étrang. Allemagne, VII, f<sup>o</sup> 544.

(2) « L'Empereur fera ce qu'il pourra pour la paix avec le Roy de Suede, mais il ne le pourra pas si tost, les raisons que le P. Joseph scait seroient trop longues à dire. » Dépêche du P. Joseph à Richelieu, 15 septembre. *Ubi supra*. « Durant cette contestation, l'ambassadeur d'Espagne a fait tous ses efforts pour porter l'Empereur à s'accommoder avec le Roy de Suede et le duc de Saxe qui commande à lui faire peur et le prince Ekemberg, qui pressoit les électeurs de s'y vouloir résoudre et de preferer le repos de l'Allemagne à celuy de l'Italie qui les devoit moins toucher. Nous avons eu quelque crainte que cela se disoit pour

La perspective de la mort de la duchesse de Mantoue eut aussi sa part dans leurs résolutions. L'impératrice leur faisait craindre que cet événement, en enlevant une princesse qu'elle avait élevée, qu'elle chérissait comme sa fille (1) et qui inspirait de l'intérêt à l'empereur, ne rendit celui-ci moins conciliant. Du reste, cette considération ne put avoir d'autre effet que de les rendre moins difficiles pour les détails de la rédaction et de leur faire sentir davantage le prix de la diligence, car ils apprirent le danger de la duchesse aussi tardivement que la maladie du roi (2).

On a expliqué aussi leur conduite par des motifs personnels : on a dit qu'ils avaient voulu ôter à Mazarin l'honneur de conclure la paix, qu'ils n'avaient pas voulu le partager avec l'am-

nous intimider, mais les électeurs nous ont juré le contraire, ce que nous avons aussi reconnu par les pratiques secrètes des ambassadeurs de Saxe et de Brandebourg, lesquels ils [l'ambassadeur et le P. Joseph] reconnurent vouloir profiter de cette occasion, et encores que les électeurs n'y fussent pas portéz, Ekemberg les y vouloit contraindre, faisant que l'Empereur revocast l'edit de la restitution des biens d'Eglise, ce qui en un moment eust appaisé Saxe et les protestants sans lesquels le Roy de Suede ne peut rien... » Dépêche du P. Joseph à Thoma [Bouthillier], 10 oct. *Ubi supra*. « Nous avons creu aussy par ce moyen empêcher la resolution que l'Empereur avoit prise certainement de faire la paix avec le Roy de Suede, qui de son costé n'en estoit pas esloigné, et tourner toutes forces et le dessein de la guerre vers l'Italie, de quoy l'ambassadeur d'Espagne le pressoit incessamment, et, pour cet effect, les principaux colonels des troupes imperiales sont demeurés en cette ville, comme aussy le duc de Fritland à Birmingham, tous pres à prendre leur chemin et faire aller les regiments vers l'Italie ou la Silesie, où ils sont allés après la paix, et quelqu'un à la Pomeranie. » Dépêche de Brulart et du P. Joseph à Bouthillier, 19 octobre. *Ubi supra*. « Il est certain que, sans les électeurs, l'Empereur eust envoié, il y a six semaines, beaucoup de troupes en Italie qu'il n'a fait, ayant esté sur le point de faire tourner toutes ses troupes de ce costé là par la violence du Roi d'Espagne, et offrir au Roi de Suede toutes sortes de conditions, qui lors ne s'en esloignait pas, voyant qu'on luy offroit ce qu'il n'aura pas maintenant que par une longue guerre, comme seroit Melchebourg et plusieurs autres places sur la mer... S'il [le roi de Suede] est marry de ceste paix, c'est qu'elle luy empesche de faire la sienne si avantageuse et sera cause qu'il ne la pourra si tost et peut estre de longtems, d'autant que l'Empereur ne luy voudra rien bailler, et luy ne voudra pas tout quitter. » Dépêche du P. Joseph à Richelieu, 4 novembre 1630. Arch. des aff. étrang. Allemagne, VII, n° 524. Sur les conditions et les chances d'un accord entre Ferdinand, Gustave-Adolphe et les électeurs de Saxe et de Brandebourg, voy. O. Heyn, *Opus laud.* 164 et suiv., Droysen, *Gustaf Adolf*, II, 241-243.

(1) Relation de Brulart. *Ubi supra*.

(2) Dépêche de Brulart et du P. Joseph à Bouthillier, 19 octobre. *Ubi supra*.

bassadeur de Venise qui arriva quelques heures après, qu'ils avaient cherché à complaire à la reine mère dont les sentiments pacifiques leur étaient connus. On a attribué au Père Joseph la pensée de se créer des titres au chapeau en réalisant le vœu de la papauté pour le rétablissement de la concorde entre les princes chrétiens (1). Ces insinuations malveillantes ne sont appuyées sur rien et ne méritent pas qu'on s'y arrête.

Pour une autre raison, nous ne nous arrêterons pas non plus sur les avantages qu'ils espérèrent acheter au prix de certains sacrifices et qui en furent à leurs yeux la compensation. Nous ne pourrions le faire ici sans anticiper sur l'étude des autres objets et des autres résultats de leur mission. Nous n'avons voulu indiquer, pour le moment, que les dangers dont la crainte l'emporta chez eux sur le respect scrupuleux des intentions de leur gouvernement.

De quelle façon les faits qui précèdent permettent-ils d'établir les responsabilités? Résumer les premiers, ce sera indiquer suffisamment les secondes. Les plénipotentiaires ont connu trop tard les résolutions définitives de leur gouvernement et les espérances attachées à la reprise des hostilités. Pour sauver Casal, qu'ils ne croyaient pouvoir être sauvée autrement, pour prévenir un rapprochement entre l'empereur, Gustave-Adolphe et les protestants, qui aurait déjoué tous les plans politiques de la France et tourné contre elle tout l'effort des armes impériales, pour ménager d'autres intérêts encore dont nous parlerons en leur lieu, ils ont renoncé à certains avantages acquis en Italie, en apparence du moins, et accepté certaines conditions nouvelles et fâcheuses, mais ils n'ont fait en cela que subir les conséquences des événements militaires et d'une négociation directe avec l'empereur. Quoiqu'il en soit des nécessités auxquelles ils ont obéi, ils n'en ont pas moins été au delà des intentions de leur gouvernement, non pas autant que Richelieu l'a dit et qu'on l'a répété après lui, mais assez néanmoins pour être désavoués. Ils en ont eu cons-

(1) Dépêches de Contarini, 6 septembre et 7 oct. 1630. *Filza* 78, p. 205. *Filza* 79, f° 71. Relation de Vénier. *Ubi supra*, p. 131.

cience, ils l'ont déclaré bien haut et ils ont fait pressentir un désaveu, mettant ainsi leur gouvernement à même ou de profiter du traité pour sauver Casal, si cette place ne pouvait être sauvée autrement, ou de le repousser, si elle pouvait l'être par les armes ou par des négociateurs plus heureux. Le traité au bas duquel ils ont mis leur signature, sans valoir le projet négocié par Mazarin, sur lequel, en définitive, l'accord n'avait pu se faire, assurait à la France le principal fruit d'une guerre qui, malgré ses succès contre le duc de Savoie, n'avait pas tourné à son avantage, puisqu'elle avait fait tomber Mantoue dans les mains de nos adversaires et que Casal était menacée du même sort. Son défaut, c'était d'avoir compté sans l'armée française, que nos négociateurs ne croyaient pas en état de reprendre la campagne, et de n'avoir pas assez tiré parti à l'avance des embarras politiques que l'avenir réservait à Ferdinand. Schomberg n'a donc fait que devancer le jugement de l'histoire en rendant aux plénipotentiaires ce témoignage, vraiment généreux de la part d'un rival et d'un rival heureux : « Je crois que M. de Léon n'a peu mieux faire (1)... » Mais, dira-t-on, ce même Schomberg avait fait autrement, et sa conduite les condamne si son témoignage les absout. La réponse est trop facile : Schomberg connaissait la situation militaire aussi bien qu'ils la connaissaient mal, il ne pouvait dès lors renoncer à l'espoir de secourir la citadelle et d'assurer ainsi au duc de Mantoue la possession immédiate de la ville elle-même pour accepter un traité qui ajournait cette possession à deux mois, c'est-à-dire à une époque où l'armée, démoralisée par l'inaction, réduite par la désertion et la maladie, ayant à surmonter les difficultés d'une campagne d'hiver, n'aborderait plus la lutte avec les mêmes chances de succès, si la lutte redevenait nécessaire. Ces considérations, décisives pour des généraux, ne pouvaient frapper des diplomates qui ignoraient même si la France avait une armée digne de ce nom. Au reste, Schomberg lui-même marquait très bien cette différence de position et de

(1) Lettre à Richelieu, 22 octobre. Avenel, III, 966, n. 1.

point de vue dans cette même phrase où les devoirs des généraux sont rapprochés de la conduite des plénipotentiaires : « Je crois, disait-il, que M. de Léon n'a peu mieux faire et que nous eussions très mal fait icy sy nous eussions relasché ce point (la cessation des hostilités) qui eust esté la perte infaillible de Casal, de l'honneur du Roi et de toute la grande despençe que S. M. a faite pour le sauver (1). »

On ne peut justifier, comme nous l'avons fait, l'ambassadeur et le Père Joseph sans mettre en cause Richelieu. Le silence où il se renferma du 5 septembre au 8 octobre (2), malgré des demandes réitérées d'instructions (3), fait retomber entièrement sur lui la responsabilité des imperfections du traité. Ce silence s'explique par les préoccupations personnelles d'un homme valétudinaire, aussi occupé des intrigues de cour que des affaires de l'Europe, chagrin, très accessible au découragement, toujours anxieux sur les vrais sentiments du roi et auquel le danger de son maître avait fait voir de près la ruine de ses entreprises et de sa situation, la perte peut-être de sa liberté et de sa vie. Il s'explique mieux encore par son incertitude de l'avenir. Ainsi que nous l'avons déjà indiqué, il attendait les événements, ou, pour mieux dire, il les préparait, mais sans savoir si ses efforts ne seraient pas déjoués par les mille circonstances qui conspiraient contre leur succès, et il n'était pas beaucoup plus fixé que nos négociateurs sur les exigences possibles, sur les concessions nécessaires. Leurs dépêches lui avaient fait comprendre que la situation militaire en Italie était beaucoup d'autorité à leur parole et que notre diplomatie serait impuissante, tant que nos généraux ne pourraient lui prêter leur appui. Il croyait plus utile de préparer le secours de Casal que de donner à nos négociateurs des ordres pénibles pour son patriotisme, s'ils étaient en rapport avec les circonstances présentes, prématurés, s'ils étaient conformes à

(1) *Loc. cit.*

(2) Voy. plus haut.

(3) Voy. notamment la dépêche de Brulart à Richelieu du 20 septembre. Arch. des aff. étrang. Allemagne, VII, f° 474.



ses espérances(1). S'il leur avait dit le fond de sa pensée, il leur aurait dit : Faites pour le mieux ; mais il n'avait garde de leur donner un pareil blanc-seing, car il se serait ainsi ôté le droit de les désavouer, qu'il se réservait d'exercer, si les circonstances devenaient plus favorables. On comprend que nous expliquons son silence, que nous ne le justifions pas, car plus la latitude qu'il leur laissait était grande, plus il devait les mettre à même d'en user en pleine connaissance de cause et pour le plus grand profit de la France en les tenant constamment au courant de tout ce qui pouvait faire espérer un retour de fortune.

Ce qui semble plus difficile à expliquer que son silence, c'est son irritation. Pouvait-il se dissimuler que les signataires du traité étaient à l'abri de tout reproche et qu'il était le seul coupable ? D'un autre côté, quel mécontentement pouvait lui causer un traité à l'égard duquel ceux-ci avaient réservé sa liberté d'action en déclarant qu'ils n'étaient pas autorisés à aller aussi loin ? Ce mécontentement et cette irritation se comprennent aussi cependant. Il avait espéré obtenir à Ratisbonne des conditions plus avantageuses qu'en Italie, et ni la prise de Mantoue, ni l'extrémité de Casal n'avaient dissipé cette illusion. Or le projet de Mazarin, loin de s'améliorer pour nous à Ratisbonne, s'y était aggravé. Et non seulement le traité ne répondait pas à son attente, mais il ne répondait pas davantage aux promesses de l'avenir. Son impatience, sa mauvaise humeur étaient bien naturelles. Le sentiment de sa responsabilité ne pouvait les diminuer. L'équité est toujours rare chez les hommes d'État à l'égard de leurs auxiliaires ; quand par hasard son heure vient, ce n'est jamais sous le coup d'une déception qui fait évanouir un succès longuement préparé, complaisamment escompté. Dans le premier moment, Richelieu oublia, il devait oublier, et l'aveu qu'il avait

(1) Aussi sa correspondance avec Schomberg et d'Effiat ne subit jamais d'interruption. Nous avons des lettres de lui à ces deux généraux du 19, du 23, du 25 septembre. Avenel, III, à ces dates. Le retard qu'il mit à répondre à nos agents s'explique aussi par des circonstances secondaires. Ainsi cette réponse fut différée de plusieurs jours pour permettre au roi convalescent de présider le conseil. Dépêche de Contarini, 7 oct. *Filza* 79, p. 9.

donné à certaines concessions contre lesquelles il se récriait maintenant, et l'ignorance où il avait laissé nos plénipotentiaires sur ses résolutions définitives et sur l'état de l'armée, il ne vit, il ne pouvait voir qu'une chose : ses espérances et ses efforts frustrés par des concessions inopportunes. Il n'avait, à la vérité, qu'à refuser la ratification ; les déclarations des représentants de la France semblaient lui rendre cet expédient facile, mais il ne pouvait le faire sans assumer sur lui l'impopularité d'une mesure qui contrariait le vœu unanime du pays (1), qui autorisait ses adversaires à le représenter comme éternisant la guerre pour affermir son pouvoir aux dépens de la prospérité du royaume, de la tranquillité et de la santé du roi, sans discréditer enfin la parole de la France en ajoutant un désaveu de plus à ceux par lesquels il s'était déjà soustrait aux engagements pris en son nom (2).

Du reste, ses griefs contre l'ambassadeur et le Père Joseph ne résistèrent pas à la réflexion. Il leur conserva toute sa confiance, et il ne tarda pas à leur en donner de nouvelles preuves en chargeant le premier de négocier les modifications qui pouvaient rendre le traité acceptable, et en confirmant le second, dès son retour, dans la direction des affaires d'Allemagne. Ces témoignages significatifs de son estime furent pour eux la réparation la plus éclatante des appréciations passionnées de la première heure, mais ils ne furent pas la seule. Il se fit aussi leur avocat auprès de la postérité, et il s'appropriâ même en grande partie l'apologie présentée par le Père Joseph. Il n'a plaidé, il est vrai, que les circonstances atténuantes, et ce qu'il dit du traité dans

(1) In ogni caso pero dubito che sarebbe piu tosto impossibile che difficile il muover questi animi dalla pace, quando anche vi si potesse scoprire qualche pregiudicio, perche contro la passione si è desiderata di longa mano et con troppo aplauso intesa et abbracciata. Dép. de Contarini. Lyon, 22 octobre 1630. *Filza* 79, p. 47. Voy. aussi *ibid.*, p. 56.

(2) Contarini écrit le 27 octobre : « Si l'on repoussait purement et simplement le traité, après le désaveu de Sillery, de Fargis, de Bassompierre et d'autres, personne ne voudrait plus traiter avec la France. Je crois, ajoute-t-il, que le cardinal ne voudra désormais traiter que directement et non plus par plénipotentiaires, car tous font à leur tête et pas un n'est puni. » *Filza* 79, p. 65 et 66. Avis du conseil secret de Maximilien de Bavière aux arch. roy. de Munich, Fonds Bavaurois, série 279 n° 19. Nous avons publié cette pièce dans la *Revue hist.*

ses *Mémoires* (1) et dans son *Testament politique* (2) n'est entièrement conforme ni à la vérité ni à la justice. Il se montre toujours trop sévère pour l'œuvre de nos plénipotentiaires, il prête à ses instructions un caractère impératif qu'elles n'avaient pas, et, parmi les excuses qu'il fait valoir en faveur de ses agents, il n'a garde de parler de la principale, c'est-à-dire de son silence. Mais Richelieu, on le sait de reste, n'a pas écrit ses *Mémoires* pour y consigner l'aveu de ses fautes, et il est naturel qu'il ait laissé à d'autres le soin de dire la vérité tout entière et de rendre pleine justice à ses agents.

Son chagrin et sa désapprobation affectèrent beaucoup le Père Joseph, mais sans le faire changer d'avis sur les mérites de la transaction à laquelle il avait mis son nom, et il ne cessa de la défendre avec la modestie et la réserve d'un homme qui craint, en ayant trop raison, de mettre le ministre dans son tort (3).

La justification de nos négociateurs n'implique nullement d'ailleurs la désapprobation du parti pris par Richelieu au sujet du traité. Ce dont il faudrait le blâmer, au contraire, ce serait de l'avoir ratifié, malgré les dérogations notoires à ses instructions, alors que les circonstances lui permettaient d'en conclure un meilleur. Les différences par lesquelles le règlement définitif de la succession de Mantoue se distingue de celui qui avait été adopté à Ratisbonne justifient entièrement le cardinal de s'être montré plus exigeant que les plénipotentiaires. Il sut profiter de la situation de plus en plus critique de l'empereur pour rendre plus rapide et plus sûr le rétablissement du duc de Mantoue dans ses Etats. Déjà la convention faite entre les généraux, le

(1) II, 287-288. On y retrouve en grande partie la dépêche du P. Joseph à Bouthillier, du 10 octobre.

(2) 1<sup>re</sup> partie, p. 24-25.

(3) Dépêches de Contarini, 27 octobre. *Filza* 79, p. 63, 10 décembre. *Ibid.*, n° 258, 31 décembre 1630. *Ibid.*, n° 263. On lit dans une lettre anonyme l'auteur paraît avoir approché la reine mère : « Ho visto il povero Padre Josef incomodato di corpo e di spirito, me ne fa compassione... » Arch. des aff. étrang. France 54, fol. 332. Voy. aussi une lettre de Zingelsheim à Hotman-Villiers, 4 décembre 1630. Arch. des aff. étrang. Palatinat, 4 (1620-1630), pièce 45.

26 octobre, avait stipulé l'évacuation du Montferrat par les belligérants et livré Casal à son légitime souverain, en mettant seulement la place, jusqu'à l'investiture, sous l'autorité nominale d'un commissaire impérial. Les traités signés à Cherasco, le 6 avril et le 19 juin 1631, fixèrent un délai de vingt-cinq jours pour l'investiture, subordonnèrent à cette formalité l'attribution de l'indemnité due au duc de Savoie, rendirent simultanée l'évacuation de Mantoue, de Castel-Porto, de Caneto, des positions des Grisons d'une part, de Suse, de Veillane, de Briqueras et de Pignerol de l'autre. Un accord particulier entre les ducs de Mantoue et de Guastalla (1) mettait entre les mains du dernier deux des terres qui lui avaient été assignées, en attendant que le duc de Parme, commissaire impérial, eût déterminé la garantie territoriale qui devait lui être définitivement attribuée. Mais notre diplomatie ne réussit pas seulement à obtenir une révision avantageuse du traité de Ratisbonne; à ce succès elle en joignit un autre tout à fait inattendu et qui, préparé dans le plus grand mystère et assuré avant même la conclusion des traités du 6 avril et du 19 juin, fit l'effet d'un coup de théâtre; par un traité secret signé dès le 31 mars au même lieu, le duc de Savoie cédait Pignerol au roi. En rentrant en possession de cette place qui lui avait si longtemps appartenu, la France acquérait une porte en Italie et avec elle le moyen d'y balancer l'influence espagnole et d'exercer sa protection en faveur de ses alliés italiens d'une façon rapide et efficace. Il est vrai qu'elle n'avait pu le faire sans imposer à Charles de Gonzague certains sacrifices, et qu'elle avait dû agrandir la part du duc de Savoie dans le Montferrat pour le décider à cet abandon.

Ce n'était pas, nous l'avons dit, pour négocier un accord au sujet de la succession de Mantoue que le Père Joseph et Brulart avaient été envoyés à Ratisbonne. Lorsque les électeurs avaient pris l'initiative de négociations nouvelles sur cette question, nos

(1) On le trouvera dans Siri, *Memorie recondite*, VII, 361.

plénipotentiaires ne s'étaient pas dérobés à ces ouvertures, et ils n'auraient pu le faire sans révéler clairement qu'ils n'étaient pas envoyés dans une pensée de conciliation. Mais, tout en s'y prêtant, ils n'oubliaient pas le but principal de leur mission, et c'était même en partie pour l'atteindre qu'ils avaient cru nécessaires les concessions qui furent jugées excessives. Malheureusement, c'est précisément quand elle s'applique à de plus grands objets, c'est quand elle met en jeu les qualités les plus délicates du diplomate, que l'activité du Père Joseph nous échappe. Les protocoles officiels, qui nous ont tant aidé à retracer la marche, quelquefois la physionomie de ses discussions avec les commissaires impériaux, nous font naturellement défaut pour la diplomatie secrète à laquelle il a consacré le meilleur de son temps et de son talent, et les correspondances diplomatiques elles-mêmes n'y font que de rares allusions. Comment montrer notre religieux soufflant la discorde et prêchant l'union, entretenant des intelligences avec l'impératrice, le confesseur, le parti antiespagnol, échauffant les passions et alarmant les intérêts, envenimant les divisions de l'empereur et des électeurs, atténuant celles des électeurs entre eux, mêlant avec la plus grande sincérité la religion et la politique, la corruption et l'appel aux sentiments et aux traditions d'indépendance qui faisaient l'âme de la constitution germanique? Comment déterminer avec certitude le poids dont son influence a pesé sur les résolutions et l'issue de l'assemblée? Tandis que nous avons pu donner aux négociations qui ont abouti au traité de Ratisbonne une place en rapport avec leur importance, quelques pages nous suffiront pour indiquer le caractère et le résultat de ses menées souterraines. Heureusement on peut, sans se hasarder beaucoup, juger de ce qu'il a fait par ce qu'il avait à faire, et il n'est pas téméraire d'affirmer qu'il a rempli et au delà les instructions qu'il avait rédigées pour l'ambassadeur et pour lui.

Ces instructions, — qu'on nous pardonne d'y revenir, — leur prescrivaient de combattre les efforts de Ferdinand pour associer les électeurs à sa lutte contre la France et les Hollandais, d'aigrir

leurs griefs particuliers et de les mettre en garde contre les promesses illusoires, de capter leur bienveillance en faisant valoir les services rendus et en rassurant leurs ministres sur le paiement de leurs pensions, de garder une grande réserve sur la question du Palatinat, afin de ne s'aliéner ni le roi d'Angleterre ni le duc de Bavière, tout en s'assurant auprès du premier le mérite du rétablissement du Palatin, s'il venait à être rétabli; de faire échouer la candidature du roi de Hongrie en formant, par l'initiative de l'électeur de Trèves, une majorité hostile, d'offrir aux électeurs l'intervention armée de la France pour faire respecter la liberté de leurs suffrages, de les encourager à se rendre indépendants de l'empereur et à ne pas servir d'instruments aux desseins ambitieux de l'Espagne.

Ces instructions auraient été superflues, et elles attesteraient de la part du gouvernement français une ignorance singulière de la situation de l'Allemagne, si, comme on l'a dit, nos envoyés avaient eu cause gagnée avant d'arriver à Ratisbonne, si les électeurs avaient déjà été résolus à faire ce qu'on venait leur demander. C'est la conclusion à laquelle O. Heyne s'est laissé entraîner (1) par son ardeur à réfuter Gfrøerer qui, sur la foi de l'abbé Richard, attribue au Père Joseph l'initiative de toutes les résolutions des électeurs et en fait de véritables marionnettes dont notre capucin aurait tenu les fils. Le livre de l'abbé Richard porte des signes si évidents de précipitation et de défaut de conscience, qu'on s'étonne qu'il ait jamais pu égarer quelqu'un, mais il ne suffit pas de prendre le contre-pied de ses assertions pour être dans le vrai. Il est trop évident que le Père Joseph n'a pas eu besoin d'éclairer les électeurs sur leurs intérêts, mais n'est-ce pas en partie grâce à lui qu'ils ont su et osé les défendre, et Heyne n'en convient-il pas lui-même quand il dit qu'ils n'auraient jamais obtenu les résultats qu'ils obtinrent, sans l'attitude de la France?

(1) *Op. laud.*, p. 131-137. Voy. aussi Aretin, *Baierns auswaertige Verhaelt-nisse*, I, p. 295. Ranke, au contraire, exagère l'influence du P. Joseph, *Roemische Paepste*, II, 366.

Si l'on ne peut attribuer à notre héros aucune part dans la révocation de Waldstein, il n'en est pas de même pour l'accueil fait à la candidature du roi de Hongrie. A la veille de la réunion du collège, le cabinet français croyait pouvoir compter sur le vote négatif des électeurs protestants, mais il n'était pas aussi fixé sur les intentions des électeurs catholiques. Il était sûr de l'évêque de Trèves, qui était comme le gérant d'affaires de la France en Allemagne, mais les dispositions des électeurs de Mayence, de Cologne et de Bavière ne lui inspiraient pas une sécurité aussi absolue. Nos relations avec le premier n'étaient pas empreintes d'une grande confiance (1). L'archevêque de Cologne avait, à la vérité, déclaré à Marcheville, l'année précédente, que ni lui ni ses collègues ne se prêteraient à l'élection et qu'ils accepteraient, si on voulait la leur arracher par l'intimidation, l'appui de nos armes (2), mais sa résolution définitive dépendait de celle de son frère, Maximilien. Or tout ce que Charnacé avait pu obtenir de ce dernier, c'était l'assurance que le collège n'entendrait à aucune élection avant que l'empereur eût désarmé (commencement de 1629). Richelieu insista, il fit demander à Maximilien de promettre formellement qu'il ne courrait pas à l'élection du vivant de l'empereur ou au moins tant que celui-ci tiendrait des armées sur pied en Allemagne, en Italie et dans les pays voisins. Il lui faisait savoir que l'électeur de Brandebourg s'était engagé, sous le plus grand secret, à ne pas voter pour un membre de la maison d'Autriche, et avait promis de pousser l'électeur de Saxe à faire comme lui. La détermination de celui-ci était encore inconcuse (3). Maximilien se contenta de reproduire sa déclaration précédente et, pour s'excuser de ne pas aller plus loin et prévenir de nouvelles instances, il invoquait les lois de l'Empire, les engagements mutuels des électeurs qui leur interdisaient d'entrer, à l'insu les uns des

(1) Lettre du cardinal Bagni à Jocher, conseiller secret de l'électeur de Bavière. Grenoble, 17 mai 1630. Archives de Bavière, série Bavaroise 488-2.

(2) Heyne, p. 56.

(3) Lettre de Bagni à Jocher. Fontainebleau, 5 oct. 1629. Copie de leur correspondance. Arch. des aff. étrang. Bavière, 1, pièce 25.

autres, dans des négociations positives au sujet de l'élection (1). Richelieu restait inquiet, il craignait que les électeurs, agissant individuellement, sans concert préalable, n'eussent pas le courage de voter d'une façon indépendante, il revint donc à la charge pour demander au chef de la ligue Catholique de faire ajourner l'élection. Il l'informait, sous le sceau du secret, que l'électeur de Trèves, auquel il appartenait d'opiner le premier, avait promis de proposer cet ajournement et d'obtenir l'adhésion de ses collègues; on était sûr de celle du margrave de Brandebourg et on espérait celle du duc de Saxe. Il ajoutait que Gustave-Adolphe venait d'accorder au roi la neutralité des États de la ligue et de son chef. L'évêque de Scythie, Gournay envoyé en mission auprès de l'empereur et du collègue, avait aussi pour instruction de faire remettre l'élection et de veiller, si elle avait lieu, à sa régularité (2).

Les déclarations réitérées de Maximilien semblaient bien faites pour tranquilliser Richelieu, car elles lui garantissaient l'intention unanime des électeurs de se refuser à toute élection avant la pacification de l'Empire. Or, comment prévoir que Ferdinand révoquerait son général, licencierait ses troupes, obéirait aux injonctions de la ligue, se mettrait, pour ainsi dire, dans ses mains? Et cependant les inquiétudes persistantes du cardinal étaient justifiées. Pour en être exempt, il aurait fallu ignorer tout ce qui pouvait ébranler la résolution des électeurs, l'influence de la peur, des défiances réciproques, de la corruption (3), ne pas

(1) Lettre de Jocher à Bagni. Munich, 13 novembre 1629. *Ibid.*

(2) Lettre du P. Joseph à Bagni. Suse, 9 mars 1630. *Ibid.* Lettre de Bagni à Jocher. Grenoble, 17 mai 1630. Arch. de Bavière, série Bavaroise, 488-2.

(3) « Il est bon... qu'il nous soit permis de promettre quelques pensions à quelques ministres des princes jusqu'à dix mil escus en tout... L'on voit combien, par l'exemple du Roy d'Espagne, ces petites aides empeschent de grands maux et font de grands effects, sans cela il n'y a pas moyen d'agir. » Dépêche du P. Joseph à Richelieu, 15 septembre 1630. *Ubi supra.* « Doria, ambassadeur d'Espagne a reçu depuis peu quatre cent mil escus. Le banquier qui [les] luy a donnés l'a dict au P. Joseph. Par ce moyen, il donne de grandes tentations a plusieurs. L'eslecteur de Trèves a dit au P. Joseph qu'on luy avoit offert cinquante mille pistoles contant, ce qu'il avoit rejetté avec horreur, à ce qu'il luy a dit. Toutefois il est vray que depuis cela il agist plus foiblement, jusqu'à ce



**se rendre** compte des satisfactions et des compromis qui pouvaient les désarmer, ne pas songer en un mot à l'imprévu que comporte toute assemblée, même aussi peu nombreuse. Ce qui prouve que ces inquiétudes n'étaient pas sans fondement, c'est la confiance de l'empereur (1). Les représentants de Jean-Georges de Saxe et de Georges-Guillaume de Brandebourg arrivaient à Ratisbonne avec l'ordre de décliner, en prétextant le défaut d'instructions, toute tentative pour obtenir leur suffrage; l'électeur de Trèves était plein de zèle pour nos intérêts, mais ceux de Mayence, de Bavière et de Cologne, tout en étant fort irrités de la politique agressive et sans ménagements dans laquelle l'empereur s'était engagé depuis la fin de 1628 (2), tout en étant parfaitement décidés à exiger, même par les armes, la révocation de Waldstein et l'allégement des charges militaires et à ne pas seconder Ferdinand dans ses entreprises belliqueuses, tout en se montrant par conséquent peu disposés à lui complaire dans ce qu'il avait le plus à cœur et à fortifier son autorité en assurant à son fils la couronne impériale, ces électeurs, disons-nous, voulaient conserver leur liberté d'action et se servir de cette espérance et au besoin de cette concession pour lui arracher ce qu'ils désiraient. Dans un long mémoire où ils donnent à Maximilien leur avis sur la façon de traiter avec le Père Joseph, les conseillers de ce prince lui font remarquer que, le traité d'alliance défensive avec la France une fois conclu, le capucin, encouragé par ce succès, redoublera d'efforts pour empêcher l'élection (3); la candidature du roi de Hongrie avait donc encore

peut que les autres électeurs ont soupçon de luy et s'en sont descouverts au P. Joseph, qui sur cela parle souvent à l'électeur de Trèves, luy disant ce qu'il faut, et jusqu'à présent le P. Joseph a sujet de croire qu'il fera bien. — Dep. du P. Joseph à Richelieu, 13 septembre. Allemagne, VII, f° 140.

1. On comptait si bien sur l'élection autour de l'empereur qu'on laissa publier un poème de félicitations à son adresse composé par un médecin de la cour. Relation de Christophe von Forstner. *Mémoires français*, XVI, 396.

2. Heyne, II, 14.

3. Post conclusionem articulorum wirdt P. Josef baldt weiter gehen und die Electionem Regis Romanorum desto stercker verhindern wollen. Avis secret du

des chances, et Maximilien n'avait pas encore pris à cet égard un parti définitif, puisque les instances du Père Joseph étaient de nature à l'embarrasser.

On sait que Ferdinand capitula devant les exigences des électeurs, qu'il sacrifia Waldstein, licencia une partie de son armée, réduisit les contributions, s'obligea à ne plus en lever arbitrairement. Il dut renoncer à dissoudre la ligue Catholique et, au lieu de fondre l'armée de la ligue dans l'armée impériale, comme il l'avait tenté, il plaça celle-ci sous le commandement de Tilly, ce qui revenait à la placer sous celui de Maximilien. Enfin il reconnut l'impossibilité d'entraîner les électeurs dans une guerre contre la France et les Provinces-Unies et se vit forcé d'abandonner l'Espagne à elle-même dans sa lutte contre ces deux puissances. Ces concessions inattendues n'obtinrent pas le prix qu'il s'en était promis : le roi de Hongrie ne fut pas élu. Les électeurs pensèrent sans doute qu'en déférant à la demande du chef de l'Empire, ils se priveraient du seul moyen d'assurer le maintien de ces concessions ou d'en obtenir de nouvelles. Il ne les avait pas faites, en effet, sans avoir la pensée de les reprendre, et l'assemblée n'était pas encore dissoute qu'il songeait à rendre à Waldstein son commandement (1). Ce fut à nos agents que les électeurs durent la hardiesse et l'entente (2), qui ne leur étaient pas moins nécessaires que l'intelligence de leurs intérêts. Le Père Joseph assura chacun d'eux qu'il ne serait pas isolé dans son opposition contre la candidature du roi de Hongrie, il dis-

(1) Dépêche de Brulart et du P. Joseph à Richelieu, 26 août 1630. Arch. des aff. étrang. Allemagne, VII, f° 115. Nouvelles envoyées par le P. Joseph avec sa dépêche du 13 octobre 1630. *Ibid.*, f° 440.

(2) « L'assurance que les électeurs prennent du secours du Roy au besoin les fait parler et agir d'une autre sorte que l'Empereur ne s'attendoit. » Dépêche du P. Joseph à Richelieu, 13 septembre 1630. *Ubi supra.* « Sur cela nous avons pris sujet d'essayer à y joindre estroittement les électeurs catholiques et les électeurs protestans... Le P. Joseph est après pour le [l'électeur de Bavière] bien unir avec l'électeur de Saxe... » Dép. du P. Joseph à Richelieu, 30 sept. 1630. *Ubi supra.* « M. de Leon et Ezechiely continuent à faire tout ce qui se peut pour mettre entr'eux [les électeurs] une bonne intelligence. » Dép. du P. Joseph et de Brulart à Richelieu, 22 octobre 1630. *Ubi supra.* Mémoire pour les instructions des sieurs de Lisle et de Gournay, 29 janv. 1631, à l'Appendice.

sipa les malentendus et les défiances semées entre eux par les agents de l'empereur et de l'Espagne (1), il pénétra assez avant dans leur confiance pour recevoir les confidences des uns sur les autres (2). En l'absence même de son témoignage, on pourrait affirmer que l'offre de l'intervention armée de la France dut exercer une influence décisive sur l'attitude générale des électeurs et en particulier sur l'accueil qu'ils firent à la demande de Ferdinand. On peut juger du prix qu'ils attachaient à notre protection par leurs instances pour décider nos envoyés à déroger à leurs instructions et à conclure la paix. Ils annonçaient l'intention d'écrire au roi pour prendre sur eux la responsabilité de leur consentement ou pour se plaindre de leur refus, ils déclaraient qu'ils seraient réduits à se remettre à la discrétion de l'empereur, si la France, occupée en Italie, les laissait sans assistance (3). Ces instances étaient inspirées par le vif désir de la voir consacrer toute son attention et toutes ses forces à leurs intérêts (4). Le roi était regardé en Allemagne comme le protecteur de ce qu'on appelait la « liberté publique, » c'est-à-dire de la vieille constitution germanique, il y était populaire, les Allemands considéraient leur indépendance comme liée à la prospérité et à la grandeur de notre pays (5). La part de celui-ci dans

(1) Dép. du P. Joseph à Richelieu du 22 août, des 13 et 20 septembre et du 10 octobre 1630. *Ubi supra.*

(2) Dép. précitées du 15 et du 20 septembre, du 10 et du 13 octobre.

(3) Dépêche du P. Joseph à M. Thomas, 16 octobre 1630. *Ubi supra.* « Et io ardisco ben dire a V. E. che senza la vigorosa interpositione di S. A. [l'électeur de Bavière] (essendo nate alcune spinose difficoltà sul fine della negotiatioe o piu tosto sul punto della sottoscrittione) il trattato saria andato a monta o al manco la conclusione e per consequenza la pace d'Italia tanto bramata de S. M. ritardata. » Dép. [du nonce de Bavière?] au card. Bagni, 21 oct. 1630. Archives de Bavière à Munich, série Bavaroise 4882.

(4) Dépêches précitées du 20 septembre, du 10 et du 13 octobre. *Ubi supra.* Mémoire pour le sr de Gournay, 29 janvier 1631, à l'Appendice.

(5) Nous n'eussions jamais creu que cette cour où il y a plusieurs princes, ambassadeurs et députés eust temoigné une si grande ardeur pour cette paix, hormi les partisans du Roy d'Espagne. Tous advouent que la liberté publique despend du bon estat de la France. Plusieurs de grande qualité, catholiques et protestans, nous sont venus trouver pour nous le temoigner, et semble que l'ancien affection de cette nation vers nos Roys, qui a esté longtemps refroidie durant nos troubles de religion, se rechauffe plus que jamais par l'estime que tous

l'échec de la proposition impériale fut en raison de son prestige, de l'appui que les électeurs en attendaient, de ses sacrifices pour sortir d'une guerre qui semblait devoir l'empêcher de se vouer entièrement à son rôle de médiateur en Allemagne. Nos envoyés surent certainement faire valoir leur complaisance pour le vœu des électeurs et la sécurité que la paix leur donnait, pour les déterminer à un refus dont ils sentaient l'avantage, mais dont la hardiesse les faisait hésiter. La paix, qui rassurait les catholiques, inquiétait au contraire et à juste titre les protestants ; ils se rendaient compte qu'ils en feraient les frais et que Ferdinand chercherait la compensation de ce que lui coûtait l'accord de la France et des électeurs ecclésiastiques, dans l'exécution rigoureuse de l'édit de restitution, comme dans la poursuite énergique des hostilités contre Gustave-Adolphe. Le Père Joseph et l'ambassadeur réussirent cependant, ils s'en flattaient du moins, à leur faire comprendre que, si la paix donnait à l'empereur plus de facilité pour les opprimer, elle en donnait aussi davantage au roi pour les défendre (1).

En même temps qu'il enhardissait les électeurs catholiques à arracher à l'empereur une sorte d'abdication, le Père Joseph provoquait celui-ci à assurer par l'abandon de l'Espagne le repos de la chrétienté et les progrès de la réaction catholique. Ferdinand manifestait souvent pour le roi des sentiments d'estime et de sympathie où il y avait une grande part de sincérité. Ce n'était pas sans scrupule qu'il faisait la guerre au roi Très-Christien,

versellement font du Roy à un si haut point qu'ils n'ont autre contentement que d'en parler, tous ont son tableau et tous sont vestuz à la françoise, mesme ceux de la maison de l'empereur. » Dép. précitée du 10 oct. « Je ne vous puis représenter la passion que tous les princes qui sont en cette diette, comme aussy les députés des villes qui sont de toutes les parties de l'Allemagne, ont tesmoigné de veoir cette paix conclue et le contentement qu'ils en ont reçu, estimants que leur bonheur est conjoint à celuy de France, etc. » Dép. du P. Joseph à Bouthillier, 13 oct. « Je ne vous puis dire l'allegresse qu'en ont [de la paix] tous les princes et les députés des villes qui sont en cette diette, qui prennent plus d'intérêt au repos de la France que la plus part des François. Durant nos disputes, chascun estoit en tristesse et en peines. » Dép. du P. Joseph à Richelieu 13 oct. *Ubi supra.*

(1) Dép. précitées des 10 et 22 octobre et du 4 novembre 1630.

au triomphateur de l'hérésie, au vainqueur de La Rochelle (1), et cela malgré les objurgations du pape qui le conjurait d'y mettre fin pour se consacrer entièrement à l'œuvre de réparation commencée au profit du catholicisme. Le Père Lamormaini avait fait confidence au Père Joseph de ces angoisses d'une âme chrétienne et, partisan décidé de la paix avec la France, il les entretenait chez son pénitent. On imagine facilement le parti que notre capucin sut en tirer. Quand il exhortait son pieux interlocuteur à sacrifier des questions d'amour-propre et une solidarité compromettante à la paix de la chrétienté et à l'intérêt de la religion, ses exhortations empruntaient une singulière autorité aux services qu'il avait rendus et qu'il rendait tous les jours à l'Église, au renom d'austérité et de zèle qui, en dépit de l'activité déployée par lui au service d'une cause dont le triomphe ne paraissait pas devoir profiter à l'orthodoxie, en dépit de la défiance inspirée par son double caractère politique et religieux, s'attachait à sa personne. Il dut être d'autant plus persuasif qu'il était sincère, que la passion avec laquelle il travaillait à l'abaissement de la maison d'Autriche ne l'empêchait pas de rêver l'union de cette maison et de la France dans une œuvre commune de propagande religieuse. Ce rêve était aussi celui de l'empereur, et ses représentants exprimaient une idée qui lui était chère, quand ils parlaient des services que son union avec le roi rendrait à la religion. Ces sentiments eurent leur part dans ses résolutions, mais cette part ne fut que secondaire. Il est à peine besoin de dire que la piété qui était commune aux deux souverains, la sympathie réciproque qu'elle était de nature à leur inspirer, ne pouvait opérer entre l'Empire et la France, contrairement aux intérêts politiques, un rapprochement durable, et que la séparation des deux branches de la maison d'Autriche ne pouvait être que passagère. Le Père Joseph lui-même, tout en attribuant aux sentiments de l'empereur une portée et des conséquences exagérées,

(1) Le card. Dietrichstein dit à Sabran que véritablement on estimoit le Roi saint et que l'on disoit de S. M. qu'elle ne voudroit pas, pour l'acquisition de tout le monde, avoir fait un péché mortel, 1630. Arch. des aff. étrang. Gènes, I, fol. 287.

considérerait comme la plus sûre garantie de son attitude pacifique l'impossibilité où on l'avait mis d'en avoir une autre.

Dans l'exposé des négociations poursuivies en commun par l'ambassadeur et par le Père Joseph, nous n'avons jamais négligé l'occasion de mettre en lumière le rôle particulier et prépondérant de celui-ci. Brulart a reconnu lui-même cette prépondérance; il ne l'a fait, il est vrai, que pour rejeter sur son collaborateur la responsabilité du traité, mais, en ce qui touche leur part respective dans l'œuvre commune, son témoignage, qui est d'accord avec d'autres (1) et avec les documents, n'en doit pas moins être admis. Faut-il l'admettre aussi sur le reste et nous représenter les rapports de nos deux envoyés tels que le prier de Léon les représente? Dans une conversation avec Vénier, l'ambassadeur vénitien en Allemagne, il affirmait que c'était le Père Joseph qui avait accepté le premier article dans les termes où il était conçu. Ce n'était pas, ajoutait-il, la seule question sur laquelle il avait dû se conformer aux sentiments du capucin, qui s'était donné comme connaissant parfaitement les intentions du cardinal et porté fort de l'approbation de celui-ci. C'était en grande partie sur ses instances qu'il avait consenti à signer la paix, et le traité aurait prêté beaucoup moins à la critique si on ne lui avait pas associé un homme dont la façon de négocier avait compromis la cause qu'il devait servir. Aussi avait-il tenu à ce que ce traité portât la signature de celui à qui il fallait imputer ces imperfections (2).

L'affirmation de Brulart au sujet de l'article 1<sup>er</sup> semble démentie par le protocole des conférences du 4 et du 9 septembre (3). Dans celle du 4, ce n'est pas le Père Joseph tout seul, c'est l'ambassadeur et lui qui fixent la mesure dans laquelle ils peuvent

(1) « Il P. G. cap. che ha maneggiato tutto il negocio della pace... » écrit Séb. Vénier le 4 nov. 1630. Arch. des Frari, Venise. Filza 74. C'est à notre ami M. Édouard Rorr, l'auteur d'un ouvrage approfondi sur les négociations et la lutte dont les passages des Alpes ont été l'objet et l'enjeu (*Henri IV, les Suisses et la Haute-Italie*), que nous devons la communication des dépêches de cet ambassadeur vénitien auprès de l'empereur.

(2) Relation de Vénier. *Ubi supra*, p. 135, 136.

(3) *Ubi supra*.

céder à l'insistance de leurs interlocuteurs au sujet de l'engagement de s'abstenir de toute hostilité. La rédaction proposée dans la conférence du 9 par les commissaires impériaux et qui a passé dans le traité, n'a pas obtenu seulement l'agrément du Père Joseph, mais aussi celui de Brulart. *Placuit hic articulus*, dit d'une façon impersonnelle le protocole, qui a soin de distinguer, comme les autres, le langage tenu par l'un de nos représentants de leurs déclarations collectives. Entre le 4 septembre, jour où le principe a été admis, et le 9, date où les termes mêmes ont été adoptés, il n'y a eu aucune conférence. La formule de l'obligation réciproque n'a donc pas été discutée, elle a été acceptée d'un commun accord par les deux négociateurs telle qu'elle leur a été proposée. Ce qui est vrai, c'est que l'un avait commencé par décliner purement et simplement les ouvertures relatives à ce sujet, tandis que l'autre avait prévenu l'effet déplorable de cette fin de non-recevoir en assurant que le roi ne répugnait pas, bien au contraire, à une paix générale.

Mais ce cas est le seul où les protocoles des conférences révèlent la diversité des vues de nos agents, et l'on comprend qu'elle ne pouvait guère se manifester dans ces conférences. Il est donc permis de supposer que l'accord avec lequel les comptes rendus officiels les font parler, cache certaines divergences et a été le fruit de discussions plus ou moins vives. L'accueil différent, fait spontanément par chacun d'eux, à la proposition inattendue de commissaires impériaux, lorsqu'elle se produisit pour la première fois, autorise même à penser que le concert, dont témoignent les procès-verbaux du 4 et du 9 septembre, ne s'est pas établi sans débat. Nous devons dire toutefois que ni sur ce point ni sur d'autres la correspondance diplomatique de nos deux négociateurs ne laisse deviner aucun dissentiment (1).

Il y en eut cependant, cela n'est pas douteux, mais il s'agit de

(1) Nous en saurions probablement davantage, si nous possédions leur correspondance privée, notamment celle du P. Joseph avec un confident, encore inconnu (peut-être le P. Hilarion), dont Contarini avait obtenu la confiance. *Filza* 78, p. 273. *Filza* 79, p. 44, *Filza* 91, p. 86. 125.

savoir s'ils ont porté sur des questions graves, si l'ambassadeur a vu le traité, considéré dans son ensemble et par rapport aux circonstances, avec d'autres yeux que le capucin ; s'il a eu, au sujet de l'opportunité et de l'importance des concessions qui ont été le prix de la paix, une opinion différente de celle de son collègue, s'il n'y a souscrit que sous la pression de celui-ci, sans conviction, par pure déférence pour le confident du ministre, pour l'interprète de sa pensée et de sa volonté. Moins bien instruit des véritables intentions du cardinal, plus exposé à son ressentiment, Brulart devait se montrer plus timide pour s'écarter des instructions communes. Rien d'étonnant que le Père Joseph, plus porté par sa nature et par sa situation aux résolutions hardies, convaincu, après bien des perplexités, qu'une dérogation à ces instructions valait mieux qu'une rupture, ait combattu les scrupules de l'ambassadeur et, pour en triompher, se soit porté garant des sentiments et de l'approbation de Richelieu (1). Mais, si Brulart a hésité à donner son adhésion aux infractions jugées nécessaires par son collègue, c'est qu'il reculait devant la responsabilité qu'elles lui faisaient encourir, ce n'est pas qu'il les trouvât excessives, eu égard aux avantages qui en étaient la compensation. Loin de là, il trouvait le traité nécessaire, il le trouvait glorieux, il oubliait même les convenances hiérarchiques pour critiquer devant Vénier le refus de ratification qu'il attribuait à l'idée exagérée que le Père Joseph avait donné des embarras de l'empereur ; dans tout ce qu'il a écrit à ce sujet, on reconnaît une opinion personnelle et non l'écho de l'opinion d'autrui (2).

(1) Vénier tenait de Rocci, nonce à Ratisbonne, « che lo cappucino haveva detto che sapeva cio che faceva et che avrebbe depositato la sua testa se non si fosse tutto cio che si accorda notificato (*Lis. ratificato*) in Francia... » Dép. de Seb. Vénier au Doge. Ratisbonne, 11 nov. 1630. Venise, Frari, *Filza* 74. Nicoletti, *Vie ms. d'Urbain VIII*, IV, 67-68 à la Bibl. Barberine.

(2) Dépêche de Brulart à Bouthillier, 13 oct. 1630. Arch. des aff. étrang. Allemagne, VII, p. 448. Lettre du même au roi, de même date. *Ibid.*, f° 465. Dép. de Moderante Scaramelli, résident vénitien en Suisse. Bade, 26 oct. 1630. Communication de M. Rott. Dép. de Vénier au Doge. Ratisbonne, 24 oct. et 11 nov. 1630. *Ubi supra*. Lettre de Zingelsheim à Hotman-Villiers, 4 déc. 1630. Aff. étrang.



Quant à l'imputation, si grave pour notre héros, d'avoir par sa manière de négocier fait le jeu de la diplomatie impériale, Brulart n'a articulé aucun fait à l'appui et nous n'avons rien trouvé qui la justifie. Tout au plus peut-on supposer que le Père Joseph y a donné prétexte par des allures ouvertes et par un langage familier(1) contrastant avec l'attitude et le ton habituels à la diplomatie.

Les récriminations de Brulart nous amènent à parler des sentiments réciproques et des rapports des deux négociateurs. A lire les témoignages d'estime et de satisfaction qu'ils se rendent l'un à l'autre dans leur correspondance diplomatique (2), on croirait qu'une harmonie parfaite n'a cessé de régner entre eux, mais, dans la liberté de la conversation, ils ont laissé échapper des sentiments en contradiction avec leur langage officiel. Nous avons fait connaître les termes mêmes, ou peu s'en faut, dans lesquels la crainte de la responsabilité, peut-être le dépit du rôle secondaire qu'il avait joué, ont fait parler Brulart (3). Le Père Joseph, de son côté, ne sut pas résister à la tentation de se disculper aux

Palatinat, 4, pièce 45. Dép. de Contarini au Doge. Troyes, 2 oct. 1641. Bibl. nat. *Filza* 81, n° 376. Relation de ce qui s'est passé dans l'empire d'Allemagne, par Brulart. Aff. étrang. France, 52. Nouveau 403, pièce 47.

(1) *Mea relatio de responso dato oratori Gallico et quod ibi sermocinationis intercesserit.* 16 Aug. 1638. Arch. de cour et d'État à Vienne. *Friedensacten* fasc. 9/a.

(2) Dép. du P. Joseph à Bouthillier. Soleure, 13 juillet 1630. *Ubi supra*. Dép. du P. Joseph à Richelieu, 22 août 1630. Allemagne, VII, Dép. du P. Joseph Richelieu. Vaucouleurs, 8 déc. 1630. *Ibid.*, f° 544. « ... mes defaultz qui dorénavant paroistront d'autant plus grands de ce que je me trouve desnudé de l'assistance des prudens et sages conseilz du R. P. Joseph qui, outre son intelligence naturelle et longue expérience aux affaires du monde, porte un zèle si passionné à la grandeur du Roy et de sa couronne et à la dignité de son service qu'il n'a jamais eu en toutes les choses qui se sont passées autre objet devant les yeux, il vous en rendra compte bien particulier. » Lettre de Brulart à Richelieu, sans date. Allemagne, VII, f° 509.

(3) S'il faut en croire Siri (*Memorie recondite*, VII, 258-259), Brulart, de retour à Paris, aurait été plus loin encore dans ses récriminations, il aurait dépeint son collègue comme un homme qui n'avait d'un capucin que l'habit et rien d'un chrétien, dont l'esprit était plein de pièges et de chausse-trapes. Le Père Joseph l'avait laissé à Ratisbonne dans l'ignorance de ses pensées et de ses intentions, ne lui communiquant les affaires que lorsqu'elles étaient terminées. C'était une âme tortueuse, toute pétrie de politique, astucieuse et rusée, qui, sans souci de l'honnêteté, ne pesait ses résolutions qu'aux balances de l'intérêt et visait seulement à accroître son crédit auprès du cardinal. Celui-ci, de son côté, pour faire

dépens de l'ambassadeur, avec qui il avait eu, pendant la négociation, des dissentiments et des froissements inevitables (1). Comment en effet nos deux agents auraient-ils toujours compris de même leurs devoirs et les intérêts de leur pays? Comment à ces différences de vues certaines susceptibilités personnelles ne seraient-elles pas venues s'ajouter? Comment la prépondérance du moine mendiant, dont la confiance du ministre faisait toute l'autorité, n'aurait-elle pas porté ombrage au diplomate de profession, à l'ambassadeur, humilié du contraste entre son titre et son rôle?

On connaît les desseins de Richelieu et du Père Joseph sur l'Allemagne. Le ressort principal du système politique qu'ils voulaient faire prévaloir dans ce chaos savant et gothique, consistait dans une alliance avec la ligue Catholique et avec son chef. Déjà s'était établie entre le roi et le duc de Bavière une intelligence fondée sur certains intérêts communs, mais qui, malgré plusieurs tentatives, n'avait jamais été consacrée par un pacte exprès. Ce pacte, par lequel Maximilien devait promettre son inaction à l'égard des ennemis de la maison d'Autriche, son concours contre ceux de la France, le Père Joseph fut chargé de l'obtenir. Dans le plan d'ensemble à l'exécution duquel il travaillait en secret, rien n'était plus secret, car l'ambassadeur lui-même n'était pas instruit de ce projet.

L'année précédente, lorsque les négociations s'étaient rouvertes en vue d'une alliance, l'électeur, craignant d'attirer sur lui la réprobation des membres du corps germanique et peut-être les foudres de l'empereur, avait demandé le rappel des résidents en

oublier les ordres donnés par lui, avait fait grand bruit des prétendues infractions de Brulart.

(1) « Ho saputo... che tra l'ambasciatore... e il capuccino cominciavano le diffidenze, come sempre succede dove piu d'uno maneggia gl'affari, perche le fatiche e l'honore non patiscono naturalmente compagnia, ma che nondimeno il frate prevaleva come quello che ha piu parte del favor del card. » Dép. de Contarini. Lyon, 29 sept. 1630. *Filza* 78, p. 273. « ... attribuendosi vicendevolmente il mancamento et il diffetto... » Dép. de Vénier. Ratisbonne, 11 nov. 1630 Venise, Frari, *Filza* 74.

Richelieu accepta une partie des modifications demandées par Jocher, mais non l'ensemble du contre-projet bavarois. Il en fit dresser un autre, qu'il considérait comme définitif, car, en partant pour Lyon, il le laissa dans les mains de Bagni, revêtu de la signature du roi et du contre seing de Bouthillier (1). Dans cette nouvelle rédaction le traité était qualifié non plus *confederatio*, mais *defensio reciproca*, la durée de l'alliance était réduite à huit ans. Quant à l'effectif des troupes auxiliaires, celui des troupes royales était réduit à 15 000 fantassins et 2000 chevaux, celui des troupes de la Bavière et de la ligue Catholique à 10 000 fantassins, le nombre des troupes bavaroises, au cas où la ligue n'entrerait pas dans l'alliance, était fixé au chiffre de 6 000 fantassins. La différence la plus grave portait sur la réserve des devoirs de l'électeur envers l'empereur et l'Empire. Le nouveau projet français ne contenait pas l'article 7 du contre-projet bavarois. Richelieu se gardait bien de combattre les scrupules qui avaient inspiré cet article, mais il trouvait les intérêts de l'empereur et de l'Empire suffisamment sauvegardés par les mots *jure naturali licitam et Majestati Regie et Electorali dignitati convenientem* qu'il introduisait dans le préambule pour caractériser l'alliance. La vérité, c'est que ces termes vagues ne lui interdisaient pas l'espoir d'amener un jour Maximilien à oublier ses devoirs de prince de l'Empire pour se livrer aux conseils de l'ambition personnelle. L'article 7, au contraire, en prévenant de la façon la plus explicite le parti que Richelieu comptait tirer du traité contre l'empereur, déjouait ses calculs et offrait une échappatoire commode au duc de Bavière, car il n'était guère de circonstance où l'assistance, requise de lui, ne dût mettre en jeu les intérêts de l'Empire et de son chef.

Du reste, une nouvelle communication de la France allait faire ressortir encore davantage la différence des dispositions que les deux parties apportaient dans la négociation, l'ardeur de l'une et

(1) *Trattato* etc. Promesse du nonce de ne pas transmettre le traité au duc de Bavière avant d'en avoir reçu l'exemplaire signé par lui. 18 déc. 1629. Invent. de l'abbé Legrand. Clairambault, 521, p. 146.

la réserve de l'autre, le but où Richelieu voulait amener l'électeur et la résolution de celui-ci de ne pas se laisser séduire par son puissant tentateur et de ne pas laisser l'entente dégénérer en complicité.

Le 26 décembre 1629, Bagni écrivait à Jocher que Richelieu ne voulait pas s'en tenir au traité d'alliance, qu'il éprouvait le besoin de s'ouvrir à l'électeur, de lui faire connaître ses véritables sentiments, ses intentions secrètes et d'obtenir pour elles son approbation. Il se déclarait prêt à abandonner le duc de Mantoue, si une juridiction compétente et non suspecte, telle que la chambre de Spire, le collège électoral, reconnaissait que ses prétentions sur la succession de Mantoue n'étaient pas fondées; mais, si ce prince n'avait contre lui que d'être Français, le roi était résolu à le défendre, dût-il y perdre la moitié de son royaume. Si l'empereur et l'Espagne continuent à vouloir le dépouiller arbitrairement de ses États, le roi ne se contentera pas d'employer pour sa défense les forces qu'il a en Italie, il se servira de la nouvelle armée qu'il forme en ce moment, soit contre l'Artois, sur lequel il a d'anciens droits à faire valoir, soit contre l'Alsace, où il portera ses armes, non dans un dessein de conquête, mais pour obtenir la délivrance des Grisons. Dans le cas, encore fort improbable, où il tenterait cette diversion, qui ne menacerait pas l'Empire, mais seulement les États héréditaires de la maison d'Autriche, il demandait à l'électeur de lui garantir sa neutralité et celle de la ligue Catholique par une lettre reversale, dont Bagni envoyait la teneur. Pour être plus sûr du secret, l'électeur pourrait déposer dans les mains du nonce ce revers, dont on ne prendrait pas copie. Bagni ne se contentait pas de transmettre la demande de Richelieu, il la présentait sous le jour le plus favorable. Que demandait-on en définitive à Son Altesse Électorale? Non d'agir, mais de s'abstenir. Et, à supposer que l'hypothèse bien peu vraisemblable en vue de laquelle on lui demandait de garder une attitude passive se réalisât, à combien de conditions cette attitude était-elle subordonnée!

Nous n'avons malheureusement pas la première forme des

articles qui accompagnaient la dépêche de Bagni, mais elle ne différait certainement pas beaucoup de la rédaction remaniée que le Père Joseph envoya à celui-ci le 9 mars 1630. Ces articles étaient au nombre de quatre (1). Le premier spécifiait que l'assistance promise à l'électeur par le roi n'obligeait pas celui-ci à entrer en lutte avec les princes qui prendraient les armes pour défendre la liberté germanique, à moins qu'ils n'attaquassent les États de l'électeur. Il accordait au contraire au roi le droit de leur venir en aide et interdisait au duc celui de les combattre, pourvu qu'ils prissent l'engagement de respecter ses États et ceux des futurs confédérés, notamment de la ligue Catholique. Si cet engagement n'était pas rempli, le roi emploierait toutes ses forces à la défense de l'électeur et de ses confédérés. Le deuxième article prévoyait le cas où le roi, poussé à bout par les provocations incessantes dont lui et ses alliés avaient à se plaindre de la part de la maison d'Autriche (2), se déciderait à porter ses armes contre les États du roi d'Espagne; l'électeur ni ses alliés ne pourraient alors assister d'aucune manière les adversaires du roi. Il en sera de même si des princes de cette maison (nous conservons à dessein le vague calculé du texte) entrent en armes dans les pays possédés par Sa Majesté Très-Chrétienne, à quelque titre que ce soit, et si celle-ci attaque ses États héréditaires pour repousser cette agression. Par le troisième article, l'électeur promettait, pour lui et la ligue Catholique, de garder la neutralité avec les Hollandais, à charge de réciprocité, et autorisait le roi à leur en donner l'assurance. Si, malgré les efforts de ce dernier, les Hollandais ne respectaient pas cette neutralité, le duc de Bavière et la ligue Catholique reprendraient à leur égard leur liberté d'action. Enfin Maximilien s'engageait à ne pas s'opposer aux revendications des anciens possesseurs des duchés de Mecklenbourg et de Poméranie, ni à l'intervention de leurs pro-

(1) Ils sont désignés tantôt sous le nom d'*articuli secretores, secretissimi*, tantôt sous celui de traité *quamvis*, du mot par lequel ils commençaient. Cf. Janssen, *Franz. Rheingelüste*, 74 et n. 2.

(2) *Fatigatus vexationibus injustis quibus domus Austriæ præfatum Regem atque ejus confœderatos infestat...*

tecteurs, et à faire tous ses efforts pour obtenir de la ligue Catholique le même engagement, à condition que les anciens ducs et leurs défenseurs déposassent entre les mains de l'électeur l'assurance authentique de ne faire aucun tort ni à lui ni à la ligue. S'ils y manquaient, le roi promettait d'employer toutes ses forces pour défendre contre eux l'électeur, les membres de la ligue et leurs futurs confédérés.

En souscrivant de pareils articles, Maximilien et la ligue Catholique rompaient leurs liens avec l'empereur et on peut ajouter avec l'Empire, ils cessaient, pour ainsi dire, d'être des membres du corps germanique pour devenir un parti indépendant, ne prenant plus conseil que de ses intérêts particuliers. En les proposant, Richelieu révélait l'interprétation qu'il donnait au traité d'alliance défensive et en dégageait les conséquences pratiques et immédiates, sans lesquelles ce traité demeurerait pour la France la manifestation platonique d'une bonne volonté stérile, puisqu'elle n'avait d'intérêt à y faire appel que contre la maison d'Autriche, c'est-à-dire dans des circonstances où l'empereur était directement ou indirectement en cause et où par conséquent cet appel devait rester sans effet.

La longue réponse de Jocher (1) à ce commentaire si peu équivoque du traité d'alliance montre combien Maximilien était éloigné de se renfermer, comme on le lui demandait, dans un isolement égoïste et de laisser l'empereur livré à l'agression de la coalition protestante. On y sent le parti pris de ne pas se prêter aux calculs qui se parent du spécieux mot d'ordre de la liberté germanique et de ne pas en profiter pour lui-même, la vivacité de ses sentiments et de ses rancunes contre les protestants, la distance qui sépare ses idées sur la situation de l'Allemagne des revendications protestantes et des desseins de Richelieu. La liberté de l'Empire est attachée pour lui à la restitution des biens enlevés à l'Église par les protestants et au respect des droits des catholiques, qu'il provoque le roi Très-Christien à défendre en se

(1) 29 janvier 1630. *Trattato*, etc.

joignant à la ligue. Il feint de ne pas voir l'importance de l'article 2 de la convention additionnelle ; cet article ne fait à ses yeux que reproduire une obligation résultant du traité principal, qui accorde même plus au roi, puisqu'il stipule non seulement la neutralité de l'électeur, mais son concours. En réalité Maximilien se rendait parfaitement compte de ce que l'article en question ajoutait aux stipulations du traité d'alliance. L'engagement d'un concours armé, contracté par l'électeur et inséré dans l'article 2 du traité, n'avait jamais pu dans sa pensée s'appliquer à l'empereur, toujours excepté de droit des pactes passés par des membres du corps germanique avec l'étranger. L'addition de l'article 7 dans le contre-projet bavarois témoignait assez clairement de ses intentions à cet égard. L'espoir de l'entraîner, en se prévalant de l'article 2 du traité, dans une guerre contre l'empereur, ne pouvait être que bien lointain, mais Richelieu voulait du moins s'assurer par une clause positive sa neutralité dans le cas où il répondrait à l'hostilité de la maison d'Autriche par une attaque de ses pays héréditaires. Cette application de la neutralité à l'empereur avait une importance qui n'avait certainement pas échappé à Maximilien.

La neutralité avec les Hollandais stipulée par l'article 3 de la convention additionnelle n'était qu'une conséquence du principe de l'abandon de l'empereur, que Richelieu voulait faire adopter par la ligue Catholique. Leur solidarité avec la Suède, le Danemark, le Palatin, leurs progrès inquiétants dans l'Empire ne permettaient pas à l'électeur, écrivait Jocher, de prendre à cet égard un engagement sans réserve ; il le pouvait d'autant moins que les princes de la ligue avaient, dans le convent de Mergentheim, promis à l'empereur, s'il donnait satisfaction à leurs griefs, leur assistance contre les ennemis de l'Empire.

L'électeur n'avait jamais eu l'intention d'intervenir dans la question du Mecklembourg. Il ne blâmait pas d'ailleurs ceux qui voulaient le faire, si leur intervention était limitée à cette question et ne cachait pas des desseins préjudiciables aux catholiques.

Son Altesse Électorale ne voulait pas croire, ajoutait Jocher, que le roi pensât sérieusement à chercher dans une attaque contre l'Empire ou l'Alsace une diversion au conflit qu'il avait en Italie avec l'empereur. La raison de cette diversion allait disparaître, celui-ci étant disposé à régler la question de Mantoue suivant les vœux du roi. Une attaque de l'Alsace aurait de graves conséquences, car elle n'intéresserait pas seulement la maison d'Autriche mais des membres laïques et ecclésiastiques de l'Empire, notamment l'évêque de Strasbourg, qui faisait partie de la ligue Catholique et qui entraînerait celle-ci dans la lutte.

Bref, Jocher trouvait les articles additionnels inutiles et, quant au traité, il repoussait l'introduction des mots *Majestati Regiæ et Electorali dignitati convenientem* dans le préambule, maintenant le chiffre des contingents respectifs, tel qu'il avait été fixé par le contre-projet bavarois, et demandait la suppression des mots *principes, civitates liberas*, par lesquels le nouveau projet français avait, pour plus de précision, désigné les confédérés qui pouvaient venir se joindre à la Bavière.

L'accueil fait par l'électeur aux articles additionnels ne put décider Richelieu à y renoncer ; on les modifia. Le traité subit lui aussi une revision ; les mots *principes, civitates liberas* disparurent, mais rien ne fut changé au préambule ni au chiffre des effectifs, et l'article 7 du contre-projet bavarois resta écarté. Le Père Joseph, avec qui Richelieu avait arrêté les légères modifications introduites dans le traité et les articles annexes, envoya ces deux pièces à Bagni le 9 mars 1630. Dans la longue dépêche et le commentaire (1) serré qui les accompagnaient, il établissait la balance des avantages et des charges qui devaient résulter pour l'électeur de ce pacte avec la France : sécurité du côté des Hollandais et du roi de Suède, appui de notre pays dans le règlement de la question palatine et pour une candidature à la couronne

(1) Nous n'hésitons pas à attribuer ce commentaire au P. Joseph, d'abord parce qu'il porte sa marque, et ensuite parce que la seule personne à qui on aurait pu en confier la rédaction, Bouthillier, était, bien qu'il eût donné son contre-seing, tenu à l'écart de la négociation. Lettre de Bagni à Jocher, sans date. *Trattato*, etc.



impériale, entente générale et cordiale entre les deux gouvernements : en échange de tout cela on ne lui demandait que de garder, tant que sa neutralité serait respectée, une attitude passive dans la lutte actuelle de la coalition protestante et dans la lutte éventuelle de la France contre la maison d'Autriche. Le Père Joseph expliquait aussi à Bagni pourquoi on avait ajouté au préambule les mots dont Joher ne voulait pas et justifiait les termes nouveaux par lesquels le traité qu'il envoyait désignait les pays dont les parties contractantes se garantissaient la possession. Les mots *jure naturali licita*, qui, dans le préambule du dernier projet, qualifiaient seuls le traité d'alliance défensive, avaient paru offrir à l'électeur un moyen trop facile de se soustraire à ses obligations ; on avait eu pour but de les rendre plus étroites en ajoutant *et Regi Galliarum atque Electori Bavarie conveniens*. On ne s'exagérait pas d'ailleurs l'efficacité de ces termes pour lier l'électeur, mais on croyait cependant que, grâce à cette addition, l'exécution du traité ne restait plus absolument soumise à son bon plaisir. Les alliés ne se garantissaient plus leurs États héréditaires ou *acquis (acquisitas)*, mais leurs États héréditaires et ceux *qui étaient en leur possession (quas possident)* ; il était bien entendu ainsi que cette garantie s'étendait à tous les pays qu'ils possédaient, sans s'occuper du titre en vertu duquel ils les possédaient (1).

Tel était l'état de la négociation au moment où le Père Joseph fut envoyé à Ratisbonne. Quand il aborda ce sujet avec l'électeur, celui-ci fut désagréablement surpris de voir que son interlocuteur était initié à un secret qui, d'après les affirmations répétées de Bagni, n'était connu en France que du roi, de Richelieu et du nonce. L'électeur n'avait garde d'imputer à celui-ci la communication que le Père Joseph en avait reçue, mais il en redoutait les conséquences, car l'expérience lui avait appris à se méfier de la discrétion du capucin (2). La présence d'un agent instruit de

(1) Arch. des aff. étrang. *Trattato*, etc. Arch. de Bavière. *Ubi supra*. Le P. Joseph à Bouthillier. Suze, 9 mars 1630. Arch. des aff. étrang. Allemagne, VII, f° 12.

(2) *Inter quos [legatos Regis Ch.] P. Joseph negotium secretæ amicitie jam*

l'affaire et chargé de la conduire à une conclusion lui rendait plus difficile le système de temporisation qu'il avait adopté (1). Dans cet embarras, il consulta son conseil secret, et l'avis qu'il en reçut le confirma dans ce système en lui indiquant les moyens de le soutenir. La circonspection et la méfiance se lisent à chaque ligne de ce curieux document (2). Se concilier le Père Joseph pour qu'il ne trahisse pas le dangereux secret dont il est dépositaire; se ménager, sans trop y compter, l'appui éventuel de la France contre le Palatin, contre Gustave-Adolphe et ses alliés protestants, peut-être même contre l'empereur, s'il sort plus fort de la diète; ajourner une réponse définitive jusqu'au moment où l'issue de cette assemblée indiquera le parti à prendre, tel est le plan de conduite que les conseillers de Maximilien lui tracèrent et qui fut fidèlement suivi. Le Père Joseph et Richelieu se laissèrent même persuader que les atermoiements qu'on opposait à leur empressement étaient nécessaires et que, pour avoir tardé, la conclusion ne serait que plus mûrie et mieux assurée (3). Le triomphe que la ligue Catholique et son chef remportèrent à Ratisbonne ôtait à l'alliance une partie de l'intérêt qu'elle avait pour lui, il n'en attendait plus un soutien contre l'empereur qui avait accordé aux électeurs catholiques tout ce

aliquoties apud. Ser. Electorem ursit, cujus plenam cognitionem habet et præter omnia illa, quæ huc usque per vos, Em. Dom., nobiscum tractata sunt. Is quoque alia quædam specialia proposuit cum S. Serenitatis admiratione non exigua, dum ab illo intellexit quæ non solum V. Em., D. semper inter Regem, Em. card. de R. et V. Em. Dom. ac S. Serenitatem secretissima nullique alteri hominum cognita asseruit, hic quoque secretissima voluit, sed etiam Ser. id ipsum secretum neve vel Marcheviso aut P. Josepho communicaretur semper optavit, petiit et ex responsione data sibi persuasit. Omnino S. Ser. novit id non a V. Em. provenire, sed veretur idem cum aliis, quod jam in P. Josepho experitur accidere et secretum in Gallia vel in Germania cum ingenti S. Electoris damno et præjudicio revelari posse, quod V. E. D., quantum possibile est, præcavebitur... » Jocher à Bagni. Munich, 23 sept. 1630. Le même au même, 30 juillet 1630. Bagni à Jocher. Grenoble, 17 mai 1630. Arch. de Bavière, série bav. 488/2.

(1) Jocher à Bagni, 10 août 1630. Kutner à Bagni. Ratisbonne, 13 sept. 1630. Avis du conseil secret de l'électeur. *In fine. Ubi supra Trattato*, etc.

(2) Avis précité, *Ubi supra*.

(3) Kutner à Bagni. *Ubi supra*. Dep. du P. Joseph à Richelieu, des 15 et 20 sept. 1630. *Ubi supra*.

qu'ils avaient demandé, mais il avait encore besoin de la France contre le Palatin, dont l'Espagne avait pris en main les intérêts, et contre le roi de Suède. Il ne se déroba donc pas à l'exécution des promesses à l'aide desquelles il avait calmé l'impatience du gouvernement français et confia au Père Joseph, quand il partit, un projet de traité (1).

Nous ne sommes malheureusement pas en état de retracer les discussions d'où est sorti ce projet, ni par conséquent de faire apprécier les efforts et l'habileté qu'il a pu exiger du Père Joseph. Sa correspondance ne rend pas compte de ces discussions, mais seulement des dispositions du duc de Bavière, qu'il nous représente n'osant presque pas d'abord s'entretenir de cette question, puis s'enhardissant peu à peu, prenant confiance dans son interlocuteur, s'ouvrant enfin complètement à lui de ses intentions sur ce sujet et de ses desseins ultérieurs (2). Le Père Joseph a-t-il été la dupe d'une illusion, la confiance qu'il se flatte d'avoir acquise n'a-t-elle été qu'une feinte habile de Maximilien pour colorer ses attermoiemens ? En supposant qu'il ait réussi, avec le concours du nonce Rocci (3), à triompher des préventions de l'électeur contre lui et surtout contre les procédés de la politique française, il reste à savoir quel parti il a su tirer de ce succès, en d'autres termes ce que vaut le projet qu'il a rapporté de Ratisbonne.

Ce projet présente de notables différences avec celui qu'il avait envoyé à Bagni le 9 mars et qui paraissait être le dernier mot du gouvernement français. Le premier subordonne les obligations de l'électeur à ses serments à l'empereur et à l'Empire ; il ne prévoit pas l'accession de la ligue Catholique et s'applique exclusivement au roi et à l'électeur ; il réduit d'une façon importante l'effectif des forces auxiliaires et accorde la faculté de remplacer le secours en hommes par un secours en argent ; pour désigner les pays que

(1) *Mémoires de Richelieu*, II, 345, col. 1.

(2) Le P. Joseph à Richelieu, 22 août, 15, 20, 30 sept., 13 oct., 4 nov. 1630.  
*Ubi supra.*

(3) Voyez plus bas.

les parties contractantes se garantissent réciproquement, il ne se sert pas des mots *quas possidet* de la dernière rédaction française, mais du mot *acquisitas* de la rédaction antérieure, ce qui peut faire douter si cette garantie comprend les Trois-Évêchés. Mais il y a quelque chose de plus grave : non seulement le projet d'alliance défensive revient notablement modifié, mais il n'est pas accompagné des articles secrets qui pour la France en font surtout la portée pratique et la valeur.

A en juger par ces différences, le Père Joseph n'avait pas lieu de s'applaudir du succès de sa négociation. Et cependant le résultat n'était rien moins qu'un échec et l'on ne pourrait le considérer comme tel sans méconnaître les difficultés et les impossibilités de sa tâche. L'espoir d'amener Maximilien à oublier ses devoirs envers l'empereur et l'Empire, à les passer sous silence ou à les réserver d'une façon équivoque dans un traité conclu avec l'étranger, bref à séparer sa fortune de celle de l'empereur, cet espoir était chimérique. Il l'était surtout au terme d'une assemblée où la complaisance de Ferdinand pour tous les désirs des électeurs catholiques avait de nouveau confondu leurs intérêts et les siens et qui avait fait du chef de la ligue l'arbitre de l'Allemagne ; abandonner l'empereur alors que celui-ci semblait uni avec eux dans ses sentiments et dans ses desseins, c'eût été de la part des électeurs catholiques s'abandonner eux-mêmes. Si ceux-ci n'étaient pas parties au traité, c'est qu'on ne pouvait les y comprendre sans le leur communiquer, sans étendre le cercle des personnes qui y étaient déjà initiés, sans lui donner une véritable publicité. D'un autre côté, suppose-t-on Maximilien prenant sur lui de stipuler en leur nom, sans en avoir le droit et au risque d'augmenter par un grief légitime les résistances qu'il rencontrait déjà chez eux ? Quelle valeur auraient pu avoir des engagements contractés sans l'aveu des intéressés ? Rien d'ailleurs n'empêchait la ligue d'adhérer plus tard au traité. Les résultats obtenus par le Père Joseph, sans répondre aux espérances de la première heure, n'avaient pas moins leur importance : il avait triomphé des hésitations d'un prince scrupuleusement attaché à

ses devoirs envers l'Empire et l'Empereur, satisfait des larges concessions de celui-ci, très méfiant à l'égard de la France et ne comptant qu'à moitié sur les avantages qu'une alliance avec elle pouvait lui promettre. Le projet qu'il rapportait donnait au roi le droit d'invoquer contre tout le monde (*adversus quoscunque*), sauf contre l'empereur et l'Empire, le *casus fœderis*. Cette exception était rigoureusement limitée, libellée de façon à ne pas permettre à l'Espagne d'en profiter, tandis que, dans le contre-projet bavarois, elle était exprimée dans des termes si étendus qu'elle aurait pu être invoquée en faveur de l'Espagne. Le Père Joseph réussit également à faire insérer les mots *Regiæ Majestati ac Electorali dignitati convenientes*, qui donnaient plus de force aux obligations de l'électeur, mais il fut moins heureux pour les mots *provincias quas possidet*, qu'il ne parvint pas à faire substituer au mot *acquisitas*. Il contribua enfin à maintenir entre la ligue Catholique et les Hollandais une neutralité toujours menacée et il déjoua les efforts de l'Espagne pour amener la ligue à la rompre (1).

Il y a du reste trois faits qui prouvent qu'aucun autre négociateur n'aurait pu faire mieux : l'ordre de Richelieu de ne pas insister sur les articles secrets et de se contenter de l'engagement que l'Espagne ne serait pas assistée contre de légitimes représailles et de l'établissement de la neutralité entre la ligue Catholique et les Hollandais (2) ; son approbation du projet rapporté de Ratisbonne ; sa tentative inutile pour faire restreindre la portée de la réserve en faveur de l'empereur et de l'Empire. Le projet

(1) Sur la question de la neutralité, voy. Mém. à M. de Gournay à l'Appendice ; les instructions du P. Joseph, *Mém. de Richelieu*, II, 262, col. 2-263, col. 1 ; les instructions de Brulart. *Ubi supra* ; Dép. de Brulart et du P. Joseph à Richelieu, 26 août 1630, *Ubi supra* ; le P. Joseph à Richelieu, 2 et 20 sept. 1630. *Ubi supra* ; le même au même, 4 nov. 1630, *Ubi supra* ; Jocher à Bagni, 16 oct. 1629, *Trattato*, etc. ; Jocher à Bagni, 27 novembre 1630 ; Bagni à Jocher, 15 déc. 1629 ; Jocher à Bagni, 29 janvier 1630 ; le P. Joseph à Bagni, Suze, 9 mars 1630 ; Commentaire du P. Joseph sur le nouveau projet français ; Kutner à Bagni, 13 sept. 1630 ; Jocher à Bagni, 9 oct. 1629 ; Jocher à Bagni, 10 août 1630, *Trattato*, etc. ; Avis du conseil secret de l'électeur de Bavière, *Ubi supra*.

(2) Richelieu au P. Joseph, 4 sept. 1630. Avenel, III, 893.

négocié par le Père Joseph devint le traité signé à Fontainebleau le 30 mai 1631, sans autre changement que la disparition d'un mot qui n'était qu'une redondance (1).

L'épisode de la carrière du Père Joseph que nous venons d'étudier, veut un épilogue : après avoir fait connaître sa mission, il nous reste à expliquer son rappel, à parler des impressions qu'il laissa à Ratisbonne et à revenir sur l'accueil qu'il reçut de Richelieu.

On se souvient qu'une dépêche du roi, antidatée du 22 octobre, écrite en réalité le 26, faisait savoir à Brulart que le traité de Ratisbonne n'était pas approuvé et lui donnait des instructions nouvelles. Ces instructions lui prescrivaient d'obtenir de l'empereur certaines modifications. En réalité, sinon nominativement, elles s'adressaient au Père Joseph aussi bien qu'à l'ambassadeur. Aussi unit-il ses efforts à ceux de Brulart pour faire modifier le traité ; il demanda notamment à l'impératrice d'employer son influence dans ce but (2) et essaya de faire donner audience à l'évêque de Mantoue chargé de présenter la requête et les excuses de son maître (3). Mais Ferdinand, tout en acceptant, à peu de chose près, le sens dans lequel la France entendait le traité, se refusa absolument à rouvrir des négociations pour le modifier et même à rendre publique l'interprétation qu'il lui donnait (4). C'est ce que nos négociateurs annoncèrent au roi vers le milieu de novembre. En même temps ils se dirigèrent vers la France, où tous deux avaient hâte de rentrer, en disant, pour excuser leur précipitation, qu'ils allaient au-devant des nouveaux ordres qu'ils avaient demandés. Ils étaient sur la frontière quand ces ordres

(1) Cf. aux Arch. des aff. étrang. dans Bavière, I, les pièces 72, 40 et 67, écrites toutes trois par le secrétaire habituel, et le traité de Fontainebleau dans le recueil de Léonard, III, 16.

(2) Vénier au doge. Vienne, 23 nov. 1630. *Filza* 74.

(3) Le même au même. Ratisbonne, 11 nov. 1630.

(4) Dépêche du roi à M. de Léon. Saint-Germain, 2 déc. 1630. Allemagne, VII, f° 542. La bonne foi de l'empereur, l'esprit large et équitable dans lequel il comprenait le traité, sont encore attestés par Vénier dans la dép. précitée du 23 novembre.

leur parvinrent; il était prescrit à Brulart de rejoindre l'empereur à Vienne pour poursuivre la revision du traité, au Père Joseph de retourner auprès du roi. Pourquoi cette différence? Peut-on l'expliquer autrement que par celle que Richelieu faisait entre la conduite de l'un et la conduite de l'autre? Faut-il y voir une marque de confiance pour l'ambassadeur, un blâme tacite infligé au Père Joseph ou, au contraire, une disgrâce pour le premier, une faveur pour le second? Ces deux interprétations contraires ont paru également plausibles à Contarini, car il croit pouvoir attribuer le retard apporté au départ du courrier qui devait porter les ordres du roi aux efforts faits par les frères de Brulart et par le capucin pour faire revenir sur une décision qui, aux yeux des premiers, avait l'inconvénient de laisser le terrain libre à un rival, et qui, dans la pensée du second, pouvait passer pour un signe public de désapprobation (1). S'il fallait en croire l'ambassadeur vénitien, le rappel du Père Joseph aurait été une satisfaction donnée au sentiment universel qu'il avait inspiré à Ratisbonne. Le nonce Rocci aurait écrit à son collègue Bagni que le Père Joseph y avait mécontenté tout le monde (2). Mais l'authenticité d'un pareil propos est difficile à concilier avec les termes élogieux dans lesquels Rocci parle de notre héros à ce même Bagni (3), et avec l'intelligence étroite qui a régné pendant la diète entre Rocci et le Père Joseph. Cette intelligence était fondée sur la communauté d'idées qui unissait leurs gouvernements. L'animosité

(1) « Il corriero per Alemagna non è ancora partito, parendomi che alle inclinationi da lasciar Leon appresso Cesare s'oppongano uffitii privati caldissimi de fratelli di lui e del capucino ancora a fine che l'uno non ritorni senza l'altro e prevaglia nelle brighe che sono tra di loro... » Contarini au doge. Poissy, 3 déc. 1630. Filza 79, n° 257.

(2) « ... Il nontio del Papa residente presso l'Imperatore scrive al card. Bagni... » Il demande instamment « che ritornasse in quella corte il sig. di Leon... richiamato il capucino che havea discontentato tutti... » Contarini, le card. Bagni et l'agent de Mantoue, Priandi, furent appelés au conseil qui devait délibérer sur ce qu'il y avait à faire. Ils furent d'avis de renvoyer M. de Léon auprès de l'empereur « facendo ritornar il frate ». Contarini au doge. Poissy, 30 nov. 1630. *Ibid.*, n° 256.

(3) Non devo defraudare il P. fra Gioseppe di quelle lodi che se li devano, havendo molto bene mostrato in questo trattato il suo zelo christiano et valore. Rocci à Bagni. Ratisbonne, 13 oct. 1630. Allemagne, VII, p. 445.

d'Urbain VIII contre la maison d'Autriche ne le cédait guère à celle de Richelieu. Comme lui, il était hostile à l'élection du roi de Hongrie et favorable à celle de l'électeur de Bavière. Il s'associait aux desseins du cardinal sur l'Italie et embrassait avec la même ardeur les intérêts de Charles de Gonzague. Rocci, auquel ses instructions prescrivaient avant tout une entente intime avec Maximilien, fit profiter le Père Joseph de son influence, et celui-ci, de son côté, tint compte, dans la négociation du traité, des instances du nonce en faveur de la paix. Il n'existait entre les deux gouvernements aucune opposition d'intérêt, aucun désaccord dans les vues, pas même sur les alliances avec les protestants, que le Saint-Père approuvait, parce qu'il ne prévoyait pas les maux que les succès de Gustave-Adolphe devaient infliger aux catholiques (1). Parmi ceux que le Père Joseph a pu mécontenter à Ratisbonne, il ne faut donc pas compter Rocci, et, si celui-ci avait exprimé un sentiment général qu'il ne partageait pas, il ne l'aurait vraisemblablement pas fait sans y ajouter l'expression de son sentiment personnel. Le témoignage de l'ambassadeur vénitien ne nous paraît donc pas, jusqu'à nouvel ordre, pouvoir prévaloir sur ces considérations, même si l'on tient compte de l'ultramontanisme ardent de Rocci.

L'empereur, au contraire, gardait rancune à l'humble moine qui lui avait arraché le fruit de ses succès et dont il avait reconnu la main dans les mécomptes de son orgueil, dans les difficultés croissantes de sa situation. Il se sentait mortifié d'avoir été joué par un homme dont l'habit et les manières proclamaient la modestie et la candeur, qui avait toujours à la bouche les mots de paix, d'union des princes catholiques, de guerre aux infidèles (2). On rapporte de Ferdinand un mot, qui n'est proba-

(1) Gregorovius, *Urbano VIII*, p. 23-28. Ranke, *Roemische Papse*, 6<sup>e</sup> éd., II, 364, 368-370. Lepré-Balain, *Biographie*. Dép. de Vico, résident vénitien à Ratisbonne, au doge, 14 octobre, 23 novembre 1630. Frari. *Fizza* 73. Bref d'Urbain VIII aux électeurs ecclésiastiques, 17 août 1630, dans Gudénies, *Codex diplomaticus anecdotorum*... in-4<sup>o</sup>, 1758, IV, 783.

(2) « Qua stanno ne medesimi termini aspettando con desiderio il ritorno del s<sup>r</sup> di Lion, havendosi avviso con lettere delli 25 decembre da Ulma ch'esso si era



blement pas historique dans la forme qu'on lui donne mais qui exprime bien son sentiment à l'égard du Père Joseph. Il aurait dit « qu'un pauvre capucin l'avait désarmé avec son chapelet et que, tout étroit qu'était son capuchon, il avait su y faire entrer six bonnets électoraux ».

Quant à Maximilien, on trouve chez lui à l'origine la prévention, puis la confiance, peut-être même enfin l'abandon. Le résultat obtenu par le Père Joseph à la suite de ses conférences avec lui, n'est-il pas la meilleure preuve de leur intimité?

Parmi les personnages avec lesquels le Père Joseph se trouva en rapport à Ratisbonne, il n'y a que les représentants de la Sérénissime République dont nous ayons directement recueilli les plaintes à son sujet. Leurs récriminations s'expliquent par des tiraillements inévitables entre les deux gouvernements alliés et par des susceptibilités personnelles. La France poussait toujours Venise à une action énergique; Venise cherchait toujours à déclinier les risques et les charges de l'alliance, sans cesser d'en revendiquer les avantages. C'était en grande partie à l'inertie des Vénitiens que la surprise de Mantoue était imputable et, quand on leur demandait d'aider de leur bourse Charles de Gonzague, ils faisaient la sourde oreille (1). Cela ne les empêchait pas de protester contre le silence que le traité de Monçon et la suspension d'armes avaient gardé sur eux et même contre la place humiliante, disaient-ils, qu'on leur avait donnée dans un traité, où ils n'auraient jamais été compris si nos agents n'en avaient fait une

incaminato a questa volta venendo la M. S. persuasa a credere che tal missione  
 . . . . .  
 non sia in tutto sincera, anzi che vi habbia sotto qualche nascosto veleno et per  
 facilitarli la credenza gli dano ad intendere ch'è il P. Giuseppe se ne venga esso  
 ancora in questa corte per mettere il negotio in pui diffidenza, non essendo il  
 soggetto punto gradito a S. M. . . . . dissi. . . . . che, in quanto al  
 P. Giuseppe, era voce comune che se ne fosse tornato in Francia chiamato da  
 S. M. . . . . credette [l'Emp.] che il ritorno del padre fosse vero. . . . .  
 L'Evêque de Mantoue au duc de Mantoue Vienne, 10 janv. 1631. *Comm. de*  
*M. Ed. Rott.*

(1) Le P. Joseph à Richelieu. Ratisbonne, 4 nov. 1630. *Ubi supra*. Vénier au  
 duc, même date. *Frari. Filza 74.*

condition *sine quâ non* (1). Ils se récriaient bien haut contre ce traité, tout en étant fort heureux d'en profiter, fort désireux que le roi s'en contentât et très anxieux des conséquences que le refus de ratification pouvait avoir pour leur sécurité (2). Le résident de la république à Ratisbonne, Vico, reprochait à nos agents de n'avoir pas agi de concert avec lui, de l'avoir laissé de côté; Vénier, qui lui succéda avec le titre d'ambassadeur, les accusait d'avoir brusqué la conclusion du traité pour ne pas l'associer à l'honneur de le conclure (3); le Père Joseph était soupçonné d'avoir cherché à obtenir le rappel de ce dernier. La république était froissée aussi de la supériorité affectée par sa puissante alliée et l'on accusait le Père Joseph de la lui faire sentir plus que personne et de s'être exprimé à cet égard sans ménagement (4). Tout cela rendait les diplomates vénitiens peu favorables au Père Joseph, et il

(1) Voyez plus haut ce que nous avons dit de cette question dans l'exposé de la négociation. Brulart disait vrai, quand il affirmait à Vénier « che piu di due giorni si ha havuto il negotio della pace per rotto, perche quà non si voleva parlar della Republica. » Vénier au doge. Ratisbonne, 24 oct. 1630. Le même au même, 4 nov. 1630. *Ubi supra*. Sur les prétendus griefs de la République, voy. encore dép. de Vico au doge. Ratisbonne, 16 sept. 1630.

(2) « ... n'ay maucqué de voyr le nonce, l'ambassadeur de Venise et l'evesque de Mantoue... ilz reclament tous troys leurs MM. que le traité ait lieu et que l'on ne s'arreste pas à peu pour ung sy grand bien et attendent en grande devotion ce que le roy aura resolu sur la depesche derniere apportée par Stuppa, esperans que S. M. se sera contentée de moindres modifications sur led. traité que celles qu'elle avoit fait entendre à M. de Léon et P. Joseph. » Geberet à Bouthillier. Vienne, 4 déc. 1630. Arch. des aff. étrang. Autriche, XV, pièce 41.

(3) Dép. précitée de Vénier, 11 nov. Dép. de Vico. Ratisbonne, 30 sept. 1630. *Filza* 73.

(4) « Per i discorsi che intenderanno haver io havuti col capuccino posso credere che il motivo delle sud. istanze del S. d'Avo venghi da lui, che si dimostra oltre modo geloso di qualche trattato a parte... nel particolare della poco corrispondenza usato col... Vico, non sa che rispondero, se non che mali officii sono stati fatti da quelli li quali non mirano che a separar la S. V. della Francia... e a questo proposito mi dimando se... Venier... haverebbe firmato il capitolo o altra scrittura a parte per gl' interessi della Republica. Stimai bene di lasciarlo in questo dubio... questa gelosia del frate mi fa credere che sii stato il motivo delle istanze del S. d'Avo per la rivocatione del... Venierio, essendo quel ministro tutto creatura e dipendente da esso capuccino. » Dép. de Contarini, 31 déc. 1630. *Filza* 79, n° 263. Dép. précitée de Vénier, 4 décembre 1630. Voyez plus haut les termes dans lesquels nos agents parlent de la République en insistant pour qu'elle soit comprise dans le traité.

est bon de s'en souvenir quand on lit ce qu'ils disent de lui.

En discutant les sentiments qu'il aurait inspirés aux personnages politiques qui traitèrent avec lui à Ratisbonne, nous n'entendons pas, du reste, contester l'opinion vulgaire, non pas unanime, mais fort répandue, qui s'était formée sur son compte.

Quand il arriva dans cette ville, il put lire dans des libelles (1) répandus à profusion en Europe qu'il était l'ennemi de Dieu et le fléau du monde; il reçut même des menaces de mort (2). Le redoublement de calomnies, dont sa mission fut le signal, dut égarer encore davantage l'opinion publique déjà prévenue contre lui. Pour le public que la réunion de tant de personnages avait amené à Ratisbonne, pour ce monde de courtisans, de fonctionnaires, de serviteurs de tout rang qui composaient leur maison et leur suite, qui étaient témoins ou qui entendaient parler de son infatigable activité, des habiletés de sa diplomatie, de entraînements de son langage, tantôt flatteur et insinuant, tantôt franc jusqu'à la rudesse, pour la partie de ce public surtout qu'exaltait le fanatisme catholique et césarien, le Père Joseph ne pouvait être qu'un fourbe et un intrigant.

C'est l'opinion que Collalte avait recueillie, et dont, sous une forme voilée, il faisait part à l'empereur en l'avertissant que le Père Joseph ne passait pas pour « un bon religieux » et qu'il fallait s'en méfier (3). C'est celle qu'exprima vertement au Père Joseph

(1) On en trouvera un à l'*Append.*

(2) « ... Le combat des mechans est horrible. J'ay creu estre utile de vous avertir qu'ils font courir des libelles diffamatoires contre celui que vous scavez... et le menacent de la vie, envoyant ces libelles par toutes les provinces et lieux de la chrestienté, disant que cet homme est la peste du monde et l'ennemi public de Dieu... toutes ces malices de Satan ne servent qu'à le mettre davantage dans la confiance et l'amitié de ceux qui ont le principal pouvoir, et, quant à sa personne, il apportera le soin convenable de ne recevoir point de dommage. » Ratisbonne, 12 août 1630. *Épîtres à plume volante*. Ép. XXXIV.

(3) « Secondamente mette [Collalte] in consideratione a V. M. come viene avisatto che M. de Leon non ha plenipotenza alcuna e che non si fidi del padre Joseffo, perche non è tenuto per buon religioso, che questi porterano il negotio in lungo per vedere come passano le cose del Imperio de intorbidarle, se sarà possibile, e con questo valersi del tempo e del occasione... » Observations présentées à l'empereur par le colonel Chiesa au nom de Collalte. Arch. de cour et d'État à Vienne. *Friedensacten fasc. 9/A.*

lui-même un gentilhomme de la maison de Tilly, nommé Perlo de Flemal. Quand notre héros vint prendre congé de Tilly, celui-ci le fit accompagner jusqu'au bas du degré par les gens de sa suite. Flemal était du nombre : « Êtes-vous le Père Joseph ? » demanda-t-il au capucin au moment de s'en séparer, et sur la réponse affirmative de celui-ci : « Vous êtes donc capucin, s'écria Flemal, c'est-à-dire obligé par votre caractère à faire régner la paix dans la chrétienté, et c'est vous qui allumez une guerre sanglante entre les souverains catholiques, entre l'empereur, le roi d'Espagne et le roi de France ! Allez, vous devriez rougir de honte (1) ! » Cette violente sortie prouve, comme les menaces dont il fut l'objet à son arrivée, que l'animosité contre le Père Joseph allait parfois jusqu'à l'exaspération. Elle atteste en même temps la part capitale qu'on lui attribuait dans la lutte entreprise par Richelieu contre la puissante maison qui avait réussi auprès de bien des gens à identifier sa cause avec celle de la religion.

Mais ce n'est pas à ces préventions que le cardinal eut égard en le rappelant, car elles ne pouvaient lui faire du tort que dans l'esprit de ceux qui ne le connaissaient pas, et à Ratisbonne il était connu, pour avoir traité avec eux, de tous ceux dont l'opinion importait à nos intérêts. La cause de ce rappel n'est pas difficile à découvrir. Quand on sait les services qu'il rendait à Richelieu, on comprend que les deux collaborateurs ne pouvaient être longtemps séparés. Son désir, aussi bien que les affaires, le rappelaient en France. Dès le début de sa mission, il avait annoncé que son absence ne durerait pas plus d'un mois ou de six semaines et que, le traité conclu, il laisserait à Brulart le soin de veiller à son exécution (2). Celui-ci lui envia le bonheur

(1) Khevenhüller, qui raconte cette anecdote, ajoute que le chambellan de Tilly, témoin de cette incartade, jeta Flemal au bas de l'escalier et que Tilly le fit mettre aux fers, mais, malgré cette réparation et toutes les excuses qu'on lui fit, le P. Joseph, dit Khevenhüller, resta convaincu que cet affront avait été prémédité et en garda un profond ressentiment. *Annales Ferdinandei*, XI, 1233-1234.

(2) Le P. Joseph à Richelieu, 22 août 1630. *Ubi supra*. Le P. Joseph à d'Avaux, 11 et 20 juillet 1630. Arch. des aff. étrang. Suisse, XXVII, f<sup>o</sup> 138. Venise, vol. 49 à la date.

de revenir auprès du roi, car il désirait depuis assez longtemps échanger la carrière brillante mais onéreuse des missions pour un poste à l'intérieur du royaume et il avait même demandé au Père Joseph d'obtenir pour lui ces nouvelles fonctions (1). Aussi, en annonçant à Richelieu qu'il avait reçu ses ordres et qu'il allait y obéir, ne put-il dissimuler l'amertume d'une décision qui le forçait à quitter les frontières de France pour faire un voyage de quatre cents lieues (2). Si l'on ne tenait compte que des vœux de nos deux diplomates, on pourrait donc considérer l'envoi de l'un à Vienne comme une disgrâce, le rappel de l'autre comme une faveur, mais la vérité, c'est que la mesure différente dont ils étaient l'objet n'était pour aucun d'eux le signe d'une désapprobation, c'est que tous deux recevaient sous une forme opposée, l'un en allant reprendre sa place auprès du premier ministre, l'autre en allant négocier la revision du traité, la marque d'une confiance qu'une irritation passagère n'avait pas ébranlée.

L'ambassadeur et le Père Joseph quittèrent Ratisbonne le 16 novembre (3), après avoir envoyé un courrier au roi (4). Ils s'arrêtèrent à Nuremberg, à Strasbourg (5), et rencontrèrent à Toul (6) le même courrier qui revenait apporter, à l'un, l'ordre d'aller à Vienne, et, à l'autre, celui d'aller attendre à Meaux des ordres ultérieurs (7). Le capucin arriva à Paris un peu avant

(1) On sait que nos représentants à l'étranger avaient beaucoup de peine à obtenir le paiement de leurs appointements et même le remboursement de leurs dépenses. Le Père Joseph s'occupait souvent de leurs intérêts. Le P. Joseph à Bouthillier, 20 février 1630. Allemagne, VII, f. 5. Le P. Joseph à Brulart. Pignerol, 11 avril 1630. France anc. 53, nouv., 403, p. 105.

(2) Brulart à Richelieu, sans date. Allemagne, VII, f. 569.

(3) Lepré-Balain, *Biographie*.

(4) Ceberet à Bouthillier. Vienne, 4 et 18 décembre 1630. Arch. des aff. étrang. Autriche, XV.

(5) Lepré-Balain, *Ibid.* C'est très probablement de Strasbourg que Zingelsheim écrivait à Hotman-Villiers, le 4 décembre : « Mons. de Léon retourné de Ratisbonne a passé par ceste ville. Le P. Joseph m'a parlé de vous en louant vos bonnes qualités. Ils disent avoir jetté les fondemens d'une bonne correspondance avec les Électeurs et que bien tost on en verra les effets pour le bien de l'Allemagne. » Aff. étrang. Palatinat, IV (1628-1639), pièce 45.

(6) Lepré-Balain, *Loc. cit.*

(7) Le P. Joseph à Richelieu. Vaucouleurs, 8 déc. *Ubi supra*.

le 19 décembre (1). Blessé de quelques paroles par lesquelles Richelieu avait semblé encourager la malveillance de ses ennemis, notre héros se rendit directement, sans le voir, à son couvent de la rue Saint-Honoré. Le cardinal ne lui en voulut pas de cet acte d'indépendance et de fierté, il l'envoya complimenter le lendemain de son arrivée, lui fit deux visites au couvent, et le décida à reprendre sa chambre à Ruel et à partager de nouveau avec lui le poids des affaires (2).

(1) Lettre anonyme précitée, 19 déc. 1630. France, LIV, f. 332. Le témoignage oculaire de l'auteur de cette lettre nous paraît devoir être préféré à celui de Contarini, qui écrit le 24 décembre : « Il P. G. ritorno hieri d'Alomagna... » *Filza* 79, n° 262. Dans sa lettre du 8 décembre, le P. Joseph annonçait de Vaucoaleurs qu'il serait à Meaux le 15, il pouvait donc se trouver à Paris avant le 20.

(2) Contarini au doge. Paris, 10 et 24 décembre 1630. *Filza* 70. Lepré-Balain, *Ubi supra*.

## CHAPITRE IX

L'ALLIANCE AVEC GUSTAVE-ADOLPHE ET LA FUITE DE LA REINE MÈRE.

(1630-1632)

Programme politique du Père Joseph après la diète de Ratisbonne. — Mission de Charnacé. — Vues et nature de Gustave. — Comment le Père Joseph et Richelieu comprennent l'alliance. — Reprise et continuation des négociations. — Le Père Joseph les suit de Ratisbonne. — Leurs difficultés. — Traité de Bärwald. — Situation critique de Gustave. — Mission de Melchior de Lisle à Leipzig. — Mission de Gournay. — Médiation entre l'électeur de Cologne et les Liégeois. — Assemblées de Leipzig et de Dinkelsbühl. — Chances d'une transaction. — Mission de Saint-Étienne. — Recours de Maximilien à la France. — Mission de Küttner. — Réserve justifiée de la France. — Assemblée de Francfort. — Plan d'opérations de Gustave. — Mission de Charnacé. — Bruslon à Trèves. — Les envoyés du parti catholique à Metz. — Tentations et projets annexionnistes. — Le Père Joseph fait triompher sa politique. — Comment Richelieu la définit. — Mission de Brézé. — Comment Richelieu comprend la neutralité. — Maximilien rompt les négociations. — Missions de La Grange et de Saint-Étienne. — Caractère de la politique française. — Nouvelle coalition contre Richelieu. — La reine mère à Compiègne. — Mission conciliatrice du Père Joseph. — Pourquoi il ne put la remplir. — Vrais sentiments de Richelieu.

Au lendemain de la diète de Ratisbonne, ceux dont elle avait affecté les intérêts éprouvèrent le besoin de se recueillir, de se concerter, d'adopter une ligne de conduite propre à leur assurer les avantages qu'elle leur avait procurés ou à les protéger contre les dangers dont elle les menaçait. C'est dans ce but que le parti évangélique et la ligue Catholique se réunirent à Leipzig et à Dinkelsbühl. La France, qui avait tant à s'applaudir de la

diète, eut à examiner la situation qu'elle devait prendre entre la ligue qui venait de dicter la loi à l'empereur et le parti protestant, rassuré maintenant par le protecteur qui lui arrivait du Nord. Déjà le Père Joseph avait été appelé à faire connaître l'esprit du traité de Ratisbonne; ce fut encore lui que Richelieu consulta sur les principes d'après lesquels notre pays devait se conduire dans des circonstances pour le moment très favorables, mais que la présence de Gustave-Adolphe en Allemagne allait évidemment modifier. Le système qui fut alors présenté par le capucin est celui dont il avait jeté les bases à la diète. Il consistait à affermir définitivement l'indépendance politique des électeurs et l'influence de la France, qui venaient de se manifester d'une façon si éclatante, à encourager les électeurs dans le maintien des résolutions et des réformes adoptées et conquises à Ratisbonne, à faire disparaître, par une médiation constante, les divisions que la maison d'Autriche mettait à profit, à établir l'équilibre entre les deux partis en fortifiant les protestants qui étaient les plus faibles, sans les laisser devenir menaçants pour les catholiques. Si ce plan réussissait, il devait faire de notre pays l'arbitre de l'Allemagne, partagée entre un empereur impuissant pour l'offensive et deux partis unis contre la maison d'Autriche, mais divisés par la religion et par certains intérêts et dont chacun était trop faible pour se passer de nous. Nous ne pouvions, d'ailleurs, recueillir le fruit de cette politique que si nous nous décidions à prendre, au besoin, une part directe aux hostilités et si nous promettions, d'une façon positive, l'appui de nos armes à celui des deux partis qui serait attaqué par la maison d'Autriche ou par le parti contraire.

Par une singulière ironie du sort, ce programme était formulé au moment où l'épée de Gustave-Adolphe allait, pour ainsi dire, le déchirer en morceaux. Mais pour tous ceux qui apprécient l'importance des vues autant que celle des faits, cela ne diminue pas son intérêt; il n'en reste pas moins l'expression de la politique du Père Joseph, de cette politique qui aspirait à mettre l'Allemagne sous notre influence, moins par des acquisitions



territoriales que par la tutelle des intérêts et des forces qui se heurtaient dans son sein.

Rien n'avait autant agi sur l'issue de la diète de Ratisbonne que la marche victorieuse de Gustave-Adolphe. Nous avons déjà indiqué sommairement nos premiers rapports avec ce prince (1). Nous avons à faire connaître maintenant les négociations préliminaires de l'alliance, l'esprit que les deux contractants y apportèrent, ses vicissitudes, ses crises, son influence sur la politique française et sur la politique européenne.

Nous ne remonterons pas dans ses origines au delà de la mission de Charnacé (janvier 1629). Si Richelieu avait suivi son premier mouvement, il aurait envoyé Charnacé auprès de Gustave-Adolphe sans attendre la fin du siège de La Rochelle, mais le Père Joseph l'en empêcha. Ce n'est pas qu'il ressentit moins vivement la perfidie de l'Espagne, essayant de dépouiller l'héritier légitime du Mantouan et du Montferrat ni qu'il reculât davantage devant l'alliance d'un prince hérétique, mais il estima qu'il fallait être débarrassé auparavant du siège de La Rochelle dont la capitulation prochaine donnerait au roi, pour traiter, plus d'autorité (2). La mission de Charnacé avait, on s'en souvient (3), plus d'un objet. Elle comprenait à la fois la liquidation d'un passé dont nous n'avons pas lieu de nous féliciter, et la préparation d'une revanche. Nous n'avons pas à nous occuper de la première partie de sa tâche ; rappelons seulement qu'elle consistait à protéger Christian IV contre les conséquences de sa défaite, à l'encourager à continuer la lutte, à ménager entre la ligue Catholique et lui une paix particulière et enfin à faire accepter au chef de celle-ci le rôle de protégé de la France, de candidat à l'Empire (4).

Ce n'est pas seulement par Charnacé que Richelieu avait été renseigné sur l'importance et les dispositions de Gustave-

(1) Voy. le chap. v.

(2) *Mémoires de Fontenay-Mareuil*, 169-200.

(3) Voy. le chap. v.

(4) Voy. le même chap.

Adolphe. Il reçut aussi la visite de deux agents de ce prince, Lars Nielson (1628) et Wolmar Farensbach (1629). Ce dernier était accrédité auprès du duc de Mantoue, de la Sérénissime République et de Bethlen Gabor; il avait à les convaincre de la solidarité qui, en dépit de l'éloignement, les unissait à son maître et à leur faire connaître l'intention de celui-ci de servir puissamment l'intérêt commun (1). Avant d'arriver à Mantoue (commencement de mars 1629) et à Venise, Farensbach s'était arrêté non seulement, comme on l'a supposé avec vraisemblance, en Angleterre et dans les Provinces-Unies, mais aussi en France. Au commencement de février 1629, il était à Paris, où il conférait avec le résident de Mantoue, Priandi (2), et il emporta des lettres de Louis XIII destinées à faciliter sa mission dans cette dernière ville.

Tout en pacifiant l'ancienne compétition de Gustave et de Sigismond, Charnacé cherchait à entraîner le premier, dans les conditions les plus conformes aux vues générales de la France et les moins onéreuses pour elle, à une agression contre l'empereur. La trêve d'Altmark une fois conclue (26 septembre 1629), notre envoyé, cédant aux instances du général de La Gardie et du chancelier Oxenstierna, qui l'assuraient que son voyage déciderait l'alliance, passa en Suède. Le 24 novembre, le roi lui donnait à Upsal sa première audience.

Voulant, conformément à ses instructions, laisser celui-ci s'engager par des avances significatives, il se borna à affirmer les dispositions favorables de son maître et se retrancha derrière le défaut de pouvoirs pour décliner toutes les propositions et demander l'envoi d'un plénipotentiaire suédois en France. Après avoir désigné Charles Baner, Gustave trouva préférable, pour ne pas divulguer la négociation, d'en charger Camerarius, son représentant à La Haye, où le roi enverrait un négociateur spécial. Charnacé quitta Upsal à la Noël et reprit la route de sa patrie. Il était à Elsenaur quand, le 23 janvier 1630, il

(1) Böhning, *Op. laud.* 39-41. Ranke, *Franz. Gesch.*, II, 367.

(2) D'après la date du 17 février. *Ubi supra.*

reçut des instructions nouvelles, un projet de traité, des pleins pouvoirs et une dépêche du Père Joseph, qui l'empêchèrent de poursuivre son voyage.

Si l'on veut se rendre compte de la conception toute différente que les futurs alliés se faisaient du pacte qui devait les unir, il suffit de comparer ces documents aux instructions données, vers la même époque, à Camerarius (10 décembre 1629).

On s'est demandé ce qu'il entrait de passion religieuse et de calcul politique dans l'entreprise de Gustave-Adolphe. De telles analyses sont toujours hasardeuses et celle-ci impliquerait la méconnaissance des conditions de la guerre comme des conditions morales de ce temps. Ni les situations ni les consciences ne permettaient ces distinctions. Ce qui amenait le roi de Suède en Allemagne, c'était, comme il le disait avec insistance, la « sécurité de la patrie ». Parmi les garanties de cette sécurité il mettait aussi bien le maintien de la religion évangélique et des sécularisations protestantes que la liberté de la Baltique et de la mer du Nord et, en effet, elles étaient inséparables. « Nous ne mettons pas en doute, écrivait-il à Oxenstierna le 8 octobre 1630 (1), que, d'accord avec nous, vous ne pensiez que l'ambition de la maison d'Autriche tend à subjuguier toute l'Allemagne et à en changer l'état, puis à déraciner complètement la religion évangélique et à implanter à sa place la croyance erronée des papistes. Nous savons que vous vous rendez compte du danger qui en résulte pour nous, pour la patrie et pour nos voisins, puisque nous avons si souvent délibéré ensemble sur ce sujet. » On ne connaîtrait pas, toutefois, tout l'essor de son ambition, si on la réduisait à la fondation de la suprématie suédoise dans la région scandinave, il avait des espérances plus vastes encore, qu'il hésitait à avouer à son plus intime conseiller (2). Ses lettres à Oxenstierna nous font assister aux hési-

(1) *Rikskansleren Axel Oxenstiernas skrifter och brefvextling : K. Gustaf II Adolfs Brief och Instruktioner* n° 476. L'original est en suédois.

(2) « Nous passons sous silence d'autres grands espoirs auxquels nous pourrions nous attendre, si Dieu bénissait l'entreprise. » G.-A. à Oxenstierna, 4 déc. 1629. Même recueil n° 401 (orig. en suédois).

tations, aux découragements, aux négociations pacifiques qui se mêlaient à ces grands desseins. Le 9 juin 1630, il écrivait au chancelier que la situation était telle en Suède qu'il devait se préoccuper d'avoir le moins d'ennemis possible et qu'il perdait l'envie de faire la guerre d'Allemagne (1). Il prévoyait si peu le caractère foudroyant de la guerre, il méconnaissait tellement son impétueux génie qu'il écrivait au moment de mettre à la voile : « Nous espérons pouvoir prendre l'île de Rügen... et traîner cette guerre en longueur, qui semble plutôt devoir se terminer *mora et tædio* que *impetu* (2). » Tels étaient les élans et les doutes que lui inspirait son entreprise, tel était l'esprit hardi et prudent, passionné et réfléchi, temporisateur et résolu qu'il y portait. Qu'on y joigne une âme élevée et cependant positive, un grand cœur et le sens des réalités et l'on aura l'homme dont Richelieu et le Père Joseph se flattaient de régler l'action, de diriger les coups, de faire l'auxiliaire de leur politique.

La contrariété de vues que le succès devait faire éclater, se manifeste déjà, dans le projet suédois et le projet français, au sujet de la question du Palatinat, origine et lien de toutes les coalitions protestantes : le premier fait figurer dans le programme de l'alliance le rétablissement de Frédéric V, le second garantit l'électorat au duc de Bavière. La durée différente que chacun d'eux assigne à l'alliance, est aussi un indice des dispositions différentes des futurs alliés : Gustave la veut indéfinie, parce que le poids principal de la guerre doit porter sur lui, Richelieu, qui y cherche surtout une diversion immédiate dans le conflit soulevé par la succession de Mantoue, la limite à six ans.

Les vues de Richelieu sur le roi de Suède étaient plus encore celles du Père Joseph. Les instructions et le projet de traité du 18 décembre 1629 ne sont pas moins son œuvre que la dépêche qui les accompagnait. Il y a dans les conditions proposées par la France deux traits auxquels on reconnaît son inspiration : d'une part, la neutralité de la ligue et la réserve des droits de

(1) Recueil précité n° 435.

(2) Même lettre.

l'électeur de Bavière; de l'autre, la liberté du culte catholique dans les pays protestants. On retrouve dans la dépêche ces deux préoccupations. Le point principal, écrit le Père Joseph, c'est de ne pas aliéner le duc de Bavière, de le détacher de Ferdinand. Charnacé fera mystérieusement entendre qu'on a lieu d'espérer cette défection dans un temps prochain. Un concert entre Gustave et Maximilien, sous les auspices du roi, opérerait des merveilles. Il faut prendre l'engagement de respecter la liberté du culte catholique, dût-on ne pas le tenir, afin d'ôter à l'empereur le prétexte de défendre la religion. Le roi de Suède devra faire entrer dans l'alliance, qui restera ouverte pendant trois mois, les villes Hanséatiques et les princes de la Basse-Allemagne, tandis que le roi Très-Christien obtiendra l'adhésion des princes et des villes libres placés dans le rayon de son influence. Charnacé pourra ajouter 150 000 livres aux 600 000 livres accordées par le projet de traité. Il faudra pousser le roi de Danemark, dont les fils ont été dépouillés par le traité de Lübeck de plusieurs évêchés, à se joindre au roi de Suède. Il sera à propos de donner à l'empereur du côté de la Turquie, à l'occasion de la succession de Bethlen Gabor, des inquiétudes et des embarras.

Les instructions et les pouvoirs reçus par Charnacé amenèrent la reprise des négociations. Après des discussions sur le chiffre du subside et sur la neutralité de la ligue Catholique, l'accord se fit sur les bases suivantes : le subside annuel était fixé à 300 000 rixdales, le traité conclu pour six ans, la neutralité convenue. Gustave, pour ne pas s'aliéner le roi d'Angleterre, ne consentit pas à garantir l'électorat à Maximilien. Le catholicisme devait être maintenu là où il était pratiqué, mais non établi là où il n'existait pas. Dans la crainte de compromettre les relations commerciales de ses sujets avec l'Espagne, le roi de Suède ne voulut pas qu'il fût question de l'évacuation de l'Allemagne par les Espagnols. Le but principal assigné à l'alliance fut le rétablissement des princes dépossédés et opprimés, la démolition des forteresses élevées sur l'Océan et la Baltique, dans la Haute

et la Basse-Allemagne et dans les Grisons (1). Cet accord avait coûté à la France moins de sacrifices qu'à son allié, mais, comme il ne réalisait pas entièrement les conditions que Charnacé était chargé d'obtenir, celui-ci ne se crut pas autorisé à le signer et retourna en Danemark.

Pour entretenir et amener à un résultat les dispositions dont témoignait la mission de Charnacé, Lars Nielson, l'un des secrétaires particuliers de Gustave, fut envoyé en France. Parti le 20 avril 1630, il séjourna à La Haye et n'arriva que le 13 juillet à Saint-Jean-de-Maurienne, où Louis XIII se trouvait alors. Il ne réussit pas à conduire l'affaire à une conclusion. Quoique infructueux, ses efforts ne devraient pas moins nous occuper s'ils l'avaient amené à traiter avec le Père Joseph, mais, dès le 2 juillet, celui-ci était parti pour Ratisbonne.

La mission de Lars Nielson ne suspendit pas les négociations de Charnacé, et le Père Joseph ne resta pas un instant étranger à ces négociations. Son influence se manifeste toujours par l'insistance à faire reconnaître la neutralité du duc de Bavière et de la ligue, en dépit de la résistance de Gustave, dont cette exigence contrariait les desseins politiques et militaires (3). Ce n'était plus assez pour le gouvernement français de faire consacrer cette neutralité par le traité d'alliance, il voulait rassurer complètement Maximilien contre l'hostilité de la Suède et, pour ne pas lui donner connaissance du traité, il dictait à Gustave les termes d'un engagement qui ne devait être remis au duc de Bavière qu'en échange d'un engagement identique (4).

(1) *Finis seu scopus ad quem fœdus iniri debere videtur inter reges Suecorum et Francorum, ut ei insistatur nec ab hoc recedatur nisi negotio confecto. — Conditions fœderis, quibus paciscentes reges illigari debere videntur.* Dans *Rikskansleren Axel Oxenstiernas skrifter och brefvexling* 1<sup>o</sup> partie 1 vol. p. 536-537

(2) *Ibid.* Gustave-Adolphe à Oxenstierna. Stockholm, 25 mars 1630, 2<sup>o</sup> partie, t. I, n<sup>o</sup> 417.

(3) Les États de Maximilien et des électeurs ecclésiastiques n'avaient pas encore été épuisés par la guerre et, en renonçant à y pénétrer, Gustave se privait du moyen de faire vivre son armée et de remplir sa caisse militaire.

(4) *Addition à l'instruction du sieur baron de Charnacé.* 14 mai 1630. Arch. des aff. étrang. Suède, 1, n<sup>o</sup> 342. Très probablement dicté par le P. Joseph. L'instruc-

De Ratisbonne, le Père Joseph suivit avec la plus grande attention la négociation de Charnacé. Il y avait entre la tâche de l'un et la tâche de l'autre la plus étroite connexité. Tandis que l'un cherchait à reformer dans la Basse-Allemagne la coalition protestante, l'autre travaillait à enlever à l'empereur l'appui des électeurs catholiques, à le livrer sans défense aux coups de cette coalition. La présence de Charnacé auprès de Gustave rendit l'empereur beaucoup plus conciliant et contribua beaucoup aux concessions dont nous avons dit la portée quand nous avons parlé de la diète et du traité de Ratisbonne; la présence du Père Joseph à Ratisbonne alarmait Gustave. Notre capucin le faisait rassurer par Charnacé en lui représentant que son activité pacifique dissimulait le dessein de priver l'empereur de l'assistance des électeurs catholiques dans sa lutte contre le roi de Suède et que ce but serait atteint si celui-ci consentait à diriger son attaque contre les États héréditaires (1). On sait déjà de quels yeux il considérait l'entreprise de Gustave; il n'y voyait qu'une diversion utile (2), un remède violent mais nécessaire : « ... Il faut, écrivait-il, se servir de ces choses ainsi que des venins, dont le peu sert de contrepoison et le trop tue (3). » Il pressentait les dangers qu'elle pouvait faire courir à la religion et se préoccupait de les conjurer (4). Mais autant il croyait nécessaire de protéger contre un impétueux allié le parti catholique, autant il attachait d'importance à ne pas le décourager, à ne pas laisser échapper son alliance, à remplir les engagements pris avec lui (5). Il avait avec ce prince et avec Charnacé de fréquentes communications (6), il continuait à patronner ce dernier auprès

tion à laquelle se rapporte cette addition est celle du 18 déc. 1629. *Mémoires de Richelieu*, II, 306.

(1) Siri, VII, 335.

(2) « Je crois que M. le cardinal différera de prendre sa résolution sur l'affaire du roi de Suède jusqu'à ce qu'il voie plus clair en la paix d'Italie. » Le Père Joseph à Richelieu. 30 septembre 1630. Arch. des aff. étrang. Allemagne, VII, f° 158.

(3) Le Père Joseph à Richelieu. 22 août 1630, même vol.

(4) *Ibid.*

(5) *Ibid.* et le Père Joseph à Richelieu. 15 septembre 1630, même vol. f° 146.

(6) Le Père Joseph à Richelieu. 2 sept., 15 et 30 sept. 1630. *Ubi supra* et f° 137.

de Richelieu. Après l'avoir fait désigner pour cette mission préférablement à Des Hayes Cormenin qui ne l'avait pardonné ni à l'un ni à l'autre (1), il s'entremettait pour sauvegarder ses intérêts pécuniaires (2) et se faisait le puissant écho de ses plaintes et de ses dénonciations contre un rival évincé dont les rancunes compromettaient le succès des négociations (3).

Ces négociations se heurtaient à deux difficultés : une difficulté d'amour-propre, une difficulté d'intérêt. Gustave ne consentait pas à être nommé le second dans les deux exemplaires du traité ni à déduire du million promis par la France le subside qui devait être fourni par la Sérénissime République. Il avait découvert que les prétentions de Charnacé sur ces deux points n'étaient pas autorisées par ses instructions, que notre agent les avait élevées de son chef et il en avait conçu contre lui une irritation qui donnait beau jeu aux calomnies de Des Hayes. A la suite de la rupture qui s'en était suivie dans les négociations et d'une tentative inutile pour les renouer, Charnacé s'était rendu le 1<sup>er</sup> septembre à Lübeck. Ce fut là qu'il reçut, probablement vers le milieu de ce mois, une dépêche du Père Joseph. Elle lui prescrivait de conclure immédiatement, sans s'arrêter à ces deux difficultés. Cet ordre était inspiré par la crainte de voir réussir la médiation du Danemark entre Gustave et l'empereur. La dépêche faisait ressortir l'intérêt du premier à ne pas rompre son intelligence avec la France et témoignait une fois de plus de la préoccupation d'empêcher tout conflit avec le duc de Bavière et les électeurs catholiques, ainsi que du

(1) « ... Vous avez entendu d'un de mes domestiques qu'il ait dit que, s'il fust venu en votre place, les choses fussent bien allées autrement, qu'il devoit avoir cet emploi et lui étoit promis, mais qu'un religieux capucin, qui est de ses ennemis, avoit tant fait avec M. le cardinal, auprès duquel il est, que vous avez reçu la charge et lui celle de Moscovie. Il est vrai qu'il m'a tenu ces discours... » Jacques de Lagardie à Charnacé. 24 février 1630. Arch. des aff. étrang. Suède, I, f<sup>o</sup> 291.

(2) Le Père Joseph à Bouthillier, 20 février et 9 mars 1630. Allemague VII, f<sup>o</sup> 5, 12. Post-script. d'un extrait d'une dépêche de Charnacé. Suède, I, f<sup>o</sup> 416.

(3) Le Père Joseph à Richelieu. 30 sept. 1630. *Ubi supra*.



désir de provoquer l'intervention des Turcs dans les affaires de la chrétienté (1).

On a vu ce qu'il entraînait d'éléments disparates dans la coalition rêvée par la France et à laquelle travaillait Charnacé. La rivalité qui divisait les États de la Baltique était un des obstacles à cette communauté d'action qui, dans la pensée de Richelieu et du Père Joseph, devait réunir Gustave et Christian, les villes Hanséatiques et les électeurs de Saxe et de Brandebourg. L'hostilité n'était pas moins grande entre le roi de Danemark et Hambourg qu'entre ce prince et Gustave. Le gouvernement français, qui se flattait de l'espoir d'attirer de nouveau dans la lutte le vaincu de Lutter et qui cherchait à le réconcilier avec le roi de Suède, chercha aussi à pacifier son conflit avec la ville Hanséatique (2) mais il ne fut pas plus heureux dans cette tentative que l'Angleterre et les Provinces-Unies.

La longue et épineuse négociation, au cours de laquelle ni l'une ni l'autre des parties ne s'était interdit des négociations parallèles et contraires, aboutit enfin, le 23 janvier (n. s.) 1631, au traité de Bärwald. Ce traité reposait, sauf pour le chiffre du subsidé, sur les bases arrêtées l'année précédente. Le roi de Suède s'engageait à conduire en Allemagne une armée de 30 000 fantassins et de 6000 cavaliers. On lui promettait un subsidé annuel de 400 000 thalers. La liberté du culte catholique était garantie, la neutralité accordée au duc de Bavière et à la ligue Catholique, à charge de réciprocité. La durée du traité était fixée à cinq ans, mais on lui donnait une année de plus en le faisant remonter à l'année 1630, époque à laquelle la négociation avait commencé.

Par suite de cet effet rétroactif, Gustave-Adolphe recevait,

(1) Richelieu au Père Joseph, 4 sept. 1630. Avenel, III, 893. Siri, VII, 189-191. Richelieu au Père Joseph, 9 octobre 1630. Avenel, III, 930. Böhring, *Op. laud.*, 172-179.

(2) Canevas de dépêches tracé par le Père Joseph aux bureaux. Aff. étrang. Allemagne VIII, f° 21. Sur ce conflit soulevé par les droits dont Christian avait frappé la navigation de l'Elbe inférieur et par sa tentative pour faire de Glückstadt la rivale de Hambourg, voy. Droysen, II, 60-66.

le jour de la signature, une première année de subsides (1).

Les conditions du traité de Bärwald étaient à peu près, on le voit, celles que la France avait stipulées. Elle pouvait donc l'envisager comme un succès, mais, parmi ses clauses, n'y en avait-il pas qui étaient destinées à rester sur le papier ? Gustave s'était-il résigné sincèrement, sans arrière-pensée, aux entraves qu'on lui imposait ? Évidemment sa docilité à cet égard allait dépendre de la résistance qu'il rencontrerait en Allemagne, de l'attitude du parti catholique, de l'accueil qu'il recevrait de ses coreligionnaires. Au moment où on donnait des limites à son activité, il était maître de la Poméranie Ulérieure, sauf Colberg, et de la Nouvelle-Marche, et ses progrès excitaient en Allemagne une grande terreur et de grandes espérances. Toutefois, comme il n'avait pas encore lié à sa fortune les chefs du parti évangélique, sa position dans un pays hostile à toute intervention étrangère était aventurée, ses ressources pouvaient être en disproportion avec son entreprise et, par suite des dispositions équivoques du Danemark, ses derrières mal assurés. Le moment n'était donc pas venu où il aurait pu se soustraire aux vues de la France sur l'Allemagne et sur lui pour suivre exclusivement les siennes. Notre pays n'avait dès lors aucune raison pour modifier sa politique allemande, telle que le Père Joseph l'avait tracée.

La mission donnée aux agents chargés de la servir fut présentée comme destinée seulement à protester contre les entreprises des Impériaux dans le pays Messin, à donner des explications, à faire des instances au sujet de l'exécution du traité de Ratisbonne. La tâche du diplomate envoyé auprès des protestants réunis à Leipzig devait consister à rassurer les électeurs de Saxe et de Brandebourg sur les conséquences de ce traité, à les convaincre qu'il n'impliquait pas, de la part du roi, une renonciation au dessein d'établir « un ferme repos » en Allemagne, qu'il lui donnait, au contraire, plus de liberté pour s'occuper des affaires de ce pays. Loin de vouloir les entraîner à la

(1) Du Mont, VI, 1<sup>re</sup> partie, n<sup>o</sup> 11.

projet d'accommodement, à offrir sa médiation pour établir la neutralité entre eux et les Hollandais. Le principe en avait été arrêté à Ratisbonne et les conditions devaient en être fixées par l'assemblée de Francfort. Il fallait rassurer les électeurs catholiques contre la crainte, semée et entretenue par les Espagnols, que la France favorisât le rétablissement du Palatin, et, pour cela, déclarer hautement qu'elle considérait la situation du duc de Bavière et le maintien de la ligue Catholique comme d'indispensables contre-poids à la puissance de la maison d'Autriche. Gournay devait tâcher de se faire accréditer par les électeurs catholiques auprès de leurs représentants à Francfort.

Pour donner plus d'autorité à ses vues et à ses conseils sur les affaires d'Allemagne, plus de prix à sa médiation entre les catholiques et les protestants, notre gouvernement offrait aussi aux électeurs son entremise dans leurs affaires particulières. Celui de Cologne avait eu recours à l'Espagne contre ses sujets liégeois révoltés, mais l'intervention de l'Espagne, qui avait occupé plusieurs places de l'évêché de Liège, avait mis la ligue Catholique en conflit avec les Hollandais. A Ratisbonne, nos agents s'étaient offerts comme médiateurs entre le prince-évêque et ses sujets et cette offre avait été acceptée. Deux personnages influents dans le pays, René-Louis de Ficquelmont, abbé de Mouzon et le sieur de La Chapelle reçurent du Père Joseph la mission de ramener les Liégeois rebelles à l'obéissance ; on s'efforcera en même temps de modérer les ressentiments de leur maître. La France n'était pas seulement guidée dans cette circonstance par le désir de se créer un titre à la reconnaissance du frère de Maximilien de Bavière, elle voulait aussi empêcher l'intervention des Espagnols, prêts à servir la sévérité de l'électeur et ménager sa popularité dans un pays d'où elle tirait des richesses (1).

*Mémoire pour l'instruction du sieur de La Chapelle et des lettres qu'il doit aller au Siège, etc.* — Rapport de Ficquelmont au roi sur ce qu'il a fait pendant un séjour de cinq ans au pays de Liège à partir de 1634. Arch. des aff. Liège, I.

Ce qui prouve que la politique tracée dans les instructions que nous venons de faire connaître, répondait aux tendances naturelles du corps germanique, c'est que les protestants s'engagèrent d'eux-mêmes dans la voie où l'on voulait les faire entrer. Les deux partis étaient convenus à Ratisbonne qu'ils se réuniraient dans une assemblée commune pour discuter et adopter une transaction au sujet de l'édit de restitution. C'est pour se préparer à cette assemblée que le parti évangélique fut convoqué à Leipzig, le 6 février 1631, par son chef, l'électeur de Saxe. Vainement le timide Jean-Georges essaya de borner les délibérations à la question à l'ordre du jour. Sur l'initiative des représentants de l'électeur de Brandebourg, la diète s'occupa d'un projet d'organisation militaire destiné à protéger les protestants contre l'exécution de l'édit de restitution et les abus du pouvoir impérial et, si les propositions de l'électeur ne furent pas adoptées, Jean-Georges ne put faire moins que d'autoriser des levées immédiates et de s'engager à les continuer même si l'empereur voulait s'y opposer. L'assemblée témoigna aussi le désir que les intelligences avec la France et la Suède fussent entretenues. Elle communiqua ses résolutions à la ligue Catholique, lui demanda pour elles son appui et provoqua la fixation de la date de l'assemblée commune. En armant et en poursuivant une entente directe avec la ligue Catholique, le parti évangélique prenait précisément l'attitude que la France désirait lui faire prendre (1).

Peu de temps après, la ligue réunie à Dinkelsbühl pour délibérer sur les dernières résolutions des protestants, sur l'état misérable de son armée, sur le rôle qu'elle devait adopter dans la prochaine assemblée commune de Francfort, manifestait des sentiments et embrassait des résolutions qui, tout en rappelant une fois de plus au gouvernement français les difficultés de sa politique, n'étaient pas cependant de nature à le décourager. Elle répondait à la communication des confédérés de Leipzig en leur

(1) Helbig, *Gustav Adolf u. die Kurfürsten von Sachsen u. Brandenburg*. Leipzig, 1854, p. 33-40.

rappelant leurs devoirs de fidélité envers l'empereur, elle élevait à 41 000 hommes le chiffre de son armée, elle acceptait et renvoyait à la diète générale de Francfort la question des biens ecclésiastiques en stipulant qu'elle serait réglée sur la base de la paix de religion et de l'édit de restitution, qui en était présenté comme le corollaire.

Ainsi, des deux côtés, on prenait des mesures défensives, des deux côtés on affectait de ne vouloir rien céder sur la question que l'empereur avait jetée comme un brandon de discorde entre les deux communions ; des deux côtés pourtant on acceptait le principe d'une discussion directe et par conséquent la possibilité d'une transaction. Il est permis de penser que, livrés à eux-mêmes ou plutôt poussés par la France dans le sens de leurs inclinations naturelles, les deux partis se seraient mis d'accord pour adopter cette transaction, pour tenir l'Allemagne en dehors du dessein de monarchie universelle conçu par la maison d'Autriche, pour reconquérir leurs droits usurpés par l'empereur, pour le réduire à une souveraineté nominale. En s'adressant aux instincts particularistes de la race germanique, on avait toujours de grandes chances de réussir.

Mais au milieu des scrupules, des atermoiements, des tendances conciliantes qui amortissaient en Allemagne le feu des passions et des intérêts contraires s'était jeté un homme qui, avec l'intempérance du génie, allait bouleverser le plan suivi par la diplomatie française. Ses progrès, qui l'avaient conduit aux frontières de la Silésie, alarmaient trop les catholiques pour leur permettre d'être très attentifs aux conseils de rapprochement et d'entente que la France devait leur adresser. Ils se rendaient compte qu'en dépit de la réserve gardée par les chefs naturels du protestantisme germanique, Gustave-Adolphe était, d'avance et de toute nécessité, leur allié, que la prépondérance donnée aux catholiques par la diète de Ratisbonne risquait de se retourner contre eux. De là le caractère moins conciliant que l'on remarque dans la déclaration de l'assemblée de Dinkelsbühl, si on la compare à celle de l'assemblée

de Leipzig; de là l'insuccès de la mission de Gournay qui, étant arrivé avant que les électeurs catholiques fussent réunis, les avait vus individuellement. A ses suggestions ils avaient répondu par un cri d'alarme, par un appel à la protection de la France.

Celle-ci ne partageait pas encore leurs appréhensions. Gustave n'était encore pour elle qu'un auxiliaire utile qu'elle se flattait de contenir et de diriger, et elle ne modifia rien à sa ligne de conduite. Quand, au mois de juillet, le beau-frère du Père Joseph, le baron de Saint-Étienne partit pour l'Allemagne, il n'avait pas d'autre instruction que de travailler à un rapprochement entre les électeurs des deux communions, au prix d'une transaction sur les biens d'Église. Si, comme cela était inévitable, les électeurs catholiques se plaignaient du secours que Gustave recevait de la France, Saint-Étienne devait d'abord l'expliquer comme une mesure défensive, à laquelle notre pays avait été réduit par le refus de l'investiture du duc de Mantoue, par les lenteurs calculées apportées à l'exécution du traité de Ratisbonne. Il ferait comprendre ensuite aux électeurs catholiques que l'appui accordé à Gustave était amplement compensé par la facilité qu'il donnait au roi pour les protéger auprès de son allié. Ils profiteraient certainement alors de cette offre indirecte pour demander l'intervention immédiate de la France en vue d'arrêter la marche victorieuse du roi de Suède (1).

Les plaintes et les appels pressants qui attendaient Saint-Étienne s'étaient produits longtemps avant son départ. Dès le mois de février, le duc de Bavière avait signalé les progrès inquiétants de Gustave, réclamé la médiation du roi et promis d'insister auprès de l'empereur pour la prompte exécution de l'accord intervenu au sujet de la succession de Mantoue. On lui avait répondu que le roi n'attendait que cette satisfaction pour offrir sa médiation. On le pressait en même temps

(1) Mémoire pour l'instruction du s<sup>r</sup> de Saint-Étienne. 10 juillet 1631. Arch. des aff. étrang. Allemagne, VIII, fol. 74.

de conclure le traité d'alliance en lui déclarant de nouveau que nous étions disposés à en remplir toutes les obligations (1).

Cependant l'orage approchait; Maximilien se voyait menacé dans ses intérêts et ses sentiments les plus chers : la restauration catholique, la dignité électorale, la possession des précieux gages qui l'indemnisait de ses sacrifices pour la maison d'Autriche. Il se tourne alors vers le Père Joseph. Le fondateur de tant de missions, l'instigateur du projet de croisade pourra-t-il rester insensible aux dangers que fait courir à la religion, au Saint-Siège, à l'Empire, clef de voûte de l'ordre européen, une alliance que le champion couronné du luthéranisme s'est empressé de proclamer, au scandale de l'Allemagne catholique? Il envoie à Rome une copie de sa lettre au capucin, il demande au Saint-Père de faire rompre par le roi Très-Christien un pacte révoltant et de lui garder le secret sur cette communication (2). Le sentiment du danger lui inspire une grande résolution; il se décide à mettre sa signature au bas du projet de traité que le Père Joseph a rapporté de Ratisbonne, il le lui écrit en lui demandant que rien ne soit changé à ce projet. Notre religieux reste froid; il sait que les intérêts de la religion sont sauvegardés par le traité avec la Suède, il ne voit encore dans Gustave qu'un instrument de Dieu, travaillant, à son insu, au grand dessein qui, par la prépondérance de la France, doit assurer le triomphe de la vraie foi. Il reproduit, en les aggravant, les conditions que le roi Très-Christien met à son intervention : que l'empereur exécute sincèrement le traité de Ratisbonne, qu'il évacue l'évêché de Metz et démantèle Moyenvic; à ce prix, la France s'interposera entre Gustave et lui; sinon, elle se mettra en mesure de se défendre contre l'hostilité persistante de la maison d'Autriche (3). De l'importante résolution annoncée par Maximilien pas un mot.

Celui-ci était pourtant sincère; l'empereur ne pouvant plus le

(1) Lepré-Balain, *Supplément à l'histoire*, année 1631.

(2) Lepré-Balain, *Ubi supra*.

(3) Il paraît bien ressortir du texte de Lepré-Balain que cette réponse est du

protéger, il était bien décidé à demander cette protection à une puissance étrangère et ennemie de l'empereur. Son conseiller de guerre, Küttner partit vers le 10 mai (1), avec la double mission d'échanger l'original bavarois du traité contre l'original français et de négocier pour la ligue Catholique la levée de quelques milliers de Lorrains, chacune de ces missions devant dissimuler l'autre aux soupçons de la France et de la maison d'Autriche. Küttner arriva le 23 mai à Paris (2). En même temps qu'il apportait le traité, il venait en réclamer pour son maître le bénéfice immédiat. Mais les circonstances donnant lieu au *casus fœderis* ne s'étaient pas produites. Maximilien n'avait pas été attaqué par Gustave; c'était lui, au contraire, qui, par la présence de Tilly à la tête des forces impériales et catholiques, par la participation de ses troupes aux opérations militaires, semblait avoir pris l'offensive. Küttner n'obtint donc pas l'assistance qu'il était venu demander et ne rapporta de Paris que le conseil de s'entendre avec les protestants et de rester neutre entre Gustave et l'empereur (3). Ce fut surtout le Père Joseph qui exposa à l'envoyé bavarois la façon dont la France comprenait le rôle de la Bavière, qui essaya de le convaincre que son maître devait rappeler ses troupes, laisser Ferdinand à lui-même et que cette attitude, en lui donnant la sécurité, pourrait être le fondement de sa grandeur (4).

Maximilien pouvait-il légitimement demander à la France de

Père Joseph. Ses lettres de créance sont datées du 9. Arch. des aff. étrang. Bavière, I, n° 30.

(1) Jocher à Bagni. 1<sup>er</sup> juin 1631. Arch. de Munich. Série bavaroise 488/2.

(2) « Serenissimus Elector negotium secretum subscriptum sigillatum per dom. Küttner Regi misit et vigore ejusdem stipulatum auxilium petiit. » Jocher à Bagni, 5 juin 1631. *Ibid.*

(3) « ... selon que par deçà on a fait entendre au Sr Küthener... *Mémoire pour l'instruction du sr de Saint-Étienne allant en Allemagne*, 20 juillet 1631. *Append.*

(4) Si dice che il consigliere del s. duca di Baviera trattò qua di certa lega tra Re e S. A. già, praticata dal s. card. di Bagno. Tratta ben frequentemente col P. Giuseppe il quale tiene il maneggio delli affari di Germania.... « Le nonce de France au card. secrét. d'État. Paris, 10 juin 1631. Arch. du Vatican, Nunz. di Francia, vol. 74. Küttner quitta Paris le 18 juin. Le même au même, 28 juin 1631. *Ibid.*



s'embarquer, en sa faveur, dans une guerre contre Gustave-Adolphe en invoquant un traité d'alliance purement défensive, alors qu'il avait perdu par son attitude hostile le bénéfice de ce traité, signé par lui à la dernière extrémité, sous l'empire de la nécessité? Le gouvernement français ne s'en préoccupait pas moins beaucoup des intérêts de Maximilien et de la ligue Catholique, et personne, dans le gouvernement français, ne s'en préoccupait davantage que le Père Joseph, mais Richelieu et lui entendaient les servir à leur façon, c'est-à-dire en rompant la solidarité de la ligue et de son chef avec l'empereur, en les entraînant dans une sphère d'action indépendante, où ils n'auraient plus consulté que leurs intérêts particuliers et où ils auraient eu sans cesse besoin de la tutelle de notre pays. Il ne faudrait pas croire que celui-ci bornât son rôle de conseiller à des propositions générales qui auraient pu, pour cette raison, encourir le double reproche d'être peu praticables et peu sincères; il avait sur toutes les questions qui divisaient l'Allemagne, sur les moyens pratiques d'arriver à sa pacification des solutions toutes prêtes, des vues parfaitement arrêtées et, si ses agents avaient l'ordre de ne pas les produire de suite, s'ils devaient attendre qu'on les leur demandât, c'était pour ne pas avoir l'air de substituer son initiative à celle des parties intéressées, pour ne pas porter ombrage au patriotisme germanique. C'est ainsi qu'il soumettait aux catholiques et aux protestants un projet de transaction au sujet de l'édit de restitution, c'est ainsi qu'en partant pour l'Allemagne, où il devait travailler, de concert avec Melchior de Lisle, à un rapprochement entre le duc de Bavière et l'électeur de Saxe, Saint-Étienne emportait un projet d'union et d'alliance défensive entre les chefs des deux partis. La France ne s'interdisait pas, d'ailleurs, d'intervenir chez ses voisins autrement que par la diplomatie, mais, quand on lui demandait son argent et son sang, elle avait bien le droit d'examiner de quel prix on voulait les payer, de choisir le moment où les risques d'une intervention armée seraient compensés par de sérieux avantages.

La tâche poursuivie en commun par Melchior de Lisle et par le baron de Saint-Étienne ne rencontrait pas chez Maximilien ni chez l'électeur de Saxe d'obstacle insurmontable. Nous l'avons déjà laissé entendre et la suite de notre récit achèvera de le démontrer. Pour se rendre compte des dispositions de ces deux princes, il ne faut pas, nous le répétons, s'en tenir aux déclarations réitérées par lesquelles ils exprimaient des exigences en apparence inflexibles : abolition de l'édit de restitution d'une part ; de l'autre maintien et exécution rigoureuse de ce même édit. Ce n'était le dernier mot ni de l'un ni de l'autre et, comme il arrive toujours, tous deux demandaient le plus pour avoir le moins. Mais naturellement leurs dispositions devaient se modifier sous l'influence des circonstances. Celles dans lesquelles s'ouvrit l'assemblée de Francfort (commencement d'août) expliquent pourquoi elle trompa les espérances qui en attendaient l'union des deux partis. Au moment où les représentants de la ligue Catholique arrivaient à Francfort, des événements dont la responsabilité n'est pas encore bien établie, avaient entraîné ces deux partis à un conflit ; l'alliance de l'électeur de Brandebourg et du landgrave de Hesse avec Gustave-Adolphe était accomplie ; l'électeur de Saxe, placé entre l'ultimatum de Tilly qui le sommait de renoncer à l'union de Leipzig et de joindre ses troupes aux forces impériales et les sollicitations itératives du roi de Suède, prenait des mesures défensives et se déclarait pour ce dernier. Les chefs du parti évangélique étaient donc, quand leurs députés arrivèrent à Francfort (commencement de septembre), engagés sans retour. Les propositions qu'ils apportaient n'étaient pas en conséquence inspirées par le désir d'une transaction et la question sur laquelle l'assemblée devait délibérer avait déjà été tranchée par une force supérieure à toutes les volontés. Les séances n'offrirent d'autre intérêt que de mettre en évidence chez Maximilien des sentiments de conciliation et de modération en contradiction avec l'attitude de son général.

La rupture consommée par la bataille de Leipzig ou de Breitenfeld (16 septembre) ne fit pas renoncer le gouvernement

français à l'espoir de réunir un jour les catholiques et les protestants dans une neutralité armée, tenant également en respect l'empereur et le roi de Suède. Il savait ce que l'hostilité déclarée à laquelle ils avaient été amenés cachait de vues communes de retours possibles, mais il ajourna la réalisation de ce dessein à des circonstances plus favorables; la tournure prise par les événements lui inspirait d'ailleurs des préoccupations plus pressantes.

L'éclatante victoire de Gustave-Adolphe le laissait maître de porter ses coups contre les États héréditaires des Habsbourgs ou dans l'opulente région (Franconie, Souabe, pays Rhénan) administrée par des électeurs et des dignitaires ecclésiastiques et vulgairement appelée la « rue aux Prêtres » (*Pfaffengasse*). S'il n'avait écouté que les conseils de la France, s'il avait été avant tout soucieux de ménager ses relations avec elle, il aurait pénétré au cœur de la monarchie autrichienne et peut-être, à ne consulter même que son intérêt, aurait-il bien fait. Son chancelier, Oxenstierna était de cet avis. Le Père Joseph avait cherché à convaincre le secrétaire de l'ambassadeur suédois venu à Paris, au mois de juillet, pour solliciter le paiement anticipé d'une partie du subside et l'autorisation de lever des soldats, que l'intérêt de son maître était d'entrer en Silésie et en Bohême, tandis que l'électeur de Saxe tiendrait tête à la ligue Catholique (1). Mais certaines considérations politiques et militaires l'emportèrent, dans l'esprit de Gustave, sur la crainte de blesser et de refroidir un allié déjà tiède, et, abandonnant à Jean-Georges l'attaque directe des États héréditaires, il se réserva la campagne contre les alliés catholiques de l'empereur. Le 2 octobre il occupait Erfurt et le 30 Würzbourg, abandonné par son prince-évêque.

La direction prise par les opérations militaires aurait suffi pour attirer des troupes françaises sur la frontière, si d'autres intérêts ne les y avaient antérieurement appelées. Déjà une armée

(1) Arch. des aff. étrang. Suède, I bis. Cette pièce, datée de 1628, doit être reportée à 1631.

d'observation, commandée par le maréchal de La Force, s'en était rapprochée pour surveiller les menées du duc de Lorraine et de Monsieur. Au mois d'octobre, la cour se transporta en Champagne. Le 27, le roi était à Château-Thierry. Le Père Joseph l'accompagnait (1). Avant son départ, il avait été chargé d'apaiser le dépit que le bruit d'un projet d'union de Gaston avec Marguerite de Lorraine inspirait à Marie de Gonzague et qui risquait de faire manquer un mariage (2) pour lequel, depuis l'éloignement de la reine mère, le roi et le cardinal ne cachaient plus leur préférence. La terreur causée par Gustave semblait de nature à rendre le parti catholique plus docile à nos conseils, à lui faire oublier ses devoirs envers l'empereur pour chercher son salut dans notre alliance. Charnacé partit au commencement de novembre afin de le décider à cette évolution capitale. Tout en continuant les efforts de Melchior de Lisle et de Saint-Étienne, qui étaient placés sous sa direction, pour unir les deux partis dans la personne de leur chefs, il devait surtout, visant au plus pressé, faire accepter au roi de Suède et au duc de Bavière une neutralité expresse ou tacite. Le premier avait déjà déféré aux instances de la France en déposant entre les mains du roi l'engagement de respecter la neutralité de la ligue Catholique. Maximilien, au contraire, par son refus de souscrire un acte semblable, par son attitude hostile, s'exposait à perdre le droit d'invoquer notre protection et à attirer sur lui l'orage qui devait fondre surtout sur l'empereur. Charnacé avait à faire valoir toutes les considérations qui pouvaient le décider à sortir de cette situation fautive et périlleuse : les services qu'il avait rendus à Ferdinand et l'ingratitude dont il avait été payé, les incurables ressentiments que sa conduite à Ratisbonne avait laissés à l'empereur, l'intérêt de la

(1) Priandi au duc de Mantoue. Château-Thierry, 26 novembre, 3 et 7 décembre 1631. Archives des Gonzagues à Mantoue.

(2) « Le Père Joseph cap. a été envoyé par ordre du roi à la princesse Marie pour la persuader au mariage avec S. A. le duc d'Orléans, qui a fait semblant, pendant un certain temps, de vouloir se marier avec la princesse Marguerite de Lorraine. Il paraît que cela a un peu indisposé la princesse Marie et qu'elle a peu de sympathie pour S. A. susdite. » Boetzelaer aux États-Généraux, 19 novembre 1631. Orig. en hollandais. Arch. de La Haye.

religion que Gustave a respectée jusqu'ici, mais qui souffrira fatalement de l'obstination du parti catholique, l'avantage de se mettre à couvert pendant la lutte et d'intervenir après, avec des forces in tactes, pour faire la loi aux vainqueurs et se désigner ainsi aux suffrages des électeurs. Si Maximilien ne veut pas aller au delà d'une promesse verbale de neutralité, Charnacé essayera d'amener Gustave à s'en contenter. Si cette neutralité réciproque ne rassure ni celui-ci ni le duc de Bavière, la France s'offrira à la prendre sous sa garantie et à la défendre contre celui qui la violerait. Pour prix de cette garantie, Charnacé demandera au duc de Bavière et au roi de Suède l'engagement d'assister la France contre une attaque, directe ou indirecte, des Impériaux. Si, comme il est facile de le prévoir, l'électeur réclame le secours stipulé par le traité de Fontainebleau, notre envoyé lui représentera qu'on ne peut avoir recours aux armes que si le roi de Suède refuse d'observer la neutralité acceptée par lui et qu'en refusant, de son côté, de la respecter, Maximilien perdrait le droit d'invoquer le *casus fœderis*. Le roi est prêt, dans la première hypothèse, à remplir les obligations qu'il a contractées par le traité ; il regrettera même de ne pouvoir aller plus loin, de ne pouvoir mettre à la disposition de l'électeur des forces plus considérables ; le soin de sa propre sécurité, mise en péril par les armements de Monsieur et de la reine mère, par la connivence de l'empereur et de l'Espagne avec les rebelles, par l'hostilité du duc de Lorraine, l'empêchera de faire plus. Mais que Maximilien lui procure l'assurance de l'empereur de ne pas assister ces rebelles, que celui-ci obtienne de l'Espagne la même assurance ou qu'à défaut d'une semblable sûreté, la ligue Catholique s'oblige à défendre la France contre une agression directe ou indirecte de Sa Majesté Impériale, et le roi emploiera, non pas seulement les forces insuffisantes prévues par le traité, mais toutes ses forces à imposer au roi de Suède la neutralité (1). Le Père Joseph et Richelieu révèlent ici leur véritable pensée, leur but définitif.

(1) Instr. baillée à M. de Charnacé s'en allant en Allemagne, 27 octobre 1631,

La parole de l'empereur et de l'Espagne ne saurait être qu'une garantie illusoire, ils en cherchent une plus sérieuse dans un traité avec la ligue Catholique, traité qui obligerait celle-ci à assister la France, même contre le chef du Saint-Empire, si ce dernier l'attaque sans avoir obtenu l'autorisation, fort invraisemblable, d'une diète. C'est le traité de Fontainebleau étendu à la ligue Catholique tout entière, sans la réserve qu'il contient en faveur de l'empereur, c'est l'engagement de s'opposer aux entreprises où la politique de famille et de monarchie universelle jette les Habsbourgs. Là et non dans l'augmentation des contingents que les alliés doivent se fournir est le côté grave du projet. Si encore la ligue pouvait compter sur l'assistance absolue et immédiate de la France contre Gustave ! Mais non, cette assistance ne lui sera accordée que si ce prince se refuse à une neutralité, dont on laisse ignorer à la ligue les conditions et qui était déjà bien atteinte par l'occupation d'Erfurt et de Würzburg. On comprend la répugnance qu'une pareille proposition devait rencontrer, on comprend que, pour en triompher, Charnacé ait dû la présenter sous trois formes différentes, qui en dissimulaient plus ou moins mais n'en diminuaient pas la gravité. Notre agent devait en même temps faire avorter, sans en avoir l'air, le projet de paix générale qui venait se jeter à la traverse du projet de neutralité (1) et qui aurait assuré à Gustave-Adolphe le profit exclusif de la guerre.

Les relations de confiance et de dépendance de la France et de l'électeur de Trèves légitimaient l'espoir d'obtenir de lui plus que de ses coélecteurs. Ce prince intelligent et autoritaire (2) en lutte avec son chapitre et ses sujets, était depuis 1627 notre pensionnaire et le conseil attitré de notre diplomatie en Alle-

Château-Thierry. Allemagne, VIII, f° 89. Lettres de créance de Charnacé pour l'électeur de Cologne, 27 octobre 1631. Avenel, VII, 993.

(1) *Mémoires de Richelieu*, II, 367.

(2) « Lubet hoc loco commemorare quod aliquo me post tempore audire meminit in Europa summa esse et maxime admiranda virorum principum ingenia Philippi Christophori electoris Trevirici, Alberti Wallenstein et card. Richelii. *Antiq. et annalium Trevirensium libri XXV, auctore PP. Browero et Jacobo Masenio*. 2 vol. in f°, 1670. II, 479.

magne. Le comte de Bruslon lui fut envoyé (décembre 1631) pour l'amener à une résolution que l'on aurait voulu voir embrasser par les autres électeurs catholiques. Même avec lui, toutefois, on ne crut pas pouvoir s'affranchir de la réserve prescrite à tous nos agents en Allemagne. Bruslon ne devait rien demander mais tout se faire offrir. Il ferait part à l'électeur du désir du roi de rétablir la paix, elle était le seul but de la France et la neutralité n'était pour elle qu'un moyen d'y parvenir. Il provoquerait les ouvertures de l'électeur sur ce sujet et l'amènerait à solliciter la protection d'une armée française, à nous livrer une place sur le Rhin, Coblenz de préférence (1). L'archevêque accueillit Bruslon « comme un ange envoyé du ciel », mit ses États sous la protection de notre pays et ordonna à ses sujets de recevoir les troupes françaises.

Pendant que Philippe-Christophe de Sötern nous confiait la garde de son électorat, les envoyés des électeurs de Cologne et de Bavière, Senff et Küttner, bientôt suivis par celui de l'archevêque de Trèves et par l'évêque de Würzburg, représentant des intérêts collectifs de la ligue Catholique, apportaient à Metz leur adhésion tardive au principe de la neutralité (2). Malheureusement les conditions que la ligue Catholique et son chef mettaient à cette neutralité, montraient qu'ils ne la comprenaient pas du tout dans le même sens que Gustave-Adolphe (3). Ils la subordonnaient, en effet, à la restitution des conquêtes faites à leurs dépens (4). Le gouvernement français ne se dissimulait pas combien cette prétention méconnaissait les droits que la victoire et

(1) *Mém. et instructions de M. de Bruslon allant à Trèves*, 2 décembre 1631. Avenel, VIII, 79-81. IV, 214. Minute de l'instruction à M. le comte de Bruslon allant à Trèves dictée par M. le card. à Château-Thierry, le 11 déc. 1631. Arch. des aff. étrang. Allemagne, VIII. Lettre de créance donnée par l'électeur à Henri-Christophe de Griesheim pour le Père Joseph. Coblenz, 27 déc. 1631. Arch. des aff. étrang. Trèves, I, f° 57.

(2) *Mém. de Richelieu*, II, 350 col. 2. Droysen 474-482, Hurter, III, 452. Schreiber, 540-543. Siri, VII, 356.

(3) *Mémoire des propositions faites au roi par M. de Würzburg en faveur de la ligue Catholique à Metz*, le 29 janvier 1632. Allemagne, VIII.

(4) Wake à Dorchester. Metz, 10 janvier 1632. Record office. France, 1631, Bundle 205.

de légitimes griefs avaient donnés à Gustave. Au résident anglais, Wake qui protestait, dans l'intérêt du Palatin, contre des exigences peu conformes à la situation respective des parties, on répondait que le duc de Bavière demandait le plus avoir le moins (1), on laissait entendre qu'il se résignerait à rabattre.

Mais le rôle ingrat, peut-être stérile de médiateur pouvait suffire à un roi qui, traitant le duc de Lorraine comme il avait fait deux ans auparavant, traité le duc de Savoie, venait de lui proposer l'alliance française et de se faire (2) remettre une de ses places en gage de sa fidélité, d'un roi que la présence des vaincus et du vainqueur à sa cour semblait rendre l'arbitre des affaires? Au moment où la puissance, naguère si formidable, des Habsbourgs semblait ébranlée presque dans ses fondements et où les progrès de Gustave-Adolphe le rapprochaient du Rhin, but idéal de l'expansion française, la France n'avait-elle pas mieux à faire qu'à prêcher la modération au vainqueur, la résignation aux vaincus, qu'à arrêter le premier, à détacher de la maison d'Autriche et à lier à ses intérêts secondaires en les couvrant de sa protection? Louis XIII devait-il sacrifier à la perspective problématique d'une paix dont il devait fixer les conditions, la satisfaction immédiate de faire verser la frontière naturelle de l'Est, grâce à la terreur inspirée par le vainqueur suédois, un pas important? Plus d'une fois déjà, Richelieu avait songé pour son maître à une intervention plus limitée et plus hasardeuse. Au commencement de janvier 1632, à Mayence, Melchior de Lisle avait voulu sauvegarder les droits de son pays sur la rive gauche du Rhin, il avait demandé à Gustave de repasser sur la rive droite, d'évacuer Mayence, mais n'avait recueilli qu'un refus et une menace (3). Ce n'est pas le vainqueur de Breitenfeld se refusant à entrer en discussion

(1) « Iniquum petit ut æquum ferat. » *Ibid.*

(2) Traité de Vic, 6 janvier 1632.

(3) Le landgrave Maurice le jeune à son père. Mayence, 31 décembre/10 janvier 1632 dans Irmer, *Die Verhandlungen Schwedens u. seiner Verbündeten mit den Kaiserlichen u. dem Kaiser*, pièce XLV n° 1.



en compromis sur cette question, il consentait même à abandonner à son allié un domaine qu'il reconnaissait comme faisant partie de l'ancien patrimoine de celui-ci, mais c'était à un allié effectif, non à un médiateur qu'il consentait à l'abandonner, il voulait que la France y entrât, non pour exercer une médiation armée mais pour s'associer franchement aux hostilités contre la maison d'Autriche, il lui montrait la Franche-Comté et l'Alsace (1) ouvertes à ses armes, il la poussait à s'étendre jusqu'au Rhin, « limite de l'ancienne Gaule » (2). Le sentiment dominant autour de Louis XIII, sinon chez lui, était d'accord avec ces excitations (3). A la cour on le croyait décidé à accepter la couronne de roi des Romains qui, pensait-on, lui avait été offerte avec insistance par les électeurs et on disait que les insignes royaux, expédiés à Metz, sous prétexte de figurer dans une prise de possession solennelle des Trois-Évêchés, l'avaient été en réalité pour servir au couronnement (4).

(1) « ... j'ai appris que Simon [le roi] n'eut jamais plus belle occasion d'entrer en Alsace et de la réunir et la Bourgogne, voire même les Suisses. » Melchior de Lisle à Bouthillier, 7 avril 1632. Arch. des aff. étrang. Saxe, I, f° 39. Avenel, IV, 258.

(2) « ... usque ad antiquas Gallie fines, nemlich was diessseit des Rheins gelegen. » Irmer, *Ubi supra*.

(3) « A diverses reprises on m'a informé de la cour que M. le card. de Richelieu aurait ouvertement dit au nonce du pape et à l'ambassadeur de Venise : » Vous nous avez tant de fois pressés et stimulés pour faire la guerre à l'empereur d'Autriche. Informez maintenant vos maîtres que S. M. s'est enfin résolue à cette guerre et ne manquera pas de faire marcher une puissante armée contre la forteresse de Haguenau en Allemagne. On m'affirme cette nouvelle encore tous les jours et on la tient pour vraie. » Boetzelaer aux États-Généraux, 9 janvier 1632. Orig. en hollandais. Arch. de La Haye. « ... Sono resoluti qui, per quanto si puo penetrare, di attaccare Alsatia... » Köttner à Maximilien, Vic, 14 janvier 1632. Arch. de Munich. Série bavaroise 488/2. Compte rendu de la députation de Gaspard van Vosberghen auprès du roi de France, janvier 1632. Soranzo au doge. Paris, 28 janv. 1632. *Filza* 83, p. 256.

(4) « On parle fort étrangement du voyage et des desseins du Roi. Beaucoup de personnes croient que S. M. serait résolue d'accepter la couronne de roi des Romains, qui lui a été offerte par les électeurs dans plusieurs lettres, afin d'obtenir par là la paix en Allemagne. Les conseillers ici croient que le roi de Suède consentirait à ce projet et que l'Espagne est trop affaiblie pour s'y opposer. Hier on a emballé tous les ornements royaux, costume, sceptre, couronne et manteau, pour les expédier à Metz, sous prétexte que S. M. voudra y faire sa première entrée et prendre possession de ces pays pour protester contre les préten-

Les tendances belliqueuses qui prévalaient autour de Louis XIV se manifestèrent nettement dans le conseil du 6 janvier. La majorité de ceux qui y prirent part fut d'avis qu'il fallait entrer en Allemagne, attaquer Saverne et Haguenau et se saisir de la Haute et de la Basse-Alsace. Quelques-uns allèrent plus loin; suivis d'eux, il fallait, en feignant de vouloir passer le Rhin pour porter secours au duc de Wurtemberg et au margrave de Bade, faire livrer, de gré ou de force, Strasbourg et le pont de Kehl. Le Père Joseph fut le seul qui combattit l'avis dominant. En comptant ouvertement avec la maison d'Autriche, en abandonnant le parti catholique pour se mettre de compte à demi avec le conquérant, le roi, selon lui, perdrait le renom de désintéressement et par suite l'autorité morale dont il jouissait en Allemagne. S'acquiescer, au contraire, la reconnaissance des princes des diverses confessions établis entre le Rhin et la Lorraine en les affranchissant de la crainte de Gustave, en éloignant celui-ci par la persuasion ou l'intimidation, les mettre par là dans notre dépendance et nous créer ainsi, dans ces limites, une ceinture défensive de principautés vassales, ayant le double avantage de nous servir d'avant-postes contre la maison d'Autriche et de compléter nos moyens d'action contre la Lorraine déjà commandée par les trois enclaves de Metz, de Toul et de Verdun, tel était le plan qu'il opposait à celui d'une agression ouverte et d'une appropriation violente. Son opposition suspendit la décision de Richelieu, qui penchait vers l'opinion de la majorité et le conseil se sépara sans conclure. Après une nuit sans sommeil, passée à réfléchir sur le meilleur parti à prendre, le cardinal fit venir le capucin dans sa chambre à six heures du matin et lui annonça qu'il se ralliait à son avis; on ne pouvait pas avec l'empereur, on n'attaquerait pas l'Alsace, on protégerait contre le roi de Suède les électeurs catholiques, on levait le siège d'Ehrenbreitstein en employant d'abord les représentations, puisqu'on ne disposait encore que d'une armée

«*Annales de l'Empereur et du duc de Lorraine...*» Boetzelaer aux États-Généraux, 1631, 1632, 1633. Orig. en hollandais. Arch. de La Haye.

de quinze mille hommes, puis, lorsque cette armée aurait reçu des renforts, la force, si la force devenait nécessaire ; bref on resterait fidèle au système d'équilibre dont le Père Joseph était le champion persévérant, en ne se déclarant l'ennemi de personne, en se faisant respecter et craindre par tout le monde, en observant les événements et en profitant des chances favorables qu'ils pourraient offrir. On reconnaît cette politique ; si l'on conservait encore quelque doute sur son inspirateur, ce doute se dissiperait en la voyant se dessiner en opposition avec celle de Richelieu. On peut dire que le Père Joseph l'a marquée deux fois de son empreinte personnelle, une première fois en traçant son programme, une seconde fois en la faisant triompher sur la politique aventureuse qui tentait le cardinal.

Si Lepré-Balain, en nous révélant l'influence décisive du capucin sur les résolutions de Richelieu au commencement de 1632 (1), a, par son inintelligence historique et son impuissance d'écrivain, laissé planer quelque équivoque sur le caractère du système que son héros fit prévaloir, ce système a heureusement trouvé dans Richelieu l'interprète le plus autorisé et le plus éloquent. Il est impossible, en effet, de le méconnaître dans l'avis au roi (2) où le cardinal a mis en balance les quatre partis bien tranchés que les circonstances suggéraient et où il se prononce pour un cinquième parti intermédiaire. Ce parti intermédiaire n'est autre que celui que lui avait fait adopter le Père Joseph et les raisons par lesquelles il justifie sa préférence, sont celles par lesquelles le Père Joseph l'avait convaincu. Nous

(1) *Biographie*. L'envoyé de l'électeur de Trèves, Griesheim, a ignoré ou n'a pas voulu mettre en lumière cette influence décisive. C'est à lui-même, ainsi qu'à l'envoyé de l'électeur de Cologne et au nonce Bagni qu'il attribue l'honneur de ce revirement : « Und ist das gewiss, écrit-il dans sa relation (Cologne, 20 janvier 1632) wo das Herr voa Teuff (sic) und ich nicht weren dahin geschickt worden, so lagierten jetzt die Französische Armeen im Elsaes. Nunmehr aber ist es geändert... » O. Klopp, *Tilly im dreiszigj. Kriege*, II, *Append.* n° 86. Lepré-Balain, *Supplément à l'histoire* ; § *Le roi et son conseil en peine. Quelle fut la résolution.*

(2) *Mém. de Richelieu*, II, 364, col. 2-367. Il n'y a pas à tenir compte, pour la date de cet avis, de la place qu'il occupe dans les *Mémoires*. Il a été présenté au roi au moment où les ambassadeurs des princes catholiques étaient encore à Metz.

D'ailleurs il n'apportait même pas l'engagement personnel et écrit des électeurs de se séparer de l'empereur, mais seulement l'assurance qu'ils étaient disposés à le faire; encore ne connaissait-il qu'indirectement les intentions du plus important d'entre eux, l'électeur de Bavière, et ce fut vainement qu'il essaya de suppléer provisoirement à l'absence d'engagement direct par l'offre de la garantie du roi. En réponse à une proposition si peu acceptable Gustave formula ses conditions : il exigeait la restitution de tout ce qui avait été pris aux protestants dans la Basse-Saxe depuis le commencement de la guerre et ne s'obligeait à restituer, de son côté, que les places des électeurs de Trèves et de Cologne, à l'exception de Spire, et celles du Bas-Palatinat, dont l'attribution définitive devait être réglée par un accord entre Maximilien et le Palatin, sous la médiation de la France et de l'Angleterre. Il exigeait la réduction de l'armée de la ligue à un effectif de dix à douze mille hommes qui ne pourraient même pas être réunis mais devaient être répartis dans les places. Nos ambassadeurs refusèrent d'abord de souscrire à ces conditions, puis, placés par l'impérieuse brusquerie du vainqueur dans l'alternative d'y adhérer ou de partir, ils s'y décidèrent. Ils obtinrent une suspension d'armes de quinze jours pendant laquelle devaient être arrêtées, sur les bases convenues, les conditions de la neutralité (1).

Avant de connaître la pression subie par Brézé et Charnacé, Richelieu, croyant les parties plus près de s'entendre qu'elles ne l'étaient réellement, précisa la façon dont nos représentants devaient défendre les intérêts de la ligue Catholique et le prix qu'il attendait de sa protection. Il ne changeait rien aux instructions des premiers jours de janvier, il indiquait seulement les tempéraments de nature à faire accepter *l'uti possidetis* et révélait plus clairement le lien qui avait toujours existé, dans sa pensée, entre la neutralité, conclue sous la médiation de la

(1) *Propositions faites à la ligue Catholique pour la neutralité avec le roi de Suède*. 7 janvier 1632. Allemagne, VIII, f° 119. La date de l'adhésion de nos envoyés doit être reculée jusqu'au 9 janvier (a. s.). Droysen, II, 489-490.

France et l'union politique et militaire du parti catholique elle. Nos représentants devaient insister pour donner comme base à la neutralité soit la restitution réciproque soit le *statu quo* jusqu'à la réunion d'une diète qui aurait pour objet la paix générale. Mais, pour concilier ce *statu quo* avec les intérêts de la religion, ils devaient stipuler la restitution de leur territoire aux évêques fugitifs ou au moins la liberté de remplir, par eux-mêmes, soit par leurs vicaires, leurs devoirs épiscopaux. Ils devaient encore proposer à Gustave le dépôt de Mayence de ses conquêtes sur la rive gauche du Rhin dans les mains des électeurs catholiques ou dans celles du roi Très-Christien. Ils devaient faire offrir ce dépôt par les électeurs et les amener à une alliance étroite et générale, garantie par le serment militaire des troupes de la Ligue (1). On retrouve dans les instructions où le Père Joseph a développé la note de Richelieu (2) la préoccupation de faire aboutir la neutralité à la rupture du parti catholique et de l'empereur et à l'union intime du premier avec la France.

C'est ce même intérêt pour la Ligue et pour Maximilien qui guidait le Père Joseph, quand il introduisait dans les articles suédois de neutralité, que Charnacé avait rapportés à Metz le 26 janvier, des modifications qui les faisaient agréer par le duc de Bavière; c'est cet intérêt qui décidait Richelieu à envoyer Charnacé auprès de Gustave pour insister de nouveau sur l'adoption de conditions plus favorables à la Ligue et à presser nos ambassadeurs, s'ils n'étaient pas écoutés, de protester par leur retraite. Aller plus loin, c'eût été rompre. Or une rupture, soit avec Gustave, soit avec l'empereur et la Ligue, était contraire au système d'équilibre et de temporisation que le Père Joseph avait fait prévaloir et, si, dans le second cas, les avantages pouvaient compenser les risques, elle n'aurait été justifiée.

(1) Avenel, IV, 251 et instr. citée ci-dessous.

(2) *Instr. envoyée à M. le marquis de Brézé et à M. de Charnacé le 19 janvier 1632 de Metz, par le s<sup>r</sup> Perrode étant près du roi de Suède à Mayence.* Minute main du P. Ange. Suède, II, f<sup>o</sup> 230 (N<sup>au</sup> 242). Les termes de Lepré-Balain montrent qu'il a vu cette instruction dans les papiers du Père Joseph.

dans le premier ni par l'intérêt, ni par des engagements dont l'imprudence de Maximilien nous avait affranchis.

Ce prince allait, du reste, nous en affranchir bien davantage. N'ayant jamais compris la neutralité que comme le retour au *statu quo ante bellum*, il n'avait pas attendu la fin de la trêve pour ordonner la reprise des hostilités, et la preuve de sa mauvaise foi était tombée dans les mains de Gustave-Adolphe (1). Celui-ci avait cependant accordé aux instances de Brézé une prolongation de huit jours. Mais il y avait trop longtemps que Maximilien faisait violence à ses scrupules et à ses passions de chef du parti catholique et de membre du corps germanique. Ses négociations avec le chef couronné du luthéranisme commençaient à scandaliser le parti orthodoxe, dont l'approbation était sa plus chère ambition (2). Il ne pouvait pas d'ailleurs, en conscience, laisser entre les mains du roi de Suède les capitales de ses confédérés et celui-ci ne pouvait les rendre. Maximilien préféra se jeter, les yeux fermés, dans l'abîme ; le sursis obtenu par Brézé n'était pas encore expiré que Tilly entra sur les terres de Nuremberg et chassait Horn de Bamberg.

Ce brusque avortement d'une médiation poursuivie avec tant de persévérance ne découragea ni Richelieu ni le Père Joseph ; ils comptaient sur les événements pour rendre Gustave moins exigeant et le duc de Bavière plus résigné. En effet, quand ses États furent devenus la proie de l'ennemi, Maximilien, enfermé dans Ratisbonne, demanda à Saint-Étienne de rouvrir des négociations. Notre agent accepta cette mission et, entraîné par le vif intérêt qu'il partageait avec son beau-frère pour le duc de Bavière, il fit entendre au roi de Suède un langage comminatoire que celui-ci releva en victorieux qui affecte de n'avoir plus personne à ménager ni à craindre (avril 1632) (3).

Ce fut encore pour servir la cause de la neutralité, le premier

(1) Droysen, II, 493.

(2) Elles avaient été complètement révélées à l'empereur par les pièces saisies sur l'agent français Miré le 8 octobre 1631. Mailath, *Gesch. d. öster. Kaiserstaats*, III, 269.

(3) Relation de la mission de Saint-Étienne, mai 1632 et non 1630, date donnée par un classificateur. Aff. étrang. Suède, I, f° 348. Allemagne, VIII, f° 63.

auprès des électeurs catholiques, le second auprès de Gustave, qui  
 comme Saint-Étienne et La Grange aux Ormes partirent pour  
 l'Allemagne (juillet). Ils emportaient un projet de suspension  
 d'armes de trois mois, laissant les belligérants dans leur situation  
 respective et au terme de laquelle une diète devait être réunie  
 pour s'occuper de la paix générale. La Grange aux Ormes avait  
 précédemment auprès du roi de Suède les intérêts des catholiques et  
 avait l'intention de se rendre dans les cours de Saxe et de Brande-  
 bourg, s'il voyait chance de gagner les souverains de ces deux  
 pays à l'idée d'une suspension d'armes. Il était chargé d'annon-  
 cer à Gustave le châtement que le roi venait d'infliger au duc de  
 Lorraine (traité de Liverdun, 26 juin), de le lui présenter comme  
 un service rendu à la cause commune, de lui faire savoir l'entrée  
 imminente des troupes françaises dans l'archevêché de Trêve  
 pour en chasser les Espagnols, de l'affermir dans la neutralité  
 conciliée avec l'archevêque-électeur, de prévenir ses demande  
 de concours pécuniaire ou armé en lui faisant valoir les diver-  
 sions opérées en Allemagne, en Italie, aux Grisons et en signa-  
 lant les périls intérieurs qui empêchaient de faire davantage  
 encore. Saint-Étienne, qui accompagnait le sieur de Senflin, un  
 envoyé de l'archevêque de Cologne, devait présenter aux élec-  
 teurs catholiques notre intervention militaire comme ayant  
 pour but de les protéger, les convaincre que la possession de  
 plusieurs places dans la région du Rhin nous donnerait plus  
 de moyens de le faire et leur faire craindre que Waldstein  
 n'édifiât de nouveau son omnipotence sur la ruine des deux  
 partis, tandis que la neutralité, en mettant les catholiques  
 même de reprendre des forces, leur permettrait de faire la loi  
 aux protestants épuisés. Si Maximilien invoquait encore le  
 traité de Fontainebleau, Saint-Étienne lui rappellerait que c'était  
 lui qui avait violé la trêve ménagée par la France et lui offrirait  
 100 000 écus en déclarant que c'était tout ce qu'elle pou-  
 vait faire pour lui en ce moment (1). Arrêter les progrès de

(1) Logez-Balaïn, *Supplément à l'histoire et Mémoires de Richelieu*, II, 394.

Gustave-Adolphe, préparer contre lui l'union du parti catholique et du parti évangélique, profiter de la terreur qu'il inspire pour étendre sur le Rhin l'influence française, tel est le plan qui se laisse apercevoir dans ces diverses instructions (1).

(1) Remarques des choses principales qu'il faut mander à M. le marquis de Brezé ambassadeur sur ses dernières despesches : Il continuera de faire ce qui luy sera possible pour conclure la neutralité, y comprenant les électeurs de Bavière, de Cologne et de Treves, au cas qu'ils conviennent avec le Roy de Suède des conditions par luy proposées, ou modifiées.

Et, pour ce qu'il semble que le dit Roy fonde sa principale difficulté, selon ce que dit le s<sup>r</sup> de la Grange, sur ce qu'il allegue que les dits electeurs le tromperont et que le Roy, ne disposant pas de leurs places, ne pourra s'en rendre garend, le dit S<sup>r</sup> marquis prendra sujet de presser M. de Treves, sans plus tergiverser, de mettre entre les mains du Roy la forteresse de Coblentz et la ville de Philipsbourg (1), envoyant vers luy pour cet effect le S<sup>r</sup> de Saludie, qui est fort instruit en cette affaire, lequel demeurera près dudit S<sup>r</sup> électeur de Treves, au cas qu'il consente ce que dessus, jusques à ce que les troupes du Roy soient entrées dans les dites places, pour empêcher les variations et incertitudes dudit S<sup>r</sup> Électeur.

Et cependant il fera sçavoir en diligence l'estat des choses, et ce qu'il aura recogneu du moyen de faire passer les troupes (2), et du nombre qu'il faut y envoyer, et si l'on peut faire sortir de Philisbourg troys cent hommes des gents de l'Empereur ou de la Ligue qui y sont entrés.

Que si la neutralité se fait avec le duc de Bavière, par laquelle Manheim luy doit estre restitué, le Roy consent de la garder, si le Roy de Suede le veut.

Que si mesme le Roy de Suede fait instance que, pour se mieux assurer du duc de Bavière, il faut qu'il mette Hildelberg (3) entre les mains du Roy, il est à considérer s'il n'est pas mieux de l'accepter, au cas que cela puisse servir à la neutralité, supposant que les dites troupes seront payées par le duc de Bavière.

Si la neutralité ne peut estre conclue avec les électeurs de Bavière et de Cologne, il faut faire instance vers le Roy de Suede, à ce qu'il fasse observer exactement celle qui a esté cy devant accordé entre luy et l'électeur de Treves et, pour une plus grande assurance de part et d'autre, le Roy gardera la forteresse de Coblents et Philisbourg, ce que le dit électeur ne peut refuser sans mettre ses places en un péril prompt et manifeste, se trouvant au milieu des Espagnols et Suedois.

Que si le Roy de Suede ne veut plus recevoyr le dit électeur de Treves en la neutralité, il faut luy proposer qu'il consente que le Roy s'assure des dites places, pour empescher que le dit électeur n'y mette les Espagnols par desespoyr.

Que si le dit électeur refuse de donner ses places, il est évident que luy mesme est cause que le Roy ne le peut assister en sorte quelconque. Aussi n'y a-t-il pas lieu de croire que le dit électeur le refuse estant bien mesnagé.

Soit que le Roy de Suède accepte ou refuse la neutralité, M<sup>rs</sup> les ambassadeurs du Roy feront grande instance vers luy de tenir au plustost une assemblée générale

(1) Ne faut pas demander ces places de la part du Roy, mais bien induire par raisons l'électeur à désirer que le Roy les luy garde.

(2) Faut accorder avec le Roy de Suede le passage des troupes du Roy si elles doivent entrer dans lesdites places.

(3) Ne faut point se charger de cette place.



Le moment où la mort de Gustave-Adolphe va modifier cette politique, est peut-être celui d'en marquer les principaux traits de l'apprécier et d'y discerner une fois encore l'influence du Père Joseph.

Partagé entre la tentation de mettre lui-même la main à la ruine des Habsbourgs et de s'en attribuer certaines dépouilles et le désir de ménager le sentiment germanique, le gouvernement français adopta un système éclectique. Il utilisa, en essayant de les diriger, l'élan et le génie de Gustave-Adolphe, engagea en même temps contre lui une lutte secrète pour l'éloigner de nos frontières et même pour l'isoler au sein de l'Allemagne en encourageant les protestants à s'organiser et à se faire respecter par leurs propres forces. Il défendit loyalement et pieusement

pour parvenir à une bonne paix. Ce qui conciliera d'autant plus la bonne volonté de tous les princes d'Allemagne envers le Roy, et accroîtra leur souvenance vers le Roy de Suede, s'il s'esloigne de ce que luy mesme s'est engagé de faire par sa lettre du 24 décembre apportée par le baron de Horn.

Cette proposition de tenir l'assemblée, et de chercher tous les moyens d'accroître modement donne lieu à Sa Majesté de continuer son entremise et l'employement de son autorité dans les affaires de l'Empire, dont elle n'auroit pas sans cela un honnorable et légitime sujet, ce qui peut aussy servir aus dits ambassadeurs pour se retirer sans rupture d'avec les uns et les autres.

Que si, après que les dits ambassadeurs auront fait leurs derniers efforts vers le Roy de Suede, ils ne peuvent rien obtenir de tout ce que dessus, ils éviteront de luy donner lieu de croire que le Roy se veuille désunir d'avec luy mais bien luy feront-ils cognoistre que Sa Majesté n'a pas sujet de contentement avec l'Espagne.

Ils feront voyr soigneusement aux électeurs, parlant à leurs ambassadeurs, sont près du Roy de Suede, ou leur escrivant par hommes expres, que le Roy a en vobis chose quelconque pour leur bien, et qu'ils ne doubtent pas qu'aussy tant qu'ils auront rendu conte à Sa Majesté comme toutes les choses se sont passées elle leur fera sçavoyr de ses nouvelles, et leur témoignera sa véritable affection. Les dits S<sup>rs</sup> ambassadeurs fomenteront la bonne volonté vers le Roy des comtes et seigneurs protestants proches du Rhin, qu'ils ont témoigné à M. le marquis de Brézé, comme dit le s<sup>r</sup> de la Grange. Les dits s<sup>rs</sup> ambassadeurs escrivant au duc de Bavière feront sçavoyr de la part du Roy au s<sup>r</sup> Saint-Estienne qu'il attend près de luy les ordres de Sa Majesté, qu'on luy fera sçavoyr en brief.

Il est à considérer s'il ne seroit pas à propos d'envoyer de cette heure le s<sup>r</sup> de la Grange à Strasbourg, où le Roy de Suede tient trois hommes de qualité envoyés à diverses foyes pour presser la résolution des habitans en sa faveur, suivre l'exemple de Nuremberg, Lubec et Hambourg, en quoy il semble qu'il faut perdre temps d'appuyer les bons citoyens de Strasbourg, au dessein de conserver leur liberté.

Il est à propos d'envoyer ou confirmer le pouvoyr donné à MM. les mareschaux

à pied le parti catholique, mais comme médiateur, non comme allié et en lui laissant entendre qu'une certaine dépendance devait être le prix d'une protection plus efficace. Il chercha à obtenir de sa confiance des gages d'influence ou d'agrandissement, sans renoncer à des voies d'appropriation plus directes. Peu favorable à une paix prématurée pour ses intérêts, il ne laissa pas de témoigner de dispositions pacifiques et par la façon dont il se prêta à des pourparlers officieux et par la modération de ses exigences. S'il ne réussit pas à circonscrire la lutte entre Gustave et l'empereur, si les catholiques, un instant ébranlés, refusèrent de suivre l'exemple de l'électeur de Trèves et d'échanger leur solidarité avec l'empereur contre une alliance avec la France, il ne faut pas en accuser les deux hommes qui dirigeaient la politique française. L'intérêt bien entendu de Maximilien, la fermeté avec laquelle il avait défendu la vieille constitution germanique contre les usurpations de Ferdinand II ne permettaient pas de prévoir qu'il sacrifierait à d'étroits scrupules d'orthodoxie et de loyalisme la grande destinée qui s'offrait à lui, la noble ambition de donner à son pays la paix politique et religieuse. Il ne s'en fallut pas d'ailleurs de beaucoup que Maximilien et la ligue ne souscrivissent aux conditions que notre pays mettait à sa protection armée, mais l'entraînement a autant de part que le calcul dans les affaires humaines et cette fois, pour son malheur et celui de l'Allemagne, l'entraînement l'emporta sur la prudence dans les résolutions du duc de Bavière.

Pendant que le dessein fondamental de la politique française semblait déjoué par les circonstances, Richelieu avait eu à lutter à l'intérieur contre une nouvelle coalition. Elle se composait de la reine mère, de la reine régnante, de l'héritier de la couronne, de l'un des plus puissants représentants de l'esprit féodal, tel

de Schomberg et de la Force de faire aller des troupes dans les places de M. de Trèves, s'il le consent.

Le s<sup>r</sup> de la Grange donne avis de faire au plus tôt amas de grains dans Metz Mayence et Marsal.

Minute de la main du Père Ange. Aff. étrang. Suède, II, f<sup>o</sup> 268.

qu'il survivait encore; elle s'appuyait sur l'opposition parlementaire, sur le sentiment de l'autonomie provinciale, sur l'insécurité de l'opinion incapable de comprendre où l'on menait le pays. Si cette coalition avait, sous toutes les formes, abouti à de misérables avortements, elle n'en avait pas moins fait naître une force redoutable, elle n'en avait pas moins jeté dans l'âme inquiète de Richelieu des inquiétudes, dans sa vie des épreuves qu'il ne faut jamais oublier quand on veut apprécier l'habileté de la conduite des affaires du dehors. Nous nous bornerions à rappeler la dualité de préoccupations et d'efforts imposée à Richelieu si le Père Joseph n'avait été mêlé à la crise intestine à laquelle nous venons de faire allusion, si les documents ne nous indiquaient son intervention ou plutôt son projet d'intervention auprès du roi et sa mère.

La journée des Dupes (11 novembre 1630) et ses conséquences avaient laissé dans le cœur de Marie de Médicis d'incurables défiances contre le cardinal. Non contente d'avoir banni de sa maison les parents et les créatures de celui-ci, elle refusait obstinément d'assister à côté de lui au conseil, heureuse abstention qui avait impliqué chez elle l'intention de se désintéresser des affaires de l'État, mais en réalité périlleuse, parce qu'elle menaçait d'être une conspiration permanente. Richelieu ne pouvait laisser à la discrétion du roi, dont il redoutait les revirements plus que de raison, une ennemie acharnée, forte du prestige qui appartient à une reine-mère, de l'appui de la reine régnante, de celui de l'héritier présomptif et de tous les mécontents. Le roi ne pouvait assumer une lutte sourde ou déclarée entre sa mère et son ministre, un prince, chagrin du sentiment de la disproportion entre sa faiblesse et ses forces, avait besoin de trouver tout au moins la tranquillité dans son intérieur sans chaleur et sans joie et, s'il lui venait à naître l'impossibilité de désarmer l'hostilité de sa mère, il était décidé à souffrir son ministre, force lui serait de choisir entre elle et lui. Pour un souverain aussi pénétré de sa royale mission, aussi épris de la gloire, aussi convaincu que Richelieu pouvait seul la lui donner, le choix ne pouvait être douteux.

après de vaines tentatives pour rétablir entre Marie et Richelieu des rapports tolérables, il fut décidé que la reine mère serait éloignée de la cour de façon à rendre ses intrigues moins dangereuses. Comme les mesures nécessaires pour l'exécution de cette résolution ne pouvaient être prises à Paris, le roi partit pour Compiègne, sûr que sa mère, qui croyait n'avoir eu le dessous le 11 novembre que faute d'avoir accompagné son fils à Versailles, ne manquerait pas de le suivre. Le 17 février, en effet, elle se mit en route pour le rejoindre. Alors, le 23 de grand matin, Louis quitta brusquement Compiègne en transmettant à sa mère l'invitation de se retirer à Moulins et en la laissant sous la surveillance du maréchal d'Estrées, chargé à la fois d'empêcher ses communications avec le dehors et de l'amener par cette contrainte à prendre le chemin du Bourbonnais. Rien ne fut négligé pour abrégier cette captivité déguisée, dont l'apparence odieuse pouvait indigner l'opinion, émue par le nouvel appel aux armes de Gaston et par l'opposition parlementaire. Mais c'était précisément sur cette impression que spéculait Marie; aussi refusa-t-elle obstinément d'échanger une situation embarrassante pour ses adversaires contre l'honorable exil du gouvernement du Bourbonnais ou de l'Anjou. Le Père Joseph pensa qu'un de ses frères en religion, le Père Philippe d'Angoumois, que la reine consultait sur des questions de conscience et de piété, serait peut-être plus heureux que les précédents émissaires du roi et du cardinal. Ce religieux fut envoyé à Compiègne. Marie lui parla du Père Joseph dont elle n'avait pas oublié l'intervention utile et dévouée au moment de sa lutte contre le connétable de Luynes, elle lui dit que l'emploi d'un tel médiateur serait, à ses yeux, un gage des intentions conciliantes du cardinal. Ce vœu fut agréé par le roi et par son ministre; le Père Joseph fut chargé d'amener la reine à se prêter aux volontés de son fils et reçut des lettres du roi et de Richelieu, qui l'accréditaient et assuraient l'auguste destinataire des sentiments qui lui étaient dus. S'il faut en croire Lepré-Balain, à qui nous devons ces détails, notre capucin avait pour mission

de lui offrir ou de résider au Luxembourg, en ne prenant part aux affaires que dans la mesure où le roi le trouverait bon, de se retirer à Angers. Mais la permission de résider à Paris près de la cour était si contraire aux intérêts de Richelieu, qu'il ne fut pas poursuivi dans les négociations antérieures qu'on a de peine à la croire sincère et qu'on est porté à penser que le cardinal y mettait d'autres conditions encore, qui devaient la rendre inacceptable. Quoi qu'il en soit, en venant de Fontainebleau à Paris pour monter en carrosse et faire le voyage de Compiègne, le Père Joseph se démit la cheville. Arrivé à Paris, loin de ménager, il ne tint, selon son habitude, aucun compte de son mal et se fatigua tellement que le chirurgien qui lui remit le pied, un sieur Bailleu, lui ordonna un repos absolu de huit à dix jours. Il fit prévenir le Père Philippe de ce contretemps et promit de se rendre à Compiègne aussitôt qu'il le pourrait. Mais les funestes conseillers qui poussaient la reine aux résolutions extrêmes lui persuadèrent que ce motif n'était qu'une feinte, et la malheureuse femme alla demander à l'étranger un asile plus caire, sans dignité et finalement si amer qu'il peut lui être comparé comme une expiation et adoucir à son égard la sévérité de l'histoire.

L'explication que le Père Joseph avait donnée était pourtant la vraie. Les documents d'archives que nous avons découverts en attestant sa mission projetée et son accident, donnent l'ensemble du récit de Lepré-Balain, qui porte en lui-même un si grand air de vérité, une confirmation inattendue et ne révèlent en même temps les vrais sentiments de Richelieu. Le 3 juillet, l'agent du duc de Mantoue, Priandi écrivait à son maître que le Père Joseph était à Paris et avait mal à un pied (1). Le 18 du même mois, le jour même où la reine mère quitta Compiègne, le nonce faisait savoir au cardinal-neveu que l'on songeait à envoyer secrètement le Père Joseph auprès de la reine mère, mais que Richelieu hésitait, parce qu'il voulait fa

(1) Arch. des Gonzagues à Mantoue, E, xv, 3.

passer cette mission pour une démarche officieuse et spontanée du capucin et qu'il craignait que ses relations étroites et bien connues avec celui-ci ne fissent retomber sur lui-même les conséquences fâcheuses de cette tentative, c'est-à-dire l'humiliation de l'avoir faite, après tant d'autres, et l'humiliation plus grande de l'avoir faite en vain (1). Les tentatives personnelles de Richelieu pour rentrer en grâce auprès de la reine mère l'avaient convaincu que celle-ci ne modifierait jamais ses nouveaux sentiments et que la durée de son pouvoir était incompatible avec la présence de son ennemie à la cour, elles lui avaient laissé en même temps l'amer regret de soumissions inutiles et la résolution de ne plus les renouveler. En se prêtant à des négociations avec la reine mère pendant le séjour de celle-ci à Compiègne, en autorisant les démarches de Saint-Chamond, de Schomberg et du Père Joseph, il avait eu pour but moins de réussir que de prouver au roi et au pays qu'il n'avait rien négligé pour éviter une division dans la famille royale et d'en rejeter sur son adversaire toute la responsabilité. Au fond, la reine lui paraissait moins dangereuse à l'étranger que dans le royaume et son intérêt bien compris, comme certaines circonstances de la fuite de sa rivale, autorisent à penser que cette fuite ne fut pour lui ni une déception ni une surprise. Du moment où le ministre était dans de pareilles dispositions, la mission du Père Joseph avait peu de chances de succès. Ce qu'il y a de certain, c'est que le projet en fut formé, que le hasard seul l'empêcha et que le Père Joseph l'avait prise au sérieux.

(1) Arch. du Vatican, Nunz. di Francia.



1

# TABLE DES MATIÈRES

---

## INTRODUCTION

La lutte contre la maison d'Autriche. — Le protestantisme. — La politique de Henri IV, de Richelieu, de Mazarin et de Louis XIV. — La renaissance catholique. — La décadence religieuse sous Louis XIV. — Sources relatives à Richelieu et au Père Joseph. — Ouvrages de Lepré-Balain. — Ouvrage de Dom Damien Lherminier. — L'abbé Richard. — Caractère du présent ouvrage..... 1

## CHAPITRE PREMIER

### LA JEUNESSE DU PÈRE JOSEPH ET SON DÉBUT DANS LA VIE PUBLIQUE (1577-1616).

Les ascendants paternels. — Le père. — La mère et la famille maternelle. — Les deux époux. — Influence paternelle. — L'éducation. — Dévotion précoce. — Achèvement des études. — L'académie. — Le voyage traditionnel. — Triomphe de la vocation. — Noviciat. — Situation où le Père Joseph laisse sa famille. — Premières années de profession. — L'article du tiers état. — Intervention du Père Joseph. — Son succès. — Vues échangées entre le Père Joseph et Richelieu. — Influence du Père Joseph sur la carrière de Richelieu. 31

## CHAPITRE II

### L'AVÈNEMENT DE RICHELIEU AU POUVOIR ET LA FONDATION DU CALVAIRE (1617-1636).

Richelieu revient auprès de Marie de Médicis. — Guerre contre les protestants. — Parti puissant en faveur de Richelieu. — Situation



du Père Joseph dans la famille royale. — Intimité du Père Joseph avec Richelieu. — Appel de Richelieu au Père Joseph. — Réforme du prieuré de Haute-Bruyère. — Antoinette d'Orléans et le Père Joseph. — Antoinette s'établit à Poitiers. — Sa congrégation soumise aux Feuillants. — Mort d'Antoinette. — Fondation du couvent d'Angers. — La congrégation devient indépendante. — Richelieu et le Calvaire. — Les protecteurs du Calvaire.....

### CHAPITRE III

#### LE PROJET DE CROISADE (1616-1625).

La tradition de la république chrétienne au xvii<sup>e</sup> siècle. — Charles de Gonzague, duc de Nevers. — Négociations des Maniotes avec le duc de Nevers. — Plan d'une insurrection grecque et slave. — Appel aux puissances européennes. — La France et le Saint-Siège prennent la direction de l'affaire. — Le Père Joseph à Rome. — Situation de l'Europe. — Situation de l'empire ottoman. — Dispositions du grand-duc et du duc de Savoie. — Retour du Père Joseph en France. — Attitude de la France. — Fondation de l'ordre de la milice chrétienne. — Action diplomatique du Saint-Siège. — Mission du Père Joseph à Madrid. — Dispositions de l'Espagne. — Le duc de Nevers en Allemagne. — Extension de la milice chrétienne. — Ressources militaires du duc de Nevers. — Pourquoi le projet de croisade n'eut pas de suite. — Sa portée et ses chances de succès.....

### CHAPITRE IV

#### LA LUTTE POUR LES ALPES ET LA CONSPIRATION DE CHALAIS (1624-1626).

Manœuvres de La Vieuville contre Richelieu. — Disgrâce et valeur de La Vieuville. — Réorganisation du gouvernement. — Plans de gouvernement. — Questions pendantes à l'extérieur. — Antécédents de la question de la Valteline. — Traité de Rome. — Première intervention du Père Joseph. — Occupation de la Valteline. — Richelieu et le Père Joseph prennent position. — Le Père Joseph jugé par le nonce. — Mission de Nari. — Expédient proposé par le Père Joseph. — Tentative de Richelieu. — Dilemme posé par Richelieu. — Politique expectante de Richelieu. — Le nouveau projet envoyé à Béthune. — Le Père Joseph chargé de négocier à Rome. — Satisfaction apparente donnée au Saint-Siège. — Portée de la négociation du Père Joseph. — Intentions de Richelieu. — Envoi d'un légat en France. — Négociation du Père Joseph à Rome. — Retour du Père Joseph en France. — Situation à son retour. — Négociation

à Paris. — Assemblée de notables. — Popularité de la guerre contre les protestants. — Négociations sur un nouvel expédient. — Leur inanité. — Rôle joué par le Père Joseph. — Négociations directes avec l'Espagne. — Traité de Monçon. — Projet de mariage de Gaston. — Le Père Joseph seconde ce projet. — Cabale contre ce projet. — Rôle prêté au Père Joseph.....	182
--	-----

## CHAPITRE V

LA POLITIQUE FRANÇAISE EN ALLEMAGNE,  
DE L'AVÈNEMENT DE RICHELIEU AU TRAITÉ DE RATISBONNE  
(1624-1630).

Situation de l'Espagne dans les vallées des Alpes et du Rhin. — Programme de Richelieu. — Idée maitresse du Père Joseph. — Actes significatifs de Richelieu. — Diplomatie française dans le Nord. — Réserve de Richelieu dans les alliances protestantes. — Négociations avec la Bavière. — Projet de Sainte-Alliance. — Continuation des négociations. — Mission de Charnacé. — Échecs et succès de la politique française.....	241
--	-----

## CHAPITRE VI

LES MISSIONS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES  
(1625-1638).

Le Père Joseph fondateur des missions. — État religieux du Poitou. — Popularité des capucins. — Missions de l'Ouest, — du Dauphiné, — de Pragens, — des Cévennes, de Languedoc et de Provence. — Fruits des missions françaises. — Missions d'Angleterre. — Missions d'Orient. — Mission de Constantinople. — Missions de l'Archipel et d'Asie Mineure. — Difficultés rencontrées par les missionnaires. — Hostilité des Observants. — Comment le Père Joseph exerce son autorité. — Intérêt du gouvernement pour les missions. — État des missions d'Orient à la mort du Père Joseph. — Missions de Chaldée et de Perse, — d'Égypte et d'Abyssinie, — du Maroc. — Fécondité des missions.....	283
--	-----

## CHAPITRE VII

LA DÉCHÉANCE POLITIQUE ET RELIGIEUSE DU PROTESTANTISME  
ET LA PREMIÈRE CAMPAGNE D'ITALIE  
(1627-1638).

Dispositions des catholiques et des protestants. — Rôle de l'aristocratie protestante. — Excès des protestants. — Malveillance du	
---	--



le Père Joseph et Richelieu comprennent l'alliance. — Reprise et continuation des négociations. — Le Père Joseph les suit de Ratisbonne. — Leurs difficultés. — Traité de Bärwald. — Situation critique de Gustave. — Mission de Melchior de Lisle à Leipzig. — Mission de Gournay. — Médiation entre l'électeur de Cologne et les Liégeois. — Assemblées de Leipzig et de Dinkelsbühl. — Chances d'une transaction. — Mission de Saint-Étienne. — Recours de Maximilien à la France. — Mission de Küttner. — Réserve justifiée de la France. — Assemblée de Francfort. — Plan d'opérations de Gustave. — Mission de Charnacé. — Bruslon à Trèves. — Les envoyés du parti catholique à Metz. — Tentations et projets annexionnistes. — Le Père Joseph fait triompher sa politique. — Comment Richelieu la définit. — Mission de Brézé. — Comment Richelieu comprend la neutralité. — Maximilien rompt les négociations. — Missions de La Grange et de Saint-Étienne. — Caractère de la politique française. — Nouvelle coalition contre Richelieu. — La reine mère à Compiègne. — Mission conciliatrice du Père Joseph. — Pourquoi il ne put la remplir. — Vrais sentiments de Richelieu. 538

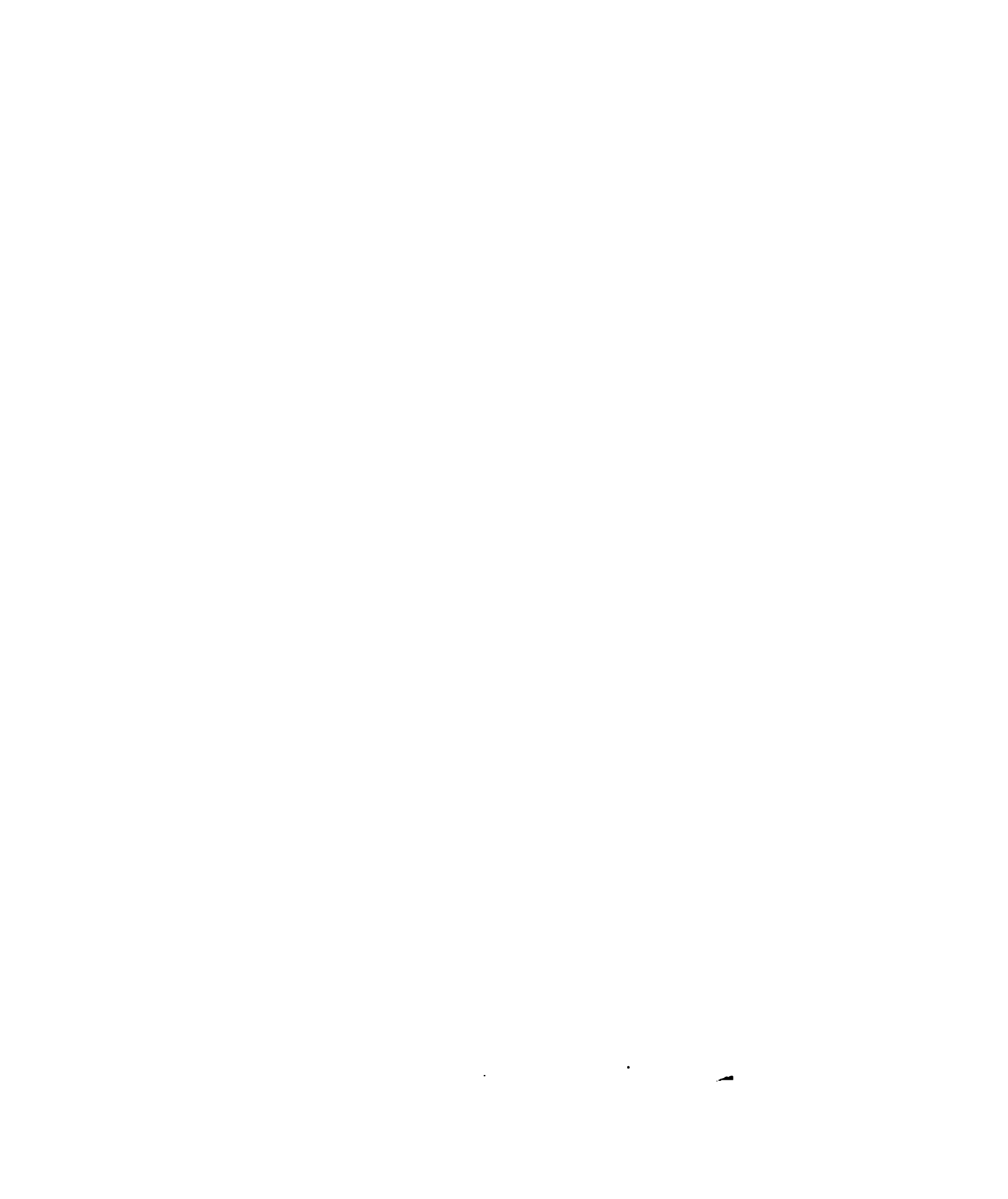


...

—

(11)

21







## Publications historiques, format in-8 broché

- Anquez**, inspecteur général de l'instruction publique : *Henri IV et l'Allemagne*, d'après les mémoires et la correspondance de Jacques Bongars, 1 vol. 5 fr.
- Bourcier** (E.), professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux : *Les veues polies et la littérature de cour sous Henri II*, 1 vol. 6 fr.
- Chérest** (A.) : *La chute de l'ancien régime* (1787-1789), 3 vol. 22 fr. 50
- Chéruel**, de l'Institut : *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, 4 volumes. 30 fr.  
Ouvrage qui a obtenu, en 1880 et 1891, le grand prix Gobert.
- *Histoire de France sous le ministère de Mazarin*, 2 vol. 22 fr. 50  
Ouvrage qui a obtenu, en 1862 et 1863, le grand prix Gobert.
- Cosneau** (E.) : *Le comte de Richemont* (Arthur de Bretagne), 1 vol. 7 fr. 50
- Coville** (Alfred) : *Les Cabochiens et l'ordonnance de 1412*, 1 vol. 7 fr. 50
- Daubigny** : *Choiseul et la France d'Outre-mer* après le traité de Paris, étude sur la politique coloniale au XVIII<sup>e</sup> siècle, 1 vol. 7 fr. 50
- Dupuy** (A.) : *Histoire de la réunion de la Bretagne à la France*, 2 vol. 15 fr.  
Ouvrage qui a obtenu le prix Gobert.
- Duruy** (Albert) : *L'instruction publique et la Révolution*, 1 vol. 7 fr. 50  
Ouvrage couronné par l'Académie française.
- Duruy** (George) : *Le cardinal Carlo Carafa* (1519-1564), 1 vol. 7 fr. 50  
Ouvrage couronné par l'Académie française.
- Faure** (Félix) : *Histoire de saint Louis*, 2 vol. 15 fr.
- Fustel de Coulanges**, de l'Institut : *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France*, nouvelle édition, revue par M. C. Jullian, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux, 6 vol. 45 fr.  
*La Gaule romaine*, 1 vol. 7 fr. 50  
*La Monarchie française*, 1 vol. 7 fr. 50  
*L'Alleu et le Domaine rural pendant l'époque mérovingienne*, 1 vol. 7 fr. 50  
*Les origines du système féodal*, 1 vol. 7 fr. 50  
*L'invasion germanique*, 1 vol. 7 fr. 50  
*Les transformations de la royauté carolingienne*, 7 fr. 50
- *Recherches sur quelques problèmes d'histoire*, 1 vol. (épuisé).
- *Nouvelles recherches sur quelques problèmes d'histoire*, 1 vol. 10 fr.
- *Questions historiques*, 1 vol. 10 fr.
- Gasquet**, recteur de l'Académie de Nancy : *L'empire byzantin et la monarchie française*, 1 vol. 10 fr.
- Hauser** (Henri), professeur agrégé d'histoire au lycée de Poitiers : *François de la Noue* (1531-1591), 1 vol. 5 fr.
- Imbart de La Tour**, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux : *Les élections épiscopales dans l'Église de France, du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle*, 1 vol. 7 fr. 50
- Langlois**, chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris : *Le règne de Philippe III le Hardi*, 1 vol. 7 fr. 50
- Legrelle** (A.) : *Louis XIV et Strasbourg* ; 4<sup>e</sup> édition, 1 vol. 7 fr. 50
- Luchaire**, professeur à la Faculté des lettres de Paris : *Alain sire d'Albrét*, 1 vol. 5 fr.  
Ouvrage couronné par l'Académie française.
- *Les communes françaises à l'époque des Capétiens directs*, 1 vol. 7 fr. 50
- *Manuel des institutions françaises. Période des Capétiens directs*, 1 vol. 15 fr.
- Marchand** (J.) : *Un intendant sous Louis XIV* (étude sur l'administration de Leblot en Provence 1647-1704), 1 vol. 7 fr. 50
- Marion** (M.) ; docteur ès lettres : *Mechault d'Arnouville. Études sur l'histoire du contrôle général des Finances de 1719 à 1754*, 1 vol. 7 fr. 50  
Ouvrage couronné par l'Académie française.
- Mouy** (Comte Ch. de) : *Louis XIV et le Saint-Siège. L'ambassade du duc de Créqui* (1662-1665), 2 vol. avec 8 gravures. 15 fr.  
Ouvrage couronné par l'Académie française.
- Rébelliau**, sous-bibliothécaire de l'Institut : *Bossuet historien du protestantisme*, 2<sup>e</sup> édition, 1 vol. 7 fr. 50
- Robiquet** (P.) : *Paris et la Ligue sous le règne de Henri III*, 1 vol. 7 fr. 50  
Ouvrage couronné par l'Académie française.
- Rocheblave** (Samuel) : *Essai sur le comte de Caylus* (l'homme, l'artiste, l'antiquaire), 1 vol. 7 fr. 50  
Ouvrage couronné par l'Académie française.
- Sée** (H.), docteur ès lettres : *Louis XI et les villes*, 1 vol. 7 fr. 50
- Sourches** (Marquis de) : *Mémoires sur le règne de Louis XIV*, publiés d'après le manuscrit authentique appartenant à M. le duc des Cars, par M. le comte de Cosnac et M. Edmond Pont, bibliographe paléographe. Environ 1.000 pages.  
Chaque vol. se vend séparément. 2 fr. 50  
Les tomes I à XII (1861-1870) sont à 10 fr.

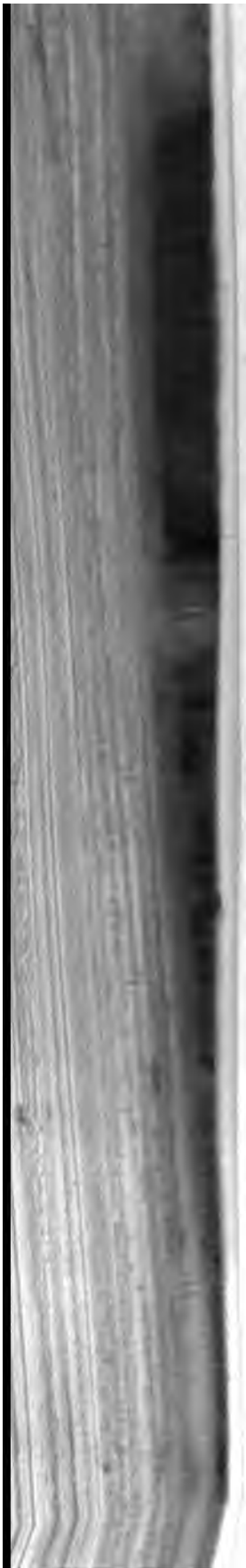












2

